



Crawford 1137

LES

VIGNETTES POSTALES

DE LA FRANCE

ET DE SES COLONIES

ALGERIEN POSTALES

DE LA FRANCE



FT. DE S. S.

LES
VIGNETTES POSTALES
DE LA FRANCE
ET DE SES COLONIES

CATALOGUE HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE

TOUTES LES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINES ET COLONIALES

Depuis le 1^{er} Janvier 1849 jusqu'au 1^{er} Juillet 1897

PUBLIÉ PAR

F. MARCONNET,

Secrétaire de la *Société Philatélique Lorraine*

PREMIÈRE ÉDITION



NANCY
IMPRIMERIE LOUIS KREIS, RUE SAINT-GEORGES, 51.

1897

UNIVERSITY OF CHICAGO

DE LA FRANCE

UNIVERSITY OF CHICAGO



UNIVERSITY OF CHICAGO

Avis très important

L'impression de notre ouvrage était déjà très avancée quand nous nous décidâmes d'augmenter le nombre de nos clichés. Nos lecteurs feront donc bien de consulter à la page n° 415 et suivantes la table des additions et des errata qu'ils voudront bien reporter à leur place.

Tous les clichés contenus dans l'atlas peuvent être loués. S'adresser à l'auteur.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT
5300 S. DICKINSON DRIVE
CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED
JAN 10 1964

PRÉFACE

Au 1^{er} janvier 1899, il y aura cinquante ans qu'a commencé en France l'usage des timbres-poste. Si notre pays ne vient qu'en neuvième rang sur la liste de ceux qui ont adopté cette invention si utile, après la Grande-Bretagne, le Brésil, les Etats-Unis d'Amérique et plusieurs autres petits états, il n'en est pas moins vrai qu'il a précédé tous les autres grands états de l'Europe. Pendant ces cinquante années, bien des émissions se sont succédées chez nous qui retracent à grands traits l'histoire de notre pays durant cette période. Aussi décrire les diverses émissions, énumérer toutes les variétés connues et peu ou pas connues de ces valeurs, rappeler toutes les particularités qui s'y rattachent était une œuvre qui devait tenter un amateur. Aujourd'hui en raison du nombre si considérable des Collectionneurs dans tous les pays, de l'élévation du prix des timbres en bon état, dû, partie au petit nombre de ceux préparés dans les premières années, partie à l'accaparement des plus rares par les marchands, partie aux spéculations malsaines de ces derniers, il devient impossible à ceux qui n'ont pas assisté aux débuts de la Timbrologie ou qui ne jouissent pas d'une fortune considérable, d'essayer de former une collection à peu près complète. De là la nécessité de se borner à réunir une seule classe de timbres, ceux d'un seul pays, ou la collection des enveloppes ou des cartes, etc. Le nombre des pièces de l'une de ces dernières classes n'est pas encore bien élevé ; mais leur volume, la difficulté de les classer dans des albums même spéciaux, sont de nature à décourager bien des personnes. De là la nécessité de se borner à collectionner les timbres d'un seul pays, voire même les seuls timbres mobiles. Mais cette nécessité a pour complément l'obligation de porter l'examen sur les plus petits détails que l'on peut rencontrer dans chaque émission. De là deux besoins : 1^o pour les amateurs, connaître ce qui a été rencontré par les chercheurs ; 2^o pour ces derniers, exposer les produits de leurs études patientes. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient l'ouvrage que nous venons signaler et qui a pour objet de satisfaire et d'aider les chercheurs. Mais de plus il réunit une foule de renseignements sur les timbres de France et les services postaux qui s'y rattachent, perdus dans un grand nombre de journaux. L'auteur n'est pas un inconnu. A l'exposition du Livre, section Timbrologique, il présentait cinq cadres de timbres divers des plus intéressants et était gratifié d'une médaille d'or. Il est de plus secrétaire de la Société Philatélique de Nancy. Fort de ces témoignages qu'il tient des suffrages de ses confrères, il a

entrepris pour la France, pour ses colonies et les pays de protectorat un travail complet et qui laisse bien loin derrière lui toutes les monographies sur les timbres de la France. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur quelques chapitres du livre. L'auteur ne s'est pas contenté d'étudier les timbres soit mobiles, soit des enveloppes et cartes, soit télégraphiques et de les décrire de la façon la plus complète ; de faire connaître tous les essais se rapportant à leur émission, essais trop délaissés aujourd'hui sous prétexte d'abus, mais dont l'étude raisonnée explique les motifs qui ont déterminé dans le choix des moyens et des matériaux employés à fabriquer les timbres ; les cartes postales, les cartes lettres, les enveloppes, les bandes, les cartes et lettres pneumatiques ; les timbres des journaux, ceux du télégraphe, les billets du téléphone : sont-ce bien là des timbres et ne faut-il pas plutôt les considérer comme de simples tickets de contrôle ? Mais voici les cartes postales de Franchise, puis les marques et cachets de poste, cachets de port, d'arrivée, d'oblitération, d'affranchissement, les marques postales, chapitre des plus curieux et des plus intéressants, parce qu'il n'a été qu'à peine traité jusqu'à ce jour. Le chapitre des timbres employés en Alsace-Lorraine et dans les pays envahis durant la guerre de 1870-71, contient des détails peu connus, sur la partie des cachets d'oblitération. Ceux des bureaux français du Levant et des bureaux établis à l'étranger rappellent force détails épars dans les journaux timbrophiles. Monaco et Tunis dont les postes sont régies par l'administration française, enfin les colonies tant anciennes que nouvelles avec leurs surcharges si souvent contrefaites où pratiquées par complaisance ou par spéculation, complètent ce grand travail de plus de 400 pages, accompagné de nombreuses gravures. Tout ce qui a été dit sur les timbres de France s'y trouve mentionné. L'auteur à chaque émission signale les contrefaçons destinées à tromper les amateurs, voire même les faux tête-bêches. Il ne manque pas non plus d'indiquer l'existence des *faux pour servir* ; mais ici nous devons exprimer un regret, c'est qu'il se contente d'indiquer ces derniers faux dont la description a été donnée dans divers journaux avec les moyens de les distinguer. Mais qu'est-ce que cette omission à côté des recherches innombrables qu'a dû demander ce livre à son auteur et qui pourra disparaître à l'aide d'un errata. C'est à notre avis, le guide le plus complet que l'on puisse rencontrer dans l'étude des timbres de la France, et ce sera en même temps l'une des œuvres qui feront le plus d'honneur à la littérature timbrologique française.

D^r LEGRAND.

INTRODUCTION

L'ouvrage que nous présentons aujourd'hui aux collectionneurs fut annoncé il y a près de deux ans. Nous pensions pouvoir le terminer en six mois. Nous avons compté sans les difficultés de toutes sortes dont la moindre était l'éparpillement des documents connus dans vingt publications différentes. Quand nous eûmes réunis ce qu'on savait sur les timbres français et coloniaux, notre bagage était encore trop léger et nous nous remîmes à chercher jusque dans la collection de l'*Officiel* (terrible épreuve !!) les notes dont nous avions besoin.

Notre catalogue est encore bien incomplet, mais nos lecteurs nous tiendront compte du travail fourni et de la difficulté à se procurer des documents intéressants. Nous avons tenu à donner un aperçu de ce que doit être une collection française soignée : nous avons voulu faire estimer nos timbres si intéressants et si peu connus et tirer notre collection coloniale du mépris peu justifié qui la couvre.

Nous avons omis à dessein les timbres fiscaux pour la raison que nous ne les avons pas suffisamment étudiés, et qu'il nous répugne profondément de faire un métier de copiste. Nous espérons pouvoir les faire entrer dans une nouvelle édition, convaincus d'ailleurs que la spécialisation aidant, ils auront droit à bonne place dans les collections futures.

Les essais ont été particulièrement soignés par nous, et nous voudrions que tous les spécialistes les admettent dans leurs collections. Ils y trouveraient plaisir et profit. Toute collection intelligemment faite, doit les comprendre, car ils appartiennent à l'histoire du timbre.

Nous avons longtemps hésité à donner les prix des timbres, qui, dans notre esprit, eussent indiqué la valeur réelle des exemplaires en nous basant seulement sur leur rareté par la comparaison des tirages faits. Il nous a fallu y renoncer de crainte de nous voir accuser de mercantilisme. Peut-être trouverons-nous pour plus tard un moyen d'indiquer schématiquement la valeur réelle ou plutôt le degré de rareté des timbres formant la collection de France et Colonies.

Nous laissons nos lecteurs juges de notre travail et nous leur demandons de devenir nos collaborateurs en nous adressant autant que possible avec preuves à l'appui tous les documents historiques ou descriptifs dignes de figurer dans une édition future que nous espérons pouvoir publier dans un ou deux ans. Nous les prions également de nous transmettre leurs critiques et leurs desideratas : ils rendront service aux collectionneurs français.

Nous dédions cet ouvrage à M. le Docteur Legrand et à M. Oscar Berger-Levrault, comme à nos maîtres. Ce sont eux qui, les premiers parmi les collectionneurs français, ont fondé la timbrologie il y a près de quarante ans.

Nous ne devons pas oublier non plus M. Arthur Maury, dont la science nous fut bien souvent d'un utile secours et qui depuis quelques années publie dans son intéressant journal des articles très documentés sur le Timbre-poste français.

F. M.

1849-1850

Les timbres de cette émission sont à l'effigie de la Liberté d'après le document officiel, mais en réalité ils représentent une Cérès dans un cadre perlé touchant presque les bords verticaux du timbre. Deux filets parallèles encadrent les bords du timbre et se coupent dans les coins. Entre eux en haut se trouve l'inscription RÉPUB. FRANÇ., en bas entre la valeur en chiffres répétée deux fois le mot POSTES. Entre les filets verticaux une grecque. Le fond compris entre les filets d'encadrements et celui limité par le cercle perlé sont unis. Le reste du timbre est guilloché verticalement. Non piqués sur blanc ou teinté. Impress. typographique, Gravure de Barre père. (Fig. 1).

1^{er} Janvier 1849

- 1° 20 centimes, Noir sur jaune.
- 2° 20 centimes, Noir sur blanc.
- a) 20 centimes, Noir sur jaune clair.
- b) 20 centimes, Noir sur chamois.
- c) 20 centimes, Noir sur verdâtre gris.
- d) 20 centimes, Gris sur jaune.
- e) 20 centimes, Gris sur blanc.
- 3° 1 franc, Vermillon.
- a) 1 franc, Orange.

1^{er} Août 1849

- 4° 1 franc, Rouge terne.
- 5° 1 franc, Rouge brun.

TÊTE-BÊCHE (Fig. 38)

- 6° 20 centimes, Noir sur jaune.
- 7° 20 centimes, Noir sur blanc.
- 8° 1 franc, Vermillon.
- 9° 1 franc, Rouge terne.

1^{er} Décembre 1849

- 10° 1 franc, Carmin.
- a) 1 franc, Carmin clair.
- b) 1 franc, Carmin foncé.
- c) 1 franc, Rouge cerise.

Février 1850

- 11° 40 centimes, Orange (1 type).
- a) 40 centimes Rouge orange pdle.
- b) 40 centimes Rouge orange foncé.
- c) 40 centimes Orange vif.
- 12° 40 centimes, Orange (2 type).

TÊTE-BÊCHE

- 13° 1 franc Carmin.

Historique

Une affiche d'Octobre 1848 instruisait le public qu'à partir du 1^{er} Janvier 1849, la taxe des lettres ne serait plus calculée sur la distance à parcourir par les lettres, mais seulement sur les différences de poids. Les taxes pour une même ville ou une même commune n'étaient pas changées. La taxe nouvelle était la suivante pour l'intérieur du pays, la Corse et l'Algérie :

20 centimes jusqu'à 7 gr. 1/2
40 centimes jusqu'à 15 gr.
1 franc de 15 à 100 gr.
1 franc en plus par 100 gr.

Les lettres chargées ou recommandées payaient double port.

Le document officiel ne parle pas des affranchissements pour l'étranger. Le public restait libre de faire au bureau son affranchissement en numéraire. Toutefois, pour favoriser l'usage du timbre-poste, les lettres qui portaient la figurine profitaient d'un délai supplémentaire d'une demi-heure pour le départ. (Circulaire du 16 décembre 1848).

En même temps l'administration postale annonçait la création de trois timbres-cachets (le mot poste ne fut employé que plus tard) imprimés en encre *rouge, bleue ou noire* et leur attribuait respectivement les valeurs de 20 cent., 40 cent., 1 franc. Nous ne croyons pas avec Leroy que le 20 cent. devait être rouge et le 1 franc noir, et nous sommes convaincus que dès Octobre 1848, la couleur rouge était attribuée au 1 franc et la noire au 20 cent. et que la contradiction qui semble exister n'est due qu'à une négligence de rédaction. Mais il ressort de ce document que le 40 cent., qui ne devait paraître qu'une année plus tard, devait être primitivement imprimé en bleu. Il ne reste nulle trace d'un document ordonnant le changement de bleu en rouge pour le 40 cent. Ce changement était pourtant décidé dès le 1^{er} décembre 1849, car il existe une circulaire intitulée « Renvoi à l'administration des timbres-postes (sic) à 1 franc imprimés en rouge d'une manière claire et pouvant se confondre avec les timbres nouveaux à 40 centimes imprimés en couleur orange. » Cette circulaire, dont on a pu voir un exemplaire à l'exposition du Livre et qui fut vendue à la salle Drouot en novembre 1895, indique très clairement que le tirage du 1 franc subit plusieurs modifications avant de passer au carmin : elle parle de *timbres de 1 franc imprimés en couleur rouge de nuance beaucoup plus claire que celles des timbres de même catégorie, mais d'un tirage postérieur*. Les premiers 1 franc furent oranges vermillons et nous avons pu voir un exemplaire ayant absolument la même couleur que le 40 cent. orange. Puis la teinte passa au rouge, puis au rouge brun et au rouge terne ; ces teintes étaient encore en cours en décembre 1849 et furent remplacées dans le courant du mois par le carmin, ainsi qu'en témoigne la circulaire en question qui porte en marge deux moitiés de timbres coupées en diagonale : l'un n° 1 orange, l'autre n° 2 carmin. L'administration demandait le retour immédiat des figurines n° 1 pour les remplacer par les figurines n° 2 de couleur carmin. Les timbres retirés furent détruits.

Nous avons catalogué comme émis spécialement, le 1^{er} Août 1849, les 1 franc rouge brun et 1 franc rouge terne. Il n'existe plus de pièce officielle ordonnant la transformation de couleur. Mais en Septembre 1849, M. de la Balme, chef de bureau à la Direction générale des Postes, chargé du service des timbres postes (commande, contrôle, réception), avait un collectionneur par une lettre que nous avons eue en mains, du changement de couleur du 1 franc vermillon en 1 franc rouge brun. Cela concorde d'ailleurs très bien avec le texte de la circulaire du 1^{er} Décembre 1849.

Ce timbre de 1 franc vermillon, qui était tombé dans l'oubli jusqu'à

ces dernières années, était déjà connu et coté assez cher en 1864, puisque nous trouvons dans un journal du temps les prix de 40 francs pour un exemplaire neuf et 12 francs pour un timbre oblitéré.

La rareté du 1 franc vermillon tenta naturellement les faussaires : on essaya d'en faire chimiquement ; quelques-uns furent lancés en 1894 dans le commerce mais bientôt découverts. L'auteur ou un des auteurs, un grand marchand parisien, fut exécuté par ses confrères : nous croyons qu'il a renoncé à tout jamais au commerce des timbres. Plus récemment, un autre marchand parisien, qui semble s'être fait une spécialité dans le truquage des timbres, lança sur le marché deux tête bêche du 40 cent. et du 1 fr. vermillon. Une coction prolongée démontra qu'on était en présence d'œuvre de faussaire.

Le 20 centimes servait pour l'affranchissement de bureau à bureau. Le papier adopté par l'administration était teinté de jaune clair mais varia souvent et passa du chamois au blanc. Le papier chamois n'est pas aussi rare qu'on veut bien le dire et nous conseillons aux collectionneurs de toujours comparer avec le 1 k. Bade sur chamois les 20 cent. qu'on pourrait leur offrir : il faut que les deux teintes soient identiques : sinon ils ont affaire à une variante de timbre teinté jaune plus ou moins foncé.

Le 20 cent. sur verdâtre, ou plutôt gris verdâtre, que je ne trouve signalé dans aucun catalogue français existe réellement, nous en possédons plusieurs exemplaires que nous avons recherchés après en avoir appris leur existence par le Grosses Handbuch der Philatélie de Lindenberger.

Enfin il existe des timbres de cette valeur tirés en gris sur blanc ou jaunâtre ; cette nuance me semble due à un encrage insuffisant ; elle est très rare.

M. Maury avait signalé en 1897 l'existence d'un 40 cent. dentelé deuxième type de l'Emission de Paris, 1870 (fig. 41). Comme les planches de 49 avaient servi à la confection du timbre dit du siège, je recherchais la même variété sur le timbre de 49 et j'eus la bonne fortune d'en découvrir deux exemplaires chez M. V. R... en février 1896, j'en donne ci-joint une reproduction (fig. 39). En étudiant les feuilles d'essais du 40 cent. de 1848, on voit que les variétés du 40 cent. ne se trouvent que deux fois dans la feuille de 300 timbres. Elles sont placées côte à côte et occupent les 6^e et 7^e places dans la dernière rangée de la demi-feuille de droite.

L'oblitération de ces timbres la plus communément employée est la grille noire : quelques-unes sont rouges, d'autres bleues (Circ. 25 janvier 1849) : mais avant la grille on se servait du cachet rond à date, petit modèle portant dans un double filet le nom de la ville et le numéro du département : au centre la date en jours, mois et années (Circ. du 20 décembre 1848). Quelques exemplaires sont également oblitérés avec les *grands* timbres à date en usage avant l'adoption des timbres poste. L'oblitération en grille (17^{mm} de côté) fut elle-même bientôt remplacée par une oblitération à points disposés en étoiles ou en losanges, portant au centre de petits chiffres ou de petites lettres. Chaque ligne extérieure du losange présente 7 pointes : les lettres ou chiffres ont 4^{mm} de hauteur (Circ. du 1^{er} janvier 1852). L'oblitération à étoiles appartenait au bureau central à Paris. L'oblitération en losange venait des bureaux de poste de province, le numéro indiquait le numéro du bureau de poste. Enfin le losange avec lettres provenait des bureaux de Paris autres que le bureau central. Le chiffre qui suit quelquefois la lettre désigne un bureau de 2^e catégorie. Pour les lettres levées et distribuées par les facteurs dans une même tournée on se servait du cachet O R entouré d'un cercle : ce cachet a à peine 1 cent. de diamètre et s'applique

invariablement sur les deux extrémités du timbre. Les lettres O R signifient : Origine rurale.

Enfin, on trouve encore deux autres sortes d'oblitérations dites au rouleau, l'une en gros points carrés (c'était le cachet oblitérant du bureau distributeur de Paris pour lettres non oblitérées au départ) : l'autre en forme de grille ininterrompue : on s'en servait pour oblitérer les timbres en nombre. On trouve surtout l'oblitération à rouleaux grillés sur les lettres allant à l'étranger. Quelques timbres ont été aussi oblitérés à tort avec les cachets PP (port payé) et PD (port à destination). Une circulaire du 3 janvier 1849 prescrit également l'annulation à la plume quand l'oblitération à date et encre grosse paraît insuffisante.

Nous possédons aussi deux 20 cent. noir sur lettre partis de Paris le 6 janvier 1849, oblitérés d'une grosse étoile à cinq branches pleines paraissant taillée dans du bois.

Toutes ces oblitérations peuvent se rencontrer en rouge ou en bleu.

1850

Juin 1850

TIMBRES NON ÉMIS

- 14° 20 centimes, Bleu sur teinté bleu.
- 15° 25 centimes, en surcharge rouge sur 20 cent. bleu.

1^{er} Juillet 1850

- 16° 25 centimes, Bleu foncé sur jaunâtre.
- 17° 25 centimes, Bleu sur gris bleu.
 - a) 25 centimes, *Bleu terne.*
 - b) 25 centimes, *Bleu foncé.*
 - c) 25 centimes, *Bleu noir.*

23 Juillet 1850

- 18° 15 centimes Vert.
 - a) 15 centimes, *Vert clair.*
 - b) 15 centimes, *Vert foncé.*
- 19° 10 centimes, Bistre.
 - a) 10 centimes, *Jaune bistre.*
 - b) 10 centimes, *Bistre jaune.*
 - c) 10 centimes, *Bistre foncé.*
 - d) 10 centimes, *Bistre presque brun.*

TÊTE-BÊCHE

- 20° 25 centimes, Bleu.
- 21° 10 centimes, Bistre.
- 22° 15 centimes, Vert.

La nouvelle réforme postale avait produit dans le budget un déficit de 17 millions de francs. Le gouvernement qui se trouvait dans des temps difficiles et troublés en profita pour faire voter la loi du 18 mai 1850. Cette loi comprend 3 articles qui nous intéressent : l'un élève la taxe des lettres de 20 à 25 cent. pour les affranchissements simples de bureau à bureau et de 40 cent. à 50 cent. pour les taxes doubles.

Elle ne conserve la taxe de 1848 que pour les sous-officiers et les soldats sous les drapeaux. Le deuxième article réduit la taxe de recommandation à 25 cent. quelque soit le poids de la lettre, enfin le dernier article autorise le gouvernement à émettre des timbres d'une valeur inférieure à 25 cent. pour l'affranchissement des correspondances locales : 15 cent. pour Paris; 10 cent. pour les autres villes de France.

La loi avait été votée le 15 mai et le 1^{er} juillet, le nouveau tarif devait être appliqué. Il restait à peine six semaines à M. Hulot pour fabriquer les nouveaux timbres à 25 cent. ; il pensa qu'il n'en aurait pas le temps.

Le timbre noir avait des inconvénients graves. Une décision du Conseil d'administration des Postes du 9 mars 1849 et approuvée par le ministre le 19 du même mois avait autorisé son remplacement par un 20 cent. bleu : l'impression avait commencée le 7 avril et le timbre était prêt quand la loi du 15 mai fut votée. M. Hulot songea à l'utiliser en attendant la confection du nouveau 25 cent. bleu et il le surchargea en rouge du chiffre 25. Mais ni l'un ni l'autre de ces timbres ne fut émis car l'administration put approvisionner à temps les bureaux des postes avec

le nouveau 25 cent. bleu. Les deux timbres n° 14 et 15 méritent de prendre cependant place dans nos collections : ce sont plus que des essais, ce sont des timbres destinés à avoir cours mais non émis. Les exemplaires oblitérés l'ont été par complaisance quoi qu'en disent certains auteurs qui pensent qu'une feuille du 20 cent. a pu se glisser parmi celle de 25 cent. et qu'elle fut débitée par le bureau numéro 7280.

Cachet taxe

Une circulaire de juin 1850 crée (ce qui donnera plus tard le timbre taxe) un cachet de 25 cent. dont toutes les lettres non affranchies devaient être frappées, et réglementa la surtaxe en cas d'affranchissement insuffisant en décidant que les timbres collés sur la lettre devaient venir en déduction de la taxe. La somme à payer devait, comme par le passé être inscrite en décimes à la plume par le receveur du bureau.

15 cent. vert

Le 15 cent. vert neuf est excessivement rare et nous conseillons aux collectionneurs de faire sérieusement expertiser les exemplaires qu'on peut leur offrir. Le fabricant de tête-bêche neuves dont j'ai parlé plus haut, est également arrivé à falsifier ce timbre et à colorer chimiquement la réimpression de France. La fraude est parfaitement réussie, et il faut être connaisseur de première force pour la découvrir.

Disposition des timbres en feuilles

La disposition des timbres en feuilles s'est conservée depuis 1849 jusqu'au moment du remplacement du type effigie par le type de 1875. Nous n'y reviendrons donc pas avant l'étude de cette émission. La feuille comprend 15 rangées de 10 timbres sans aucun intervalle. Les bords sont blancs et ne présentent aucune inscription. Leur largeur est variable, elle est de 12-15 mm. sur les bords, de 18 à 22 en haut et en bas de 23-26 mm. Les seuls signes qu'on trouve sont au-dessus du 5^e timbre de la rangée supérieure et au-dessous du 5^e de la rangée inférieure, une croix entre parenthèse (†). Les feuilles livrées au public portent encore un petit cachet oval (8/15 mm.) avec l'inscription suffisamment explicative (Contrôle T. P.). Quand les timbres furent dentelés, la dentelure au-dessus de la rangée supérieure des timbres ne dépassa pas ceux-ci, les dentelures horizontales dépassèrent les timbres d'une dent, et le bord inférieur de la feuille compta 15 dents de plus.

Il semble que la croix est un point de repérage pour le perçage de feuilles avec la machine Archer, qui dentelait 5 feuilles en épaisseur mais seulement à chaque fois les 3 côtés d'une rangée de timbres : D'un mouvement automatique la feuille était déplacée de la hauteur d'un timbre et la machine piquait une deuxième rangée. En piquant la partie inférieure de la dernière rangée de timbres, les aiguilles latérales piquaient le bord inférieur : c'est ce qui explique la présence des 15 dents supplémentaires.

Le fond imprimé pour teinter le papier dépasse toujours l'espace occupé par l'impression des planches.

Falsifications

Nous avons déjà parlé des principales falsifications auxquelles ont donné lieu les timbres de la première émission. Cette falsification porte surtout sur les tête-bêche et sur le 15 cent. vert. Inutile donc d'y revenir.

Faux usés poste

Il y aurait tout un chapitre important à écrire sur ce sujet. Au début de la création des timbres-poste, les faussaires firent de nombreux reports de la vignette officielle et essayèrent de les utiliser. De nombreuses poursuites furent exercées et les timbres frauduleux détruits. Des exemplaires semblables sont très rares.

Toute l'émission a été contrefaite et suffisamment bien gravée pour pouvoir induire en erreur. A signaler comme curiosité un 15 cent. vert, entièrement dessiné à la plume encore adhérent à la lettre qu'il a servi à affranchir, que possède un collectionneur de Paris.

Les procès-verbaux de la poste sont curieux à étudier en ce qu'ils montrent combien fut grande la naïveté de certaines personnes, qui sciemment ou non essayaient de faire servir une seconde fois des timbre

déjà oblitérés. L'administration elle-même ne sembla pas bien fixée, car nous avons eu sous les yeux un procès-verbal avec les enquêtes relatives à un timbre de 10 cent. noir qui avait été saisi par l'administration. Ce n'était qu'un vulgaire *fac simile* provenant des tableaux envoyés aux instituteurs dans un but de propagande. Les enquêtes aboutirent à un non-lieu à la suite d'une lettre d'un inspecteur *reconnaissant pour bonne* (?) la vignette en question.

Réimpressions 1862

MÊME TYPE C SUR B

- 23° 40 centimes Bistre jaunâtre clair.
- 24° 15 centimes Vert vif clair.
- 25° 20 centimes Noir sur papier teinté, brun rosé, ou papier mécanique blanc.
- 26° 20 centimes Bleu de ciel.
- 27° 25 sur 20 centimes Bleu de ciel.
- 28° 25 centimes Bleu de ciel.
- 29° 40 centimes Vermillon un peu jaune 1^{er} type.
- 30° 40 centimes 2^e type.
- 31° 1 franc Rouge carmin.

stori-
que

C'est en 1862 que ces timbres furent réimprimés. Les uns prétendent que ce fut sur la demande du gouvernement anglais pour satisfaire un membre de la famille royale devenu collectionneur de timbres-postes. D'autres racontent que M. Duinas, directeur de la monnaie de Paris ayant eu l'idée de créer un musée postal et de l'enrichir par voie d'échanges avec les autres pays, fit réimprimer les valeurs rares de 49, 52 et 53 pour les offrir aux Administrations postales étrangères. Enfin, le docteur Legrand croit se souvenir que cette réimpression fut faite en vue de l'exposition de Londres 1862. C'est là il me semble qu'est la vérité.

Ces réimpressions sont facilement reconnaissables au papier qui est blanc, aux couleurs qui correspondent aux couleurs des timbres en cours au moment de la réimpression (1862) et surtout à la gomme qui est blanche tandis que la gomme des originaux est jaune ou brunâtre.

Les réimpressions furent faites sur les planches de 1849 aussi y retrouve-t-on le deuxième type du 40 cent.

Toutefois il y eut un remaniement des formes car il n'y a au type Cérés aucune tête-bêche : seul le 1 fr. Empire existe avec une tête-bêche.

Enfin, fait inexplicable, le cliché du 15 centimes vert est un peu moins haut que dans l'émission originale.

1852

12 Août 1852

MÊME TYPE C SUR B

L'effigie du Prince-Président à gauche remplace celle de Cérès. Sous le cou un minuscule B, signature du graveur Barre. Non piqués (Fig 2).

- 32° 40 centimes, Bistre.
- a) 10 centimes, Bistre jaune.
- b) 10 centimes, Jaune brun.
- c) 40 centimes, Brun foncé.
- 33° 25 centimes, Bleu.
- a) 25 centimes, Bleu terne.
- b) 25 centimes, Bleu foncé.
- c) 25 centimes, Bleu vif.

Réimpression 1862

- 34° 10 centimes, Bistre clair.
- 35° 25 centimes, Bleu clair.

Historique

La loi du 13 Janvier 1852 avait ordonné la substitution de l'effigie de L. Bonaparte à celle de la Liberté. Toute la série devait subir cette transformation : mais les événements se précipitèrent au point que la suite de la série ne put paraître.

Falsification

Le 10 centimes fut falsifié dans ces dernières années d'une ingénieuse façon. Le faussaire coupait la partie supérieure d'un timbre de 1853 et le remplaçait par la partie supérieure d'un timbre de 1849. Un habile recollage transformait le timbre Empire en Présidence. Le grattage des lettres EMP et le remplacement par RÉPUB a aussi été tenté mais sans grand succès. Il suffit pour découvrir la première falsification de mettre le timbre à l'eau chaude, et pour la seconde regarder par transparence.

Oblitérations

L'émission de 1852 se trouve avec toutes les oblitérations propres à l'émission de 1849 c. a. d. grille en losanges, points en étoile avec ou sans lettres, points en losanges avec petits chiffres au centre, grille en rouleau, rouleau à gros points, cachet OR et quelquefois l'oblitération à date, mais assez rarement. L'encre employée est généralement noire, on la trouve quelquefois bleue ou rouge.

1853

Même type que pour l'émission de 1852. Aux mots REPUB. FRANÇ. sont substitués les mots EMP. FRANÇ. Le B qui se trouvait sous le cou de l'effigie, a disparu. Non piqués. (Fig. 3).

17 Août 1853

- 36° 10 centimes, Bistre.
- a) 10 centimes, Jaune citron.
- b) 10 centimes, Jaune bistre.
- c) 10 centimes, Jaune brun.
- d) 10 centimes, Bistre foncé.
- e) 10 centimes, Ocre.
- f) 10 centimes, Brun.
- g) 10 centimes, Brun rougeâtre.

17 Août 1853

- 37° 1 franc, Carmin foncé.
- a) 1 franc, Carmin clair.
- b) 1 franc, Rouge carminé.
- c) 1 franc, Carmin brun terne.

8 Septembre 1853

- 38° 40 centimes, Rouge.
- a) 40 centimes, Orange pâle.
- b) 40 centimes, Orange.
- c) 40 centimes, Orange vif.
- d) 40 centimes, Orange
- e) 40 centimes, Orange vif } sur papier rose.
- f) 40 centimes, Orange sur verdâtre.
- g) 40 centimes, Orange sur gris.

3 Novembre 1853

- 39° 25 centimes, Bleu.
- a) 25 centimes, Bleu terne.
- b) 25 centimes, Bleu clair.

Réimpressions 1862

- 40° 25 centimes, Bleu de ciel.
- 41° 1 franc, Carmin.

Ces différents timbres furent créés à la suite du décret du 2 Décembre 1852 qui ordonnait sur les pièces de monnaie la substitution des mots Empire français aux mots République française.

La taxe pour Paris fut abaissée par la loi du 7-10 Mai 1853 de 15 centimes à 10 centimes pour les lettres affranchies. C'est la première tentative de prime à l'affranchissement. Le timbre de 15 centimes devait disparaître jusqu'en 1870.

Nous n'avons indiqué pour les 10 et 40 centimes que les couleurs essentielles et les plus tranchées. Mais on peut varier presque à l'infini les nuances du 10 centimes et du 40 centimes.

Le papier du 40 centimes fut plusieurs fois changé ; les teintes les plus tranchées sont le teinté rose et le teinté verdâtre, qui sont relativement rares. La couche commune est un teinté gris jaunâtre.

1 franc

Le 1 franc devient très rare. Il n'y a pas de variété de couleur sensible comme pour le 1 franc de 1849 ou le 80 centimes de 1854. Cela tient au peu de durée de cette émission.

25 cent.

Le 25 centimes avec la légende *Empire* est rare par ce fait qu'il n'eut officiellement cours et qu'il ne fut fabriqué que du 3 Novembre 1853 au 15 Mai 1854. Et encore cette fabrication fut-elle assez restreinte, car on épuisa le stock considérable des timbres de même valeur *Présidence* dont les bureaux étaient si amplement pourvus qu'on les trouve encore en grand nombre sur les lettres en Juin 1854 date de la réduction de la taxe et de la suppression du 25 centimes.

1854-1860

Même type que pour l'émission de 1853. Gravé par Barre père Non piqués. (Fig. 4).

1^{er} Juillet 1854.

- 42° 20 centimes, Bleu terne.
- 43° 20 centimes, Bleu.
- 44° 20 centimes, Bleu noir.
- a) 20 centimes, *Bleu pâle.*
- b) 20 centimes, *Bleu foncé.*

? Octobre 1854.

- 45° 80 centimes, Carmin (papier ordinaire).
- a) 80 centimes, *Carmin clair.*
- b) 80 centimes, *Carmin foncé.*
- c) 80 centimes, *Carmin brun.*
- d) 80 centimes, *Vermillon carminé.*
- 45 bis 80 centimes, (pap. pelure).

4 Novembre 1854.

- 46° 5 centimes, Vert.
- a) 5 centimes, *Vert clair.*
- b) 5 centimes, *Vert jaune.*
- 47° 5 centimes, Vert foncé tirant sur le bleu.
- a) 5 centimes, *Vert sur papier vert.*
- b) 5 centimes, *Vert sur papier blanc.*
- c) 5 centimes, *Vert sur papier azuré.*

? 1855

- 48° 20 centimes, Bleu sur papier vert.
- a) 20 centimes, *Bleu foncé* { sur vert.
- b) 20 centimes, *Bleu terne* {

? 1858

- 49° 20 centimes, bleu sur pap. bleuâtre.
- a) 20 centimes, *Bleu sur bleu foncé.*
- b) 20 centimes, *Bleu sur gris bleu foncé.*
- 50° 20 centimes, Bleu sur pap. bleu violet.
- 51° 20 centimes, Bleu sur violet rose.

? 1860

- 52° 80 centimes, Rose, papier ordinaire.
- a) 80 centimes, *Rose pâle.*
- b) 80 centimes, *Rose vif.*
- 53° 80 centimes, Rose, papier très mince.

1^{er} Mars 1860.

- 54° 5 centimes, Vert olive clair. { Papier vert.
- a) 5 centimes, *Vert olive foncé.* {

IMPRESSION DÉFECTUEUSE.

- 55° 40 centimes bistre
- 56° 20 centimes bleu.

TÊTE-BÊCHE

57°	20 centimes bleu.
58°	80 centimes carmin.
59°	80 centimes rose.

Historique

Par la loi du 20 au 25 Mai 1854, le port des lettres affranchies fut modifié. La taxe fut ramenée de 25 centimes à 20 centimes, et la vraie prime à l'affranchissement fut créée. La loi fut mise en vigueur le 1^{er} Juillet 1854. Il fallait cette prime pour décider le public à faire un large usage des timbres-postes.

Dans une très volumineuse correspondance d'affaires que nous avons dépouillée, nous n'avons trouvé que très peu de lettres affranchies avant le 1^{er} juillet 1854. Dès le mois de juin nous trouvons des avis insérés dans les lettres offrant de faire l'affranchissement réciproque pour éviter la taxe de non-affranchissement. A partir de cette date, toutes les lettres étaient affranchies.

Voici en analyse la loi du 20-25 Mai 1854.

Lettres simples de bureau à bureau jusqu'à 7 gr. 1/2 :

	20 centimes affranchies ;	30 centimes non affranchies.
de 7 gr. 1/2 à 15 gr. 40	— —	60 — — —
de 15 à 100 gr.	80 — —	1.20 — — —
au-dessus de 100 gr. et par fraction de 100 gr.	80 centimes affranchies ;	1 20 non affranchies.

En cas d'affranchissement insuffisant, la lettre était taxée comme non-affranchie sauf déduction de la valeur des timbres employés. La taxe de recommandation était unique et coûtait 20 centimes.

Ce nouveau tarif exigeait la création de nouvelles valeurs qui furent primitivement (Circulaire du 15 juin 1854) fixée à 2 ; celles de 20 et de 80 centimes. Les timbres de 10 et de 40 centimes restaient en cours. Pour le 30 Juin, les Directeurs des postes devaient retirer les timbres de 25 centimes et de 1 fr. et les retourner à l'administration.

La même circulaire annonçait l'envoi d'un timbre à main de 30 centimes pour la taxe des lettres non affranchies. Nous estimons que les collections complètes de France doivent posséder au moins un exemplaire de lettre taxée de la sorte : car le timbre à main fait ici l'office d'un véritable timbre-poste et est le devancier du chiffre taxe que nous trouverons plus tard.

En 1856 une circulaire supprima le délai supplémentaire accordé aux lettres affranchies et institué par la décision du 16 octobre 1848.

Il est intéressant de voir quelle heureuse influence eut sur le public la prime à l'affranchissement. Le tableau suivant est suffisamment clair pour se passer de commentaires.

En 1847	le port est acquitté au départ pour	10 %	des lettres.
En 1849	l'affranchissement se fait pour	15 %	
En 1850	— — — —	20 %	
En 1853	— — — —	22 %	
En 1854	— — (prime) — —	49 %	
En 1855	— — — —	85 %	

L'affranchissement des imprimés se faisait jusqu'ici au guichet et en numéraire, mais en Septembre 1854, on émit le timbre de 5 centimes pour éviter les encombrements et permettre l'affranchissement direct. Puis en 1856 on décida d'abaisser les affranchissements des journaux et des circulaires dans de notables proportions. Les circulaires et prospectus ne devaient payer à l'avenir que 1 centime par 5 grammes jusqu'à 50 grammes et 10 centimes de 50 grammes à 100 grammes. La taxe

des journaux fut fixée à 2 centimes par vingt grammes et 1 centime en plus par dix grammes ; cette taxe fut réduite de moitié pour les journaux publiés dans le département. Mais ce ne fut qu'en octobre 1859 qu'on décida la création des valeurs de 1, 2, 4 centimes, et seul le 1 centime parut en 1860.

La loi du 28 juin 1861 augmente dans une notable proportion le poids des lettres simples et doubles. Ce poids passe 7 gr. 1/2 et 15 gr. à 10 gr. et 20 grammes.

Il faut considérer dans cette émission les variétés des 20, 80 et 5 centimes comme des émissions distinctes. Pendant quelques mois après le 1^{er} juillet 1854, le 20 centimes conserva la teinte bleu terne des 25 centimes Présidence et Empire, tout comme le 80 centimes, garda la teinte carmin du 1 fr. Empire jusqu'en 1860. M. Maury dans son excellente étude sur les timbres français, croit que le 5 centimes qui fut d'abord tiré en vert foncé fut tiré en vert clair parce qu'il se produisait le soir des confusions avec le 20 centimes bleu : il donne aussi la même raison pour le changement du 20 bleu en bleu noir.

Le 20 centimes sur rose n'a jamais existé comme valeur émise : ce n'est qu'un essai dont nous possédons un exemplaire grâce à l'obligeance de M. Mahé. C'est vers 1855 qu'on fit des essais sur papier de couleur. Les seuls émis furent les timbres sur bleu, sur vert et sur violet rose. Cette dernière valeur que nous cataloguons est facile à différencier de l'essai bleu sur rose, l'impression que donne le timbre vu de face est bien une teinte tirant sur le rose, mais le verso est violet rosé, même presque mauve. C'est de l'année de cette émission 1860 que date la mise en service des timbres de France dans la principauté de Monaco. (N° 2387.)

La consistance des papiers employés semble assez variable, nous n'avons encore pu faire une étude complète à ce sujet. Nous nous contentons de la signaler convaincu qu'il y aura là une source fructueuse de découvertes pour le chercheur.

L'émission de 1853 à 1860 comprend également toutes les oblitérations en usage de 1849 à 1852, mais les plus communes sont les étoiles et les losanges. L'oblitération à grille est de deux sortes. La première est la grille de 1849 (17 × 17) et la seconde est la grille des états pontificaux qu'on retrouve sur les timbres de ce pays (18 × 18). Elles étaient en usage dans le corps expéditionnaire d'Italie.

Les oblitérations à dates rouges servaient pour l'affranchissement des imprimés et des journaux.

L'oblitération à points en étoile avec chiffres, fait son apparition. Jusqu'ici les bureaux de Paris, autres que le bureau central, oblitéraient avec le losange en points et lettre au centre. Vers 1854 on attribua ces mêmes cachets (tout en diminuant un peu la hauteur des lettres et en changeant le caractère) aux bureaux ambulants circulant sur les voies ferrées et l'on donna aux bureaux de Paris le cachet à étoile avec numéro au centre. M. Schaupmeier cite les lettres suivantes : F, H, D, NP, DS3, ES1, E, PF, FS, BS2, ML, ML1, ML2, LM, PA, LP, B, A, KS1 etc. (voir cat. Schaup. p. 40, 2^e édition)

L'oblitération à date, présente de nombreuses variétés, dans les cercles qui la limitent.

1^o 2 cercles continus un externe un interne.

4^o 1 cercle continu externe, un cercle pointillé interne.

3^o 2 cercles continus, un cercle pointillé externe très rapproché du 1^{er} cercle continu interne.

Il existe encore deux oblitérations à points, l'une se compose d'un cachet rond formé de petits points laissant entre eux un espace d'un millimètre, l'autre appelée *mille points* est faite au moyen d'un rouleau portant de petits points très rapprochés les uns des autres.

Toute cette émission se rencontre encore avec un cachet portant une ancre entourée de points. C'était le cachet oblitérant des paquebots-poste qui quelquefois aussi employaient un cachet à date à leur nom comme le Cydnus, etc. L'encre peut être rouge, bleue ou noire.

A signaler enfin le cachet à losanges en points avec grands chiffres au centre dont nous parlerons plus loin.

LES PIQUAGES DE L'ÉMISSION 1853-1860

Le public trouvait que l'emploi des ciseaux pour détacher les timbres occasionnait une grande perte de temps ; aussi vit-on les grandes administrations faire de nombreuses tentatives pour trouver un moyen plus expéditif. On signale quatre sortes de piquages ou mieux de percages dus à l'initiative privée, quoique l'administration ait fait également l'essai de l'un d'eux. Les timbres sont :

- 1° percés en lignes.
- 2° percés en points.
- 3° piqués à la machine Susse.
- 4° percés en scie.

Il est difficile de savoir au juste aujourd'hui quelles sont les valeurs qui ont été réellement percées et de faire un triage entre les nombreuses contrefaçons qui furent créées pour l'exploitation des collectionneurs. Je ne donnerai donc comme certains que les piquages que j'ai vus, sur enveloppes usées ou que des collectionneurs comme M. Berger-Levrault ont signalés et possédés à l'époque : les autres valeurs douteuses sont jusqu'à nouvel ordre suivies d'un point d'interrogation.

1° Percés en points.

- | | |
|-----|------------------|
| 60° | 1 centime. |
| | 5 centimes. (?) |
| 61° | 10 centimes. (?) |
| | 20 centimes. |
| | 40 centimes. (?) |
| | 80 centimes. (?) |

2° Percés en scie. (fig. 22).

- | | |
|-----|------------------|
| 62° | 1 centime. |
| 63° | 5 centimes. |
| | 10 centimes. (?) |
| 64° | 20 centimes. |
| 65° | 40 centimes. |
| | 80 centimes. (?) |

M. Berger-Levrault affirme l'existence du 1 centime que je n'ai vu catalogué nulle part. Pour ma part je n'ai jamais vu que trois exemplaires du 20 cent. percés en scie.

3° Percés en lignes par des particuliers. (fig. 24).

- | | |
|-----|-----------------------------|
| 66° | 1 centime. |
| 67° | 5 centimes. |
| 68° | 10 centimes. |
| 69° | 20 centimes, Bleu sur blanc |
| 70° | 20 centimes, Bleu sur vert. |
| 71° | 40 centimes. |
| 72° | 80 centimes. |

4° Percés en lignes par l'administration des postes.

- | | |
|--|------------------|
| | 1 centime. |
| | 5 centimes. |
| | 10 centimes. |
| | 20 centimes. |
| | 40 centimes. (?) |
| | 80 centimes. |

5° *Piquages 7, appelé piquage Susse. (fig. 23).*

73°	1 centime.
74°	5 centimes.
75°	10 centimes.
76°	20 centimes.
77°	40 centimes.
78°	80 centimes.

6° *Percés en arc comme les timbres de Brunsticik*

79°	5 centimes.
80°	40 centimes.
81°	20 centimes.

Percés en points

Par les divers procédés de perforages que nous allons décrire, on verra combien il est difficile d'expertiser ces timbres, car pour un même procédé on s'est servi d'instruments différents.

Un des premiers instruments employés paraît être la roulette à dents tranchantes, fines et rapprochées qui tourne sur un pivot terminé par un manche et qu'emploient encore aujourd'hui les dessinateurs. C'est le perçage en points.

Percés en lignes

Un papetier mit en vente une planchette et une règle en fer munie de dents perpendiculaires. On faisait glisser la règle sur la feuille étendue sur la planchette et arrivé entre deux rangées de timbres, une légère pression perceait le papier et donnait ce qu'on appelle aujourd'hui le perçage en lignes.

Procédé Ridoux

M. Ridoux, un employé des postes avait inventé un autre appareil. C'était un cylindre mu ou retenu par une manivelle et enfermé dans une boîte présentant une fente munie d'une lame dentelée. Autour du cylindre on enroulait une bande de plusieurs mètres de timbres-poste qui passaient par la fente. Une simple pression de la main suffisait pour piquer le timbre sur la lame dentelée et le séparer. Avec cet appareil les timbres ne peuvent être percés, que sur deux faces opposées ; les deux autres étant séparées aux ciseaux pour être collées bout à bout.

Perçage officiel

Le piquage en points fut tenté par l'administration en 1862 et mis à l'essai dans des bureaux de Paris et de province. Mais l'administration dut bientôt renoncer à cette tentative, car M. Archer, l'inventeur des machines à piquer, la menaça d'un procès. M. Archer avait pris ses brevets en Angleterre et en France. M. Berger-Levrault croit que le 40 centimes ne fut pas percé par l'administration.

Le Grand-Hôtel, pour la commodité de sa clientèle avait également installé une machine à percer les timbres-poste et en livra un assez grand nombre à la circulation.

Procédé Susse

Enfin un papetier de la place de la Bourse. M. Susse prit un brevet le 8 janvier 1861 pour l'exploitation d'une machine à piquer. Il croyait obtenir du gouvernement, l'entreprise des piquages des timbres, mais il ne put réussir. Il livra gratuitement les timbres perforés au public, son bénéfice fut la remise de 2 0/0 que l'administration accordait aux gros acheteurs. La machine Susse a été achetée par M. Maury qui a dentelé à nouveau un certain nombre d'anciens timbres en prévenant bien entendu les amateurs.

Dans le vrai piquage Susse le timbre mesure 18 mm. dans le sens horizontal entre la profondeur de 2 dents opposées et 21 1/2 à 22 mm. dans le sens vertical. D'autres moyens indiqués par M. Ed. Mahé permettent de reconnaître les vrais piquages Susse des piquages faits après coup. Ces derniers sont piqués un à un. La séparation faite à coups de ciseaux laisse sur les bords du piquage une trace révélatrice. Dans les vrais piquages l'extrémité de la dent est déchirée tandis que dans les autres elle est coupée

droit au ciseau. Dans les imitations par suite d'un dérangement dans le cadre à perforer, les dents ne sont plus en face les unes des autres et bien souvent à une dent correspond sur l'autre bord le fond de la piqure.

La nuance du timbre est également révélatrice car la machine Susse n'a pas fonctionné pendant toute la durée de l'émission et les teintes qui existaient à ce moment sont 1 centime vert bronze, 5 centimes vert pâle, 10 centimes jaune brun, 20 centimes le bleu le plus commun, 40 centimes rouge orange, ni vif ni pâle, 80 centimes rose. Tout 80 centimes carmin piqure Susse peut être de prime abord déclaré faux.

Il existe une contrefaçon des piquages Susse qui vit le jour à Bâle vers 1868. Elle est très facile à reconnaître, car elle est piquée 6 au lieu de 7 c'est-à-dire que sur une longueur de 2 cm. il n'y a que six trous de piqure.

On signale également un 20 centimes percé en lignes verticalement et piqué 13 1/2 horizontalement : je mentionne ce timbre sous toutes réserves et n'en voit nullement l'origine. N'y aurait-il pas une confusion avec un timbre sorti de la machine de M. Ridoux qui présenterait deux sortes de percages et non de piquages, ou est-ce un essai ? Ce timbre daterait de 1862 et aurait été vu par M. Mons.

Les timbres percés en arc furent signalés en 1873 par M. Fossi. Leur piquage est semblable à celui des percés en arc de Brunswick, mais le piquage n'existe que sur les bords latéraux. En haut et en bas, les timbres sont séparés au ciseau. Les exemplaires connus sont oblitérés :

à Saucy (Seine-et-Marne) N° 3251 : 5 et 40 centimes.

à Moulins-en-Gilbert (Nièvre) N° 2563 : 20 centimes.

1862

Même type : piq. 13 1/2 en hauteur, 14 en largeur. (fig. 5).

Octobre 1862.

- 82° 1 centime, Olive.
- a) 1 centime, Vert olive.
- 83° 5 centimes, Vert.
- a) 5 centimes, Vert pâle.
- b) 5 centimes, Vert foncé.
- 84° 10 centimes, Bistre clair.
- a) 10 centimes, Bistre foncé.
- 85° 20 centimes, Bleu pâle.
- a) 20 centimes, Bleu foncé.
- 86° 40 centimes, Orange.
- a) 40 centimes, Orange vil.
- 87° 80 centimes, Rose.
- a) 80 centimes, rose vif.
- b) 80 centimes, Carmin.

TÊTE-BÊCHE.

- 88° 20 centimes, Bleu.
- 89° 80 centimes, Rose.

IMPRESSION DÉFECTUEUSE.

- 90° 10 centimes, brun, gravure très défectueuse : la valeur n'est plus visible.
- 91° 10 centimes, Bistre jaune, la gravure n'est quelquefois plus visible.
- 92° 20 centimes, Bleu.

Des auteurs allemands prétendent que la piqûre fut d'abord 13 1/2 puis 14. En tous cas, sur presque tous les exemplaires la dentelure verticale ne concorde pas avec la dentelure horizontale qui est plus petite. On trouve également des exemplaires à qui il manque deux dents en sens de la hauteur, ce qui rend le timbre plus petit.

Les cachets qui ont servi à l'oblitération des timbres des émissions de 1853 et 1860 ont été employés pour l'émission de 1862. Toutefois un nouveau cachet vient en janvier 1863 s'ajouter à la série : les petits chiffres du cachet à losange sont remplacés dès le commencement de l'année par de gros chiffres ayant 7 mm. de hauteur. C'est également à ce moment que de nouveaux numéros sont attribués à chaque bureau. A citer outre la grille de l'armée d'Italie et le cachet du corps expéditionnaire de Chine le cachet en points avec les lettres C. E. M. Q. G. (Corps expéditionnaire, Mexique, Quartier général) dont on ne connaît que les 10 et 20 centimes.

Je crois intéressant de donner ici pour les amateurs d'oblitérations rares, les lettres que portaient les cachets en usage dans les corps expéditionnaires du second empire. Heureux ceux qui découvriront ces raretés de premier ordre. On connaît oblitérés de la sorte surtout les 20 centimes, mais les autres valeurs peuvent exister.

AMIL Armée d'Italie Milan.
AALE » » Alexandrie
ACRE » » Crémone
GIQG Garde impériale, Quartier général.
1^{re} D^{on} » 1^{re} Division.

AAQG Armée des Alpes, Quartier général.
AABC » Bureau central.
AABM » Bureau militaire.
AOQG Armée d'Orient, Quartier général (40 centimes).
AOBE » Bureau E.
CECBC Corps expéditionnaire de Chine, Bureau central.
CECA » » » A (20 et 40 non piq.)
CECC » » » C
CECB » » » B
CEMA Corps expéditionnaire du Mexique, Bureau A (80 centimes),
CEMB » » » Bureau B.
CER2 Corps expéditionnaire de Rome 2^e Corps.
CECBI. Corps expéditionnaire Chine Bureau central.
CECD » » » D (40 centimes).
AIQG Armée d'Italie, Quartier général
et j'en passe certainement.

1863-1870

EFFIGIE LAURÉE.

Effigie laurée à gauche. 3 types distincts :

1^{er} type pour les petites valeurs. Effigie à gauche, sur fond uni entouré d'un cercle perlé. Encadrement rectangulaire formé d'une ligne double. En haut, EMPIRE FRANÇAIS, en bas POSTES, entre la valeur répétée deux fois en chiffres. En dehors du cercle perlé, fond de lignes ondulées. Piq. 13 1/2-14. Papier légèrement teinté. (Fig. 8).

2^e type, pour les valeurs de 10 à 80 centimes. Effigie un peu différente de la précédente, dans un cercle perlé plus grand entourant un fond uni. L'ornementation du reste du timbre est semblable à celle de l'émission de 1862 avec la différence que la légende est EMPIRE FRANÇAIS en toutes lettres, la grecque est plus apparente et plus ornementée ; les ornements des angles sont devenus des croisillons. Les perles du cercle sont également plus fortes et plus espacées. Piq. 13 1/2 et 14, papier légèrement teinté. Gravé par Albert Barre fils. (Fig. 7).

3^e type : Timbre rectangulaire en largeur. Au centre effigie laurée à gauche de l'empereur dans un cercle perlé, entouré lui-même d'un double cercle. Encadrement rectangulaire plus petit partant à trois millimètres du bord du timbre et limitant un fond guilloché portant à gauche 5, à droite F. En haut EMPIRE FRANÇAIS, en bas TIMBRE POSTE, piq. 13 1/2. (Fig. 6).

1^{er} Janvier 1863 (Type 1).

- 93° 2 centimes, Brun rouge sur brun clair.
 - a) 2 centimes, Brun clair.
 - b) 2 centimes, Brun rouge foncé, sur brun clair.
- 94° 4 centimes, Gris sur blanc.
 - a) 4 centimes, Gris blanc sur blanc.
 - b) 4 centimes, Gris lilas sur blanc gris.
 - c) 4 centimes, Gris foncé.

4 Avril 1867 (Type 2).

- 95° 20 centimes, Bleu.
 - a) 20 centimes, Bleu pâle
- 96° 30 centimes, Brun, fond du cercle perlé uni.
 - a) 30 centimes, Brun foncé.
 - b) 30 centimes, Bistre.
- 97° 30 centimes, Brun, fond de cercle ligné horizontalement. signalé dès juillet 1870 par Moens.

15 Novembre 1867.

- 98° 10 centimes, Bistre jaune.
 - a) 10 centimes, Bistre brun.

Février 1868.

- 99° 80 centimes, Rose.
 - a) 80 centimes, Rose pâle.
 - b) 80 centimes, Rose foncée.

Août 1868.

- 100° 40 centimes, Rouge.
a) 40 centimes, Rouge pâle.
b) 40 centimes, Vermillon foncé.
101° 40 centimes, Rouge, le fond est formé de lignes parallèles verticales.
Coll. Legrand.

Avril 1869

Les mêmes non piqués.

- 102° 20 centimes, Bleu pâle. (Fig. 44).

Novembre 1869 (Type 3).

- 103° 5 francs, Mauve, chiffres mauves.
104° 5 francs, Mauve, chiffres bleus.
a) 5 francs, Mauve, chiffres bleus. 1° Variété.
b) " " " " 2° Variété.
c) " " " " 3° Variété.
105° 5 francs, Mauve, sans valeur indiquée. (Fig. 40).

Mai 1870 (Type 1).

- 106° 1 centime, Vert olive foncé.
a) 1 centime, Vert olive clair.
b) 1 centime, Vert olive jaune.

TÊTE BÊCHE.

- 107° 4 centimes, Gris.

TIRAGE DÉFECTUEUX

- 108° 2 centimes.
109° 4 centimes.
110° 10 centimes.
111° 30 centimes.

1869

Les mêmes non piqués.

- 112° 2 centimes, Brun rouge.
113° 4 centimes, Gris.
114° 10 centimes, Bistre.
115° 20 centimes, Bleu.
116° 40 centimes, Orange.
117° 80 centimes, Rose.

Après la victorieuse campagne d'Italie, l'Empereur décida que son effigie laurée remplacerait l'effigie non laurée sur les pièces de monnaies et les timbres-poste. Les 2 et 4 centimes dont la création était décidée furent les premiers timbres confectionnés à ce type : les autres ne le furent qu'au fur et à mesure des besoins du service et le 1 centime dut attendre jusqu'en 1870 pour voir le jour.

Il est à remarquer que cette émission est la seule des timbres français faite à 3 types différents nécessitant 3 coins distincts.

Variété

Ces timbres présentent une variété que je n'ai encore vu signalée nulle part et qui semble indiquer une retouche ou un accident du coin. En examinant le 80 cent. on observe à gauche du deuxième nombre de la valeur un trait blanc vertical plus épais en haut qu'en bas. Ce trait paraît constant sur le 80 cent. et apparaît quelquefois sur d'autres valeurs. Pour le moment voici le classement que nous pouvons donner.

A) avec trait vertical à gauche de la valeur de droite.

- 118° 20 centimes, Bleu.
- 119° 30 centimes, Brun.
- 120° 80 centimes, Rose.

B) sans trait vertical.

- 121° 10 centimes, Bistré.
- 122° 20 centimes, Bleu.
- 123° 30 centimes, Brun.
- 123° 40 centimes, Orange.

Il reste donc à découvrir le 10 et le 40 cent. avec le trait. Le 80 cent. sans trait est excessivement rare, je n'en ai encore trouvé qu'un seul exemplaire et encore est-il douteux.

30 centimes

Le 30 centimes existe également sous forme d'au moins deux variétés : le fond compris à l'intérieur du cercle perlé est uni, dans l'autre le fond est nettement formé de lignes horizontales et parallèles. Enfin j'ai trouvé l'exemplaire du 30 cent. où les lettres P I de l'empire sont fortement penchées vers la gauche sans que je puisse attribuer une raison plausible à cette irrégularité car il n'y a pas eu retraction du papier. (Fig. 43).

Les planches de cette émission se sont rapidement usées ce qui donne, vers les dernières années de l'empire, un tirage de plus en plus défectueux par l'empâtement des lignes du profil et du cou.

5 francs

Dans le 5 francs chiffres bleus, nous avons indiqué 3 variétés qui se distinguent par la forme du chiffre 5. Peut-être retrouvera-t-on ces variétés dans le mauve où je n'ai vu que : chiffre 5 formé de 2 traits ; la barre de tête est un peu incurvée et presque horizontale. Dans les chiffres bleus, j'ai vu les variétés suivantes :

- a) Chiffre formé de 2 traits. La barre de tête est montante et légèrement courbe.
- b) Chiffre formé de 2 traits. La barre de tête du 5 est montante et droite.
- c) Chiffre formé de 2 traits, excepté la barre du 5 qui est formée d'un trait simple et est montante.

Ces différences s'expliquent aisément en sachant que les caractères 5 et fr étaient tirés en surcharge. L'administration avait pris ce parti dans l'attente de création de timbres de 10 et de 20 fr. C'est ce qui explique également l'existence du timbre de 5 fr. sans valeur indiquée et que je possède dans ma collection. On remarquera que le type du 5 frs. n'est que la reprise du type des timbres pour effets de commerce. L'effigie au lieu d'être en hauteur est en largeur, le reste est identique.

La série non piquée est dite de Rothschild, car le célèbre banquier obtint de la faveur impériale un certain nombre de feuilles non dentelées. Depuis un certain temps ces timbres viennent par paire dans le commerce.

Je n'ai pas catalogué les percés en lignes, ni les piqués Suisse de cette émission. Ces timbres, d'après les uns étaient des essais de dentelure faits par l'administration, d'autres prétendaient qu'ils étaient le produit peu officiel de M. de Rothschild. Voulant en avoir le cœur net, nous nous

Timbres
dits Rothschild

sommes adressés à M. de Rothschild qui nous répondit ce qui suit : « Je n'ai gardé aucun document et je ne me rappelle plus des détails relatifs à la piqure des timbres effigie laurée ou percés en lignes *qui étaient une simple gaminerie que j'ai faite à cette époque-là* ». La question est tranchée : ces timbres ne peuvent trouver place dans nos collections qu'autant qu'ils sont non dentelés

En avril 1869 l'administration livra à un bureau du Nord et au bureau de Nancy un certain nombre de timbres de 20 centimes non piqués qui furent employés et vendus au guichet Ce 20 cent. se distingue du 20 cent. Rothschild par une nuance plus laiteuse ; il est bleu terne légèrement verdâtre. Nous en avons vu quelques uns sur lettres qui sont toutes adressées à MM. Lebaudy frères. L'exemplaire que j'ai sous les yeux est oblitéré — Strasbourg à Paris, 26 avril 1869. — Une autre lettre de même origine partie le 19 avril 1869 porte un timbre piqué. Ces timbres non piqués n'eurent cours que quelques jours.

Ce ne sont certainement pas des timbres dits de Rothschild, mais des timbres de l'émission courante non piqués livrés à la vente par l'administration elle-même.

En 1863 l'administration eut un instant l'idée d'émettre un timbre de 20 cent. au type en cours mais l'effigie aurait été remplacée par une vue panoramique du Puebla surmontée d'une aigle prenant son essor et tenant dans son bec une branche de laurier. C'eût été le premier timbre commémoratif.

Citons encore à titre de document une note de la « Correspondance générale de Paris » En Janvier 1870 ce journal annonça que l'empereur avait donné l'ordre à la Monnaie de faire figurer sur les monnaies et les timbres-poste la double effigie couronnée de l'empereur et du prince impérial. Les tristes événements de la guerre empêchèrent ce projet d'être mis à exécution.

Les mêmes que pour l'émission précédente moins la grille.

Le 20 centimes fut contrefait dans le midi.

Je ne voudrais pas terminer ce chapitre sans rappeler une pétition grotesque qu'un sieur Thouvère, domicilié dans le Jura adressa au Sénat en 1868. Il demandait le remplacement de l'effigie de l'empereur par les armories impériales, attendu dit-il « que l'effigie de l'empereur reçoit et « garde sur les timbres-poste à chaque minute du jour et par milliers « dans toute l'étendue de l'empire les coups multiples du timbre oblitérant « et cela paraît peu conciliable avec le respect et l'admiration due à « Napoléon III ». Sans commentaires!!

1870

Siège de Paris

Les lettres par ballons montés ou ballons libres.

Historique

Après nos désastres de l'Est et avant l'investissement de Paris, l'administration des Postes envoya en hâte presque tout son stock de timbres à l'effigie de l'Empereur dans les départements de l'Ouest et du Sud et elle se mit à fabriquer de nouveaux timbres à l'effigie de Cérés, en se servant des planches de 1849-50.

L'investissement de la capitale, le 18 Septembre 1870, avait supprimé toutes relations avec la province et l'étranger. On avait bien essayé de faire traverser les lignes allemandes par des facteurs mais les dangers étaient trop grands et les chances de succès trop minimes.

La dernière expédition régulière s'était faite le 18 Septembre par la gare Montparnasse. Le 19 la première voiture postale dut rétrograder. Enfin la dernière tentative date du 20 : 3 voitures, 2 cavaliers et 5 piétons furent lancés. Un seul nommé Létoile put arriver à Evreux. Il revint 7 jours après en rapportant 150 lettres.

Le 23 septembre l'aéronaute Durouf partit en ballon avec un chargement de lettres qu'il réussit à débarquer heureusement à Evreux. Aussitôt M. Rampon, directeur des Postes, organisa en deux décrets du 26 Septembre, la poste par ballons montés qui devaient partir à des dates indéterminées, et la poste par ballons libres qu'on lancerait d'une façon plus régulière. Pour les premiers le poids des lettres ne pouvait dépasser 4 gr. et le port payé d'avance était fixé à 20 cent. Les deuxièmes pouvaient emporter des cartes postales de 3 gr. au maximum moyennant un affranchissement de 10 cent. Un avis de l'administration régla les détails secondaires de cette heureuse innovation.

Les prix d'affranchissement furent ainsi établis :

10 cent.	pour Paris ;
20 cent.	pour lettre par ballon à destination de province ;
40	— — — — — de l'étranger.

Les ballons montés fonctionnèrent si régulièrement, grâce au dévouement de MM. Godard et Nadar, pendant toute la durée du siège, qu'en moins de six semaines 1800 kil de lettres qui n'avaient pu partir au moment de l'investissement purent être expédiées en même temps que le courrier journalier. 66 départs eurent lieu du 23 Septembre 1870 au 28 Février 1871, mais 54 seulement d'entre eux eurent une mission postale et emportèrent 2 millions 1/2 de lettres. Les dernières lettres distribuées régulièrement le furent le 18 Septembre ; puis les distributions de la correspondance de province devinrent très rares.

M. Maury signale 17 des ascensions les plus importantes. Nous essayons d'en compléter la liste en considérant comme un devoir de reproduire ici les noms des braves qui risquèrent leur vie pour le bien de la patrie. Un grand nombre d'entre eux étaient de simples matelots qui là, comme à Patay, comme en beaucoup d'autres circonstances furent des exemples de bravoure et de patriotisme et que l'ennemi lui-même saluait avec respect.

Date de Départ.	Ballon.	Monté par :	Charge de lettres.	Descendu à :
1 23	Septembre	Le Neptune.....	Durouf.....	103 kil. Evreux.
2 25	—	La Citta di Firenze.....	Mangin.....	104 — Seine-et-Oise.
3 29	—	Etats Unis.....	L. Godard.....	83 — Mantes.
4 30	—	Le Céleste.....	G. Tissandier.....	80 — Dreux.
5 7	Octobre	L'Armand Barbès.....	Trichet, Gambetta, Spuller.....	10 — Montdidier (Somme).
6 7	—	Georges Sand.....	Réveillod.....	— Crémery.
7 12	—	Washington.....	Bertaux.....	300 — Cambrai.
8 12	—	Louis Blanc.....	Farcot.....	125 — Belgique.
9 14	—	Général Cavaignac.....	Godard père.....	710 — Meuse.
10 14	—	Jean Bart.....	A. Tissandier.....	400 — Nogent-sur-Seine.
11 16	—	Jules Favre.....	Godard jeune.....	195 — Belgique.
12 16	—	Lafayette.....	Labadie (marin).....	270 — Dinant (Belgique).
13 18	—	Victor Hugo.....	Nadal.....	440 — Bar-le-Duc.
14 19	—	République Universelle.....	Jossec (marin).....	305 — Mézières.
15 22	—	Garibaldi.....	Iglesia.....	450 — Hollande.
16 25	—	Montgolfier.....	Hervé (marin).....	300 — Hollande.
17 27	—	Vauban.....	Guillaume (marin).....	270 — Vignoles (Meuse).
18 27	—	Bretagne.....	Cuzon.....	— Capturé.
19 29	—	Colonel Charras.....	Gilles.....	460 — Haute-Marne.
20 2	Novembre	Le Fulton.....	Le Gloennec (marin).....	250 — Angers.
21 4	—	Ferd. Flocon.....	Vidal.....	130 — Châteaubriant.
22 4	—	Galilée.....	Husson (marin).....	420 — Capturé à Chartres.
23 6	—	Ville de Châteaudun.....	Bosc.....	455 — Eure-et-Loire.
24 8	—	La Gironde.....	Gallay (marin).....	60 — Grandville.
25 12	—	Daguerre.....	Jubbert (marin).....	260 — Capturé à Ferrières. (S.-et-M.)
26 12	—	Niepce.....	Pagano (marin).....	250 — Vitry (S.-et-M.).
27 18	—	Général Uhrich.....	Lemoine (marin).....	80 — Luzarches (S.-et-O.)
28 24	—	Ville d'Orléans.....	Rolier.....	250 — Norvège.
29 24	—	Archimède.....	Buffet (marin).....	220 — Hollande.
30 24	—	Egalité.....	W. de Fonvielle.....	— Louvain (Belgique).
31 30	—	Le Jacquard.....	Prince (marin).....	250 — Perdu en mer.
32 30	—	J. Favre.....	Martin.....	50 — Belle Isle en Mer.
33 1	Décembre	Bataille de Paris.....	Poirrier.....	— Grandchamp (Bretag.)
34 2	—	Volta.....	Chapelain (marin), avec Janssen comme pas- sager.....	— Savenay (L.-Inf.)
35 4	—	Le Franklin.....	Marcia (marin).....	100 — Nantes.
36 5	—	L'Armée de Bretagne.....	Surrel.....	400 — Bouillet (Deux-Sév.).
37 7	—	Denys Papin.....	Domalin.....	55 — Mans.
38 11	—	Général Renault.....	Joignerey.....	63 — Rouen.
39 15	—	Ville de Paris.....	Delamarne.....	65 — Capturé, à Wertzlur (Prusse).
40 17	—	Parmentier.....	Paul (marin).....	160 — Marne-
41 17	—	Gutenberg.....	Perruchon (marrin).....	— Montpreux (Doubs).
42 18	—	Le Davy.....	Chaumont (marin).....	25 — Beaulne.
43 20	—	Général Chanzy.....	Verrecke.....	25 — Rotemberg (Bavière).
44 22	—	Lavoisier.....	Ledret (marin).....	175 — Beaufort (M.-et-L.).
44 23	—	Délivrance.....	Gauchet.....	140 — Morbihan.
46 24	—	Rouget de Lisle.....	John (marin).....	— Alençon.
47 27	—	Tourville.....	Mouttet (marin).....	160 — Haute-Vienne.
48 29	—	Bayard.....	Regimensi (marin).....	110 — La Mothe - Achard (Vendée).
49 30	—	Armée de la Loire.....	Lemoine.....	250 — Mans.
50 3	Janvier	Merlin de Douai.....	Griseaux.....	— Massay (Cher).
51 4	—	Newton.....	Ours (marin).....	340 — Digny (E.-et-L.)
52 9	—	Duquesne.....	Richard.....	— Reims.
53 9	—	Gambetta.....	Duvivier (marin).....	240 — Clamecy.
54 11	—	Képler.....	Roux (marin).....	160 — Laval.
55 13	—	Monge.....	Raoul.....	— Arpeuilles (Indre).
56 13	—	Général Faidherbe.....	Vrn Seymortier.....	60 — Saint-Avit (Gironde).
57 15	—	Vaucanson.....	Clariot (marin).....	75 — Armentières (Belg.).
58 16	—	Steenackers.....	Vibert.....	— Hynd (Hollande).
59 19	—	Poste de Paris.....	Turbiaux.....	70 — Hollande.
60 20	—	Général Bourbaki.....	Mangin jeune.....	125 — Bazaucourt (Nièvre).
61 22	—	Général Daumesnil.....	Robin (marin).....	280 — Charleroy.
62 24	—	Toricelli.....	Bely (marin).....	230 — Oise.
63 27	—	Richard Wallace.....	Lacaze (soldat).....	220 — Perdu en mer.
64 28	—	Général Cambronne.....	Tristan (marin).....	20 — Mayenne.

A cette liste il convient d'ajouter :

65	25	Novembre	Egalité, descendu à Louvain.
66	14	Octobre	Guillaume Tell, avec M. Ranc.
67	17	Octobre	La Liberté, enlevé par un coup de vent avant le départ.

Les deux premières ascensions ayant réussi, Godard fut chargé du service installé gare d'Orléans.

Ces ballons revenaient à l'État d'abord 5,000 fr., puis 4,000 fr. dont 300 fr pour l'aéronaute, mais le bénéfice était considérable si l'on songe que 100 k. de lettres rapportaient en affranchissements 10,000 fr.

L'histoire de chacun de ces ballons poste serait intéressante à écrire : car elle serait glorieuse. Le Galilée, le Daguerre, le Niepce furent pris par les Allemands, mais une partie de la correspondance fut sauvée. Le Jacquard et le Richard Wallace se perdirent corps et biens en mer. L'Archimède atterrit en Hollande, la Ville d'Orléans alla jusqu'en Norvège et la ville de Paris descendit en plein duché de Nassau.

Un seul ballon non monté emportant 4 k. de cartes partit de Paris le 30 septembre d'après M. Maury.

D'autres auteurs prétendent que le seul ballon qui emporta des cartes fut le « Céleste » qui dut d'ailleurs jeter son chargement par-dessus bord.

L'industrie privée confectionna pour la facilité du public des cartes pour ballons non montés et des lettres pour ballons montés. Ces formules n'étaient pas obligatoires. Nous possédons une lettre formée d'une demi-feuille de papier à lettre pliée en 12 parties dont 2 parties forment le recto et le verso de la lettre ; le reste est rempli d'écriture. Cette lettre est datée du 17 novembre 1870 et porte à la main la mention par ballon monté. Elle arriva le 27 novembre à Nyon (Suisse).

M. Maury nous donne la nomenclature suivante des cartes et des lettres.

A) *Cartes par ballons non montés. Formules diverses en lithographie ou typographie. Cadre pour le timbre. Inscriptions relatives au port.*

Noir sur blanc.

B) *Formules avec emblèmes, devises en français et allemand, drapeaux.*

Noir sur blanc.

Noir sur jaune.

Noir sur gris.

Noir sur bleu.

Ces cartes oblitérées sont très rares car leur emploi fut à peu près nul.

Lettres pour ballons montés. Formules diverses en lithographie ou typographie. Cadre pour timbres, avec ou sans armes et inscriptions diverses.

1° SANS ARMES NI DEVISES

Noir sur blanc.

Noir sur azuré.

2° AVEC ARMES ET DEVISES

Noir sur azur.

Noir sur vert.

Noir sur rose.

Noir sur lilas.

30,000 de ces lettres furent vendues pendant les premiers jours du siège.

Puis il se fonda un nombre considérable de journaux du format papier à lettre comprenant 1 feuillet d'impression relatant les faits du siège et de la guerre ; l'autre feuillet était réservé à l'adresse et à la correspondance particulière.

Le promoteur de ces lettres-journal fut M. Jouaust imprimeur, qui fonda le *Lettre Journal de Paris ou Gazette des Absents*. D'autres publications survinrent. En voici une énumération aussi complète que possible. (Fig. 26-27).

1° *Lettre Journal* pap. chamois 40 ou 43 numéros du 28 octobre au 22 février, paraissant 3 fois par semaine. Mardi, jeudi, samedi. 8 n° complémentaires; 6 gravures et plan de Paris sur pelure. Les gravures sont: Prise du Bourget; 2° l'abattage d'un des éléphants du jardin d'acclimatation; 3° maison rue Soufflot atteinte par un obus; 4° Prisonnier de guerre. 5° Partie de bouchon au poste. 6° La cantine au secteur.

2° *Dépêche Ballon*. Autographie sur blanc, 28 n° du 28 octobre au 31 janvier.

3° *Ballon Poste*. Typographie sur chamois. Paru le 28 octobre.

4° *Ballon Poste*. Grand format pap. rose, pelure 22 n° du 31 octobre au 29 janvier dont 4 n° avec le ballon et 18 avec les armes de Paris.

5° *Correspondance Havas*. Autographie sur pelure. Service pour les journaux de province et de l'étranger

6° *Journal Poste* par Lesage, Autographie sur Bl. 17 n°, 2 suppléments du 3 au 25 novembre.

7° *Journal Ballon*. 3 n° (1, 2, 5) du 9 au 23 novembre 1870.

8° *Le Montgolfier*. 1 numéro, 15 novembre 1870.

9° *Le Petit Journal*. 43 n° du 17 novembre au 30 décembre. Ces numéros du *Petit Journal* n'étaient pas destinés au public mais ils étaient expédiés à Lyon pour refaire à l'usage de la province le *Petit Journal* publié à Paris.

10° *Journal d'outre-mer*. 2 n°. 24 novembre et 41 décembre.

11° *Moniteur Aérien*. Papier jaune 2 n°. 28, 29 octobre.

12° *La Cloche*. Réduction photolithographique. 2 n°. 28, 29 novembre.

Caractères microscopiques.

13° *Le Soir*. 17 n° du 29 novembre au 15 décembre.

14° *L'Electeur Libre*. 1 n° 29 novembre.

15° *Les Nouvelles*. 1 n°. Réduction photolithographie. 2 décembre.

16° *L'Enveloppe Gazette*. 13 n°. 7 au 19 décembre 1870.

17° *L'Ami de la France*. 1 n°. 13 décembre.

18° *La Chronique illustrée*. 1 n°. 25 décembre.

19° *La Vérité*. 1 n°. 28 octobre 1870. Le journal *La Vérité* cessa immédiatement sa publication devant la menace d'un procès faite par M. Jonaust.

20° *Le Gaulois*. 1 n° 7 décembre 1870.

21° *L'Echo des Etrangers*. 5 n° du 10 novembre au 11 décembre 1870. Les n° 4 et 5 portent le nom de *Gazette Cosmopolite*.

1870

ÉMISSION DITE DU SIÈGE DE PARIS

11 Octobre 1870. (Fig. 9).

Type de 1849, piqué $13 \frac{1}{2} \times 14$, papier faiblement teinté de la nuance du timbre.

- 124° 40 centimes, bistre jaune, sur papier presque blanc.
 - a) 10 centimes, bistre jaune pâle.
 - b) 10 centimes, bistre rougeâtre.
- 125° 20 centimes, bleu de ciel.
 - b) 20 centimes, bleu de ciel pâle.
 - c) 20 centimes, bleu vif.

? Décembre 1870.

- 126° 40 centimes, Orange, 1^{er} type. (Fig. 9).
 - a) 40 centimes, Orange pâle.
 - b) 40 centimes, Orange vif.
 - c) 40 centimes, Jaune orange vif.
 - d) 40 centimes, Jaune orange pâle.
 - e) 40 centimes, Vermillon vif.
 - f) 40 centimes, Vermillon pâle.
- 127° 20 centimes, Bleu, piqué en largeur, percé en ligne en hauteur (?).
- 128° 40 centimes, Orange 2^e type.
- 129° 40 centimes, Orange 3^e type. (Fig. 41).

TÊTE-BÊCHE

- 130° 40 centimes, Bistre.
- 131° 20 centimes, Bleu.

Historique

Les receveurs des bureaux de poste de province à l'annonce de l'arrivée de l'ennemi, expédièrent à Paris le numéraire et les timbres qui se trouvaient dans leurs caisses. Le gouvernement fit expédier par les soins de M. Vandal ce stock considérable, qui valait environ 15 millions, dans les départements de l'Ouest et du Sud, pour éviter à la suite de l'investissement probable de Paris, une pénurie de l'approvisionnement postal de la province. Le directeur des Postes de Paris ordonna un tirage de timbres-poste au type de 1849, sur les anciennes planches que possédait encore M. Hulot. C'est pour cette raison qu'on retrouve encore les têtes-bêche de 1849, pour les valeurs de 10 et 20 cent. et non du 40 cent. La fabrication fut rapidement poussée puisque dès le 11 Octobre 1870 les trois nouvelles valeurs étaient en cours. Paris usa d'abord le stock des timbres à l'effigie impériale dont les valeurs autres que les 10, 20 et 40 cent. furent employées jusqu'à la fin du siège, et l'on ne mit les nouvelles valeurs en circulation qu'après l'épuisement des anciennes.

La différenciation de cette émission avec celle de 1849 est très facile à faire. Tout d'abord le piquage la fait reconnaître du premier coup. Mais il existe d'autres différences considérables entre ces deux émissions : le papier de la première est plus épais, la gomme est plus brune et plus épaisse, enfin l'impression, qui en 1870 se faisait déjà à la vapeur, est moins soignée pour la deuxième émission que pour la première où l'impression se faisait à bras. Les couleurs sont également plus claires et moins épaisses qu'en 1849.

Par suite de la rapidité de l'impression, le tirage fut moins soigné et

Différenciation de
l'émission 1849
de celle de 1870.

nous trouvons de nombreux timbres qui sont empâtés. Ces impressions irrégulières ont amené de nombreuses déformations dans les lettres et surtout dans les chiffres, en particulier dans les 20 et 40 cent. Il suffit d'examiner avec soin quelques 20 et 40 cent. pour voir de nombreuses différences qu'on ne peut décrire mais qui existent indiscutablement.

40 cent.

C'est surtout le 40 cent. qui est le plus tourmenté. On trouve des exemplaires dont les ombres de la joue n'existent plus ou sont formées de traits au lieu de points. Les grecques doubles qui sont sur les côtés sont souvent simples et souvent interrompues. La dentelure est défectueuse et entame la plupart du temps le timbre, en laissant une marge blanche sur deux ou trois côtés. Le filet d'encadrement extérieur n'existe plus. Mais c'est surtout dans le chiffre 4 pour lequel on a signalé deux types (j'en catalogue 3) que les variétés sont nombreuses. Je n'en citerai que quelques unes au hasard. Pour faciliter la description, je numérotterai les jambages du 4 dans l'ordre où on les trace.

Le jambage 1 court ne touche pas le jambage 3.

J. 1 et 3 touchent les deux filets d'encadrement ce qui fait que le chiffre 4 occupe tout l'intervalle du cadre inférieur du timbre.

J. 1 et 3 se relie par leur partie supérieure ce qui forme un 4 fermé.

L'épaisseur, l'inclinaison du J 1 varie et donne par là un aspect tout différent au chiffre 4 etc. Nous avons choisi dans ces variétés infinies trois types intermédiaires en signalant entre les deux types déjà connus un troisième dont nous donnons la représentation ci-contre :

Type 1. Jambage 1 fait avec J 2 un angle aigu très ouvert. Le J 1 est droit.

Type 2. Jambage 1 est incurvé vers l'extérieur, même type.

Type 3. Jambage B 1 forme un aigle aigu très fermé avec J 2.



1^{er} type.



2^e type.



3^e type.

ntimes

ntimes

Nous catalogons la teinte bistre rougeâtre du 10 cent. Ce fut la première nuance dans laquelle parut le 40 cent. pendant le siège.

Le 20 cent. piqué en largeur et percé en hauteur a été vu par M. Moens en Août 1871. Ce timbre n'a certainement rien d'officiel et nous doutons de son authenticité.

Les têtes-bêche n'existent que dans les premiers tirages. La planche du 10 cent. en avait trois, le 20 cent. une seule. Dès février 1871 on corrigea ces erreurs.



1870 °

Dépêches par Pigeons voyageurs.

Historique

1^{er} TYPE. Pour la description voir la reproduction fig. 38.

2^e TYPE Le titre *Décret du Gouvernement, etc.* est sur une seule ligne. Puis vient une inscription : *Il est dû pour le prix de la présente carte un droit de 5 centimes. Ce droit sera acquitté au moyen d'un timbre-poste qui sera placé dans le cadre ci-contre.* Le reste conforme au 1^{er} Type sauf que l'inscription qui se trouve sous le timbre est supprimée. Le verso porte également la même inscription que dans le 1^{er} Type avec cette inscription : *Ces timbres-poste ainsi que celui de 5 centimes placé au recto devront être laissés intacts ; ils seront oblitérés à Clermont-Ferrand.*

3^e TYPE. Beaucoup d'analogie avec le 2^e Type : toutefois les instructions sont rédigées d'une manière beaucoup plus brève. Il s'y trouve en plus cette inscription : *Le numéro de la réponse doit être indiqué à Paris par l'expéditeur. Les autres colonnes de la dépêche-réponse seront remplies par le correspondant dans les départements.* Le verso est semblable à celui du premier type.

M. Maury a parfaitement traité cette question dans son intéressant journal le *Collectionneur des timbres-poste*, Année 1893, n^o 148-149-150. Les lecteurs qui désireraient des renseignements complémentaires les trouveront à la source que j'indique.

Dès le début du siège, le Gouvernement songea aux moyens de rester en communication constante avec la délégation de Tours. Les ballons emportaient bien les lettres mais il n'était pas possible d'user du même moyen de correspondance pour communiquer avec Paris. On songea immédiatement aux pigeons voyageurs et l'on mit à contribution le pigeonier que dès fin Août l'administration des Postes avait fait installer rue de Grenelle. L'*Armand Barbès* qui emporta Gambetta, emmena les premiers pigeons et par la suite les expéditions se firent régulièrement. On se servit également des pigeons flamands du Jardin des plantes pour suppléer aux ballons et emporter la correspondance officielle quand les vents étaient contraire. Ces oiseaux qui se rendaient à Turcoing ou à Roubaix avaient été envoyés à Paris, par le préfet du Nord, au nombre de 900 avant l'investissement.

Les résultats, pourtant très appréciables, ne furent cependant pas très brillants ; sur 200 pigeons qui furent lâchés en province 73 seulement revinrent à Paris et sur ce dernier nombre 5 n'avaient plus de dépêches, 3 apportaient des dépêches apocryphes des Allemands et 10 donnaient des nouvelles de la descente des ballons. Néanmoins sur 95.581 télégrammes envoyés par pigeons, 60.000 arrivèrent à destination. Les 35.000 autres furent distribués après l'armistice.

Il existe deux périodes pour l'histoire de cette télégraphie, la première comprend les opérations faites par M. Blaise photographe à Tours, la deuxième commence à l'intervention de M. Dagron.

Au début les dépêches gouvernementales (les seules admises tout d'abord) étaient écrites à la main aussi finement que possible avec l'aide de la loupe puis confiées aux pigeons. Le chimiste Barresville donna l'idée de se servir de la réduction photographique et M. Blaise fut chargé de la confection des clichés qui donnaient une réduction considérable (feuilles de 65 décimètres réduites à 2 centimètres carrés) et qui contenaient jusqu'à 9,000 dépêches quand pour la reproduction on se servit de dépêches

Procédé Blaise

imprimées et non écrites à la main. Ces résultats avaient été si satisfaisants que M. Stenackers par un décret rendu le 4 novembre 1870 autorisa le public à se servir de ce mode de correspondance. La taxe était de 50 cent. par mot avec un maximum de quarante mots. Presque au même moment le 10 novembre, le gouvernement de la défense nationale créa à Paris les dépêches réponses au prix de 1 fr. 05 par dépêche et approuva le décret de la Délégation Nationale du 15 novembre relatif aux dépêches lettres.

Il y eut donc deux sortes de dépêches, les dépêches lettres et les dépêches réponses. Les dépêches lettres étaient expédiées au tarif de 50 cent. par mot et servaient surtout à l'usage de personnes de la province qui désiraient avoir des nouvelles de Paris.

Les dépêches réponses partaient d'abord de Paris accompagnées d'une lettre par ballon monté où l'expéditeur posait quatre questions auxquelles le destinataire répondait dans les colonnes affectées à cet usage sur la dépêche réponse. Ces dépêches réponses étaient centralisées à Bordeaux, où l'on composait en abrégé leur contenu et puis on photographiait plusieurs milliers de ces dépêches et l'on confiait les épreuves au pigeon voyageur.

M. Dagron, l'inventeur des stanhopés, ces verres grossissants qu'on insère dans des objets usuels, porte-plumes, etc. et qui reproduisent des vues de toutes sortes, résolut d'appliquer son système de photomicrographie à la reproduction des dépêches. Il partit avec le *Niepce* mais en route il perdit presque tous ses appareils et après bien des tribulations et des déboires que M. Stenackers lui-même, le directeur général des postes de la délégation de Tours lui suscita, il put appliquer effectivement son système non à Clermont Ferrand comme on l'avait tout d'abord décidé, mais à Bordeaux. Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de manipulations que nécessitait la transmission d'une dépêche, ceux de nos lecteurs que la question intéresse trouveront tous les renseignements dans l'ouvrage de M. Maury cité plus haut. Disons seulement que M. Dagron parvint à faire des pellicules si minces et des réductions si parfaites que le chargement des pigeons pouvait comprendre jusqu'à 40,000 dépêches (28 janvier 1870). Les réductions de M. Blaise mesuraient 4 cm sur 6 cm. et contenaient 1,200 à 1,500 dépêches, la première pellicule de M. Dagron mesurait 4 cm sur 3 cm et portait 12,000 dépêches.

Le maximum des mots par dépêche était fixé à 20. Chaque pigeon transportant une moyenne de 12,000 dépêches, nous arrivons au total de 240,000 mots à 50 cent. d'où une recette de 120,000 fr. par pigeon. Ce système de communication fut aussi employé à Metz. D'ailleurs dans l'antiquité, l'emploi de la correspondance militaire par pigeon était déjà très répandu. Brutus assiégé dans Modène par Antoine fut informé par pigeons de l'arrivée du consul Pansa. Au siège de Tyr les croisés capturèrent un pigeon portant une dépêche du sultan. Ils substituèrent une fausse dépêche qui fit tomber Tyr en leur pouvoir.

Nous ne pouvons nous décider à clore ce chapitre sans parler des tentatives parfois bizarres qui furent faites pour faire passer la correspondance à travers les lignes prussiennes avant l'organisation du service aérostatique et même pendant son fonctionnement. Au début l'administration essaya d'envoyer en province la correspondance cachée dans des voitures chargées de fourrages : aucune ne put passer. Les piétons ne furent pas plus heureux : sur quatre-vingt-cinq messagers cinq seulement ont pu remettre leur correspondance à destination. On songea à la Seine et l'on confia à son lit des boules creuses dans lesquelles on avait enfermé les lettres ; l'ennemi probablement prévenu les prit dans des filets qu'ils avaient tendus au travers de la rivière. On proposa d'utiliser les bouchons pour y introduire les dépêches microscopiques espérant que

les Allemands ne songeraient pas à pêcher des épaves si communes. D'autres tentèrent de passer par les catacombes et y trouvèrent la mort. M. Deleute se disant inventeur d'un bateau sous-marin partit par le *Vaucanson* avec ses appareils plongeurs. On n'en entendit plus parler. Les chiens eux-mêmes furent essayés dans l'emploi de facteurs. Cinq d'entre eux furent expédiés par le *Général Faidherbe*, aucun ne revint. En somme toutes ces tentatives échouèrent absolument.

1870

EMISSION DE BORDEAUX

13 novembre 1870

Timbres semblables au type 1849. Effigie de Cérès à gauche, couleur sur teinté. Non piqués. Deux types.

I. TYPE. — Grands chiffres. (Fig. 11). Les 1, 2, 5 cent. sont à ce type.

II. TYPE. — Petits chiffres. (Fig. 10).

- | | | | |
|---------|----------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 132° | 1 centime, olive sur bleu verdâtre. | { | Papier blanc ordinaire ou papier mince couché. |
| a) | 1 centime, Olive sur vert foncé. | | |
| 133° | 2 centimes, Marron sur brun clair. | { | Papier ordinaire blanc ou mince couché chair très pâle, ou jaune légèrement orangé : identique à celui de 40 centimes. |
| | 1 type. | | |
| a) | 2 centimes, Marron clair. | | |
| b) | — Marron foncé. | | |
| c) | — Brun rouge. | | |
| d) | — Brique foncée. | | |
| 133°bis | 2 centimes, Marron, 2° type. | { | Papier blanc ordinaire ou couché lilacé. |
| 134° | 4 centimes, Gris noir sur blanc. | | |
| a) | 4 centimes, Gris jaundtre. | | |
| b) | — Gris lilacé. | | |
| 135° | 5 centimes, Vert. | { | Sur papier blanc ordinaire ou papier mince couché, vert jaunâtre ou vert bleuâtre. |
| a) | 5 centimes, Vert clair. | | |
| b) | — Vert jaune. | | |
| c) | — Vert foncé. | | |
| 136° | 10 centimes, Bistre. | { | Papier ordinaire, Papier couché jaune très pâle. |
| a) | 10 centimes, Jaune de Naples. | | |
| b) | — Citron. | | |
| c) | — Jaune bistre. | | |
| d) | — Bistre brun. | | |
| e) | — Bistre foncé. | | |
| 137° | 20 centimes, Bleu. 1 type. (Fig. 16). | { | Sur papier ordinaire couché azur très pâle. Sur papier ordinaire ou mince légèrement azuré. |
| a) | 20 centimes, Bleu vif. | | |
| b) | — Bleu verdâtre. | | |
| c) | — Bleu foncé. | | |
| d) | — Outre mer clair. | | |
| e) | — Outre-mer foncé. | | |
| 138° | 30 centimes, Brun. | { | Sur papier ordinaire couché brun pâle. |
| a) | 30 centimes, Brun clair. | | |
| b) | — Brun foncé. | | |
| c) | — Brun noir. | | |
| 139° | 40 centimes, Rouge orange. | { | Sur papier ordinaire et sur mince couché jaune orangé très pâle. |
| a) | 40 centimes, Jaune orange mais tirant plus sur le jaune. | | |
| b) | 40 centimes, Orange clair. | | |
| c) | — Orange foncé. | | |
| d) | — Vermillon clair. | | |
| e) | — Vermillon. | | |
| f) | — Rouge foncé. | | |

- 140° 80 centimes, Rose.
- a) 80 centimes, Rose pâle.
- b) — Groseille.
- c) — Rose pâle.
- d) — Rose foncé.

} Papier ordinaire et papier mince couché sur carmin rose pâle.

Je n'ai jamais vu ni le 4^e cent. jaune ni le 80 cent. carmin.

? ? 1870-1871

141° 20 centimes, Bleu. 2° Type (Fig. 48)

a) 20 centimes, Outremer.

142° 20 centimes, Bleu. 3° Type.

a) 20 centimes Outremer.

} 1 variété. (Fig. 19).
2 variété.
3 variété.

143° 20 centimes, Bleu. 4° Type.

a) 20 centimes, Outremer.

b) — Bleu vert foncé.

20 centimes, Bleu, 5° Type (?).

Les autres teintes sont comme pour le 1° type.

Historique

Ces timbres sont tous imprimés à Bordeaux (le tirage de Tours n'a jamais existé). Le stock de timbres envoyé de Paris menaçait de s'épuiser rapidement, aussi dès le 22 octobre ordre était donné à la Monnaie de Bordeaux de commencer la fabrication de timbres poste et d'adopter le type de 1849 et non celui proposé par M. Augé Delisle qui, assez semblable au timbre de Paris portait en outre dans les coins 4 lettres K. X. A. D. qui indiquaient la première, la lettre de la monnaie de Bordeaux, la deuxième, l'administration des postes et les deux dernières les initiales de l'imprimeur Augé-Delisle.

Le traité du 3 novembre signé entre M. Delebecque et les représentants du gouvernement fixait au 13 novembre la mise en circulation des nouveaux timbres, M. Delebecque devait fournir 4,000 feuilles de 300 timbres par jour à partir du 15 novembre 1870. M. Delebecque confia le travail à M. Augé Delisle. Le papier fut le même que celui employé à Paris par M. Hulot et fabriqué à Angoulême par la maison Lacroix. Il fut impossible de denteler les timbres et on ne put songer à fabriquer des clichés comme à Paris : on se décida donc à tirer en lithographie cette nouvelle émission.

Le 20 cent. fut d'abord dessiné à la plume : mais le report en fut si difficile qu'on fit une matrice en pierre pour le 2° type et pour toutes les autres valeurs. Ces matrices servirent à faire les reports.

La fabrication se continua du 15 novembre 1870 au 18 mars 1871. En août 1871 les matrices furent détruites. Après la paix une partie de ce stock fut envoyé dans les bureaux de l'Est et du Nord et même dans la principauté de Monaco. Le reste fut détruit. Je possède un 4 cent. oblitéré le 23 août 1871. à Audincourt (Doubs), un autre à Toul sans date, et un 40 cent. portant le cachet de Monaco à la date du 24 Janvier 1872.

Ces timbres eurent également cours à Paris après l'armistice ; mais il faut rejeter comme falsifications les soi-disant raretés : lettres par ballon monté affranchies d'un timbre de l'émission de Bordeaux. Les petites valeurs furent également employées comme timbres de journaux ; nous les cataloguons dans un chapitre spécial.

Oblitérations

L'oblitération de ces timbres se fit avec les cachets à date, à étoile avec lettres ou chiffres, à losanges avec grands chiffres, à ancre (?) à la plume, avec le cachet [] etc. Tout cela montre le désarroi dans lequel on se trouvait.

Le tirage fut considérable pour certaines valeurs. Voici les chiffres :

1 cent.	24.471,375
2 —	8.882,475
4 —	4.233,975
5 —	6.393,825
10 —	17.801,075
20 —	52.445,175
30 —	2.935,875
40 —	3.296,025
80 —	2.338,575
Taxe 15 —	2.588,700
	125.387,075

Dans le stock de M. Hulot, vendu il y a quelques années, on retrouva un certain nombre de feuilles de ces timbres.

On a proposé bien des moyens de distinguer le type de Bordeaux des autres émissions. Empâtement de l'impression, papier, longueur des épis de l'effigie de Cérès, etc. Nous recommandons le moyen suivant qui est simple et infaillible et qui est basé sur une différence constante dans le dessin de deux types.

Dans l'émission de Bordeaux les ombres qui se trouvent au-dessous de l'œil sont parallèles à la paupière inférieure (fig. 1^{re}), c'est-à-dire qu'elles vont de gauche en bas à droite en haut, tandis que dans l'émission de Paris elles sont presque parallèles à la paupière supérieure et vont donc de gauche en haut à droite en bas. (Fig. 2).



Fig. 1.



Fig. 2.

Cette distinction est amplement suffisante. Les ombres de la joue dans l'émission de Bordeaux s'arrêtent à la base inférieure du menton, tandis que dans l'émission de Paris des lignes d'ombres vont en demi-cercle jusqu'à la partie antérieure du menton.

La distinction des trois types du 20 cent. de Bordeaux est également facile à faire. Nous donnons à titre de document la description d'un quatrième et cinquième types, signalés l'un par M. Robert, l'autre par M. J. Sans, sans prendre position dans la polémique soulevée à leur sujet.

1^{er} TYPE. La tête paraît à première vue *plus petite* que dans les autres types. La ligne de couleur qui entoure le cercle perlé a presque disparu en haut. Peu d'ombres dans la figure. Les ombres du cou sont formées *de points*. Le cercle perlé est à *plus d'un demi-millimètre* de la ligne bordant l'inscription Répub. Franç., qui est *petite*. La grappe compte 18 grains de raisin tandis que dans les autres types on n'en compte que 16 au maximum. Enfin un caractère constant que je n'ai vu signalé nulle part et qui permet à première vue, sans autre examen, de distinguer le 1^{er} type des autres, est le suivant : Exactement au-dessus de la première lettre O du mot POSTES se trouve dans le cercle perlé, une perle qui touche le cadre et qui par conséquent est sortie de l'alignement. Il existe une variété de ce type où deux perles touchent quelquefois le cadre : l'une est celle que nous venons de signaler et qu'on retrouve toujours et l'autre se trouve exactement au-dessus du premier S de Postes.

2° TYPE. Tête paraissant plus forte. Inscriptions petites comme dans le 1° type. Le cercle bleu entourant le cercle perlé est également visible partout. L'espace entre la ligne inférieure de l'encadrement de Répub. Franç. et le cercle perlé est presque nul. Les ombres du cou sont formées de lignes.

3° TYPE. Le même que le deuxième à l'exception de la légende Répub. Franç. qui est formée de lettres plus hautes que larges.

1° Variété : L'extrémité antérieure du cou est très rapprochée du cercle perlé.

2° Variété : Elle en est un peu éloignée.

3° Variété : Elle est à 1 millimètre du cercle perlé.

Ces trois variétés du 3° type, signalées par M. Mabé, sont réparties de la façon suivante dans la planche matrice composée de 15 exemplaires et répétée 10 fois pour former la demi-feuille de 150 timbres.

3	3	1	3	2
3	1	3	1	2
3	3	2	2	1

C'est donc la 3° variété qui contrairement à l'opinion admise est la plus commune. Elle se reproduit dans la feuille de 300 exemplaires 140 fois, tandis que les 1° et 2° variétés ne s'y trouvent chacune que 80 fois.

4° TYPE. La légende Répub. Franç. remplit en hauteur le double encadrement du haut. L'espace entre R. de la légende et la ligne verticale de l'encadrement est plus petit que dans le 2° type dont se rapproche, d'après M. Robert, le 4° type. Les lettres sont plus grasses et plus carrées et ont la forme de celles qu'on appelle en typographie les antiques larges. L'épi dépasse le front comme dans le 1° type et vient toucher le cercle perlé. L'œil vise plus haut dans le 4° type que dans le 2°. Le nez diffère un peu, la narine est moins accentuée.

5° TYPE. M. Junior Sans a signalé un 5° type. Nous le cataloguons sous réserve. Le timbre est au 3° type. Les lettres du haut sont plus larges que hautes, elles remplissent littéralement toute la largeur de la bande bleue. Elles sont sensiblement plus fortes que celles de tous les autres timbres de ce type. Le pied de la lettre F de FRANC. descend jusqu'à la ligne blanche. La jambe du P de POSTES descend jusqu'à la ligne blanche avec laquelle elle se confond sans le moindre filet.

Variétés

Dans toute cette émission, soit par suite de négligence dans l'encrage, soit par malpropreté des pierres lithographiques, soit par leur retouche après nettoyage, on trouve de si nombreuses défauts dans le tirage qu'elles feraient presque croire à des variétés particulières. Il suffit d'examiner quelques 20 cent d'un même type pour s'apercevoir qu'il manque des points entre les chiffres et les lettres et que le chiffre 2 est tout particulièrement martyrisé ; il y en a des longs et des courts, les boucles sont ouvertes ou fermées, etc.

C'est dans cette catégorie que je fais entrer un 5 cent. dont je donne la reproduction et qui porte en tête REPUB. FRANCO très clairement écrit (Fig. 42). Il existe également des 20 cent. ou le C suivant la valeur ressemble à un O et forme 20 O.

2^me type

Ce timbre que je n'ai pas vu oblitéré se vend quelquefois sous la dénomination de lithographié 1^r tirage. Le timbre se différencie avec les autres de même valeur à première vue, par une impression plus soignée. Il est tiré sur papier lisse jaunâtre tandis que les timbres du 1^r type sont sur papier très légèrement teinté brun clair. Le fond qui est limité par le cercle perlé est plus foncé, la tête a plus de blancs, les joues et les cheveux sont moins ombrés, ce qui fait paraître la tête plus petite et lui donne du relief. Les lignes ondulées du fond (en dehors du cercle perlé) n'existent presque pas et sont à peine apparentes en certains endroits. M. Renouard signale ce tirage soigné pour toutes les valeurs.

Le 5 cent. qui était réservé aux imprimés comme les 1, 2, 4, cent. devait avoir primitivement la valeur en gros chiffres, mais faute de temps, il en fut décidé autrement au dernier moment.

ages divers

On trouve dans le commerce les timbres de l'émission de Bordeaux diversement piqués. Nous donnons plus loin la liste de ces timbres. Les exemplaires sur lettres sont excessivement rares. Voici à titre de documents les piqués signalées par la plupart des catalogues.

1° Percés en lignes. (Fig. 19).

- 144° 1 centime.
- 145° 2 centimes.
- 146° 5 centimes.
- 147° 10 centimes.
- 148° 20 centimes. 2° type.
- 1 9° 30 centimes.
- 150° 40 centimes.
- 151° 80 centimes.

2° Piqués 13.

- 152° 1 centime.
- 153° 2 centimes.
- 154° 4 centimes.
- 155° 5 centimes.
- 156° 10 centimes.
- 157° 20 centimes.
- 158° 30 centimes.
- 159° 40 centimes.
- 160° 80 centimes.

3° Percés en points.

- 161° 1 centime.
- 162° 2 centimes.

4° En arcs.

- 163° 20 centimes.

Les bureaux d'Autun et de Besançon sont parmi ceux qui ont percé les valeurs courantes de l'émission de Bordeaux.

L'impression défectueuse de ces timbres tenta naturellement les faussaires. On signale particulièrement un 20 cent. qui semble avoir été mis en circulation à Marseille.

Ces timbres ont été démonétisés en 1871, ils sont les seuls timbres français n'ayant plus cours actuellement.

De peu scrupuleux individus ont cherché à fabriquer des raretés. C'est ainsi que quelques-uns ont lancé dans le commerce des 20 cent. surchar-

pour servir

démonétisation

ifications

gés 5 ou 25 qui n'ont jamais existé. D'autres ont fabriqué des têtes bèches alors qu'aucune valeur de cette émission ne présente une particularité semblable.

Emission de Tours

Pendant longtemps et jusque dans ces dix dernières années on cataloguait une émission de Tours qui se différenciail surtout par les ombres de l'œil formées de points, tandis que dans celle de Bordeaux les ombres étaient formées de traits. Cette émission n'a jamais existé et les différences signalées proviennent du tirage lithographique.

Un fait peu connu. Pendant la Commune de Paris il fut question de faire servir les matrices ou les planches du type Bordeaux pour faire une émission portant Commune de Paris à la place de Répub. Franç. Le projet n'eut pas d'exécution.

1870

AUTRES AFFRANCHISSEMENTS EN USAGE PENDANT LA GUERRE

Le désarroi causé par l'invasion avait désorganisé le service postal. Le personnel valide était à l'armée. Les vieillards et les femmes seuls restaient pour assurer les services là où ils furent possibles. Avec un dévouement dont notre pays a vu maintes fois les manifestations, quelques-uns d'entre eux organisèrent un service postal clandestin au milieu de l'ennemi ; plusieurs furent surpris et passés par les armes. Des femmes furent des héroïnes ; à l'approche de l'invasion, elles détruisaient les appareils télégraphiques et brûlaient leur approvisionnement ; plus d'une paya de sa vie ces actes de patriotisme.

Malgré l'activité des ateliers de Bordeaux, les stocks furent épuisés avant qu'on ait pu les remplacer. Les receveurs des Postes eurent recours à des expédients pour l'affranchissement de la correspondance ; ceux dont l'approvisionnement était épuisé, n'acceptèrent plus que la correspondance remise au guichet où l'affranchissement se fit en numéraire : ce que constatait le cachet **PP**. D'autres manquant de petites valeurs ou de valeurs courantes, coupèrent des timbres en deux (en diagonale ou verticalement) pour les faire servir à moitié de la valeur faciale. Nous connaissons ainsi :

- 163° 1/2 10 cent. coupé en diagonale avec 20 cent. émission Paris.
- 164° — — — verticalement — — —
- 165° 1/2 40 cent. effigie lauré usé pour 20 cent. (Fig. 28-29).

Il y a eu certainement d'autres variétés qui nous sont inconnues.

Ces timbres sont parfaitement officiels ; une circulaire de Décembre 1870 recommandant aux employés des Postes l'usage de la griffe PP ou des timbres coupés en deux pour économiser leurs approvisionnements, leur sert d'acte de naissance authentique.

Ici peut prendre également place la vignette mise par l'autorité fédérale à la disposition des soldats français internés en Suisse. Elle se compose d'un cadre rectangulaire portant en trois lignes les mots : *Militaires français internés en Suisse. Gratis*. Cette vignette est excessivement rare usée. Elle est un véritable timbre de franchise. (Fig. 43).

Enfin il nous reste à signaler le timbre dimension de 20 cent. qui servait pour les articles d'argent et les mandats postaux et qui le 1^{er} avril 1871 fut employé pendant quelques heures au bureau de poste de la rue de Palestro comme timbre poste de 20 cent. L'oblitération pour être postale doit donc porter le cachet à date Paris. R. Palestro, 1^{er} avril 1871. Nous appuyons sur ce point car ce timbre dont l'usage dans les bureaux de poste était purement fiscal est souvent annulé postalement, tout comme aujourd'hui encore les timbres de quittance délivrés par l'administration des postes. (Fig. 25).

1871

LA POSTE SOUS LA COMMUNE (1)

Agence de la place de la Bourse.

Enveloppe grand format blanche portant sur huit lignes les indications suivantes :

Bureau des Correspondance, 31, place de la Bourse, 31, Bureau restant à St-Denis (Seine), Pour remettre à M....., rue.....

Agence Moreau.

Enveloppes de différents formats avec ou sans le monogramme en relief de la Société des gens de lettres (à la patte). A droite en haut cadre réservé pour le timbre officiel de 10 cent. A gauche en haut : *Province et Etranger. Mettre la lettre dans cette enveloppe et jeter à une boîte quelconque de la poste. L'emploi de cette enveloppe procurera la réponse à domicile.* Au milieu l'adresse suivante : *à Monsieur Ed. Moreau, 10, rue Geoffroi Marie, Magasin de papeterie, Paris.* Dans le coin gauche inférieur : *Prix 15 c. ou 25 c.*

15 centimes, sur bulle 82 — 118^m.

15 centimes, sur blanc 85 — 148^m.

25 centimes, sur bulle 125 — 160^m.

Agence Lorin-Maury.

TIMBRES-POSTE

Timbres rectangulaires en hauteur. En haut la valeur en gros chiffres ornementés. Au-dessous et séparé de la valeur par une ligne pointillée le mot *centimes*. Au milieu du timbre les armes de Paris avec **L** à gauche et **M** à droite, en bas en caractères gras les mots IMPRIMÉS, LETTRES ou CHARGEMENT. Non piqué.

5 centimes, noir sur vert, Imprimés.

10 centimes, noir sur violet, Lettre.

50 centimes, noir sur rose, Chargement.

TIMBRES-TAXE

Même genre. En haut : Armes de Paris avec les lettres L et M. Au-dessous : Imprimé, lettre ou chargement. Enfin à la partie inférieure sur trois lignes :

Timbre 10 centimes.

Commission 5, 10 ou 50 centimes.

Acis.

Non piqués.

5 centimes, vert.

10 centimes, violet.

50 centimes, rose.

(1) Pour ce chapitre nous nous sommes entièrement inspiré du très intéressant article publié par M. Maury, dans le Collectionneur des timbres-poste de Septembre 1893. Nous n'en donnons qu'un résumé ; aux lecteurs que la question intéresse à se reporter à la source indiquée.

ENVELOPPES

Enveloppe imprimée à l'adresse (en noir) de M. Lorin, Ile St Denis (Seine). A l'angle gauche supérieur, un timbre rond en relief représentant un navire avec la légende parisienne *Fluctat nec mergitur*, 10 c.

10 centimes, rouge sur azuré.

Même genre. Timbre rond imprimé en relief à sec. La valeur est supprimée et les lettres F, M. N. subsistent seules de la légende.

Papier azuré.

Papier blanc.

torique

Après le 18 Mars, l'administration gouvernementale avait été transportée à Versailles. M. Theisz avait été nommé Directeur général des Postes et le citoyen Camélinat Directeur de la Monnaie. M. Rampon, directeur des Postes, n'avait cédé la place à M. Theisz que le 30 Mars, après avoir évacué matériel et stock à Versailles et avoir brûlé ce qui n'était pas transportable.

Les membres de la Commune furent très embarrassés pour réorganiser le service postal dans Paris et pour Paris seulement, car le gouvernement de Versailles n'était nullement disposé à accepter officiellement la correspondance expédiée sous le couvert de la Commune, ce qui eût presque été une reconnaissance publique. Pendant tout le mois d'Avril l'affranchissement se fit au guichet et il se trouvait indiqué par les lettres PP. frappées à l'encre grasse ou inscrites à la plume.

Fin Avril, le citoyen Camélinat put mettre la main sur un stock de timbres de 10 cent. à l'effigie laurée et sur quelques planches de diverses valeurs dont le 20 cent effigie de Cérés, nouvellement mis en cours pendant le siège.

Un avis publié dans l'Officiel de la Commune, ordonne qu'à partir du 4 Mai tous les bureaux de tabacs doivent être approvisionnés de timbres-poste de 1 cent. à 20 cent., etc.

Tout ceci assurait les services postaux dans Paris, mais les communications étaient toujours presque interrompues avec la province. Pour satisfaire aux exigences légitimes du public parisien qui n'avait pu quitter la capitale. M. Theisz autorisa par arrêté du 6 mai 1871, des agences particulières à transporter moyennant paiement, la correspondance aux bureaux réguliers de Saint-Denis ou de Vincennes et M. Thiers toléra leur fonctionnement.

agence

à Bourse

La première agence se fonda place de la Bourse. Moyennant 0,50 par lettre elle se chargeait de transporter la correspondance à Saint-Denis et de remettre la réponse à l'expéditeur, qui préalablement avait joint à sa lettre une enveloppe au nom de l'agence.

La concurrence ne tarda pas à s'en mêler et le nombre des agences s'accrut de notable façon en même temps que le prix de la commission diminua pour tomber enfin à 10 cent.

ce Moreau

L'agence principale et quasi officielle fut celle de M. Moreau, 10, rue Geoffroy Marie. Ce commerçant obtint en effet l'autorisation de déposer dans les bureaux de poste et dans les bureaux de tabac des enveloppes à son adresse. Ces enveloppes se payaient 15 ou 25 cent. selon le poids de la lettre. L'expéditeur mettait sa lettre dans l'enveloppe Moreau ; les lettres retirées de ces enveloppes par les soins de l'agence étaient mises à la poste de Vincennes non sans avoir reçu préalablement une étiquette où il était dit : *pour écrire à Paris envoyez vos lettres à M. Ed. Moreau etc., joindre 20 c. par lettre pour commission* » Dans cette somme était compris l'affranchissement de 10 cent. qu'exigeait la Commune pour toute lettre arrivant à Paris et distribuée par la poste ou directement par les agences.

**Agence
Maury-Lorin**

MM. Maury et Lorin, employés à la gare du Nord, montèrent également une agence et émirent 6 vignettes, 3 timbres-poste et 3 timbres taxe pour faciliter le contrôle de leurs comptes.

Les timbres postes n'étaient gommés qu'à la partie supérieure. M. Lorin arrachait et conservait la partie flottante. Le haut du timbre restait sur la lettre. Les réponses étaient adressées à Saint-Denis poste restante au nom de M. Lorin. Sur les lettres venant de la province, l'agence collait un de ses timbres taxe et un timbre officiel de 10 cent. Sur le timbre taxe on faisait le décompte de la somme à percevoir.

M. Maury ne nous dit si les destinataires payaient régulièrement la taxe de retour. Nous en doutons, car les deux associés émirent bientôt une enveloppe au nom de M. Lorin, vendue au prix de dix centimes et que le public devait mettre dans les lettres expédiées en province afin de recevoir la réponse. MM. Maury et Lorin ne purent faire longtemps fonctionner leur agence, l'entrée de l'armée de Versailles survint peu après et tout rentra dans l'ordre.

M. Maury a fait faire une réimpression de ses timbres et de son enveloppe.

Les falsifications et les timbres fantaisistes sont nombreux. A citer surtout l'ânerie suivante : Poste par ballon Agence Lorin.

1871

EMISSION DE GÈRÈS PIQUÉE

Type de l'émission de 1849 : mêmes planches, piqué 13 1/2 — 14.

1^{er} Septembre 1871.

- 166° 15 centimes, Bistre.
 a) 15 centimes, Bistre jaune très pâle.
 b) — Bistre jaune.
 c) — Bistre foncé.
 167° 25 centimes, Bleu.
 a) 25 centimes, Bleu clair.
 b) — Bleu foncé.
 168° 15 centimes, Bistre en mauvais tirage.

Fin 1871

Effigie impériale non laurée.

169° 5 centimes, Vert sur azur.

L'Assemblée Nationale dut, par une loi déposée le 23 juillet 1871 et votée le 25 août, relever la taxe postale de 10 cent à 15 cent. pour les lettres nées et distribuées dans la circonscription postale d'un même bureau, et de 20 à 25 cent. pour les lettres de bureau à bureau. La taxe des imprimés fut également augmentée et le droit de recommandation fut porté de 20 à 25 cent.

LETTRES DE BUREAU A BUREAU

	Affranchies	Non affranchies
Jusqu'à 10 grammes	0.25	0.40
10 à 20 —	0.40	0.60
20 à 50 —	0.70	1.00
50 à 100 —	1.20	1.75
Par 50 gr. ou fraction de 50 —	0.50	0.75

LETTRES LOCALES

Province.

	Affranchies	Non affranchies
Jusqu'à 10 grammes	0.15	0.25
10 à 20 —	0.25	0.40
20 à 50 —	0.40	0.60
50 à 100 —	0.65	1.00
Par 50 gr. ou fraction de 50 —	0.25	0.40

Paris.

	Affranchies	Non affranchies
Jusqu'à 10 grammes	0.15	0.25
15 à 30 —	0.30	0.50
30 à 60 —	0.45	0.75
Par 30 gr. ou fraction de 30 —	0.15	0.25

L'avis de l'administration des Postes annonçant aux receveurs le vote de la loi, prévoit la création de trois valeurs de 15, 25 et 50 cent. Cette dernière valeur dont « la question de nuance demeurait réservée » ne fut pas émise. Voici les termes de la décision du 25 août 1871 : « Par décret du 25 août dernier trois nouveaux timbres-poste doivent être créés pour l'exécution de la loi du 24 de ce mois. Ces timbres représenteront la valeur savoir : 1° de 15 cent., 2° de 25 cent., 3° de 50 cent.

« La couleur bistre sera réservée aux figurines de 15 cent. et la couleur bleue à celles de prix de 25 cent. Pour les timbres-poste à 50 cent. la question de nuance demeure réservée. »

Pour arriver à une fabrication rapide des vignettes nécessaires à l'administration, on reprit les planches de 1849. Le 25 cent resta bleu, mais le 15 cent. prit la couleur de l'ancien 10 cent. de l'Empire et de la Présidence, comme représentant par la couleur la taxe simple d'une lettre circulant dans le ressort d'un même bureau.

5 cent. sur azur

De la fin de 1871 date également le 5 cent. effigie non laurée sur azur. Aucune décision n'ordonne le changement de couleur du papier. Il est probable que l'imprimeur manquant de papier verdâtre et ne pouvant en obtenir immédiatement, se servit simplement du papier azuré du 25 cent. Ce timbre fut tiré à Versailles. On reprit le cliché de l'Empire du 5 cent. car on ne possédait pas encore de clichés républicains à 5 cent..

10 cent. lauré
surchargé 10

Le timbre de 10 cent. de l'émission laurée surchargé en bleu 10 (fig. 12), date également de la fin 1871. L'administration craignant de manquer de timbres de 5 cent. dont il fallait deux par carte de visite pour les affranchissements du jour de l'an, par suite de la suppression du 10 cent., fit surcharger les 10 cent. effigie laurée d'un 10 pour qu'on ne put les confondre avec les 15 cent. nouvellement émis. On prétend encore qu'on fit cette surcharge pour éviter l'emploi de timbres de même valeur, enlevés en grand nombre par les communards (1). Le tirage fut de 3 millions. Ce timbre préparé ne fut pas émis.

15 cent. bistre

La planche de ce timbre s'est rapidement usée. On le trouve dans un état d'impression défectueuse tel qu'on se demande au premier abord si l'on ne se trouve pas en présence d'une falsification. Dans un exemplaire que j'ai vu entre autres les caractères 15 c POS, n'existent pas et le reste est à peine lisible.

Faux

Un timbre de 25 cent. faux pour servir vit le jour à Marseille.

En 1880 l'Amérique essaya de nous envoyer un stock de fausses surcharges de 20 sur 25 cent. surcharge qui n'a jamais existé. L'oblitération porte Paris 1874.

(1) Nous avons vu au chapitre *La Poste sous la Commune* que les communards se servirent des 10 cent. effigie laurée retrouvés par eux pour la taxation des lettres remises aux agences particulières.

1872-1873

Cette émission comprend deux types. Impression en couleur sur teinté piq. 13 1/2.

TYPE I

Pour les petites valeurs timbre semblable aux timbres émis en janvier 1863 avec ces deux seules différences que Empire Français est remplacé par REPUB. FRANC. et l'effigie de l'Empereur par celle de Cérés. Piq. 13 1/2 et 14 (fig. 13).

TYPE II.

Semblable au type de l'émission de 1871. Toutefois l'espace compris entre les filets d'encadrement inférieurs qui était de 1 mm. 5 1/10 est de 1 m. 7/10 et les chiffres occupent tout l'espace compris dans l'encadrement : ils mesurent 1 mm. 4/10 de hauteur contre 1 mm. qu'ils avaient autrefois. (Fig. 14).

Mai 1872

TYPE I

- 170° 2 centimes, Brun Van Dyck sur Jaune Pâle.
a) 2 centimes, Brun rouge pâle.
b) 2 centimes, Brun rouge foncé.

Juin 1872

TYPE I

- 171° 5 centimes, Vert sur papier verdâtre.
a) 5 centimes, Vert clair.
b) 5 centimes, Vert bleu.
c) 5 centimes, Vert foncé.
172° 5 centimes, Vert sur azur.
a) 5 centimes, Vert sur bleu azur.
b) 5 centimes, Vert clair sur azur clair.
c) 5 centimes, Vert foncé sur azur.

Juillet 1872

TYPE I

- 173° 4 centimes, Gris perle sur blanc.
a) 4 centimes, Gris pâle.
b) 4 centimes, Gris foncé.
c) 4 centimes, Gris lilas.

Septembre 1872

TYPE II

- 174° 80 centimes, Rose.
a) 80 centimes, Rose pâle.
b) 80 centimes, Rose vif.
c) 80 centimes, Rose foncé.
175° 80 centimes, Rose fond ligné horizontalement.

Octobre 1872

TYPE II.

- 176° 30 centimes, Brun.
a) 30 centimes, Brun pâle.
b) 30 centimes, Brun foncé.
c) 30 centimes, Brun Noir.

10 décembre 1872

TYPE I

- 177° 1 centime, Vert olive clair (1).
a) 1 centime, Olive.
b) 1 centime, Olive foncé.

15 janvier 1873

Type de timbres de 1849, tiré sur les planches originales de 1849. Piq. 13 1/2 — 14. Timbre dit à petits chiffres.

- 178° 10 centimes, Bistre sur rose.
a) 10 centimes, Bistre foncé sur chair.
b) 10 centimes, Bistre sur rose foncé.

Juin 1873

TYPE II. TIMBRE DIT A GROS CHIFFRES

- 179° 15 centimes, Bistre jaune sur blanc.
a) 15 centimes, Bistre foncé.
b) 15 centimes, Bistre sur teinté jaune.

Mars 1875

TYPE II

- 180° 10 centimes, Brun sur rose.
a) 10 centimes, Brun foncé sur chair.
b) 10 centimes, Brun sur rose vif.

ERREUR

- 181° 15 centimes, Brun sur rose.

TÊTE-BÊCHE

Timbre du 15 janvier 1873

- 182° 10 centimes, Bistre sur rose.

GRAVURE DÉFECTUEUSE

Les mêmes.

- 183° 4 centimes, Gris.
184° 5 centimes, Vert sur azur.
185° 5 centimes, Vert sur vert.
186° 30 centimes, Bistre brun.

Historique

Tous ces timbres furent créés à la suite du vote de la loi du 23 août 1871 et en sont la conséquence naturelle.

Seul le 10 centimes du 15 janvier 1873 fut imprimé peu après que le Parlement eut décidé la création de la carte postale. Primitivement les cartes postales devaient être affranchies (voir cartes postales) de 2 timbres à 5 cent., mais quand l'administration mit en vente des cartes affranchies elle fit imprimer spécialement ce timbre de 10 cent. pour faciliter le travail de son personnel.

L'origine de 15 cent. erreur est la suivante. Au moment de la formation des planches du 10 cent. qu'on devait tirer en brun sur rose, il se glissa par erreur un cliché du 15 cent. qui avait été émis en Juin 1874. Ce cliché était au bord gauche de la feuille et fut imprimé avec les autres

(1). Nous avons catalogué le timbre de 1 cent. comme étant imprimé en couleur olive cela n'est pas exact : l'œil perçoit cette impression; mais le timbre est imprimé bistre sur vert.

**Erreur du 15 cent.
brun sur rose**

clichés ; aussitôt que l'administration fut informée de l'erreur, elle fit retirer ces timbres.

Le 15 cent. *brun sur rose*, fut bien souvent truqué mais la fraude est facile à voir. Voici le procédé toujours suivi : On prend des 15 cent. *bistre jaune sur blanc* et on les colore en rose. A première vue le timbre faux est pâle ; cela tient à ce que l'authentique est *brun sur rose* et non *bistre sur rose*. Il suffit aussi de couper une demi dent du timbre pour voir que la coloration rose est superficielle tandis que dans l'original la pâte du papier est colorée en rose. Enfin, dans les originaux, la boucle du 5 de gauche est sensiblement plus fermée et plus petite que celle de droite, tandis qu'il n'en est pas de même dans la falsification.

Les têtes-bêches ont aussi été falsifiées. M. Maury signale une falsification ingénieuse et dangereuse, que seule la loupe peut décèler, les faussaires choisissent deux timbres se tenant sur lettre, les décollent avec soin, coupent les exemplaires dans le filet d'encadrement, retournent un de ces exemplaires, les recollent, font quelques raccords dans l'oblitération et ont ainsi fabriqué un faux tête-bêche à *dentelure intacte*.

Vers la fin de 1872 apparut aussi sur le marché un 20 cent. surchargé 5 cent. qui n'a jamais existé.

La tête-bêche du 4 cent. gris semble n'avoir jamais existé, je n'en connais pas d'exemplaire indiscutable, mais j'en ai déjà rencontré plusieurs falsifications.

Les timbres émis de 1870 au 16 Mars 1876, époque à laquelle l'usage du cachet à date devint obligatoire, sont oblitérés de la façon suivante :

- 1° Etoile sans chiffre pour le bureau central de Paris ;
- 2° Etoile avec chiffre pour les autres bureaux de Paris ;
- 3° Losange avec grand chiffre au centre (pour les bureaux de province.
- 4° Losange avec petit chiffre au centre (
- 5° Losanges avec lettres suivies ou non d'un chiffre pour les bureaux de poste ambulants. Les lettres désignent les villes principales situées sur le parcours du train et les chiffres indiquent le voyage. Ainsi PB2 signifie que la lettre fut mise dans la boîte de Paris à Bordeaux pendant le 2^e voyage ;
- 6° Cachet à date ordinaire composé de deux cercles concentriques portant le nom de la ville de départ, le n° du département, la levée et la date ; ces deux dernières indications se trouvent au centre sur trois lignes ;
- 7° Oblitération PP ou PD dans un rectangle ou un cercle ;
- 8° Oblitération ancre ;
- 9° Oblitération au rouleau gros points (trouvé sur un 40 cent.) ;
- 10° Oblitération à date dans un filet en serpentín avec nom de la ligne et date. Les cachets étaient appliqués par les courriers convoyeurs sur les lettres levées dans les gares du parcours. Le courrier convoyeur est un employé de la poste qui occupe un simple compartiment dans les trains autres que poste et qui est chargé sur les petites lignes, de distribuer et de ramasser les sacs de dépêches et les lettres mises dans les boîtes à lettres se trouvant sur les quais des gares ;
- 11° Oblitération OR dans un cercle ;
- 12° Oblitération à date, deux filets ; un cercle interne et un hexagone externe avec nom de ville. etc. Cette oblitération me semble propre à quelques bureaux secondaires de Paris (1) ;
- 13° Oblitération à date. Deux cercles concentriques avec date au centre ; en haut, entre les deux filets, un numéro qui remplace le nom de ville. Ce cachet était employé dans les bureaux intermédiaires entre deux bureaux ne correspondant pas directement.

(1) De nouveaux renseignements me font croire que c'est le cachet oblitérant des levées supplémentaires.

14° Oblitération à date avec inscription au centre sur trois lignes; Entre les deux filets, nom de la ville et le mot *Affranchissement* en haut pour Paris, en bas pour la province;

15° Cachet à date avec un seul cercle;

16° Cachet à date pour imprimés. Il en existe au moins quatre types :

- a) Cachet formé de deux cercles concentriques. Au centre inscription sur trois lignes; entre les deux filets *Imprimés P P.*
- b) Le même; le filet extérieur est formé d'un serpent.
- c) Cachet ovoïde avec inscription au centre sur trois lignes et légende *Imprimés P D* entre les filets.
- d) Comme a) mais sans P P.

L'encre employée est généralement noire pour les lettres et rouge pour les imprimés. Il existe pourtant des confusions dans l'emploi de ces deux encres. Les oblitérations ancre sont rouges, noires ou bleues.

Enfin comme oblitération bizarre nous pouvons signaler une lettre partie de « Gare de Creil » et affranchie d'un timbre de 15 cent. et d'un timbre de 25 cent., tous deux oblitérés avec le cachet taxe 40 à double trait. Je suppose, quoique rien ne l'indique sur la lettre, qu'elle n'était pas affranchie au départ et qu'à l'arrivée à destination l'employé colla deux timbres d'une valeur de 40 cent. et les oblitéra du cachet taxe 40. Dans ce cas ces timbres ont été transformés ainsi en véritables timbres taxe.

1876

Timbre rectangulaire en hauteur. Triple filet d'encadrement. Sur fond ligné horizontalement, deux figurines en pied se tenant par la main et appuyées toutes deux sur une mappemonde, cachée en partie par un rectangle en hauteur contenant la valeur en chiffres. La figurine de gauche représente *la Paix*, celle de droite *le Commerce* sous les traits de Mercure. En haut, à hauteur des têtes, POSTE, en bas dans un cadre tenant toute la partie inférieure du timbre, mais laissant un espace entre lui et le filet inférieur d'encadrement, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Dans l'espace compris entre le cadre et le filet inférieur d'encadrement, on lit : à gauche *J. A. SAGE INV.* et à droite *E. MOUCHON. DAS.* piqure 13 1/2 ou 14, grav. par Mouchon, papier teinté (fig. 15).

Cette émission comprend deux types :

I. Type. La lettre V de *J. A. SAGE INV.*, se trouve au-dessous des lettres BL de RÉPUBLIQUE.

II. La lettre V se trouve au-dessous des lettres UB.



1^{er} Type.



2^e Type.

12 Juin 1876.

I. TYPE

- 187° 15 centimes, Gris violacé.
a) 15 centimes, gris acier.
b) 15 centimes, gris foncé.

11 Juillet 1876.

I. TYPE

- 188° 5 centimes, vert sur verdâtre.
189° 30 centimes, brun sur brunâtre.
a) 30 centimes, brun foncé.
b) 30 centimes, brun clair.

20 Juillet 1876.

I. TYPE

- 190° 25 centimes, outremer sur blanc.
a) 25 centimes, outremer très vif.

? Septembre 1876.

I. TYPE

- 191° 2 centimes, vert sur verdâtre.
192° 10 centimes, vert sur verdâtre.

15 Septembre 1876.

I. TYPE

- 193° 1 franc, vert bronze sur jaunâtre.
a) 1 franc, vert foncé.

Octobre 1876.

I. TYPE

- 194° 20 centimes, brun Vandyck sur jaunâtre.
a) 20 centimes, brun foncé sur jaunâtre.
b) 20 centimes, brun rouge sur jaune très pâle.
195° 75 centimes, carmin sur rose.
a) 75 centimes, rose carminé pâle sur rose.
b) 75 centimes, carmin foncé sur rose.

Novembre 1876.

I. TYPE

- 196° 4 centimes, vert sur verdâtre.

1^{er} Février 1877.

I. TYPE

- 197° 1 centime, vert sur verdâtre.

1^{er} Juin 1878.

I. TYPE

- 198° 40 centimes, vermillon sur jaune.
a) 40 centimes, vermillon sur jaune foncé.
b) 40 centimes, vermillon sur jaune pâle.
-

1876-1877

Les mêmes au Type II.

- 199° 2 centimes, vert sur vert jaune.
- a) 2 centimes, vert sur verdâtre.
- 200° 5 centimes, vert sur blanc.
- b) 5 centimes vert sur verdâtre.
- c) 5 centimes, vert sur vert clair.
- d) 5 centimes, vert sur vert jaune foncé.
- e) 5 centimes, vert sur vert foncé.
- 201° 10 centimes, vert sur verdâtre.
- 202° 15 centimes, gris sur blanc.
- a) 15 centimes, gris lilas foncé sur lilas pâle.
- b) 15 centimes, gris lilas sur gris azur.
- 203° 25 centimes, outre mer.
- a) 25 centimes, outremer vif.
- b) 25 centimes, outremer foncé.

Septembre 1877.

- 204° 25 centimes, bleu sur blanc.
- a) 25 centimes, bleu sur bleuâtre.
- b) 25 centimes, bleu foncé sur bleuâtre.
- 205° 30 centimes, brun sur brunâtre.
- a) 30 centimes, brun roux sur brunâtre.
- b) 30 centimes, brun rouge sur brunâtre.
- c) 30 centimes, brun jaune sur brunâtre.
- d) 30 centimes, brun foncé sur brunâtre.
- 206° 75 centimes, carmin sur rose.
- a) 75 centimes, carmin foncé sur rose.
- b) 75 centimes, rose sur rose.
- c) 75 centimes, rose lilas sur rose.
- d) 75 centimes, rose très pâle sur rose.
- e) 75 centimes, rose vineux sur rose.
- 207° 1 franc, vert bronze foncé sur papier peu teinté.
- a) 1 franc, vert sur jaunâtre.
- b) 1 franc, vert jaune sur jaunâtre.
- c) 1 franc, vert jaune foncé sur papier jaune verdâtre accentué.
- d) 1 franc, vert jaune sur jaune fortement teinté.

Le 15 Septembre 1874, un congrès s'était réuni à Berne, avec mission d'arriver à l'unification du port des lettres circulant sur le territoire des pays faisant partie de l'Union générale des Postes, qu'on se proposait de fonder. Le 9 octobre l'accord fut signé entre vingt nations, dont la France. Mais ce ne fut que le 3 août 1875, que M. Léon Say présenta à l'Assemblée nationale un projet de loi abaissant la taxe des lettres pour la France et approuvant l'entrée de la France dans l'Union postale. Les taxes furent ainsi établies :

1 ^{re} France.	Lettres de bureau à bureau.		Lettres locales et de Paris pour Paris.	
	Affranc.	Taxées.	Affranc.	Taxées.
Jusqu'à 15 grammes.....	0.25	0.40	0.15	0.25
15 à 30 —	0.50	0.80	0.30	0.50
30 à 50 —	0.75	1.20	0.45	0.75
Par 50 gr. ou fraction de 50 grammes.	0.50	0.75	0.25	0.40

<i>2^e Etranger.</i>	Pays de l'Union	Etats-Unis d'Amérique.
Lettres ordin., par 15 gr.	30 cent.	40 cent.
Cartes postales.....	15 —	20 —
Journaux, imprimés, etc.	5 —	8 —

Pendant la discussion du budget de 1876, un député émit le vœu de changer le type des timbres en cours. Le gouvernement qui trouvait au type de 1849 une allure trop républicaine accepta avec joie la proposition et, par décision du 5 juillet 1875, le Ministre des Finances ouvrit un « concours pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. » Un article disait clairement : « les figurines ne devront pas avoir de caractère politique » (Voir Essais concours de 1875).

Le type adopté fut celui que proposa M. Sage, mais qui subit une légère modification. Primitivement la valeur se trouvait appliquée directement sur la mappemonde; le ministère des Finances la fit placer dans un cartouche.

Un avis du Journal officiel de Mai 1876, annonçait que les timbres de 80 cent. étaient supprimés et qu'il était créé trois nouvelles valeurs, les 20 cent., 75 cent., 1 franc. Les couleurs fixées officiellement étaient les suivantes :

Vert émeraude pour les 1, 2, 4, 5, 10 cent.	
Gris acier pour les 15 cent.	
Brun rouge —	20 —
Outremer —	25 —
Bistre —	30 —
Garance —	40 —
Carmin —	75 —
Vert bronze —	1 franc.
Lilas —	5 francs.

Les anciens timbres eurent cours jusqu'à complet épuisement. C'est pour cela que les 40 cent. et les 5 francs ne parurent que bien après.

Le choix de la vignette créée par M. Sage fut fortement critiqué et les contemporains firent maintes plaisanteries à son égard. On la compara à Adam et Eve, à la lettre M d'un alphabet à images, à un sujet de pendule, à un esculape tâtant le pouls à un malade, enfin à deux provinciaux écorchés par les hôteliers de Paris, et transportant leur malle à la gare. Le dessin de M. Sage ne méritait pas tant d'injures, car les épreuves obtenues directement sur chine sont très belles.

Les deux types
de cette émission

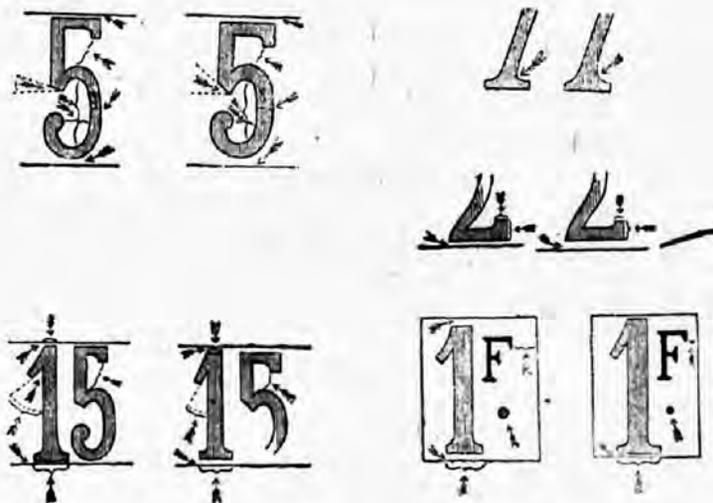
La gravure fut confiée à M. Mouchon qui laissa au milieu du coin un espace libre (le cartouche) servant à recevoir les chiffres mobiles (goujon). A la trempe, alors que 12 clichés étaient déjà prêts, le coin se fendit erraflant la hanche de la Paix, coupant les lettres CAI de Française et faisant sauter l'O de Mouchon. Le temps pressait; on resserra le coin primitif et on en tira des clichés en plomb, qui servirent à imprimer le premier approvisionnement de timbres au nouveau type. Mais entre temps on fit de nouveaux flans en acier (reproduction faite au balancier par la matrice elle-même obtenue au moyen du coin) sans espace vide au centre. Ce sont ces flans que grava à nouveau M. Mouchon pour réparer l'accident du coin, et sur lesquels il ajouta la valeur et refit la gravure des mots *Sage inc.* sans observer la même disposition que sur le coin, d'où les deux types actuellement connus.

Il faut pourtant admettre que les douze premiers clichés servirent en même temps que les clichés retouchés, car M. Maury a signalé une lettre affranchie avec deux exemplaires du 25 cent. se tenant, l'un au premier type, l'autre au deuxième. M. Mouchon interviewé par M. Maury à ce sujet, a répondu ne se souvenir de rien. La question reste donc assez obscure et ne sera probablement jamais élucidée.

M. Ed. Mahé a publié un savant article dans le *Questionneur timbrophilique* (2^e année, p. 75 et 76). Pour lui l'accident s'est produit en sens contraire, c'est-à-dire que les mots République et J. A. Sage, inv., ont été abimés lors de la trempe. L'explication de la retouche devient alors aisée. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et M. Maury qui a vu le coin et qui a pu en prendre une copie déclare nettement que la fêlure du métal ne touche aucunement les mots dont la nouvelle disposition fait le deuxième type.

La question s'est d'ailleurs compliquée par la découverte d'un troisième type où les mots J. A. Sage inv. et Mouchon DAS. manquent totalement et sont remplacés par un filet continu. Enfin M. Lemaire dans son intéressant journal a signalé d'autres variétés que nous cataloguons plus loin.

Les deux types ne diffèrent pas seulement par la place des lettres INV. mais encore comme l'a signalé M. Ed. Mahé par leur taille. Les timbres du premier type sont un peu plus larges et un peu plus hauts que ceux du deuxième. Une différence notable est aussi à signaler dans la forme des chiffres. Les 2 diffèrent par la base. Le 5 du premier type est plus maigre que celui du deuxième. Dans les 15 cent. l'angle d'ouverture formé par les deux jambages du 1 est plus aigu dans le deuxième type que dans le premier. Le trait transversal supérieur du 5 est plus long dans le deuxième que dans le premier, etc. Le point du 1 fr. est plus gros dans le premier type que dans le second, où la lettre F est aussi plus rapprochée du bord. Les dessins que nous reproduisons feront aisément saisir les différences.



La couleur verte employée pour cinq valeurs différentes suscita de nombreuses réclamations, et l'administration, dès Janvier 1877, fit annoncer qu'elle changerait au fur et à mesure les couleurs des quatre timbres de 1, 2, 4 et 10 cent. Elle annonçait également les changements de teintes pour les 15 cent. et 20 cent. qui devaient être imprimés respectivement en jaune sur jonquille et en bleu sur turquoise, et la création d'un 35 cent. De là est née l'émission 1877 que nous allons étudier.

2 ^e Etranger.	Pays de l'Union.	Etats-Unis d'Amérique.
Lettres ordin., par 15 gr.	30 cent.	40 cent.
Cartes postales.....	15 —	20 —
Journaux, imprimés, etc.	5 —	8 —

Pendant la discussion du budget de 1876, un député émit le vœu de changer le type des timbres en cours. Le gouvernement qui trouvait au type de 1849 une allure trop républicaine accepta avec joie la proposition et, par décision du 5 juillet 1875, le Ministre des Finances ouvrit un « concours pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. » Un article disait clairement : « les figurines ne devront pas avoir de caractère politique » (Voir Essais concours de 1875).

Le type adopté fut celui que proposa M. Sage, mais qui subit une légère modification. Primitivement la valeur se trouvait appliquée directement sur la mappemonde ; le ministère des Finances la fit placer dans un cartouche.

Un avis du Journal officiel de Mai 1876, annonçait que les timbres de 80 cent. étaient supprimés et qu'il était créé trois nouvelles valeurs, les 20 cent., 75 cent., 1 franc. Les couleurs fixées officiellement étaient les suivantes :

Vert émeraude pour les 1, 2, 4, 5, 10 cent.	
Gris acier pour les 15 cent.	
Brun rouge	— 20 —
Outremer	— 25 —
Bistre	— 30 —
Garance	— 40 —
Carmin	— 75 —
Vert bronze	— 1 franc.
Lilas	— 5 francs.

Les anciens timbres eurent cours jusqu'à complet épuisement. C'est pour cela que les 40 cent. et les 5 francs ne parurent que bien après.

Le choix de la vignette créée par M. Sage fut fortement critiqué et les contemporains firent maintes plaisanteries à son égard. On la compara à Adam et Eve, à la lettre M d'un alphabet à images, à un sujet de pendule, à un esculape tâtant le pouls à un malade, enfin à deux provinciaux écorchés par les hôteliers de Paris, et transportant leur malle à la gare. Le dessin de M. Sage ne méritait pas tant d'injures, car les épreuves obtenues directement sur chine sont très belles.

Les deux types
de cette émission

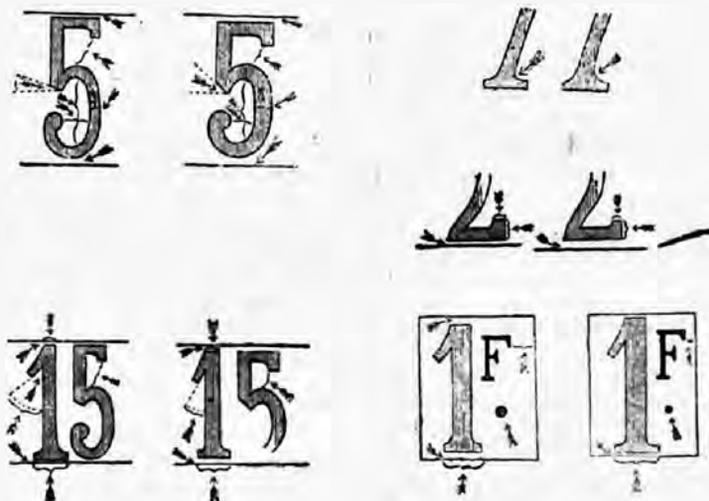
La gravure fut confiée à M. Mouchon qui laissa au milieu du coin un espace libre (le cartouche) servant à recevoir les chiffres mobiles (goujon). A la trempe, alors que 12 clichés étaient déjà prêts, le coin se fendit erraflant la hanche de la Paix, coupant les lettres CAI de Française et faisant sauter l'O de Mouchon. Le temps pressait ; on resserra le coin primitif et on en tira des clichés en plomb, qui servirent à imprimer le premier approvisionnement de timbres au nouveau type. Mais entre temps on fit de nouveaux flans en acier (reproduction faite au balancier par la matrice elle-même obtenue au moyen du coin) sans espace vide au centre. Ce sont ces flans que grava à nouveau M. Mouchon pour réparer l'accident du coin, et sur lesquels il ajouta la valeur et refit la gravure des mots *Sage inc.* sans observer la même disposition que sur le coin, d'où les deux types actuellement connus.

Il faut pourtant admettre que les douze premiers clichés servirent en même temps que les clichés retouchés, car M. Maury a signalé une lettre affranchie avec deux exemplaires du 25 cent. se tenant, l'un au premier type, l'autre au deuxième. M. Mouchon interviewé par M. Maury à ce sujet, a répondu ne se souvenir de rien. La question reste donc assez obscure et ne sera probablement jamais élucidée.

M. Ed. Mahé a publié un savant article dans le Questionneur timbrophilique (2^e année, p. 75 et 76). Pour lui l'accident s'est produit en sens contraire, c'est-à-dire que les mots République et J. A. Sage, inv., ont été abimés lors de la trempe. L'explication de la retouche devient alors aisée. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et M. Maury qui a vu le coin et qui a pu en prendre une copie déclare nettement que la fêlure du métal ne touche aucunement les mots dont la nouvelle disposition fait le deuxième type.

La question s'est d'ailleurs compliquée par la découverte d'un troisième type où les mots J. A. Sage inv. et Mouchon DAS. manquent totalement et sont remplacés par un filet continu. Enfin M. Lemaire dans son intéressant journal a signalé d'autres variétés que nous cataloguons plus loin.

Les deux types ne diffèrent pas seulement par la place des lettres INV. mais encore comme l'a signalé M. Ed. Mahé par leur taille. Les timbres du premier type sont un peu plus larges et un peu plus hauts que ceux du deuxième. Une différence notable est aussi à signaler dans la forme des chiffres. Les 2 diffèrent par la base. Le 5 du premier type est plus maigre que celui du deuxième. Dans les 15 cent. l'angle d'ouverture formé par les deux jambages du 1 est plus aigu dans le deuxième type que dans le premier. Le trait transversal supérieur du 5 est plus long dans le deuxième que dans le premier, etc. Le point du 1 fr. est plus gros dans le premier type que dans le second, où la lettre F est aussi plus rapprochée du hord. Les dessins que nous reproduisons feront aisément saisir les différences.



La couleur verte employée pour cinq valeurs différentes suscita de nombreuses réclamations, et l'administration, dès Janvier 1877, fit annoncer qu'elle changerait au fur et à mesure les couleurs des quatre timbres de 1, 2, 4 et 10 cent. Elle annonçait également les changements de teintes pour les 15 cent. et 20 cent. qui devaient être imprimés respectivement en jaune sur jonquille et en bleu sur turquoise, et la création d'un 35 cent. De là est née l'émission 1877 que nous allons étudier.

1877-1878

Même type. Changement de couleurs. Type II.

Janvier 1877

- 208° 10 centimes, noir sur violet.
a) 10 centimes, gris sur lilas.
b) 10 centimes, noir sur lilas.
c) 10 centimes, noir sur blanc.
d) 10 centimes, noir sur verdâtre (1882).

2 mai 1877

- 209° 2 centimes, brun Van Dyck sur chamois clair.
a) 2 centimes, brun foncé sur paille.
b) 2 centimes, brun clair.
c) 2 centimes, brun rouge.
d) 2 centimes, brun rouge pâle.

1^{er} juin 1877

- 210° 5 francs, violet sur blanc.
a) 5 francs, violet foncé sur lilas.
b) 5 francs, lilas sur lilas pâle.
c) 5 francs, lilas rose sur lilas pâle.
d) 5 francs, violet terne sur mauve.
e) 5 francs, mauve sur lilas pâle.

16 juin 1877

- 211° 1 centime, noir sur azuré.
a) 1 centime, noir sur gris bleu.
b) 1 centime, noir sur blanc (?)
c) 1 centime, noir sur bleu.

Septembre 1877

- 212° 4 centimes, marron sur gris bleu.
a) 4 centimes, brun rouge sur teinté bleu.
b) 4 centimes, brun foncé sur blanc.
c) 4 centimes, brun violet sur blanc.
d) 4 centimes, brun rouge foncé sur blanc.
e) 4 centimes, brun rouge foncé sur légèrement teinté.

1^{er} juin 1878

- 213° 3 centimes, jaune ocre.
a) 3 centimes, jaune citron.
b) 3 centimes, ocre foncé.
214° 35 centimes, violet foncé sur orange foncé.
a) 35 centimes, violet sur jaune orange.
b) 35 centimes, violet sur jaune pâle.

15 juin 1878

- 215° 15 centimes, bleu sur blanc.
a) 15 centimes, bleu foncé sur blanc.
b) 15 centimes, bleu pâle.
c) 15 centimes, bleu foncé sur bleu très teinté.

25 octobre 1878

- 216° 25 centimes, noir sur laque rouge.
a) 25 centimes, noir sur rouge foncé.
b) 25 centimes, noir sur rouge.

Mars 1878

217° 40 centimes, rouge vermillon sur paille.

a) 40 centimes, rouge vif.

b) 40 centimes, vermillon pâle.

TIMBRES NON ÉMIS

218° 15 centimes, jaune sur jonquille.

219° 20 centimes, bleu sur azur. Type I.

RÉIMPRESSION

220° 20 centimes, bleu sur azur. Type II.

VARIÉTÉS

J. A. Sage inc. et Mouchon DAS remplacés par un filet.

221° 1 centime, noir sur azur.

Filet à la place de J. B Sage inc. Le reste de l'inscription existe.

222° 1 centime, noir sur azur.

223° 5 centimes, vert.

224° 30 centimes, brun clair.

Avec J. A. Sage inc. mais sans J. Mouchon qui se trouve remplacé par un filet.

225° 15 centimes, bleu.

J. A. manque et est remplacé par un filet. Le reste de l'inscription est exact.

226° 1 centime, noir sur azur.

Le 15 avril 1878, une décision ministérielle ordonnait pour le 1^{er} juin 1877 le retrait du 5 fr. empire, dernier timbre à l'effigie impériale qui était en cours jusqu'à cette époque et son remplacement par le 5 fr. au type de 1875.

En novembre 1876, M. Léon Say, ministre des finances, proposa de ramener la taxe postale des lettres circulant de bureau à bureau à 20 cent. et celle des cartes à 10 cent. Le rapporteur M. Cochery, combattit le projet gouvernemental et proposa de fixer la taxe à 15 cent. Mais le gouvernement convaincu qu'il ferait passer son projet haut la main choisissait dès le 30 novembre 1876 les couleurs pour les nouveaux timbres poste. Elles sont à peu de chose près celles qui furent adoptées, mais nous trouvons dans la nomenclature de cette émission 2 valeurs qui ne furent pas émises. Ce sont le 15 cent. jaune sur jonquille et le 20 cent. bleu.

Les incidents de la vie politique firent remettre à l'année suivante la réforme projetée, et ce ne fut que le 6 mai 1878 que la loi établissant les taxes actuelles put être votée. Elle fut rendue exécutoire à partir du 1^{er} mai 1878. La taxe proposée par M. Cochery, en novembre 1876, fut adoptée : soit 15 cent. par 15 grammes ou fractions de 15 grammes pour les lettres, et 10 cent pour les cartes. Cette loi fixa pour les journaux une taxe de 1/2 cent. par 25 grammes. (Voir 5^{me} Partie Journaux).

Taxe pour les journaux :

Pour toute la France : 2 cent. par 25 grammes et augmentation de 1 cent. par 25 grammes ou fractions.

Pour les départements de Seine et Seine-et-Oise et circulant dans ces départements : 1 cent. par 25 grammes et 1/2 cent. en plus par 25 grammes ou fractions.

Pour tous les autres départements : 1 cent. par 50 grammes et 1/2 cent. en plus par 25 grammes ou fractions.

Les timbres de l'émission 1876, depuis 1876 jusqu'au 1^{er} juillet 1880, furent imprimés par la Banque de France. M. Hulot avait refusé, sur

la demande de M. Léon Say, en 1875, de s'adjoindre un second, et il avait répondu en tels termes au ministre, que celui-ci dut immédiatement signer son remplacement. M. Hulot ne voulut rien céder à l'Etat de son matériel, et la Banque de France dut organiser tout entier son service. Le 1^{er} juillet 1880 l'Etat racheta le matériel de la Banque de France et établit son atelier de fabrication rue d'Hauteville. Depuis 1895 il se trouve situé sur le boulevard Brune.

20 cent. bleu
15 cent. jaune

Le 20 cent. bleu fut imprimé au nombre de 200,000 exemplaires. Le 15 cent. jonquille n'existe que comme tirage d'essai sur papier épais ou mince et non dentelé.

Les 200,000 exemplaires du 20 cent. furent presque tous brûlés. Il est inexact qu'on les envoya à la Martinique pour être utilisés. Quelques-uns sauvés de l'incinération furent envoyés par des particuliers à Constantinople et purent passer à la poste par suite de l'inattention des employés, mais leur cours ne fut jamais officiel. Ces timbres doivent être au 1^{er} type et ne furent pas dentelés. Ceux qu'on rencontre assez communément sont des réimpressions au 2^e type faites sous le ministère Granet.

1879-1880

Octobre 1880.

227° 1 centime, noir sur indigo.

10 Juin 1880.

- 228° 3 centimes, gris sur gris perle
229° 25 centimes, jaune foncé sur jaune clair.
a) *25 centimes, jaune sur jaune.*
b) *25 centimes, ocre foncé sur jaune.*
c) *25 centimes, ocre sur jaune.*

C'est par une décision du 28 février 1879, que la couleur des timbres de 3, 20 et 25 cent. fut modifié. Le 20 cent. ne fut émis qu'en 1884.

la demande de M. Léon Say, en 1875, de s'adjoindre un second, et il avait répondu en tels termes au ministre, que celui-ci dut immédiatement signer son remplacement. M. Hulot ne voulut rien céder à l'Etat de son matériel, et la Banque de France dut organiser tout entier son service. Le 1^{er} juillet 1880 l'Etat racheta le matériel de la Banque de France et établit son atelier de fabrication rue d'Hauteville. Depuis 1895 il se trouve situé sur le boulevard Brune.

20 cent. bleu
15 cent. jaune

Le 20 cent. bleu fut imprimé au nombre de 200,000 exemplaires. Le 15 cent. jonquille n'existe que comme tirage d'essai sur papier épais ou mince et non dentelé.

Les 200,000 exemplaires du 20 cent. furent presque tous brûlés. Il est inexact qu'on les envoya à la Martinique pour être utilisés. Quelques-uns sauvés de l'incinération furent envoyés par des particuliers à Constantinople et purent passer à la poste par suite de l'inattention des employés, mais leur cours ne fut jamais officiel. Ces timbres doivent être au 1^{er} type et ne furent pas dentelés. Ceux qu'on rencontre assez communément sont des réimpressions au 2^e type faites sous le ministère Granet.

1879-1880

Octobre 1880.

227° 1 centime, noir sur indigo.

10 Juin 1880.

- 228° 3 centimes, gris sur gris perle
229° 25 centimes, jaune foncé sur jaune clair.
a) 25 centimes, *jaune sur jaune.*
b) 25 centimes, *ocre foncé sur jaune.*
c) 25 centimes, *ocre sur jaune.*

C'est par une décision du 28 février 1879, que la couleur des timbres de 3, 20 et 25 cent. fut modifié. Le 20 cent. ne fut émis qu'en 1884.

1884-1886-1890

Novembre 1884.

- 230° 20 centimes, brique foncé sur vert foncé (1^{er} tirage).
a) 20 centimes, brique sur vert.

Avril 1886.

- 231° 25 centimes, noir sur rose.
a) 25 centimes, noir sur rose pâle.
b) 25 centimes, noir sur rose foncé.

7 Mars 1890.

- 232° 50 centimes, rose vif.
233° 50 centimes, rose pâle mat, tirage flou (1897).

Octobre 1890.

- 234° 75 centimes, violet sur orange.
a) 75 centimes, violet sur jaune.
235° 75 centimes, violet foncé sur orange, impression défectueuse (1896)

Avril 1892.

- 236° 15 centimes, bleu sur papier quadrillé.

1884.

Papier pelure, impression transparente.

- 237° 15 centimes, bleu, papier uni.
238° 20 centimes, brique sur vert.
239° 40 centimes, vermillon sur paille.
240° 1 centime, noir sur azur.

? ? ?

Les mêmes papier teinté sur les deux faces.

- 241° 5 centimes, vert.
242° 20 centimes, brique sur vert.
243° 25 centimes, bistre jaune.
244° 25 centimes, bistre brun.
245° 50 centimes, rose.

Historique

Le 7 mars 1890, l'administration retira le 75 cent. rose qui paraissait depuis peu de temps au 2^e type et le remplaça par un 50 cent. rose. Mais les réclamations du commerce, et surtout des bijoutiers, fit remettre en circulation le 75 cent. rose en juillet 1890, jusqu'à l'émission du 75 cent. noir sur orange, qui eut lieu en Octobre. Le 35 cent. qui avait été supprimé en février 1887, puis rétabli en avril 1888, fut définitivement retiré en 1889.

Le 15 cent. bleu fut imprimé sur fond quadrillé en vertu d'une simple décision prise par le directeur des Postes en avril 1892.

En 1894, l'administration fit des essais de papier et l'on peut trouver des timbres de l'émission actuelle sur du papier plus ou moins mince quelquefois presque pelure.

En 1896 (octobre) le ministre des postes décide le retrait des timbres-poste de 75 cent.

Les timbres-poste à partir de 1876, tout en étant toujours imprimés en deux demi-feuilles de 150 timbres chacune, n'ont plus la disposition adoptée de 1849 à 1875.

La demi-feuille est notablement plus haute (45 cm. 1/2) et plus large (25 cm.). Elle comprend 6 groupes de 25 timbres séparés par des espaces. Le fond teinté couvre toute la feuille. La ligne horizontale comprend : une marge variable, 5 clichés, un espace couvert seulement du fond teinté de la largeur d'un demi-timbre, 5 autres clichés et une marge à droite un peu plus petite que celle de gauche. En hauteur la ligne se compose d'une marge plus haute qu'un timbre, de 5 clichés verticaux, un espace non imprimé de la taille du timbre, 5 autres clichés, un espace comme ci-dessus, 5 clichés et la marge. La dentelure dépasse de la hauteur d'un timbre la première ligne supérieure (c'est le contraire qui se produit de 1860 à 1875) et de une dent chaque ligne horizontale. La croix de repérage se trouve toujours au-dessus du cinquième timbre.

En 1892, il fut fait quelques changements à la suite des travaux du chimiste Schlumberger, qui prouva que les espaces compris entre deux blocks de 25 timbres pouvaient être utilisés par les faussaires. Le fond de sureté ne couvre plus que deux blocks horizontaux de 25 timbres en dépassant de 1/2 centimètre de tous côtés. L'espace non imprimé entre 2 blocks verticaux de 25 timbres n'est donc plus teinté qu'en haut et en bas. Par mesure de précaution une grosse barre de la couleur d'impression du cliché y est appliquée transversalement.

Depuis 1892, dans l'espace vertical de 1 cm. laissé entre les blocks de timbres au milieu de la 1/2 feuille, l'administration imprime entre les deuxième lignes de chaque block, un chiffre indiquant l'année de l'impression. Jusqu'ici nous avons 2, 3, 4, 5, 6, ce qui veut dire : 1892, 1893, 1894, etc.

Enfin sous chaque demi-feuille, dans la marge du bas, on trouve encore une indication de date composée d'une lettre suivie de 3, 4, ou 5 chiffres, dont l'un est toujours un 0 qui sert de séparation. La lettre semble indiquer le numéro de planche, les chiffres avant le zéro représentent les quantième du mois, ceux après indiquent le mois. Ainsi 3107 veut dire 31 juillet, 30012 veut dire 30 décembre, etc.

Nous ne pouvons mieux faire, pour les nombreuses variétés de cachets à date, que de nous guider sur l'ouvrage publié par MM. Schaupmeyer et Parès et de reproduire en grande partie leur travail (Catalogue des oblitérations, Schaupmeyer, 2^e édition, p. 227 et suivantes) (1).

Cachets à dates ordinaires. 1^o Cachet à 4 pièces à cercle intérieur continu frappé en noir et en bleu.

2^o Depuis 3 ou 4 ans, ce cachet tente à disparaître devant le 2^o cachet à 4 pièces, à cercle intérieur interrompu avec les lettres plus grandes et plus maigres, actuellement en usage.

3^o Cachet avec le cercle pointillé extérieurement.

4^o Cachet avec le 3^o cercle formé de points longs extérieurs, avec légende formée de mêmes lettres que le n^o 2.

5^o Cachet à 4 pièces dont le cercle extérieur est formé seulement de points.

Cet oblitérant que nous avons vu aux dates de 1881 à 1883, portait comme légende « Paris-Place de la Bourse ».

(1) M. Schaupmeyer appelle *pièces* les inscriptions du centre du cachet. Les cachets sont à 3 ou 4 pièces. Les cachets à 3 pièces portent sur 3 lignes : 1^o la date du jour; 2^o le mois; 3^o le millésime.

La quatrième pièce se trouve sur la première ligne à gauche et indique la levée. Elle est séparée de la date par un trait vertical.

Ainsi 4 est un cachet à 3 pièces et 1/13 est un cachet à 4 pièces.

NOV.
1876

NOV.
1876

Affranchissements. Il existe 3 types avec le mot *affranchissement* entre le double cercle.

6° Cachet à 3 pièces.

7° Cachet à 4 pièces avec cercle intérieur continu.

8° Cachet à 4 pièces avec cercle intérieur interrompu.

9° Cachet avec la légende « Chargements » en haut pour les départements et en bas pour Paris.

Existe en noir et en bleu.

10° Cachet à 3 pièces avec légende « Art d'argent » en haut.

Puis encore

11° Cachet sans indication au centre avec 3 types de légende.

a) Petit cercle de 20^{mm} avec Paris en haut et en bas.

b) Grand cercle de 23^{mm} avec cercle intérieur interrompu portant l'inscription « Paris » en haut et « Départ » en bas.

c) Le même, avec le mot « Départ » remplacé par le nom du bureau.

Cachets en serpents. 12° Ont subi comme le cachet oblitérant ordinaire une petite transformation c'est-à-dire que ceux à petites lettres furent remplacés par ceux à grandes lettres.

Soit 3 types :

a) Cachet de 22^{mm} à 4 pièces avec légende en petites lettres.

b) Cachet de 25^{mm} à 5 pièces avec légende en grandes lettres.

c) Cachet rond à 4 pièces, avec cercle intérieur en serpents.

Cachets des gares. 13° Cachet à 4 pièces portant comme légende en haut le nom de la gare et en bas celui du département. Dans ceux de Paris le nom de la gare se trouve en bas.

Cet oblitérant est spécial aux entreposeurs en gare.

Ces entreposeurs reçoivent et expédient les courriers, font le change et le transbordement des dépêches.

Ce cachet a également subi la transformation aux grandes lettres, d'où une nouvelle variété.

a) Cachet à 4 pièces, légende en grandes lettres.

Cachets des bureaux ambulants. Tout le monde connaît ces bureaux occupant dans chaque train un ou plusieurs wagons. Là se font toutes les manipulations et les tris nécessités par la correspondance reçue soit au départ, soit durant le parcours.

Ces bureaux emploient les cachets suivants :

14° Cachet à 3 pièces avec centre octogonal pour le service de jour.

a) Cachet à 3 pièces avec centre rond pour le service de nuit.

La légende indique le parcours du train.

Cachets des paquebots poste. Les paquebots-poste ont également leurs cachets spéciaux.

15° Losange de points avec ancre au centre très peu usité dans cette émission.

16° Cachet rond à 3 pièces, légende « Ligne . . Paq. Franç. n° ... »

17° Cachet octogonal à 3 pièces, même légende.

Ce cachet est celui d'entrée en France des correspondances provenant des colonies françaises et des pays étrangers.

Règlementairement il doit être frappé en rouge, mais nous l'avons vu aussi en bleu et en noir.

Cachets pour imprimés. Les cachets « Imprimés » deviennent également plus nombreux que dans l'émission précédente dont nous ne retrouvons que les deux premiers types.

18° Cachet à 3 pièces avec légende « Imprimés PP ».

a) Cachet en serpents à 3 pièces avec légende « Imprimés PP » remplacé ces dernières années par un nouveau type.

b) Cachet à 3 pièces avec les lettres plus grandes et irrégulières, c'est le mot « Imprimés » commençant par de grandes lettres allant en diminuant de hauteur jusqu'à S (4 à 2^{me}).

c) Cachet à 4 pièces comme le précédent.

d) Cachet même type que le n° 3, mais le mot « Journaux » remplace « Imprimés ».

Nous avons vu à la date de décembre 1893.

e) Cachet rond à 3 pièces avec légende « Journaux » en lettres très maigres et resserrées et en bas le nom de la ville.

Toutes ces oblitérations se trouvent également en noir et en rouge.

f) Cachet au rouleau portant sur 4 lignes une légende semblable à celle-ci :

PAPIS PA
MPR. IM
10 OCTO
3 93 93 (1)

29° Cachet octogonal à date. — Ce cachet à 4 pièces était spécial pour les levées supplémentaires, il fut remplacé par

30° Cachet rond à cinq pièces.

Nous avons distingué 3 types.

a) Avec étoile à la partie supérieure;

b) Avec chiffre à la partie supérieure.

c) Avec grande lettre E (Exceptionnelle) à la partie supérieure.

Cachet des facteurs distributeurs de Paris. — Consistant en un cercle avec deux nombres superposés, le premier indique la tournée, le deuxième le bureau duquel dépend le facteur.

Cachets du nouvel an. — A l'époque du Nouvel An, l'encombrement de la correspondance devient tel que l'on emploie les moments de disponibilité des employés et des facteurs à leur faire oblitérer les lettres et surtout les imprimés afin d'en activer la distribution.

On comprendra que dans ces conditions les bureaux ne sont pas pourvus de cachets oblitérants en nombre suffisant et que pour remédier à cette lacune on prend indifféremment tous les timbres qui se trouvent en usage. De là une foule de variétés assez curieuses, nous avons rencontré les suivantes :

1° « Annulé » dans un rectangle de 32 mm. sur 11 mm.

2° Cachet rond fait de 6 grosses barres.

3° Chiffres dans un cercle. Existe en 2 types de chiffres, l'un un peu plus grand que l'autre.

4° Grands chiffres d'environ 25 mm de haut.

5° Inscription de ville ou de département en lettres de 10 mm. environ.

6° Légende « Trouvée à la boîte » dans un rectangle arrondi aux deux extrémités.

7° Légende « Décédé » dans un rectangle.

8° Lettre T (taxe) dans un triangle.

9° Triangle édenté (oblitération des chiffres taxe).

10° Chiffres dans un triangle.

11° Oblitération étoile sans chiffre.

12° Oblitération losange avec grand numéro au centre.

13° Inscription de ville ou de département avec lettres de 3 mm et 8 mm de hauteur.

14° Oblitération formée de points carrés couvrant tout le timbre (15 cent.)

Toutes ces oblitérations communes sur le 5 centimes vert sont rares sur les autres valeurs.

(1) Voir également à la 7^e partie le chapitre : Marques d'affranchissement, etc.

TÊTES-BÊCHES

1849

TYPE CÉRÈS A GAUCHE (fig. 38)

20 centimes, noir sur jaune.
20 centimes, noir sur blanc.
1 franc, Vermillon,
1 franc, rouge terne.
1 franc, carmin.

1850

MÊME TYPE

10 centimes, bistre.
15 centimes, vert.
25 centimes, bleu.

1853

TYPE DE L'EMPEREUR NON LAURÉ ET NON PIQUÉ

20 centimes, bleu.
1 franc, carmin.
80 centimes, carmin.
80 centimes, rose.

1862

TYPE DE L'EMPEREUR NON LAURÉ MAIS PIQUÉ

20 centimes, bleu.
80 centimes, rose.

1863

EFFIGIE LAURÉE

4 centimes, gris perle.

1872

EFFIGIE DE CÉRÈS PIQUÉE

10 centimes, bistre.
20 centimes, bleu.
15 centimes bistre.
25 centimes, bleu.

Historique

On appelle tête-bêche un timbre qui par rapport aux autres timbres d'une feuille se trouve renversé. La collection de France est particulièrement riche en variétés de ce genre.

Quelques mots sur leur origine probable sont nécessaires. Quand M. Hulot fut chargé de la fabrication des timbres, il fit graver une matrice qui fut reproduite en galvanoplastie. Son intention première était de faire fabriquer des planches tout d'une pièce contenant 150 timbres, mais il renonça bientôt à son idée et chaque cliché galvanoplastique fut monté séparément sur un bloc. Ces clichés rangés par 10 en largeur et 15 en hauteur formèrent une planche. Deux planches étaient tirées sur la même feuille de papier ce qui fit donc 300 timbres à la feuille.

Intentionnellement ou non certains de ces clichés (et pour certaines valeurs seulement) furent disposés la tête en bas et constituèrent ce que nous appelons les têtes-bêches.

La raison d'être de cette disposition nous est inconnue. Mais nous admettons difficilement qu'elle n'est que le produit d'une erreur ou d'une

inattention. L'administration de M. Hulot était trop sévère et trop sérieuse pour que l'idée d'une pareille négligence puisse être acceptée. Nous serions plutôt tentés de croire (en attendant une explication plus satisfaisante) que ces têtes-bêches constituaient une marque de contrôle destinée à reconnaître, par un premier examen, les feuilles contrefaites.

Cela est si vrai que les réimpressions de 1862 ne contiennent qu'une tête-bêche, le 1 franc Empire, tandis que les timbres de 1870-72, tirés également avec les planches de 10, 15, 20 et 25 cent. de 1849, contiennent des têtes-bêches. Pourquoi ce remaniement pour les réimpressions qui ne devaient pas avoir cours ? Et c'est donc intentionnellement qu'on rétablit les têtes-bêches dans les planches de 1849 qui devaient servir au tirage des timbres de la 3^e République.

Ces changements successifs tout en n'étant pas bien explicables, sont pourtant le fait d'une volonté réfléchie.

L'émission de 1849 comprend des têtes-bêches pour toutes les valeurs, à l'exception du 40 cent. Celles du 10, 20 et 25 cent. et 1 franc carmin sont bien connues. Celles du 1 franc vermillon fut découverte en 1895 (?) par M. Vervelle, dans le stock dont il se rendit acquéreur à la mort de M. Hulot.

La tête-bêche du 45 cent. vert ne fut trouvée qu'en 1896 par M. Robert dans une correspondance venant de la Nouvelle Orléans. La lettre partie le 11 mars 1852 de Paris porte trois paires de timbres, une du 1 franc carmin à gauche et deux du 15 cent. vert à droite. La paire qui se trouve dans l'angle inférieur de droite constitue la tête-bêche. Les deux timbres se tiennent verticalement par le haut. Malheureusement l'un d'eux est coupé très court. Ces deux pièces uniques sont allées enrichir la superbe collection de M. de Ferrary.

La tête-bêche de 1 franc rouge brun a également et nécessairement existé, puisque ce timbre fut émis après le vermillon et avant le carmin, mais nous n'en connaissons aucun exemplaire.

Le 40 cent. n'a jamais existé en tête-bêche. Voici nos raisons. Dans les essais tirés en couleur par M. Hulot en 1848, on retrouve les têtes-bêches des 10, 15, 20, 25 cent. et 1 franc, mais aucune feuille d'essai du 40 cent., qui contient pourtant les erreurs du chiffre 4 (fig. 89), ne porte de têtes-bêches. Il est donc indiscutable que les essais ont été tirés sur les planches originales et que faute de feuilles entières d'originaux, les feuilles d'essais peuvent nous donner des indications certaines.

ce
-bêches

La place des têtes-bêches est intéressante à connaître. Malheureusement malgré nos recherches nous n'avons pu recueillir de documents complets. Espérons que des collectionneurs plus heureux pourront nous renseigner. Nous avons dit que les feuilles se composaient de deux planches de 150 timbres chacune, disposés par rangées horizontales de 10 timbres sur 15 rangs en hauteur. Pour faciliter la description nous numérotions les timbres composant une feuille de 1 à 300 en comptant 1 pour le premier timbre de gauche de la première rangée horizontale de la planche de gauche, 150 pour le dernier timbre de droite de la 15^e rangée de la planche de gauche, 151 pour le premier timbre à gauche de la première rangée horizontale de la planche de droite et ainsi de suite en suivant l'horizontale. Le n^o 23 serait donc le 3^e timbre de la 3^e rangée de la planche de gauche. Le 186^e sera le 6^e timbre de la 4^e rangée de la planche de droite. Nous nous appesantissons un peu sur ces détails, car nous savons par expérience combien il est souvent difficile de comprendre un auteur quand il s'agit de chiffres et de numérotation.

Dans l'émission de 1849, la feuille du 10 cent. contenait 5 têtes-bêches, 2 dans la planche de gauche et 3 à droite. Nous ne connaissons pas leur situation exacte.

Le 15 cent. tête-bêche se trouvait sur la ligne verticale de la planche

de gauche, probablement le n° 51 ou 61. Une seule tête-bêche par feuille comme pour le 25 cent. bleu.

Le 20 cent. est le 93^e timbre.

Pour le 4 franc il y avait trois têtes-bêches par feuille. Position inconnue.

Le 20 cent., effigie de l'empereur non laurée, ne comprenait tout d'abord pas de tête-bêche. Il y eut au moins un remaniement de la planche quelques semaines, peut être quelques jours avant l'adoption du piquage, et cette transformation introduisit dans la feuille 4 têtes-bêches, deux à gauche et deux à droite, *occupant identiquement la même situation*. Nous soulignons ce fait qui vient encore à l'appui de ce que nous disions plus haut. Il devient difficile, sinon impossible d'admettre que les têtes-bêches sont le produit d'une erreur ou d'une inattention. La symétrie que nous signalons pour ces quatre têtes-bêches ne peut pas être le fait du hasard. Ces timbres occupaient les n° 10, 33, 160, 183.

La feuille du 4 franc contenait probablement deux têtes-bêches. La première était le 131^e timbre, la seconde probablement le 271^e. La position était dans ce cas également symétrique.

Les feuilles des 80 cent. carmin et rose non dentelés et du 80 cent. piqué portaient chacune une tête-bêche, le n° 300.

Pour le timbre de 20 cent. piqué nous trouvons trois positions différentes pour les têtes-bêches, dues à des remaniements successifs des planches et à la substitution de nouveaux clichés aux anciens usés.

Au début de l'émission, la disposition des têtes-bêches est la même que pour la feuille du 20 cent. non piqué, soit les n° 10, 33, 160, 183.

Puis les n° 10 et 160 disparaissent et il ne reste plus que les n° 33 et 183.

Enfin il y eut un troisième remaniement où il y eut au moins une tête-bêche qui fut le n° 20 ou 170. Nous n'avons pu le déterminer n'ayant à notre disposition qu'une partie de feuille,

La feuille du 4 cent effigie de l'Empereur lauré, ne présente pas de tête-bêche de 1862 à 1869. A ce moment la planche était tellement usée qu'un remaniement s'imposa ; on y introduisit une seule tête-bêche qui fut le n° 85 et 86.

Dans l'émission de 1870-1872 au type Cérès, nous retrouvons pour les 10, 15, 20, 25 cent. le même nombre et la même disposition pour les têtes-bêches que pour les mêmes valeurs de l'émission de 1849.

Enfin anticipons un peu sur notre ouvrage sur les colonies et disons que les têtes-bêches des colonies de 1870-1872 sont les mêmes que celles de France, puisque les timbres non piqués de la métropole ont servi aux colonies.

Têtes-bêches des
timbres des co-
lonies.

VARIÉTÉS DIVERSES

VARIÉTÉS DE PIQUAGES ET D'IMPRESSION DE L'ÉMISSION ACTUELLE

Nous n'avons pas voulu cataloguer comme véritables erreurs des variétés de piquages qu'on trouve quelquefois dans l'émission actuelle. Elles ne sont produites que par l'inattention des ouvriers et le manque de contrôle au moment de l'expédition des feuilles. Voici celles que nous connaissons.

- 1 centime, noir sur azur non piqué au bord gauche de la feuille.
- 2 centimes, bleu sur chair non piqué au bord gauche de la feuille.
- 25 centimes, noir sur rose, non piqué.
- 15 centimes, bleu, piqué seulement sur le bord supérieur, non piqué sur les 3 autres bords.
- 25 centimes, noir sur rose, piqué seulement sur le bord supérieur, non piqué sur les 3 autres bords.
- 5 centimes, vert, piqué seulement sur le bord supérieur, non piqué sur les 3 autres bords.
- 15 centimes bleu, la pique passe au milieu des 2 timbres se tenant par la bande blanche non piquée.
- 15 centimes bleu, par suite d'un pli à un coin de la feuille au moment où elle passa par la perforeuse, le timbre est piqué sur les bords en diagonale.
- 2 centimes, brun, non piqué sur deux bords.

De même l'on peut trouver de soi disant doubles impressions qui ne sont que le résultat d'une manipulation défectueuse. Une feuille fraîchement imprimée a déteint sur le dos de celle qui la comprime.

Enfin il existe de nombreuses variétés de timbres où par suite d'un glissement, le fond teinté ne recouvre pas entièrement tous les timbres dont une partie se trouve ainsi imprimée sur blanc.

TIMBRES SPÉCIMENS

Effigie de l'empereur, non laurée piq. 13 1/2 avec le mot SPECIMEN en surcharge horizontale (16 mm. — 3 mm.)

- 1 centime, olive.
- 5 centimes, vert.
- 10 centimes, bistre.
- 20 centimes, bleu.
- 40 centimes, vermillon.
- 80 centimes, rose.

Avec spécimen en double surcharge.

- 5 centimes, vert.

Même surcharge sur l'effigie laurée piq. 13 1/2.

- 2 centimes, marron.
- 4 centimes, gris.

Ces timbres proviennent de séries adressées à Berne au bureau de l'Union postale universelle et destinées à être distribuées aux administrations étrangères.

TIMBRES DE FANTAISIE

Les timbres de fantaisie ont été assez nombreux en France : ils servaient surtout comme moyen de propagande politique et n'ont par conséquent rien de postal. Citons rapidement les plus connus.

1° Un timbre qui parut vers 1875. En haut Poste, en bas République française, au centre tête de mort posée sur deux tibias croisés.

2° Timbre à l'effigie du comte de Chambord.

3° Timbre à l'effigie du général Boulanger.

Dans cette catégorie comme émis en France il faut citer :

1° Les timbres de Counani.

2° Les timbres des Sédangs.

Timbres français non piqués

Type des timbres de 1870-1875 non piqués.

a) *Avec grands chiffres de 4 mm.*

- 1 centime, olive.
- 2 centimes, marron clair.
- 4 centimes, gris blanc.
- 5 centimes, vert sur azur.

b) *Avec petits chiffres entre les filets intérieurs tirés sur les planches de 1849.*

- 10 centimes, bistre sur blanc.
- 10 centimes, bistre sur rose.
- 15 centimes, bistre sur blanc.
- 20 centimes, bleu.
- 25 centimes, bleu.
- 40 centimes, vermillon.

Timbres-poste au type 1876.

a) *Au 1^{er} Type.*

- 1 centime vert.
- 2 centimes, vert.
- 4 centimes, vert.
- 5 centimes, vert.
- 10 centimes, vert.
- 15 centimes, gris lilas sur gris.
- 20 centimes, marron sur jaunâtre.
- 30 centimes, brun sur brun clair.
- 40 centimes, vermillon sur jaune.
- 75 centimes, carmin.
- 1 franc, vert brun foncé sur jaune.

b) *Au 2^e Type.*

- 1 centime, noir sur azur.
- 2 centimes, brun Van Dyck.
- 3 centimes, gris foncé.
- 3 centimes, bistre jaune foncé.
- 4 centimes, marron sur azur.
- 10 centimes, noir sur violet.
- 15 centimes, bleu sur bleuâtre.
- 20 centimes, bleu sur verdâtre.
- 20 centimes, marron sur jaune.
- 20 centimes, rouge sur vert.
- 25 centimes, noir sur rouge foncé.
- 25 centimes, jaune ocre sur jaune.
- 25 centimes, outremer sur bleu.
- 35 centimes, violet sur jaune.
- 5 francs, lilas sur teinté clair.

L'aspect extérieur de ces timbres est identiquement celui des timbres coloniaux qui ne sont en somme que des timbres français non piqués. Ce qui nous a fait classer ces timbres dans les timbres français non piqués, c'est leur teinte qui est quelque peu différente des teintes en usage aux colonies ; cela est surtout sensible pour les 20, 2 et 4 centimes. Ce ne sont pas non plus des réimpressions Granet dont ils diffèrent totalement par la couleur. Il est à remarquer aussi que nous cataloguons les valeurs 2, 5, 10, 15 et 20 cent. au premier type et le 20 cent. bleu sur verdâtre au

2^e type absolument inconnus jusqu'à ce jour dans l'émission coloniale. Les 3, 3 cent. et le 5 fr. sont également différents de la réimpression Granet et en tous points semblables à l'émission française en cours.

Peut être sommes-nous là en présence d'une émission coloniale préparée et non émise ? Peut-être même sont-ce de véritables timbres coloniaux qui furent peu de temps en usage. Cela est possible car on connaît bien peu les coloniaux français et les documents font défaut Il n'y a aucune raison qui empêche de les considérer comme des timbres coloniaux. La question resté à trancher.

DEUXIÈME PARTIE



Les Chiffres-taxé

1859-1878

Timbre carré, couleur sur blanc jaunâtre ou azur. Cadre en couleur entourant le timbre et portant en blanc des ornements : en haut en couleur *CHIFFRE* en bas *TAXE* sur les côtés *POSTES*.

Dans l'espace compris dans l'intérieur du cadre horizontalement sur trois lignes la valeur en chiffres, *CENTIMES*, à et *Percevoir* en arc de cercle.

1^{er} Janvier 1859.

Lithographiés N sur B non piqués (fig. 30).

- 246° 10 centimes, noir sur papier blanc.
- 247° 10 centimes, gris noir sur papier jaunâtre.

1^{er} Juin 1859.

Typographiés N sur B non piqués (fig. 31).

- 248° 10 centimes, noir sur jaunâtre.
- 249° 10 centimes, noir sur blanc.

VARIÉTÉS

- 250° 10 centimes, noir sur blanc, percé en lignes ou en points.
- 251° 10 centimes, noir sur blanc, piq. 13-14.

1^{er} Janvier 1863.

Même type N sur B non piqués (fig. 32), typographiés.

- 252° 15 centimes, noir sur jaunâtre.
- 253° 15 centimes, noir sur blanc.

VARIÉTÉS

- 254° 15 centimes, noir sur jaunâtre, percés en lignes
- 255° 15 centimes, noir sur blanc, piqués 13 1/2.

Novembre 1870.

Même type lithographié N sur B ; non piqués.

- 256° 15 centimes, noir sur blanc azuré.
- 257° 15 centimes, noir sur blanc.

VARIÉTÉS

- 258° 15 centimes, percé en lignes.
- 259° 15 centimes percé en points.
- 260° 15 centimes, piqué 12.

Même type. Le chiffre 1 est surchargé d'un 2 (fig. 36).

- 261° a) à la plume.
25/15 noir lithographié.
25/45 noir typographie.
- 262° b) à l'encre grasse.
25/15 noir lithographié.

1^{er} Septembre 1871.

- 263° 25 centimes, noir sur blanc (fig. 34).
- a) 25 centimes, noir sur légèrement azuré.
- b) 25 centimes, noir sur jaunâtre.

- 264° 40 centimes, bleu sur blanc.
- a) 40 centimes, outremer sur blanc.
- b) 40 centimes, bleu laiteux sur blanc.
- c) 40 centimes, bleu foncé sur blanc.
- 265° 60 centimes, bistre jaune sur blanc.
- a) 60 centimes, bistre foncé sur blanc.

1866.

Timbres non émis. Même Type

- 266° 20 centimes, noir sur blanc.
- 267° 60 centimes, noir sur jaunâtre.

Juin 1878.

- 268° 30 centimes, noir sur blanc.
- a) 30 centimes, noir sur jaunâtre.
- 269° 60 centimes, bleu sur blanc.
- a) 60 centimes, bleu foncé sur blanc.
- b) 60 centimes, bleu pâle sur blanc.

VARIÉTÉS

Les mêmes, percés en lignes ou en points.

- 270° 25 centimes, noir sur blanc.
- 271° 40 centimes, bleu sur blanc.
- 272° 60 centimes, bistre sur blanc.
- 273° 30 centimes, noir sur blanc.
- 274° 60 centimes, bleu sur blanc.

Historique

Les lettres jusqu'au 1^{er} janvier 1859 étaient taxées soit au timbre à encre grasse pour les lettres simples, soit au moyen de chiffres tracés à l'encre noire ou rouge pour les lettres pesantes. Ces derniers représentaient les centimes et les chiffres noirs indiquaient des décimes. (Circulaires du 30 juin 1850 et du 15 juin 1854). Tous les chiffres inscrits à la main sont pris dans la numération arabe, hormis le 4, qui sous le nom de quatre postal représente assez bien un n à l'anglaise tracé très vite et aux contours mal définis.

Jusqu'en 1854 on se servit d'un cachet portant le nombre 25 ; postérieurement à cette date ce cachet fut remplacé par un autre de 30 cent. et dans certains bureaux importants on se servit d'un cachet de 40 cent. L'encre employée était noire ou bleue. La plupart des lettres taxées portent un cachet rectangulaire imprimé en rouge et portant sur 2 lignes les mots **AFFRANCHISSEMENT INSUFFISANT**. Même après la création des timbres taxe bien des lettres furent encore taxées à la main ou au cachet.

Les fraudes devaient être nombreuses quand il s'agissait de taxer des lettres reçues et distribuées par le même bureau car le contrôle était impossible. Aussi créa-t-on le timbre taxe de 10 cent. appelé chiffre-taxe dans la circulaire ministérielle. Il y était ordonné qu'à l'avenir la taxe des *correspondances locales* non affranchies devait être représentée par des timbres gommés appelés chiffres-taxes (*sic*) qu'on annulerait soit avec le timbre à date, soit avec le cachet OR.

Les premiers chiffres-taxe furent lithographiés en attendant l'impression des chiffres-taxe tirés en typographie. L'impression bonne au début devint rapidement grise et défectueuse.

Le 25 avril 1859 une nouvelle circulaire étendit à partir du 5 juin, ce mode de taxation à toutes les correspondances quelles qu'elles soient, et le public fut avisé de la nouvelle réforme, au moyen d'une affiche dont un exemplaire se trouve encore en possession de M. A. Maury.

Avec l'application de la nouvelle réforme apparut le 10 cent. taxe lithographié.

La loi du 2 juillet 1862 éleva en cas de non affranchissement à partir du 1^{er} janvier 1863, la taxe des lettres locales simples de 10 cent. à 15 cent., ce qui nécessita la création du chiffre-taxe de 15 cent. La taxe s'établissait ainsi :

- 15 centimes pour 10 grammes.
- 30 centimes pour 20 grammes.
- 60 centimes pour 100 grammes.
- 60 centimes au-dessus de 100 gr. et fraction de 100 grammes.

En 1871 la loi du 24 août réforme entièrement la taxe des lettres non affranchies ; elle l'établit pour les lettres locales de la façon suivante :

- 25 centimes jusqu'à 10 grammes.
- 40 centimes de 10 grammes à 20 grammes.
- 60 centimes de 20 grammes à 50 grammes.
- 1 fr. de 50 grammes à 100 grammes et 40 centimes pour chaque 50 grammes en plus de 100 grammes.

Les nouvelles valeurs furent créées en hâte mais l'approvisionnement n'arriva pas à temps dans tous les bureaux. Les receveurs n'ayant que les 15 cent. taxe en leur possession durent pour appliquer la loi transformer les taxes de 15 cent. en timbres de 25 cent. au moyen de surcharges manuscrites ou imprimées. La loi étant exécutoire le 1^{er} septembre 1871, les exemplaires ainsi surchargés doivent être postérieurs à cette date.

Une nouvelle loi votée le 3 août 1875 modifie encore la taxe des lettres non affranchies de la façon suivante :

- 25 centimes pour 15 grammes.
- 50 centimes de 15 à 30 grammes.
- 75 centimes, de 30 à 50 grammes
- 40 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Le 69 cent. bistre devenu inutile est retiré du service le 2 février 1876.

Enfin la loi du 3 avril 1878 prescrit l'unification des taxes quelle que soit l'origine des lettres (locale ou de bureau à bureau) et fixe la taxe due en cas de non affranchissement à 30 cent. par 15 gr. ou fraction de 15 gr.

Comme conséquence de la loi nouvelle, on rétablit le timbre de 60 cent. imprimé non plus en bistre mais en bleu.

Ces différentes lois justifient les diverses émissions que nous avons cataloguées.

De 1870-1873, on trouve sur toutes les lettres de France à destination des provinces occupées par les Allemands le nombre 20 tracé au crayon bleu ou à la plume ou frappé au timbre humide ou simplement le chiffre 2. Quoique affranchies suffisamment en France, elles étaient taxées par l'administration postale allemande : les deux administrations postales françaises et allemandes percevaient chacune 20 cent. pour le parcours des lettres sur leurs territoires respectifs. Ces chiffres ne représentent donc pas une véritable taxe mais bien un affranchissement. Sur les lettres originaires du territoire occupé et venant en France, l'administration française appliquait un timbre poste de 25 cent. payable par le destinataire. (Voir 8^{me} Partie : Alsace-Lorraine).

Il se passa quelque chose de semblable dans les relations postales franco-espagnoles vers 1860. L'Espagne frappait d'un droit de 3 cuartos toutes les lettres venant de France bien que l'affranchissement en fut normal : la France à titre de représailles perçut 5 cent. par lettre venant d'Espagne. Cette taxe est toujours imprimée au cachet à encre grasse. Ces lettres entières sont rares (Voir 7^{me} Partie : Cachets-taxe).

Le 15 centimes lithographié fut tiré à Bordeaux en même temps que la série des timbres dits de Bordeaux, pour l'approvisionnement en chif-

Alsace-Lorraine

5 c. sur
lres ve-
Espagne.

fres-taxe des bureaux de province qui, par suite de l'investissement de Paris en étaient dépourvus. Ce timbre est très rare oblitéré : il n'eut d'emploi que dans les bureaux de l'Ouest et du Midi.

Distinction des 10 et 15 cent. lithographiés et typographiés.

La date est ici d'un précieux secours car les différences entre les deux types sont si minimes qu'il faut un œil exercé pour les distinguer. Les timbres portant pour date un jour compris entre le 1^{er} janvier 1859 et le 30 mai 1859 ne peuvent être que des lithographiés (nous ne tenons naturellement pas compte des fausses oblitérations possibles). Les différences de dessin sont les suivantes :

LITHOGRAPHIÉ

Centimes est en caractères plus petits que dans le lithographié.

Le petit trait de 1 est court et mince.

L'accent de à couvre la lettre du lithographié.

Les extrémités des filets blancs du cadre se recourbent parallèlement au filet.

Au verso on ne remarque pas de foulage.

TYPOGRAPHIÉ

Centimes de même taille que dans le 25 et 30 cent.

Le petit trait de 1 est plus long et plus épais.

L'accent est plus vertical et ne couvre pas la lettre.

Les extrémités de ces filets se recourbent en coquille

On remarque en général du foulage.

Les 15 cent. sont plus faciles à différencier. Dans le lithographié l'accent de l'à est presque horizontal tandis qu'il est vertical dans le typographié.

Le 20 cent. taxe non émis mais qui fut préparé en même temps que le 20 cent bleu (voir Emiss. 1877-1878, p. 54), eut la même origine que ce dernier timbre. Le Gouvernement convaincu de l'adoption de son projet de loi qui abaissait la taxe des lettres simples à 20 cent. fit préparer en même temps que le timbre poste de 20 cent. un timbre taxe de même valeur.

Falsifications

Les falsifications des timbres taxes furent nombreuses. Les 10 cent. lithographies et les 40 et 60 cent. de 1871 tentèrent surtout les fraudeurs, qui malheureusement à plusieurs reprises atteignirent presque la perfection. Nous ne pouvons donner ici la description de tous les timbres contrefaits, tout le monde s'y perdrait. Pour éviter tout déboire aux collectionneurs inexpérimentés, nous ne pouvons que leur donner le conseil de ne s'adresser pour l'achat de ces timbres (et même de tous les timbres) qu'à des maisons sérieuses ou de faire expertiser par des personnes sûres les exemplaires dont ils voudraient se rendre acquéreurs. Pour ma part je connais au moins une dizaine de contrefaçons du 10 centimes lithographié et autant de types falsifiés des 40 et 60 cent. de 1871. Nous devons signaler cependant une contrefaçon dangereuse faite par un individu de Lyon qui oblitéra tous ses lithographiés avec le cachet à date de *Lyon*, donc collectionneurs attention aux exemplaires portant le cachet de cette ville.

Variétés et types

En étudiant d'un peu près les timbres *typographiés* on s'apercevra aisément qu'ils présentent de nombreuses variétés dans la disposition des chiffres qui sont quelquefois plus hauts l'un que l'autre, qui penchent d'un côté ou de l'autre ou qui sont plus ou moins serrés. Il suffit d'avoir signalé cette particularité pour que tout collectionneur les retrouve immédiatement (fig. 33 et 34).

1880-1892

Timbre rectangulaire en hauteur. Fond composé d'ornements en forme de fleurs, entouré d'un cadre de couleur sur lequel se détachent en blanc les mots : en haut *CHIFFRE*, en bas *TAXE*, à droite et à gauche *POSTES*. Une banderolle appliquée sur la largeur des timbres, de gauche en bas à droite en haut, porte la valeur en gros chiffres, et sur trois lignes la légende *CENTIMES à PERCEVOIR*, piqué 13 1/2, couleur sur blanc.

15 Juin 1882.

275° 30 centimes, noir (fig. 37).

1^{er} Octobre 1882.

276°	1 centime,	}	Noirs sur blanc.
277°	2 centimes,		
278°	3 centimes,		
279°	4 centimes,		
280°	5 centimes,		
281°	10 centimes,		
282°	15 centimes,		
283°	20 centimes,		
284°	40 centimes,		
285°	1 franc,		
286°	2 francs,		
287°	5 francs,		

Mars 1884

288° 1 franc, brun rouge.
289° 5 francs, brun.

Mai 1884.

290° 60 centimes, noir.
291° 2 francs, brun rouge.

Avril 1892.

292 50 centimes, noir.

24 Décembre 1893.

Même type, mais tiré en couleur sur blanc.

293° 10 centimes, brun foncé.
294° 10 centimes, brun clair.

22 Janvier 1894.

295° 50 centimes, bleu clair.

Février 1894.

296° 15 centimes, vert.
297° 30 centimes, rose.

VARIÉTÉ

Avec un point à la place de l'*i* de *chiffre*.

298° 30 centimes, rose,

Octobre 1894.

299° 30 centimes, saumon.

Janvier 1895.

300° 30 centimes, rose vif.

Mai 1895

301° 50 centimes, violet.

Septembre 1896.

302° 1 franc, rose foncé sur chamois clair.

NON ÉMIS

303° 60 centimes, brun sur jaune brun.

Historique

Par une décision du 6 août 1880, l'administration décida de changer le type du timbre taxe et d'adopter le type actuellement en cours. La première valeur créée fut le 30 cent. noir, puis on émit successivement les autres valeurs que nous avons cataloguées et l'administration donna l'ordre d'employer les timbres taxe *pour toutes les lettres à taxer* sans aucune exception. La circulaire du 25 avril 1859 était peu respectée par les employés et était presque tombée dans l'oubli.

On s'aperçut bien vite que la couleur noire adoptée pour toutes les valeurs amenait de fréquentes confusions entre les timbres taxe de 1, 2, 5 cent. et 1, 2, 5 fr. (Arrêté ministériel de février 1884). Aussi dès 1882, le changement de la couleur noire en brun Van Dyck pour les 1, 2, 5 fr. fut-il décidé. Ces nouveaux timbres ne furent émis qu'après épuisement du stock des anciens.

Certaines valeurs de la série émise furent peu employées ; on les supprima au fur et à mesure de leur épuisement ; le 20 cent. fut retiré en avril 1887, le 40 cent. et le 2 fr. en juin 1888. Enfin on créa en 1892 une nouvelle valeur de 50 cent. pour les lettres et taxes venant de l'étranger.

En 1893 on adopta pour toutes les valeurs des couleurs différentes avec suppression des 1, 2, 3, 4, 40 centimes d'un usage très restreint.

Il existe en réalité deux variétés de ces timbres-taxe, l'une propre au 30 cent. se différencie de l'autre à laquelle appartiennent toutes les autres valeurs par l'absence de l'accent sur l'*à* de la légende de la banderolle.

Nous avons signalé une variété dans le 30 cent. rose. L'*I* de chiffre manque par suite d'un accident arrivé à un des clichés, qui fut d'ailleurs remplacé dès qu'on s'aperçut de la faute.

Fraudes

Le changement de couleur de 1893 fut décidé après la découverte d'une fraude mise en pratique par un employé de Marseille qui avec des timbres taxe de 40 et 4 cent fabriquait des 40 cent, ce qui lui procurait un bénéfice de 26 cent. par timbre. On a même affirmé que pareille filouterie fut autrefois découverte alors que les timbres taxe noirs de forte valeur étaient encore en usage : avec un 5 cent. et 1 fr. on aurait fait des 5 fr. taxe.

30 cent. saumon

Le 30 cent. saumon parut en 1895 simultanément avec le carmin et eut un cours éphémère : cette erreur de couleur tient à une fabrication défectueuse de l'encre d'imprimerie.

1 fr. saumon

Le 1 franc de l'émission en couleur ne fut en circulation que quelques semaines et dans certains bureaux seulement. En octobre 1896 le ministre décida son retrait. Le 60 centimes qui était préparé ne fut pas émis. Le stock de ces 2 valeurs a du être incinéré.

Falsifications

Le fabricant de fausses têtes bèches s'est aussi attaqué aux timbres taxe de 1, 2, 5 fr. noirs qu'il a fait reproduire par la photogravure. Cette contrefaçon est très dangereuse et seuls les experts peuvent la reconnaître sûrement. C'est également le même filou qui dentela des

feuilles de timbres-taxe coloniaux de 60 cent. et de 1 fr. qu'on distingue plus facilement pour la dernière valeur par une teinte plus claire que pour l'émission de France.

Les timbres taxe carrés de 1859 à 1880 sont presque tous usés du cachet à date, quelques uns sont annulés à la plume, d'autres avec un triangle, enfin certains avec le cachet OR (seulement en 1859).

L'émission de 1880-1896 est annulée.

1. Avec le cachet à date.
 2. Avec croix à la plume, à l'encre noire, bleue ou rouge.
 3. Avec un grand triangle à dents extérieures, spécial à la Seine.
 4. Avec 1 petit triangle de 12 mm. pour les départements (encre noire ou bleue).
 5. Au crayon bleu.
 6. Avec cachet à date en bleu portant les mots *Recouvrements*.
 7. Avec cachet à date en bleu, le mot *Recouvrements* est plus petit.
 8. Avec les mêmes cachets en noir.
 9. Avec le mot RECOUVREMENTS composé au composteur (encre bleue ou noire).
 10. Avec le cachet à losange, grands chiffres au centre.
-

TROISIÈME PARTIE



Les Essais

LES ESSAIS

Nous abordons avec les essais un chapitre très intéressant de la collection française, mais aussi extrêmement difficile à traiter, car les documents sont relativement rares et la classification n'est pas aisée à faire.

Nous devons abandonner la classification par ordre chronologique, pour en choisir une plus rationnelle à notre avis.

Nous étendrons donc largement le sens du mot essais et nous les diviserons en :

Essais au type adopté.
Timbres proposés.
Timbres projetés.

Chacun de ces chapitres comprendra les subdivisions suivantes :

Essais au type adopté.

- 1° Epreuves d'artistes.
- 2° Essais de papier.
- 3° Essais de couleur.
- 4° Essais de fabrication.
- 5° Essais d'annulation.
- 6° Spécimens et essais d'étude.

Timbres proposés.

- 1° En vue de modifier les procédés de fabrication.
- 2° Essais d'annulation.
- 3° Essais en vue d'un changement de type.
- 4° Essais d'enveloppes.
- 5° Essais de cartes postales.

Timbres projetés

- 1° Concours de 1875.
 - 2° Concours de 1894.
-

TIMBRES AU TYPE ADOPTÉ

I.

ÉPREUVES D'ARTISTES ET DE GRAVEURS

1848.

Tête de Cérès à gauche sans inscription en haut. POSTES dans le compartiment du bas.

Noir sur papier de Chine.

Novembre 1848.

Même timbre, avec REPUBLIQUE FRANCAISE en haut.

20 centimes, noir sur papier de Chine.

??? 1849.

Même timbre.

10 centimes, noir sur Chine.

40 centimes, noir sur Chine.

1850.

Même timbre.

25 centimes, bleu sur papier de Chine fort.

— bleu sur papier de Chine faible.

20 centimes, bleu sur Chine.

1852.

Type de l'émission de 1852, effigie du président, inscription : REPUB. FRANC.

25 centimes, bleu sur Chine.

1852.

Type de l'émission de l'Empire, effigie de l'empereur non lauré.

1 franc, noir sur Chine.

1862.

Effigie de l'empereur couronné avec ombre dégradée sans encadrement (Epreuve au coin), fig. 80.

Noir sur papier de Chine.

1862.

Même effigie dans un médaillon sans encadrement (Epreuve du coin).

Brique sur papier de Chine.

Noir sur papier maïs.

1862.

Même effigie dans un cercle blanc, le tout contenu dans un rectangle de couleur.

Brun chocolat sur Chine.

1862.

Effigie à gauche couronnée de l'empereur. Légende : EMPIRE FRANCAIS. Type de 1863, (fig. 82).

- 1 centime, noir.
- 2 centimes, noir.
- 4 centimes, noir sur Chine.
- 20 centimes, noir.

Le 2 cent. à une marge de 4 mm. le 4 cent. de 5 cm.

1862.

Même type.

- 2 centimes, noir sur verdâtre.
- 4 centimes, noir papier mais.

1862.

Type du 5 francs empire sans valeur.

Noir sur Chine.

1868.

Timbre colonial au type aigle.

- 10 centimes, brun noir sur Chine.
- vermillon sur Chine.
- 40 centimes, noir sur Chine.

1876.

Type du timbre de 1876 : valeur sur la mappemonde.

25 centimes, noir sur papier de Chine.

Epreuve de M. Sage.

1876.

Type du timbre de 1876 ; la place de la valeur est vide.

- Noir sur Chine.
- Verdâtre sur Chine.
- Verdâtre sur Chine.

1876.

Même type. Le timbre est barré d'une croix blanche, la place de la valeur est en couleur, ce qui indique que le cliché est plein.

Verdâtre sur Chine.

1876.

Même type.

- 1 franc, verdâtre sur Chine.
 - 2 centimes, mauve foncé sur Chine.
-

II.

ESSAIS DE PAPIERS

1865.

Essai Granier

Type de 1860 : Impression et gommage au revers, sur baudruche, piqués et non piqués

1 centime, Bleu.
-- Brun rouge.
-- Noir.
-- Rouge.
-- Rose.
-- Vert.
-- Chocolat.

Essais de M. Granier, exposés à l'exposition de 1867. Ces timbres existent dentelés et non dentelés. Il eut été inutile d'oblitérer ces timbres dont l'impression se décalquait sur l'enveloppe si on essayait de les en détacher. Ces timbres sont à rapprocher de ceux de Prusse de 10 et 20 groschen.

III.

ESSAIS DE COULEURS

TYPE DU 1^{er} JANVIER 1849. EFFIGIE DE CÉRÈS A GAUCHE.

- 10 centimes, Gris verdâtre.
- Bleu gris.
- Bleu gris très pâle (imp. brouillé).
- Bistre verdâtre (sur carton).
- 15 centimes, Vert (sur carton).
- Vert foncé id.
- Bleu id.
- Bleu foncé id.
- Brun sur bleu pâle.
- 20 centimes, Vert foncé sur vert.
- Bleu sur vert.
- Vermillon pâle sur gris.
- Vermillon foncé sur brique pâle.
- Carmin sur rose.
- Rose foncé sur blanc.
- Vert sur jaune.
- Bleu pâle sur blanc (sur carton).
- Bleu pâle (double impression).
- Brun sur gris.
- Brun sur brun pâle.
- Vermillon sur blanc.
- Violet rouge sur blanc.
- Noir sur rosé.
- Lie de vin.
- Bleu sur bleu.
- Jaune orange pâle sur gris foncé.
- Bistre sur vert.
- 25 centimes, Bleu (sur carton).
- Brun pâle.
- Vert clair sur paille.
- Bleu sur bleu.
- Bleu sur blanc.
- Bleu sur rose.
- 40 centimes, Bistre sur vert d'eau.
- Rose sur bleu.
- Rose vif sur bleuté.
- Lilas sur rose.
- Jaune sur rose.
- Bistre sur rose.
- id. sur chair.
- id. sur blanc.
- id. sur solférino.
- Bleu sur solférino.
- Bleu (sur carton).
- 1 franc, Noir sur gris.
- Noir sur bleu.
- Carmin sur bleu verdâtre.
- Bleu sur bleu.

TYPE 1853. — EFFIGIE A GAUCHE NON LAURÉE DE L'EMPEREUR

- 1 franc, vert foncé sur jaunâtre.
- cadre vert, centre bleu.
- cadre vert, centre carmin foncé.
- cadre bleu, centre carmin foncé.
- cadre vert, centre violet noir.
- cadre bleu, centre violet noir.

Les mêmes :

- 1 centime, gris verdâtre foncé sur gris.
— gris verdâtre foncé sur chamois pâle.
— gris verdâtre foncé sur paille.
— gris verdâtre foncé sur blanc,
— gris verdâtre foncé sur jaune.
— gris verdâtre foncé sur chair.
— gris verdâtre foncé sur rose pâle.
— gris verdâtre foncé sur rose foncé.
— gris verdâtre foncé sur rouge orange.
— gris verdâtre foncé sur soufre.
— vert sur bleu.
— vert sur gris.
— vert sur orange pâle.
— vert sur paille.
— vert sur jaune.
— vert sur chamois clair.
— vert sur soufre.
— bleu sur blanc, (papier cartonné).
— gris lilas sur bleuté.
— gris lilas sur rose.
— gris lilas sur blanc.
— gris lilas sur gris perle.
- 5 centimes, lie de vin.
— lilas.
— chocolat sur blanc.
— chocolat sur gris.
— chocolat sur jaunâtre.
— brun rouge sur blanc.
— brun rouge sur rose.
— rose sur bleuté.
— rose pâle sur blanc.
— rose pâle sur gris bleu.
— rose pâle sur gris.
— rose sur chamois clair.
— rose sur jaunâtre.
— vermillon sur jaunâtre.
— vermillon sur chamois clair.
— lie de vin sur gris bleu.
— lie de vin sur blanc.
— rouge brique sur blanc.
— rouge brique sur jaunâtre.
— rouge brique sur gris jaune.
— rouge foncé sur jaunâtre.
— rouge brique foncé sur blanc.
— rouge brique foncé sur bleuâtre.
— rouge brique foncé sur blanc (papier mince).
— rouge brique sur rose pâle.
— rouge brique sur rose.
— rouge brique sur rose foncé.
— carmin sur blanc.
— carmin sur gris bleu.
— carmin sur gris verdâtre.
- 10 centimes, vert sur paille.
— vert sur blanc.
— vert pâle sur blanc (papier bulle).
— bleu sur blanc.
— bleu sur gris blanc. } papier carton.
— noir sur verdâtre.
— noir sur jaune.
— noir sur gris.
- 20 centimes, brun clair sur blanc.
— brun foncé sur blanc.
— brun foncé sur brun clair.
— brun noir sur jaunâtre (gravure usée).

- 20 centimes, bistre clair sur teinté.
— bistre jaune sur blanc.
— bistre pâle sur gris.
— bistre brun sur rose.
— bistre foncé sur gris bleu.
— brun sur bleuâtre.
— bistre brun sur blanc.
— gris foncé sur jaunâtre.
— gris foncé sur blanc.
— gris noir sur blanc.
— olive sur azur.
— bistre clair sur teinté.
— gris vert foncé sur blanc. } papier carton.
— olive foncé sur blanc
— bleu sur blanc.
— bleu foncé sur blanc.
- 25 centimes, mauve pâle sur blanc.
— mauve foncé sur bleuâtre.
— bleu mauve foncé sur bleuâtre.
— bleu pâle sur blanc.
— bleu pâle sur bleu.
— vert sur blanc.
— brun chocolat sur blanc. } papier carton.
— brun jaune sur blanc.
— vert d'eau sur blanc.
— bistre sur blanc.
— bleu clair sur blanc. } sur papier carton.
— lilas rose pâle sur blanc.
— lilas rose foncé sur blanc.
— mauve très pâle sur blanc.
— mauve sur blanc.
— mauve foncé sur blanc.
— bleu pâle clair sur blanc.
— bleu foncé sur blanc.
— bleu foncé sur gris.
— bleu pâle sur gris perle.
— bleu pâle sur bleuté
— bleu sur bleuté.
— bleu sur gris bleu.
— bleu rose foncé sur bleuté.
— violet bleu foncé sur bleuté.
— lilas pâle sur bleuté.
— bleu mauve sur bleuté.
— gris perle sur gris perle.
— bleu gris pâle sur blanc.
— bleu de France pâle sur blanc.
— brun chocolat sur gris.
— brun chocolat vif sur gris.
— vermillon sur gris.
— bistre sur gris.
— vert d'eau sur gris.
— vert vif sur gris.
— vert foncé sur gris.
— bistre brun sur gris.
- 80 centimes, mauve sur bleu gris.
— mauve sur bleu.
— mauve sur blanc.
— gris perle sur bleuté.
— lilas rose sur blanc.
— lilas rose sur bleuâtre,
— lilas rose sur gris bleu.
— violet rose sur bleuâtre.
— gris rose sur blanc.
— lilas sur blanc.
— mauve brunâtre sur blanc.

- 80 centimes, gris perle sur gris bleu.
- gris perle sur gris.
- gris rosé sur gris bleu.
- bleu pâle sur blanc.
- bleu verdâtre sur blanc.
- bleu vert sur gris bleu.
- bleu pâle sur bleuâtre.
- bleu sur bleuâtre.
- vert sur jaunâtre
- vert foncé sur verdâtre (3 teintes).
- olive sur verdâtre (6 teintes).
- olive sur bleuâtre.
- noir sur vert foncé.
- olive foncé sur bleu.
- olive foncé sur gris noir.
- olive sur blanc.
- olive sur jaune.
- olive sur rose.
- mauve pâle sur gris jaune.
- bistre sur blanc.
- jaune sur blanc.
- soufre sur blanc.
- jaune vif sur blanc.
- jaune d'or sur blanc.
- orange foncé sur blanc.

LES MÊMES. DOUBLE IMPRESSION AU RECTO ET VERSO.

- 1 franc, vert.
- 25 centimes, vert pâle. } papier carton.
- bleu vif. }
- bleu pâle. }
- vermillon. }

LES MÊMES. DOUBLE IMPRESSION AU RECTO SEULEMENT.

- 25 centimes, bistre brun.
- lilas foncé.
- vermillon.
- mauve pâle.
- mauve très pâle.
- bleu.

TYPE 1863. EFFIGIE LAURÉE A GAUCHE. NON PIQUÉS.

- 2 centimes, bleu sur blanc. (papier rugueux.
- 2 centimes, brun rouge.)
- 4 centimes, brun rouge, couleur du 2 cent.
- 4 centimes, olive sur vert, couleur du 1 cent.
- 4 centimes, vert vif sur vert pâle.
- 4 centimes, bleu sur papier pelure.
- 30 centimes, brun clair.
- brun foncé.
- gris bleu.
- gris mauve.
- gris perle.
- mauve vif sur bleu.
- mauve vif sur blanc.
- bleu.
- vermillon.
- rose.

LES MÊMES. IMPRESSION AU RECTO ET AU VERSO.

- 4 centimes, bleu, papier pelure.
- 4 centimes, vert.
- 30 centimes, brun.
- 30 centimes, mauve.

LES MÊMES. DOUBLE IMPRESSION AU RECTO.

- 30 centimes, mauve.

1870.

TYPE DE L'ÉMISSION DE BORDEAUX. NON PIQUÉS

- 1 centime, noir sur blanc.
 - 2 centimes, noir sur blanc.
 - 4 centimes, noir sur blanc.
 - 5 centimes, noir sur blanc.
 - 10 centimes, noir sur blanc.
 - 20 centimes, noir sur blanc.
 - 30 centimes, noir sur blanc.
 - 40 centimes, noir sur blanc.
 - 80 centimes, noir sur blanc.
- } papier épais.

1871-1875.

TYPE CÉRÈS. TYPES I et II, NON PIQUÉS.

- 2 centimes, brun rouge sur verdâtre.
 - 2 centimes, brun rouge sur bleuâtre.
 - 4 centimes, gris bleu sur rose.
 - 5 centimes, bistre jaune sur rose.
 - bistre jaune sur blanc.
 - bistre jaune sur jaunâtre.
 - bistre jaune sur bleuâtre.
 - rose carminé sur blanc.
 - bistre jaune sur azur.
 - bistre jaune sur verdâtre.
 - vert sur rose.
 - gris bleu sur rose.
 - gris bleu pâle sur rose.
 - 15 centimes, bleu foncé sur blanc.
 - bleu pâle sur blanc.
- } papier carton.

1876.

TYPE 1876 AU 1^{er} TYPE

- 25 centimes, vert bronze sur blanc.

LES MÊMES AU 2^e TYPE

- 15 centimes, bistre brun.
- violet pâle.
- brun Van Dick.
- noir verdâtre.
- vert.
- lilas gris.
- noir sur bleu.
- brun rouge sur jaune.

15 centimes, rouge sur bleu.
— vert sur jaune.
— noir sur rose.
— bleu sur blanc.
— ocre sur jaune.
— brun sur brun jaune.
— rouge sur jaune.
— noir sur jaune.
— carmin sur rose.
— vert olive sur jaune.
— mauve sur mauve clair.
10 centimes, noir sur rouge.
30 centimes, violet sur mauve clair.
3 centimes, gris. }
20 centimes, rouge. } sur blanc.
25 centimes, noir. }

LES MÊMES PIQUÉS

1 centime, gris sur azuré clair.
10 centimes, gris sur rose lilas.
25 centimes, gris sur rose.

TYPE 1875. NON PIQUÉS, PAPIER CARTON

A) Fond teinté sans impression du cliché.

Azur.
Jaunâtre.
Gris perle.
Bleuâtre.
Vert pâle.
Lilas foncé.
Paille.
Jaune pâle.
Rouge foncé.
Brun pâle.
Soufre.
Jaune pâle.
Rose.
Jaune pâle
Violet pâle.
Bleu pâle.
Vert.
Jaune pâle.

B) Cliché du timbre imprimé dans sa véritable couleur sur papier blanc.

1 centime, noir.
2 centimes, brun Van Dick.
3 centimes, gris perle.
4 centimes, brun rouge.
5 centimes, vert.
10 centimes, noir.
15 centimes, bistre brun.
20 centimes, brun rouge.
25 centimes, noir.
30 centimes, brun.
35 centimes, violet.
40 centimes, vermillon.
75 centimes, rose.
1 franc, vert bronze.
5 francs, violet.
15 centimes, bleu.
20 centimes, rouge.
25 centimes, bistre brun.

C) Clichés de B imprimés sur fond A.

- 1 centime, noir sur azur.
- 2 centimes, brun sur jaunâtre.
- 3 centimes, gris perle sur gris perle.
- 4 centimes, brun rouge sur bleuâtre.
- 5 centimes, vert sur verdâtre.
- 10 centimes, noir sur lilas foncé.
- 15 centimes, bistre brun sur paille.
- 20 centimes, brun rouge sur jaune pâle.
- 25 centimes, noir sur rouge foncé.
- 30 centimes, brun sur brun pâle.
- 35 centimes, violet sur soufre.
- 40 centimes, vermillon sur jaune pâle.
- 75 centimes, rose sur rose.
- 1 franc, vert bronze sur jaune pâle.
- 5 francs, violet sur violet pâle.
- 15 centimes, bleu sur bleu pâle.
- 20 centimes, rouge sur vert.
- 25 centimes, bistre brun sur jaune pâle.

Même genre.

TYPE 1875 SUR PAPIER PELURE, NON PIQUÉS. TYPE II.

- 4 centimes, brun sur rose.
- 5 centimes, vert sur rose.
- vert sur blanc.
- 25 centimes, noir sur rose.
- 75 centimes, violet sur rose.
- 5 francs, lilas sur rose.
- lilas sur blanc.

Les mêmes, papier lisse, non piqués.

- 5 centimes, vert sur blanc.
- vert sur azur.
- 25 centimes, noir sur vert.

Timbres-taxe.

TYPE DE 1852 (?) NON PIQUÉS

- 10 centimes, noir sur gris brun (papier très rugueux)
- 15 centimes, bistre sur blanc.
- 15 centimes, bleu sur blanc.
- 60 centimes, noir sur gris brun.

Timbres de Journaux.

TYPE ADOPTÉ

- 2 centimes, noir sur chine.
 - noir sur blanc, avec le mot SPÉCIMEN en rouge.
 - violet sur blanc.
 - bleu sur blanc.
 - rose sur blanc.
- } papier burelé.

Timbres-télégraphe.

TYPE ADOPTÉ, NON PIQUÉS

- Noir sur chine (Epreuve d'artiste)
- 25 centimes, rose.
- vert.
- jaune orange.
- violet.

Timbres coloniaux.

TYPE AIGLE ADOPTÉ

40 centimes, bleu sur blanc. } papier carton.
40 centimes, bleu sur blanc. }
1 centime, bistre gris sur blanc.
1 centime, gris vert.
5 centimes, vert sur blanc.
10 centimes, bistre brun.
40 centimes, vermillon.

Les mêmes, double impression au recto.

5 centimes, vert.
10 centimes, bistre.
20 centimes, bleu.

TYPE DE 1892. PAPIER LISSE SANS NOM DANS LE CARTOUCHE NON PIQUÉ

1 centime, noir sur vert.

Historique

Faire un historique des essais officiels précédemment décrits est chose absolument impossible pour la plupart d'entre eux, car les documents manquent absolument. Ce ne sera que peu à peu, quand le collectionneur français sera moins dédaigneux des raretés de son pays, que le jour se fera.

Il est même impossible d'assigner une date de naissance exacte à la plupart des timbres que nous venons de cataloguer et nous avons dû nous tenir à l'à peu près : car même sous l'Empire au moment de la mise à l'étude des papiers teintés, M. Hulot se servit des planches de 1848 et des planches postérieures. Puis M. Granet en 1887 fit faire, à ce qu'il paraît, (le fait n'est pas prouvé) des essais sur les couleurs d'aniline toujours avec les planches de 1848 à 1875. On le voit, il est difficile de débrouiller ces différentes émissions et d'y voir un peu clair.

Nos lecteurs nous excuseront donc, si nous manquons quelque peu de précision et si nous sommes incomplets dans notre description et ils nous tiendront certainement compte de ce que nous publions le premier ouvrage un peu complet sur les essais de France.

Pour les essais de couleur nous sommes contents de donner les couleurs les plus tranchées, mais chacune d'elle comprend jusqu'à 8 variétés de teintes sensibles à l'œil mais absolument impossibles à décrire.

Nous ne pouvons nous empêcher de recommander aux collectionneurs français de recueillir les essais de France dont quelques-uns comme les 1 fr. Empire tirés en 2 couleurs sont splendides et dont la plupart sont intéressants. Ils trouveront là, à assez bon compte, une nouvelle source de plaisirs et d'intérêt. La collection des essais, absolument nécessaire pour le spécialiste, a été délaissée à tort.

Doubles impressions

Les doubles impressions semblent avoir l'origine suivante. Avant que l'encre de la forme ne soit fait d'une façon convenable, il faut que le rouleau encreur y ait passé plusieurs fois. Pour que les rouleaux qui font avancer la feuille destinée à l'impression ne soient pas détériorés, on a l'habitude de faire passer dans la presse, avant la mise en train, des feuilles appelées *décharges*, que par économie on fait servir deux ou trois fois. Les feuilles à double et triple impression ne seraient donc en réalité que des décharges.

Emission de Bordeaux

Nous ne pouvons croire que ces timbres soient de véritables essais. Le temps trop court (10 jours) dont disposait l'imprimeur pour fabriquer ses clichés, imprimer et livrer ses premiers timbres ne lui permettait pas de faire de longs essais. Nous croyons plus tôt que ce sont des épreu-

mbres
bureau

ves sur Chine obtenues directement sur la matrice et destinées au report sur la pierre lithographique (?) Ces timbres sont très rares.

L'essai du timbre pour journaux avec *spécimen* est un véritable essai de gommage de timbres pour affiches. L'administration s'était préoccupée de savoir quelle colle résisterait le mieux aux intempéries. Quelques jours avant le 4 septembre 1870, elle avait fait coller sur des affiches dans la cour du Ministère des Finances un certain nombre de ces timbres enduits les uns de gomme arabique, de gélatine, d'autres de colle forte, de dextrine, etc. L'essai fut interrompu par les événements politiques et ne fut pas repris. Le règlement du 21 décembre 1872 décida en effet que l'imprimeur devait assurer à ses risques et périls l'adhérence du timbre.

Les essais que nous avons catalogués sous les lettres A. B. C. proviennent d'un volume tiré à 10 exemplaires déposés dans les archives. Chaque volume se compose de feuilles de papier cartonné. Quand on ouvre le livre à n'importe quelle page on déploie trois feuillets. Sur celui à gauche se trouve un carré de papier de la taille d'un block de 25 timbres. C'est le papier couché, c'est-à-dire teinté de la couleur qui fera le fond du timbre. Sur le feuillet du milieu sont 25 timbres tirés dans leur couleur sur fond blanc, enfin à droite 25 timbres tirés dans leur couleur sur fond teinté du feuillet 1. Un ou plusieurs de ces volumes sont tombés dans les mains du public. Ces essais sont excessivement rares. Tous ces timbres sont au 2^e type. Le volume semble dater de 1878.

IV.

ESSAIS DE FABRICATION

1858

Effigie de Cérès à droite. Type 1849. Inscription en haut *Essai 1858*, en bas O POSTES, OO, (fig. 67).

Vert sur blanc.
Brun jaune, sur jaunâtre.
Bleu sur blanc.
Noir sur blanc.
Bleu sur azur.

En 1858 on essaya de remplacer le procédé galvanoplastique de M. Hulot, par l'estampage direct sur cuivre au moyen du balancier. On employa à cet effet pour les études, le timbre de 1849 un peu modifié. La planche contenait 150 timbres. Il n'en fut tiré qu'une feuille en noir et un petit nombre en couleur.

1861.

Les mêmes sans valeur, mais portant au verso le chiffre 10 comme les timbres de Grèce.

Bleu.
Bleu foncé.

Décembre 1858.

Chiffre taxe semblable au type adopté le 1^{er} Janvier 1859. Lithographié, (fig. 83 et 86).

10 centimes, Noir sur blanc. (22 × 22 mm.)
10 centimes, Noir sur blanc (22 × 18 mm.)
10 centimes, noir sur blanc (22 × 22 mm.) papier vergé quadrillé.

Ce fut le troisième type (19 1/2 × 19/12) qui fut adopté.

V.

ESSAIS D'ANNULATION

6 Mars 1859.

Type de 1849 et de 1853. Au dos des timbres sont collés des fils de soie de diverses couleurs, dépassant à gauche et à droite (fig. 57).

TYPE 1849.

10 centimes, Bleu très pâle,
10 centimes, Gris.
20 centimes, Noir.

TYPE 1853.

5 centimes, Vert, piq. à l'épingle.

L'auteur de ce projet est M. Charrier. L'annulation de ces timbres devait se faire en tirant le fil de soie et en déchirant ainsi le timbre. Les fils de soie sont rouges, bruns, verts, jaunes ou blancs. Ce procédé n'avait rien de bien pratique et nécessitait un temps extrêmement long pour la préparation des timbres. Il fallait d'abord faire une incision dans l'espace compris entre deux timbres et y passer les fils de soie avant le gommage

Mars 1859.

Type de 1849 imprimé sur pâte de pains à cacheter.

20 centimes, Bleu sur blanc.

Encore une proposition inacceptable de M. Charrier. Il suffisait de frapper le timbre d'un coup sec pour le détruire. L'auteur prétendait même que cela était inutile et qu'on ne pouvait détacher un timbre usagé sans le briser.

Mai 1859.

Type de l'émission de 1850, timbre gommé seulement en haut et en bas.

25 centimes, Vert.

Projet de M. de Limancey. Les employés de la poste devaient, pour annuler ce timbre, passer une pointe entre l'enveloppe et le dos du timbre et le déchirer.

Ce timbre existe aussi en vert clair sur blanc, avec gomme sur tout le dos du timbre et oblitéré d'un cachet portant E81. Dans la collection de M. de Saulcy, il existait un bloc de ces timbres ainsi oblitérés et piqués à l'épingle.

Enfin nous devons citer ici un timbre qui n'est pas au type adopté mais qui a servi à faire des essais officiels d'oblitération.

Effigie casquée de Minerve à gauche dans un triple cercle. Fond ligné à l'exception de l'intérieur du cercle qui est uni. Dans les coins : en haut à gauche une chouette, à droite un coq, en bas à gauche une balance, à droite un caducée. (Timbre de 35 mm. de côté) (fig. 62).

Bleu.

Noir.

Bleu avec cachet d'oblitération.

Le cachet d'oblitération est un losange en points avec petit chiffre 42 au centre. Ce timbre inspiré par l'entête des papiers à lettres de l'Institut fut tiré par feuilles de 2 rangées de 4 timbres et servit à des essais d'oblitération avec le cachet à losanges.

VI.

SPÉCIMENS ET ESSAIS D'ÉTUDES

Par spécimens nous entendons les timbres tirés par MM. Hulot, Barre, etc. en vue des expositions et pour donner une idée de la perfection de la fabrication française.

1862

TYPE DE NOVEMBRE 1860

1 centime, rouge.
1 centime violet.

Exposés par M. Hulot à l'Exposition universelle de Londres.

1862

EFFIGIE DE LA RÉPUBLIQUE. TYPE 1849 SANS INSCRIPTION D'AUCUNE SORTÉ

Bleu (fig. 68).
Rose.

Exposés par A. Barre. Au bas de chaque feuille se trouve l'inscription suivante : « Epreuve d'une planche en acier composée de 100 timbres identiques, frappés sous le balancier monétaire. Albert Barre graveur général des monnaies. Paris, 1862. » Ces épreuves sont admirables. La feuille était composée de 10 rangées de 10 timbres.

1867

TYPE DE JANVIER 1849

25 centimes, bleu.
— noir.

TYPE DE L'ÉMISSION DE 1853

25 centimes, bistre.
— bleu outremer.
— brun.
— carmin.
— rose lilacé.
— rouge.
— vert jaunâtre.

TYPE DE L'ÉMISSION DU 15 SEPTEMBRE 1863

4 centimes, olive, (nuance du 1 centime).
— brun, (nuance du 2 centimes).
— vert, (nuance du 5 centimes.)

TYPE DU 4 AVRIL 1867

30 centimes, bistre.
— marron.
— bleu foncé.
— carmin.
— orange.
— violet.

Ces timbres furent exposés par M. Hulot à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867. Il y avait :

- 150 timbres du 4 centimes, vert olive.
- 150 timbres du 4 centimes, brun.
- 300 timbres de 30 centimes, bleu foncé.
- 300 timbres de 30 centimes, marron.
- 600 timbres des autres couleurs.

1862

TYPE DU TIMBRE DE 1860

Essais officiels

- 1 centime, vert olive.
- 1 centime, bleu.
- 1 centime, vert.
- 1 centime, bistre.
- 20 centimes, rose.
- 20 centimes, jaune.

En 1882 le gouvernement belge avait institué une commission chargée d'étudier les contrefaçons possibles du papier monnaie et des timbres-poste de tous pays. Le gouvernement français fit faire un tirage spécial des timbres ci-dessus décrits. Les résultats des essais de la commission fut à l'avantage des timbres français.

18??

TYPE EN COURS : NON PIQUÉS. IMPRESSION LITHOGRAPHIQUE

Essais Hulot

- 4 centime, bistre.
- vermillon.
- carmin.
- bleu.
- vert.
- 20 centimes, bistre
- carmin.
- bleu.
- vert sur azur.
- vert.

LES MÊMES. IMPRESSION TYPOGRAPHIQUE. (Fig. 81 et 69).

- 20 centimes, noir.
- brun noir.

Ces timbres sont le produit de M. Hulot, qui voulant se rendre compte de la perfection de son procédé et de la valeur de son fameux fond de sûreté essaya tous les moyens de falsifications que les fraudeurs du temps auraient pu mettre en pratique. Les résultats absolument défectueux qu'il obtint soit par les reports lithographiques, soit par la photographie furent le rassurer complètement.

TIMBRES PROPOSÉS

I.

EN VUE DE MODIFIER LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

1864.

Effigie de l'Empereur à gauche. Légende : en haut EMP. FRANCO., en bas 0 C. POSTES 0 C. Papier blanc (fig. 65 bis).

0 centimes, outremer sur blanc.
0 centimes, bleu sur blanc.
0 centimes, vert sur blanc.

Cette proposition tendait à substituer à l'impression typographique, comme plus économique, l'impression au rouleau par un procédé analogue à celui de l'impression sur étoffe. L'économie eut été sensible (prix de revient 2 cent. par feuille au lieu de 8 cent.) mais le procédé fut rejeté comme donnant des produits trop imparfaits.

1867.

Effigie laurée de l'Empereur à gauche. En haut EMPIRE FRANCOIS, en bas POSTES et place pour la valeur en blanc. L'effigie est dans un cercle qui contient la légende NAPOLEON III EMPEREUR (fig. 61).

Bleu.
Noir.
Rose.
Vermillon.

Ce timbre fut exposé à l'Exposition de 1867, par M. Bordes. Il était imprimé au rouleau de cuivre sur papier sans fin. Chaque feuille avait une longueur de 1 m. 50 environ et contenait 6.400 timbres environ. Les timbres n'étaient pas disposés sur une ligne horizontale, mais alternativement : le milieu d'un timbre répondant à l'intervalle de séparation des deux rangées verticales voisines.

1867

M. Chezaud exposa également, en 1867, des timbres français de 5 et 20 cent. imprimés au cylindre : deux feuilles de 120 des premiers et deux de 108 des seconds.

5 centimes, vert.
5 centimes, bleu.
20 centimes, vert.
20 centimes, bleu.

1876.

Timbre rectangulaire en hauteur. Au centre sur fond uni, dans un cadre hexagonal à sommet très allongé, le chiffre 30, au-dessus F, en bas P. Dans les angles quatre effigies dans des cercles, les deux supérieures face à face, les deux inférieures dos à dos. Sur les bords latéraux à gauche FRANCO à droite POSTES (fig. 70).

Tiré en plusieurs couleurs.

Rouge.
Bleu.
Vert etc.

Ce timbre est plutôt un essai de fabrication qu'un type proposé. Après que M. Léon Sny, ministre, eut destitué M. Hulot, le gouvernement chargea la banque de France d'étudier la fabrication des timbres-poste (M. Hulot avait refusé de livrer son matériel et son procédé). M. Ermel, directeur de la Banque, fit graver par M. C. Chazal, ce timbre de fantaisie qui servit aux essais de fabrication. Il en fut tiré environ 50,000 exemplaires en plusieurs couleurs.

II.

ESSAIS D'ANNULATION

Juillet 1850

Effigie de Cérés à droite. En haut 20 C. POSTES 20 C., en bas REPUB. FRANC., le reste à peu près semblable au type officiel. Papier préparé chimiquement, guillochage légèrement teinté. Lithographié, non piqué (fig. 59).

- | | | |
|----------------------------------------|---|---------------|
| 20 centimes, rouge vif. | } | papier blanc. |
| — rouge. | | |
| — carmin. | | |
| — rouge foncé. | | |
| — noir. | } | papier azur. |
| — rouge vif. | | |
| — jaune. | | |
| — jaune. | | |
| — noir, papier jaune. | | |
| — noir, papier blanc sans guillochage. | | |

Ce timbre fut proposé par MM. Mellet et Pichot. L'oblitération devait se faire au moyen d'un pinceau trempé dans une solution faible d'acide azotique. Par suite de la préparation chimique du papier les endroits mouillés se coloraient en bleu.

Juillet 1850.

Horrible effigie du Président à gauche dans un cercle, sur fond uni, portant à l'intérieur du cercle la légende LOUIS NAPOLEON BONAPARTE. Le reste du timbre semblable au type officiel. En haut REPUB. FRANC., en bas 25 C. POSTES 25 C. Papier préparé chimiquement, guillochage légèrement teinté.

- | |
|----------------------------|
| 25 centimes, jaune orange. |
| — jaune orange clair. |
| — jaune orange foncé. |
| — noir. |
| — rouge. |

MÊME TIMBRE SANS GUILLOCHAGE

- | |
|-------------------------|
| 25 centimes, bleu pâle. |
| — incarnat. |
| — jaune. |
| — vert clair. |
| — vert foncé. |
| — rose. |
| — blanc. |

Egalement soumis par M. Pichot et dans le même but. Cet essai est connu sous le nom d'essai de Cayenne. Ces timbres existent en toutes teintes, en couleur sur blanc ou noir sur couleur.

Avant de faire imprimer ces timbres, M. Pichot avait soumis son fond de sûreté à l'administration des Postes. Nous possédons dans notre collection cette pièce assez curieuse. C'est une étiquette bleue ronde de 6 cm. de diamètre, dans laquelle se trouve inscrit un rectangle en hauteur, blanc, couvert du fond de sûreté. Au haut de ce rectangle : Lith. de J. A. Pichot, Poitiers. Déposé s. la loi. En bas : Direction générale des Postes. Un coup de pinceau attaquant le fond de sûreté traverse tout.

1850

Projet Morel

Effigie du Président dans un cercle ligné horizontalement. Valeur en chiffres dans les 4 angles. Cadre rectangulaire en haut et en bas TIMBRE-POSTE. Papier pelure (Fig. 58).

25 centimes, noir sur blanc.

Ce timbre fut à ce qu'il paraît créé spécialement pour expérimenter une oblitération couvrant tout le timbre ; elle était formée de lignes ondulées partant d'un cercle où était inscrit le chiffre 858.

L'exemplaire que nous possédons et que nous reproduisons est double : à gauche le timbre oblitéré très fortement ; à droite le timbre neuf. Projet de M. Morel.

1862

Projet Morel
de Péronne

Timbre divisé en deux parties par une ligne blanche piquée. Dans la partie supérieure : petite effigie à gauche dans un cercle autour duquel on lit : *Coller cette partie supérieure.* Légende dans un cadre semblable à celui du type officiel. En haut EMPIRE FRANÇ. sur les côtés 20 CENT. Dans la partie inférieure : ovale en largeur coupé par le cadre et portant cette inscription. « Laisser flotter cette partie inférieure, » Légende en bas. TIMBRE-POSTE : le reste comme pour la partie supérieure, (fig. 66).

20 centimes, bleu.

Proposition faite par un M. Morel, de Péronne. On aurait annulé le timbre en déchirant la partie flottante.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans parler des projets plus ou moins fantaisistes pour arriver à la destruction des timbres poste après usage, bien que ces projets n'aient pas donné lieu pour la plupart à la création de vignettes.

Projet
Rives de Seine

M. de Rives de Seine fit en 1864 une curieuse proposition à l'administration pour éviter toute tentative d'ouverture des chargements. Son système consistait en l'emploi d'une enveloppe portant le timbre de droit fixe, au verso de laquelle on devait coller un timbre mobile en pelure de 4 cent. sur 7 cent. Le timbre humide oblitérant devait frapper à la fois les 4 coins du timbre et de l'enveloppe. L'avantage du système était d'empêcher toute tentative d'ouverture de l'enveloppe par la vapeur d'eau ou par un procédé humide quelconque, car le timbre en pelure, sous l'influence de l'humidité ne pouvait jamais être ramené d'une manière parfaite à ses dimensions primitives et les filets du timbre d'annulation ne pouvaient plus se rencontrer. (Mémoire de l'auteur).

Nous ignorons s'il y eut des essais de ce projet.

Projet Fichet

En mars 1851 M. Fichet propose un timbre oblitérant à bords tranchants en forme d'étoile qui faisaient pénétrer l'encre dans le timbre et probablement aussi dans la lettre.

Projet Morel

En février 1852, M. Morel propose un papier perméable avec oblitération à lignes brisées rayonnant du centre.

Projet Muller

En avril 1855 M. Muller propose l'impression des timbres au moyen d'une encre très soluble dans l'eau.

Projet Spiers

Le 27 mai 1855 M. Spiers fait une proposition assez semblable à celle de M. Fichet de 1851.

Mais la palme revient à un précurseur des anarchistes modernes qui proposa de détruire les timbres-poste en les faisant sauter au moyen d'une amorce de fulminate appliquée entre la gomme et le timbre.

III.

ESSAI EN VUE D'UN CHANGEMENT DE TYPE

1850

divers Effigie à droite d'une Minerve casquée sur fond uni entouré d'une triple rangée de petites étoiles hexagonales. Timbre rond. Légende sur le fond étoilé, en haut : République française ; en bas : 20 cent. POSTES 20 cent. (fig. 65).

20 centimes, chocolat, centre noir.

1862

Type assez semblable à l'effigie laurée. En haut, EMPIRE FRANÇ. En bas, POSTES. Dans l'encadrement extérieur, sur les côtés, 6 abeilles placées bout à bout. Sceptre et main de justice croisés passant sous le cercle à fond uni renfermant l'effigie. Dans les coins, monogramme de N III.

Papier blanc.
Vert sur blanc.

18??

Effigie non laurée de l'empereur à gauche. Timbre presque en tous points semblable au type en cours. En bas POSTES. La place de la valeur est réservée. Imprimé en relief sur papier de couleur non piqué.

bleu.

Nous n'avons aucun renseignement sur cet essai qui se rapproche des timbres italiens imprimés en relief sur papier de couleur. Cet essai est fort beau.

1869

du impérial Effigie du prince impérial à gauche sur fond noir. Cadre rectangulaire formé d'un simple filet blanc. (Fig. 79.)

Noir sur blanc 1^{re} Epreuve. {
Noir sur blanc 2^e Epreuve. { sur Chine.
Noir sur blanc 3^e Epreuve. }

La troisième épreuve est semblable aux deux premières, toutefois le fond de couleur est formé d'une circonférence de 41 mm. de diamètre.

Ce timbre fut mis à l'étude en 1869 par l'administration en vue de créer un certain nombre de timbres poste à l'effigie du prince impérial. 1870 en empêcha la mise à exécution.

18??

Timbre rectangulaire en hauteur. Triple encadrement formé de deux lignes droites entre lesquelles court une ligne ornementée. Sur fond uni tenant la largeur du timbre : en haut FRANCE. en bas POSTES. La partie médiane du timbre est lignée horizontalement et porte la valeur en gros chiffres (fig. 88). Noir sur blanc.

10 centimes, noir sur blanc.
15 centimes, noir sur blanc.

Ces timbres passent en général pour des essais de timbres taxe, bien que rien ne l'indique. N'ayant aucun renseignement sur leur origine nous laissons la question ouverte. Cet essai est imprimé sur papier blanc ordinaire, par groupe de dix timbres (2 × 5) pour chaque valeur : en haut dix timbres de 10 cent., en bas dix de 15 cent.

1872

Projet X***

Essai tendant à remplacer pour les petites valeurs le timbre à effigie par des timbres à chiffres.

I Type. — Rectangle encadré d'une grecque. Inscription au centre sur 3 lignes. POSTES. REPUBLIQUE FRANÇAISE 2 cent. 2.

II Type. — Semblable au précédent avec cette différence que la grecque est remplacée par un double filet d'encadrement et que les lettres de POSTES sont plus grandes 1 centimes 1 (sic).

III Type plus petit. En haut POSTES sur fond noir entre deux croix de Saint-André. Plus bas REPUBLIQUE FRANÇAISE. La place de la valeur est réservée. Encadrement formé de boules rondes et allongées.

Noir sur carton blanc porcelaine.

Ces timbres furent soumis à M. Thiers, mais rejetés comme disgracieux.

1871

Projet GaiFFE

Petite effigie d'une Cérés à gauche dans un cercle perlé. La Cérés porte des épis sur le front, des feuilles de chêne et des glands autour de la tête. Un ruban entoure l'occiput. Le reste du timbre est à peu près semblable au type en cours. (fig. 63).

Cet essai est dû à M. GaiFFE.

- 10 centimes, rouge.
- gris.
- verdâtre.
- bleu.
- vert.
- bistre.
- vermillon.
- 1 centime, gris vert.
- bistre.
- carmin.
- vermillon.
- cadre vermillon effigie bleue.
- 10 centimes, vert sur papier saumon.
- bleu sur Chine (fig. 71).

Le coin gauche inférieur du cliché manque à ce dernier.

1872.

Projet X***

Effigie à gauche d'une Cérés la tête couverte d'épis et de grappes de raisins. Au-dessus de la tête une étoile avec des rayons. Le tout sur fond uni dans un encadrement hexagonal dont les côtés obliques sont concaves. Autour de l'hexagone : encadrement formé de lignes serrées parallèles. En haut POSTES, en bas 10 CENT., à gauche et à droite REPUB. FRANC. de bas en haut et de haut en bas Dans les 4 angles des cercles doubles contenant le chiffre 10 sur fond ligné (fig. 64).

EPREUVES SUR CHINE

- 10 centimes, noir sur blanc.
- vert clair.
- brun clair.
- gris.
- violet.

ÉPREUVES SUR PAPIER ÉPAIS

- 10 centimes bleu.
- rouge brun.
- vert.
- noir.
- bistre.
- vert clair.
- violet.
- brun.
- 15 centimes, bistre.

1870.

Essais de timbres dits de la Commune. Armes de Paris au centre sur deux branches de lauriers, fond ornementé, double encadrement. En haut COMMUNE DE PARIS, en bas, 00 CENTIMES.

Brun sur verdâtre.	} papier carton.
Rose sur blanc.	
Noir sur rose.	
Noir sur bleu	

1875-1876.

Grand timbre carré de 3 cm. $1/2$ sur $3 1/2$ formé de 4 timbres semblables séparés par une croix blanche portant à son point d'intersection un cercle contenant les chiffres 4 c., 20 c. ou 1 fr. Les quatre petits timbres sont semblables; chacun comprend un cadre octogonal dont quatre côtés sont légèrement incurvés. En haut POSTES, en bas REP. FRANC. au centre les chiffres 1 c. 5 c. ou 25 c. entre deux effigies (Cérès et Mercure) chacune dans un ovale sur fond uni.

- 4 centimes, vert
- 20 centimes, bleu.
- 1 franc, rouge.

Ce timbre fut proposé par MM. Cordier et Mouchon et fut inspiré par les timbres divisés en $4/4$ de Mecklembourg et de Brunswick. Dans l'esprit des auteurs du projet trois timbres suffisaient pour composer tous les affranchissements. Le 4 cent. était composé de quatre timbres de 1 cent. avec lesquels on obtenait selon le découpage du grand timbre 1, 2, 3, et 4 cent. Le 20 cent. était composé de 4 timbres de 5 cent. qui faisaient 5, 10, 15 ou 20 cent. Enfin le 1 franc. était formé de 4 timbres de 25 cent qui donnaient 25, 50, 75 et 1 fr. Les combinaisons de ces timbres entre eux permettaient de satisfaire à tous les affranchissements.

IV.

ESSAIS D'ENVELOPPES

1862

Essais Barre

Timbre rond au milieu de la partie supérieure de l'enveloppe. Effigie laurée en relief blanc dans un cercle blanc, fond uni. Entourant le centre uni, un double cercle de 3 mm. de largeur avec guillochage en relief blanc. Inscription de même couleur que le fond **EMPIRE FRANÇAIS**. 5 c. POSTES 5 c. Essais de M. Barre (fig. 75).

5 centimes, bleu clair.
— vert clair.
— bistre.
— jaune verdâtre.
— carmin pâle.
— carmin vif.

1862

Même type mai timbre ovale Type II.

10 centimes, bistre clair.
— bleu clair.
— carmin.

Les enveloppes de Barre sont tirées sur enveloppes de différentes tailles et de différents papiers. Voici celles que nous connaissons; grand format, format moyen, carte de visite et format de dames. Papier blanc ordinaire, papier blanc mince, papier vergé épais. Le timbre est au milieu de l'enveloppe ou à droite.

Quelques-uns de ces essais sont également imprimés sur des feuilles de papier à lettre format ordinaire.

5 centimes, vert pâle.
5 centimes, bleu.

Dans la collection Legrand il existe deux variétés uniques de ces enveloppes.

L'une porte sous la patte 6 timbres de 5 cent. vert sur 3 lignes ainsi disposés. 1. 2. 3.

L'autre enveloppe est une enveloppe de Bade 1862 3 kr. rouge sur laquelle M. Barre (indiscutablement dans le but de montrer la perfection de son procédé) a frappé son essai en rouge. La comparaison est loin d'être au désavantage de l'essai français.

1862

Contrefaçon Hulot

Même type que le Type I. des enveloppes Barre.

5 centimes, bleu sur blanc.
— vert sur blanc.
— vert sur vert d'eau.

M. Hulot, jaloux de la fabrication dont il avait le monopole, obtint par le moulage et la galvanoplastie cette contrefaçon non comparable aux originaux de M. Barre, mais assez réussie pour faire échouer les projets de celui-ci.

1862

Timbre rond semblable au 1^{er} Type des essais d'enveloppes.

- 5 centimes, brun rouge sur blanc.
- brun bistre sur jaune.
- vert sur bulle.
- vert sur bleu menu.

Impression en filigrane : l'enveloppe déployée se compose d'un rectangle destiné à l'adresse et de 4 pattes : supérieure, inférieure, latérales gauche et droite.

Les trois types que nous allons décrire sont à ce modèle.

1856.

I^o. Le rectangle contient l'effigie à droite de l'Empereur non lauré dans un double ovale à double filet d'encadrement et portant l'inscription **EMPIRE FRANCAIS** et 10 étoiles. Cet ovale est lui-même contenu dans un ovale plus grand qui lui est perpendiculaire et qui sur les bords est coupé de deux petits ovales horizontaux qui portent, celui de gauche les mots **7 GRAM. 1/2.** celui de droite **20 CENT.** En haut du grand ovale **ADMINISTRATION** en bas *des Postes* entre deux abeilles.

Pattes supérieure et inférieure sans inscription.

Patte de gauche : **20 CENT.** dans un ovale horizontal.

Patte de droite : **7 GRAM. 1/2** également dans un ovale horizontal.

Papier de couleur (fig. 90).

- 20 centimes, vert clair.
- 40 centimes, bleu.

Même type sans l'ovale contenant l'effigie impériale. Papier vergé.

- 80 centimes, lilas.

1862.

II^o. a) Rectangle. Aigle couronné dans un double cercle au milieu de la face. — Dans le coin gauche : Effigie laurée à droite de l'Empereur dans un ovale à double filet d'encadrement ; légende **EMPIRE FRANCOIS**. **POSTES** — Dans le coin droit : carré à coins coupés avec inscription **10 G^r 20 c.** Inscription en haut du rectangle : **LETTRE AFFRANCHIE PESANT**, en bas **ENVELOPPE DE POSTE**.

Patte supérieure : **1862 ADMINISTRATION DES POSTES.**

Patte inférieure : La taxe détaillée de l'affranchissement en usage.

Patte gauche : Avis donnant le poids de l'enveloppe, des billets de banque et des effets de commerce.

Patte droite : Avis donnant le poids des pièces de monnaie.

Papier de couleur (fig. 91).

- 20 centimes, bleu.
- blanc.
- canelle.

b) La même sans aigle au milieu.

- 20 centimes, blanc.
- lilas.
- rose.
- vert d'eau.

III^o. Rectangle. Couronne impériale en-dessous N et III (fig. 92).

Patte supérieure : **1862 Administration des Postes.**

Patte inférieure : Lettre affranchie.

Patte gauche : 40 cent.

Patte droite : 20 Gram.

40 centimes, bleu.

Ces enveloppes furent proposées par la Maison Bertou.

186 (?)

Enveloppe in-4° rectangulaire. Au milieu en haut effigie non laurée de l'Empereur à gauche dans un cercle perlé. Cadre rectangulaire portant en haut Empire franç., en bas Postes. Grecque sur les côtés. Ce timbre rappelle ceux de 1852.

Sans valeur frappé en relief sans couleur.

1865.

Projets Renard

Projets de M. Renard. Nous donnons la description de ces timbres d'après une lettre que l'auteur adressa en Juin 1866 à M. Maury.

1^{er} Type. — Au milieu effigie de l'Empereur couronné, profil à gauche dans un médaillon oval entouré de perles. En haut un aigle dans un écusson surmonté d'une couronne impériale, en bas dans un modillon canelé 00 C. A gauche EMPIRE FRANCAIS, à droite TIMBRE-POSTE le tout entouré d'un rang de perles. Imprimé en relief. Gravé par Esparon, (fig. 72).

2^e Type. — Semblable au précédent ; pas de relief. La couronne et les rubans qui la soutiennent se détachent davantage du médaillon principal. Les perles sont remplacées par un arabesque courant. Gravé par Betz, (fig. 77-78).

3^e Type. — Genre camée en relief. Couronne plus grande que dans les types précédents. Elle forme par son bandeau le médaillon oval entouré de perles qui renferme l'effigie impériale, couronnée de profil à gauche. Le modillon du bas s'enroule autour du deuxième oval qui contient les légendes dans une forme toute différente. Gravé par Trottin, (fig. 74).

4^e Type. — Rectangulaire. Effigie de l'Empereur couronné à gauche dans un oval perlé. Dans le bandeau du haut 00 C entre deux ronds renfermant l'aigle. En bas FINANCES, entre deux ronds portant les lettres R et T initiales de Renard et du graveur Trottin. A gauche EMPIRE FRANCAIS, à droite TIMBRE-POSTE.

5^e Type. — Semblable au 1, 2 et 4 cent. de l'émission de 1863. Les chiffres sont remplacés par des 0.

6^e Type. — Semblable au timbre en cours valeur 2 cent. Gravé par Bert.

Ce 6^e type n'a été tiré qu'en noir à cause de la fraude possible. La machine dont se servait M. Renard était de son invention ; elle imprimait, pliait l'enveloppe, la gommait, en un mot la fabriquait toute entière. Les essais furent tirés chez Silbermann, à Strasbourg, et chez Paul Dupont, à Paris. Les tirages sont nombreux et ne peuvent être tous catalogués. Voici les principaux.

- 1 Type. a) Tiré sur enveloppes en toutes couleurs dans l'angle supérieur droit.
- b) Tiré sur feuilles de papier à lettre en haut, au milieu ou en bas.
- c) Tiré sur fragments de papier.
- 2 Type. Tiré en noir sur chine.
- a) Tiré sur carrés de papier aux couleurs de l'émission en cours.
- b) Tiré en toutes couleurs dans l'angle droit d'enveloppes de toutes espèces de formats.

- 3 Type. a) Tiré sur enveloppes à l'angle droit supérieur en toutes nuances.
b) Tiré en plusieurs nuances et au hasard sur feuille de papier blanc, bleu, chamois, rose, jaune pâle.
- 4 Type. Mêmes variétés.
- 5 Type. Mêmes variétés.
- 6 Type. Seulement en noir.

Effigie à gauche en relief assez semblable au type Effigie non laurée sur enveloppe de couleur. En haut **EMPIRE FRANÇAIS**, en bas **POSTES**.

Blanc.
Bleu.

Effigie à droite dans un ovale en relief. Dans un double filet **EMPIRE FRANÇAIS**, en bas **40 CENTIMES**.

40 centimes. jaune.

V

ESSAIS DE CARTES POSTALES

Ces essais n'ont pas du être nombreux ; bien peu sont en tous cas parvenus au public. Les seuls que nous connaissions sont les suivants :

Carte de 143 mm. sur 9½ mm. sur carton chamois. Encadrement formé de petits rectangles reliés entre eux par de petits traits. En haut RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, en dessous **Carte postale universelle**. A et quatre lignes pour l'adresse. Timbre dans le coin droit supérieur. Le timbre est formé d'un large cadre rectangulaire, ligné verticalement en haut et en bas, et horizontalement sur les côtés. Dans les coins : attributs des chemins de fer et de la poste. Au centre mappemonde sur fond ligné. Couleur sur chamois.

a) *Sans valeur.*

Vert bronze sur chamois.
Noir sur chamois.

b) *Avec inscription sur le cadre du timbre en haut : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, en bas 15 CENT.*

15 centimes. rouge brun sur chamois.

TIMBRES PROJÉTÉS

Concours de 1875

Sous cette rubrique nous parlerons des types proposés et primés lors du concours qui fit adopter le type actuel créé par M. Sage et gravé par M. Mouchon. Il y eut 43 projets. Nous ignorons si ces types ont été gravés et tirés sur chine ou sur couleur. Nous nous contentons de donner la description de différents projets qui étaient présentés au jury en double exemplaire sous forme d'esquisse de 17 cent. 6 de haut sur 144 mm. de large et de réduction photographique à la taille vraie du timbre (22 mm. sur 18 mm. Le décret fut publié le 9 août 1875 et le concours fut clos le 23 du même mois.

Femme au costume grec assise de face : bras droit muni de la main de justice appuyé sur un écusson portant la valeur. Corne d'abondance dans le bras gauche. Pied gauche appuyé sur un tabouret, en haut REPUB. FRANÇ. sur une ligne droite; en bas POSTES. Ce projet quelque peu modifié fut employé pour le service téléphonique.

Femme nue avec ailes déployées personnifiant la Pensée entre deux colonnes portant en frontispice la légende REPUBLIQUE FRANÇAISE Dans les angles inférieurs le nombre 15 dans un ovale. Entre les deux le mot *Poste*.

Concours de 1894

Le concours de 1894 n'a donné aucun résultat ou du moins les membres du jury n'ont trouvé aucun projet satisfaisant. Nous croyons cependant qu'il est impossible de faire mieux que M. Mouchon dont le projet fut primé second. Il y eut 600 projets dont beaucoup furent grotesques.

République coiffée du bonnet phrygien. Dans la main droite un caducée, dans la main gauche un drapeau caché en partie par un écusson portant le chiffre 25. Au bas de l'écusson des outils d'artistes peintres, sculpteurs et architectes. A gauche dans l'angle POSTES, en bas dans une bande REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Buste jusqu'aux hanches d'une femme drapée. Sa draperie dans un mouvement gracieux s'envole derrière elle et forme fond. Elle est coiffée du bonnet phrygien. Les deux bras étendus tiennent : celui de gauche un rameau d'olivier, celui de droite un flambeau.

Dans l'angle inférieur gauche POSTES, dans une banderolle à droite en bas 25. En haut REPUBLIQUE FRANÇAISE. Le tout est sur fond uni parsemé d'étoiles.

Epreuve d'artiste sur Chine exposée à l'Exposition du Livre en 1894.

Noir sur blanc.

Effigie dans un cercle d'un buste de femme à gauche, la tête couverte du bonnet phrygien et de branches d'oliviers. Autour du cercle : REPUBLIQUE FRANÇAISE, le reste du timbre est rempli d'ornements et d'attributs variés.

Femme assise tenant une épée de la main droite, le bras gauche appuyé sur un écusson portant la valeur 25. Sur fond guilloché tronc et branche de chêne. En haut REPUBLIQUE FRANÇAISE, en bas POSTES.

(Devise du concours Spes). Femme en pied assise, tournée de 3/4 à droite. Rameau d'olivier dans la main gauche.

QUATRIÈME PARTIE

Les timbres de journaux

Les timbres télégraphes

Les formules téléphoniques



LES TIMBRES DE JOURNAUX



Fig. I.



Fig. II.

1850

Timbres provisoires. Type du cachet à main pour annonces et du timbre pour affiches de 5 cent.

2 centimes, noir.
5 centimes, noir.

1850

Timbre national. Cachet rond. Au centre Justice assise de face. A sa droite la valeur sur un socle surmonté des tables de la loi. En arc de cercle à gauche et à droite TIMBRE NATIONAL (fig. I).

2 centimes, noir.
5 centimes, noir.

1854

Cachet rond. Justice debout tenant une balance dans la main gauche juste au-dessus d'un socle portant la valeur et surmonté de l'aigle impérial. A droite et à gauche inscription en arc de cercle, TIMBRE IMPÉRIAL (fig. 2).

2 centimes, bleu.
2 centimes, rouge.
5 centimes, bleu.
5 centimes, rouge.

1868

Timbres rectangulaires en hauteur limités par un double filet. Deux bandes occupent la largeur du timbre en haut et en bas, portant les inscriptions suivantes : l'une TIMBRE IMPÉRIAL, l'autre JOURNAUX. Un octogone ornementé est inscrit dans la partie rectangulaire libre du timbre. Les côtés de l'octogone qui ne touchent pas le rectangle sont courbes. Dans les espaces triangulaires laissés libres entre l'octogone et le cadre rectangulaire se trouvent en haut deux palmes, en bas la valeur, précédée ou suivie d'un C. Au centre les armoiries impériales C sur B. Gravé par Barre (fig. 20 et 21.)

19 décembre 1868

Les timbres ne sont pas piqués.

- 2 centimes, violet.
- 2 centimes, bleu.
- 2 centimes, rose.
- 5 centimes, violet.
- 5 centimes, bleu.
- 5 centimes, rose.

Février 1869

Les mêmes, piqués 13 1/2.

- 2 centimes, violet.
- 2 centimes, bleu.
- 2 centimes, rose.
- 5 centimes, violet.
- 5 centimes, bleu.
- 5 centimes, rose.

Historique

La loi du 16 juillet 1857 avait établi un droit fiscal de 5 cent. pour les journaux, gravures ou écrits périodiques publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise et de 2 cent. pour les publications parues partout ailleurs. L'acquiescement de ce droit fiscal donnait en même temps droit à la franchise postale jusqu'au 17 février 1852.

A titre provisoire on se servit pour indiquer la perception de ce droit, du timbre d'annonces et du timbre d'affiches, puis on créa le type de timbre national décrit plus haut.

Le 17 février 1852, la franchise postale fut supprimée, mais les éditeurs qui avaient trouvé pratique la faculté d'acquiescer d'un même coup les droits fiscaux et postaux firent une réclamation. L'arrêté ministériel du 25 novembre 1854 leur donna satisfaction de la façon ingénieuse suivante. Le timbre noir restait purement fiscal. Le même timbre imprimé en bleu (la valeur indiquée restant la même) se payait 2 centimes en plus pour l'affranchissement des publications distribuées dans le département où elles étaient nées. Le cachet rouge indiquait le paiement d'une taxe supplémentaire de 4 cent. qui acquittait l'affranchissement pour toute la France et l'Algérie. Ainsi un cachet bleu de 2 cent. était payé à l'enregistrement à raison de 4 cent., et un cachet rouge de 2 cent. coûtait 6 cent. Le timbre national était devenu impérial à la suite du coup d'Etat.

L'acquiescement de ces droits fiscaux et postaux se faisait au chef-lieu de département et occasionnait aux éditeurs de l'étranger des frais de transport inutiles et onéreux. Pour les éviter la loi du 31 juillet 1867 autorisa la création de timbres mobiles. L'émission n'eut lieu que le 11 janvier 1869 à la suite du décret impérial du 19 décembre 1868.

Deux valeurs 2 et 5 cent. furent créées, la première à l'usage de la province, la deuxième pour Seine et Seine-et-Oise. Les trois couleurs adoptées furent le violet, le bleu et le rose. Le violet correspond à l'ancien timbre humide noir : il acquittait donc une taxe purement fiscale ; c'est à tort que ces timbres figurent dans les collections de timbres-poste. Le timbre bleu représentait outre la valeur fiscale inscrite sur le timbre le montant de l'affranchissement de 2 cent. tout comme l'ancien timbre humide bleu. Enfin le rose comprenait aussi la taxe postale de 4 cent. indépendamment de sa valeur fiscale. La feuille se composait de cent un timbres. (Décr. imp. du 19 décembre 1868, art. 4). Elle ne pouvait être détaillée. L'acheteur ne payait que cent timbres. Le cent unième lui était donné pour compenser la perte possible d'un ou de plusieurs timbres pendant le tirage.

L'émission non dentelée fut peu employée. Les 5 cent. bleu et rose

paraissent ne pas l'avoir été du tout, car les exemplaires usés sont inconnus. Ces timbres ont pourtant bien été émis ainsi que le constatent les archives des ateliers du timbre. Dès fin février 1870 ils étaient mis en vente.

1870-1872

Timbres des émissions diverses employés, comme timbres de journaux.

Emission Empereur non lauré

- 1 centime, bronze.
- 5 centimes, vert.

Emission Empereur lauré

- 1 centime, bronze.
- 2 centimes, brun rouge.
- 4 centimes, gris.

Emission de Bordeaux

- 1 centime.
- 2 centimes.
- 4 centimes.
- 5 centimes.

Emission Effigie Cérès

- 1 centime.
- 2 centimes.
- 4 centimes.
- 5 centimes.

1876. Emission Groupe Allégorique.

- 1 centime, vert.
- 2 centimes, vert.
- 4 centimes, vert.
- 5 centimes, vert.
- 1 centime, noir sur azur.
- 2 centimes, brun rouge.
- 3 centimes, jaune.
- 3 centimes, gris.
- 4 centimes, violet.
- 5 centimes, vert.

Dès Octobre 1870 le droit fiscal sur les journaux avait été aboli. Néanmoins on retrouve sur les publications de l'époque le timbre à main impérial dont la légende et la valeur ont été grattées ainsi que les anciens timbres impériaux de journaux. Mais ces deux marques n'indiquaient plus que l'affranchissement d'une taxe purement postale de 2, 4, ou 6 cent. Après l'épuisement des anciennes vignettes ou leur destruction, le timbre de journal spécial disparut.

Pour éviter une perte de temps aux employés de la poste, les éditeurs furent autorisés à coller les timbres représentant l'affranchissement sur les feuilles destinées à l'impression et à passer le tout à la presse. Les timbres ayant servi à l'affranchissement des journaux de 1870 à 1880, ne sont donc pas oblitérés pour la plupart avec un cachet postal, mais couverts plus ou moins de caractères d'imprimerie.

Depuis 1880 l'administration des postes a donné une autre facilité aux éditeurs. L'affranchissement se fait par les bandes; les intéressés font timbrer les bandes au guichet: ce qui équivaut à un véritable affranchis-

sement. On se sert de deux cachets humides, l'un pour imprimés, l'autre pour journaux. Ces cachets sont ronds, formés de deux cercles excentriques entre lesquels on trouve : le nom de la ville expéditrice, les mots *journaux* ou *imprimés* et *PP*, ce qui veut dire port payé; la date est au centre. Ces bandes sont à collectionner car elles représentent un véritable affranchissement. (Voir p. 48, 60 et 7^e partie : Cachets d'affranchissements).

1884.

Cachet rond, au centre sur trois lignes

1/2
centimes
en plus

Imprimé en noir sur bandes officielles ou non, ou sur les timbres.

1/2 centime et timbre-poste de 1 centime.
1/2 centime et timbre-poste de 2 centimes.
1/2 centime et timbre-poste de 3 centimes.
1/2 centime et timbre-poste de 4 centimes.
1/2 centime et bande officielle de 1 centime.
1/2 centime et bande officielle de 2 centimes.
1/2 centime et bande officielle de 3 centimes.

Nous avons dit précédemment (page 55) que la taxe *1/2* cent. n'était pas représentée; nous faisons erreur et l'infatigable M. Maury a découvert un cachet bien authentique qui tient lieu de timbre à *1/2* centime et qui est consacré par une circulaire d'Août 1884, dont voici la teneur :

Les prescriptions suivantes devront être dorénavant suivies en ce qui concerne le service des journaux expédiés en dernière limite d'heure.

1° Appliquer toujours d'une manière nette et lisible le timbre d'affranchissement spécial « Journaux PP » sur les bandes des journaux destinés à être déposés à la poste en dernière limite et se servir pour cette opération d'encre à timbre noire au lieu d'encre rouge.

2° Affranchir en timbres-poste les bandes destinées à recouvrir plusieurs exemplaires comme s'il s'agissait de journaux à destination de l'étranger.

Ces bandes seront présentées au bureau en un paquet distinct; leur nombre et celui des exemplaires qu'elles devront contenir, ainsi que le prix d'affranchissement de ces exemplaires seront mentionnés dans des colonnes spéciales du bordereau de dépôt, modifié conformément au modèle, etc.

Les timbres-poste seront apposés par les soins des receveurs et lorsque les journaux réunis sous une même bande donneront droit à la perception d'un demi centime, cette perception sera constatée sur la bande par les mots *1/2 centime en plus portés à la main ou au moyen d'un timbre*. La somme de *1/2* centime ainsi perçue et non représentée en timbres-poste sera portée à part par le receveur sur le bordereau à joindre à l'appui de sa comptabilité.

La plupart des grands bureaux fut pourvue d'un timbre dont nous reproduisons le modèle. Ce cachet peut être appliqué sur les bandes munies



de timbres mobiles ou sur les bandes officielles. L'application est faite sur la bande ou sur le timbre même. Dans quelques bureaux on a même pour aller plus vite timbré des feuilles entières.

TIMBRES TÉLÉGRAPHES

1^{er} Janvier 1868.

Timbre rectangulaire en hauteur dans lequel se trouve inscrit un double ovale en couleur, limité par deux filets blancs et portant les légendes en haut EMPIRE FRANCAIS, en bas TELEGRAPHES. Au centre de l'ovale sur fond blanc l'aigle impériale au-dessus de la signature du graveur Oudiné. Dans la partie située entre l'ovale et les bords du timbre sur fond ligné, en haut 2 abeilles, en bas la valeur en chiffres. C. sur B. Impression typographique (fig. 93).

1^{er} Janvier 1868.

25 centimes, rose.
50 centimes, vert.
1 franc, jaune orange.
2 francs violet.

14 Janvier 1868.

Les mêmes piqués 13 1/2.

25 centimes, rose.
25 centimes, rose foncé.
25 centimes, carmin.
50 centimes, vert.
50 centimes, vert d'eau.
50 centimes, vert jaunâtre.
50 centimes, vert foncé.
1 franc, orange.
1 franc, jaune orange.
1 franc, orange foncé.
2 francs, violet.
2 francs, violet pâle.
2 francs, violet lilas.

Le 14 mars 1866, M. de Bosredon, conseiller d'Etat, exposait au Corps législatif en qualité de commissaire du Gouvernement et de promoteur, les avantages à retirer de la création des *timbres-dépêches* (*sic*). La loi fut votée le 13 juin 1866, mais l'empereur ne signa le décret déterminant leur modèle que le 8 mai 1867. Le 1^{er} janvier 1868 ils furent mis en usage et supprimés dès la chute de l'Empire.

Le public pouvait affranchir au moyen de ces timbres jusqu'à concurrence d'une taxe intérieure de 10 francs ou d'une taxe pour l'étranger de 20 francs. En cas d'insuffisance d'affranchissement pour l'intérieur, le destinataire devait acquitter la différence et payer un droit supplémentaire de 50 cent. Les dépêches sujettes à taxe et à destination de l'étranger étaient retournées à l'expéditeur et jetées au rebut en cas de non paiement. Les boîtes télégraphiques mises à la disposition du public étaient levées toutes les 10 minutes.

L'expérience ne fut pas favorable à ces timbres. Le public peu familiarisé avec les taxes télégraphiques, taxait mal ses dépêches et les jetait dans la boîte. L'administration était obligée à de continuelles démarches pour recouvrer les suppléments de taxe, d'où perte de temps pour l'expéditeur et l'administration.

Peut-être eut-on évité ces désagréments si l'on avait accepté la proposition d'un M. M. ... qui demandait outre la création de timbres mobiles l'impression du cliché du timbre-télégraphe de 50 cent. sur les formulaires des dépêches, en y adjoignant les indications utiles pour les envoyeurs.

L'émission non dentelée n'eut qu'un seul tirage, c'est ce qui explique l'absence de teintes qu'on retrouve nombreuses dans l'émission piquée qui suivit la première à 15 jours d'intervalle. Le stock des non piqués ne fut pas retiré, mais épuisé par le service.

Ces timbres étaient oblitérés avec un cachet semblable aux timbres à main postaux mais avec cette différence que le filet extérieur était ondulé. L'encre employée est bleue ou noire.

TIMBRES TÉLÉPHONE

1^{er} janvier 1885

Bulletin de 71 mm. sur 34 mm. sur papier assez épais. Encadrement formé d'un double filet de couleur. A droite le timbre de Chaplain semblable au timbre en usage sur les cartes pneumatiques. A gauche inscriptions sur 6 lignes : 1^o) MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 2^o) TÉLÉPHONES, 3^o) BULLETIN DE CONVERSATION, 4^o) de 5 minutes. Les 2 dernières lignes portent pour les 25 et 50 cent. A partir des cabines téléphoniques ouvertes au public, pour le 1 fr. Service téléphonique à longue distance et pour le 3 fr. Service téléphonique international.

Fond de sûreté teinté sur lequel est imprimé en blanc MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES. Une ligne ondulée sépare les inscriptions du timbre. Piq. 14 (fig. 94).

- 50 centimes, rose sur lilas rose.
- 1 franc, rouge sur gris bleu.
- 3 francs, noir sur vert.

1^{er} janvier 1887

25 centimes, bleu sur jaune orange.

Décembre 1888

Les mêmes, l'inscription de la première ligne est devenue POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

- 25 centimes, bleu sur jaune.
- 30 centimes, lilas foncé sur lilas clair.
- 50 centimes, rose sur lilas rose.
- 1 franc, rouge sur gris bleu.
- 3 francs, noir sur vert.

1^{er} janvier 1896

Les mêmes. Surcharge en quatre lignes : 5 MINUTES DANS LE SERVICE LOCAL. 3 MINUTES DANS LE SERVICE INTERURBAIN. Le 50 cent. a reçu en plus la surcharge 25 sur son ancienne valeur.

- 25 centimes, surcharge carmin, bleu sur jaune.
- 25 sur 50 centimes, surcharge bleue, rouge sur lilas rose.

Fin 1896

Même type qu'en décembre 1888. Les inscriptions sont modifiées POSTES ET TÉLÉGRAPHES. TÉLÉPHONES. BULLETIN DE CONVERSATION. 5 minutes dans le service local. 5 minutes dans le service interurbain. 5 et 3 minutes sont imprimés en rouge. Piq. 13 1/2.

25 centimes, bleu et rouge sur jaune orange pâle.

L'accès des cabines téléphoniques ne fut ouvert au public que le 1^{er} janvier 1885. Pour Paris, le prix d'une conversation de 5 minutes était fixé jusqu'en janvier 1896 à 50 cent., en province on ne payait que 25 cent. pour une communication locale. De ville à ville la conversation coûtait

50 centimes par 100 kilomètres avec un minimum de 1 franc. La taxe pour Londres ou Bruxelles était de 3 fr.

En 1888 le ministère des Postes et Télégraphes fut supprimé, la mention MINISTERE disparut sur les bulletins téléphoniques.

En 1896 la taxe fut modifiée pour Paris et la province. La conversation locale fut fixée uniformément à 25 cent. pour une durée de 5 minutes. Le prix pour une communication avec une localité du service interurbain (rayon de 25 k.) fut réduite de 25 cent., mais la durée de la conversation fut ramenée à 3 minutes.

Enfin le minimum de perception pour les communications à longue distance fut fixé à 50 cent. pour une distance de 25 à 100 kilomètres. La taxe par 100 kilomètres ou fraction resta à 50 cent.

CINQUIÈME PARTIE

Les Cartes postales

Les Cartes lettres

Les Enveloppes

Les Bandes

1873-1876

CARTES POSTALES

CARTES POSTALES SIMPLES

15 Janvier 1873.

Carton blanc ou teinté de 120^{mm} - 78^{mm}. Impression typographique noire. Le verso est destiné à la correspondance, le recto à l'adresse et aux instructions explicatives. Les clichés que nous publions nous dispensent d'une longue et peut-être incompréhensible description. Inscription dans le cadre réservé aux timbres-poste : *Place pour deux timbres à 5 cent. ou un timbre à 10 cent.* (1).

- 5 + 5 centimes, noir sur blanc (type I) (fig. 95).
- 5 + 5 centimes, noir sur azuré, id.
- 15 centimes, noir sur azuré (type II) (fig. 96).
- 15 centimes, noir sur blanc id.

4 Février 1873.

Même type sans inscription dans les cadres réservés aux timbres-poste.

- 10 centimes, noir sur blanc (type I).
- 10 centimes, noir sur azuré id.
- 15 centimes, noir sur blanc (type II).
- 15 centimes, noir sur azuré id.

(?) Février 1873.

Même genre. Les caractères et l'encadrement diffèrent des deux types précédents. Les inscriptions restent les mêmes.

- 10 centimes, noir sur blanc (type III) (fig. 97).
- 15 centimes, noir sur blanc (type IV) (fig. 98).
- 15 centimes, noir sur azuré (id,).

19 Février 1873.

Même genre. Types I et II portant au milieu de la carte sous le titre la valeur respective des cartes PRIX 10 CENTIMES OU PRIX 15 CENTIMES.

- 10 centimes, noir sur chamois
- 15 centimes, noir sur blanc.
- 15 centimes, noir sur azuré (fig. 99).
- 15 centimes, noir sur blanc rosé.

(?) Mai 1873.

Même genre. Encadrement formé d'une corde enroulée autour d'une tige. Ornaments de feuilles aux angles.

- 10 centimes, noir sur chamois (type V) (fig. 100).
- 15 centimes, noir sur blanc (type VI) (fig. 101).
- 15 centimes, noir sur azuré id.

1. Nous classons les cartes postales en 8 types en les différenciant par leur encadrement.

Février 1874.

Même genre que types V et VI. Les inscriptions latérales sont supprimées, il ne reste que les sous-titres.

- 10 centimes, noir sur chamois (type VII).
- 15 centimes, noir sur azuré (type VIII) (fig. 102).
- 15 centimes, noir sur blanc id.

1875.

Cartes de 10 cent. du 19 février 1873, avec inscription dans la bordure supérieure contre les vignettes d'angles : à gauche une lettre, à droite un chiffre.

1° Avec D-5 signifiant Avril 1895.

40 centimes, noir sur chamois.

2° Avec F-5 signifiant Juin 1895.

40 centimes, noir sur chamois.

Cartes des 10 et 15 cent. du 19 février 1873, avec chiffre à l'angle gauche inférieur sous l'abréviation *Dept.*

1° Avec 7-75.

40 centimes, noir sur chamois.
15 centimes, noir sur blanc.

2° Avec 10-75.

10 centimes, noir sur chamois.
15 centimes, noir sur blanc.

1^{er} Janvier 1876.

Carte au type II. Le sous titre est ainsi modifié : *Prix pour la France et l'Algérie 10 centimes pour la même ville ou la circonscription du même bureau, etc.* Dans le coin inférieur droit on trouve une date (fig. 103).

Avec Novembre 1875.

Noir sur blanc.
Noir sur lilacé.

Avec Décembre 1875.

Noir sur chamois.

Avec Janvier 1876.

Avec Mars 1876.

Avec Avril 1876.

Noir sur blanc.

Mai 1876 à Août 1878.

Cartes semblables aux précédentes avec un nombre avant la date inscrite dans le coin droit inférieur.

Noir sur blanc.

961. Mai 1876.	354. Févr. 1877.	299. Févr. 1878.
1433. Juillet 1876.	739. Avril 1877.	750. Avril 1878.
1443. » 1876.	1240. Juin 1877.	1221. Mai 1878.
2242. Sept. 1876.	1585. Juillet 1877.	1474. Juin 1878.
2713. Nov. 1876.	1846. Sept. 1877.	
2960. Déc. 1876.	2718. Déc. 1877.	

CARTE NON ÉMISE

Carte 2714, décembre 1876 avec PRIX 5 centimes pour la même ville au lieu de 10 cent.

Noir sur blanc.

ERREURS

Avec Décembre 1875.

Noir sur chamois.

Avec Jan^{vier} 1876 au lieu de janvier sur une ligne droite.

Noir sur blanc (1).

Avec jan^{vier} 1876, a de janvier renversé.

Avec Mars 1.76.

Avec Av^ril 1876 (r en bas et sans point, après 1876).

Avec Av^ril 876.

Avec Av^ril 1876 (2 v).

Avec Av^ril 1876. Suivi d'un gros point.

Avec Av^ril — 1876.

Avec 981. Mai 1876 au lieu de 961.

Avec 96₁ Mai 1876.

Avec 96 — a 876 au lieu de 961 mai 1876.

Avec 961 — Mai 1866, au lieu de 1876.

Avec 961. — Mai 1871 au lieu de 1876.

Avec Juil^{let} 1876. η renversés.

Avec 1443 Juil^{let} 1876 au lieu de juillet.

Avec 1443. — Juil^{let} 1876, t renversé.

Avec 1443. — Jnillet 1876, u renversé.

Avec 1443. — Juil^{let}. 1876.

Avec 1443. — Juil^{let} 876, au lieu de 1876.

Avec 1443. — Juille 1876.

Avec 144. — Juil^{let} 1876.

Avec 1443. — Juille^t 1876.

Avec 2242. Septembre 1876 sans barre après 2242.

Avec 2242. — Septembre 18

Avec 2242 Septembre — 1876. La barre est après Septembre.

Avec 2 points après 2242.

Avec 2242. — Sept^{embre} 1876 (t renversé).

Avec une barre verticale avant 2242.

Avec 2242. — Sept^{embre} 1876 (c à la fin de septembre).

Avec deuxi^{ème} c de septembre très gros.

Avec 2242. — Sept^{embre} 1876 (8 renversé).

Avec 224. — Sept^{embre} 8.

Avec 242. — Sept^{embre} 1876.

Avec 2242. — Sept^{embre} 1887.

Avec 2242. — Sept^{embre} 1876 en caractères plus fins.

Avec 2242. — Sept^{embre} 1876 (S renversé).

Avec Décembre 1876. Sans accent sur e.

Avec : = Décembre 1876, au lieu de 2,960 — Décembre 1876.

Avec : 2960. — Déc^{embre} 1876 (bce au lieu de bre).

Le 1 de 2960. Déc^{embre} 1876 est renversé.

Avec : 2960. Déc^{embre} 18..., au lieu de 2960. Déc^{embre} 1876.

1. Toutes les erreurs qui suivent sont noires sur carton blanc. Il est donc inutile de répéter cette désignation à la suite de chaque erreur.

Avec 2960. — Décembre 1876.
Avec 2960. — Décembre 1870.
Avec 2960. — Décembre 1876.
Avec Décembre 1876..
Avec 2960. Decembre 1876.
Avec 2960. — Décembre 1.
Avec : *Er de Férier* 1877 renversé.
Avec 354 *Fecrier* au lieu de *Férier*.
Avec 354. — *F crier* 1877.
Avec 739. — *Airil* 187.
Avec 739. — *Airil* 877.
Avec : 585. — *Juillet* 1877 (au lieu de 1585).
Avec 1846, le 8 de 1846 est penché.
Avec 1846. — *Septembre* 1877 (1846 en caractères très grands).
Avec 1846. *Septembre* 1877, sans barre après 1846.
Le 1 de 2718. *Décembre* 1877 est renversé.
Avec 299. — *Fecrier* 1878 au lieu de *Férier*.
Avec 750. — *eril* 1878.
Avec 850. — *Airil* 1878 au lieu de 750.

1^{er} Août 1878.

Carte postale de 90 sur 140 mm. Le verso est blanc, le recto est teinté. Timbre au type de l'émission de 1876 dans le coin droit supérieur. Les inscriptions sont les suivantes. CARTE POSTALE. Au dessous, *ce côté est réservé exclusivement à l'adresse*. M et 2 lignes pour l'adresse. Noir sur couleur (fig. 104).

10 centimes, noir sur lilas.
— noir sur lilas brun.
15 centimes, bleu sur bleu.

Octobre 1878.

Même type. 3 lignes pour l'adresse.

10 centimes, noir sur lilas.
— noir sur brun.
15 centimes, bleu sur bleu.

? 1881.

Même type. La légende est : *Ce côté est exclusivement réservé, etc.. etc.* au lieu *réserve exclusivement* (fig. 105).

10 centimes, noir sur lilas.

Fin 1881.

Même type, avec quatre lignes pour l'adresse.

10 centimes, noir sur lilas.

1^{er} Juillet 1890.

Même type. Quatre lignes pour l'adresse. Carton teinté des deux côtés.

10 centimes, noir sur chamois clair.

15 Septembre 1890.

Même type. Teinté des deux côtés.

10 centimes, noir sur chamois très foncé.

15 Août 1892.

Même type. Teinté des deux côtés.

10 centimes, noir sur vert d'eau.

1895.

Même type, avec nombre de contrôle de trois chiffres à l'angle gauche inférieur.

10 centimes, noir sur vert d'eau.

CHIFFRES DE CONTROLE

443	514	535	547	608	623
446	515	536	548	609	624
447	516	537	549	610	626
448	517	538	551	612	627
449	518	539	552	613	628
450	519	540	601	614	630
451	520	541	602	615	631
452	521	542	603	616	632
501	531	543	604	618	633
503	532	544	605	619	636
504	533	545	606	621	
505	534	546	607	622	

Septembre 1896.

Même genre. Au-dessus de CARTE POSTALE (qui mesure maintenant 67 mm. de longueur au lieu de 54 mm) on a imprimé les mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE en petites capitales. Les chiffres de contrôle subsistent.

10 centimes, noir sur vert d'eau.

CHIFFRES DE CONTROLE

638	645	702	715
639	646	708	716
640	648	710	717
641	649	711	718
642	650	713	719
644	652	714	

La carte postale inventé par Hermann, qui la fit adopter par le gouvernement autrichien dès 1869, n'eut ses droits de naturalisation en France qu'en 1872, après que tous les pays d'Europe, hormis la Turquie, l'eurent depuis longtemps adoptée.

En 1871, M. Wolowski, économiste distingué et membre de l'Assemblée Nationale, avait déjà demandé la création de *cartes-poste* françaises. Il se heurta à l'opposition de la commission du budget, et trouva en M. Rampont, directeur des postes, un adversaire acharné de son projet. On craignait le déficit.

L'année suivante, en Décembre 1872, M. Wolowski revint à la charge et sut, malgré l'opposition des membres de la commission du budget, gagner le comte Rampont à sa cause.

Le 19 décembre la loi fut votée et promulguée le 20. La poste était autorisée à fabriquer et à mettre en vente des cartes postales destinées à circuler à découvert, au prix de 10 cent. pour cartes circulant dans la circonscription du même bureau et de 15 cent. pour toutes les autres destinations de France et d'Algérie.

Une instruction, en date du 27 décembre, indiquait les règles à suivre dans la préparation et la distribution des cartes postales.

Les cartes devaient être garnies par les employés, de timbres à 15 et à 10 cent. Provisoirement et en attendant la confection du timbre à 10 cent. émis spécialement à cet usage (voir p. 46) les employés devaient faire usage de deux timbres à 5 cent.

Il était expressément interdit de livrer à la vente aucune carte non munie de timbres (§ 13). Moyennant l'addition d'un timbre à 5 cent. les cartes vendues à 10 cent. pouvaient circuler dans toute la France et l'Algérie (§ 5). La fabrication et la vente des cartes étant le monopole de l'État, aucune autre carte que la carte officielle ne pouvait être admise à la modération de taxe.

L'insuffisance d'affranchissement soumettait ces cartes à une surtaxe du triple de l'insuffisance (§ 6). Le succès de la carte postale dépassa toute attente, du 15 au 24 janvier 1873 on en vendit 7.412,700. Aussi l'imprimerie nationale qui était chargée du travail typographique, fut elle bien vite débordée et elle dut avoir recours à l'industrie privée, dont les types III et IV sont les produits. Le type III est rare. En même temps, c'est-à-dire au commencement de Février, on supprimait les inscriptions dans les cadres réservés aux timbres-poste, *place pour deux timbres à 5 cent. ou place du timbre à 15 cent.*

Cette suppression ne satisfit pas l'administration, qui se dit avec raison que rien n'indiquait plus le prix de la carte postale et comme l'encadrement ne différençait pas suffisamment les deux cartes l'une de l'autre, on ajouta la valeur sous le titre et l'on donna la teinte chamois à la carte de 10 centimes, tout en conservant la composition des Types I et II.

En mai 1873 et en février 1874 on eut encore recours à des imprimeries privées qui livrèrent quatre types de cartes assez différents du type officiel. (Types V, VI, VII, VIII.)

Pendant ce temps, l'Imprimerie nationale continuait à fabriquer des cartes au type I et II. En 1875 l'administration fit un premier essai de chiffres de contrôle. On trouve dans les cartes de 10 et 15 cent. imprimées pendant cette année, des lettres D ou F et des chiffres de contrôle. Nous supposons que les lettres D et F représentent les mois de mars et mai 1875 tout comme les inscriptions 7 et 10 75 indiquent juillet et octobre 1875.

Jusqu'à ce moment la carte postale ne pouvait circuler qu'en France et en Algérie. A partir du 1^{er} janvier 1876 par suite de l'adhésion de la France à l'Union postale universelle, la carte postale fut admise à voyager dans tous les pays co-signataires. Le cadre du type II fut seul conservé et une nouvelle inscription sous les mots *Carte postale* indiquait le prix d'affranchissement : *10 cent. pour la circonscription du même bureau 15 cent. pour la France et l'Algérie et 15 et 20 pour l'étranger.* (La taxe de 20 cent. n'était applicable qu'aux cartes destinées aux États-Unis du Nord). En même temps dans le coin droit inférieur au-dessous du cadre on inscrivit le mois et l'année du tirage. Cela dura jusqu'en mai 1876 époque à laquelle la date fut précédée d'un chiffre de contrôle.

Comme on a pu le voir, les erreurs dans ces indications sont nombreuses et nous sommes sûrs de ne pas les avoir toutes cataloguées.

La carte 2714 décembre 1876 qui porte le prix de *5 centimes pour la même ville ou la circonscription du même bureau* au lieu de 10 cent. ne fut pas émise. Celles qu'on trouve furent obtenues par complaisance.

Le 7 octobre 1875 un arrêté autorisait la fabrication et admettait à la circulation les cartes particulières à la condition qu'elles n'eussent pas plus de 12 cent. de largeur et 0^m,08 de hauteur. Leur poids pouvait varier de 2 à 5 gr. Enfin toutes les indications portées sur les cartes officielles devaient y être reproduites.

La loi du 6 avril 1878, votée d'après le projet que M. Caillaux avait soumis à la Chambre le 17 novembre 1877 et qui abaissait la taxe des

lettres, des journaux et des imprimés, avait aussi fixé uniformément à 10 cent. le prix de l'affranchissement pour les cartes postales circulant en France et en Algérie, et à 15 cent. le port de celles à destination de l'étranger. On agrandit en même temps le format des cartes et, amélioration notable le timbre fut imprimé sur la carte en même temps que les indications typographiques.

En 1881 on s'aperçut que la légende « Ce côté est réservé exclusivement à l'adresse » n'était pas conforme à la syntaxe française et on la rectifia en faisant passer le mot *exclusivement* avant le mot *réserve*.

Fin octobre de la même année, la carte de 15 cent. disparut par suite de l'abaissement à 10 cent. de la taxe des cartes postales destinées à l'étranger.

Rien de notable à signaler jusqu'en 1890, époque à laquelle les papeteries du Marais (Seine-et-Marne), livrèrent à titre d'essai à l'administration 200 rames de carton chamois foncé. Les 200 rames produisirent 2,600,000 cartes postales de teinte presque brune.

Cet essai fut vite abandonné. Le public s'était plaint de la mauvaise qualité du carton qui buvait l'encre et de sa teinte désagréable. Pour remédier à ces inconvénients l'administration choisit un carton vert d'eau lacé. (Décision ministérielle du 26 mars 1892 parue dans le Bulletin mensuel des Postes et Télégraphes en juillet 1892).

Les chiffres de contrôle reviennent avec le mois d'octobre 1894. Sur les cartes imprimées à partir de cette date, on trouve dans le coin gauche inférieur un nombre de 3 chiffres. Le premier indique l'année et les 2 derniers la semaine. Le premier nombre connu est 443 qui veut dire 43^e semaine de 1894. Nous avons relevé tous les nombres que nous avons pu retrouver : il est probable que quelques-uns nous ont échappé, bien qu'il soit possible qu'il y ait eu des semaines où l'administration n'ait pas ordonné la fabrication de cartes postales. Nous serions heureux que nos lecteurs nous signalent les numéros omis, comme d'ailleurs tout ce qui pourrait nous être utile pour une édition future.

Jusqu'en 1897 nos cartes postales ne portaient pas la mention du nom de notre pays. En septembre 1896 on modifia légèrement la légende et on inscrivit sur la carte postale en caractères presque microscopiques la mention « REPUBLIQUE FRANÇAISE ».

Nous n'avons pas catalogué les erreurs, doubles impressions, etc., car ce ne sont pas à notre avis de véritables erreurs portant sur tout un tirage comme pour les erreurs de 1876 à 1878, ce sont des fautes qui n'intéressent qu'une seule unité. Ce sont des tirages défectueux, des monstres que la négligence des contrôleurs a laissé passer dans la circulation.

CARTES POSTALES AVEC RÉPONSE

1^{er} juillet 1879.

Type de la carte postale d'octobre 1876. Ces cartes sont doubles : déployées elles mesurent 180 — 140 mm. L'administration les plie par le milieu de façon que le verso de la première corresponde au recto de la seconde. Carton teinté sur les deux faces (fig. 106).

La première porte en bas à gauche la mention :

La carte ci-jointe est destinée à la réponse.

La seconde a pour sous titre le mot : RÉPONSE.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

15 + 15 centimes, noir sur vert.

Fin 1881.

Type de la carte simple de fin 1881. Quatre lignes pour l'adresse. Mêmes mentions que précédemment (fig. 107).

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Février 1897.

Même genre : avec RÉPUBLIQUE FRANÇAISE en tête.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Historique

La carte avec réponse fut créée par simple décision du Directeur des postes. La carte double à 15 cent. disparut après quelques mois d'existence et sans avoir été très en faveur auprès du public.

Monstres

Il existe une carte de 10 + 10 dont la première est imprimée des deux côtés et la carte destinée à la réponse est restée vierge. L'impression s'est également faite par erreur sur le verso de la carte destinée à la réponse.

CARTE POSTALE DU SIÈGE DE STRASBOURG

Août 1870

Carton blanc. En haut composition typographique noire avec croix rouge. A gauche cachet rouge à main de la Société de secours aux blessés, au dessous (fig. 107).

à M.....
à.....

Noir sur blanc.

Nous nous contentons de reproduire un chaleureux article que M^r V. a publié il y a quelques années dans un journal philatélique dont je regrette de ne pouvoir citer le nom.

« Les premières cartes postales employées en France ne sont pas, comme on l'a cru jusqu'ici et bien à tort, les cartes émises en 1873, ni même les cartes confiées à des ballons pendant le siège de Paris. Les premières cartes ont été employées pendant le siège de Strasbourg et leur émission est du mois de septembre 1870 ».

Voici quelques détails inédits sur ce sujet : en septembre 1870, l'investissement de Strasbourg était complet et le bombardement régulier : mue par un sentiment de pitié pour les assiégés, la Société de Secours aux blessés (comité de Strasbourg) intervint auprès des autorités militaires allemandes du corps d'armée assiégeant (3^e armée, général Werder), et obtint d'elles l'autorisation de mettre à la disposition des habitants, et de faire librement sortir de la ville, un certain nombre de cartes permettant aux assiégés de *correspondre* avec leurs familles : l'autorité allemande accorda l'autorisation, à la condition expresse que ces cartes ne contiendraient aucun renseignement se rattachant aux opérations de guerre.

La Société de secours ouvrit alors un local, rue de la Mésange, à Strasbourg, y créa un dépôt de cartes postales, et chacun fut admis à remplir une de ces cartes, cartes que la Société de Secours se chargea de faire parvenir à destination. Nous croyons bien que l'expéditeur versait, au représentant de la Société, et s'il le pouvait, la somme constituant le montant du port.

Nous avons sous les yeux deux de ces cartes oblitérées : l'une, datée du 14 septembre 1870 porte au recto le cachet P. P., le cachet de la poste de Bade, 20 septembre, et, au crayon bleu, le chiffre 25 ; au verso, cachet de poste (localité illisible) avec la date 3 octobre, et enfin cachet de poste de la ville destinataire, avec la date du 4 octobre. Cette carte, passant par le duché de Bade et la Suisse, a donc mis 21 jours pour parvenir en France, à destination ; l'autre, datée du 24 septembre, 3 jours avant la capitulation, porte au recto le cachet de la poste de Bâle, 7 octobre, et le cachet SUISSE-PONTARLIER, 8 octobre : elle a dû arriver à destination en France le 9 : elle a donc voyagé 15 jours, en passant également par le duché de Bade et la Suisse.

Ces cartes postales, émises à très petit nombre à une date déjà ancienne dans des circonstances exceptionnelles, sont, on le conçoit, rarissimes, particulièrement celles qui sont *oblitérées*. D'autre part, les possesseurs de ces précieuses cartes s'en dessaisissent très difficilement, car elles constituent pour eux un souvenir de la guerre et des parents ou amis qui ont subi le siège de Strasbourg. Ces cartes sont en outre les dernières lettres parties de Strasbourg français ; elles représentent enfin le plus ancien spécimen de cartes postales françaises, admises régulièrement à circuler, comme l'indiquent les cachets des bureaux de poste, en France et à l'étranger.

CARTES POSTALES COMMÉMORATIVES

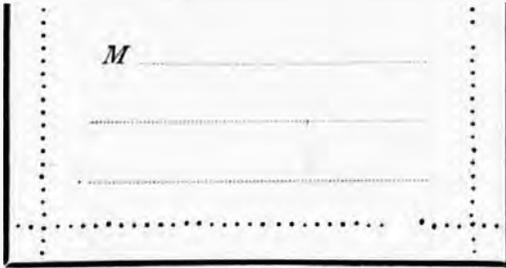
Nous ne pouvons cataloguer en détail les cartes commémoratives dont aucune ne fut officielle. La première date de Toulon 1890, d'autres furent émises depuis. En 1896 l'arrivée du tsar à Paris en fit éclore une douzaine. Enfin depuis quelques années toute inauguration de monument donne naissance à des cartes commémoratives. Bien plus, les villes un peu importantes, les villages fréquentés par les baigneurs ou les touristes ont maintenant leurs cartes souvenirs. Tout cela peut être gracieux mais ne peut intéresser la philatélie.

CARTES LETTRES

15 Juin 1886.

Carton teinté mince plié en deux, Les trois bords libre du premier feuillet sont gommés. Un piquage perfore les deux feuillets à quelques millimètres des bords latéraux et inférieurs. Sur le verso : timbre au type 1876 dans le coin supérieur droit. Légende ; CARTE LETTRE. M et trois lignes pour l'adresse. Le piquage va jusqu'au bord de la carte : (type I) piquées 13.

- 15 centimes, bleu sur paille, carton ordinaire.
- — — — — satiné.
- 25 centimes, noir sur rose, carton ordinaire.
- — — — — satiné



Type I.

Juillet 1886.

Les mêmes, piquées 10 1/2.

- 15 centimes, bleu sur paille.
- 25 centimes, noir sur rose.

Août 1886.

Même type, avec légende en petite italique de 5 en-dessous de la ligne pointillée inférieure : *Pour ouvrir la carte lettre, déchirer en suivant le pointillé.* Piqués 13.

- 15 centimes, bleu sur paille.

VARIÉTÉ

Même type, sans l'accent sur l'e de pointillé.

- 15 centimes, bleu sur paille.

Septembre 1886.

Même genre. Les piquage verticaux s'arrêtent au piquage horizontal.

Quatre lignes pour l'adresse. Pour le reste semblable à la carte d'Août 1886 (type II).

15 centimes, bleu sur paille.
25 centimes, noir sur rose.



Type II.

VARIÉTÉS

Sans accent sur l'é de pointillé.

15 centimes, bleu sur paille.

Avec bointillé.

15 centimes, bleu sur paille.

Cartes non gommées.

15 centimes, bleu sur paille.
25 centimes, noir sur rose.

24 Novembre 1886.

Même type que la carte de Septembre 1886.

15 centimes, bleu sur gris.

VARIÉTÉS

Sans accent sur é de pointillé.

15 centimes, bleu sur gris.

L'avis : Pour ouvrir, etc. est au verso.

15 centimes, bleu sur gris.

L'avis se troue au-dessus de la piqure.

15 centimes, bleu sur gris.

Sans avis.

15 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

(?) 1888.

Même genre. La piqure est au type III.

15 centimes, bleu sur gris,
25 centimes, noir sur rose.



Type III.

VARIÉTÉS

Sans accent sur è de pointillé.

25 centimes, noir sur rose.

Piqure au-dessous de l'inscription,

45 centimes, bleu sur gris.

Sans acis.

25 centimes, noir sur rose.

Acis renversé à la partie inférieure du verso.

15 centimes, bleu sur gris.

Novembre 1896.

La même avec RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et numéros de contrôle (fig. 108).

15 centimes, bleu sur gris foncé.

CHIFFRES DE CONTRÔLE, 603, 606, 607, 644.

La loi autorisant la fabrication de cartes lettres fut votée le 18 février 1886, le jour même du dépôt du projet. M. Steenackers fut indirectement la cause de cette création. En Janvier 1886, il avait déposé un projet de loi tendant à supprimer la carte postale, pour la remplacer par une carte lettre de 10 cent. Il pensait ainsi mettre un terme à la diffamation et au chantage par carte postale. Une affaire retentissante s'était produite l'année précédente. La femme d'un député poète, persécutée par l'envoi de cartes injurieuses et diffamatoires, avait brûlé la cervelle à son diffamateur en plein Palais de justice.

Depuis 1885 d'ailleurs, plusieurs papetiers avaient fait timbrer des cartes lettres, en vertu du décret du 10 août 1882, qui permettait au public de faire timbrer directement ses bandes et ses enveloppes moyennant une indemnité de 2 francs par mille d'enveloppes.

Le projet de M. Stenackers ne fut adopté qu'en partie, on créa la carte lettre mais l'affranchissement en fut fixé à 15 cent. et la carte postale ne fut pas supprimée.

Les commerçants s'étaient plaints que la gomme les empêchait de copier les cartes lettres au copie de lettres. Pour leur donner satisfaction on délivra au public à partir du 15 septembre 1886 des cartes lettres non gommées.

Cartes-lettres réclame, particulières ou commémoratives.

Un arrêté ministériel pris le 12 mai 1887 autorisa la vente au-dessous de leur valeur faciale et même la distribution gratuite de cartes-lettres réclame. Il en existe de plusieurs modèles, la plus connue porte en gros caractères sur le recto VENDUE A 5 CENTIMES. Nous ne les cataloguons pas car ces cartes lettres n'ont rien d'officiel. On trouve des cartes lettres timbrées sur gris clair, rose, chamois, bleu, vert, etc. Ce sont des produits de commandes particulières, qui ne nous intéressent pas.

Les observations que nous avons faites à propos des cartes postales commémoratives comptent également ici. Dunkerque en a émis trois à l'occasion des fêtes du centenaire, Lyon en fit à propos de son exposition et Orléans en imprima pour les fêtes de Jeanne d'Arc. Tout cela est un intéressant souvenir pour ceux qui ont pris part aux fêtes, mais ne doit pas prendre place dans les collections.

CARTES LETTRES AVEC RÉPONSE

Octobre 1894

Même type que la carte de 1888, mais sous le titre on lit en italique *La carte ci-jointe est destinée à la réponse*. La 2^e carte a pour sous titre RÉPONSE. Elle est plus petite que la première dans laquelle elle est renfermée. Elle y tient par le carton qui est d'une seule pièce dans le sens de la hauteur. Une ligne de points perforés se retrouve entre les deux cartes. Cette ligne correspond au piquage horizontal de la première carte. En déchirant le pointillé de la première carte on détache forcément la seconde (fig. 109).

15 + 15 centimes, bleu sur gris.

Cartes-lettres réclame, particulières ou commémoratives.

Un arrêté ministériel pris le 12 mai 1887 autorisa la vente au-dessous de leur valeur faciale et même la distribution gratuite de cartes-lettres réclame. Il en existe de plusieurs modèles, la plus connue porte en gros caractères sur le recto **VENDUE A 5 CENTIMES**. Nous ne les cataloguons pas car ces cartes lettres n'ont rien d'officiel. On trouve des cartes lettres timbrées sur gris clair, rose, chamois, bleu, vert, etc. Ce sont des produits de commandes particulières, qui ne nous intéressent pas.

Les observations que nous avons faites à propos des cartes postales commémoratives comptent également ici. Dunkerque en a émis trois à l'occasion des fêtes du centenaire, Lyon en fit à propos de son exposition et Orléans en imprima pour les fêtes de Jeanne d'Arc. Tout cela est un intéressant souvenir pour ceux qui ont pris part aux fêtes, mais ne doit pas prendre place dans les collections.

CARTES LETTRES AVEC RÉPONSE

Octobre 1894

Même type que la carte de 1888, mais sous le titre on lit en italique *La carte ci-jointe est destinée à la réponse*. La 2^e carte a pour sous titre RÉPONSE. Elle est plus petite que la première dans laquelle elle est renfermée. Elle y tient par le carton qui est d'une seule pièce dans le sens de la hauteur. Une ligne de points perforés se retrouve entre les deux cartes. Cette ligne correspond au piquage horizontal de la première carte. En déchirant le pointillé de la première carte on détache forcément la seconde (fig. 109).

15 + 15 centimes, bleu sur gris.

ENVELOPPES

Les enveloppes de France sont à 6 formats.

Format N° I. Grand	—	145 × 112	mm.
— II. in-5°	—	122 × 95	—
— III. Visite	—	115 × 75	—
— IV. Visite	—	111 × 75	—
— V. Grand	—	152 × 117	—
— VI. Visite	—	107 × 70	—

1^{er} octobre 1882.

Enveloppes de différents formats. Papier teinté. Timbre au 2^e type de 1876 dans le coin droit supérieur. Patte ronde et gommée.

15 centimes,	bleu sur azur (I).
—	bleu sur azur (II).
—	bleu sur azur (III).

15 novembre 1882.

Même type. Papier vert, patte non gommée. L'inscription J. B. SAGE n'existe pas et est remplacée par un filet.

5 centimes, vert sur papier vert foncé (IV).

VARIÉTÉ

Avec un deuxième timbre renversé au coin gauche inférieur.

5 centimes, vert sur vert foncé.

? 1883

Même type. Papier teinté. Patte gommée. L'inscription Sage inv. existe

5 centimes, vert sur vert foncé (IV).
— vert sur vert clair (IV).

Juillet 1884.

Même type, papier blanc. Patte ronde non gommée.

5 centimes, vert sur blanc (IV).

15 août 1889.

Même type, papier teinté, patte non gommée.

5 centimes, vert sur chamois (V).

Décembre 1895.

Même type, papier blanc vergé. Patte non gommée avec languette permettant une plus rapide fermeture.

5 centimes, vert sur blanc (VI).

Historique

Grâce à l'énergique intervention de M. Cochery, la loi dota notre pays le 20 avril 1882 de bandes et d'enveloppes. Nous venions encore là bons derniers, nous étant laissé devancer par Hayderabad de 4 ans, par le Mexique de 8 ans, par la Prusse de trente ans et par l'Angleterre de 42 ans ; ce qui certes n'est pas flatteur pour notre amour propre national et Dieu si nous en avons ! La loi autorisa :

1° L'émission de bandes et d'enveloppes.

2° La fabrication des mêmes formules postales pour le compte de particuliers.

3° La perception d'un droit supplémentaire à fixer par décret représentant la valeur du prix du papier.

Le 10 août parut le décret déterminant dans quelles conditions le public était appelé à faire timbrer des enveloppes et des bandes.

Le 8 septembre un arrêté donna la suite des valeurs qui devaient être émises. Il y fut déclaré en outre que les enveloppes seraient à trois formats pour une même valeur et les bandes à un seul pour deux valeurs.

L'enveloppe à 5 cent. fut créée par un décret du 7 novembre 1882 et émise le 15 du même mois au prix de vente de 5 cent. 1/2 tandis que les enveloppes à 15 cent. étaient vendues à raison de 16 cent. pièce. Les changements survenus dans l'enveloppe à 5 cent. en 1883 et 1884 furent faits sur simple décision du directeur général des postes.

Un arrêté ministériel créa le 12 janvier 1889 l'enveloppe à 5 cent. au format V : elle ne fut émise qu'en juillet, d'autres disent en septembre.

Les formats 145×110 — 124×96 — 105×60 donnés par quelques auteurs comme des erreurs ne sont que des enveloppes de commandes qui existent en tous formats.

Les enveloppes à 5 cent. format V et à 15 cent. format III furent supprimées en août 1896 en même temps que la bande de 3 centimes.

BANDES

1^{er} Octobre 1882.

Bandes de 320 sur 55 mm. Papier chamois clair ou bulle pâle. Timbre à droite au type 1876. Deux lignes de la couleur du timbre distantes de 50 mm. environ l'une de l'autre, courent sur les bords horizontaux de la bande.

- 1 centime, noir sur chamois clair.
- 2 centimes, brun rouge sur chamois clair.

VARIÉTÉ

Gommée de deux côtés.

- 2 centimes, brun rouge.

19 Mars 1883.

- 3 centimes, rouge sur chamois clair.

? 1892

Même genre. Les filets de séparation sont supprimés, timbre à droite.

- 1 centime, noir sur chamois clair.
- 2 centimes, brun rouge sur chamois clair.
- 3 centimes, rouge sur chamois clair.

VARIÉTÉ

Même genre. Timbre à droite normal sur le recto, et timbre retourné sur le verso à gauche.

- 1 centime, noir sur chamois clair.
- 2 centimes, brun sur chamois clair.

1890.

ERREUR

Même genre. Timbre à gauche.

- 1 centime, noir sur chamois clair.

Historique

Ce que nous avons dit des enveloppes s'applique aux bandes puisque la même loi les a créées. Elles ne furent émises que le 1^{er} Octobre 1882, et encore seulement dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Nantes, Rouen, St-etienne, Nancy, Dijon, Versailles, Tours et Orléans.

Les autres villes ne furent approvisionnées que plus tard. La taille pour les bandes privées fut aussi établie par arrêté du 8 septembre 1882.

Hauteur 35 mm. à 60 mm.

Longueur 150 mm. à 400 mm.

Nombreuses sont les variétés des bandes de commande, dont l'impression coûte 1 fr. 20 le mille.

Les bandes officielles se paient en plus de la valeur faciale 1 cent. par trois bandes ; le minimum de vente est de 15 bandes.

Erreur

Nous cataloguons comme véritable erreur la bande de 1893, dont le timbre se trouve à gauche. Il en fut fait un tirage de 5.000 pièces au moins qui furent envoyées à Nancy, Lyon et Paris. Cette erreur passa inaperçue au moment même et ne fut découverte qu'après épuisement du stock.

La bande de 3 cent. fut retirée de la circulation au mois d'Août 1896.

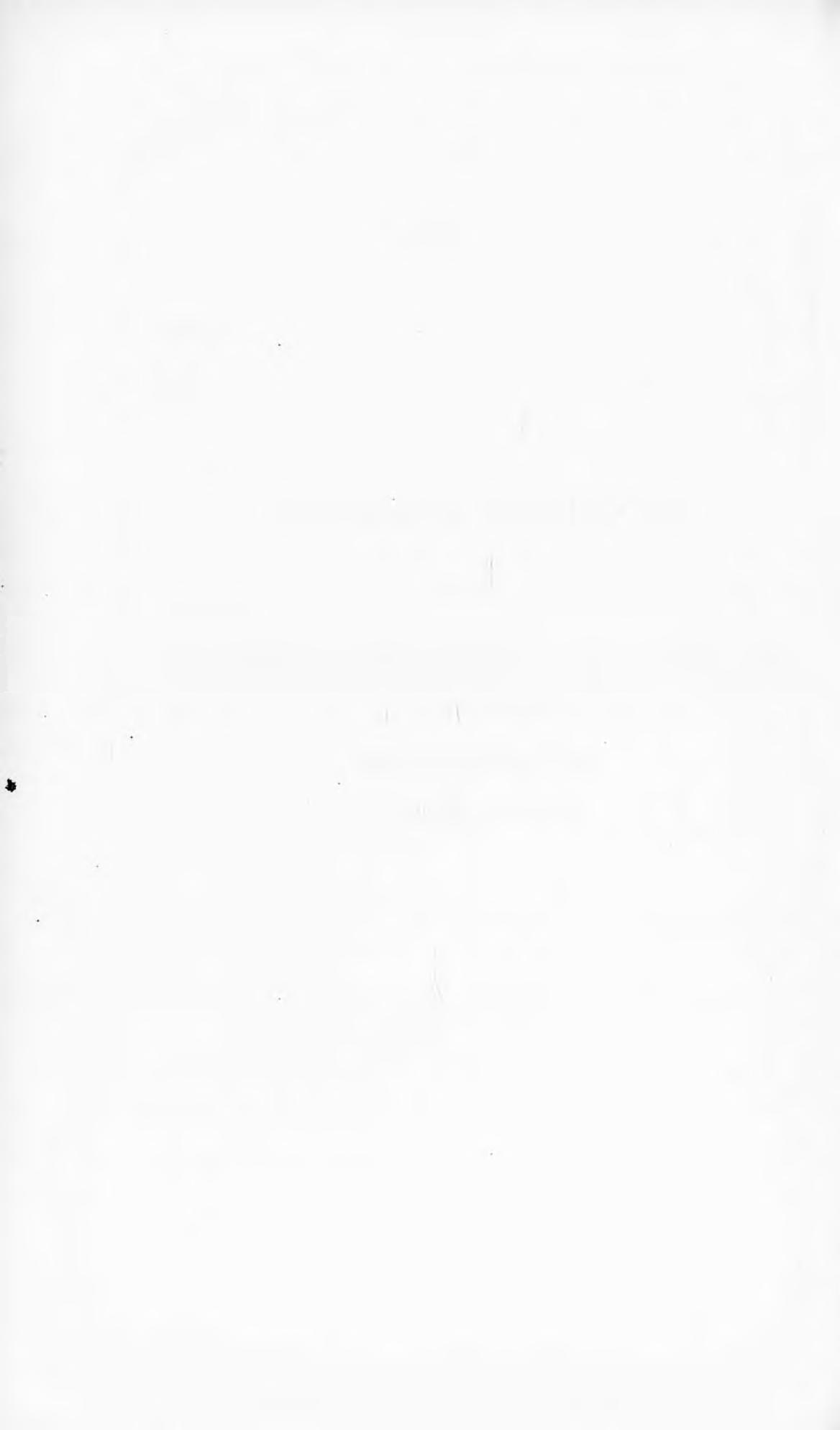
SIXIÈME PARTIE

La poste par tubes pneumatiques

Les cartes

Les cartes-lettres

Les enveloppes



CARTES PNEUMATIQUES

CARTES SIMPLES

1^{er} Mai 1879.

Carton bulle de 30 × 75^{mm}. Timbre au type 1876 à droite. Inscriptions et timbre imprimés dans la même couleur. Inscriptions nombreuses au haut de la carte, sur le côté gauche et en bas. (Fig. 110).

50 centimes, rose sur chamois clair.

1^{er} Mai 1880.

Même type. A la place du timbre au type 1876 se trouve le timbre de Chaplain, primé deuxième au concours de 1875. (Voir essais, p. 111). Le mot **TÉLÉGRAPHIE** a remplacé le mot **POSTE**.

50 centimes, rose sur chamois clair.

1^{er} Juin 1880.

Même type avec surcharge noire en biais: **TAXE REDUITE 30 c.** et six barres transversales sur l'ancienne valeur (fig. 111).

30 centimes sur 50 centimes, rose sur chamois clair, sur carte du 1^{er} mai 1879.

30 centimes sur 50 centimes, rose sur chamois clair, sur carte du 1^{er} mai 1880.

VARIÉTÉS

Avec C de 30 c. touchant presque le 0 au lieu d'en être distant de 1 mm. 1/2.

30 centimes sur 50 centimes, sur carte du 1^{er} mai 1880.

Avec double surcharge de traits biffant la valeur. Les deux surcharges sont l'une à côté de l'autre.

30 centimes sur 50 centimes, sur carte du 1^{er} mai 1880.

1^{er} Octobre 1880.

Type de la carte du 1^{er} mai 1880 avec valeur 30 cent. au lieu de 50 cent.

30 centimes, rose sur chamois clair.

1^{er} Février 1882.

Même type. Sur le recto plan de Paris en bleu, teinté en rouge à l'Ouest, depuis les Ternes jusqu'à Grenelle. Le centre est chair et représente l'ancienne limite de l'Octroi de Paris. Au Nord, à l'Est et au Sud, des hachures qui recouvrent les quartiers non encore ouverts au service pneumatique. Le timbre est noir. Inscription suivante à gauche de bas en haut : (Fig. 112).

La partie teintée en rouge foncé est ouverte au service des cartes télégrammes depuis le 1^{er} février 1882, les parties ombrées le seront ultérieurement. Les autres inscriptions sont réduites.

30 centimes, noir sur chamois.

Juin 1883.

Même type. La partie teintée en rouge foncé s'étend au Nord sur les quartiers de Batignolles, Montmartre, La Chapelle, La Villette. Même inscription à gauche, sauf avec changement de date (fig. 113).

30 centimes, noir sur chamois.

1^{er} Février 1884.

Même type. Le plan de Paris n'est plus teinté et ne porte plus d'indication de noms de quartiers. Il est simplement limité par un double trait bleu qui suit la ligne des fortifications. La partie Sud comprise entre la porte de Versailles et la Seine reste ombrée par des hachures. Même inscription à gauche avec changement de date (fig. 114).

30 centimes, noir sur chamois.

Février 1885.

Carte du 1^{er} février 1884 avec surcharge transversale en rouge de 82 mm. dans le coin gauche : VALABLE POUR TOUT PARIS (fig. 115).

30 centimes, noir sur chamois.

Février 1885.

Même genre sans surcharge et sans plan. Inscription à gauche. *Ce télégramme peut circuler à Paris dans les limites de l'enceinte fortifiée.*

30 centimes, noir sur chamois.

Fin 1887.

Même genre avec REPUBLIQUE FRANCAISE en haut.

30 centimes, noir sur chamois.

Historique

Le service pneumatique fut créé à Paris en 1867 entre le poste télégraphique central de la rue de Grenelle et les bureaux télégraphiques de la Bourse, du grand Hôtel et de la place du Théâtre français. Ce réseau se compléta peu à peu, si bien qu'en 1879 il s'étendait jusqu'aux boulevards extérieurs, c'est-à-dire jusqu'aux limites de l'ancien octroi de Paris. L'usage des tubes pneumatiques était exclusivement réservé à l'administration. Une énorme perte de temps se produisait pour la copie et la transmission des télégrammes de Paris pour Paris ; aussi l'administration découvrit-elle un jour (20 ans après Londres et 10 ans après Berlin) qu'il était plus pratique de remettre l'original de la dépêche au destinataire. Le décret du 1^{er} mai 1879 fut pris dans ce sens :

A partir du 1^{er} mai 1879, la taxe des dépêches confiées à l'administration des télégraphes et destinées à être échangées dans les limites de l'ancien octroi de Paris, sera indépendante du nombre de mots. Les dépêches devront être libellées sur des formules affranchies et seront transportées par la voie des tubes pneumatiques.

Ces formules spéciales seront fournies au public par l'administration des télégraphes. Le prix des formules destinées aux dépêches ouvertes sera de 50 centimes, celui des formules destinées aux dépêches fermées de 75 centimes. (Versailles, 25 janvier 1879).

Maréchal de Mac-Mahon et Léon Say.

M. Cochery remplaça peu après M. Léon Say au ministère. Il exigea l'exécution stricte du décret du 25 janvier 1879, et comme Chaplain n'avait pas fini sa gravure, on employa provisoirement le cliché du timbre-poste de 1876.

En Mars 1880, Chaplain livra son coin qui put être utilisé sur les cartes télégrammes dès le 1^{er} mai 1880.

Vers la même époque, M. Cochery, ministre des postes, soumit au Président de la République un rapport dans lequel il constatait que le trafic, depuis la création des cartes pneumatiques, avait augmenté de 80 0/0 et que les recettes avaient presque doublé.

Il demandait en conséquence le droit d'étendre le réseau pneumatique jusqu'aux limites actuelles de l'octroi, au moyen de crédits à voter pendant les exercices 1881, 1882, 1883, 1884, et il estimait que l'abaissement de la taxe à 30 cent. aurait un heureux effet sur les recettes.

Le 22 mai 1880, M. Grévy signait un décret en vertu duquel la taxe était abaissée, à partir du 1^{er} juin 1880, à 30 centimes pour les dépêches ouvertes, et à 50 centimes pour les dépêches fermées.

L'extension du réseau pneumatique fut consacré par des décrets successifs dont le premier date du 27 décembre 1881.

Le réseau parisien fut terminé en Décembre 1884 et livré au public le 1^{er} février 1885.

Depuis 1897 les cartes télégrammes portent comme les cartes postales la mention REPUBLIQUE FRANCAISE:

La surcharge doit avoir 73 mm. de longueur. On en fit de fausse ayant 75 1/2. Les cartes télégrammes et enveloppes portant cette surcharge ne furent mises en vente que dans un petit nombre de bureaux et bientôt accaparées par les spéculateurs.

La surcharge de juin 1880 fut imprimée paraît-il en deux fois. On fit un premier tirage avec le mot taxe réduite 30 c. Puis on s'aperçut que l'ancienne valeur subsistait, on la biffa au moyen de barres transversales. C'est ce qui explique les différences d'écartement entre les deux surcharges qui sont observées fréquemment.

Les premières cartes sont rares.

carte
1885

carte
1880

CARTES PNEUMATIQUES AVEC RÉPONSE

Mai 1880

Type de la carte du 1^{er} mai 1880.

50 — 50 centimes, rose sur chamois.

1^{er} juin 1880

Type de la carte du 1^{er} juin 1880.

30 — 30 sur 50 — 50 centimes, rose sur chamois.

Février 1882.

Type de la carte du 1^{er} octobre 1880.

30 — 30 centimes, rose sur chamois

Janvier 1885

La même que précédemment avec surcharge transversale noire **VALABLE POUR TOUT PARIS.**

30 — 30 centimes, rose sur chamois.

Février 1885

Même genre.

30 — 30 centimes, noir sur chamois.

Historique

L'historique des cartes télégrammes se confond avec celle des cartes simples à partir de la date de leur création.

Il n'existe pas de cartes avec réponse au type de la carte du 1^{er} mai 1879. La disposition des cartes pneumatiques avec réponse est identique à celles des cartes postales avec réponse (voir page 132). Les inscriptions des cartes doubles sont semblables à celles des cartes simples avec ces deux seules mentions supplémentaires : 1° Sur la première carte en bas à droite *La carte ci-jointe est destinée à la réponse.*

2° Sur la deuxième sous les mots **CARTE TELEGRAMME** on lit **RÉPONSE.**

Aucune des cartes réponse ne porte le plan de Paris. Pendant tout le temps qu'on se servit de l'émission spéciale pour les cartes simples (février 1882, avril 1883, février 1884), la carte-réponse resta au type de février 1882. Ce fut encore la même carte qui reçut la surcharge **VALABLE POUR TOUT PARIS** quand les cartes ordinaires subirent la même surcharge en janvier 1885. Cette carte n'eut que quelques jours d'existence. Emise au commencement de janvier, elle fut retirée le 20 du même mois.

CARTES ET FEUILLES-RÉPONSE POUR REMBOURSEMENT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

15 décembre 1884

Carte double : chacune porte le timbre de 30 cent. noir de la carte double de février 1885.

Sur le recto de la première carte

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Remboursements.

PARIS

Le recto de la deuxième n'a que

Bureau de poste n°

PARIS

30 — 30 centimes, noir sur bulle.

Ces cartes permettaient aux déposants à la caisse d'épargne postale d'obtenir rapidement le remboursement de tout ou partie des fonds qui leur appartenaient. Les deux versos sont remplis par deux formules, l'une sur le première carte contient la demande de remboursement, l'autre l'autorisation de payer, délivrée par l'administration centrale.

Cette carte fut supprimée en janvier 1891 et remplacée par la feuille de remboursement.

Janvier 1891

Feuille de remboursement d'un format très grand. Indications compliquées. Papier chamois (fig. 116).

30 — 30 centimes, noir sur chamois.

CARTES-LETTRES PNEUMATIQUES

1^{er} mai 1879

Carte lettre de 127 m × 75 approximativement car ces mesures peuvent varier d'un ou 2 mm. Le pointillé horizontal, contrairement à la carte-lettre postale se trouve au haut de la carte, ainsi que l'indication : *Pour ouvrir le télégramme déchirer en suivant le pointillé*. Le recto est couvert d'indications. Le verso de la deuxième feuille contient un avis. Pour le détail de ces suscriptions voir la fig. 117. Timbre de 0,75 au type 1876. dans le coin droit en haut.

75 centimes, noir sur bleu.

1^{er} juin 1880.

La même avec surcharge TAXE REDUITE 50 c. et 6 barres sur la valeur du timbre (longueur 25 mm)

50 centimes sur 75 centimes, noir sur bleu.

1^{er} janvier 1881

Même type. Timbre de Chaplain au type de la carte du 1^{er} mai 1880 à la place du timbre au type 1876. Même légende sur le recto et le verso.

50 centimes, noir sur bleu.

Novembre 1882

Même type. Les légendes sont moins nombreuses. Plan de Paris teinté de violet à l'ouest identique à celui de la carte du 1^{er} février 1882 (voir page 145, fig. 118).

50 centimes, noir sur bleu.

1^{er} avril 1883

Même type. La teinte violette s'étend au nord. (Voir page 146, carte de juin 1883).

50 centimes, noir sur bleu.

Avril 1884

Même type. Le plan n'est plus teinté : au sud il subsiste une partie ombrée par des hachures.

50 centimes, noir sur bleu.

Février 1885

La même qu'en janvier 1885 avec surcharge rouge. VALABLE POUR TOUT PARIS (fig. 119).

50 centimes, noir sur bleu.

Août 1885

Même genre. Les suscriptions du recto ont presque toutes disparues :
il ne reste plus que

CE COTÉ EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ A L'ADRESSE
SERVICE TELEGRAPHIQUE
TELEGRAMME

M et 3 lignes pour l'adresse.

PARIS

a) *Les piquages touchent les bords de tous les côtés.*

50 centimes, noir sur bleu.

15 septembre 1886

b) *Les piquages s'arrêtent à leur point de croisement.*

50 centimes, noir sur bleu.

CARTE LETTRE PNEUMATIQUE AVEC BON DE RÉPONSE

Décembre 1884

Carte lettre semblable à la carte d'août 1885. Sous le mot télégramme on lit : AVEC RÉPONSE PAYÉE D'AVANCE. A la droite de la carte se trouve attachée par un pointillé, une fiche qui est le bon de réponse. Long avis au verso. Papier rose (fig. 120).

1 franc, noir sur rose.

ENVELOPPES PNEUMATIQUES

15 janvier 1885.

Enveloppe violette de 115 — 75 mm. Timbre de Chaplain à droite. En haut en grosses majuscules TUBES PNEUMATIQUES et 4 lignes pour l'adresse. Sur la patte les inscriptions suivantes : (fig. 121).

*Poids maximum 7 grammes
Il ne peut être inséré dans l'enveloppe ni corps dur
Ni calor d'aucune sorte
L'enveloppe qui ne remplirait pas les conditions
coulées serait versée d'office dans
le service postal*

Patte ronde et gommée.

75 centimes, rose sur violet.

Janvier 1887.

La même avec TAXE REDUITE 60 cent. en surcharge noire valeur biffée (fig. 122).

a) par six traits.

60 centimes sur 75 centimes, rose sur violet.

b) par cinq traits (1888).

60 centimes sur 75 centimes, rose sur violet.

Décembre 1889.

Même type : sans la surcharge : Taxe réduite.

60 centimes, rose sur violet

Octobre 1896.

Même type : Surcharge TAXE RÉDUITE à 0,50 en quatre lignes noires sur le timbre.

50 centimes sur 60 centimes, rose sur violet.

Février 1897.

Même genre. En haut RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, format plus grand que l'ancienne enveloppe. Nombreux avis au verso indiquant son emploi.

50 centimes, rose sur azuré.

Un décret du 13 janvier 1885 signé J. Grévy et Ad. Cochery annonça la création de l'enveloppe pneumatique

Un nouveau décret daté de décembre 1887 réduisit la taxe à 60 cent. Le stock des anciennes enveloppes étant considérable on indiqua la nouvelle valeur au moyen d'une surcharge. Un premier tirage fut fait en janvier 1887, un deuxième en 1888; ils se différencient par le nombre des barres biffant la valeur. Enfin l'enveloppe avec taxe réelle ne parut que fin 1889.

En octobre 1896, par décret présidentiel, la taxe de l'enveloppe pneumatique a été réduite à 50 cent. pour 7 grammes. Au dessus de ce poids les enveloppes étaient autrefois versées au service postal. D'après le nouveau décret la taxe est ainsi établie : elle s'acquitte par l'apposition des timbres poste.

7 grammes et au dessous	0 fr. 50
7 à 15 grammes	1 fr.
15 à 30 grammes	1 fr. 50

Le stock des anciennes enveloppes fut surchargé et à son épuisement en février 1897 la nouvelle vignette fut mise en cours.

SEPTIÈME PARTIE

Correspondance circulant en franchise

Marques et cachets postaux d'affranchissement
d'oblitération et de taxe

CORRESPONDANCE CIRCULANT EN FRANCHISE

CARTES POSTALES DE SERVICE CIRCULANT EN FRANCHISE

On a mené grand bruit il y a quelques mois autour des cartes postales soi disant officielles de France. Les journaux philatéliques sérieux en ont tous donné une description détaillée. Il nous semble qu'il faut un peu en rabattre et ne pas confondre une carte postale officielle avec une carte circulant en franchise. La vérité est que nous n'avons pas en France de véritables cartes officielles comme en eut par exemple le Wurtemberg.

Aucune des cartes décrites n'est émise par l'administration des postes : ce sont de simples formules imprimées au gré des intéressés et aucun arrêté du Ministre des Postes n'en fixe le *modèle officiel*.

Ceci dit l'étude de ces cartes est intéressante et leur place est toute marquée dans la collection spéciale de France à condition qu'à côté d'elles figurent aussi les enveloppes, les bandes et les imprimés qui circulent en franchise depuis de longues années dans les conditions déterminées par la loi du 17 novembre 1844.

Le décret qui autorise les fonctionnaires à faire usage de cartes simples pour la correspondance officielle *expédiée en franchise* date du 1^{er} décembre 1888. Le voici :

Décret autorisant les fonctionnaires publics à faire emploi pour leur correspondance officielle, expédiée en franchise, de cartes simples destinées à circuler à découvert.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'ordonnance du 17 novembre 1844, sur les franchises postales, et notamment l'article 24, relatif au mode d'envoi de la correspondance officielle des fonctionnaires publics ;

Sur le rapport du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}. — Les fonctionnaires publics sont, à titre facultatif, autorisés à faire emploi pour leur correspondance officielle, expédiée en franchise, de cartes simples destinées à circuler à découvert, et fournies ou fabriquées par les divers départements ministériels ou par les fonctionnaires eux-mêmes.

Art. 2. — Ces cartes devront avoir, au minimum, neuf centimètres de longueur et 6 centimètres de hauteur, et, au maximum, quatorze centimètres de largeur et neuf centimètres de hauteur.

Leur poids ne devra pas excéder cinq grammes, ni être inférieur à un gramme et demi.

Art. 3. — Le *recto* de ces cartes est réservé à l'adresse du destinataire et au contre-seing du fonctionnaire expéditeur et, au besoin, à la désignation du service ou de l'administration auxquels appartient le contresignataire.

Le *verso* est destiné à recevoir la correspondance officielle.

Art. 4. — Il est interdit de joindre, attacher ou coller à ces cartes, aucune pièce ou aucun objet quelconque.

Art. 5. — Toute carte expédiée en contravention aux dispositions des trois articles précédents, sera passible de la taxe des lettres ordinaires.

Art. 6. — Ces cartes sont d'ailleurs soumises à toutes les conditions imposées par l'ordonnance du 17 novembre 1844 qui ne sont pas contraires aux dispositions qui précèdent.

Art. 7. — Le Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 1888.

CARNOT.

Pour le Président de la République :

Le Ministre des finances,

P. PEYTRAL.

Franchise tempo-
raire
Cartes du choléra

Antérieurement lors de l'épidémie cholérique de 1884, par entente survenue entre les différentes administrations et le ministère des Postes, les avis de décès, à la suite de choléra, étaient reçus en franchise dans tous les BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. On avait remis aux médecins un carnet à souche. La souche détachée était une carte télégramme à 30 cent, dans le genre de celles en cours. Sur le recto on lisait sous les mots Carte Télégramme *Monsieur le Directeur des Pompes funèbres, rue d'Aubercillers, 104, Paris*. Le verso contenait la réquisition d'enlever le corps dans le plus bref délai. La seule pièce justificative de cette carte est une circulaire du directeur-ingénieur des télégraphes de Paris, M. Cael. Le ministre ne paraît même pas pour prendre un arrêté ; tout se passe entre fonctionnaires, haut placés il est vrai, mais n'ayant aucune qualité pour consacrer une émission de timbres ou de cartes.

D'ailleurs le timbre disparut des cartes au bout de quelques jours et l'on ne se servit que de formules imprimées adressées aux pompes funèbres, au préfet de police, au préfet de la Seine et au service de désinfection.

En 1886, l'épidémie cholérique éclata en Italie. Pour éviter la propagation du fléau, des postes sanitaires furent installés à la frontière italienne ; les médecins reçurent mission de surveiller les voyageurs et de signaler aux maires (au préfet de police à Paris) l'arrivée dans leur commune d'un voyageur venant d'un pays contaminé. Cet avis se donnait par carte circulant en franchise. La carte avis devait porter au verso la signature du directeur du poste sanitaire expéditeur (Décision du 9 août 1886. Franchise temporaire. Bullet. Mensuel des Postes n° 8, Août 1886).

Le 2 août 1886, la franchise temporaire accordée aux directeurs des postes sanitaires des Basses et Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Savoie, fut étendue au poste d'Igney-Avrincourt.

Cartes
administratives

Les cartes avis décrites jusqu'ici, n'ont donc rien d'officiel, ainsi qu'on a pu en juger. Ce sont de simples formules imprimées que l'administration remet aux intéressés pour leur commodité personnelle et qui n'eurent qu'une durée éphémère.

La loi du 30 novembre 1892 impose aux médecins et aux sages-femmes d'informer immédiatement l'autorité de toute maladie épidémique qu'ils sont appelés à constater. L'administration a fait imprimer des carnets à souches qu'elle remet aux médecins. La souche détachée circule en franchise sans contre-seings : la mention SERVICE DE MALADIES ÉPIDÉMIQUES en tenant lieu.

A la suite du décret du 1^{er} décembre 1888, quelques administrations firent imprimer des cartes d'après un modèle de leur choix.

Jusqu'ici on connaît :

Une carte noire sur chamois de la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Deux cartes du ministère des travaux publics, contrôle des chemins de fer.

Deux cartes, l'une noire sur rose, l'autre noire sur bleu du ministère de l'intérieur. Direction de l'hygiène publique, datant de 1892.

La carte blanc sur noir du service de maladies épidémiques, provenant du carnet à souche que tout médecin a constamment à sa disposition.

Plusieurs cartes de l'administration des douanes.

Une carte des bureaux de recrutement.

Il est certain que d'autres cartes existent mais nous ne les connaissons pas. Aux spécialistes à compléter ce chapitre.

Franchise accordée
aux fonctionnaires

La franchise postale est accordée à un nombre invraisemblable de fonctionnaires. Le Manuel des franchises est un énorme volume qui contient la désignation d'environ cent vingt mille fonctionnaires jouissant

de certaines immunités postales. C'est là une source d'abus dont l'Angleterre s'est débarrassée depuis longtemps (1841). L'administration a transporté en 1896, 92 millions d'objets en franchise, lettres ou paquets, et dont l'affranchissement perdu représente 65 335,224 fr. On peut estimer que la correspondance privée, qui voyage ainsi aux frais de l'Etat, rentre pour moitié dans le total ci-dessus ; c'est donc une perte de 35 millions au bas mot, que subit annuellement le Trésor. En ces temps difficiles, nos ministres, qui cherchent à faire des économies un peu sur tous les crédits, trouveraient là aisément de quoi combler le déficit. La précédente statistique avait donné 63 millions d'objets pour une taxe perdue de 31 millions environ.

Avant la loi de 1888, dont nous avons publié intégralement le texte, la correspondance officielle ne pouvait circuler que sous enveloppes ou sous bandes. Le fonctionnaire expéditeur devait apposer sa signature sur le coin gauche inférieur de l'enveloppe ou de la bande, c'est ce qu'on appelle le contre-seing. La correspondance remise au guichet est oblitérée du timbre à date ordinaire noir et quelquefois d'un timbre rond portant la date et le mot contre-seing. Il est impossible vu le nombre énorme de fonctionnaires jouissant de la franchise postale, d'essayer d'en donner une nomenclature.

Le public a également droit à la franchise postale pour toute correspondance adressée au chef de l'Etat, aux ministres, aux procureurs généraux, aux procureurs de la République, au directeur général et aux directeurs particuliers des postes et télégraphes, aux gouverneurs des colonies françaises, au préfet de police, etc. Le contre-seing n'est pas exigé pour les particuliers. Cette correspondance était autrefois frappée d'un timbre à date rouge « Franchise » (fig. 123).

Dans la correspondance circulant encore en franchise, il faut classer les lettres adressées aux militaires faisant partie de corps d'occupation ou de corps expéditionnaires ou expédiées par eux (Loi du 31 mai 1871).

En général ces lettres portent des grands cachets avec mention du service d'où elles émanent. Elles sont souvent contresignées par le chef de service.

Cette franchise n'est que temporaire. Elle est accordée ou retirée par simple décret du Président de la République, en vertu de la loi du 31 mai 1871. Elle est totale ou limitée ; les lettres sont dispensées de tout affranchissement ou bien seulement d'une partie. Les troupes de Nouvelle Calédonie, par exemple, ne payent que 15 cent. par lettre simple au lieu de 25 cent.

Nous ne pouvons mieux faire que de donner des reproductions de quelques-unes de ces lettres, car il est impossible d'en dresser un catalogue (Fig. 124-126).

MARQUES ET CACHETS DE POSTE

Quel est le collectionneur qui ne s'est pas demandé maintes fois en classant ses timbres sur lettres la signification des marques postales qui couvrent les enveloppes et la raison d'être des divers cachets oblitérants.

Nous allons dans la mesure du possible satisfaire sa curiosité.

Les indications que la poste met sur les objets qui lui sont confiés peuvent être classées en cinq catégories.

1° Les cachets d'origine.

2° Les cachets d'oblitérations } a) annulation.
/ b) date.

3° Les cachets d'affranchissement.

4° Les cachets taxe.

5° Les marques postales.

Ces indications sont en général frappées à l'encre grasse noire, rouge ou bleue, mais elles peuvent également être manuscrites.

LES CACHETS D'ORIGINE

LES CACHETS DE DÉPART

Toute enveloppe remise au service postal porte au moins 3 cachets.

1° Cachet d'oblitération.

2° Cachet d'origine de départ.

3° Cachet d'origine d'arrivée.

Ces trois cachets doivent toujours exister sur toute lettre régulièrement expédiée. A côté de ces marques principales, on peut trouver d'autres indications réclamées par le service que nous examinerons plus loin en détail.

Avant la création des timbres poste, le cachet d'oblitération n'existait pas pour la raison bien simple qu'il n'y avait rien à oblitérer. Au XVIII^e siècle les lettres ne portaient que le cachet de départ et l'indication de taxe, puis vers 1780, le cachet d'arrivée.

Les cachets de départ furent d'abord manuscrits, puis imprimés horizontalement et précédés de la mention DE suivie du nom de ville. Cette mention disparut elle-même rapidement et il ne resta plus que le nom de ville.

En 1792 on attribua aux départements un numéro d'ordre postal qu'on reproduisit sur les timbres de départ au-dessous ou à côté du nom de ville toujours inscrit sur une ligne horizontale.

En 1830, le cachet horizontal fit place au cachet rond à date de 30 mm. de diamètre qui avait servi jusque-là de cachet d'arrivée (fig. I).



Fig. I



Fig. II



Fig. III



Fig. IV

Dès 1840 ce grand cachet fut peu à peu remplacé par un petit cachet de 21 mm. de diamètre (fig. II). Au moment de la création des timbres-poste le grand cachet n'avait pas encore complètement disparu.

A partir de 1849, les cachets de départ restent appliqués sur le verso de la lettre. De 1839 à 1853 on trouve encore quelquefois le grand cachet de 30 mm. de diamètre (fig. I et III); mais généralement on se sert d'un cachet de 21 mm. de diamètre à 3 pièces donnant le jour, le mois et l'année du départ (fig. II). Ce cachet porte entre deux cercles concentriques le nom de la ville en haut et le numéro du département en bas.

Ce cachet fut aussi en usage à Paris jusque vers fin 1851 (fig. IV). Il fut remplacé par un cachet de même taille portant en outre entre les deux cercles à gauche le n° de la levée et à droite le n° du bureau de poste (fig. VI) après avoir été précédé d'un cachet avec indication de levée sans numéro de bureau (fig. V).



Fig. V



Fig. VI

Ces cachets furent remplacés en tant que cachets de départ par des cachets de 23 mm. de diamètre semblables aux précédents mais à quatre pièces. La pièce supplémentaire qui se trouve à gauche de la première ligne indique le n° de la levée (fig. VII).

Le numéro du département de 1871 à 1880 fut remplacé quelquefois par le nom en toutes lettres (fig. VIII).

Paris reçut les mêmes cachets que la province : le n° du département fut supprimé et remplacé par une étoile. Entre les 2 cercles, à droite et à gauche, on inscrivit les lettres représentant le n° du bureau de poste. (fig. IX). Le bureau central ne portait que l'Étoile.

Vers 1863, quand le cachet à losanges avec lettres fut remplacé par le cachet à étoiles avec chiffres, le cachet de départ fut transformé. L'étoile fit place au n° du département (60) et les 2 lettres de gauche et de droite furent remplacées par des chiffres indiquant le n° du bureau de poste (fig. X).



Fig. VII



Fig. VIII



Fig. IX



Fig. X

En 1876 (?) ces cachets furent remplacés par des cachets à 4 pièces avec nom du quartier en toutes lettres entre les 2 cercles concentriques (fig. XI).

Depuis 1891 ces cachets sont remplacés par des timbres à date de 25 mm. à 4 pièces. Ils sont formés de 2 cercles concentriques dont l'interne est interrompu. En haut : lieu d'origine avec n° du bureau postal pour Paris seulement, en bas nom du département ou pour Paris nom de la rue où est installé le bureau de poste (fig. XII).

Tout ce qui précède est relatif aux lettres mises dans une boîte postale ordinaire de bureau de recette. Mais il existe d'autres cachets de départ que nous allons passer rapidement en revue.

Les lettres mises à la poste dans une gare sont frappées d'un timbre spécial (fig. XIII) qui porte la mention : *gare de*

Les bureaux de distribution qui ne sont chargés que de distribuer la correspondance qui leur est remise par divers services et qui reçoivent la correspondance pour la remettre au bureau de recette dont ils dépendent, appliquent sur les lettres qui leur parviennent un cachet spécial semblable au cachet à 3 pièces de 1840-1851 avec un cercle pointillé extérieur (fig. XIV).



Fig. XI



Fig. XII



Fig. XIII



Fig. XIV

Cachets des gares
Cachets des bureaux de distribution.

Cachets des courriers convoyeurs

Les courriers convoyeurs ont également un cachet spécial. Ces employés occupent dans les trains non postaux un simple compartiment. Ils sont chargés de distribuer et de ramasser les sacs de dépêches et de

recevoir la correspondance mise au dernier moment dans la boîte aux lettres qui se trouve sur le quai de la gare. Leur cachet était autrefois composé d'un unique cercle ondulé, portant en haut le nom de la localité d'où avait lieu le départ du train. Il était à 3 pièces, la première indiquait la date sans désignation ni de mois ni d'année, au-dessous, en abrégé, les noms des deux localités extrêmes de la ligne et enfin la 3^e pièce indiquait le n° du voyage. En bas entre parenthèses le n° d'ordre du département (fig. XV). Dans le modèle que nous publions R. EP. veut dire Remiremont-Epinal.



Fig. XV



Fig. XVI

Depuis quelques années le cachet des courriers convoyeurs est quelque peu changé. Autour du cercle ondulé on lit en entier le nom de la ligne de service. Le cachet est à 4 pièces : n° du voyage et date entière (fig. XVI).

Les lettres mises dans les boîtes postales des trains-poste ou dans les boîtes des gares un peu avant le passage de ces trains, étaient frappées du cachet spécial à ces voitures postales. Nous en publions quatre modèles différents. Deux cercles concentriques indiquent que les voyages se sont faits de jour, un cercle et un octogone sont réservés aux voyages de nuit (fig. XVII, XVIII, XIX, XX).



Fig. XVII



Fig. XVIII



Fig. XIX



Fig. XX

LES CACHETS D'ARRIVÉE

De 1830 à 1849, les cachets de 30 et de 21 mm. dont étaient pourvus les bureaux de poste, servaient indistinctement de cachets d'arrivée et de cachets de départ (fig. I, II, III).

De 1849 à 1857, les cachets d'arrivée et de départ furent encore confondus (fig. V et VI).

Ce n'est que quand le cachet de départ à trois pièces fut remplacé par le cachet à quatre pièces (fig. VII), donnant outre la date, l'indication de la levée, que l'ancien cachet de départ ne resta en service qu'uniquement comme cachet d'arrivée. Il se distingue par sa petite taille (21 mm.). Celui de Paris ne contient jusqu'en 1860 aucune mention de levée, ni de bureau (fig. IV).

De 1860 à 1867, on rétablit le cachet à 4 pièces pour le cachet d'arrivée ; mais comme on tenait à le différencier du cachet de départ, on lui con-

serva sa taille de 21 mm, et on supprima le cercle interne (fig. XXI). Le cachet de Paris fut à 4 pièces sans indication de bureau et avec numéro du département (fig. XXII).

Cela dura jusqu'en 1876, où le cachet d'arrivée et de départ furent confondus (fig. XI, XII).



Fig XXI



Fig. XXII

LES CACHETS D'OBLITÉRATION

Ces cachets datent de la création des timbres-poste. Nous avons traité cette question tout au long au cours des chapitres précédents (Voir p. 3, 8, 13, 18, 20, 34, 47, 59). Aussi allons-nous rappeler brièvement ce que nous avons dit, en complétant quelque peu les renseignements donnés.

Au début de 1849 on trouve les cachets à date (30 mm. et 21 mm) (fig. I, II, III) employés par les bureaux non munis encore des cachets à grille.

De 1849 à 1851, l'emploi de la grille noire, quelquefois rouge ou bleue, est général pour la correspondance de province (fig. XXIII).

A Paris on fait usage de l'Étoile formée de points (fig. XXIV).

A Paris le cachet à losange fait son apparition (fig. XXV).

a) Avec petits chiffres au centre pour la province.

b) Avec lettres capitales pour les bureaux-poste secondaires de Paris (fig. XXVI). Le bureau central continue à se servir du cachet étoile.

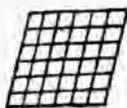


Fig. XXIII

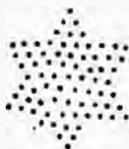


Fig. XXIV



Fig. XXV



Fig. XXVI

Vers 1860 les oblitérations en usage sont les suivantes :

a) Étoile sans chiffre pour le bureau central de Paris (fig. XXIV).

b) Étoile avec grand chiffre au centre pour les bureaux auxiliaires de Paris (fig. XXVII).

c) Losange avec grands ou petits chiffres au centre pour les bureaux de province (fig. XXV, XXVIII).



Fig. XXVII



Fig. XXVIII

- d) Losange avec lettres suivies ou non de chiffres pour les lettres remises aux bureaux ambulants ou aux gares, (fig. XXIX).
- e) Oblitération à date pour les imprimés (fig. VII, VIII).



Fig. XXIX

A partir de 1876, l'oblitération des timbres se fait avec le cachet de départ, c'est-à-dire avec le cachet à date.

Avant que l'Allemagne eut pris une extension maritime considérable, et surtout avant la création de l'Union postale universelle, presque tout le service des postes d'outremer était fait par les paquebots français et anglais. Les lettres à destination de l'Europe et de la France en particulier, étaient remises soit au Consulat, soit directement à bord des bâtiments. Si elles venaient de l'intérieur, elles portaient un timbre du pays d'origine pour la taxe intérieure du pays et le complément de la taxe était acquitté au moyen de *timbres-poste français*.

Le service des postes était surtout confié aux Messageries maritimes et à la Compagnie transatlantique. Un employé supérieur des postes avec rang d'officier, était chargé du service postal, pour le bon fonctionnement duquel il avait droit de réquisition sur les canots. Ses pouvoirs étaient très étendus. Actuellement les choses se passent encore à peu près ainsi.

L'oblitération primitivement en usage était le cachet à losange avec ancre au milieu (fig. XXX) auquel fut substitué le cachet à date à 3 ou 4 pièces, avec nom du paquebot à la place du nom de ville. Pour les villes où existait un bureau français, l'oblitération portait le nom du bureau de poste.

Les cachets postaux appliqués sur les lettres (voir p. 60) sont de plusieurs modèles. Le cachet XXXII est un cachet de départ appliqué sur la lettre avant son embarquement. Le cachet XXXI est frappé à bord, *S^t-Thomas* est le nom du paquebot. Le cachet d'arrivée apposé sur les lettres par les soins de l'administration postale du port de débarquement, est le cachet d'arrivée ordinaire.

Pour la correspondance provenant des pays étrangers ou de nos colonies, le cachet d'arrivée est au type XXXIII quand la correspondance est expédiée directement par les bureaux de poste coloniaux.

Dans le cas où la correspondance expédiée des colonies ne vient pas directement de bureaux de poste coloniaux, le cachet est identique au cachet XXXIII avec cercle extérieur remplacé par un octogone, comme dans le cachet XXXI et XXXII. Ce cachet est frappé généralement à l'encre rouge.

Le cachet XXXIV est un cachet d'origine appliqué en général sur les lettres originaires du Levant.



Fig. XXX



Fig. XXXI



Fig. XXXII



Fig. XXXIII



Fig. XXXIV

Oblitérations
spéciales

Il faut encore signaler de 1849 à 1860 l'usage de quatre oblitérations spéciales.

- a) Oblitération à roulette à gros points carrés (fig. XXXV).
- b) Oblitération à roulette à grille (fig. XXXVI).
- c) Oblitération à roulette à petits points : fig. XXXVII.
- d) Oblitération en forme d'ovale à petits points carrés (fig. XXXVIII).

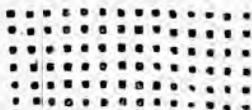


Fig. XXXV

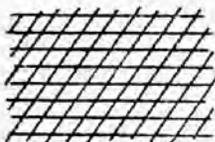


Fig. XXXVI



Fig. XXXVII

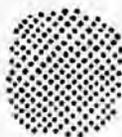


Fig. XXXVIII

Je ne mentionne pas avec intention les fantaisies ou les erreurs qu'on trouve sur les lettres. Elles sont généralement dues à la paresse d'employés peu disposés à se déranger pour prendre deux timbres humides différents, ou, et surtout dans les derniers mois, à l'adroite contrefaçon de peu scrupuleux marchands, qui, ne pouvant plus falsifier les timbres, maquillent les oblitérations.

Oblitérations des
timbres taxe

Les timbres taxe sont oblitérés de diverses manières (voir p. 77). Le petit triangle est en usage dans les bureaux de province, tandis que le grand triangle à dents est exclusivement employé à Paris. Ces cachets sont frappés à l'encre rouge, noire ou bleue (fig. XXXIX et XL).



Fig. XXXIX



Fig. XL

LES CACHETS D'AFFRANCHISSEMENTS

Avant l'usage du timbre-poste, les lettres affranchies étaient excessivement rares ; on eut presque considéré comme injure de recevoir une lettre dont le port était payé. Nous croyons pourtant que quelques villes ont fait usage de cachets spéciaux d'affranchissement. En général toute lettre dont la taxe était payée, portait mention de cette taxe sur le verso de la lettre. Sur le recto, se trouvait un cachet horizontal PORT PAYÉ, en entier ou en abrégé de forme variable.

Vers 1840 on fit déjà usage du cachet [PP] (port payé) employé jusqu'à ces dernières années.

Après 1849 on créa trois timbres spéciaux PP, PD, PF, qu'on trouve de modèles différents, avec encadrement rectangulaire, rond ou ovale.

PP était appliqué sur les lettres affranchies à destination de France et d'Algérie (fig. XLI).

Quand ces cachets étaient imprimés sur des lettres à destination des colonies ou de l'étranger, PP prenait un autre sens et voulait dire port payé jusqu'à un point déterminé. PD signifiait payé à destination et PF port acquitté jusqu'à la frontière (fig. XLII et XLIII).



Fig. XLI



Fig. XLII



Fig. XLIII

A l'arrivée en France, les lettres venant de l'étranger étaient marquées d'un timbre à date rouge à trois pièces. Entre les deux cercles concentriques en haut : nom du pays d'origine et en bas, nom du bureau frontière (fig. XLIV).

Sur une lettre venant de Bade, dont le port était payé à destination, nous avons trouvé un petit cachet rouge apposé en même temps que le timbre à date. C'est un ovale divisé en largeur par un trait : avec 11 en haut et A. E. E. en bas (fig. 127). Nous serions bien aise d'être renseigné sur sa signification que nous avons en vain cherchée.

Rappelons pour mémoire les cachets d'affranchissement en usage pendant la guerre de 1870 (Voir 1^{re} Partie, 1870).

Actuellement on se sert encore d'un cachet à date d'affranchissement : c'est le cachet en usage pour l'affranchissement des bandes pour imprimés et journaux. Nous en avons donné précédemment la description (voir p. 48 et 60). Ces cachets tiennent lieu de timbres-poste ; ils ne sont appliqués sur les bandes que contre paiement de l'affranchissement qui est en général constaté par les lettres PP ou PD à la partie inférieure du cachet (fig. XLV, XLVI, XLVII).



Fig. XLIV



Fig. XLV



Fig. XLVI



Fig. XLVII

LES CACHETS TAXE

Historique

Dès la fin du siècle dernier le montant de la taxe à percevoir était inscrit sur le recto des lettres. Elle était imprimée en francs, décimes et centimes. Les francs étaient indiqués par des chiffres suivis de : fr. ; les décimes étaient tracés en chiffres : en province à l'encre noire, à l'encre bleue à Paris. Enfin pour indiquer les centimes on se servait d'encre rouge. Les chiffres devaient avoir au minimum une hauteur de 5 centimètres et être tracés tout d'une traite, ce qui est cause de la forme bizarre du 4 (fig. XLVIII) et du 9. Les autres chiffres sont semblables aux chiffres arabes courants. Cette manière de taxer les lettres resta en vigueur jusqu'en 1850 (fig. XLIX et L).

Vers 1830 quelques villes percurent un droit local de 1 décime indiqué par un 1^o dans un ovale (fig. 128).

Cachets taxe de 25 et 30 cent.

A partir de 1850 (Circularaire du 20 juin 1850), on fit usage du cachet 25 formé de chiffres à double trait pour la taxe des lettres simples, (fig. LI), (voir p. 6). On continua à taxer les lettres pesantes à la plume.

En 1854, la taxe simple fut élevée à 30 cent. (voir p. 12). L'administration créa un nouveau cachet à main de 30 cent. semblable à celui de 25 (fig. 129 et 130).

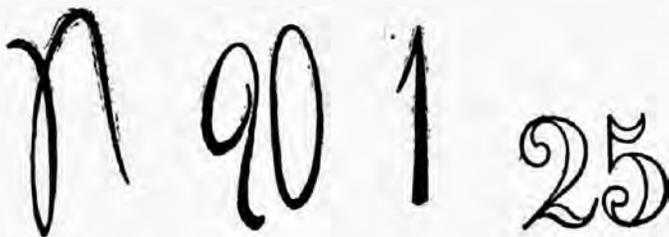


Fig. XLVIII

Fig. XLIX

Fig. L

Fig. LI

Cachet taxe de 5 cent.

Enfin vers 1860 l'Espagne frappa d'un droit de 3 cuartos, toute lettre venant de France, soit disant au profit des facteurs. L'administration à titre de représailles, imposa de 5 cent. toute lettre originaire d'Espagne. (Voir p. 73). Cette mesure amena la création d'un cachet à main de 5 cent. Nous publions (fig. 130-131) la reproduction de deux de ces curieuses lettres, qui sont devenues très rares.

Cachet taxe de 15 et 40 cent.

Certains bureaux de Paris firent usage d'un timbre humide à 15 cent. (fig. 132) et après 1870 (voir p. 43) la nouvelle taxe des lettres fit réapparaître les timbres à main de 25 et 40 cent. qui furent employés concurremment avec les timbres taxe jusqu'en 1882 (fig. 133).

Cachets à date taxe

Paris fit usage de timbres à date taxe pour faciliter la tâche des employés et gagner du temps. Les premiers remontent à 1836. La lettre que nous reproduisons (fig. 134) date d'octobre 1837.

De 1845 à 1850 on fit usage de différents types que nous publions sans nous arrêter à une description oiseuse.

Les lettres indiquent les numéros des bureaux de poste (fig. LII à LVI). En 1850 changement total de type.



Fig. LII



Fig. LIII



Fig. LIV



Fig. LV



Fig. LVI

1850-51.

Cachets à cercles concentriques. Entre eux, en haut PARIS, sur les côtés lettres, en bas (15 c.). Au centre levée, jours, mois et année (fig. 135).

1852-54.

Même genre. Sur les côtés à la place des lettres, des chiffres, celui de gauche indique la levée, celui de droite le numéro du bureau de poste. La valeur est 25 c. (fig. LVII et 136).



Fig. LVII

1855.

Même genre.

A) *Lettres sur les côtés. Le centre comprend alors 4 pièces dont la levée. Semblable au type de 1850 (fig. 137).*

B) *Chiffres sur les côtés. Centre à 3 pièces. Semblable au type de 1852.*

30 centimes, noir.

1865-70.

Nouveau type. Cachet à double cercle, où se trouve inscrit en haut PARIS, en bas le nom du quartier. Au centre 5 pièces ainsi composées : En haut la valeur 15 ou 30, puis la levée et la date complète (fig. 138-139).

15 centimes, noir sur blanc.

15 centimes, bleu sur blanc.

30 centimes, bleu sur blanc.

30 centimes noir sur blanc.

Ces cachets ont indiscutablement leur place marquée dans les collections de France, car ils représentent un véritable affranchissement tout comme les timbres-poste.

MARQUES POSTALES

EXPRESS

Cachet apposé sur les lettres portées à domicile dès leur arrivée par des facteurs spéciaux appelés *express*.

AR

Accusé de réception que la poste délivre moyennant une taxe de 10 cent en plus du port recommandé de la lettre.

R

Indique que la lettre est recommandée.

CL

Correspondance locale : en usage en 1847 avant l'adoption des timbres-poste. La lettre sur laquelle nous avons trouvé cette indication est oblitérée de Château-Salins et taxée en décimes.

Ⓢ

La lettre grasse entourée d'un cercle est un cachet qui est fixé dans les boîtes rurales et que l'agent qui visite ces boîtes doit appliquer sur les correspondances qui s'y trouvent.

A

Cachet fixe des boîtes supplémentaires urbaines (Même usage).

**RETOUR
A L'ENVOYEUR
997**

Remplace les timbres de retour qui existent dans certains pays. Les lettres qui n'ont pu être remises au destinataire pour une raison quelconque sont frappées de ce cachet et retournées à l'envoyeur.

**AFFRANCHISSEMENT
INSUFFISANT**

En usage à la fin de l'Empire pour indiquer que la correspondance devait être taxée par le bureau d'arrivée. Est remplacé aujourd'hui par le cachet T dans un triangle (voir p. 171).

OL

Origine locale. Cachets apposés par les facteurs sur la correspondance trouvée par eux dans les boîtes aux lettres et distribuée dans la même tournée. Servaient aussi à oblitérer les timbres poste. Le même cachet existe avec OR qui veut dire origine rurale.

BM

Signifie boîte mobile. Apposé sur la correspondance jetée dans les boîtes des wagons poste.

**ORDONNANCE
DU 17 NOVEMBRE 1864
(Art 30 et 31)**

Timbre humide destiné à faire examiner soigneusement les paquets expédiés en franchise et suspects d'abus ou d'irrégularité.

CHARGÉ

Cachet apposé sur les lettres, paquets ou échantillons avec valeur déclarée en même temps que les deux cachets suivants :

Ces cachets servent à établir le signalement des lettres dont la valeur est déclarée. Celui de gauche est en usage dans les bureaux de poste de province; le n° indique le n° de la ville. Celui de droite est en usage à Paris dans les grands bureaux : il porte en plus la date et le n° du bureau de poste.

CHARGE. N°					
21	GR.	C.	CAI.	COUL.	EMPR.
OCT.					
67					
PARIS — 1*					

Cachet des facteurs distributeurs de province. A Paris le cercle est divisé en deux : en haut n° du bureau de poste, en bas n° du facteur.

Apposé par le bureau de départ sur les lettres à taxer par le bureau d'arrivée.

Cachet autrefois en usage dans les bureaux de poste de Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Bordeaux, pour les lettres mises à la boîte après l'heure de la dernière levée ordinaire et qui moyennant une légère surtaxe bénéficiaient de la levée supplémentaire. La loi du 9 mai 1863 avait fixé les taxes supplémentaires de la façon suivante :

- 20 centimes pour le premier quart d'heure.
- 40 centimes pour le deuxième quart d'heure.
- 60 centimes jusqu'à la clôture des sacs de dépêches.

La loi du 16 mars 1887 fixe la taxe supplémentaire à 15 cent. quelque soit le délai et le poids des lettres. Enfin en présence de la concurrence faite par les agences privées auxquelles l'Etat intenta en vain des procès, la taxe fut abaissée à 0,05 cent. en vertu de la loi du 27 décembre 1895.

Cachet apposé sur les imprimés non affranchis et non déclarés comme imprimés relatifs au service de l'Etat et taxés comme lettres.

Cachet apposé sur les imprimés officiels circulant en franchise.

Cachet apposé sur la correspondance officielle circulant en franchise. Il est frappé généralement en rouge, quelquefois en noir. La signature du bénéficiaire de la franchise est toujours apposée sur l'enveloppe. Dans cette catégorie de cachets doit rentrer également le cachet *Franchise* qui se trouve sur la lettre que nous reproduisons et qui est adressée au Président de la République (fig. 123). Il indique que lettre adressée à ce fonctionnaire est exempte d'affranchissement tandis que le cachet contre-seings, signifie que la correspondance *expédiée* par certains fonctionnaires n'est pas soumise à l'obligation de la taxe.

Timbre à date des bureaux de passe (page 47, n° 13). Ces bureaux mettaient en relation deux bureaux ne correspondant pas directement. Il oblitère quelquefois à tort les timbres.

En usage surtout à Paris. Son emploi ne paraît pas déterminé à un usage spécial, car on le rencontre sur des chargements et sur des lettres ordinaires. Nous manquons de renseignements sur ce cachet.

POIDS				CACHETS			
GR.	C.	MM.	COUL.	EMPR.			





Appliqué sur les lettres mises au dernier moment dans la boîte aux lettres des gares (?) ou de la recette principale. Ce cachet existe aussi pour d'autres villes et dans le nouveau modèle avec cercle intérieur interrompu. Nous l'avons vu ainsi venant de Marseille.



Cachet en usage dans les bureaux du poste auxiliaires (bureaux établis depuis 1895, en général dans les débits de tabac). Ces bureaux émettent des mandats de poste à destination de la France et de l'Algérie : ils paient les mandats français et peuvent *recommander* la correspondance.



Cachet d'arrivée de l'unique bureau de poste restante qui existait à Paris avant 1870.



Un des cachets appliqué sur les lettres passant en transit en Grande Bretagne à destination de France. Ce cachet servait de moyen de contrôle entre la France et la Grande Bretagne (fig. 140).

Voici l'usage de ces timbres :

Les lettres ordinaires non affranchies (moins celles originaires de la France, de l'Algérie, des bureaux de poste français établis dans le Levant et de la Grande Bretagne, et celles expédiées de Malte, pour la France, l'Algérie et les bureaux français établis dans le Levant) et les imprimés de toute nature, chargés de taxes de transit ou de voie de mer, qui étaient échangés à découvert entre l'administration des postes de France et l'administration des postes de la Grande Bretagne, recevaient, dans un endroit apparent de l'adresse, l'empreinte, en encre noire, d'un timbre destiné à faire connaître le prix auquel l'office envoyeur livrait ces objets en compte à l'autre office. (Convention postale entre la France et la Grande Bretagne, 24 septembre 1856).

Supposons, pour mieux faire comprendre, qu'un paquebot-poste arrivait de Buenos-Ayres à Bordeaux, porteur de lettres non affranchies à destination de la Grande-Bretagne. *toutes les lettres*, selon qu'elles provenaient de Montevideo, de Rio de Janeiro, de Bahia, de Pernambuco, de St-Vincent ou bien de Lisbonne, étaient timbrées d'une taxe (voir plus bas) de 2 fr. 16 pour les pays d'outre-mer et de 1 fr. pour le Portugal *quel que fut leur poids* ; puis chaque catégorie était mise à part, pesée en block et inscrite au compte de l'administration britannique, à raison de 2 fr. 16 ou de 1 fr. par once.

Cette taxe, qui ne regardait que l'administration, n'était donc pas celle que payait le destinataire de la lettre. Certains imprimés, pesant quelques grammes, arrivaient en France, portant une taxe de 4 fr. 40, parce que la catégorie à laquelle ils appartenaient se payait à la Grande-Bretagne 4 fr. 40. Nous cataloguons ci-dessous vingt-quatre de ces timbres en usage pour la France et l'Angleterre. C'est, pensons-nous, la série complète. Tous sont de formes géométriques différentes, afin que le triage des lettres fut plus facile.

Les suivants sont appliqués, par l'administration des postes de la France, sur les lettres livrées à l'office britannique, et originaires des pays ci-dessous indiqués. Leur partie supérieure contient l'abréviation F. R. (France) ; la partie inférieure porte le chiffre de la taxe ; une ligne sépare toujours ces deux indications.

Ovale. 1 fr. (par once) Espagne, Portugal, Gibraltar.

Rond. 1 fr. 45 (par once)...?

Triangle. 1 fr. 76 (par once). Luxembourg, Bade, Belgique, Hollande, Prusse rhénane, Bavière, Wurtemberg, Hambourg, Saxe-Weimar, Francfort-sur-Mein, Lubeck, Brème, Nassau.

Rectangle. 1 fr. 78 (par once). Suisse, Italie, Tunis, Tanger.

Rectangle, surmonté d'un triangle. 2 fr. 16 (par once). Pays d'outremer, sans distinction de parages.

Polygone à 6 côtés. 2 fr. 55 (par once). Prusse (moins les provinces rhénanes), Hanovre, Saxe, Mecklembourg Schewrin et Strelitz, Brunswick, Oldenbourg, Anhalt

Polygone à 9 côtés. 2 fr. 96 (par once). Danemark, provinces autrichiennes, îles Ioniennes.

Polygone à 8 côtés. 3 fr. 47 (par once)...?

Rectangle, surmonté d'un demi-cercle. 3 fr. 76 (par once) Etats romains, Grèce.

Polygone à 5 côtés, surmonté d'un demi-cercle. 5 fr. 36 (par once). Moldo Valachie, Turquie, Suède, Norvège, Pologne, Russie.

Polygone à 6 côtés, surmonté d'un demi cercle. 5 fr. 81.

Timbres appliqués sur les imprimés.

Rectangle, en longueur. 50 c. (par livre britannique). Espagne, Portugal, Gibraltar.

Polygone à 6 côtés, en longueur. 1 fr. (par livre britannique). Belgique, Hollande, Suisse, Italie, Danemark, Turquie, etc.

Ovale en longueur, double filet 1 fr. 50 (par livre). Pays d'outremer, sans distinction de parages.

Les timbres suivants sont appliqués par l'administration des postes de la Grande-Bretagne sur les lettres non affranchies, livrées à l'office de France, et originaires des pays ci-dessous indiqués.

En haut, les lettres G. B. (Grande-Bretagne); en bas, le chiffre de la taxe.

Ovale en hauteur. 40 c. (par 30 grammes). Etats-Unis (par les paquebots américains).

Rond 1 fr. (30 gr.) Portugal. Açores, Madère. Canaries.

Triangle. 1 fr. 40 (par 30 gr.) Gibraltar.

Rectangle. 1 fr. 60 (par 30 gr.) Colonies anglaises (moins celles désignées ci-dessous), Etats-Unis (par paquebots britanniques) pays d'outremer, sans distinction de parages.

Rectangle surmonté d'un triangle. 2 fr. 40 (par 30 gr.). Terre-Neuve, Jamaïque, Canada, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick, Prince-Edouard.

Polygone à 6 côtés. 2 fr. 87 1/2 (par 30 gr.). Côtes occidentales de l'Amérique du Sud (voie de Panama).

Polygone à 7 côtés. 3 fr. 02 c. (par 30 gr.). Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau Brunswick et Prince Edouard (voie des Etats-Unis).

Rectangle en longueur. 1 fr. (par kilog.). Etats-Unis (par les paquebots américains).

Polygone à 6 côtés en longueur. 2 fr. (par kilog.). Colonies et autres pays d'outremer (affranchissement jusqu'au port d'embarquement).

Rectangle long, double filet; les deux petits côtés sont formés de portions de cercle. 4 fr. 40 (par kil.). Côtes occidentales d'Amérique (voie de Panama).

HUITIÈME PARTIE



Alsace-Lorraine



1870

TIMBRES ÉTRANGERS ÉMIS EN FRANCE

6 Septembre 1870.

Timbres rectangulaires. Fond burelé en couleur. En haut **POSTES**, au centre valeur en grands chiffres, en bas **CENTIMES**. Bordure de couleur de 1/2 mm., suivant la dentelure. Piq. 14 1/2. Couleur sur blanc. (fig. 141).

- 1° 1 centime, vert olive.
- a) 1 centime, gris olive.
- 2° 2 centimes, brun rouge.
- a) 2 centimes, brun lilas.
- 3° 4 centimes, gris.
- a) 4 centimes, gris lilas.
- 4° 10 centimes, bistre jaune, burelage jaune brun.
- a) 10 centimes, brun, burelage brun jaune.
- b) 10 centimes, brun foncé, burelage brun.
- c) 10 centimes, jaune foncé, burelage jaune citron.
- 5° 20 centimes, bleu terne.
- a) 20 centimes, outremer.

27 Octobre 1870.

- 6° 5 centimes, vert.
- a) 5 centimes, vert jaune.
- 7° 25 centimes, brun foncé.
- a) 25 centimes, brun.
- b) 25 centimes, brun noir.

BURELAGE RENVERSÉ

Les mêmes (fig. 142).

- 8° 4 centime, vert bronze.
- 9° 2 centimes, brun rouge.
- 10° 4 centimes, gris.
- 11° 5 centimes, vert.
- 12° 10 centimes, jaune bistre.
- 13° 20 centimes, bleu.
- 14° 25 centimes, brun foncé.

VARIÉTÉS

- a) *Les mêmes. Barre inférieure transversale du 4 au-dessus de T1.*
 - 15° 4 centimes, gris.
- b) *La barre supérieure du 5 est concave.*
 - 16° 5 centimes, vert.
- c) *La barre transversale inférieure du 1 commence exactement au-dessus de E et finit au commencement de T de CENTIMES.*
 - 17° 10 centimes, bistre.
- d) *La barre transversale du 1 commence au-dessus du corps de E et finit à la gauche du dernier jambage de N.*
 - 18° 10 centimes, bistre.

- e) *Le chiffre 2 commence juste au-dessus de l'E et se termine au-dessus de la barre droite du T.*
19° 20 centimes, bleu.
20° 25 centimes, brun.
- f) *Le chiffre 2 commence à l'extrémité de la lettre C et se termine au-dessus du côté gauche du jambage vertical de T.*
21° 20 centimes, bleu.
22° 25 centimes, brun.
- g) *Le chiffre 2 commence entre le C et l'E par suite d'un léger déplacement à gauche du C et se termine comme dans la variété f.*
23° 20 centimes, bleu.
24° 25 centimes, brun.
- h) *Le chiffre 2 commence au milieu de C et se termine au-dessus du milieu du jambage gauche de T.*
25° 20 centimes, bleu.
- i) *Le chiffre 2 commence à l'extrémité droite de C et finit au-dessus du jambage transverse gauche de T.*
26° 25 centimes, brun.
- j) *L'S final de POSTES est plus petit que les autres lettres*
27° 4 centimes, gris.
28° 5 centimes, vert.
29° 20 centimes, bleu.
30° 25 centimes, brun.
- k) *Les caractères du mot POSTES sont empâtés.*
31° 1 centime, vert olive.
32° 2 centimes, brun rouge.
33° 4 centimes, gris.
34° 5 centimes, vert.
35° 10 centimes, bistre brun.
36° 20 centimes, bleu.
37° 25 centimes, brun.
- l) *Les caractères du mot POSTES sont plus maigres, mieux définis, plus élancés.*
38° 1 centime, vert olive.
39° 2 centimes, brun rouge.
40° 4 centimes, gris.
41° 5 centimes, vert.
42° 10 centimes, bistre brun.
43° 20 centimes, bleu.
44° 25 centimes, brun.
- m) *POST en caractères empâtés ES en caractères maigres.*
45° 10 centimes, bistre brun.
46° 20 centimes, bleu.
- n) *POSTE empâté S maigre.*
47° 10 centimes, bistre brun.
- o) *T empâté; les autres lettres maigres.*
48° 10 centimes, bistre brun.
- p) *Le 2° S de POSTES plus bas que les autres lettres.*
49° 20 centimes, bleu.
- q) *Le T de CENTIMES est plus haut.*
50° 10 centimes, bistre brun, 2^e type.
51° 20 centimes, bleu, 1^{re} var.

L'histoire de ces deux provinces, momentanément séparées de nous, est trop intimement liée à la nôtre pour que nous ne les comprenions pas dans notre ouvrage. Elles étaient d'ailleurs encore terre française de fait quand les envahisseurs teutons firent l'émission des timbres dits d'Alsace-Lorraine, qui d'ailleurs eurent cours forcé dans tout le pays occupé. Ils représentent pour nous un dur impôt de guerre à ajouter à tous les autres dont les amateurs de pendules d'Outre-Rhin écrasèrent notre pays.

Dès le 24 août 1870, la poste allemande fut organisée sur le territoire envahi. Le premier décret royal ordonnant la mise en circulation de timbres spéciaux est daté du 6 septembre 1870. Ce décret annonçait que l'affranchissement des envois de la Poste aux lettres de l'administration des Postes à Nancy « se ferait dorénavant avec des timbres à un type spécial de 1, 2, 4, 10, 20 cent. » Le 18 octobre parut un nouveau décret daté de Berlin étendant l'usage de ces timbres à tous les bureaux de postes tombés aux mains de l'ennemi et annonçant la création de deux nouvelles valeurs, les 5 et 25 cent. Il y était également question d'enveloppes, de cartes postales et de mandats, mais aucune de ces pièces postales ne fut libellée en monnaie française : on ne débita dans les bureaux de poste que des enveloppes et des cartes postales allemandes.

Il y a lieu de distinguer deux périodes pour l'emploi de ces timbres. La première va du 24 août 1870 au 1^{er} mars 1871, moment où l'administration des postes revint à la France, par suite de la convention signée à Reims, l'autre va du 10 mars 1871 au 31 décembre 1871.

Le 21 août, jour où l'empereur Napoléon fut obligé de quitter Châlons, le roi de Prusse régla, par un ordre supérieur, les attributions des gouverneurs généraux militaires, nommés pour les commandements de Metz et de Strasbourg et qui étaient déjà entrés en fonctions à la suite de l'armée en attendant qu'ils pussent prendre possession effectivement de leurs résidences.

Les commissaires civils placés sous leurs ordres devaient entre autres attributions, organiser le service postal public suspendu depuis le début des hostilités. Le « Norddeutscher Postbezirk » fut chargé de l'organisation matérielle du nouveau service, qui fut définitivement réglé par la décision du 7 septembre 1870.

Pour donner confiance aux habitants, qui n'auraient accepté qu'avec répugnance les vignettes allemandes, on décida de créer des timbres rédigés en français et dont la couleur rappelait les timbres de l'émission française en cours. Pour faciliter les comptes en argent français et allemand ces timbres furent tirés par feuilles de 150 timbres (15 rangées de dix).

150 timbres du	1 cent.	valaient	1 fr. 50	ou	12 groschen.
—	2	—	3 fr.	—	24 —
—	4	—	6 fr.	—	1 thaler 18 gr
—	5	—	7 fr. 50	—	2 thaler.
—	10	—	15 fr.	—	4 thaler.
—	20	—	30 fr.	—	8 thaler.
—	25	—	37 fr. 50	—	10 thaler.

En attendant la prise de Metz et de Strasbourg, le bureau postal central allemand fut installé à Nancy le 7 septembre 1870. Strasbourg tomba entre les mains de l'envahisseur le 27 octobre, et Metz fut rendu à l'Allemand peu après. Dans ces deux villes la poste allemande établit des bureaux centraux qui firent perdre de son importance au bureau de Nancy.

Depuis plus d'un siècle les départements situés au delà des Vosges et du Jura avaient une convention postale spéciale. Le tarif international pour cette zone venait d'être fixé à 25 cent. Dès lors la création d'un timbre à 25 cent. s'imposait ; on profita de l'occasion pour faire aussi un

timbre de 5 cent. de la nuance de 5 cent. empire. Le 25 cent. emprunta la couleur du 30 cent.

Le 15 septembre un troisième gouverneur général fut installé à Reims : ce qui amena la création d'un quatrième bureau de poste central allemand. Nancy qui avait été jusque là bureau central du territoire occupé, perdit toute son importance et ne fut plus que bureau central pour la Lorraine et cette qualité même lui fut supprimée après la reddition de Metz. Il y eut alors trois bureaux centraux allemands en France.

Strasbourg pour l'Alsace.

Metz pour la Lorraine.

Reims pour la Champagne.

Ces bureaux fonctionnèrent régulièrement jusqu'à la conclusion de l'armistice. Dès le 3 février 1871, à la suite d'une décision prise à Versailles, les objets postaux furent admis à circuler entre les départements français non occupés et les départements envahis, considérés en vertu de la loi de la guerre comme pays étranger, au prix du tarif des correspondances à destination de l'étranger (40 cent. par lettre simple).

2^e période

Après que les conditions de la paix eurent été discutées et signées, on sait à quel prix, une convention intervint entre M. Stenackers et le délégué allemand, par laquelle le service postal sur tout le territoire français occupé ou non occupé faisait retour à l'administration française. Le port resta fixé à 20 cent. pour le parcours sur chaque territoire, à percevoir par l'administration expéditrice au moment du départ et par l'administration réceptrice à l'arrivée. Il fut cependant possible d'affranchir à destination en collant un timbre français et un timbre d'occupation que l'administration allemande mettait en vente en France. Le timbre allemand devait rester immaculé, mais l'inexpérience, la négligence des employés français fit que bien souvent les 2 exemplaires furent oblitérés avec des cachets français. Les lettres non munies de timbres allemands étaient taxées d'abord avec les anciens cachets humides français puis simplement au crayon. Nous connaissons ainsi : 2, 20 en chiffres maigres ; 30 en chiffres à double filet frappés au cachet humide ; 2, 20, 3, 30, inscrits à la main au crayon bleu (voir page 73).

Les lettres venant des provinces annexées et affranchies seulement de timbres allemands étaient dirigées sur les bureaux dits de passage qui étaient Chaumont (978), Nancy (2598), Vesoul (4169) et si elles n'étaient pas à destination de ces villes, on leur appliquait non seulement la taxe avec les cachets taxe 2, 20 ou 25 mais encore le cachet dit des bureaux de passe (voir page 47, n° 13 et 7^{me} Partie. Les cachets postaux).

Les timbres d'occupation qui avaient été retirés du territoire non occupé le 10 mars 1871, restèrent en usage dans le pays annexé jusqu'au 31 décembre 1871, date à laquelle l'émission allemande au type aigle les remplaça. La convention de Reims resta en vigueur jusqu'au 16 septembre 1873 jour où le dernier teuton franchit la frontière.

Oblitérations

Dans la période qui s'étend du 24 août 1870 au 10 mars 1871 la poste allemande fut entre les mains de deux administrations distinctes

1° La poste militaire avec tout son matériel roulant.

2° La poste civile, établie dans les anciens bureaux français, ou circulant dans les trains militaires.

La poste aux armées comprenait environ 220 timbres à date appartenant aux fourgons postaux dits « Feldpost ».

Ces bureaux roulants étaient divisés en quatre classes.

1^{re} classe. Poste aux armées du grand Etat-Major.

2^e classe. Poste militaire des corps d'armée.

3^e classe. Poste militaire divisionnaire.

4^e classe. Poste militaire régimentaire.

Cachets divers à un ou deux cercles. Inscriptions en demi-cercle et droites : dates en deux pièces : jour et mois.

- K. PR. FELD-OBER-POST-AMT (fig. I).
- K. Pr. Armee-postamt I Armee (1 à 3).
- K. Pr. Feldpost expéd. A. Obercommandant der Sudarmee.
- Feld Postamt der Occupations-Armee (fig. II).
- Wur. Feldpost expéd. Avant-garde. 8. Armee-cps (fig. III).
- K. Pr. Feldpost expéd. avant-garde (Garde-corps).
- K. Pr. Feldpostamt Garde-corps.
- K. Pr. Feld-post-expéd. 1 Armée Cps (1 à 9).
- K. Pr. Feldpost I Armee Cps. (1 à 11).
- K. Pr. Feld post Exped. Avant-garde 10 Armee CPS (10 à 12).
- Feldpost-amt 12 Armee corps (12-14).
- K. Pr. Feld Post D Reserve (Garde Corps).
- K. Pr. Feld Post Exp. d. Reserve. 1 Armee CPS. (1 à 10).
- Feld-Post Exped. Res XI A. Cs.
- Feldpost Exp et Reserve (12) Armee Cps.
- Etappen-Post direction der I Armee (1 à III).
- F. P. E. D. Old. Arm. Abth. der Kronpr. v. Sachsen.
- Feld post amt (d. Corps) d. Grossherzogs. v. Mecklenhg.
- K. Pr. Feldpost Exp I Grd. Inf. Div. (1 et II).
- K. Pr. Feldpost Exped. 1 inf. Div. (1 à 25)
- Feldpost expéd. d. Garde Cav. Division.
- Feldpost-expéd. d. 1 cav. Div. (1 à 6 et n° 12).
- Feldpost-expéd. Garde Landwehr Division (fig. IV).
- Feldpost-expéd 1 Landwehr inf. div. (1 à 4).
- Feldpost Exped. Disp. d. Gen. Gouv. in Lothringen.
- K. Pr. Feld-post. Exped. 2 Disp. d. Gen. Gouv. in Elsass.



Fig. I



Fig. II



Fig. III



Fig. IV

La dénomination de relais ne fut appliquée qu'à 81 voitures prussiennes, 4 bavaroises et à 23 fourgons impériaux. On voit que dans cette nomenclature les Badois, Wurtembergeois et Hessois sont omis.

Cachets rectangulaires avec les inscriptions sur 2 lignes horizontales, date en jours et mois ; ou cachet rond à double cercle concentrique, en haut Feld post relais, en bas, nombre précédé ou non de N°.

Les cachets rectangulaires portant K. PR. sont de 2 tailles différentes.



Fig. V



Fig. VI

- K. Pr. Feldpost-Relais N° 1 (1 à 24).
- K. Pr. Feld-post-Relais N° 25 (25 à 81) (fig. VI).
- K. Bayer-Feldpost (fig. V).

K. B. Feldpost-Relais N° 1 (1 à 3).

Les fourgons impériaux avaient le cachet suivant :

Feld-post-Relais n° 82 (82 à 105).

Les cachets K. PR. du n° 1 à 22 sont au type cachet rond. Les n° 1, 2, 3 ne sont pas précédés de la lettre N° qui se trouve sur les cachets 4 à 22. Les cachets 22 à 105 sont au type rectangulaire. Les cachets bavarois sont d'un format spécial (fig. V). Les cachets 22 à 81 sont plus courts que les cachets 82 à 105.

Cachets définitifs
allemands

Après le désastre de Sedan, les Allemands firent établir chez eux des cachets dits *au type définitif* au nom de toutes les localités qu'ils avaient l'intention de détacher de la France. 190 de ces timbres furent fabriqués, 187 restèrent en usage et trois furent supprimés, puisque Belfort, Cirey-sur-Vezouze et La Chapelle-sous-Rougemont firent retour à la France. Il est à remarquer que ce cachet ne fut établi pour Metz qu'après la conclusion de l'armistice : cela semble indiquer que Metz n'était pas compris dans la zone qui devait être annexée et que les Allemands ne se décidèrent à comprendre Metz dans leurs revendications que du jour où ils furent maîtres de Paris.

Le timbre de Belfort préparé depuis septembre 1870 ne put être utilisé dans cette ville qu'après la sortie glorieuse de la garnison le 18 février 1871 et pendant 20 jours seulement jusqu'au 10 mars. Après cette date, le bureau allemand fut transféré à la gare et continua à y fonctionner au *titre étranger* comme autrefois le bureau français de Bâle. Il acceptait la correspondance des habitants de Belfort à destination de l'Alsace Lorraine au tarif de 20 cent. en timbres allemands : alors qu'une lettre jetée dans les boîtes françaises de la ville aurait coûté 40 cent., dont 20 cent. pour l'administration française.

Le cachet dit définitif se compose d'un cercle unique. La désignation de la localité et l'heure de la levée suivie d'un N ou d'un V (1) sont inscrites tout autour du cercle. Au centre, indication du jour, du mois et des deux derniers chiffres du millésime sur deux lignes (fig. VII).

Variétés
de cachets

Ce type primitif fut quelque peu changé pour Strasbourg et pour les villes ayant deux bureaux. L'inscription circulaire fut réduite, pour laisser une place libre sur les côtés inférieurs destinés à des indications différentielles (2 étoiles pour Strasbourg (fig. VIII).

Un troisième cachet semblable à celui des gares fut également essayé. C'est un timbre rectangulaire oblong avec nom de ville, date et heure de la levée (fig. IX).

Cachet d'essai

Enfin quatre localités firent usage du timbre d'essai dit à fer à cheval. Ce timbre oblitérant fut mis à l'étude en Alsace en prévision de la suppression du Norddeutscher Postbezirk qui devait avoir lieu le 1^{er} janvier 1872 et du retour du service des postes à l'empire d'Allemagne (fig. X, XI).



Fig. VII



Fig. VIII

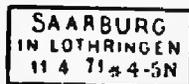


Fig. IX



Fig. X



Fig. XI

(1) N et V sont les abréviations de Nachmittag et Vormittag qui signifient après-midi, avant midi.

Il nous reste à citer le timbre oblitérant créé à l'usage des bureaux de poste installés dans les gares. Ce timbre est formé d'un encadrement rectangulaire oblong. Il contient sur une ou plusieurs lignes le nom de ville suivi de *Bahnhof* qui veut dire gare et sur la dernière, la date et l'heure de la levée séparée de la date par une étoile (fig. XII). On fit aussi usage d'un cachet rond au type définitif avec *Bahnhof*.

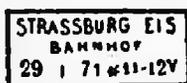


Fig. XII

Les cachets français furent utilisés dans les localités suivantes que les Allemands avaient l'intention d'annexer. Les cachets sont de plusieurs modèles.

- 1° Le cachet à date ordinaire à 3 ou 4 pièces et à 2 cercles.
- 2° Le cachet à date à un seul cercle.
- 3° Le cachet des bureaux de distribution, etc.

Abreschwiller	Fénétrange	Metz	Saint-Avold
Albestroff	Ferrette	Metzerwisse	Sainte-Croix-aux-Mi- nes
Andlau au Val	Fontaine	Morhange	Saint-Pierre
Ars-sur-Moselle	Forbach	Moyenvic(tranf. Mar- sal 1860)	Scherviller
Avricourt	Fouday	Moyeuve-la-Grande	Schiltigheim
Aumetz	Frei Altroff	Mulhouse	Schlestadt
Barr	Gotzembrück (transf. Lemberg 1870)	Neuville	Seltz
Bavière Wissem- bourg	Gros-Bliedestroff	Niederbronn	Seppois-le-Eas
Belmont de la Roche (trans. Fouday 1860)	Gros-Tenquin	Niderviller	Sierentz
Benfeld	Habondange	Obernai	Sierck
Bergheim	Hayange	Orbey	Strasbourg
Boulay	Heming	Ottange	Stiring-Wendal
Bolsheim	Hombourg-Haut	Phalsbourg	Soultz Haut-Rhin
Bourdonnay (transf. Maizières - les-Vic 1857)	Illkirch-Grafenstaden	Puttelange	Soultz-sous-Forêt
Bouzonville	Ingwiller	Réchicourt - le -Châ- teau	Soufflenheim
Brumath	Kaisersberg	Remilly	Soultz-matt
Cottenom	Kreuzwald	Ribeauvillé	Thionville
Cernay	Lanterbourg	Riquewiller	Truchtersheim
Château-Salins	La Chapelle sous Rou- gemont	Rodenach	Truckheim
Chateinois(Bas-Rhin)	La Petite-Pierre	Roeschwiller	Uckange
Cirey-sur-Vezouse	La Poutroye	Rorbach	Verny
Colmar	Loudrefing	Rouffach	Vic-sur-Seille
Dabo	Lorquin	Roussy-le-Village	Vigny
Dannemarie	Liepyre	Saales	Willmunster
Delme	Lixheim	Saar-Union	Walbourg
Dieuze	Lutzembourg	Salmbach	Wantzenau
Emberménil	Maizière-les-Vic	Saaralbe	Wasselonne
Erstein	Marckolsheim	Sarrebourg	Willer
Faulquemont	Marmoutier	Sarreguemines	Wissembourg
	Mars-la-Tour	Saverne	Woerth-sur-Sauer
	Massevaux	Salsboturg	

Dans les localités suivantes que les Allemands n'avaient pas le projet d'annexer, ils firent usage des timbres officiels ou de timbres provisoires établis par ordre supérieur. Les timbres officiels virent souvent toute la date ou partie supprimée (fig. XIII, XIV).



Fig. XIII



Fig. XIV



Fig. XV



Fig. XVI

Amiens (2 variétés)	Crépy-en-Valois	Meaux	Laye
Alençon	Dammartin-en-Goële	Melun (3 var.)	Saint-Loup-sur-Sé- mousse
Attichy	Dijon	Montmédy	Sainte-Ménéhould
Baccarat	Dôle	Nancy	Saint-Quentin
Bar-le-Duc	Epernay	Nanteuil-le-Haudoin	Sedan
Beaumont-sur-Oise	Epinal (2 var.)	Nanteuil-sur-Marne	Soissons (3 var.)
Beauvais	Esbly	Nemours	Thiaucourt (2. var.)
Blainville-sur-l'Eau	Etain	Nuits-s.-Ravières	Toul (2 var.)
Blesme	Etampes	Orléans	Toury
Blois	Evreux	Péronne	Troyes
Brie-Comte-Robert	Festieux	Pithiviers	Vendôme
Briey	Gonesse	Plombières	Verdun-sur-Meuse
Châlons-sur-Marne	Gray	Pont-à-Mousson	Versailles
Charleville	Ham	Pontoise	Vesoul
Château-Thierry	La Fère	Pont-Saint-Vincent	Vézélise
Chaumont-en-Bassi- gny	La Ferté-s.-Jouarre	Rambouillet	Villeneuve Saint- Georges
Charmes	La Loup	Raon-l'Etape	Villers-la-Montagne
Chartres	Lagny	Reims	Vitry-le-François
Châtillon-sur-Seine	Laon (2 var.)	Réthel (2 var.)	Void
Commercy (2 var.)	Le Mans	Rouen	Xertigny
Compiègne	Longuyon	Saint-Nicolas	
Corbeil	Longwy	Saint-Calais	
	Lunéville	Saint-Germain-en-	

**Nomenclature des
cachets des bu-
reaux ambulants**

Les cachets provisoires furent Amiens, Poste 1871, Epinal Poste, Rouen 1871 (fig. XV).

Les cachets pour bureaux ambulants sont rectangulaires en largeur. Ils portent sur trois lignes : 1° EISENB-POST BUREAU N° ; 2° les noms des points terminus de la ligne ; 3° la date et la levée (fig. XVI).

Il existe aussi une autre variété où le cachet n'est pas encadré. Sur la 1° et 3° ligne les noms des points terminus. Sur la 2° la date. La disposition est assez semblable à celle-ci :

METZ

24 I. 71

LUXEMBURG

On connaît à ces deux types les cachets suivants, qui sont les cachets d'aller. Les cachets de retour Avricourt-Strasbourg, etc., obtenus en intervertissant l'ordre des noms de villes, existent également.

Strassburg — Avricourt.	Metz — Nancy.
Strassburg i. Elsass — Avricourt.	Metz — Hayingen.
Strassburg i. Elsass — Basel.	Saarbrücken — Hagenu.
Weissenburg i. Elsass — Basel.	Saargemund — Beningen — Merlebach
Metz — Luxembourg.	Strassburg i. Elsass — Barr.
Hagenu — Saarbrücken.	Mühlhausen i. Elsass — Dammerkirch.
Nancy — Saarbrücken.	Mariakirch — Schlettstadt.
Metz — Bingerbrück.	Münster i. Elsass — Colmar.
Worms — Mainz.	Gebweiler — Bollweiler.
Eisenb. Postbureau : Nanzig — Frank- furt a/m.	Wesserling — Mühlhausen i. Elsass.
Eisenb. Postbureau N° 12 : Metz — Luxembourg.	Sentheim — Sennheim.
Strassburg i. Elsass — Weissenburg i. Elsass.	Mutzig — Molsheim
Metz — Forbach.	Wasselnheim — Molsheim.
	Avricourt — Dieuze.

Le cachet au type primitif fut en usage à

Abreschweiler	Farschweiler	Markolzheim	Sanct-Avold
Alberstroff	Finstingen	Marlenheim	Saint-Blaise
Altkirch	Fentsch	Mars-la-Tour	Sanct-Ludwig
Andelach	Fontoy	Marsal	Salzburg-in-Lothrin-
Andlau	Forbach	Masmünster	gen
Ars an der Mosel	Frei-Ahorf	Mauermünster	Scherzweiler
Aulnois a. d. Seille	Gebweiler	Merzweiler	Schiltigheim
Aumetz	Geispoldsheim	Metz	Schirneck
Avricourt	Gerstheim	Metzerwiese	Schlettstadt
Barr	Girumagny	Mœrchingen	Schnierlach
Beaucourt	Gorze	Molsheim	Selz
Bebenheim	Gotzenbrück	Moncel an der Seille	Sennheim
Belfort	Gross-Blittersdorf	Montigny-bei-Metz	Sentheim
Benfeld	Gross-Hettingen	Moyenvic	Sierenz
Beningen Merlebach	Gross-Taenchen	Moyenvic-in-Lothrin-	Sierk
Bennweiler	Habsheim	gen	Solgne
Bensdorf	Hagenau-i-Elsass	Moyeuvre-la-Grande	Steinburg
Bergheim	Hatten	Mulhausen im Elsass	Strassburg im Elsass
Bischweiler	Hayingen	Munzenheim	Stiring-Wendel
Bitsch	Heiligkreuz - in - Le -	Muttersholz	Stiring-Wendel
Bitschweiler bei	berthal	Mutzig	Suffelnheim
Thann	Hellimer	Neu-Breisach	Sulz-unterm-Wald
Bliesbrücken	Hemmingen-in - Lo -	Neuweiler	Sulzmatt
Blotzheim	thringen	Niederbronn	Thann
Bolchen	Henningen	Niederroedern	Truchtersheim
Bollweiler	Herny	Niedersept	Turkheim
Borny-Noviant	Hirsingen	Niederweiler	Urbach
Boofzheim	Hobeldingen	Oberberkheim	Urbeis
Bourogne	Hochfelden	Ober-Ehnheim	Valerienthal
Breitenbach	Homburg an der	Ober-Sulz	Vallerysthal
Bouley	Rossel	Oettingen	Verny
Brumatt	Hückingen	Pfaffenhofen	Vic an der Seille
Brünn	Huningen	Pfalsburg	Vigy
Buchweiler	Illkirch-Grafenstaden	Pfirt	Volmünster
Buckenheim	Ingweiler	Puttlingen	Wallburg
Busendorf	Ittenheim	Rappoltsweiler	Waldwiese
Château-Salins	Kebsheim	Reichenweier	Wanzenau
Cirey an der Vezouze	Kattenhofen	Reichshofen	Wasselnheim
Colmar	Kayersberg	Remilly	Weiler
Courcelles-Chaussy	Kestenholz	Rheinau	Weiler bei Schletts-
Creutzwald	Laerchingen	Rixheim	tadt
Dagsburg	Lörchingen	Rixingen	Weiler bei Thann
Dambach	Lagarde	Rodimachern	Weissenburg in El-
Dammerkirch	Lauterburg	Roeschwoog	sass
Delme	Lauterfingen	Rohrbach	Welschen-Kappelen
Diedenhofen	Leberau	Rosheim	Wesserling
Diemeringen	Lembach	Rothau	Wendenheim
Dieuze	Lemberg - i - Lothrin-	Rufach	Westhofen
Donnelay	gen	Rüttgen	Winzenheim
Dornach	Lixheim	Saales	Wolmunster
Drulingen	Lucy	Saarelb	Worth-a-d-Sauer
Drusenheim	Lutterbach	Saar-Albe	Zabern im Elsass
Darmenach	Lutzelsheim	Saarburg-in-Lothrin-	
Egisheim	Lutzelsheim	gen	
Ensisheim	Lutzelsheim	Saargemünd	
Epfig	Maizières-bei-Metz	Saar-Union	
Erstein	Maizières-bei-Vic	Saawerden	
Falkenberg-i-Deutsch	Mariakirch	Salmbach	
Lothringen	Markkirch	Sanct-Amarin	

Plusieurs de ces noms furent écorchés par les Allemands eux-mêmes, et donnèrent lieu à la réfection des cachets.

Markkirch fut d'abord Mariakirch.
Markolsheim — Markholzheim.
Mühlhausen — Mühlhausen.
Sauralbe — Saarelb et Saar-Albe.
Valerysthal — Valerienthal.

Enfin les Allemands avaient traduit Saar-Union en Buckenheim ; les réclamations des habitants firent rétablir l'ancien nom dans le courant de 1871.

Nomenclature des
cachets des gares

Les cachets rectangulaires des gares furent en usage à :

Mühlhausen i. Elsass.
Strassburg i. Elsass.

Le cachet rond des gares au type définitif avec le mot Bahnhof se trouve pour :

Avricourt Bhf.
Markkirch Bahnhof.
Metz Bahnhof.
Mariakirch Bahnhof.

Cachets d'essai

Le cachet rectangulaire, semblable à celui des gares, mais sans Bahnhof, fut employé à :

Falkenberg in Deutsch Lothringen.
Mühlhausen i. Elsass.
Pfaffenhofen i. Elsass.
Saarburg in Lothringen.
Weissenburg im Elsass.

Le cachet en fer à cheval fut mis à l'essai à :

Colmar.
Markkirch.
Mühlhausen i. Els.
Saargemund.

Cachets provisoires
ou de fortune

Il existe aussi un certain nombre de timbres provisoires composés de cachets à date où la date toute entière est inscrite à la main.

Les villes où ce cachet fut en usage sont :

Aumetz.
Avricourt.
Bolchen.
Busendorf.
Finstlingen.
Gotzenbrück.
Gerstheim.
Heumingen.
Lorchingen.
Lützelburg.
Muttersholz.
Salzburg i Loth.
Scherzweiler.
Völmünster.

à ajouter le cachet français de Saint-Louis à deux cercles concentriques.

Dans cette catégorie il faut ranger les oblitérations à losange à grands chiffres trouvées avec les numéros suivants :

2598 pour Nancy.
3979 pour Toul.
1379 pour Epernay.

Enfin les cachets Colmar, Wendenheim, Nancy, Plombières et Saint-Nicolas en grandes lettres, sur une ligne horizontale, sont connus les deux premiers en allemand, les autres en français.

La distinction des burelages droits et renversés est aisée à faire. Le fond des timbres est couvert d'arcs de cercles qui se coupent : les burelages droits ont la concavité tournée vers le mot POSTES ; dans les burelages renversés la concavité est en face du mot CENTIMES.

Le mot Postes à 12 mm. $\frac{1}{2}$ de long dans toutes les valeurs à l'exception du 25 cent. où il n'a que 12 mm.

La soi-disant réimpression n'en est pas une. Un marchand de Hambourg obtint en 1885 le droit de faire regraver les planches de l'émission de 1870, les planches originales avaient été détruites en 1872. Les timbres obtenus au moyen de ces planches refaites, ont tous le burelage renversé. On les distingue très facilement des originaux en mesurant la distance entre le P de POSTES et la bordure de gauche. Dans les originaux elle est au minimum de 3 mm., dans les imitations de $2 \frac{1}{2}$ à $2 \frac{3}{4}$ mm. au maximum.

burelages droits
et renversés

Falsifications



NEUVIÈME PARTIE

Bureaux français du Levant

Levant français.

Cavalle.

Dédéagh.

Port Lagos.

Vathy.

LEVANT FRANÇAIS

ÉMISSION GÉNÉRALE

16 Août 1885.

Timbres français de 1876 avec valeur en piastres en surcharge noire.
Piq. 13 1/2 (fig. 143).

- 1° 1 piastre sur 25 centimes, ocre sur jaune.
- 2° 3 piastres sur 75 centimes, rose.
- 3° 4 piastres sur 1 franc, vert olive.

14 octobre 1886.

Même type en surcharge rouge.

- 4° 1 piastre sur 25 centimes, noir sur lilas.

VARIÉTÉ

Même timbre avec surcharge renversée.

- 5° 1 piastre sur 25 centimes, noir sur lilas.

Juin 1890.

Même type en surcharge noire.

- 6° 2 piastres, sur 50 centimes, carmin.
- 7° 20 piastres sur 5 francs, violet.

1891.

Même type, surcharge carmin.

- 8° 1 piastre sur 25 centimes, noir sur lilas.

CAVALLE

1^{er} Avril 1893.

Timbre français type 1876 avec CAVALLE en surcharge de couleur sur les 5, 10, 15 et la valeur en plus pour les 25, 50 et 1 fr. Piq. 13 1/2.

- 1° 5 centimes vert, surcharge carmin (fig. 144).
- 2° 10 centimes noir sur lilas, surcharge bleue.
- 3° 15 centimes bleu, surcharge carmin.
- 4° 25 centimes et 1 piastre noir sur rose, surcharge bleue.
- 5° 50 centimes et 2 piastres rose, —
- 6° 1 franc et 4 piastres olive verdâtre, surcharge carmin.

DÉDÉAGH

1^{er} Avril 1893.

Timbre français type 1876 avec DEDÉAGH en surcharge de couleurs sur les 5, 10, 15 et la valeur en plus pour les 25, 50 et 1 fr. Piq. 13 1/2

1°	5 centimes vert,	surcharge carmin (fig. 145).
2°	10 centimes noir sur lilas,	surcharge bleue.
3°	15 centimes bleu,	surcharge carmin.
4°	25 centimes et 1 piastre noir sur rose,	—
5°	50 centimes et 2 piastres rose,	—
6°	1 franc et 4 piastres olive verdâtre,	—

PORT-LAGOS

1^{er} Avril 1893.

Timbre français type 1876 avec PORT LAGOS en surcharge de couleur sur les 5, 10, 15 et la valeur en plus pour les 25, 50 et 1 franc. Piq. 13 1/2 (fig. 146).

1°	5 centimes vert,	surcharge carmin.
2°	10 centimes noir sur lilas,	surcharge bleue.
3°	15 centimes bleu,	surcharge carmin.
4°	25 centimes et 1 piastre noir sur rose,	surcharge bleue.
5°	50 centimes et 2 piastres rose,	—
6°	1 franc et 4 piastres olive verdâtre,	surcharge carmin.

VATHY

1^{er} décembre 1893.

Timbres français type 1876 avec VATHY en surcharge de couleur sur les 5, 10, 15 et la valeur en plus pour les 25, 50 et 1 franc. Piq. 13 1/2. (fig. 147).

1°	5 centimes vert,	surcharge carmin.
2°	10 centimes noir sur lilas,	—
3°	15 centimes bleu,	—
4°	25 centimes et 1 piastre noir sur rose,	surcharge bleue.
5°	50 centimes et 2 piastres rose,	—
6°	1 franc et 4 piastres olive verdâtre,	surcharge carmin.

Historique

La monnaie turque avait subi une dépréciation considérable dès 1884 et le change se trouvait par là très élevé. Nos bureaux français qui ne vendaient que des timbres poste de la métropole voyaient leur clientèle les délaisser au bénéfice des bureaux allemands qui vendaient leurs timbres surchargés au prix de la valeur faciale en monnaie du pays et sans tenir compte du change.

Pour remédier à cet état de choses le gouvernement français prit un arrêté le 5 août 1885 ordonnant l'application de la valeur exprimée en monnaie turque sur les timbres de 25, 75 cent. et 1 fr. en usage dans les postes françaises du Levant. L'émission eut lieu le 16 août.

Le 14 octobre 1886 le 25 cent. jaune fut remplacé par le 25 cent. noir émis en France.

En juin 1890 par décision ministérielle du 7 mars 1890 le 75 cent. fut supprimé, mais on créa deux nouvelles valeurs, un 2 piastres sur le 50 cent. carmin et un 20 piastres sur le 5 fr.

Enfin en 1891 la surcharge de 25 cent., de rouge qu'elle était, devint carmin.

Les bureaux français du Levant se divisent en 4 catégories.

1° Les bureaux de recettes.

2° Les bureaux de distribution pouvant payer et émettre des mandats jusqu'à 500 francs.

3° Les bureaux de distribution ne pouvant payer et émettre que des mandats de 50 francs.

4° Enfin les bureaux de 4^e catégorie ayant peu de transit. Ils n'ont ni receveurs, ni employés des postes et sont régis par des agents de la Compagnie des Messageries maritimes. Ce sont les bureaux comme ceux de Vathy, Alexandrette, Cavalle, Lagos, Dédéagh.

Jusqu'en 1893, les bureaux de 4^e catégorie se servaient des timbres de la métropole sans surcharge. Il faut croire que ce système amenait de nombreux abus en raison de la différence de change et que des maisons françaises s'approvisionnaient de timbres-poste à meilleur marché dans ces bureaux que dans ceux de France, toujours est-il que pour éviter une perte assez sensible pour le Trésor, l'administration fit apposer le nom de ces bureaux sur les timbres-poste confiés aux agents de la Compagnie des Messageries maritimes; c'est ainsi que furent créées les séries Vathy, Cavalle, Dédéagh, Port-Lagos.

Les plus anciens bureaux français du Levant existaient déjà avant 1855, d'autres furent créés depuis cette époque, d'autres enfin sont disparus.

Voici une liste à peu près complète avec numéros de l'ancienne et nouvelle nomenclature que nous avons empruntée au remarquable travail de M. Langlois.

Bureaux français du Levant

Ancienne Nomenclature de 1850 à 1852	Nouvelle Nomenclature à partir de fin 1862	Noms des Bureaux	Noms des Pays	Dats de création	Date de suppression
3766	5079	Alexandrette	Syrie	avant 1855	existe actuellement
3704	5080	Alexandrie	Egypte	—	—
3706	5082	Beyrouth	Syrie	—	—
	5119	Le Caire	Egypte	en 1867	en 1875
	5156	Cavalle	Turquie	vers 1874	existe actuellement
3707	5083	Constantinople	—	avant 1855	—
	5243	Const.-Galata	—	en 1879	—
	5278	Const.-Stamboul	—	en 188?	—
3708	5084	Dardanelles	—	avant 1855	—
	5155	Dédéagh	—	vers 1874	—
	5153	Enos	—	—	en 1876
4008	5085	Galatz	Moldavie	en 1857	en 1875
3767	5086	Gallipoli	Turquie	avant 1855	en 1872
4009	5087	Ibraïla	Valachie	en 1857	en 1875
4010	5088	Inéboli	Turquie d'Asie	—	en 1876
3768	5089	Jaffa	Syrie	avant 1855	existe actuellement
4011	5090	Kirassonnde	Turquie d'Asie	en 1857	—
	5139	Kustendjé	Turquie	en 1872	en 1879
3769	5091	Lattaquié	Syrie	avant 1855	existe actuellement
3770	5092	Mersina	Asie	—	—
3774	5093	Métélin	—	—	en 1872
	5097	Ordou	—	en 1869	en 1876
	5154	Port-Lagos	Turquie	vers 1874	existe encore
	5129	Port-Saïd	Egypte	vers 1867	—
3772	5094	Rhodes	Turquie d'Asie	avant 1855	en 1887
	5086	Rodosto	Turquie	en 1872	en 1876
4012	5095	Salonique	—	en 1857	existe encore
4013	5096	Samsoun	Turquie d'Asie	—	—
4014	5097	Sinope	—	—	en 1869
3709	5098	Smyrne	—	avant 1855	existe encore
	5105	Suez	Egypte	en 1862	en 1888
4015	5099	Sulina	Turquie	en 1857	en 1879
4016	5100	Trebizonde	Turquie d'Asie	—	existe
3773	5101	Tripoli	Syrie	avant 1855	—
4017	5102	Tulscha	Turquie	en 1857	en 1879
4018	5103	Varna	—	—	en 1876
	?	Vathy	—	en 1893	existe
4019	?	Volos	—	en 188?	en 1883

Oblitérations

L'oblitération seule peut faire reconnaître les timbres de la métropole qui ont servi dans les bureaux français du Levant.

Pendant tout le temps que l'ancienne nomenclature adoptée en 1850 fut en usage, c'est-à-dire jusqu'en 1862, le cachet d'oblitération était formé d'un losange en points portant au centre des chiffres de 3 mm. 1/2 de haut.

Les numéros 3.704 à 3.709 inclus.

—	3.776 à 3.793	—
—	4.008 à 4.019	—
—	4 222	

appartiennent aux bureaux français établis à l'étranger (voir chapitre suivant) et au Levant.

La 2^e nomenclature, adoptée en 1862, va pour les bureaux français de l'étranger et du Levant des numéros 5.079 à 5 107 inclus sans interruption, puis de 5 118 à 5.308 avec des lacunes. Les numéros manquant furent donnés à des bureaux d'Algérie.

En 1876, les cachets à losange furent supprimés et remplacés par des cachets à date, sur lesquels il est aisé de lire le bureau d'origine.

DIXIÈME PARTIE

Bureaux français établis à l'étranger

Chine

Madagascar

Maroc

Zanzibar

BUREAUX FRANÇAIS ÉTABLIS A L'ÉTRANGER

L'administration des Postes françaises, outre les bureaux du Levant possède encore un certain nombre de bureaux en pays étrangers. Les uns sont établis à titre définitif comme ceux de Tripoli de Barbarie ou du Maroc, d'autres eurent une existence éphémère en attendant l'annexion des pays où ils furent installés, comme en Tunisie ou à Madagascar.

Les observations que nous avons faites dans le chapitre « Le Levant français » relativement aux oblitérations, trouve également ici sa place.

Nous nous contenterons donc de donner la liste des bureaux qui nous sont connus, non sans rappeler toutefois qu'en outre de ces bureaux qui sont fixes, il exista longtemps des bureaux flottants installés à bord des paquebots poste qui oblitéraient les timbres soit avec le cachet à losange en points et ancre au centre, soit avec un cachet à date portant le nom du navire : citons entre autres l'Euphrate, le Cynus, le Gange, etc. (Voir p. 165).

Bureaux français à l'étranger

Ancienne Nomenclature	Nouvelle Nomenclature	Noms des Bureaux	Noms des pays	Date de création	Date de suppression
37 05	5081	Bâle	Suisse	avant 1855	en 1866
	5308	Bardo	Tunisie	1882	1888
	(?)	Béja	—	1880	1888
	(?)	Bizerte	—	après 1880	1888
	(?)	Casabianca	Maroc	vers 1891	existe
	5263	Djerba	Tunisie	en 1880	1888
	(?)	El Ksar el Kbir	Maroc	vers 1891	existe
	(?)	Fez	—	—	—
	5307	Gabès	Tunisie	en 1882	1888
	5121	La Goulette	—	vers 1867	1888
	(?)	Le Kef	—	après 1880	1888
	(?)	Larache	Maroc	vers 1891	existe
	(?)	Majunga	Madagascar	1893	1896
	(?)	Mazagran	Maroc	vers 1891	existe
	5261	Méhdie	Tunisie	1880	1888
	(?)	Mogador	Maroc	1891	existe
4222	2387	Monaco	Monaco	1860	1885
	5260	Monastir	Tunisie	en 1880	1888
	7571	Monte Carlo	Monaco	avant 1885	1885
	(?)	Rabat	Maroc	vers 1891	existe
	(?)	Safi	Maroc	vers 1891	—
	5262	Sfax	Tunisie	en 1880	1888
	5104	Shanghai	Chine	en 1862	existe
	5259	Sousse	Tunisie	en 1880	1888
	(?)	Tamatave	Madagascar	1893	1896
	(?)	Tananarive	—	1893	1896
	5106	Tanger	Maroc	1862	existe
	(?)	Tien-Tsin	Chine	1889	—
	5107	Tunis	Tunisie	1862	—
	5118	Yokohama	Japon	1867	1880
	(?)	Zanzibar	Zanzibar	1889	existe

CHINE

Timbres-poste

Septembre 1894.

Timbres poste de France type 1876 avec CHINE en surcharge de couleur. Piq. 13 1/2 (fig. 148).

1°	5 centimes, vert.	surcharge	carmin.
2°	10 centimes, noir sur lilas.	—	carmin.
3°	15 centimes, bleu.	—	carmin.
4°	20 centimes, rouge sur vert.	—	noire.
5°	25 centimes, noir sur rose.	—	carmin.
6°	30 centimes, brun.	—	noire.
7°	40 centimes, vermillon.	—	noire.
8°	50 centimes, rose.	—	noire.
9°	75 centimes, violet sur jaune.	—	carmin.
10°	1 franc, vert olive.	—	noire.
11°	5 francs, violet.	—	noire.

1895.

Les mêmes, surcharge vermillon.

12°	5 centimes, surcharge carmin	
13°	10 centimes,	—
14°	15 centimes,	—
15°	25 centimes,	—
16°	75 centimes,	—

Cartes postales

1894.

Carte postale de France en cours avec CHINE en surcharge rouge.

10 centimes noir, sur vert pâle.

La même, avec chiffre de contrôle dans l'angle gauche inférieur.

10 centimes, noir, sur vert pâle.

ESSAIS

Timbres de France avec surcharge CHINE. Non piqués.

5 centimes, vert.
10 centimes, noir sur lilas.
15 centimes, bleu.
20 centimes, rouge sur vert.
25 centimes, noir sur rose.
30 centimes, brun.
40 centimes, vermillon.
50 centimes, rose.
75 centimes, violet sur jaune.
1 franc, vert olive.
5 francs, violet.

Ces timbres sont en usage dans les bureaux du Céleste Empire de Shanghai et de Tien-Tsin.

MADAGASCAR

Février 1895

Timbres français en cours. POSTE FRANÇAISE MADAGASCAR
en surcharge de couleur sur 3 lignes. Piq. 13 1/2 (fig. 150).

1°	5 centimes, vert,	surcharge rouge.
2°	10 centimes, noir sur violet,	— rouge.
3°	15 centimes, bleu,	— rouge.
4°	25 centimes, noir sur rose,	— rouge.
5°	40 centimes, vermillon,	— noire.
6°	50 centimes, rose,	— noire.
7°	75 centimes, violet sur jaune,	— rouge.
8°	1 franc, vert olive,	— noire.
9°	5 francs, violet,	— noire.

Mars 1896.

Timbres français avec nouvelle valeur en surcharge noire dans un
ovale horizontal (fig. 151).

- 10° 5 centimes sur 1 centime, noir sur azur.
- 11° 15 centimes sur 2 centimes, brun Van Dyck.
- 12° 25 centimes sur 3 centimes, gris.
- 13° 25 centimes sur 4 centimes, violet sur azur.
- 14° 25 centimes sur 40 centimes, rouge vermillon.

VARIÉTÉ

Même type. Surcharge renversée.

- ° a) 25 centimes sur 40 centimes, vermillon.

Carte postale

1895.

Carte postale de France en cours, avec même surcharge en rouge.

10 centimes, noir sur bleu verdâtre.

Carte postale avec réponse

1895

Carte postale avec réponse de France, en cours, avec même surcharge
en rouge.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

1895

Cartes-lettres de France en cours, avec même surcharge en rouge.

15 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

Enveloppe

1895

Enveloppe de France en cours, avec même surcharge en rouge.

5 centimes, vert.

Historique

Avant l'expédition de Madagascar de 1895, la poste était placée sous l'autorité du Résident général et le service était fait par des agents de la métropole et non par des agents coloniaux, parce que Madagascar était terre de protectorat. Le service postal comprenait déjà 33 bureaux divisés en :

- 1° Bureaux de plein exercice.
- 2° Bureaux auxiliaires.
- 3° Bureaux entrepôts.

Ces bureaux faisaient usage de timbres de la métropole sans surcharge. Dans ces 33 bureaux n'étaient pas compris ceux de Diégo-Suarez, Nossi-Bé, Sainte-Marie de Madagascar, considérés comme colonies françaises et dépendant donc du ministère des colonies.

Lorsque l'expédition fut commencée, la franchise postale fut accordée aux troupes du corps expéditionnaire en vertu de la loi du 30 mai 1871 et par décret du 15 février 1895. Mais cette franchise n'existait que pour les lettres simples. Pour assurer le service de la correspondance privée, et de celle non soumise à la franchise, on créa pour le bureau de Majunga la surcharge sur trois lignes POSTE FRANÇAISE MADAGASCAR appliquée sur les timbres de la métropole. Le service civil seul se servit de ces timbres surchargés. Le service postal militaire continua à se servir de son approvisionnement de timbres français, qu'il avait emporté de France (fig. 149).

En mars 1896, la poste militaire se trouva dépourvue de timbres à 5, 15 et 25 cent. Par arrêté du 5 mars 1896, elle fit en hâte un petit tirage de :

5 centimes sur	1 centime,	500 exemplaires.
15 —	2 —	900 —
25 —	40 —	1000 —
25 —	4 —	600 —
25 —	3 —	900 —

Le 25 sur 2 cent. non signalé dans le décret ne nous paraît pas être authentique. En tous cas ce timbre n'aurait rien d'officiel.

Cette surcharge se compose des chiffres 5, 15, 25 suivis d'un C inscrits dans un ovale horizontal. Ces timbres ne furent pas vendus au guichet et constituent une rareté de bon aloi.

Quelques semaines après, Madagascar reçut l'émission définitive au type colonial 1892, avec MADAGASCAR ET DÉPENDANCES, qui non seulement remplaça les provisoires, mais encore les timbres au type 1892 de Diégo-Suarez, Nossi-Bé, Sainte-Marie de Madagascar.

MAROC

Timbres-poste

1^{er} Janvier 1891.

Timbres français en cours avec valeur en surcharge en monnaie espagnole, piq. 13 1/2 (fig. 153).

- 1° 5 centimos sur 5 centimes, vert. surcharge carmin.
- 2° 25 centimos sur 25 centimes, noir sur rose. surcharge carmin.
- 3° 50 centimos sur 50 centimes, rose. surcharge noire.
- 4° 1 peseta sur 1 franc, vert olive. surcharge noire.

1^{er} Janvier 1893.

Les mêmes.

- 5° 10 centimos sur 10 centimes, noir sur lilas, surcharge carmin.
- 6° 20 centimos sur 20 centimes, rouge sur vert, surcharge noire.

5 Février 1893.

Timbres taxe de France avec surcharge rouge sur trois lignes (fig. 154).

- 1° TIMBRE.
- 2° grosse barre horizontale.
- 3° POSTE.

- 7° 5 centimes, noir.
- 8° 10 centimes, noir.

VARIÉTÉ

Barre de séparation et POSTE en biais, de gauche en bas à droite en haut par suite du glissement de la feuille.

10 centimes, noir.

Avril 1895.

Les mêmes, surcharge vermillon.

- 9° 5 centimos sur 5 centimes, vert.
- 10° 10 centimos sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 11° 25 centimos sur 25 centimes, noir sur rose.

Timbres-taxe

1896.

Timbres-taxe de France avec valeur en monnaie espagnole en surcharge (fig. 152).

- 1° 5 centimos sur 5 centimes, bleu, surcharge carmin.
- 2° 10 centimos sur 10 centimes, brun foncé, surcharge carmin.
- 3° 30 centimos sur 30 centimes, carmin pâle, surcharge noire.
- 4° 50 centimos sur 50 centimes, violet, surcharge noire.
- 5° 1 peseta sur 1 franc, brun rouge, surcharge carmin.

Cartes-postales

1893.

Carte postale de France avec surcharge carmin.

10 centimos sur 10 centimes, noir sur verdâtre.

En raison de la dépréciation de la monnaie employée au Maroc, pour éviter la fraude et pour attirer la clientèle espagnole, l'administration française fit surcharger les timbres-poste en usage au Maroc de leur valeur en monnaie espagnole. La décision, signée de Selves, parut dans le numéro 12 du Bulletin des Postes et Télégraphes, en Décembre 1890, et les timbres furent mis en cours le 1^{er} janvier 1891. Cette décision porte que « les timbres surchargés auront seulement cours dans les bureaux du Maroc, et qu'apposés sur toute correspondance originaire de bureaux autres que ceux du Maroc, ils devront être considérés comme sans valeur. Les timbres français sans surcharge continuent à avoir cours ».

En 1892, il fut question de créer un 15 centimos sur 15 cent. pour permettre l'affranchissement réduit de la correspondance des matelots du « Bayard » et du « Cosmaro » qui se trouvaient dans les eaux de Tanger. Il ne fut pas donné suite au projet, les cuirassés étaient repartis avant que la demande ait pu être faite à l'administration.

Le 1^{er} janvier 1893, la série s'augmenta de deux nouvelles valeurs, les 10 et 20 cent.

Le 5 février 1893, un samedi, le ministre de France fut averti du manque de timbres de 5 cent, il ordonna l'emploi de timbres taxe à 5 cent. surchargés TIMBRE-POSTE. La provision des timbres-taxe de cette valeur était insuffisante, elle ne se composait que de 150 exemplaires, on compléta l'approvisionnement en employant 600 timbres-taxe à 10 cent. qu'on surchargea et qui furent vendus au prix de 5 cent. Le lendemain dimanche, à midi, le courrier arriva de Cadix apportant un approvisionnement de timbres et 150 taxes à 10 cent. surchargés qui restaient furent retirés et détruits.

Enfin, en 1896, on émit une série de timbres-taxe surchargée en centimos et peseta. 6.000 un franc furent envoyés à Tanger, mais quelques centaines seulement furent mis en circulation et le restant fut retiré en octobre 1896. C'est également un timbre d'avenir.

ESSAIS

Timbres de France 1876 non piqués, avec valeur et centimes en surcharge rouge.

a) *Surcharge à droite.*

5 centimos sur 5 centimes, vert.
5 centimos sur 25 centimes, noir sur rose.

b) *Surcharge en biais.*

5 centimos sur 5 centimes, vert.

c) *Double et triple surcharge droite.*

5 centimos sur 25 centimes, noir sur rose

d) *Surcharge renversée.*

5 centimos sur 5 centimes, vert.

e) *Double surcharge renversée.*

5 centimos sur 5 centimes, vert.

f) *Double surcharge, tête-bêche.*

25 centimes sur 25 centimes, noir sur rose.

ZANZIBAR

1894.

Timbres français en cours avec valeur en surcharge noire sur deux lignes. Piq. 13 1/2 (fig. 156).

1°	1/2 anna sur 5 centimes, vert.	surcharge rouge.
2°	1 anna sur 10 centimes, noir sur lilas.	surcharge bleue
3°	2 1/2 annas sur 25 centimes, noir sur rose.	surcharge bleue.
4°	5 annas sur 50 centimes, rose.	surcharge bleue.
5°	10 annas sur 1 franc, vert olive.	surcharge rouge.

1894.

Les mêmes, surcharge de couleur sur trois lignes (fig. 157 à 161).

1°	ZANZIBAR.	
2°	Valeur en annas.	
3°	Valeur en chiffres indiquant la valeur française.	
6°	1/2 anna et 5 sur 1 centime.	surcharge rouge.
7°	1 anna et 10 sur 3 centimes.	surcharge rouge.
8°	2 1/2 annas et 25 sur 4 centimes.	surcharge noire.
9°	5 annas et 50 sur 20 centimes.	surcharge noire.
10°	10 annas et 1 franc sur 40 centimes.	surcharge noire.

1896.

Les mêmes. Même surcharge que pour les numéros 1 à 5. Piq. 12 1/2.

11°	1 1/2 anna sur 15 centimes, bleu.	surcharge rouge.
12°	2 annas sur 20 centimes, rouge sur vert.	surcharge noire.
13°	3 annas sur 30 centimes, brun.	surcharge noire.
14°	4 annas sur 40 centimes, vermillon.	surcharge noire.
15°	7 1/2 annas sur 75 centimes, violet sur orange.	surcharge rouge.
16°	50 annas sur 5 francs, lilas rose.	surcharge rouge.

Historique
Au commencement de 1894, l'administration postale française fut autorisée à surcharger les timbres français de la valeur équivalente en annas, toujours en raison du change.

Courant de la même année, les valeurs de 5, 10, 25, 50 et 1 fr. venant à manquer, on fabriqua un nombre très restreint de surcharges. Voici le chiffre du tirage :

1200	timbres de 1/2 annas sur 1 cent.		
1200	— 1	— 3	—
1200	— 2 1/2	— 4	—
1050	— 5	— 20	—
600	— 10	— 40	—

On trouve au moins deux types pour chaque valeur. Le 1 fr. sur 40 cent. présente 25 types tous différents. Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur cette émission tout à fait spéculative.

En 1896, la série fut complétée par de nouvelles valeurs d'un usage à la fois fiscal et postal.



ONZIÈME PARTIE

Bureaux étrangers

RÉGIS PAR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

Monaco.

Tunis.

MONACO

Timbres-poste

1^{er} Juillet 1885.

Effigie à droite du prince Charles III. En haut PRINCIPAUTÉ DE MONACO, en bas POSTES entre la valeur en chiffres répétée deux fois. Piq. 13 1/2. C. s. B. (fig. 162).

- 1^o 5 centimes, bleu.
- 2^o 15 centimes, carmin.
- 3^o 25 centimes, vert.

Septembre 1895.

Les mêmes. Piq. 13 1/2. Papier teinté.

- 4^o 1 centime, olive.
- 5^o 2 centimes, violet.
- 6^o 10 centimes, brun sur jaune.
- 7^o 40 centimes, bleu sur lilas.
- 8^o 75 centimes, noir sur lilas.
- 9^o 1 franc, noir sur jaune.
- 10^o 5 francs, carmin sur vert.

1891-1895.

Effigie à gauche du prince Albert I^{er}, dans un cercle. A droite femme assise sur un socle contenant la valeur en chiffres. En haut PRINCIPAUTÉ DE MONACO. En bas à gauche POSTES. Papier teinté, piq. 13 1/2 (fig. 163).

- 11^o 1 centime olive (15 avril 1891).
- 12^o 2 centimes, violet (15 avril 1891).
- 13^o 5 centimes, bleu (Septembre 1891).
- 14^o 40 centimes, brun sur jaune (Septembre 1891).
- 15^o 15 centimes, rose (Septembre 1891).
- 16^o 25 centimes, vert (Septembre 1891).
- 17^o 40 centimes, bleu sur rose (Décembre 1894).
- 18^o 50 centimes, violet sur orange (Septembre 1891).
- 19^o 75 centimes, lilas brun (Janvier 1891).
- 20^o 1 franc, noir sur jaune (Avril 1891).
- 21^o 5 francs, rose sur vert (Avril 1891).

Cartes postales

1^{er} Avril 1886.

Format de la carte de France. Timbre de l'émission de 1885 à droite. Carton paille, verso blanc (140 × 88).

10 centimes, brun rouge.

Décembre 1886.

Même type, carton lilas, verso blanc (140 × 88).

10 centimes, brun rouge.

VARIÉTÉ

Avec le mot « Réserve » au lieu de « Réservé » (sans accent sur le dernier e.

- a) 10 centimes, brun rouge sur lilas.

Juillet 1891.

Même type, carton chamois.
10 centimes, brun rouge.

Septembre 1891.

Timbre à droite, à l'effigie du prince Albert. carton chamois clair.
(140 × 90).
10 centimes, brun.

1893.

Idem, carton vert pâle.
10 centimes, brun violet.

Cartes postales avec répose

1^{er} Avril 1886.

Type de la carte simple de 1886, carton paille.
10 + 10 centimes, brun.

Avril 1890.

Idem, sur carton bleu.
10 + 10 centimes, violet noir.

1893.

Type de la carte simple de 1891, carton bleu.
10 + 10 centimes, brun.

Cartes-lettres

1886.

Timbre à droite à l'effigie du prince Charles III, carton de couleur.
15 centimes, rose sur jaune.
25 centimes, gris-vert sur rose.

Fin 1888.

VARIÉTÉ

La même avec déchirer sans accent.
25 centimes, gris-vert sur rose.

Même type.
25 centimes, noir sur rose.

1891.

Timbre à droite à l'effigie du prince Albert, carton de couleur.
15 centimes, rose sur gris.
25 centimes, gris-vert sur rose.

Enveloppes

1^{er} Avril 1886.

Timbre à droite, à l'effigie du prince Charles III, couleur sur blanc
(3 formats pour celle à 15 cent.).
5 centimes, bleu.
15 centimes, carmin (3 formats. 115 × 76; 123 × 96; 147 × 113).

1890.

15 centimes, carmin sur papier vert, (format : 153 × 117).

1891.

Timbre à droite, à l'effigie du prince Albert (3 formats pour celle à 15 cent.).

5 centimes, bleu sur blanc (145 × 112).
5 centimes, bleu sur blanc (115 × 75).
15 centimes, carmin sur vert (145 × 112).
15 centimes, carmin sur vert (115 × 75).

1893.

Même type, grand format, papier chamois.

5 centimes, bleu (145 × 112).
5 centimes, bleu (115 × 75).

Bandes

1^{er} Avril 1886.

Timbre à droite, à l'effigie du prince Charles III, papier chamois. Filets de couleur (320 × 55 mm.).

1 centime, olive.
2 centimes, violet.

1891

Timbre à droite, à l'effigie du prince Albert, papier chamois (avec filets en haut et en bas .

1 centime, olive.
2 centimes, violet.

1893.

Idem, sans filets (310 × 50).

1 centime, olive.
2 centimes, violet.

Jusqu'en 1885, la principauté fit usage des timbres-poste français, reconnaissables seulement à l'oblitération : cachet à losange, avec petits chiffres n° 4222 ou avec grands chiffres, n° 2387, ou timbre à date avec Monaco ou Monte-Carle.

Les deux bureaux français de Monaco (1860) et de Monte-Carle (1884) furent supprimés en 1885 au moment où la principauté décida d'émettre des timbres spéciaux. L'avis de la création des timbres nouveaux fut inséré dès le 20 juillet 1884, dans l'organe officiel « le Journal de Monaco. »

La première émission fut mise en cours en octobre 1885. La faveur qui accueillit ces timbres fut grande et dès mai 1886, 214,000 timbres avaient été vendus au public.

84.430 de 1 centime.
32.080 — 2 centimes.
37.228 — 5 —
6.116 — 10 —
35.787 — 15 —
12.604 — 25 —
4.300 — 40, 75, 1 fr. et 5 fr.

Après la mort du prince Charles III, on remplaça l'ancienne série au fur et à mesure des besoins par une nouvelle à l'effigie du prince Albert I^{er}. L'ancien 40 cent avait encore cours en 1895, et le 75 cent. ne parut qu'au commencement de 1896. Il fut retiré au début de 1897, mais rétabli quelques semaines après.

TUNISIE

Timbres-poste

1^{er} Juillet 1888.

Timbre rectangulaire. Au centre armes et trophées *sur fond uni*. Encadrément sous forme de portique oriental. En haut POSTES, en bas à gauche et à droite d'un cartouche portant la valeur : RÉGENCE DE TUNIS; papier teinté, piq. 13 1/2 (fig. 164).

1 centime, noir sur bleu.
2 centimes, brun Van Dyck sur jaunâtre.
5 centimes, vert sur verdâtre.
15 centimes, bleu sur bleuâtre.
25 centimes, noir sur rose.
40 centimes, vermillon sur jaunâtre.
75 centimes, carmin sur rose.
5 francs, violet sur violet pâle.

1^{er} Octobre 1888.

Les mêmes, mais *fond pointillé* au centre. Chiffres de la valeur plus épais. Piq. 13 1/2, papier teinté (fig. 165).

1 centime, noir sur bleu.
2 centimes, brun Van Dyck sur jaunâtre.
5 centimes, vert sur verdâtre.
15 centimes, bleu sur bleuâtre.
25 centimes, noir sur rose.
40 centimes, vermillon sur jaunâtre.
75 centimes, carmin sur rose.
1 franc, olive foncé sur vert jaunâtre.

? 1889.

Même type.

5 francs, violet sur violet pâle.

1^{er} Janvier 1893.

Même type, papier quadrillé.

15 centimes, bleu sur blanc.

1^{er} Mars 1893.

Même type.

10 centimes, noir sur lilas.

1893.

Même type.

2 centimes, brun rouge sur paille.

Novembre 1893.

Même type.

75 centimes, violet sur orange.

1894.

Le même.

1 franc, gris vert sur gris vert clair.

RÉIMPRESSIONS

1893.

Les mêmes que les timbres émis le 1^{er} juillet 1888.

- 1 centime, noir sur bleu.
- 2 centimes, brun rouge foncé sur jaune foncé.
- 5 centimes, vert sur verdâtre.
- 15 centimes, bleu sur bleuâtre.
- 25 centimes, noir sur rose.
- 40 centimes, vermillon sur jaunâtre.
- 75 centimes, carmin sur rose.
- 5 francs, violet sur violet pâle.

Timbres-faxe

1^{er} Juillet 1888.

Timbres-poste émis le 1^{er} juillet 1888, perforés de 10 trous en forme de T.

- 1 centime, noir sur bleu.
- 2 centimes, brun Van Dyck sur jaunâtre,
- 5 centimes, vert sur verdâtre.
- 15 centimes, bleu sur bleuâtre.
- 25 centimes, noir sur rose.
- 40 centimes, vermillon sur jaunâtre.
- 75 centimes, carmin sur rose.
- 5 francs, violet sur violet pâle.

1^{er} Octobre 1888.

Timbres-poste émis le 1^{er} octobre 1888, perforés de 10 trous en forme de T (fig. 166).

- 1 centime, noir sur bleu.
- 2 centimes, brun Van Dyck sur jaunâtre.
- 5 centimes, vert sur verdâtre.
- 15 centimes, bleu sur bleuâtre.
- 25 centimes, noir sur rose.
- 40 centimes, vermillon sur jaunâtre.
- 75 centimes, carmin sur rose.
- 1 franc, olive foncé sur vert jaunâtre.

1892.

Le même.

- 15 centimes, bleu.

1893.

Les mêmes.

- 2 centimes, brun rouge sur paille.
- 50 centimes, noir sur lilas.

Cartes postales

Juillet 1888.

Timbre de la 1^{re} émission à droite, carton chamois.

- 10 centimes, noir.

Octobre 1888.

Timbre de la 2^e émission à droite, carton chamois.

- 10 centimes, noir.

1893.

Même type, carton chamois.

- 5 centimes, noir.

Cartes postales avec réponse

Juillet 1888.

Timbre de la 1^{re} émission à droite, carton bleu pâle.

40 × 10 centimes, noir.

Octobre 1888.

Timbre de la 2^e émission à droite, carton bleu pâle.

40 × 10 centimes, bleu pâle.

1893.

Même type, carton bleu pâle.

5 × 5 centimes, bleu pâle.

Cartes-lettres

Juillet 1888.

Timbre de la 1^{re} émission à droite.

45 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

Octobre 1888.

Timbre de la 2^e émission à droite.

15 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

1893.

Même type.

40 centimes, noir sur gris.

Enveloppes

Juillet 1888.

Timbre de la 1^{re} émission à droite.

5 centimes, vert sur blanc (116 × 76).
15 centimes, bleu sur bleu (122 × 96).

Octobre 1888.

Timbre de la 2^e émission à droite.

5 centimes, vert sur blanc (116 × 76).
15 centimes, bleu sur bleu (122 × 96).

1893.

Même type.

40 centimes, noir sur bleu (122 × 96).

historique
Au commencement de l'année 1888 la situation de la Tunisie vis à vis de la France fut définitivement réglée : le régime du protectorat était adopté. Les bureaux de poste français dépendant de la métropole furent supprimés et le service postal tunisien, sous la direction d'agents français fut installé dans toute la Régence.

On fit graver à la hâte par A. Casse une série de timbres poste qui fut mise en cours le 1^{er} juillet. Les timbres oblitérants qui portaient jusqu'alors Tunisie furent changés et remplacés par des cachets portant « Régence de Tunis ». A cette première émission succéda une autre le 1^{er} octobre 1888, plus finement exécutée et gravée par Mouchon. Elle fut imprimée dans les ateliers de la rue d'Hauteville.

Un décret du 3 décembre 1892, abaissa le port des lettres pour l'intérieur de 15 cent. à 10 cent. par 15 grammes, ce qui amena la création du 10 cent. non émis dans la série générale de 1888. Le décret ne fut mis en vigueur que le 1^{er} mars 1893.

réimpression
En 1893 il fut fait par ordre du gouvernement une réimpression de la première émission. Les timbres de cette réimpression ont les couleurs plus vives que les originaux et sont tirés sur blanc. Il en fut imprimé pour une valeur faciale de 10,000 fr. Cette réimpression fut vendue au guichet de Tunis.

timbres taxe
La Tunisie ne possède pas à proprement parler de véritables timbres taxe. La Poste pour faciliter le contrôle, perce les timbres poste à l'exporte pièce. La perforation se présente sous la forme d'un T formé de 5 trous horizontaux et de 6 trous verticaux. Mais cet usage n'est pas constant et il arrive souvent que les employés de la poste se servent de timbres-poste ordinaires qu'ils oblitérent du cachet « à percevoir ». La position du T est variable, il peut être droit, renversé, incliné à droite ou à gauche (fig. 167).

Il existe aussi un tirage d'essai sur papier mince des timbres postes de Tunis. Ces essais sont non piqués.

DOUZIÈME PARTIE

Colonies françaises
Émission générale

TIMBRES DE LA MÉTROPOLE USÉS AUX COLONIES

1850

Timbres au type 1849. Effigie de Cérès à gauche. Non piqués.
Usés à la Martinique et à la Guadeloupe.

- 1° 10 centimes, bistre.
- 2° 25 centimes, bleu.
- 3° 1 franc, carmin.

Usés du cachet losange sans chiffre employé aux colonies.

- 4° 15 centimes, vert.

1856

Timbres au type de 1854. Effigie non laurée à gauche de l'Empereur.
Oblitérés CCH (Cochinchine) (fig. 168).

- 5° 40 centimes, bistre.
- 6° 20 centimes, bleu.
- 7° 40 centimes, orange vermillon.
- 8° 80 centimes, rose.

1871

Timbres de l'émission de Bordeaux (?)

- 9° 40 centimes, bistre.
- 10° 50 centimes, vermillon.

1870-1880

Timbre de l'Empire de novembre 1869.

- 11° 5 francs, mauve.
-

1871

EMISSION AU TYPE « AIGLE »

Juillet 1859.

Timbre carré de 19 mm. Au centre aigle couronné essorant, la tête tournée à droite, sur fond ligné et pointillé horizontalement, entouré d'un double cercle pointillé qui renferme en blanc sur couleur la légende COLONIES DE L'EMPIRE FRANÇAIS (en majuscules) et le mot POSTES entre la valeur exprimée en centimes et en chiffres. Aux quatre coins ornements typographiques s'appuyant sur le cercle. Couleur sur papier couché. Gravé par Barre père (fig. 47).

- 1° 10 centimes, bistre.
- a) 10 centimes, *bistre jaune.*
- b) — *bistre clair.*
- c) — *bistre brun.*
- 2° 40 centimes, vermillon.
- a) 40 centimes, *vermillon vif.*
- b) — *vermillon pâle.*
- c) — *orange.*

TÊTE-BÈCHE

- 3° 10 centimes, bistre.

Mai 1862.

- 4° 1 centime, olive sur vert.
- a) 1 centime, *olive foncé sur vert bleu.*
- 5° 5 centimes, vert sur vert.
- a) 5 centimes, *vert d'eau sur vert.*
- b) — *vert sur azur.*
- c) — *vert vif sur blanc jaunâtre.*

Octobre 1865.

- 6° 20 centimes, bleu sur bleu.
- a) 20 centimes, *bleu très pâle sur bleu.*
- b) — *bleu gris sur bleu.*
- c) — *bleu foncé sur bleu.*
- 7° 80 centimes, rose.
- a) 80 centimes, *rose pâle.*
- b) — *rose foncée.*

Mars 1866.

MÊME TYPE. PERCÉS EN POINTS.

- 8° 1 centime, olive.
- 9° 5 centimes, vert.
- 10° 40 centimes, bistre.
- 11° 20 centimes, bleu.
- 12° 40 centimes, vermillon.
- 13° 80 centimes, carmin.

MÊME TYPE. PIQ. 13 1/2.

- 14° 1 centime, vert olive.

Jusqu'en 1859 les colonies françaises n'avaient pas de timbres-poste spéciaux pour les relations internationales. L'affranchissement se faisait presque exclusivement en numéraire. Deux colonies avaient pourtant émis pour l'affranchissement de la correspondance locale des timbres poste : La Réunion et La Nouvelle Calédonie, l'une en 1852, l'autre en 1860.

Les anciennes colonies, comme la Guadeloupe et la Martinique et peut-être l'Inde, dont le mouvement postal était assez actif, reçurent, en 1850, un envoi de timbres de la métropole qui ne paraît pas avoir été renouvelé. On a retrouvé le décret qui ordonne l'envoi à la Martinique et à la Guadeloupe de 5,000 timbres de 1 fr. et de timbres de 25 cent. pour une valeur de 2,500 fr.

En 1856 au moment de la campagne de Chine, la Cochinchine reçut un envoi de timbres de la métropole qui furent mis en cours. Ces timbres oblitérés sur lettres entières sont d'une excessive rareté et ne sont connus que depuis peu de temps. Ils eurent cours officiellement ainsi que le prouve l'avis suivant.

Extrait du Bulletin officiel de la Cochinchine française, année 1863, n° 8, page 106.

BUREAU DES POSTES DE SAÏGON.

Avis au public.

1. A partir du 1^{er} juin prochain, les lettres, journaux, imprimés de toute nature, à destination de l'intérieur ou de l'extérieur de la colonie, seront affranchis au moyen de *timbres-poste coloniaux*.

2. Les *timbres-poste coloniaux* sont de quatre espèces et représentent les valeurs suivantes :

1 ^o	Timbres-poste, couleur orange	0.40.
2 ^o	— — couleur bistre	0.10.
3 ^o	— — couleur verte	0.05.
4 ^o	— — couleur grise	0.01.

3. La vente de ces timbres-poste aura lieu tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, au bureau de *Saïgon* et dans tous les établissements de poste créés par la décision du 30 mai courant.

4. Si la nécessité en est reconnue, la vente de ces timbres pourra en outre être confiée à des personnes munies d'une autorisation spéciale. Il sera alloué à ces personnes une remise de 2 pour 0/0 sur le prix de ces timbres à charge par elles d'en payer comptant la valeur.

5. Les *timbres-poste métropolitains* actuellement en circulation pourront servir à l'affranchissement d'objets de correspondance de toute espèce ; mais, à l'avenir, il ne sera plus délivré de ces timbres.

Saïgon, le 30 mai 1863.

Le Directeur provisoire des postes à Saïgon,

G. GOURAUX.

Approuvé :

Le Chef d'Etat-Major général,

Signé : DESMOULINS.

Il est donc hors de doute que les timbres de la métropole eurent *cours officiel* aux colonies.

En 1858, un décret impérial décida de pourvoir les colonies d'un type spécial de timbres-poste. Divers essais furent faits et soumis au ministre qui par décision du 17 juin 1858, choisit le type adopté et ordonna la création de timbres-poste de 10 et de 40 cent. nécessaires pour l'affranchissement de la taxe locale et de la taxe des lettres à destination de France.

Les colonies ne furent pourvues de ces timbres que peu à peu. La Martinique et la Guadeloupe furent à ce qu'il semble les premières fournies, la Cochinchine ne reçut les siens qu'en 1863, ainsi qu'il ressort du document précédemment publié et la Nouvelle Calédonie ne put mettre les nouveaux timbres en cours qu'en juillet 1862.

Les dépenses occasionnées par la gravure des planches et la confection des timbres coloniaux furent réparties entre les colonies proportionnellement à l'importance de leur service postal. Les timbres leur étaient vendus quelque fut leur valeur faciale à raison de 1 franc par mille. Les bénéfices étaient inscrits aux recettes de la colonie. Une circulaire du 28 avril 1860, réglait l'approvisionnement des bureaux, la manière d'oblitérer les timbres, leur usage et fixait la remise des agents.

Nous trouvons dans *un avis de l'envoi de timbres-poste coloniaux* en Nouvelle Calédonie, le curieux décompte suivant :

D'après ce qui précède, le budget local en 1862 aura donc à supporter, pour l'émission de ces timbres, les dépenses ci-après :

Quote part de la colonie pour la préparation			
d'une planche	7	200	20.00
Timbres à 40 centimes	40	—	40.800
— 5	5	—	3.600
— 1	1	—	3.600
			25.200
Prix des timbres à raison de 1 fr. le mille.			25.20
			45.30

Cet avis est daté de Paris le 28 mars 1862 et signé du Ministre de la marine, comte P. de Chasseloup Laubat. Il donne également les raisons qui firent créer les deux valeurs de 5 et 1 cent. dont la valeur est inscrite au compte de la colonie, dans le tableau que nous reproduisons ci-dessus bien que leur envoi fut postérieur à cette lettre. Voici ce que dit le ministre :

« J'ai remarqué, en outre, que la combinaison de ces deux sortes de timbres (10 et 40 cent.) créés par décision ministérielle du 17 juin 1858 ne suffit plus pour le paiement des taxes postales, surtout en ce qui concerne les journaux et les imprimés. Afin de suppléer à cette lacune, je fais fabriquer par l'administration des monnaies et des médailles, des timbres-poste de 1 et 5 cent. »

Les 20 et 80 cent. furent créés pour faciliter les affranchissements et identifier l'émission coloniale à celle de la métropole.

Ces timbres eurent cours jusqu'après la chute de l'Empire et ne furent remplacés qu'après leur épuisement.

Les timbres des colonies au type aigle étaient imprimés par feuilles de 360 timbres dont nous ignorons malheureusement la disposition exacte.

Le 10 cent. des colonies se trouve au bas de la feuille: le 2^e timbre de la dernière rangée, croyons-nous.

Dès mars 1866, la Cochinchine envoya en France les timbres au type aigle percés en points par les soins de l'administration postale de ce pays. Les falsifications de ces timbres sont nombreuses. D'après Lindan-

Tête-bêche
Piquages

berg, le piquage doit mesurer 15 mm. sur 20 mm. d'écartement, mais nous doutons de la valeur du procédé.

Il existe un timbre de 80 cent. qui fut mis en circulation dans quelques colonies : il est sur papier légèrement vergé. L'imitation est bien faite et a pu tromper les employés des postes.

Les lettres venant de Martinique munies de timbres de la métropole, en 1850 et postérieurement, sont oblitérées avec la grille à rouleau (p. 166 fig. XXXVI), avec le rouleau à gros points (p. 166 fig. XXXV) ou avec l'étoile portant au centre PC 2 ou PC 1. Nous possédons une dizaine de ces lettres affranchies de timbres à 25 cent. et cinq ou six timbres de 1 fr.

Elles sont toutes parties de Pointe-à-Pitre en 1852 et arrivées en France par Calais. L'oblitération à grille ou à rouleau est indiscutablement faite à la Guadeloupe, tandis que l'oblitération à losange PC 1 ou 2 fut appliquée en France sur des timbres que les employés avaient oublié d'annuler. PC est en effet le cachet du bureau ambulancier Paris-Calais : il est au type DC que nous avons reproduit p. 164 n° XXVI, c'est à-dire en lettres allongées.

Le 15 cent. que nous cataloguons fut également usagé aux colonies, mais il est probable que ce timbre émis spécialement pour l'affranchissement extérieur de Paris, et qui est sensément un timbre local, fut envoyé en paiement aux colonies et employé pour l'affranchissement par le destinataire.

L'oblitération des timbres au type aigle est en général faite au moyen d'un losange en points avec ou sans lettres. Le premier est de beaucoup le plus commun. Il semble que les cachets à losange sans lettres diffèrent pour chaque colonie, nous en avons relevé formés de gros points, de petits points, de points en carrés, etc. L'encre employée est rouge, bleue ou noire et semble encore spéciale à chaque colonie. Il y a là une étude intéressante à entreprendre pour un de nos lecteurs qui pourrait réunir suffisamment de matériaux pour mener à bien son travail.

Les lettres indicatrices qu'on trouve au milieu des cachets à losange en points sont les suivantes :

1) ASI Assinie.	10) NCE Nouvelle Calédonie.
2) CCH Cochinchine.	11) NSB Nossi-Bé.
3) GAB Gabon.	12) OCE Tahiti (Océanie).
4) GOR Gorée.	13) REN Réunion.
5) GPE Guadeloupe.	14) R Réunion.
6) GNE Guyanne.	15) SEN Sénégal.
7) INDE Inde.	16) SNG Sénégal.
8) MYE Mayotte.	17) SPM St-Pierre et Miquelon.
9) MQE Martinique.	

L'encre employée est bleue ou rouge.

Tous ces timbres se trouvent également avec l'oblitération *ancré* ou *les cachets à date* en usage sur les paquebots-poste.

Les colonies ont elles-mêmes fait quelquefois usage des timbres à date qu'elles avaient en service. Ces cachets sont formés de deux cercles concentriques, l'externe est continu, l'interne formé de petits points. Entre eux, en haut, le nom de ville, en bas, le nom de la colonie. Au centre trois pièces donnant la date complète.

On trouve encore assez souvent les cachets PP et PD de formes très variables dont voici les principales :

- Cercle de 15 mm. avec PD au centre en lettres de 6 mm.
- Rectangle de 11 mm. sur 7 mm. avec PD.
- Cercle avec lettre P.

- d) Cercle avec lettre PP en grandes minuscules.
- e) PP sans encadrement.

Enfin pendant la campagne du Mexique, ces timbres durent être en usage, car nous avons trouvé un 10 cent. oblitéré CEM.B. (Corps expéditionnaire du Mexique, Bureau B).



1871

ÉMISSION AU TYPE EMPIRE

Décembre 1871.

Type de l'émission 1860. Effigie laurée. Non piqués (fig. 48).

- 15° 30 centimes, brun.
- a) 30 centimes, brun très clair.
- b) 30 centimes, brun foncé.
- 16° 80 centimes, rose.
- a) 80 centimes, carmin pâle.
- b) 80 centimes, carmin foncé.

Janvier 1872.

- 17° 1 centime, olive sur vert bleu.
- a) 1 centime, olive clair.

Effigie à gauche de l'empereur non lauré, non piqués. Type semblable au 5 cent. de l'émission 1853. Non piqué.

- 18° 5 centimes, vert terne sur vert jaunâtre.

Juillet 1870.

Les mêmes percés en points.

- 19° 1 centime, olive clair.
- 20° 30 centimes, brun.
- 21° 80 centimes, carmin.

La suppression du type Aigle fut décidée après le vote de la loi du 24 août 1871. Pour le remplacer, on se servit des valeurs au type de 1849 en cours en France c'est-à-dire 10, 20 et 40 cent. et comme l'affranchissement colonial exigeait des timbres de 1, 30 et 80 cent. on prit en attendant la confection des timbres de 1, 30 et 80 cent. au type Cérès qu'on préparait pour la métropole. le stock des timbres de l'empire dont on avait besoin. Il est même certain qu'on fit des tirages spéciaux dans des nuances plus pâles que celles de l'émission de la métropole.

Pour distinguer les timbres coloniaux de ceux en usage en France, on ne les dentela pas Les dates que nous donnons, ne sont pas celles de l'émission proprement dite mais de la mise en usage aux colonies. Les timbres catalogués plus haut furent vendus pour la première fois au public en décembre 1871 par les bureaux de la Martinique.

Le 5 cent. vert jaune non lauré non piqué que longtemps on n'a pas voulu accepter comme un véritable timbre colonial a cependant été imprimé spécialement pour le service colonial. Cela est d'ailleurs si vrai que le 5 cent. en usage à ce moment en France outre qu'il était dentelé était tiré sur papier azur. De plus il n'existe pas dans l'émission de 1852 un 5 cent. pouvant être confondu avec le timbre de 1871 qui est vert jaune sur papier vert jaune. Même à l'état neuf un œil quelque peu exercé pourra reconnaître facilement les deux émissions. La rareté relative de ce timbre a naturellement tenté les faussaires qui au moyen de fausses oblitérations cherchaient à placer leurs produits. Un de leurs moyens favoris est d'ajouter sur les timbres de la métropole portant une lettre au centre du losange d'oblitération une ou deux autres, de façon à simuler une oblitération coloniale. C'est ainsi que nous avons rencontré un timbre oblitéré GAB. Les lettres G et B avaient été ajoutées.

Les timbres percés en points sont originaires de Cochinchine.

1871-1877

ÉMISSION AU TYPE CÉRÈS

Type de 1849. Petits chiffres. Non piqués. (Voir p. 28).

Décembre 1871.

- 22° 40 centimes, bistre sur jaunâtre.
- a) 10 centimes, bistre foncé sur jaunâtre.
- b) 10 centimes, bistre brun sur jaunâtre.
- 23° 20 centimes, bleu sur bleu.
- a) 20 centimes, bleu sur papier jaunâtre.
- b) 20 centimes, bleu foncé.
- 24° 40 centimes, vermillon.
- a) 40 centimes, vermillon pâle.
- b) — vermillon vif.
- c) — rouge orange foncé.

VARIÉTÉS

Les mêmes avec chiffre 4 penché. (Voir p. 29).

- 25° 40 centimes, vermillon.

Juillet 1873.

Les mêmes percés en lignes.

- 26° 10 centimes, bistre.
- 27° 20 centimes, bleu.
- 28° 40 centimes, vermillon.

TÊTES-BÊCHES

- 29° 40 centimes, bistre.
- 30° 20 centimes, bleu.

1^{er} Octobre 1872.

Timbres semblables à ceux de l'émission 1872-1873 (voir p. 45) (fig. 49).

- 31° 5 centimes, vert sur vert bleu (Type I).
- a) 5 centimes, vert foncé sur vert bleu.
- b) 5 centimes, vert clair sur vert bleu.
- c) — vert sur papier blanc.
- d) — vert sur papier jaunâtre.
- 32° 15 centimes, bistre brun (petits chiffres).
- a) 15 centimes, bistre foncé.
- 33° 25 centimes, bleu sur blanc (petits chiffres).
- a) 25 centimes, bleu foncé sur bleu.
- b) — bleu sur jaunâtre.

TIRAGE TRÈS DÉFECTUEUX.

- 34° 15 centimes, bistre.

Décembre 1872.

- 35° 30 centimes, brun pâle (Type II).
- a) 30 centimes, brun.
- b) 30 centimes, brun foncé.

Avril 1873.

- 36° 40 centimes, orange jaune.
a) 40 centimes, orange pâle.
b) — orange foncé.
c) — jaune orange.

VARIÉTÉ

Le même avec chiffre 4 penché.

- 37° 40 centimes, orange.

Juillet 1873.

- 38° 80 centimes, rose (Type II) (fig. 50).
a) 80 centimes, rose foncé.

Octobre 1873.

- 39° 1 centime, olive sur bleu verdâtre (Type I).
a) 1 centime, vert bronze sur azur.

Octobre 1873.

Les mêmes, percés en points.

- 40° 1 centime, olive.
41° 5 centimes, vert.
42° 15 centimes, bistre.
43° 25 centimes, bleu.
44° 30 centimes, brun.
45° 40 centimes, vermillon.
46° 80 centimes, rose.

Octobre 1876.

Même type. Non piqué (fig. 51).

- 47° 2 centimes, brun rouge (Type I).
48° 10 centimes, bistre sur rose (Type II).
49° 4 centimes, gris perle sur blanc (Type I).

Janvier 1877.

- 50° 15 centimes, bistre brun (Type II).
a) 15 centimes, bistre jaune.

GRAVURE DÉFECTUEUSE.

- 51° 15 centimes, bistre jaune.

Les mêmes percés en points.

- 52° 2 centimes, brun rouge.
53° 4 centimes, gris perle.
54° 15 centimes, bistre sur rose.
55° 15 centimes, bistre sur blanc teinté.

Les timbres de 10, 20, 40 cent. de 1871 furent émis concurremment avec les timbres au type Effigie laurée (voir Historique, page 223).

Les timbres coloniaux de cette émission se différencient des timbres de 1849 par un papier un peu plus mince, des couleurs plus claires, une gomme blanche et une impression moins belle provenant du tirage fait mécaniquement alors que l'émission de 1849 avait été imprimée sur des presses à bras. La confusion n'est pas possible.

Les valeurs émises de 1872 à 1877 ne sont que la continuation de l'émission de 1871. Au fur et à mesure de l'épuisement des anciennes valeurs et surtout de la création des nouvelles valeurs en France, l'administration envoie aux colonies les timbres français non piqués.

Timbres percés
et en lignes

Comme pour les émissions précédentes, le bureau de Saïgon perce ses timbres en points. La Martinique fait usage simultanément des timbres piqués et non piqués et toutes les colonies se servent du 5 fr. empire piqué. Il semble qu'il régnait à cette époque pas mal de gâchis dans nos colonies.

Falsifications

En 1883 on vit sur le marché des timbres 15 cent. et 40 cent. brun sur rose oblitérés qu'on donnait comme des erreurs, et ce sont de vulgaires essais de France oblitérés fausement.

40 centimes

Les 40 cent. présentent naturellement les variétés décrites précédemment page 29.

2 et 4 centimes

Les timbres de 2 et 4 cent. eurent cours très peu de temps. Le 2 cent. fut en usage dans plusieurs colonies, le 4 cent., croit-on, ne fut envoyé qu'en Cochinchine et je connais plus d'un expert qui considère comme fausses toutes les oblitérations autres que celles de notre possession Indo-Chinoise. Nous conseillons surtout aux collectionneurs de se méfier d'exemplaires de l'émission de Bordeaux oblitérés avec le cachet ancre.

Oblitérations

Ce que nous avons dit des oblitérations de l'émission de 1860, a également sa place ici : les oblitérations à date deviennent cependant plus nombreuses ; elles sont obligatoires à partir de 1877. Les lettres des timbres à date présentent deux variétés : les unes sont grandes et maigres, les autres grasses et courtes.

Têtes-bêches

Les têtes-bêches coloniales sont excessivement rares : si rares même que jusqu'à ces dernières années leur existence était niée. Celle du 15 cent. histre est même encore inconnue quoiqu'elle ait nécessairement existé puisque les timbres coloniaux ne sont en somme que des timbres de la métropole non piqués, (Voir têtes-bêches p. 64).

1876

ÉMISSION AU TYPE GROUPE ALLÉGORIQUE

Type de l'émission de Juin 1876. Non piqués (fig. 52).

A) 1^{er} Type (voir p. 49).

- 56° 1 centime, vert
- 57° 4 centimes, vert.
- 58° 30 centimes, brun.
- a) 30 centimes, brun clair.
- 59° 40 centimes, vermillon.
- a) 40 centimes, vermillon foncé.
- 60° 75 centimes, groseille rose.
- a) 75 centimes, carmin foncé.
- 61° 1 franc, vert bronze.
- a) 1 franc, vert bronze foncé.

B) 2^e Type (voir p. 49).

- 62° 2 centimes, vert.
- 63° 5 centimes, vert sur blanc.
- a) 5 centimes, vert sur jaunâtre.
- b) 5 centimes, vert sur vert.
- 64° 10 centimes, vert.
- 65° 15 centimes, gris clair sur gris.
- a) 15 centimes, gris lilas sur jaunâtre.
- b) 15 centimes, gris foncé sur gris.
- c) 15 centimes, gris sur bleuâtre.
- 66° 20 centimes, brun rouge clair.
- a) 20 centimes, brun rouge foncé.
- 67° 25 centimes, bleu terne.
- a) 25 centimes, bleu foncé.
- b) 25 centimes, outremer clair.
- c) 25 centimes, outremer foncé.

TIMBRE NON ÉMIS

20 centimes, bleu, 1^{er} type.

Octobre 1877

Même type, percés en points.

- 68° 1 centime, vert.
- 69° 2 centimes, vert.
- 70° 4 centimes, vert.
- 71° 5 centimes, vert.
- 72° 10 centimes, vert.
- 73° 15 centimes, gris.
- 74° 20 centimes, brun rouge.
- 75° 25 centimes, bleu.
- 76° 25 centimes, outremer.
- 77° 30 centimes, brun.
- 78° 40 centimes, vermillon.
- 79° 75 centimes, carmin.
- 80° 1 franc, vert bronze.

Il n'existe aucun document connu qui annonce l'émission de ces timbres en tant que timbres coloniaux. Au fur et à mesure de la création de nouvelles vignettes en France et de l'épuisement de celles en cours dans les colonies, les timbres non dentelés au type 1876, remplacèrent les timbres coloniaux des émissions précédentes.

Ces timbres paraissent avoir été émis dans l'ordre suivant, en jugeant d'après leur arrivée en France : 20 et 40 cent., 2, 4, 5, 25 cent. et 1 franc, 10 et 75 cent., 1 cent. en 1877, et fin 1877 le 15 cent. gris.

En Octobre 1877, la Cochinchine envoie, percés en points, le 4 cent. gris effigie Cérès et les 2 et 4 cent. groupe. Les autres suivent peu à peu.

1878-1880

1878-1880.

Même type, non piqués.

- 81° 1 centime, noir sur gris bleu.
- 82° 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
- 83° 4 centimes, violet sur bleu (fin 1878).
- 84° 10 centimes, noir sur lilas (mai 1879).
- 85° 15 centimes, bleu sur blanc (commencement 1879).
 - a) 15 centimes, bleu sur gris bleu.
- 86° 20 centimes, brique sur vert (juillet 1880).
- 87° 25 centimes, noir sur brun rouge vif (mai 1880).
- 88° 35 centimes, noir sur jaune.
- a) 35 centimes, noir sur jaune foncé.
- 89° 75 centimes, groseille (commencement 1879).

— Juin 1880.

- 90° 25 centimes, ocre sur paille.
- 91° 25 centimes, jaune sur paille.

188?.

Même type, percés en points.

- 92° 1 centime, noir sur gris bleu.
- 93° 2 centimes, brun sur paille.
- 94° 4 centimes, violet sur bleu (novembre 1878).

TIMBRES NON ÉMIS.

- 95° 3 centimes, jaune sur paille.
- 96° 3 centimes, gris perle sur blanc.

ERREUR

Même type, imprimé sur les deux côtés (Maury).

- 97° 15 centimes, bleu sur blanc.

Divers

L'ordre de mise en circulation semble être comme suit : 4 cent., 15 cent., 1 et 2 cent., 10 cent., 25 cent., 20 cent.

Le 25 cent. noir sur rouge fut connu postérieurement au timbre ocre sur paille, mais fut émis avant lui.

Moens signale en 1880 le 3 cent. jaune sur paille comme mis en circulation. N'ayant jamais pu voir un de ces timbres oblitérés sérieusement, nous n'hésitons pas à les classer parmi les timbres non émis, mais préparés.

Il ne fut jamais question d'émettre le 5 fr. non piqué. Les exemplaires connus proviennent de feuilles d'essais de tirage ou de feuilles de timbres de la métropole non piqués.

Il nous semble que le timbre de 15 cent. imprimé au verso et au recto, doit provenir de feuilles de décharges et par conséquent être considéré comme un essai. Ces doubles impressions sont fréquentes dans les essais (voir p. 92).

Gommage

Les timbres coloniaux étaient envoyés aux colonies non gommés par peur de détérioration. Le gommage se faisait par les soins des colonies ; on aperçoit aisément, en examinant quelques timbres neufs, que la gomme est différente et généralement appliquée au pinceau.

(Lire aussi page 67 ce qui est relatif aux timbres français non piqués).

1881

ÉMISSION DITE AU TYPE DÉESSE ASSISE

Mai 1881.

Figure allégorique assise tournée à droite. La main droite s'appuie sur une ancre, la gauche tient un drapeau tricolore et un rameau d'olivier. A ses pieds gisent des tonneaux et un ballot. Dans le fond à droite la mer avec des vaisseaux aux voiles déployées. Un peu à gauche du centre: écusson rectangulaire portant la valeur en chiffres. A droite en haut sur fond ligné en deux lignes COLONIES, POSTES. Sous l'écusson: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE de la largeur du timbre entre deux filets, C sur papier couché. Dessiné par Dubois 4^e prix du concours de 1880 Pip. 131/2 (fig. 53).

- 98° 1 centime, noir sur bleu gris.
- 99° 2 centimes, brun rouge sur paille.
- 100° 4 centimes, violet sur bleu.
- 101° 5 centimes, vert sur jaunâtre.
 - a) 5 centimes, vert sur vert.
- 102° 10 centimes, noir sur lilas.
 - a) 10 centimes, noir sur verdâtre.
- 103° 15 centimes, bleu sur bleuâtre.
- 104° 20 centimes, rouge sur vert.
- 105° 25 centimes, jaune sur paille.
 - a) 25 centimes, ocre sur paille.
- 106° 30 centimes, brun sur brunâtre.
 - a) 30 centimes, brun sur brunâtre foncé.
- 107° 35 centimes, violet sur jaune.
 - a) 35 centimes, violet sur orange.
- 108° 40 centimes, vermillon sur paille.
 - a) 40 centimes, vermillon foncé.
- 109° 75 centimes, rose sur rose pâle.
 - a) 75 centimes, rose foncé sur rose pâle.
- 110° 1 franc, vert olive sur vert.

VARIÉTÉ

Le même non piqué (??)

10 centimes, noir sur lilas.

Mai 1886.

Même type. Pip. 13 1/2.

111° 25 centimes, noir sur rose.

En 1880 l'administration organisa un concours limité à quelques artistes pour la création d'un type propre aux colonies. Ce fut le dessin de Alphonse Dubois qui fut choisi.

C'est Lindenberg qui signale pour la première fois le 10 cent. noir sur lilas non piqué. Ce timbre est originaire à ce qu'il paraît de Saint-Denis dans l'île de la Réunion. En mars 1883 des fumistes annoncèrent les erreurs suivantes. Type 1881 15 cent. rose, 30 cent. violet, et pour l'émission au type Cérès 15 cent. pour 10 cent. bistre sur rose, 40 cent. bistre sur rose. Ces exemplaires oblitérés proviennent de feuilles d'essais ou de mises en train, malgré l'avis favorable de la Société de Londres.

L'émission générale de 1885 fut remplacée en 1892 par les timbres au type 1892 portant dans un cartouche le nom de chaque colonie.

Enveloppes

Janvier 1889.

Type des enveloppes de France avec timbre colonial au type 1881 (p. 229) dans le coin droit supérieur. Patte ronde : non gommée pour les enveloppes à 5 cent , gommée pour celles de 15 cent.

5 centimes, vert sur blanc,	116 × 76 mm.
15 centimes, bleu sur bleuté,	116 × 76 mm.
15 centimes, bleu sur bleuté,	123 × 95 mm.
15 centimes, bleu sur bleuté,	147 × 113 mm.

Bandes

Janvier 1889.

Bandes semblables à celles de France avec timbre colonial au type 1881 à droite.

1 centime, noir sur chamois,	320 × 51 mm.
2 centimes, brun sur chamois,	320 × 51 mm.
3 centimes, vermillon sur chamois,	320 × 51 mm.
4 centimes, violet brun sur violet gris,	320 × 51 mm.
5 centimes, vert sur chamois,	320 × 51 mm.

Cartes Postales

? 1876.

Formules avec cadre ornementé (type II) (voir p. 125) avec place à droite pour le timbre-poste. En haut CARTE POSTALE, en dessous : *Prix pour la France, l'Algérie, les colonies françaises et les pays étrangers avec lesquels l'échange des cartes est autorisé, 20 centimes.* En bas, à gauche, MARINE 1876 (696). (113 × 73 mm)

Noir sur blanc.
Noir sur lilas rose.

VARIÉTÉS

Avec Marine-1876 (1188) à l'angle gauche inférieur.

Noir sur blanc.

Avec PO TE pour POSTE dans l'avis de droite.

Noir sur blanc.

Avec 10 centimes au lieu de 20 centimes (??).

Noir sur blanc.

Avril 1885.

Cartes semblables à celles de France de 1878 avec timbre colonial de 1881 dans l'angle droit supérieur. Quatre lignes pour l'adresse. Recto, noir sur couleur. Verso blanc, 140 × 89 mm.

10 centimes, noir sur lilas.

Fin 1891.

La même avec carton teinté sur les deux faces (140 × 89 mm.).

10 centimes, noir sur chamois.

Cartes Postales avec réponse

Avril 1885.

Type de la carte postale avec réponse de France (voir p. 132) (140 — 39 mm.) avec timbre colonial de 1881. L'attache est en haut.

10 × 10 centimes, noir sur bleu pâle.

VARIÉTÉ

L'attache est en bas.

10 × 10 centimes, noir sur bleu pâle.

Cartes-lettres

Fin 1887.

Type de la carte lettre de France de 1886 (p. 135) avec timbre colonial à droite. Le pointillé horizontal touche seul les bords (p. 136, type II).

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

VARIÉTÉS

Tirée sur carton bleu.

15 centimes, bleu sur bleu.

Imprimée des deux côtés.

25 centimes, noir sur rose.

1889.

Même type. Les deux lignes pointillées touchent les bords (page 135, type I).

25 centimes, noir sur rose.

? 1890.

Même type. Les deux lignes pointillées s'arrêtent à leur point d'intersection (p. 137, type III).

15 centimes, bleu sur bleu pâle.

25 centimes, noir sur rose.

ÉMISSION AU TYPE COMMERCE ET NAVIGATION

Novembre 1892.

Timbre rectangulaire en hauteur. Encadrement formé d'une ligne de couleur et d'une ligne blanche. Deux femmes sont assises sur la proue d'un vaisseau et représentent le Commerce et la Navigation « faisant flotter sur les mers les couleurs françaises ». Entre elles se trouve un rectangle contenant la valeur en chiffres. Au-dessous un cartouche avec nom de la colonie. Au haut du timbre sur deux lignes REPUBLIQUE FRANÇAISE et COLONIES. POSTES. Piq. 13 1/2, gravé par Mouchon (fig. 56).

1 centime, noir sur bleu,	surcharge du cartouche rouge.
2 centimes, brun Van Dyck sur paille,	— bleue.
4 centimes, brun rouge sur azuré,	— bleue.
5 centimes, vert sur verdâtre,	— rouge.
10 centimes, noir sur lilas,	— bleue.
15 centimes, bleu sur bleu (papier quadrillé),	— rouge.
20 centimes, rouge sur vert,	— bleue.
25 centimes, noir sur rose,	— rouge.
30 centimes, brun sur brunâtre,	— bleue.
40 centimes, vermillon sur jaune,	— bleue.
50 centimes, rose sur rose,	— bleue.
75 centimes, violet sur jaune,	— rouge.
1 franc, vert bronze sur paille,	— rouge.

ERREUR

Même type sans nom de pays dans le cartouche (fig. 56).

25 centimes, noir sur rose.

Cartes postales simples et avec réponse

Semblables aux cartes de France avec timbre colonial dans l'angle droit.

10 centimes, noir sur verdâtre. surcharge bleue.
 10×10 — — — —

Cartes-lettres

Semblables aux cartes de France avec timbre colonial de 1892 dans l'angle droit supérieur.

15 centimes, bleu gris, surcharge rouge.
 25 centimes, noir sur rose, —

Enveloppes

Semblables aux enveloppes de France avec timbre colonial de 1892 dans l'angle droit supérieur.

5 centimes vert sur blanc, surcharge rouge.
 15 centimes, bleu sur azuré, — petit format (116 × 76).
 15 centimes, — — — — moyen format (123 × 98).
 15 centimes — — — — grand format (147 × 113).

Historique

Nous trouvons dans « La Paix » journal officieux de M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat des colonies, les raisons qu'on donna en 1891 pour doter chaque colonie d'une série de timbres portant son nom.

« Le motif invoqué pour cette création est le trafic des timbres coloniaux actuels qui fournit par le change monétaire de gros bénéfices à quelques malins. De pareils abus ont motivé les surcharges de tous les timbres européens utilisés dans le Levant, celles de Madère, des Açores, etc.

Etant donné des différences souvent considérables qui existent dans le cours du change entre deux colonies, mille francs de timbres à Saïgon par exemple peuvent représenter 1200 et 1300 francs à la Réunion. Il était donc facile de se procurer en Cochinchine des figurines qui expédiées par la poste dans telle ou telle autre colonie y représentaient une somme bien supérieure au prix d'achat.

Les timbres avec mentions différentes mettront fin à ce petit commerce.

On aurait bien fait des vignettes pour chaque pays, mais il paraît que cela eut coûté gros, 250,000 fr. environ.

« La Paix » aurait pu ajouter que le trafic des surcharges que faisaient quelques receveurs des postes coloniaux y était également pour beaucoup dans l'adoption de la nouvelle mesure.

Quoi qu'il en soit, les colonies approuvèrent toutes le projet de transformation des timbres coloniaux proposé par la circulaire du 15 février 1890 dont voici la teneur.

Paris le 15 Février 1890/186.

« A la suite de diverses réclamations qui m'ont été adressées par plusieurs Colonies, j'ai pensé qu'il y aurait intérêt à doter nos possessions d'outremer de timbres-poste spéciaux à chacune d'elles. C'est d'ailleurs le système employé par la Grande-Bretagne pour ses établissements.

« D'après les renseignements que m'a fournis à ce sujet la Direction générale des postes et télégraphes, le moyen le moins coûteux d'obtenir ce résultat consisterait à adopter une nouvelle figurine dans laquelle on réserverait un cartouche en blanc où serait imprimé, par voie de second tirage, le nom de la colonie ; les timbres de même valeur auraient donc pour toutes nos possessions la même figurine et la même nuance et différeraient seulement par le nom de la colonie. La dépense totale qu'entraînerait la création des figurines s'élèverait à 19,500 fr. environ.

« Il ne vous échappera pas que cette transformation comporte des avantages de nature à compenser en peu de temps le montant des frais de premier établissement. L'administration locale ne perdrait plus, en effet, les recettes dont elle est actuellement frustrée par suite des envois de timbres qui sont faits à des habitants de la colonie, soit en vue du paiement d'une dette, soit dans tout autre but.

« D'autre part, il convient d'ajouter que les collectionneurs de figurines postales, dont le nombre augmente tous les jours, chercheraient à se procurer les timbres-poste nouveaux du Gabon-Congo.

« J'ai en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien le plus tôt possible me faire connaître votre avis à ce sujet. Je crois devoir insister vivement auprès de vous sur les conséquences heureuses qui résulteraient pour la colonie de la réforme projetée. D'un autre côté, je ne dois pas vous cacher que cette réforme bien qu'elle ait été réclamée par plusieurs offices coloniaux serait abandonnée si son application ne pouvait être générale.

« Signé : ELG. ETIENNE. »

Après la réponse unanimement favorable des colonies on se mit à l'œuvre : la gravure fut activement menée et dès novembre 1892 le Bulletin mensuel des postes et des télégraphes publia l'avis suivant :

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE

3^e Bureau. — Services maritimes

Nouveaux timbres-poste pour les colonies françaises

« De nouveaux timbres-poste viennent d'être émis à l'usage des établissements français d'outremer. Le type créé à cet effet symbolise la navigation et le commerce faisant flotter sur les mers les couleurs françaises et porte les mots : « République Française. — Colonies. — Postes ». En outre, un cadre spécial doit recevoir l'indication du nom de la colonie dans laquelle les figurines seront mises en vente. Les dénominations adoptées à ce sujet sont au nombre de dix-huit, savoir :

- « Martinique ;
- « Guadeloupe et dépendances
- « Guyane ;
- « Saint-Pierre et Miquelon ;
- « Sénégal et dépendances ;
- « Côte-d'Ivoire ;
- « Guinée française ;
- « Golfe de Bénin ;
- « Congo français ;
- « Obock ;
- « Mayotte ;
- « Sultanat d'Anjouan ;
- « Diégo-Suarez et dépendances ;
- « Réunion ;
- « Etablissements de l'Inde ;
- « Indo-Chine ;
- « Nouvelle-Calédonie et dépendances ;
- « Etablissements de l'Océanie.

« Les timbres-poste portant les mots « Sénégal et dépendances » seront à l'usage du Sénégal et de l'établissement du Soudan.

« La mention « Congo français » s'applique au Gabon et au Congo, dont les territoires ont été réunis sous la dénomination de Congo français par un décret du 3 avril 1891.

« Les figurines Indo-Chine seront mises en circulation en Cochinchine, au Cambodge, en Annam et au Tonkin.

« L'indication Diégo-Suarez et dépendances » figurera sur les timbres-poste valables à Diégo-Suarez, à Nossi-Bé et à Sainte-Marie-de-Madagascar.

« Les correspondances de « Madagascar » (à l'exception de Diégo-Suarez et de Sainte-Marie) ne seront plus affranchies au moyen de timbres coloniaux. Le service postal de la grande île (Tamatave, Tananarive, Majunga, etc.) est muni de timbres-poste métropolitains.

« Les anciennes figurines coloniales d'un type uniforme continueront, jusqu'à épuisement complet, à être valables, concurremment avec les nouvelles, dans « toutes » les colonies françaises, pour l'affranchissement des correspondances.

« Quant aux nouveaux timbres-poste, différenciés par des dénominations spéciales, ils ne seront valables, pour opérer l'affranchissement, que dans les colonies auxquelles ils seront affectés. Les correspondances revêtues de timbres-poste portant la marque d'une colonie autre que celle où elles auront été mises à la poste, devront être frappées du timbre T et traitées comme non affranchies.

« Toutefois les expéditeurs ou les destinataires pourront obtenir, sur la production des enveloppes ou bandes portant des timbres-poste coloniaux inutilement employés, le remboursement de ces timbres par l'office colonial au profit duquel ils auront été vendus. Les demandes de remboursement de cette nature, portant sur des correspondances à destination de la France, pourront être transmises, avec pièces à l'appui, à l'administration des postes de la métropole qui servira d'intermédiaire entre les destinataires et l'office colonial intéressé.

*« Le Directeur général des Postes
et des Télégraphes,*

« J. DE SELVES ».

Dix-sept séries parurent simultanément. Les timbres « Golfe du Bénin » ne furent émis que quelques mois plus tard. En même temps que les timbres-poste, on tira pour chaque colonie (excepté la Guinée française) des cartes postales simples et avec réponse, des cartes lettres de 15 et 25 cent., des enveloppes de 5 cent. à un format unique et de 15 cent. à 3 formats.

Il y eut en 1893 et en 1895 quelques changements. La série DIÉGO SUAREZ ET DÉPENDANCES fut remplacée par trois séries portant les noms de

DIÉGO-SUAREZ

NOSSI-BÉ

SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR

La série SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES fut divisée en
SÉNÉGAL
et SOUDAN FRANÇAIS

La série GOLFE DE BÉNIN fut transformée en BÉNIN et on émit une série spéciale pour MADAGASCAR.

Les erreurs furent assez nombreuses pendant le tirage. On fit des confusions entre les encres destinées à imprimer le nom de la colonie dans le cartouche (voir Réunion). Il se produisit également quelques erreurs de lettres (voir Côte d'Ivoire). Enfin dans une colonie dont nous ignorons le nom il fut fait usage d'une feuille de 25 cent. sans nom dans le cartouche. On trouve également des papiers teintés des deux côtés.

Le type de 1892 fut gravé et dessiné par Mouchon qui reçut directement la commande sans qu'on eut fait de concours.

Erreurs

Auteur

RÉIMPRESSIONS

Fin 1887.

TIMBRES AU TYPE AIGLE

- 1 centime, vert bronze foncé sur vert foncé.
- 5 centimes, vert vif clair sur papier presque blanc
- 10 centimes, bistre rougeâtre sur jaune.
- 20 centimes, bleu vif sur azur.
- 40 centimes, vermillon sur jaune très accentué.
- 80 centimes, rose vif foncé sur rose.

TIMBRES AU TYPE : EFFIGIE LAURÉE DE L'EMPEREUR

- 1 centime, vert bronze foncé sur vert foncé.

TIMBRES AU TYPE CÉRÈS

- 20 centimes, bleu pâle sur azur.
- 20 centimes, bleu sur azur.
- 25 centimes, bleu pâle sur azur.

TIMBRES AU TYPE DE 1876

- 1 centime, vert foncé sur vert accentué.
- 2 centimes, —
- 4 centimes, —
- 5 centimes, —
- 10 centimes, —
- 15 centimes, gris sur blanc.
- 20 centimes, brun rouge sur jaune accentué.
- 25 centimes, noir sur rouge carminé.
- 30 centimes, brun sur brun accentué.
- 35 centimes, noir sur orange foncé.
- 40 centimes, vermillon sur jaune.
- 75 centimes, rose foncé vif sur rose.
- 1 franc, vert bronze sur jaune vert accentué.

LES MÊMES.

- 1 centime, noir sur azur foncé.
- 2 centimes, brun Van Dyck foncé sur brun jaune foncé,
- 4 centimes, lilas brun foncé sur papier presque blanc.
- 10 centimes, noir sur lilas rose.
- 15 centimes, bleu foncé sur blanc.
- 20 centimes, rouge sur vert.
- 25 centimes, outremer pâle sur blanc.
- 25 centimes, bleu foncé sur blanc.
- 25 centimes, bistre jaune sur jaune pâle accentué.
- 3 centimes, jaune foncé sur jaune accentué.
- 3 centimes, gris noir sur gris lilas foncé.
- 20 centimes, bleu foncé sur azur.
- 25 centimes, noir sur rose.
- 5 francs, violet mauve sur légèrement teinté.

Historique

Cette réimpression fut faite sous le ministère Granet en 1887. Il en fut tiré mille séries pour être distribuées aux administrations étrangères. Les feuilles au type aigle sont imprimées par feuilles de 16 timbres (4 × 4), les autres par feuilles de 50 exemplaires.

Les caractères distinctifs des réimpressions sont difficiles à décrire et le meilleur conseil que nous puissions donner aux indécis est de s'adresser à des experts sérieux.

Les réimpressions sont tirées dans les couleurs des timbres en cours. Leurs couleurs sont plus vives que celles des émissions originales, le papier est plus mince. En général elles ne sont pas gommées ou si elles le sont, la gomme qui a été appliquée au pinceau n'est pas lisse et présente toujours des grumeaux. Enfin tous les timbres au type 1876 sont au deuxième type (voir p. 49).

A première vue il est donc possible de reconnaître les réimpressions du type 1876 pour les

- 1 centime, vert.
- 4 centimes, vert.
- 30 centimes, brun.
- 40 centimes, vermillon.
- 75 centimes, carmin.
- 1 franc, vert bronze,

qui dans l'émission originale sont tous au premier type.

Voici les caractères distinctifs pour les autres timbres de cette émission :

Les 2, 5 et 10 cent. ont le fond beaucoup plus vert que les originaux. Le 15 cent. est franchement gris clair sur blanc tandis que l'original est toujours gris foncé ou gris lilas sur teinté.

Le fond du 20 cent. est trop jaune et le timbre trop rouge brun.

Le fond du 25 cent. noir sur rouge est *brun rouge* dans l'original, *rouge carminé* dans la réimpression. La différenciation est nette pour quiconque a vu une fois les deux timbres l'un à côté de l'autre.

La couleur du 35 cent. est trop brillante : le fond est orange foncé tandis que celui de l'original est jaune.

Pour les 1 cent. noir sur bleu, 10 cent. noir sur lilas, 20 cent. rouge sur vert, la réimpression se distingue très difficilement de l'émission originale.

Le fond du 2 cent. brun Van Dyck est jaune brun au lieu de paille. La couleur du 4 cent. est trop foncée, le fond trop clair. Les 15 et 25 cent. bleu ont les couleurs trop vives et trop claires et le fond est trop blanc.

Dans l'émission au type aigle, seul le 1 cent. se laisse facilement reconnaître par le vert olive de son fond alors que l'original est sur azur. Les 5, 10 et 20 cent. sont assez semblables aux originaux. Le 40 cent. tiré dans la couleur du 40 cent. en cours présente un fond trop jaune. Le 80 cent. est trop foncé.

Le 1 cent. type empire est absolument différent de l'original. La couleur du timbre est trop foncée et le fond, qui dans l'original est légèrement teinté, est ici d'une nuance vert olive très intense.

Le 10 cent. du type Cérès est imprimé en *bistre très jaune*, nuance qui ne se rapproche nullement d'aucune des teintes de l'original.

Les bleus (20 et 25 cent.) sont laiteux dans les réimpressions.

Voilà en grandes lignes les moyens de distinguer les réimpressions des originaux. Nos lecteurs peuvent pourtant se rassurer. Le petit nombre de séries émises rend cette réimpression inoffensive, et puis si par hasard ils avaient quelques réimpressions à la place d'originaux, ils pourront se consoler en se disant que *malgré la cote bon marché des catalogues*, les réimpressions valent beaucoup plus cher (à l'exception du 25 cent. brun rouge sur noir) que les originaux et qu'il est presque impossible de réunir actuellement la collection complète de ces vignettes.

TIMBRES TAXE

Mars 1884.

Type des timbres taxe de 1881 de la métropole mais non piqués (Voir p. 75 (fig. 54).

5 centimes, noir sur blanc jaunâtre.		
10	—	—
15	—	—
20	—	—
30	—	—
40	—	—
60	—	—
1 franc,		
2	—	—
5	—	—

Avril 1884.

1 franc, brun rouge sur blanc.		
2	—	—
5	—	—

Octobre 1885.

1 centime, noir sur blanc jaunâtre.		
2	—	—
3	—	—
4	—	—

1892.

Les mêmes, papier très blanc.

1 centime, noir sur papier blanc pur.		
2	—	—
3	—	—
4	—	—
5	—	—
10	—	—
15	—	—
20	—	—
30	—	—
40	—	—
60	—	—
1 franc, rouge brun sur blanc pur.		
2	—	—
5	—	—

1894.

Même type. C sur B. Non piqués.

5 centimes, bleu sur bleu.	
10 centimes, brun.	
15 centimes, vert.	
30 centimes, carmin.	
50 centimes, violet pâle.	
60 centimes, violet sur jaunâtre.	
1 franc, rose sur jaune.	

La mise en usage des 1, 2, 5 fr. taxe noire est douteuse. Ces timbres furent d'ailleurs presque immédiatement retirés, puisque Moens catalogue les 1 et 2 fr. brun rouge dès mai 1883 et qu'il n'a connaissance des taxes noirs de 1, 2, 5 fr. qu'en mai 1885. Ce ne sont pas en tous les cas des réimpressions ainsi que quelques uns le prétendent, puisque ces timbres étaient connus en 1885 et que la réimpression date de 1887. Il est possible qu'un petit approvisionnement de ces timbres ait été envoyé dans quelques colonies en attendant la confection des fortes valeurs tirées en brun rouge, qui ne furent mises en circulation en France qu'en mars et mai 1884, et qu'ils furent retirés après un usage très restreint aussitôt que les nouveaux timbres tirés en brun rouge eurent pu être envoyés dans les bureaux coloniaux. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les dates des émissions de France et des colonies.

Les chiffres taxe noirs portent le numéro d'ordre 1 et 2 en marge pour les années 1891 et 1892. Les autres se trouvent avec 3, 4, 5. (Voir p. 59, § 2). Le tirage de 1892 se distingue des précédents par un papier beaucoup plus blanc et une gomme plus blanche.

L'oblitération des chiffres taxe coloniaux se fait généralement avec le timbre à date noir ou bleu ; quelquefois ils sont annulés par des traits de plume. Le cachet à date est au type cachet d'arrivée (p. 64 fig. XXII) cachet à 2 cercles formé de 2 cercles concentriques continus. La Cochinchine se sert déjà du nouveau cachet de 1892 (p. 162 fig. XII).

ESSAIS

1860.

ÉPREUVES D'ARTISTES

TYPE ADOPTÉ AIGLE TOURNANT LA TÊTE A GAUCHE. LE DOUBLE CERCLE QUI DOIT CONTENIR LA LÉGENDE NE PORTE PAS D'IMPRESSION (fig. 84).

Noir sur bleu, papier de Chine très épais.

Cet essai est une épreuve directe du coin original.

1860.

TYPE DE L'ÉMISSION DE 1860-1862. PAPIER DE CHINE.

8 centimes, noir.
8 centimes, vert.
40 centimes, rouge.
10 centimes, carmin.
10 centimes, noir.

1860.

AIGLE POSÉ SUR FOUDES. LE TOUT SUR FOND RADIE EN BAS N. L. PAPIER BLANC. LITHOGRAPHIÉ.

Noir sur blanc.

Type proposé et non adopté.

1881.

TYPE ADOPTÉ.

Sans valeur, noir sur Chine.

1881.

Type adopté. Non piqués.

1 centime, noir sur bleu.
4 centimes, brun rouge sur azur.
40 centimes, noir sur lilas.
30 centimes, brun.
35 centimes, violet sur orange.
1 franc, vert bronze.

La nomenclature des essais des colonies pour les types de 1860 et 1881 (voir également ESSAIS, page 83 et page 92) que nous donnons est tout à fait imparfaite : les documents manquent absolument. Il y eut certainement des essais de couleur et des mises en train que nous ne connaissons pas. Quant aux essais des autres types ils sont semblables aux essais de la métropole et ce que nous avons dit à propos des essais de timbres de France s'applique aux colonies. (Voir p. 81 et suivantes).

ESSAIS DE SURCHARGES.

Timbres de 1876 non piqués avec surcharge MADAGASCAR en capitales rouges ou noires dans la couleur de l'émission en cours mais toujours sur la même valeur 15 cent

15 centimes, couleur du 1 centime.

—	—	2	—
—	—	3	—
—	—	4	—
—	—	5	—
—	—	10	—
—	—	25	—

Timbres de 15 cent. de 1876 non piqués. ANNAM ET TONKIN en surcharges noires ou rouges sur deux lignes.

15 centimes, couleur du 2 centimes,

—	—	4	—
—	—	5	—
—	—	10	—
—	—	15	—
—	—	25	—

TREIZIÈME PARTIE

Colonies françaises
Émissions spéciales des Colonies

INTRODUCTION

Il est indiscutable qu'il y eut un abus dans la confection des surcharges coloniales et que bien des receveurs des postes ont augmenté dans une notable proportion leurs émoluments en spéculant sur les surcharges. Mais à côté des émissions spéculatives (et elles sont en très petit nombre), nous trouvons nombre de surcharges que les circonstances obligèrent de créer. Les collectionneurs et marchands français ont eu raison de protester contre la tendance de certaines colonies à émettre des timbres provisoires que rien ne légitimait, mais ils ont eu tort de ne pas faire un tri du bon et du mauvais et ils ont abaissé la collection coloniale de France, à la grande joie de nos voisins les Anglais qui pendant ce temps là écoulaient leur stock de Gwalior, Malacca, Perak, etc.

M. Grignard a publié dans le temps un intéressant article dans la « Revue philatélique » d'où il ressort que pour les 16 colonies françaises on émit en tout 665 surcharges, soit une moyenne de 41 timbres par colonie, et pour les 63 colonies anglaises 2,105 surcharges ; en moyenne 31 par colonie. La comparaison paraît être en faveur de l'Angleterre, mais si l'on songe que chaque colonie anglaise a des timbres à un type spécial et que dans ces dernières années les Anglais ont émis des séries spéciales pour des pays dépourvus de services postaux comme l'Afrique centrale par exemple, on est amené à déclarer que le reproche de spéculer revient plutôt aux Anglais qu'à nous.

Quoi qu'il en soit, la collection des surcharges coloniales est intéressante et mérite un peu moins de mépris de la part des collectionneurs français. Mettons que sur mille surcharges il y en ait 100 de spéculatives (nous sommes certainement au-dessus de la vérité), les 900 autres timbres sont dignes de figurer dans nos albums.

Au cours des historiques des émissions que nous allons étudier, nous donnerons autant que possible les dates des arrêtés qui les autorisèrent, et les raisons qui les firent créer.

On a déjà vu (p. 233) les causes principales qui firent adopter le type colonial de novembre 1892. Des raisons analogues obligèrent le ministre des colonies à ordonner l'impression du nom de la colonie sur les timbres au type 1881. La lettre du 15 février 1890 (p. 233) avait été publiée dans de nombreux journaux : le ministre avait indiqué involontairement le moyen de frauder le Trésor en profitant des différences de change : des spéculateurs surgirent de tous côtés. Il fallait mettre un terme à un état de choses si défavorable aux intérêts du Trésor et par circulaire spéciale le Ministre des colonies enjoignit aux différentes colonies de surcharger de leur nom (en attendant la confection de l'émission nouvelle) le stock des timbres au type 1881 qu'elles avaient dans leurs bureaux. C'est ce qui explique les émissions surchargées sans modification de valeur de Bénin, Diégo-Suarez, Guadeloupe, Martinique, etc. Nous n'y reviendrons donc plus au cours de cet ouvrage et nous nous contentons de donner l'arrêté du 5 août 1891 pris à la Guadeloupe, qui prouve que c'est par ordre de l'administration centrale que ces surcharges ont été faites.

ARRÊTÉ

Prescrivant l'impression du mot Guadeloupe sur les timbres-poste de la colonie.

LE GOUVERNEUR DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES,

Vu le vœu exprimé par le Conseil général dans sa séance du 16 décembre dernier, tendant à faire établir des matrices spéciales, propriété exclusive de la colonie pour la confection des timbres-poste, cartes postales, etc. nécessaires aux besoins de l'office colonial.

Vu la dépêche ministérielle, en date du 6 mai dernier annonçant l'adoption pour les timbres coloniaux d'une nouvelle figurine dans laquelle sera réservé un cartouche en blanc où le nom de chaque colonie sera imprimé par voie de second tirage ;

Vu la même dépêche autorisant l'administration locale à se servir provisoirement des timbres actuellement en usage en y faisant imprimer à l'aide de caractères typographiques le mot : *Guadeloupe* sur chaque figurine.

Sur le rapport du directeur de l'Intérieur, le conseil privé entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}. — Les timbres-poste actuellement déposés au Trésor, en seront retirés pour recevoir, à l'encre noire, l'impression du mot *Guadeloupe*, qui en sera faite conformément au type ci-après.

ART. 2. — Ces timbres seront remis par le trésorier-payeur à une commission chargée de suivre à l'imprimerie du gouvernement le travail d'impression dont il s'agit.

ART. 3. — Cette commission sera ainsi composée :

Le chef du service des contributions ou son délégué.

Les chefs des 2^e et 5^e bureaux de la direction de l'Intérieur, ou leurs délégués.

Le receveur-comptable des postes.

ART. 4. — Cette commission donnera décharge au trésorier-payeur des timbres qu'il livrera, puis opérera dans ses caisses le versement de ces mêmes timbres après qu'ils auront été modifiés.

La commission devra en outre dresser procès-verbal détaillé de toutes ses opérations.

ART. 5. — Le directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal* et au *Bulletin* officiels de la colonie.

Basse-Terre, le 5 août 1891.

Signé : NOUET.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : A. MATHIVET.

ANJOUAN

Novembre 1892.

Type du timbre colonial de novembre 1892 (voir page 232). L'inscription du cartouche est SULTANAT D'ANJOUAN (fig. 56).

- 1 centime, Noir sur bleu.
- 2 centimes, Brun Van Dyck sur jaunâtre.
- 4 centimes, Brun rouge sur azuré.
- 5 centimes, Vert sur verdâtre.
- 10 centimes, Noir sur lilas.
- 15 centimes, Bleu sur bleuâtre.
- 20 centimes, Rouge brique sur vert.
- 25 centimes, Noir sur rose.
- 30 centimes, Brun sur brunâtre.
- 40 centimes, Vermillon sur jaune.
- 50 centimes, Rose sur rosé.
- 75 centimes, Violet sur orange.
- 1 franc, Vert bronze sur jaune verdâtre.

Carte postale

1892.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription SULTANAT D'ANJOUAN (voir page 232) (140×88).

- 10 centimes, Noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SULTANAT D'ANJOUAN (voir page 232) (140×88).

- 10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SULTANAT D'ANJOUAN (132×80).

- 15 centimes, Bleu sur gris.
- 25 centimes, Noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892, avec SULTANAT D'ANJOUAN.

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| 5 centimes, Vert, | (110 × 76). |
| 15 centimes, Bleu sur bleu, | (116 × 76). |
| 15 centimes, — | (123 × 95). |
| 15 centimes, — | (147 × 113). |
| 25 centimes, Noir sur rose, | (116 × 76). |
| — — | (123 × 95). |
| — — | (147 × 113). |

ANNAM ET TONKIN

21 Janvier 1888.

Timbres des colonies du type 1881 surchargé de **A & T** et d'un chiffre **1** ou **5** en noir. (Piq. 13 1/2) (fig. 169 à 191).

- 1° 1 sur 4 centimes, Marron sur gris bleu.
- 2° 1 sur 2 centimes, Brun Van Dyck sur paille.
- 3° 5 sur 10 centimes, Noir sur violet (fig. 185).

Types.

A : Hauteur des lettres *A* et *T*.
B : Hauteur du chiffre 1 ou 5.
C : Mesure du premier jambage de 1. (?)
D : Mesure de la tête du chiffre 1.
E : Longueur du trait inférieur du chiffre 1

} en millimètres.

I. — Les lettres **A** et **T** ne sont pas barrées par le bas.

A ET T FERMÉS : A — 3 1/2 mm. B. — 9 mm. C — 3 1/2 mm. D — 2 mm. E — 6 mm.

1 sur 4 centimes, Marron sur gris bleu.

A ET T OUVERTS : A — 4 ; B — 9 ; C — 4 ; D — 1 1/2 ; E — 5 1/2.

1 sur 4 centimes, Marron sur gris bleu.

A ET T OUVERTS : A — 4 1/2 ; B — 9 1/2 ; C — 4 1/2 ; D — 3 ; E — 6.

1 sur 4 centimes, Marron sur gris bleu.

VARIÉTÉ.

Avec A & I pour A et T.

1 sur 4 centimes, Marron sur gris bleu.

A ET T OUVERTS : A — 4 et 3 1/2 ; B — 9 1/2.

5 sur 10 centimes, Noir sur lilas.

VARIÉTÉ.

Avec lettre T et chiffre 5 seulement, sans A &.

5 sur 10 centimes, Noir sur lilas.

A ET T FERMÉS : A — 4 et 3 1/2 ; B — 9 1/2. Le signe & est très ouvert à droite.

5 sur 10 centimes, Noir sur lilas.

LE MÊME : Le signe & n'a pas le trait inférieur droit relevé.

5 sur 10 centimes, Noir sur lilas.

VARIÉTÉ.

Le même avec double surcharge.

5 sur 10 centimes, Noir sur lilas.

II. — La lettre **T** seule est barrée du bas.

A ET T OUVERTS : A — 4 et 4 1/2 ; B — 10.

5 sur 10 centimes, Noir sur lilas.

III. — La lettre **T** n'a que la partie gauche de la barre transversale supérieure. L'**A** est quelquefois barré.

A ET T OUVERTS : A — 4 1/2 et 4 ; B — 9 1/2 ; C — 3 ; D — 3 ; E — 6.

1 sur 2 centimes, Brun sur paille.

A ET T OUVERTS : A — 4 1/2 et 4 ; B — 9 ; C — 3 ; D — 3 ; E — 6.
1 sur 4 centimes, Marron sur paille.

IV. — Les lettres A et T sont barrées du bas.

A ÉTROIT, T LARGE : A — 4 et 4 1/2 ; B — 8 3/4 ; C — 4 1/2 ; D — 1 1/2 ; E — 5.
1 sur 2 centimes, Brun sur paille.

A ET T ÉTROITS : A — 4 ; B — 10 ; C — 4 ; D — 3 ; E — 6 à 6 1/2.
1 sur 2 centimes, Brun sur paille.

A ÉTROIT, T LARGE : A — 4 et 4 1/2 ; B — 9 1/2.
5 sur 10 centimes, Noir sur lilas.

V. — Le signe & est remplacé par un trait d'union.

A ET T FERMÉS : A — 4 et 3 1/2 ; B — 10 ; C — 3 1/2 ; D — 2 1/2 ; E — 4 1/2.
1 sur 2 centimes, Brun sur paille (fig. 183).
1 sur 4 centimes, Marron sur Gris bleu (fig. 183).

LE MÊME : A — 4 et 3 1/2 ; B — 9.
5 sur 10 centimes, Noir sur lilas (fig. 188).

**RECAPITULATION
DE LA CLASSIFICATION
adoptée par M. Moens**

	A et T	Valeur	A	B	C	D	E	
A et T non barrés	fermés	1 sur 4 c.	3 1/2	9	3 1/2	2	6	Le 2 ^e jambage de A est quelquefois barré. La lettre A n'est pas barrée au milieu.
	ouverts	"	4	"	4	4 1/2	5 1/2	
	id.	"	4 1/2	9 1/2	4 1/2	3	6	Avec A et I pour A et T. Lettre A et signe & manquent. Le signe & est très ouvert à droite. Le signe & n'a pas le trait inférieur droit relevé.
	id.	"	4 1/2	"	"	"	"	
	id.	5 sur 10 c.	4 et 3 1/2					
	id.	"	4 et 3 1/2					
	fermés	"	4 et 3 1/2					
id.	"	4 et 3 1/2						
T barré du bas	ouverts	"	4 et 4 1/2	10				
T n'a que le jambage gauche supérieur. A est quelquefois barré.	ouverts	1 sur 2	4 1/2 et 4	9 1/2	3	3	6	
	ouverts	1 sur 4	"	9	"	"	"	
A et T barrés du bas	A étroit	1 sur 2 c.	4 et 4 1/2	8 3/4	4 1/2	1 1/2	5	
	T large	"	4	10	4	3	6 et 6 1/2	
	A étroit	5 sur 10 c.	4 et 4 1/2	9 1/2				
Trait d'Union entre A et T	T large							
	fermés	1 sur 2 c.	4 et 3 1/2	10	3 1/2	2 1/2	4 1/2	
	fermés	1 sur 4 c.	"	"	"	"	"	
	fermés	5 sur 10 c.	"	9				

Nous croyons que M. Moens entend par lettres fermées et ouvertes les lettres étroites et larges.

NOUVEAUX TYPES

- A : Hauteur du jambage de droite de la lettre A.
 B : Hauteur de la lettre T.
 C : Hauteur du chiffre 1.
 D : Longueur de la partie inférieure du premier jambage de 1.
 E : Longueur de la barre inférieure transversale de 1.

1 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

	A	B	C	D	E
1 ^{er} Type	3 1/2	3 1/2	9	1 1/2	4
2 ^e —	4	4	9 1/2	3	6
3 ^e —	4	3 1/2	8 1/2	2	4
4 ^e —	4	3 1/2	8 1/2	2	4
5 ^e —	3 1/2	3 1/2	9 1/2	1 1/2	5
6 ^e —	5 1/2	4	10	3 1/2	6
7 ^e —	6	4	11	3	6
8 ^e —	4 (?)	3	9	3	6
9 ^e —	4	4	9	3	6
10 ^e —	4	4	9	2 1/2	6

(Fig. 180).

1^{er} TYPE. — Impression mate. A et T droits, non barrés. Signe & est très petit (fig. 176).

2^e TYPE. — Impression brillante. A n'est barré ni en bas ni au milieu. Les extrémités des jambages de A se terminent par de petits crochets. Grand signe &. T est barré en bas. A légèrement penché à droite. Le chiffre 1 est très gras (fig. 169).

3^e TYPE. — Impression brillante. A barré au milieu est légèrement penché à droite. Le premier jambage de A est barré, le second ne l'est pas. T n'est pas barré. Signe & moyen. Chiffre 1 assez grêle. La barre transversale du 1 va s'amincissant de gauche à droite (fig. 174).

4^e TYPE. — Assez semblable au type 3 A et T barrés. A un peu penché à droite. Impression brillante. Signe & petit. Chiffre 1 assez grêle mais la barre horizontale conserve son épaisseur (fig. 175).

5^e TYPE. — Se rapproche du premier type par les lettres A et T qui sont droites et pas barrées en bas. Impression nette. Le ventre du signe & est renflé. Le chiffre 1 est épais et la barre transversale va s'amincissant aux deux extrémités par suite de la conformation en arc de cercle de la partie inférieure (fig. 173).

6^e TYPE. — Grandes lettres épaisses A et T. Le jambage droit de A est barré. T l'est également. La partie droite de T se termine par une boule. Le signe & est grand. Le chiffre 1 est irrégulier. Impression brillante (fig. 170).

7^e TYPE. — La lettre A est très haute et très pointue. De même le signe &. A et T ne sont pas barrés. Le chiffre 1 est très épais, la tête en est un peu arrondie. Impression mate (fig. 171).

8^e TYPE. — Les lettres A et T ne sont pas barrées du bas. Elles sont droites. Le ventre du signe & est très renflé. Ce type ressemble beaucoup au type 5, toutefois le premier jambage du 1 est plus long (fig. 172).

9^e TYPE. — Lettres A et T non barrées. Le jambage gauche de A est plus court que le jambage droit. La barre du milieu de A est à peine indiquée. Chiffre 1 irrégulier, tête ronde. Impression brillante (fig. 180).

1 sur 4 centimes, marron sur bleuté.

	A	B	C	D	E
1 ^{er} Type	4 1/2	4	8 1/2	3 1/2	6 1/2
2 ^e —	5	5	9 1/2	4	5 1/2
3 ^e —	3 1/2	3 1/2	9	1 1/2	4
4 ^e —	4	4 1/2	9 1/2	2	6

1^{er} TYPE. — A et T barrés. Chiffre 1 court et épais et de contours assez irréguliers. Barre inférieure du 1 très longue. Impression brillante (fig. 179).

2^e TYPE. — A et T non barrés en bas. Jambage de gauche de A plus court qu'à droite. Chiffre 1 assez grêle et irrégulier. Impression brillante (fig. 178).

3^e TYPE. — Semblable au type 1 du 1 sur 2 centimes brun sur Van Dyck (fig. 177).

4^e TYPE. — A et T maigres et barrés du bas. T plus grand que A. Chiffre 1 court, gras et irrégulier surtout dans la barre inférieure transversale (fig. 181).

5 sur 10 centimes, Noir sur violet.

	A	B	C
1 ^{er} Type.	4 1/2	4	9 1/2
2 ^e —	4	3 1/2	9 1/2
3 ^e —	4	3 1/2	9 1/2
4 ^e —	3 1/2	3 1/2	9 1/2
5 ^e —	3 1/2	3	9 1/2
6 ^e —	4	4	9 1/2

1^{er} TYPE. — A et T barrés. Le signe & est large et grand. Impression brillante peu soignée (fig. 191).

2^e TYPE. — Impression soignée. A et T barrés. Le deuxième jambage de A n'est pas barré. Le signe & est petit (fig. 190).

3^e TYPE. — Semblable au précédent. Les deux jambages de A sont barrés. Le signe & est plus grand (fig. 189).

4^e TYPE. — A et T ne sont pas barrés. A n'est pas barré au milieu. Lettres grêles et allongées. Impression peu soignée (fig. 184).

5^e TYPE. — A et T ne sont pas barrés. A n'a pas de jambage transversal. T n'a que la partie gauche du jambage transversal. Impression défectueuse (fig. 187).

6^e TYPE. — A et T épais. T n'a que la partie gauche du jambage transversal. A est barré au milieu (fig. 186).

TIMBRES NON ÉMIS.

A et T barrés. Signe & entre A et T.

5 sur 2 centimes, Brun sur paille.

Les mêmes avec trait d'union entre A et T, la tête du 1 déborde un peu à droite et forme un renflement.

- | | | |
|----|--------------------------------------|------------------|
| 1° | 1 sur 15 centimes. Bleu sur bleu, | surcharge bleue. |
| 2° | 1 sur 20 centimes. Rouge sur vert, | surcharge noire. |
| 3° | 1 sur 30 centimes. Brun sur brun, | surcharge bleue. |
| 4° | 1 sur 35 centimes. Violet sur orange | surcharge bleue. |
| 5° | 1 sur 1 franc. Vert bronze, | surcharge bleue. |
| 6° | 1 sur 1 franc. Vert bronze, | surcharge noire. |

Les mêmes surcharge renversée.

- | | | |
|-----|-----------------------------------|------------------|
| 7° | 1 sur 25 centimes. Noir sur rose, | surcharge bleue. |
| 8° | 1 sur 40 centimes. Vermillon, | surcharge bleue. |
| 9° | 1 sur 75 centimes. Carmin, | surcharge noire. |
| 10° | 1 sur 1 franc. Vert bronze, | surcharge bleue. |

ERREURS.

Même genre : surcharge A & T renversée.

- 1 sur 2 centimes. Brun sur paille.
- 1 sur 4 centimes. Marron sur bleuté.
- 5 sur 10 centimes. Noir sur lilas.

Les mêmes surcharge verticale de bas en haut. A & T est au bord gauche du timbre, le chiffre à droite.

- 1 sur 2 centimes. Brun sur paille.
 - 1 sur 4 centimes. Marron sur bleuté.
-

CLASSIFICATION

DES NOUVELLES VARIÉTÉS

Non décrites par M. Moens

	A et T	Valueur.	A	B	C	D	E	Type.	
A et T non barrés.	petits	1 s. 2	3 1/2	3 1/2	9	1 1/2	4	I	Signe & très petit.
	larges	1 s. 2	4	3 1/2	8 1/2	2	4	III	Le 1 ^{er} jambage de A est légèrement barré.
	petits	1 s. 2	3 1/2	3 1/2	9 1/2	1 1/2	5	V	Signe & a le ventre plus renflé.
	étroits	1 s. 2	6	4	11	3	6	VII	A et & très pointus.
	larges	1 s. 2	4 (?)	3	9	3	6	VIII	Jambage transversal du T manque.
	larges	1 s. 2	4	4	9	3	6	IX	A pas barré au milieu. Jambage de gauche très court.
	larges	1 s. 4	5	5	9 1/2	4	5 1/2	II	Jambage gauche de A plus court qu'à droite.
	petits	1 s. 4	3 1/2	3 1/2	9	1 1/2	4	III	Signe & très petit. Semblable au type 1 de 1 sur 2.
	étroits	5 s. 10	3 1/2	3 1/2	9 1/2			IV	A n'est pas barré au milieu.
	A petit T grand	1 s. 2	4	4	9	2 1/2	6	X	Sembl. au type IX de 1 sur 2 cent. mais le T est barré a bas.
A non barré du bas. T barré.	larges	1 s. 2	5 1/2	4	10	3 1/2	6	VI	Jambage droit de A est un peu barré.
	moyens	5 s. 10	3 1/2	3	9 1/2			V	A n'est pas barré au milieu.
T n'a que le jamb. sup. gauche.	larges	5 s. 10	4	4	9 1/2			VI	A est barré au milieu.
	A large T étroit	1 s. 2	4	4	9 1/2	3	6	II	A n'est pas barré au milieu. Les pieds de A se terminent plutôt par des crochets que par des barres.
A et T barrés du bas.	larges	1 s. 2	4	3 1/2	8 1/2	2	4	IV	A est franchement barré.
	larges	1 s. 4	4 1/2	4	8 1/2	3 1/2	6 1/2	I	Jambage de A et T très épais.
	larges	1 s. 4	4	4 1/2	9 1/2	2	6	IV	Jambages maigres.
	larges	5 s. 10	4 1/2	4	9 1/2			I	& très large et grand.
	étroits	5 s. 10	4	3 1/2	9 1/2			II	2 ^e jambage de A n'est pas barré. & est petit.
	étroits	5 s. 10	4	3 1/2	9 1/2			III	Impression très nette.

Il nous a été absolument impossible de découvrir l'arrêté autorisant la création de ces surcharges. Tout ce que nous savons, c'est qu'il fut imprimé :

20.850 timbres de 1 sur 2 centimes.

30.000 timbres de 1 sur 4 centimes.

45.000 timbres de 5 sur 10 centimes.

Impossible également de connaître la raison d'être de tant de types différents de surcharges. Les unes sont imprimées à la presse, d'autres sont faits au moyen de tampons en bois.

classification

Nous avons reproduit page 248 la classification adoptée par M. Moens, sans qu'elle nous satisfasse complètement et nous avouons avoir cherché en vain à rapporter à cette classification la plupart des types que nous avons sous les yeux. C'est pour cette raison que nous donnons une classification supplémentaire des types non catalogués par M. Moens en changeant quelque peu sa façon de mesurer les surcharges.

Nous sommes loin d'avoir catalogué toutes les variétés qui existent et nous pensons qu'il y a autant de types que de timbres à la feuille : c'est l'opinion que nous nous sommes faite en étudiant un block de six timbres que nous avons à notre disposition. Les tirages supplémentaires ou de fantaisie (page 252, n^{os} 1 à 9) faits par les employés de la poste sont loin de simplifier les choses et nous doutons même pouvoir arriver à faire une classification rationnelle et claire de ces timbres surchargés.

Les timbres avec trait d'union à la place du signe & ne paraissent pas avoir été employés sur lettres.

En 1890, en l'absence du gouverneur général, le résident supérieur du Tonkin M. Piquet prit un arrêté en date du 15 Octobre, ordonnant la transformation en timbres de 15 centimes de

30.000 timbres à 20 centimes.

40.200 timbres à 30 centimes.

12.000 timbres à 25 centimes.

24.000 timbres à 20 centimes.

18.000 timbres à 75 centimes.

30.000 timbres à 1 franc.

Il est probable que les besoins de cette émission ne se faisaient guère sentir puisque le gouverneur dès qu'il eut connaissance de l'arrêté, le rapporta immédiatement.

Depuis 1892, cette colonie se sert des timbres au type 1892 avec INDO-CHINE dans le cartouche inférieur.

BÉNIN

Septembre 1892.

Timbres des colonies de 1881 avec BENIN en majuscules en surcharge horizontale de couleur. Piq. 13 1/2 (fig. 192).

a) *Surcharge noire.*

- 1° 5 centimes, vert.
- 2° 40 centimes, noir sur lilas.
- 3° 15 centimes, bleu.
- 4° 25 centimes, noir sur rose.

b) *Surcharge rouge horizontale.*

- 5° 15 centimes, bleu.

c) *Surcharge bleue horizontale.*

- 6° 5 centimes, vert.
- 7° 15 centimes, bleu.
- 8° 25 centimes, noir sur rose.

Septembre 1892.

Timbre colonial type 1881 avec BENIN en surcharge noire et nouvelle valeur en surcharge de couleur (fig. 200 et 202).

- 9° 40 sur 15 centimes bleu, surcharge rouge.
- 10° 75 — — — —
- 11° 75 — — — — noire.

Octobre 1892.

Les mêmes. Valeur et surcharge rouge. BENIN en surcharge noire (fig. 196).

- 12° 01 sur 5 centimes, vert.

Décembre 1892.

Même surcharge qu'en septembre 1892.

- 13° 40 centimes, vermillon.
- 14° 1 franc, vert bronze.

Mars 1893.

Type de l'émission de novembre 1892 ; l'inscription du cartouche est GOLFE DE BÉNIN sur deux lignes.

- 15° 4 centime, noir sur bleu.
- 16° 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
- 17° 4 — marron sur bleuté.
- 18° 5 — vert sur verdâtre.
- 19° 10 — noir sur lilas.
- 20° 10 — bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
- 21° 20 — rouge brique sur vert.
- 22° 25 — noir sur rose.
- 23° 30 — brun sur teinté brun.
- 24° 40 — vermillon sur jaune clair.
- 25° 50 — rose vif sur teinté rose.
- 26° 75 — violet foncé sur orange.
- 27° 1 franc, vert olive sur jaune verdâtre.

VARIÉTÉS.

Avec GOLFE DF.

20 centimes, rouge sur vert.
50 centimes, rose sur rose.

Papier teinté des deux côtés.

75 centimes, violet sur orange.

Septembre 1893.

Type du timbre colonial de 1881 avec BENIN en surcharge horizontale.

30 centimes, brun.
35 centimes, violet sur orange.
75 centimes, carmin.

Décembre (?) 1893.

1 centime, noir sur bleu.
2 centimes, brun sur paille.
4 — marron sur azur.
20 — rouge sur vert.

VARIÉTÉS

a) *Surcharge ENIN* (fig. 205).

5 centimes, vert.
15 centimes, vert.

b) *Surcharge BENI* (fig. 204).

5 centimes, vert.
15 centimes, bleu.

c) *Surcharge BEN* (fig. 195).

5 centimes, vert.
15 centimes, bleu.

d) *Double surcharge.*

15 centimes, bleu.
35 centimes, violet sur orange.
40 centimes, vermillon sur jaune.

e) *Surcharge NIN* (fig. 194).

5 centimes, vert.

Timbres au type 1881 avec BENIN en surcharge de couleur.

f) *Avec la surcharge renversée* (fig. 197).

1 centime, noir sur bleu.
2 centimes, brun sur paille.
4 — marron sur bleuté.
5 — vert.
10 — noir sur violet.
15 — bleu.
20 — rouge sur vert.
25 — noir sur rose.
30 — brun.
35 — violet sur orange.
40 — vermillon.
75 — rose.
1 franc. vert bronze.

Avec accent sur E de BENIN (fig. 204).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert.
10 —	noir sur violet.
15 —	bleu.
20 —	rouge sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun.
35 —	violet sur orange.
40 —	vermillon.
75 —	rose.
1 franc,	vert bronze.

h) Avec surcharge en diagonale de gauche en bas à droite en haut ou de gauche en haut à droite en bas.

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun sur paille.
4 centimes,	marron sur bleuté.
5 —	vert.
10 —	noir sur violet.
15 —	bleu.
20 —	rouge sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun.
35 —	violet sur orange.
40 —	vermillon.
75 —	rose.
1 franc,	vert bronze.

i) Avec ENIN et accent sur E (fig. 205).

40 centimes, vermillon.

j) Avec double surcharge BENIN et ENIN et accent sur l'E.

40 centimes, vermillon.

k) Avec B de BENIN remplacé par un carré plein.

25 centimes, noir sur rose.

1894.

Type de l'émission de 1892. L'inscription dans le cartouche est : BENIN (fig. 109).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

Timbres taxe

Timbres taxe coloniaux avec BENIN en surcharge noire.

5 centimes, noir	surcharge horizontale.
10 centimes, noir	surcharge de bas en haut.
20 centimes, noir	surcharge de haut en bas.
30 centimes, noir	surcharge de bas en haut.

Cartes postales

1893.

Carte postale des Colonies Françaises, type 1881 avec la surcharge BENIN en noir (en haut ou en bas du timbre).

10 centimes, noir sur lilas.

VARIÉTÉ.

Avec surcharge renversée.

10 centimes, noir sur lilas.

1893.

Type de la carte postale coloniale de novembre 1892, timbre à droite, légende GOLFE DE BENIN.

10 centimes, noir sur verdâtre.

1894.

La même avec le timbre de 1892 à droite, légende BENIN.

10 centimes, noir sur verdâtre.

Cartes postales avec réponse

1893.

Carte postale avec réponse des Colonies françaises, type 1881 avec la surcharge BENIN en noir (en haut, en bas ou en oblique sur le timbre).

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

VARIÉTÉ.

1° *Sans surcharge sur la réponse.*

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1893.

Type de la carte simple de 1893.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1894.

La même avec le timbre de 1894 à droite. Légende BÉNIN.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

1893.

Carte-lettre des Colonies françaises, type 1881 avec la surcharge BENIN en noir (en haut ou en bas du timbre).

15 centimes, bleu sur gris.

VARIÉTÉ.

Surcharge renversée.

15 centimes, bleu sur gris.

1893.

Type de la carte-lettre des Colonies de 1881.

a) *Le piquage horizontal seul touche les bords de la carte.*

25 centimes, noir sur rose.

Avec surcharge renversée au bas ou au haut du timbre.

25 centimes, noir sur rose.

b) *Les piquages verticaux et horizontaux touchent les bords du timbre.*

25 centimes, noir sur rose.

1893.

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892.
avec Inscription : GOLFE DE BENIN.

15 centimes, bleu sur gris bleu.

25 centimes, noir sur rose.

1894.

Les mêmes avec légende BÉNIN.

15 centimes, bleu sur gris bleu.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

1893.

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec
GOLFE DE BÉNIN.

5 centimes, vert	format (116× 76).
15 centimes, bleu sur bleuâtre	— (116× 76).
15 centimes, —	— (123× 95).
15 centimes, —	— (147× 113).

1894.

Les mêmes avec légende BÉNIN.

5 centimes, vert	format (116× 76).
15 centimes, bleu	— (116× 76).
15 centimes, —	— (123× 95).
15 centimes, —	— (147× 113).
25 centimes, noir sur rose	— (116× 76).
25 centimes, —	— (123× 95).
25 centimes, —	— (147× 113).

Après la campagne de 1892 le Benin, placé depuis 1873 sous la direction du gouverneur général du Sénégal, conquiert son indépendance administrative. Ce fut l'occasion pour l'administration postale d'imiter la plupart des autres colonies et de surcharger son stock de timbres du nom de la colonie. Il n'existe pas de décret spécial : en tout cas il n'est pas connu. La surcharge fut imprimée en noir excepté pour le 15 cent. qui reçut une surcharge noire, rouge ou bleue.

Le 16 août 1892 par suite du manque de timbres de 1, 40 et 75 cent., le général Doods, gouverneur de la colonie, signa un décret autorisant un changement de valeur pour certains timbres.

1000	—	0,05	furent surchargés	0,01	en rouge.
1500	—	0,15	—	0,40	en rouge.
500	—	15	—	0,75	en rouge.
100	—	15	—	0,75	en noir.

Ces surcharges se firent sur les timbres déjà surchargés BENIN.

La colonie ne reçut les timbres au type 1892 qu'en février 1893. Ils portaient GOLFE DE BÉNIN. Le tout fut prestement enlevé par des spéculateurs. Dans le 2^e tirage fait en 1894, la mention BENIN subsista seule.

Etude
des surcharges

La surcharge BENIN est faite à la main et au moyen d'un tampon en bois. Elle fut souvent contrefaite; on reconnaît presque à première vue les falsifications à ce que le dernier jambage du deuxième N n'est pas légèrement incurvé vers le haut comme dans les exemplaires authentiques.

Il est aussi à remarquer que les surcharges 01,40, 40 et 75 ne portent jamais sur la valeur primitive. On devait en effet faire une troisième surcharge sur ces timbres en barrant la valeur de deux traits horizontaux ce qu'on négligea de faire faute de temps.

Nous ne cataloguons que les variétés dont nous sommes absolument sûrs, que nous avons vues ou que nous possédons dans notre collection.

1^o Dans un bloc de 5 rangées de 5 timbres de 5 cent. nous avons rencontré :

- Le 7^{me} timbre sans surcharge.
- Le 12^o — avec la surcharge retournée.
- Le 22^o — avec ENIN.
- Le 25^o — avec BENI.

2^o Dans un autre groupe de 5 exemplaires, le deuxième timbre portait ENIN, le quatrième n'avait pas de surcharge, sur le cinquième l'N final de BENIN manquait (fig. 199).

3^o Sur des exemplaires isolés ou par paires nous avons vu les surcharges :

BEN, NIN, sur des timbres de 5 cent. et des doubles surcharges sur des timbres de 10, 35 et 40 cent. (fig. 201, 203).

4^o Groupe de 4 timbres de 5 cent.

- a) Le 1^{er} BEN.
- b) Le 2^e une double surcharge de haut en bas.
- c) Le 3^e sans surcharge.
- d) Le 4^e ENIN.

Nous avons dit que les surcharges de Benin étaient faites avec un cachet en bois et à la main. C'est ce qui explique aisément les nombreuses variétés que présentent les timbres de cette colonie et l'irrégularité dans la position de la surcharge. On remarquera également que quand la surcharge est incomplète ce sont toujours les premières ou dernières lettres qui manquent : ces variétés sont certainement le fait d'une pression inégale exercée par l'employé chargé d'apposer les surcharges sur les timbres.

La première émission de 1892 ne comportait que les timbres de 5, 10, 15, 25 cent. surchargés Bénin. En 1893 on surchargea les 30, 35, 40, 75 cent. et 1 fr. Enfin en 1894 la surcharge fut appliquée sur les 1, 2, 4, 20 cent.

COCHINCHINE

16 Mai 1886.

Timbre colonial au type 1881, avec chiffre 5 en surcharge noire, piqué 13 1/2 (fig. 206).

1° 5 sur 25 centimes, jaune.

9 Juin 1886.

Même type avec chiffre 5 plus petit, et CCH en surcharge noire (fig. 207).

2° 5 sur 25 centimes, jaune.

VARIÉTÉS.

a) *Sans CCH.*

5 sur 25 centimes, jaune.

b) *CCH en haut et 5 en bas.*

5 sur 25 centimes, jaune.

Janvier 1887.

Même surcharge.

3° 5 sur 2 centimes, brun.

VARIÉTÉS.

a) *CCH en haut et chiffre en bas.*

5 sur 2 centimes, brun.

Février 1887

Même type, grand chiffre 5 en surcharge noire (fig. 208).

4° 5 sur 25 centimes, noir sur rose.

VARIÉTÉS.

a) *Double surcharge. Grand chiffre 5 et surcharge 5 CCH comme sur le timbre n° 2 (fig. 211.)*

5 sur 25 centimes, noir sur rose.

b) *Grand chiffre 5 en double surcharge (fig. 210).*

2 sur 25 centimes, noir sur rose.

c) *Triple surcharge. Grand chiffre 5 en double surcharge et 5 CCH.*

5 sur 25 centimes, noir sur rose.

TIMBRE NON ÉMIS.

Timbre colonial de 1881 barré en diagonale de gauche en bas à droite en haut par un filet mince et double surcharge 25 (fig. 209).

15 × 15 sur 30 centimes, brun.

Cartes Postales

1887.

Carte postale semblable aux formules de 1870. Cadre fleuroné spécial. Légende CARTE POSTALE destinée à circuler à découvert en Cochinchine, au Cambodge, au Tonkin et à Hué (Annam), etc. 5 lignes

pour l'adresse. Inscription semblable à celle des cartes françaises perpendiculairement à gauche. A droite cadre réservé au timbre et avis semblable à celui de la carte française. 113 × 73 mm.

a) avec, qui **la** dessert, dans l'avis à droite.

Noir sur bleu.

b) avec, qui **le** dessert.

Noir sur bleu.

Timbres de la métropole usés aux colonies.

Nous avons catalogué sous la rubrique « Timbres de la métropole usés aux Colonies » (page 217) les 10, 20, 40, 80 cent. de l'émission de France de 1853-1854. La place de ces timbres serait ici, car ils servirent exclusivement en Cochinchine au moment de la campagne de Chine. Nous avons reproduit (page 219) le document qui fait mention de leur cours légal.

Ces timbres ne se distinguent que par l'oblitération particulière à la Cochinchine CCH dans un losange en points. On ne connaît usés ainsi que les 10, 20, 40 et 80 centimes. Nous croyons même que les seuls exemplaires connus sont ceux que M. Astruc possédait il y a quelques mois.

Les 1 et 5 cent ne sont pas connus. Nous entendons parler du 5 cent. de la métropole, car le timbre de 5 cent. colonial (page 223) qu'on tira en 1871 pour servir exclusivement aux Colonies, fut également envoyé en Cochinchine.

Historique

La première surcharge fut faite en vertu d'un arrêté du 16 Mai 1886 et porta sur le 25 cent. jaune 1000 exemplaires furent transformés en 5 cent. par l'apposition d'un simple chiffre 5.

Le 9 Juin 1886, nouvelle pénurie de timbres de 5 cent. On se servit encore des 25 cent. jaune, mais le 5 devint plus petit et on lui adjoignit les lettres CCH pour indiquer le lieu d'origine. 2000 exemplaires furent imprimés.

Fin 86, la surcharge du 9 Juin 1886 fut appliquée sur le 2 cent. brun et en février 1887, le timbre de 25 cent. noir sur rose eut sa valeur réduite à 5 cent. par l'application d'un gros chiffre 5 sans indication de pays.

Les 5/25 reçurent d'abord la petite surcharge 5. CCH, mais elle fut jugée trop peu visible et après un minime tirage (une feuille ou deux) on surchargea le timbre de 25 cent. d'un gros 5. Il existe même (et nous possédons un exemplaire ayant servi et d'une authenticité indiscutable) quelques timbres surchargés deux fois de 5 CCH et une fois la surcharge définitive grand 5.

En 1888 on prépara une nouvelle surcharge sur le 30 cent. Le timbre était barré en diagonale du coin gauche inférieur au coin droit supérieur. Dans les angles gauche supérieur et droit inférieur se trouvait répété le nombre 25. Dans l'esprit de l'administration, ce timbre devait se couper suivant la ligne noire et chaque moitié devait servir comme timbre à 15 cent. L'approvisionnement arriva à temps et ce timbre ne fut pas émis. Les exemplaires oblitérés le sont par complaisance.

Rappelons enfin que la plupart des timbres piqués ou percés, sont originaires de Cochinchine.

Timbres taxe falsifiés

En 1896, un sieur Carion lança dans le commerce, des timbres-taxe de 5, 10, 15, 20, 30, 40, 60 cent, et 1, 2, 5 fr. surchargés en diagonale des mots COCHINCHINE. Ces timbres sont des falsifications ainsi qu'il ressort clairement d'une lettre adressée à la rédaction de la *Revue philatélique française*, le 5 mai 1897 par le ministre des colonies qui avait fait prescrire une enquête sur place.

CONGO FRANÇAIS

24 Mars 1891.

Timbre colonial type 1881 avec CONGO FRANÇAIS et 5 c. en surcharge noire sur deux lignes (piq. 13 1/2).

1° 5 sur 15 centimes, bleu.

23 Avril 1891.

Le même, 2° tirage.

2° 5 sur 15 centimes, bleu.

2 Septembre 1891.

Timbre colonial type 1881, avec même surcharge noire. Piq. 13 1/2.

3° 5 sur 1 centime, noir sur bleu.

Le même, avec surcharge rouge.

4° 5 sur 1 centime, noir sur bleu.

4 Décembre 1891 au 20 Septembre 1892.

Timbres coloniaux de 1881 de 20, 25 et 40 cent. avec :

1) Congo français.

2) Congo Français en surcharge noire (fig. 213).

5°	5 c.	sur 25 centimes, noir sur rose,	surch. 1 horizontale.
6°	5 c.	— — — — —	surch. 1 de bas en haut.
7°	5 c.	— — — — —	surch. 2 horizontale.
8°	5 c.	— — — — —	surch. 2 verticale de haut en bas.
9°	5 c.	sur 25 centimes, noir sur rose,	surch. 2 verticale de bas en haut.
10°	5 c.	sur 20 centimes, rouge sur vert,	surch. 2 horizontale.
11°	10 c.	sur 25 centimes, noir sur rose,	surch. 2 horizontale.
12°	10 c.	— — — — —	surch. 2 renversée.
13°	10 c.	— — — — —	surch. 1 de bas en haut.
14°	10 c.	— — — — —	surch. 1 de haut en bas.
15°	10 c.	sur 40 centimes, vermillon,	surch. 2 horizontale.
16°	15 c.	sur 25 centimes, noir sur rose,	surch. 2 horizontale.
17°	15 c.	— — — — —	surch. 2 de haut en bas.
18°	15 c.	— — — — —	surch. 2 de bas en haut.

20 Novembre 1892.

Timbres taxe coloniaux avec : CONGO FRANÇAIS — *Timbre poste* — et valeur — sur trois lignes verticalement en rouge ou noir (fig. 214-215).

19°	5 c.	sur 5 centimes, noir,	surch. 1 de haut en bas, surcharge rouge.
20°	5 c.	sur 5 centimes, noir,	surch. 1 de bas en haut, —
21°	6 c.	sur 20 centimes, noir,	surch. 1 de haut en bas, —
22°	5 c.	sur 30 centimes, noir,	surch. 1 de haut en bas, —
23°	10 c.	sur 1 franc, brun rouge,	surch. 1 de bas en haut, surcharge noire.
24°	10 c.	— — — — —	surch. 1 de haut en bas, —
25°	10 c.	— — — — —	surch. 1 horizontale (?) surcharge rouge.

1893.

Timbre au type de novembre 1892 avec CONGO FRANÇAIS dans le cartouche (fig. 216).

26°	1 centime,	noir sur bleu.
27°	2 centimes,	brun sur paille.
28°	4 centimes,	marron sur bleuté.
29°	5 —	vert.
30°	10 —	noir sur lilas.
31°	15 —	bleu.
32°	20 —	rouge sur vert.
33°	25 —	noir sur rose.
34°	30 —	brun.
35°	40 —	vermillon.
36°	50 —	rose.
37°	75 —	violet sur jaune.
38°	1 franc,	vert olive.

VARIÉTÉS

a) Les mêmes, papier couché des deux côtés.

20 centimes, brique sur vert.
75 — violet sur jaune.

b) Les mêmes double surcharge CONGO FRANÇAIS.

10 centimes, noir sur lilas.

Cartes Postales

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de 1892 avec CONGO FRANÇAIS dans le cartouche.

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

1893.

Type de la carte avec réponse de l'émission 1892 avec CONGO FRANÇAIS dans le cartouche.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

1893.

Type des cartes lettres de 1892 avec CONGO FRANÇAIS dans le cartouche.

15 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

1893.

Type des enveloppes de l'émission coloniale de 1892 avec CONGO FRANÇAIS dans le cartouche.

5 centimes, vert.
15 — bleu (116 × 36).
15 — bleu (123 × 95).
15 — bleu (147 × 113).
25 — noir sur rose (116 × 76).
25 — noir sur rose (123 × 95).
25 — noir sur rose (114 × 113).

Historique

L'historique des timbres du Congo français n'est en somme que la suite de celui des timbres du Gabon puisque cette dernière colonie fut débaptisée en juin 1891.

Les raisons données pour légitimer les surcharges faites dans cette colonie sont toujours les mêmes : insuffisance d'approvisionnement ou retard des envois faits par la métropole. Nous n'analyserons donc les arrêtés que s'ils présentent des faits inédits ou curieux et nous nous contenterons de donner pour les autres la date de publication.

Le premier arrêté daté de Libreville le 24 mars 1891 est signé de M. de Brazza. 1,500 timbres de 15 cent. furent transformés en timbres de 5 cent.

Ces 1,500 timbres furent enlevés dans le mois : et un nouvel *arrêté du 22 avril 1891* ordonna un deuxième tirage de cette même surcharge. 2000 timbres à 5 cent. furent ainsi créés. Pour éviter la spéculation, l'*arrêté* n'autorisa pas la vente publique de ces timbres et l'affranchissement dut se faire directement au guichet. Aussi cette deuxième émission suffit elle jusqu'en septembre de la même année.

L'*arrêté du 2 septembre 1891* décida la transformation de 3,000 timbres de 1 cent. en timbres de 5 cent. 100 surcharges furent tirées en rouge, mais l'impression en étant défectueuse, on arrêta le tirage et l'on remania les formes pour tirer le restant en noir. Le remaniement est très visible en comparant l'écartement du 5 et du c qui est de 4 mm. dans la surcharge rouge et de 1 mm. seulement dans la surcharge noire. Comme pour l'émission précédente, l'*arrêté* dit que la vente de ces timbres transformés n'aura lieu que pour servir à un affranchissement immédiat au guichet du receveur des postes.

Les timbres commandés en France n'arrivaient toujours pas. Pour satisfaire aux exigences du service, le gouverneur prit les *arrêtés* suivants.

Arrêté du 4 décembre 1891. 2,000 timbres de 25 cent. sont surchargés 5 cent.

Arrêté du 29 février 1892. 2,000 timbres de 25 cent. reçoivent la surcharge verticale CONGO FRANÇAIS 5 c., et 1,500 sont transformés en 10 cent.

L'*arrêté du 20 mai 1892* déclasse

1,200	timbres de 0.20	en timbres de 0,05.
1,000	—	0,40 — 0,10.

Par *arrêté du 5 août 1892*

3,000	timbres de 25 cent.	deviennent des timbres de 15 cent.
2,500	—	— 10 cent.

Le 8 septembre un nouvel *arrêté* fait transformer

4,000	timbres poste de 25 cent.	en timbres à 15 cent.
3,000	—	— 5 cent.
2,750	timbres-taxe de 1 fr.	en timbres à 10 cent.

Nouveau besoin de timbres le 20 septembre 1892. Un *arrêté* de cette date ordonne le déclassement de

2,500	timbres-poste de 25 cent.	en timbres-poste de 15 cent.
2,000	—	— 10 cent.
2,500	—	— 5 cent.

Enfin la dernière surcharge porte sur les timbres taxe de 5, 20 et 30 cent. qui par *arrêté du 20 novembre 1892* deviennent :

2,500	timbres-taxe de 5 cent.,	des timbres-poste de 5 cent.
2,400	—	20 — 5 cent.
2,200	—	30 — 5 cent.

En 1893 la colonie est pourvue de timbres du type 1892 portant dans le cartouche CONGO FRANÇAIS et l'ère de surcharge est close.

En étudiant cette émission on trouve *arrêtés* en mains :

2	émissions différentes	du 5/15.
5	—	5/25.
4	—	10/25.
2	—	15/25.

La différenciation des deux émissions du 5 sur 15 cent. ne me paraît pas facile à faire. Je possède bien un exemplaire de ces timbres où le mot FRANÇAIS est écrit avec un F majuscule ; mais l'oblitération et la surcharge ne me disent rien qui vaille et je doute qu'on puisse à moins de se guider sur la date trouver des caractères distinctifs dans ces deux émissions.

Il en est tout autrement pour les surcharges faites sur le 25 cent. et chaque variété peut se rapporter aisément à une émission différente. Les mots CONGO FRANÇAIS sont alternativement écrits de deux façons

1° Congo français.

2° CONGO Français.

et la situation respective des surcharges suffit pour classer les différents tirages.

Voici la classification que nous proposons :

4 décembre 1891. Surcharge n° 1 horizontale.

29 février 1892. Surcharge n° 2 verticale du haut en bas pour le 5/25.
Surcharge n° 2 renversée, pour le 10/25.

20 mai 1892. Surcharge n° 2, horizontale.

5 août 1892. Surcharge n° 2, horizontale.

8 septembre 1892. Surcharge n° 1, verticale de bas en haut.

20 septembre 1892. Surcharge n° 2, verticale de haut en bas ou de bas en haut.

20 novembre 1892. Surcharge n° 1 sur les timbres-taxé.

CLASSIFICATION
DE SURCHARGES DU CONGO FRANÇAIS
par ordre d'émission.

Arrêtés.	Surcharge n° 1. avec Congo.			Surcharge n° 2. avec CONGO.		
	Surcharge horizontale.	Surch. verticale de bas en haut.	Surcharge horizontale.	Surch. verticale de bas en haut.	Surch. verticale de haut en bas.	Surch. horizontale renversée.
4 Décemb. 1891..	5 s. 25					
29 Février 1892..				5 s. 25		10 s. 25
30 Mai 1892. . . .			5 s. 20 10 s. 40			
5 Août 1892. . . .			5 s. 25 10 s. 25 15 s. 25			
8 Septemb. 1892.		5 s. 25 15 s. 25 10 s. 1 fr.				
20 Septemb. 1892				5 s. 25 10 s. 25 15 s. 25	5 s. 25 10 s. 25 15 s. 25	
20 Novemb. 1892		5 s. 5 5 s. 20 5 s. 30				

Toutes ces surcharges sont faites à la main au moyen du timbre humide (art. 1^{er} des arrêtés).

La surcharge Congo Français étant très longue, elle se trouve souvent incomplètement reproduite sur le timbre. D'où des variétés nombreuses par suite de l'absence de la lettre C de Congo, ou de l' S de Français.

A citer également une particularité curieuse sur les timbres taxe surchargés. Ces timbres portent en surcharge les mots « Timbre poste » au singulier sur les 5, 20, 30 cent, et « Timbres poste » pour le 10 sur 1 fr.

Dans l'émission de 1892 par suite de manques dans l'impression, on peut trouver les variétés suivantes :

CONCO

FRANCAIS (sans cédille).

Nous connaissons pour la 1^{re} variété le 2 et 5 cent. et pour la 2^e les 1, 2, 4, 5, 10, 20, 25 cent. Ces variétés n'ayant rien de fixe et n'étant pas le fait d'une véritable erreur de composition, nous nous contentons de les indiquer.

A signaler aussi sans que nous puissions en donner la cause, un timbre 5 sur 1 centime, surcharge *en rouge*, bord de feuille, portant sur la marge attenante supérieure la même surcharge *en noir*.

On trouve également souvent dans les collections un timbre de 25 cent. surchargé en rouge sur trois lignes verticalement de haut en bas.

Congo français

ENR

10 centimes.

C'est un timbre d'enregistrement qu'on rencontre souvent oblitéré postalement, nous ne savons pour quelle cause. En tous cas, ce timbre est exclusivement fiscal.

Nous indiquerons trois mesures pour la reconnaissance de ces surcharges sur les timbres poste :

I^o Longueur des mots « Congo français » pris depuis la partie la plus externe du C jusqu'au ventre de S de « français. »

II^o Longueur de la valeur en surcharge :

a) 5 c., mesure prise de la partie externe de la boucle inférieure et terminale du 5 jusqu'à la partie externe du point.

b) 10 c., du premier jambage du 1 jusque et y compris le point.

c) 15 c., id.

III^o Ecartement entre la valeur en chiffres et le C.

Les surcharges sur les taxes sont mesurées de la façon suivante :

I^o Longueur des mots *Congo français*.

II^o id. des mots *Timbre poste*.

III^o id. de la valeur en surcharge :

a) pour les 5 cent. : de l'extrémité gauche du 5 à l'extrémité du C.

b) pour les 10 cent. : du commencement de la barre transversale inférieure du 1 au point qui se trouve après le C.

MESURES

Valeur.	Surchage et position.	Mesure I.	Mesure II.	Mesure III.
5 s. 45	Surch. n° 1	47 mm. 1/2	42 mm. 1/2	2 mm. 1/2
5 s. 4	Surch. n° 1 noire.	18 mm.	10 mm.	1 mm.
5 s. 4	— rouge.	18 mm.	4 —	4 mm. 1/2
5 s. 25	Surch. n° 1	17 à 18 mm.	42 mm. 1/2	2 — 1/2
5 s. 25	— verticale.	19 —	44 mm.	4 — 1/2
5 s. 25	Surch. n° 2 vert.	18 — 1/2	13 1/2 à 14 1/2	3 à 4 mm.
5 s. 25	— horizont.	18 —	42 mm. 1/2	2 mm. 1/2
5 s. 20	— —	48 — 1/2	(1) 42 mm. 1/2	2 mm. 1/2
10 s. 25	Surch. n° 1	18 —	13 mm. 1/2	2 mm.
10 s. 25	Surch. n° 2 droite.	18 — 1/2	18 mm.	4 mm.
10 s. 25	— renversée.	18 — 1/2	45 mm. 1/2	2 mm.
10 s. 40	— droite.	19 mm.	15 mm. 1/2	2 mm.
15 s. 25	— —	18 —	17 mm. 1/2	4 mm.
15 s. 25	— verticale.	18 —	17 mm. 1/2	2 mm.

TIMBRES TAXE

5 s. 5	Surch. n° 1.	18 mm. 1/2	45 mm. 1/2	8 mm.
5 s. 20	—	—	—	—
5 s. 30	—	—	—	—
10 s. 1 fr.	—	—	16 mm. 1/2	15 mm.

(1) Mesure prise seulement jusqu'à l'extrémité du C.

COTE D'IVOIRE

1893.

Emission au type colonial de 1892. Piq. 13 1/2 avec COTE D'IVOIRE sur deux lignes dans le cartouche inférieur (fig. 217.)

1°	1 centime,	noir sur bleu.
2°	2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
3°	4 —	marron sur bleuté.
4°	5 —	vert sur verdâtre.
5°	10 —	noir sur lilas.
6°	15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
7°	20 —	rouge brique sur vert.
8°	25 —	noir sur rose.
9°	30 —	brun sur teinté brun.
10°	40 —	vermillon sur jaune clair.
11°	50 —	rose vif sur teinté rose.
12°	75 —	violet foncé sur orange.
13°	1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

VARIÉTÉS

a) *Les mêmes avec erreur : IVOIRF au lieu IVOIRE (fig. 218).*

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

b) *Les mêmes, avec erreur COTE DF au lieu de DE*

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

c) *Les mêmes avec COTE sans accent grave sur O.*

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert.
25 —	noir sur rose.

Carte postale

1893

Type de la carte postale coloniale de 1892 avec inscription COTE D'IVOIRE.

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

1893.

Type de la carte postale coloniale de 1892 avec inscription COTE D'IVOIRE dans le cartouche du timbre.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

1893.

Type de la carte lettre coloniale de 1892 avec inscription COTE D'IVOIRE dans le cartouche du timbre.

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

1893.

Type des enveloppes coloniales de 1892 avec inscription COTE D'IVOIRE dans le cartouche du timbre.

5 centimes, vert.

15 centimes, bleu (petit format).

15 — bleu (moyen format).

15 — bleu (grand format).

25 — noir sur rose (petit format).

25 — noir sur rose (moyen format).

25 — noir sur rose (grand format).

DIÉGO-SUAREZ

25 Janvier 1890.

Timbre colonial de 1881 avec chiffre 15 en surcharge violette oblique de gauche à droite sur l'ancienne valeur. Fig. 13 1/2. (Hauteur 7 mm) (fig. 219).

1° 15 sur 20 centimes, brique sur vert.

24 Février 1890.

2° 15 sur 25 centimes, noir sur rose.

15 Juillet 1890.

3° 15 sur 1 centime, noir sur azur.

15 Juillet 1890.

4° 15 sur 5 centimes, vert.

3 Août 1890.

5° 15 sur 10 centimes, noir sur lilas.

5 Septembre 1890.

Timbres provisoires rectangulaires lithographiés non piqués. Noir sur blanc. 20 X 30 mm. de filet à filet. Cadre intérieur de 20 X 22 1/2 au dessus duquel on lit DIEGO SUAREZ, en dessous REPUBLIQUE FRANÇAISE. A droite et s'appuyant sur le filet extérieur, un cartouche rectangulaire de 11 1/2 sur 15 contenant la valeur et en dessous le mot POSTES. Sous ce cartouche et en partie caché par lui apparaissent des dessins différents pour chaque valeur : un navire battant pavillon français pour le 1 cent., des profils doubles de femmes pour les 5 et 15 cent. et un profil unique pour le 25 cent. (fig. 221 à 224).

1 centime, noir sur blanc.
5 centimes, noir sur blanc.
15 — noir sur blanc.
25 — noir sur blanc.

18 Septembre 1891.

Nouveau provisoire noir sur blanc non piqué. Cadre double rectangulaire mesurant extérieurement 17 mm. 1/2 sur 21 mm. 1/2. Dans des espaces rectangulaires : en haut DIEGO SUAREZ, en bas REPUBLIQUE FRANÇAISE. Sur les côtés POSTES. Au centre une Minerve casquée et la valeur. Tirés en lithographie (fig. 225).

5 centimes, noir sur blanc.

19 Novembre 1891.

Timbre colonial type 1881. Surcharge 1891-DIEGO-SUAREZ 5 c. sur trois lignes dans un cadre rectangulaire. Surcharge rouge oblique de gauche en bas à droite en haut pour le 5 sur 10 cent. et surcharge noire de gauche en haut à droite en bas pour le 5 sur 25 cent. (fig. 220).

5 centimes sur 10 centimes, noir sur lilas, surcharge rouge.
5 centimes sur 20 centimes, vermillon sur vert, surcharge noire.

Novembre 1892.

Timbre colonial au type 1881, surchargé en diagonale de gauche en haut à droite en bas DIEGO SUAREZ. Piq. 13 1/2. Surcharge rouge ou noire. (Longueur 19 mm. Hauteur 2 mm. 1/2) (fig. 226).

1 centime,	noir sur azur,	surcharge rouge.
2 centimes,	brun rouge sur paille,	surcharge rouge.
4 —	marron sur bleuté,	surcharge noire.
5 —	vert,	surcharge noire.
10 —	noir sur lilas,	surcharge noire.
15 —	bleu,	surcharge noire.
20 —	brique sur vert,	surcharge noire.
25 —	noir sur rose,	surcharge noire.
30 —	brun,	surcharge noire.
30 —	brun,	surcharge noire.
35 —	violet sur orange,	surcharge rouge.
35 —	violet sur orange,	surcharge noire.
75 —	rose,	surcharge noire.
1 franc,	bronze,	surcharge rouge.

VARIÉTÉ

Les mêmes surcharge renversée.

5 centimes,	vert.
25 centimes,	noir sur rose.
30 centimes,	brun (?)

Février 1893.

Timbre colonial de novembre 1892, avec DIEGO SUAREZ ET DÉPENDANCES dans le cartouche inférieur. Piq. 13 1/2 (fig. 227).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	brun rouge sur bleu.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

1894.

Les mêmes avec seulement DIEGO SUAREZ. Piq. 13 1/2 (fig. 228).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	brun rouge sur bleu.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

Timbres-taxi

18 Septembre 1891.

Timbres provisoires lithographiés. Rectangulaires. Entre doubles filets en haut : DIÉGO SUAREZ ; en bas RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ; à gauche TAXE ; à droite CHIFFRE. En diagonale dans les quatre coins du rectangle intérieur : POSTE. Au milieu du timbre sur cinq lignes : la valeur — centimes — A — PERCEVOIR — 1891 (fig. 229).

5 centimes, violet sur blanc.
50 centimes, noir sur blanc.

Novembre 1892.

Timbres taxe coloniaux non piqués. Surchargés en diagonale DIÉGO SUAREZ (fig. 230).

4	centime, noir sur blanc.
2	—
3	—
4	—
5	—
10	—
15	—
20	—
30	—
60	—
1 franc. brun rouge.	

VARIÉTÉ

Les mêmes, surcharge renversée.

10 centimes, noir.
30 centimes noir.

Mesures .

1890.

Chiffre violet en surcharge.

Hauteur du 1 et du 5 = 7 mm.

7 mm. du commencement du 1 (1^{er} jambage) à l'extrémité supérieure du 5.

19 Novembre 1891.

Surcharge sur trois lignes et cadre rectangulaire sur les bords du timbre.

5/10	}	Cadre	17 mm. 1/2 × 21 mm. 1/2.
		1891	4 mm. 1/2.
		Diégo Suarez (à l'extr. inf. du Z)	17 mm.
		Double filet	6 mm.
		5 c. (de la boucle terminale gauche au point après le C).	7 mm.
5/20	}	Cadre	17 mm. 1/2 × 21 mm. 1/2.
		1891	4 mm. 1/2.
		Diégo Suarez	18 mm.
		Filet ornementé	10 mm. 1/2.
		5 c. (id.).	6 mm.

Novembre 1892.

Surcharge transversale DIEGO SUAREZ.

Longueur 19 mm.
Hauteur 2 mm. 1/2.

Cartes Postales

1892.

Type des cartes coloniales au type 1881 avec DIEGO SUAREZ en surcharge noire oblique.

10 centimes, noir sur chamois.

10 centimes, noir sur lilas.

1893.

Type des cartes coloniales de 1892 avec DIEGO SUAREZ ET DÉPENDANCES dans le cartouche inférieur.

10 centimes, noir sur verdâtre.

1894.

Même type avec DIEGO SUAREZ dans le cartouche.

10 centimes, noir sur verdâtre.

Cartes Postales avec réponse

1892.

Type de la carte coloniale au type 1881 avec DIEGO SUAREZ en surcharge noir oblique.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1893.

Type des cartes coloniales de 1892 avec DIEGO SUAREZ ET DÉPENDANCES dans le cartouche inférieur.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1894.

La même avec DIEGO SUAREZ dans le cartouche inférieur.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

1892.

Cartes-lettres coloniales au type 1881 avec DIEGO SUAREZ en surcharge noire oblique.

15 centimes, bleu sur bleu pâle.

25 centimes, noir sur rose

1893

Cartes-lettres coloniales au type de 1892 avec DIEGO SUAREZ ET DÉPENDANCES dans le cartouche.

15 centimes, bleu sur bleu pâle.

25 centimes, noir sur rose.

1894.

Cartes-lettres coloniales au type de 1892 avec DIEGO SUAREZ dans le cartouche.

15 centimes, bleu sur bleu pâle.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Enveloppe coloniale au type 1881 avec DIEGO SUAREZ en surcharge oblique noire.

15 centimes, bleu.

1893.

Enveloppe au type colonial de 1892 avec DIEGO SUAREZ ET DÉPENDANCES dans le cartouche.

5 centimes, vert.	
15 centimes, bleu.	petit format.
— bleu.	moyen —
— bleu.	grand —

1894.

Même type avec DIEGO SUAREZ dans le cartouche.

5 centimes, vert.	
15 centimes, bleu.	petit format.
— bleu.	moyen —
— bleu.	grand —
25 centimes, noir sur rose.	petit —
— noir sur rose.	moyen —
— noir sur rose.	grand —

Un décret présidentiel du 22 novembre 1889 avait fixé au 1^{er} janvier 1890 la date de la suppression de la franchise postale accordée aux militaires résidant à Diégo Suarez. L'affranchissement à 15 centimes devenait obligatoire. Mais l'approvisionnement de vignettes de cette valeur était tout à fait insuffisant et un arrêté du gouverneur en date du 25 janvier 1890 autorisa la surcharge de 1845 timbres à 20 centimes.

Un deuxième arrêté pris à Antécirane le 24 février 1890 fit transformer 6000 timbres de 25 centimes en timbres de 15 centimes.

Ce stock suffit jusqu'en juillet, mais les timbres, que le métropole devait envoyer, n'arrivaient pas. On dut prendre un nouvel arrêté le 15 juillet 1890 pour ordonner la surcharge de 1500 timbres de 1 centime et de 1360 de 10 centimes.

La spéculation se mit de la partie. Bien que l'affranchissement ne pût se faire qu'au guichet de la poste, en peu de jours, tout fut enlevé et le 3 août 1890 un nouvel arrêté faisait transformer en timbres de 15 centimes, 1500 timbres de 10 centimes.

L'administration centrale n'envoyait toujours pas de timbres, et les valeurs existantes étaient presque épuisées. Le 5 septembre 1890, on dut prendre un arrêté autorisant la création de vignettes lithographiées tirés par feuille de 56 timbres (7×8), et ne devant rester en cours que jusqu'à l'arrivée des timbres-poste officiels.

On fit un tirage de

- 4.000 timbres de 1 centime.
- 6.000 timbres de 5 centimes.
- 15.000 timbres de 15 centimes.
- 15.000 timbres de 25 centimes.

Les timbres normaux arrivèrent enfin en octobre et le 18 du même mois un procès verbal officiel constata l'incinération de ce qui restait des timbres provisoires. 3.546 vignettes à 15 centimes et 6.903 à 0 fr. 25 furent brûlées. Cette émission comprit donc

- 4.000 timbres de 1 centime
- 6.000 timbres de 5 centimes.
- 11.454 timbres de 15 centimes,
- 8.097 timbres de 25 centimes.

Historique

Pendant près d'une année tout semble fonctionner à merveille dans cette colonie, quand en septembre 1891 on s'aperçut que les timbres-poste de 5 centimes allaient manquer. Le gouverneur par arrêté du 18 septembre 1891 autorisa la confection de 3.000 figurines lithographiées devant servir de timbres-poste à 5 centimes et la création de deux timbres-taxes de 5 et 10 centimes dont on tira 1.500 exemplaires pour chaque valeur. Ces types comptent certainement parmi les plus laids qui existent.

Le 19 novembre 1891, nouvel arrêté permettant de transformer en timbres de 5 centimes 2.000 timbres de 10 centimes et 3.000 timbres de 20 centimes. L'administration fit composer un type de surcharge spécial pour chaque valeur.

Enfin, en novembre 1892, tout le stock de timbres coloniaux existant à Diego Suarez fut surchargé en diagonale du nom de la colonie, ainsi que les timbres-taxe de 10, 15, 20, 30, 60 centimes et 1 franc. Les timbres-poste comprennent toutes les valeurs, à l'exception du 40 cent. Les deux valeurs rares de cette émission sont les timbres de 30 centimes et de 35 centimes. On ne surchargea que 150 des premiers et 250 des seconds. Une feuille de 5 centimes et une de 25 centimes porte la surcharge renversée. On a également signalé un 30 centimes avec la surcharge renversée, mais le tirage restreint de ce timbre nous font sérieusement douter de son authenticité.

C'en fut fini avec les provisoires et les surcharges et en 1893 la colonie fut pourvue des timbres au type 1892 avec DIEGO-SUAREZ ET DÉPENDANCES sur deux lignes.

En 1894, au moment de la réorganisation des services postaux dans nos colonies et de la création des colonies spéciales de Sainte-Marie de Madagascar et de Nossi-Bé. Diégo-Suarez se vit attribuer des timbres avec la seule mention DIÉGO-SUAREZ.

Étude
des surcharges

Les surcharges **15** sur les timbres de 1, 5, 10, 20, 25 cent. sont toutes faites à la main au moyen d'un timbre en caoutchouc. Elles doivent porter obliquement sur l'ancienne valeur. Ceci est la théorie ; mais on conçoit aisément que les employés chargés de ce travail n'y aient pas apporté tout le soin désirable. Aussi trouve-t-on des variétés innombrables de positions : doubles surcharges, surcharges renversées, horizontales, droites, obliques à gauche, à droite, etc. Nous ne les classons pas car elles n'ont rien de fixe et sont uniquement le résultat d'un travail manuel mal fait.

L'émission du 5 septembre 1890 étant lithographiée et un type unique ayant servi de report pour chaque valeur nous n'y trouvons pas les variétés que nous rencontrerons dans les planches de Madagascar par exemple.

Dans l'émission de 1893 on trouve fréquemment des timbres auxquels manque le trait d'union entre Diégo et Suarez.

DJIBOUTI

1894.

Timbres d'Obock au type colonial de 1892 avec DJIBOUTI et *valeur* en surcharge. Piq. 13 1/2.

a) Surcharge bleue DJIBOUTI en diagonale de gauche en bas à droite en haut et petit chiffre 25 en surcharge noire sur l'ancienne valeur.

25 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

b) Même surcharge DJIBOUTI mais en rouge. En surcharge bleue, le nombre 50 en gros chiffres.

50 sur 1 centime, sur bleu noir.

VARIÉTÉ

Djibouti en surcharge bleue diagonale de gauche en haut à droite en bas sans surcharge 25.

2 centimes, brun sur paille.

1894.

Timbres d'Obock au type colonial de 1892 avec grosses lettres **D. J.** en surcharge noire. Le nom de la colonie est barré d'un gros trait noir (fig. 232).

5 centimes, vert.

1894.

Timbre triangulaire de 5 fr. d'Obock (voir ce pays) surchargé en bleu 1 sur l'ancienne valeur et DJIBOUTI sur le cartouche que porte le nom de la colonie (fig. 233).

1 franc sur 5 francs, rouge.

1894.

Le même sans surcharge non piqué.

5 francs, carmin.

1894.

Grand timbre rectangulaire (31 mm. sur 30 mm.) avec encadrement imitant la dentelure des timbres-poste. Au centre, vue de Djibouti en couleur dans un rectangle. En haut, sur un fond formé par une tenture PROTECTORAT DE LA COTE DES SOMALIS, au-dessous DJIBOUTI 1893-1894. Sur les bords latéraux, deux guerriers Nubiens en pied au-dessus de l'inscription SERVICE POSTAL. Ces timbres sont tirés en deux couleurs sur papier quadrillé du 15 centimes de France. Non piqués.

Pour les 1 et 2 francs, la vue de Djibouti est prise d'un autre point (fig. 231).

1 centime, cadre noir,	centre brun violet.
2 centimes, cadre lie de vin,	centre noir.
4 centimes, cadre brun rouge.	centre bleu.
5 centimes, cadre vert,	centre orange.
10 centimes, cadre brun rougeâtre,	centre vert foncé.
15 centimes, cadre violet,	centre vert clair.
25 centimes, cadre bleu,	centre rose vif.
30 centimes, cadre bistre brun,	centre rose.
50 centimes, cadre bleu,	centre rose.
1 franc, cadre noir,	centre vert.
2 francs, cadre bistre,	centre rose.

Timbre triangulaire : tiré en deux couleurs. En haut RF et PROTECTORAT DE LA CÔTE DES SOMALIS, en bas, DJIBOUTI et valeur 5 FR. Au centre troisième vue de Djibouti.

5 francs, cadre rose, centre bleu.

Grand timbre en losange avec mêmes légendes et quatrième panorama de Djibouti. Non piqué.

25 francs, centre rose, cadre bleu.

50 francs, centre bleu, cadre rose.

Historique

Nous avons peu de renseignements sur ces timbres qui furent créés directement par ordre ministériel, gravés et imprimés à Paris. Nous n'avons pu découvrir les arrêtés relatifs à ces timbres. Ils furent émis pour le service postal de Djibouti, élevé au rang de colonie et devenu par là indépendant d'Obock. Les fortes valeurs servent à affranchir la correspondance de la poste à méharis organisée par l'administration française à l'intérieur du pays et en particulier au Harrar.

Nous avons vu deux exemplaires venant directement de la colonie, porter un chiffre de contrôle appliqué au composteur. Cette surcharge à notre avis est une fantaisie du receveur des Postes de cette colonie qui a voulu par là créer une différence entre les exemplaires vendus directement au ministère de la marine à Paris et ceux qui venaient en droite ligne de Djibouti. Toutefois, nous devons pour être impartial, soumettre à nos lecteurs les raisons données par l'administration de Djibouti. D'après elle, les petites valeurs sont purement fiscales et leur annulation se fait en les coupant en deux parties, l'une reste entre les mains de l'administration, l'autre moitié est remise au contribuable. Les timbres de 5 francs et au-dessus auraient seuls un usage postal. Pour éviter une perte sensible au budget de la Colonie par l'emploi des séries vendues par les employés du bureau international de Berne, l'administration s'est vue dans la nécessité de sérier ses timbres en les numérotant de la façon suivante : A. 1 ; B. 2 etc.

GABON

31 Juillet 1886.

Timbres coloniaux au type 1881. piq. 13 1/2, avec **GAB** entourée de 13 points et valeur en gros chiffres en surcharge noire.

1° Surcharge descendante **GAB** dans le coin supérieur droit. **5** couché horizontalement sur l'ancienne valeur (fig. 234).

5 sur 20 centimes, rouge sur vert.

2° Surcharge descendante **GAB** dans le coin supérieur gauche **10**, montant dans le coin supérieur gauche (fig. 235).

10 sur 20 centimes, rouge sur vert.

3° Surcharge descendante : **25** dans le coin supérieur droit. **GAB** dans le coin inférieur gauche (fig. 236).

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

4° Surcharge montante : **50** dans le coin supérieur gauche et **GAB** dans le coin inférieur droit (fig. 237).

50 sur 15 centimes, bleu.

5° Surcharge descendante : **75** dans le coin supérieur gauche et **GAB** sur l'ancienne valeur (fig. 238).

75 sur 15 centimes, bleu.

VARIÉTÉS.

a) *avec double impression*

5 sur 20 centimes, rouge sur vert.

b) *avec double chiffre 0.*

10 sur 20 centimes, rouge sur vert.

c) *avec double chiffre 10.*

10 sur 20 centimes, rouge sur vert.

d) **GAB** entouré de 54 ou 56 points (fig. 239).

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

e) *double surcharge GAB.*

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

f) *avec GAB renversé.*

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

g) *avec double chiffre 25.*

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

h) *avec chiffre 52 en biais surchargé 25 (?)*.

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

i) *sans chiffre 25, se tenant avec un timbre surchargé.*

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

j) *avec GBB (?)*

25 sur 20 centimes, rouge sur vert.

k) *avec GAB vertical.*

50 sur 15 centimes bleu.

l) *avec 50 sur une ligne horizontale.*

50 sur 15 centimes bleu.

m) *avec 57 biffé de 2 traits et 75 bas.*

75 sur 15 centimes bleu.

26 Décembre 1888 au 8 Mars 1889.

Timbres coloniaux au type 1881, avec chiffres en surcharge noire, piq. 13 1/2 (fig. 241-242).

- 15 sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 15 sur 1 franc, vert bronze.
- 25 sur 75 centimes, rose.
- 25 sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 25 sur 5 centimes vert.

27 Mars, 16 Avril et 1^{er} Mai 1889.

Timbres-taxa coloniaux avec surcharge noire sur trois lignes: GABON-TIMBRE - 15 ou 25, non piqués. Noir sur blanc (fig. 243 et 244).

- 15 sur 5 centimes, noir.
- 15 sur 30 centimes, noir.
- 25 sur 20 centimes, noir.

VARIÉTÉS.

Les mêmes.

a) *sans chiffre* 15.

5 centimes noir.

b) *sans mot* TIMBRE.

5 centimes, noir.

c) TIMBRE *répété deux fois*.

15 sur 5 centimes.
25 sur 20 centimes.

d) *double surcharge* 25.

25 sur 20 centimes.

e) *double surcharge* GABON.

15 sur 5 centimes.
25 sur 20 centimes.

f) *avec* IMBRE *pour* TIMBRE.

25 sur 20 centimes, noir.

18 Mai 1889.

Timbres provisoires. N sur C. Rectangle horizontal de 26 mm sur 22 mm. Un double filet en diagonale du coin gauche supérieur au coin droit inférieur avec RÉPUBLIQUE FRANÇAISE divise le timbre en deux triangles. Dans le triangle de droite on lit GABON-CONGO et en-dessous POSTES. Dans celui de gauche en bas se trouve la valeur en chiffres. Non piqués.

15 centimes, noir sur rose (fig. 245).
25 centimes, noir sur vert (fig. 246).

Historique

Par suite du manque de timbres-poste et pour assurer le bon fonctionnement du service, le gouverneur du Gabon prit un arrêté le 31 juillet 1886, ordonnant la mise en cours à partir du 1^{er} août 1886 de timbres au type colonial surchargés, du cachet GAB et d'un chiffre indiquant la nouvelle valeur. L'arrêté fixait de la façon suivante le tirage pour chaque valeur.

900	timbres de 5 cent.	sur 20 cent.		
900	—	10	—	20
10,500	—	25	—	20
300	—	50	—	15
300	—	75	—	15

Jusqu'en 1888 cette colonie ne fit plus de surcharges. Vers la fin de cette année et au commencement de 1889 deux voiliers, le *Brave* et la *Violette*, tous deux porteurs d'approvisionnements pour la poste se perdirent coup sur coup et la colonie se trouva en décembre absolument dépourvue de timbres-poste de valeur courante hormis de timbres à 5 cent. L'arrêté du 28 décembre 1888 chercha à parer à cette situation en faisant surcharger de la valeur 25 cent. 4,000 timbres de 5 cent. Ces timbres servirent exclusivement aux relations internationales et ne furent pas vendus au guichet. L'affranchissement intérieur se fit obligatoirement en numéraire au guichet et le cachet P D frappé sur la lettre indiquait que la taxe était perçue.

En février 1889 les 4,000 timbres surchargés étaient épuisés. Le gouverneur Ballay prit un nouvel arrêté en date du 7 février 1889, créant 1,000 timbres de 25 cent. avec la vignette de 75 cent. et 1,200 de 15 cent. avec des timbres de 1 franc. Cette émission ne fut pas (tout comme la précédente) vendue au public.

Enfin par arrêté du 8 mars la surcharge 15 fut appliquée sur 800 timbres à 10 cent. et celle de 25 sur 400 de même valeur.

On attendait toujours en vain les timbres envoyés de la métropole. Le stock des timbres poste était tout à fait épuisé. On dut se rabattre sur les timbres taxe. Les arrêtés des 27 mars, 16 avril et 1^{er} mai 1889 autorisèrent la transformation des timbres-taxe de 5, 20 et 30 cent. en timbres poste.

Arrêté du 27 mars	1,500	—	05	—	15	—
Arrêté du 16 avril	1,200	—	20	—	25	—
Arrêté du 1 ^{er} mai	4,500	—	20	—	25	—
	250	—	30	—	15	—

Il y eut donc trois émissions successives du 25 sur 20 cent. et le tirage total est donc pour chaque valeur :

1,500	—	30	—	15.
250	—	30	—	15.
4,200	—	20	—	25.

Enfin la dernière mission provisoire date du 18 mai 1889. Les timbres n'étaient pas arrivés et un courrier devait partir le 20 de Libreville. Le 18 mai 1889 le gouverneur autorisa en toute hâte la confection de timbres provisoires typographiés tirés en noir sur papier rose ou vert clair. Dans l'arrêté il est dit « qu'après le tirage de 1,000 timbres à 15 cent. et « de 1,500 à 25 cent. les formes seront détruites et les caractères distribués en présence de fonctionnaires désignés à cet effet. Le receveur des « postes devra pouvoir les timbres de la griffe **GAB** pour contrôle d'authenticité ».

Un seul courrier parti le 20 mai de Libreville emporta ces timbres provisoires. Le reste fut détruit (??)

Depuis juin 1891 le Gabon est devenu officiellement le Congo français. Les timbres de l'émission de 1886 furent surchargés en deux fois au timbre à main. La valeur et la griffe étaient appliquées consécutivement et d'une manière bien déterminée pour chaque valeur. Naturellement les variétés sont nombreuses par suite de l'inexpérience ou de l'inattention des employés chargés du travail et la plupart d'entre elles sont uniques.

La griffe **GAB** est entourée en général de 13 points. C'est un véritable cachet de contrôle que nous retrouvons sur les derniers provisoires de la colonie. Toutefois il existe une surcharge **GAB** sur le timbre 25/20 cent. entourée de 54 ou 56 points en losange dont nous expliquons l'existence de la façon suivante. La griffe **GAB** est en tous points semblable à l'ancien cachet oblitérant du Gabon (voir p. 221). Il est probable que l'admi-

étude
des surcharges

nistration se sera servi tout d'abord de ce cachet et que pour une raison de service elle l'ait simplifié en supprimant une partie des pointes du losange. Il suffit d'examiner attentivement deux exemplaires du 25 sur 20 cent. appartenant à ces deux variétés pour se convaincre de ce que nous avançons.

Les timbres taxe de mars à mai 1889 furent également surchargés à la main. Là encore les variétés sont nombreuses pour les mêmes causes que précédemment.

Les provisoires du 18 mai 1889 furent tirées par feuilles de 10 timbres de 2 rangées de 5 timbres chacune. Il y a par conséquent 10 variétés de ces timbres, différentes par les filets d'encadrement et la position des lettres (fig. 245 et 246).

GUADELOUPE

23 Février 1884.

Timbres des colonies françaises au type 1876, avec surcharge noire composée d'un cadre rectangulaire formé de filets variés, des lettres G. P. E. et de la valeur en chiffres. Non piqués (fig. 247).

- 1° 20 sur 30 centimes, brun.
- 2° 25 sur 35 — violet sur orange.

VARIÉTÉS.

a) *Les mêmes avec accent sur E.*

- 20 sur 30 centimes, brun.
- 25 sur 35 — violet sur jaune.

b) *Les mêmes avec gros chiffre 2 (fig. 248).*

- 20 sur 30 centimes, brun.
- 25 sur 35 — violet sur orange.

c) *Les mêmes avec gros chiffre 5 (fig. 250).*

- 20 sur 30 centimes, brun.
- 25 sur 35 — violet sur orange.

d) *Le même : la petite barre verticale qui termine le chiffre 2 est très épaisse au lieu d'être formée d'un trait mince.*

- 25 sur 35 centimes, violet sur orange.

31 Décembre 1888.

Timbre colonial du type 1881 avec surcharge noire composée d'un cadre rectangulaire à filets épais, du mot GUADELOUPE et de la valeur exprimée en chiffres et centimes, qui mesure 11 mm. de long (fig. 249).

- 3° 3 sur 20 centimes, brique sur vert.
- 4° 15 sur 20 — —
- 5° 25 sur 20 — —

VARIÉTÉS.

a) *Les mêmes. Le mot centimes mesure 11 mm 1/2.*

- 3 sur 20 centimes, brique sur vert.
- 15 sur 20 — —
- 25 sur 20 — —

b) *Les mêmes. Le mot centimes mesure 12 ou 12 mm. 1/2.*

- 3 sur 20 centimes, brique sur vert.
- 15 sur 20 — —
- 25 sur 20 — —

c) *Les mêmes. Le filet horizontal de séparation entre la valeur et le mot centimes est brisé.*

- 3 sur 20 centimes, brique sur vert.
- 15 sur 20 — —
- 25 sur 20 — —

d) *L'S final de centimes est retourné.*

- 3 sur 20 centimes, brique sur vert.
- 15 sur 20 — —
- 25 sur 20 — —

22 Mars 1889.

Timbre colonial de 1881 avec cadre festonné en surcharge noire et deuxième cadre interne formé de petits traits parallèles. Au centre, sur quatre lignes : GUADELOUPE. — Un filet de séparation — la valeur en gros chiffres — CENTIMES. Les angles de l'encadrement sont formés de deux sortes d'ornements (fig. 252).

1^{er} Ornement en forme de fleur de lys.

6°	10 sur 40 centimes,	vermillon.
7°	15 sur 20	— rouge sur vert.
8°	25 sur 30	— brun.

2^e Ornement formé de trois petites boules reliées par des arcs de cercles.

9°	10 sur 40 centimes,	vermillon
10°	15 sur 20	— rouge sur vert.
11°	25 sur 30	— brun.

VARIÉTÉS.

a) *Les mêmes avec diverses combinaisons des deux ornements.*

10 sur 40 centimes,	vermillon.
15 sur 20	— rouge sur vert.
25 sur 30	— brun.

b) *Les mêmes avec l'ornement en fleur de lys retourné, de façon que l'angle soit occupé par un petit carré et la fleur de lys tournée vers l'intérieur du cadre.*

10 sur 40 centimes,	vermillon.
15 sur 20	— rouge sur vert.
25 sur 30	— brun.

c) *Avec interversion des ornements des deux cadres. Dans la partie supérieure gauche du timbre, à partir de la fleur de lys, et sur une longueur de 4 mm., le cadre festonné est interne, et le cadre à petits traits est externe par suite du renversement du caractère d'imprimerie (fig. 252).*

10 sur 40 centimes,	vermillon.
15 sur 20	— rouge sur vert.
25 sur 30	— brun.

d) *Le filet de séparation entre Guadeloupe et la valeur est très gros (3/4 de mm.).*

10 sur 40 centimes,	vermillon.
15 sur 20	— rouge sur vert.
25 sur 30	— brun.

e) *Le filet de séparation est mince (1/2 de mm.).*

10 sur 40 centimes,	vermillon.
15 sur 20	— rouge sur vert.
25 sur 30	— brun.

f) *Le filet de séparation est interrompu.*

10 sur 40 centimes,	vermillon.
15 sur 20	— rouge sur vert.
25 sur 30	— brun.

25 Juin 1889.

Même surcharge sur timbre colonial de 1885. La valeur seule est changée.

12° 5 sur 1 centime, noir sur bleu.

VARIÉTÉS.

- a) Avec diverses combinaisons des deux sortes d'ornements des angles.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.
- b) Avec la variété b) de l'émission précédente.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.
- c) Avec la variété d) de l'émission précédente.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.
- d) Avec la variété c) de l'émission précédente.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.
- e) Avec la variété f.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.
- f) Avec double surcharge.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.
- g) Avec chiffre 5 seul sans cadre ni autre inscription.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.
- h) Avec surcharge renversée.
5 sur 1 centime, noir sur bleu.

17 Décembre 1890.

Timbre colonial de 1881 avec surcharge noire sur trois lignes : 5 C. —
filet de séparation — GPE (fig. 251).

- a) Le filet est épais.
13° 5 centimes, sur 1 franc olive.
- b) Le filet est mince.
14° 5 centimes, sur 1 franc olive.

21 Février 1891.

Même surcharge.

- a) Le filet est épais.
15° 5 centimes, sur 10 centimes, noir sur lilas.
- b) Le filet est mince.
16° 5 centimes, sur 10 centimes, noir sur lilas.

VARIÉTÉS

- a) Sans filet de séparation.
5 centimes sur 10 centimes, noir sur lilas.
- b) Sans GPE ni filet de séparation.
5 centimes sur 10 centimes, noir sur lilas.

5 Août 1891.

Timbre colonial de 1881 avec GUADELOUPE en surcharge noire de
16 mm. de longueur (fig. 253).

- 17° 1 centime, noir sur azur.
- 18° 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
- 19° 4 — marron sur bleuté.
- 20° 5 — vert.
- 21° 10 — noir sur lilas.
- 22° 15 — bleu.
- 23° 20 — rouge sur vert.
- 24° 25 — noir sur rose.
- 25° 30 — brun.
- 26° 35 — violet sur orange.
- 27° 40 — vermillon.
- 28° 75 — rose.
- 29° 1 franc, vert bronze.

Timbre colonial de 1873-1876 (Cérès) avec même surcharge.

30° 30 centimes, brun.
31° 80 — rose.

VARIÉTÉS

a) *Les mêmes avec GNADELOUPE* (fig. 258).

1 centime, noir sur azur.
2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
4 — marron sur bleuté.
5 — vert.
10 — noir sur lilas.
15 — bleu.
20 — rouge sur vert.
25 — noir sur rose.
30 — brun.
35 — violet sur orange.
40 — vermillon.
75 — rose.
1 franc, vert bronze.
30 centimes, brun.
80 — rose.

b) *Les mêmes avec GUADELONPE* (fig. 259).

1 centime, noir sur azur.
2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
4 — marron sur bleuté.
5 — vert.
10 — noir sur lilas.
15 — bleu.
20 — rouge sur vert.
25 — noir sur rose.
30 — brun.
35 — violet sur orange.
40 — vermillon.
75 — rose.
1 franc, vert bronze.
30 centimes, brun.
80 — rose.

c) *Les mêmes avec GUADEBLOUPE* (fig. 256).

1 centime, noir sur azur.
2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
4 — marron sur bleuté.
5 — vert.
10 — noir sur lilas.
15 — bleu.
20 — rouge sur vert.
25 — noir sur rose.
30 — brun.
35 — violet sur orange.
40 — vermillon.
75 — rose.
1 franc, vert bronze.
30 centimes, brun.
80 — rose.

d) *Les mêmes avec GUADELOUEP* (fig. 257).

1	centime, noir sur azur.
2	centimes, brun Van Dyck sur paille.
4	— marron sur bleuté.
5	— vert.
10	— noir sur lilas.
15	— bleu.
20	— rouge sur vert.
25	— noir sur rose.
30	— brun.
35	— violet sur orange.
40	— vermillon.
75	— rose.
1	franc, vert bronze.
30	centimes, brun.
80	centimes, rose.

e) *Les mêmes avec double surcharge l'une au-dessus de l'autre horizontalement* (fig. 255).

2	centimes, brun Van Dyck sur paille (?)
5	— vert.
25	— noir sur rose (?)
30	— brun.

f) *Double surcharge : l'une horizontale au-dessus de laquelle est une autre en diagonale descendante.*

2 centimes, brun sur paille.

g) *Double surcharge l'une sur l'autre.*

25 centimes, noir sur rose.

h) *Surcharge sur deux timbres de façon que sur un seul timbre elle se lise UPE GUADELO.*

1 centime, noir sur azur.

i) *Avec G de Guadeloupe plus petit.*

1 centime, noir sur azur.

j) *Avec UADELOUPE sans G.*

40 centimes, noir sur violet.

k) *Avec surcharge renversée.*

5 centimes, vert.

25 centimes, noir sur rose.

1^{er} Janvier 1893.

Timbre colonial de 1892 avec GUADELOUE ET DÉPENDANCES dans le cartouche inférieur. *Piq. 13 1/2.*

32°	1 centime, noir sur bleu.
33°	2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
34°	4 — marron sur bleuté.
35°	5 — vert sur verdâtre.
36°	10 — noir sur lilas.
37°	15 — bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
38°	20 — rouge brique sur vert.
39°	25 — noir sur rose.
40°	30 — brun sur teinté brun.
41°	40 — vermillon sur jaune clair.
42°	50 — rose vif sur teinté rose.
43°	75 — violet foncé sur orange.
44°	1 franc, vert olive sur jaune verdâtre.

Timbres taxe

20 Novembre 1876.

Petit timbre mesurant de cadre à cadre $13\frac{1}{2} \times 15\frac{1}{2}$ mm. Encadrement formé d'ornements typographiques. Au centre inscription sur quatre lignes : 25 ou 40 — centimes — à — percevoir. Impression typographique. Non piqués (fig. 260 et 261).

- 1° 25 centimes, noir sur blanc.
- 2° 40 — noir sur bleu pâle.

Même genre. L'inscription n'a plus que trois lignes 40 c. — à — percevoir. Le chiffre est bien plus grand. Non piqués (fig 262).

- 3° 40 centimes, noir sur blanc.

Même type. La valeur n'est plus la même (fig. 263-264).

- 4° 15 centimes, noir sur bleu pâle.
- 5° 15 — — vif.
- 6° 30 centimes, noir sur blanc.

VARIÉTÉS

Sans c après la valeur.

- 30 centimes, noir sur blanc.

Avec double trait sous le chiffre 3 (1).

- 30 centimes, noir sur blanc.

17 Juin 1884.

Timbres typographiés plus grands (23×23). Double cadre festonné identique à celui de la surcharge sur les timbres-poste du 22 mars 1889. Encadrement interne formé de quatre filets minces, contenant la valeur en chiffres et le mot *centimes*. Entre les deux encadrements les inscriptions suivantes : en haut **GUADELOUPE**, en bas **A PERCEVOIR**, à gauche **CHIFFRE**, à droite **TAXE**. Non piqués. Imprimés en noir sur papier de couleur (fig. 266 à 270).

- 7° 5 centimes, noir sur blanc.
- 8° 10 — noir sur bleu.
- 9° 15 — noir sur violet.
- 10° 20 — noir sur rose.
- 11° 30 — noir sur jaune orange.
- 12° 35 — noir sur gris foncé.
- 13° 50 — noir sur vert.

VARIÉTÉS CONSTANTES.

a) *L'extrémité droite supérieure du 5 est coupée. Le chiffre se termine par un gros trait (timbre n° 5 de la planche).*

- 5 centimes, noir sur blanc.

b) *Le chiffre 2 de 20 est en italique (timbre n° 1).*

- 20 centimes, noir sur rose.

c) *La partie inférieure de l'encadrement double de gauche n'est pas à sa place et déborde à gauche (6° timbre).*

- 20 centimes, noir sur rose.

(1) Ces deux variétés ne se trouvent pas sur toutes les feuilles.

d) *L'ornement typographique de l'angle droit inférieur n'est pas à sa place. L'encadrement inférieur étant trop court, l'ornement d'angle se trouve trop à gauche (9^e timbre).*

	5 centimes,	noir sur blanc.
10	—	noir sur bleu.
15	—	noir sur violet.
20	—	noir sur rose.
30	—	noir sur jaune orange.
35	—	noir sur gris foncé.
50	—	noir sur vert.

e) *L'S de centimes chevauche fortement vers le haut (10^e timbre).*

30 centimes, noir sur jaune.

f) *La partie terminale du jambage supérieur du 5 est coupée brusquement et ne se termine pas par une partie effilée (variété a) (9^e timbre).*

35 centimes, noir sur gris.
50 — noir sur vert.

g) *La partie droite de l'encadrement double externe est retournée de façon que la partie festonnée est interne et que les petites lignes parallèles sont externes (7^e timbre).*

50 centimes, noir sur vert.

VARIÉTÉS ACCIDENTELLES.

h) *Petit u à GUADELOUPE.*

5 centimes, blanc.

i) *Petit o à GUADELOUPE et accent sur E de TAXE.*

5 centimes, blanc.

j) *Petit a à A PERCEVOIR.*

5 centimes, blanc.

k) *EVOIR de PERCEVOIR chevauche vers le bas avec une partie du cadre.*

5 centimes, blanc.

l) *Le filet inférieur du cadre simple intérieur manque (en général au 5^e timbre, quelquefois au 3^e).*

	5 centimes,	noir sur blanc.
10	—	noir sur bleu.
15	—	noir sur violet.
20	—	noir sur rose.

m) *Avec GUADELOUPE le G manque.*

35 centimes, noir sur gris foncé.

25 Juin 1885.

Mêmes timbres que ceux de l'émission du 17 Juin 1884. Tirés par planches de 15 timbres (fig. 271 à 276).

14°	5 centimes,	noir sur blanc.
15°	10 —	noir sur bleu vif.
16°	15 —	noir sur violet vif.
17°	20 —	noir sur rose vif.
18°	30 —	noir sur jaune clair.
19°	50 —	noir sur vert jaune.

VARIÉTÉS CONSTANTES.

a) *La fleur de lys de l'angle droit supérieur est renversée : la pointe est tournée à droite en bas (2^e timbre).*

5 centimes,	noir sur blanc.
10 —	noir sur bleu vif.
15 —	noir sur violet vif.
20 —	noir sur rose vif.
30 —	noir sur jaune clair.
50 —	noir sur vert jaune.

b) *Le mot GUADELOUPE touche presque le cadre de gauche. Boules à l'angle 4 (1).*

5 centimes,	noir sur blanc.
15 —	noir sur violet.
30 —	noir sur jaune.

c) *Fleur de lys retournée à l'angle 2 elle est parallèle à celle de l'angle 1 (7^e timbre).*

5 centimes,	noir sur blanc.
10 —	noir sur bleu vif.
15 —	noir sur violet vif.
20 —	noir sur rose vif.
30 —	noir sur jaune clair.
50 —	noir sur vert jaune.

d) *Variété d de l'émission du 17 Juin 1884 (page 289) (9^e timbre).*

5 centimes,	noir sur blanc.
10 —	noir sur bleu vif.
15 —	noir sur violet vif.
20 —	noir sur rose vif.
30 —	noir sur jaune clair.

e) *Boules à l'angle 4. Le filet de droite de l'encadrement interne se trouve entre l' I et l' R de PERCEVOIR.*

10 centimes,	noir sur blanc.
20 —	noir sur rose.
30 —	noir sur jaune.
50 —	noir sur vert.

f) *Boules à l'angle 4 et PERCEVOIR (ir renversés) (11^e timbre, 1^{er} tirage).*

50 centimes, noir sur vert.

g) *Boules aux angles 3 et 4 (12^e timbre).*

5 centimes,	noir sur blanc.
10 —	noir sur bleu vif.
15 —	noir sur violet vif.
20 —	noir sur rose vif.
30 —	noir sur jaune clair.
50 —	noir sur vert jaune.

h) *Boules aux angles 1. 2. 3. (10^e timbre).*

5 centimes,	noir sur blanc.
10 —	noir sur bleu vif.
15 —	noir sur violet vif.
20 —	noir sur rose vif.
30 —	noir sur jaune clair.
50 —	noir sur vert jaune.

(1) Pour simplifier la description, nous désignerons les angles de l'encadrement double extérieur par les nos 1. 2. 3. 4. 1 est l'angle gauche supérieur ; 2, l'angle droit supérieur ; 3, l'angle gauche inférieur et 4, l'angle droit inférieur.

i) Boules à l'angle 4, le filet de droite de l'encadrement simple interne se trouve au-dessus de R de PERCEVOIR et se croise avec le filet inférieur qui, dans le type c) s'arrête au-dessus de l' o (14° timbre).

5 centimes,	noir sur blanc.
10 —	noir sur bleu vif.
15 —	noir sur violet vif.
20 —	noir sur rose vif.
30 —	noir sur jaune clair.
50 —	noir sur vert jaune.

j) Boules à l'angle 3. La fleur de lys de l'angle 4 est renversée et est parallèle à celle de l'angle 2 (15° timbre).

5 centimes,	noir sur blanc.
10 —	noir sur bleu vif.
15 —	noir sur violet vif.
20 —	noir sur rose vif.
30 —	noir sur jaune clair.
50 —	noir sur vert jaune.

k) Avec CENTIM S (sans E dans MES) (8° timbre du deuxième tirage) (fig. 277).

50 centimes, vert.

l) Avec CENTIME au singulier (14° timbre).

50 centimes, vert.

m) Avec UADELO PE ; PERC OIR ; CE TI NE (15° timbre).

50 centimes, vert.

RÉIMPRESSION.

1884.

Type du timbre-taxe, du 20 novembre 1876 (fig. 278-279).

20° 25 centimes, noir sur blanc.

21° 40 — — —

Cartes Postales

1876.

Formule avec cadre fleuroné et place à droite pour coller un timbre. Avec trois lignes d'avis en haut et cinq pour l'adresse (fig. 280) (115 X 71).

Noir sur blanc gris.

Fin 1878.

Même genre. Cinq lignes d'avis en tête et les fautes suivantes: B de BUREAU E de DE, L de LA, D de DESSERT cassés et QUE au lieu de QUI. (115 X 71) (fig. 281).

Noir sur gris jaunâtre.

VARIÉTÉS

a) La même avec fautes corrigées.

Noir sur gris jaunâtre.

b) L'avis de gauche porte CARTC.

Noir sur gris jaunâtre.

27 Mars 1879.

Même genre avec six lignes d'avis. Avec D de DESSERT carré et QUI pour QUI (115 X 71) (fig. 282).

Noir sur gris jaunâtre.

VARIÉTÉ

Avec les corrections faites.

Noir sur gris jaunâtre.

16 Avril 1880.

Même genre. Sept lignes d'avis avec la faute QUL LA DESSERT (115 × 71). (fig. 283).

Noir sur gris jaunâtre.

VARIÉTÉ

a) *Avec LA (Martinique) sous l's de POSTALE.*

Noir sur gris jaunâtre.

b) *La même avec faute rectifiée QUI LA DESSERT.*

Noir sur gris jaunâtre.

Décembre 1883.

Même genre avec trois lignes d'avis et quatre d'adresse avec LA (Martinique) entre l'o et l's de POSTALE (115 × 71) (fig. 284).

Noir sur gris jaunâtre.

VARIÉTÉS

a) *Sans la parenthèse après DEPT ou PAYS.*

Noir sur gris jaunâtre.

1893.

Cartes postales au type colonial de 1892 avec GUADELOUPE ET DÉPENDANCES dans le cartouche inférieur (140 × 88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Cartes postales avec réponse

Cartes-postales avec réponse au type colonial de 1892 avec même légende (140 × 88).

10 + 10, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Cartes lettres au type colonial de 1892 avec même légende (132 × 80).

10 centimes, bleu sur gris.

25 — noir sur rose.

Enveloppes

Enveloppes au type colonial de 1892 avec GUADELOUPE ET DÉPENDANCES dans le cartouche inférieur.

5 centimes, vert	(116 — 76).
15 centimes, bleu sur gris	(116 — 76).
15 — — —	(123 — 95).
15 — — —	(147 — 113).
25 — noir sur rose	(116 — 76).
25 — — —	(123 — 95).
25 — — —	(147 — 113).

Historique

Les documents que nous avons pu nous procurer sur les émissions faites dans cette colonie sont loin d'être complets. La plupart des arrêtés ne donnent pas le nombre de timbres surchargés et aucune pièce officielle qui puisse nous renseigner, ne nous est connue. Il faudrait pouvoir fouiller dans les archives, travail que seul un philatéliste de cette colonie pourrait entreprendre.

Le premier arrêté ordonnant la transformation de timbres-poste de 30 et 35 cent. en timbres de 20 et 25 cent. date du 23 février 1884. Les timbres ainsi surchargés ne furent mis en usage que fin mars.

Nouvel arrêté le 31 décembre 1888 portant que jusqu'à l'arrivée de l'approvisionnement commandé en France il sera procédé à l'impression de surcharges de 3, 15, 25 cent. sur les figurines de 20 cent. de l'émission de 1881.

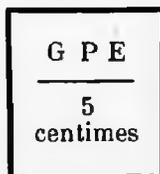
En mars 1889 la colonie manqua de timbres de 10, 15 et 25 cent. Par arrêté du 22 mars 1889 signé Le Boucher, il fut décidé que « jusqu'à l'arrivée des nouveaux timbres de 10, 15, 25 cent. il serait délivré au public au prix de 10, 15, 25 cent. des timbres de 20, 30, 40 cent. » Il semble que l'émission ne fut pas faite conformément à l'arrêté qui prévoit les surcharges 10/20, 15/30, 25/40 alors qu'en réalité elles sont 10/40, 15/20 et 25/30. 14,000 timbres de 10/40, 30,000 de 15/20 et 48,000 de 25/30 sortirent de l'imprimerie gouvernementale.

Le 25 juin 1889 un nouvel arrêté ordonna la transformation des timbres de 1 cent. en timbres de 5 cent. On se servit de la composition du 22 mai 1889.

Les arrêtés des 17 décembre 1890 et 21 février 1891 créèrent avec les timbres de 1 fr. et de 10 cent. des timbres de 5 cent. A la suite d'ordres venus de Paris (voir p. 245), le gouverneur ordonna le 5 août 1891 l'impression du mot GUADELOUPE sur tout le stock existant dans la colonie et composé de timbres au type 1881 et de 30 et 80 cent. au type Cérès.

Enfin en 1893 la colonie fut pourvue de timbres au type 1892 avec GUADELOUPE ET DÉPENDANCES dans le cartouche inférieur.

L'arrêté du 23 février 1884 portait pour titre « Arrêté transformant les timbres-poste de 4, 30 et 35 cent. en timbres de 5, 20, 25 cent. » Le modèle joint à l'arrêté était le suivant :



Mais il dut être modifié car le mot CENTIMES fut supprimé sur les timbres surchargés.

La surcharge 5 sur 4 cent. prévue par le même arrêté, fut bien imprimée mais non émise par suite de l'arrivée en temps utile des timbres de 5 cent. Le stock fut brûlé entièrement en mai 1884 et nous pouvons considérer comme unique un exemplaire quelque peu roussi que nous possédons dans notre collection.

Cette surcharge fut imprimée par feuilles de 50 timbres (25 à gauche, 25 à droite). Les 13 et 17^{es} timbres ont le P plus gras. Sur les 25^{es} et 45^{es} le G est plus gros. Le 6^e timbre porte un E de GPE avec accent grave enfin le 50^e a un gros chiffre 2. Les filets de l'encadrement sont gros dans les 2^{es}, 15^{es}, 27^{es}, 30^{es} et 50^{es} timbres. On trouve également des timbres où un des filets est formé de deux parties, l'une épaisse et l'autre maigre, dans d'autres les filets sont coupés. Il y aurait donc lieu de reconstituer une planche entière de ces timbres.

de l'émission du 23 février 1884.

Nous n'avons pu retrouver la place du gros chiffre 5, mais il y a au moins deux variétés de 5 par planche à en juger par les deux exemplaires que nous avons sous les yeux et qui diffèrent par les filets : l'un d'eux appartient à une deuxième rangée verticale.

Étude de l'émission du 31 décembre 1889.

Les timbres émis le 31 décembre 1889 (3, 15, 25 sur 20 cent.) présentent également de nombreuses variétés dans les filets de séparation entre Guadeloupe et la valeur. Ce filet est brisé dans les timbres n° 11 et 17. Mais les différences les plus sensibles sont dans la longueur du mot centimes qu'on trouve en trois types : une surcharge petite (11 mm.) une moyenne (11 1/2) et une grande (12 ou 12 1/2). Sur la feuille de 25 exemplaires que nous possédons, nous relevons :

Grande surcharge. — N° 19 (12 mm.) 20 (12 1/2) 21 (12 mm.) 22 (12 1/2).
Moyenne — — N° 2, 7, 9, 15.
Petite — — N° 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 23, 24, 25.

Les C sont ouverts ou fermés et appartiennent à des types différents. Ceux des timbres n° 3 et 17 chevauchent en l'air. Enfin plusieurs S sont retournés.

Étude de l'émission du 22 mars 1889.

Dans les timbres émis le 22 mars 1889 trois planches de 25 pièces nous permettent encore d'en faire une étude approfondie (fig. 252).

Peu de différences dans les mots GUADELOUPE et aucune dans les chiffres.

Les filets de séparation entre GUADELOUPE et la valeur sont :

- a) Brisé dans les n° 3, 12.
- b) Minces dans les n° 5, 8, 12, 15, 23.
- c) Epais dans les n° 1, 2, 4, 6, 10, 14, 16, 19, 20, 24.
- d) Moyens dans 3, 7, 9, 11, 13, 17, 18, 21, 22, 25.
- e) Le filet du 8^e timbre porte au-dessus de son extrémité de droite un point.

Les variétés du mot centimes sont nombreuses, la disposition n'est plus la même que dans les timbres émis le 31 décembre 1880. Le mot CENTIMES mesure de 10 mm. 1/2 à 12 1/2. Il y a un mélange de caractères de corps différents. Voici la disposition générale.

Petite surcharge (10 1/2). 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25.

Grande surcharge (12 1/2) 1, 6, 11, 21.

Moyenne surcharge (11 à 11 1/2), 12, 15, 22, 24.

L'encadrement est formé de lignes ornementées. L'extérieur est une succession de petits croissants, l'intérieur une suite de petits traits verticaux. Dans le 12^e timbre, le premier tiers des deux filets supérieurs sont intervertis et les petites lignes verticales sont extérieures.

Enfin les ornements des angles sont formés soit d'une espèce de fleur de lys, soit de trois boules réunies par des courbes. Toutes les combinaisons possibles de nombre et de positions se font entre ces deux ornements : une description détaillée en serait oiseuse.

Étude de l'émission du 5 août 1891.

On fit trois tirages de la surcharge GUADELOUPE sur le stock des timbres en magasin.

Le 1^{er} tirage porte l'erreur GNADELOUPE.

Le 2^e tirage porte deux erreurs : GUADELONPE (41^e timbre) et GUADEBLOUPÉ (32^e timbre) (fig. 265).

Enfin dans le 3^e tirage, ces deux dernières erreurs subsistèrent et une troisième GUADELOUEP se glissa dans la composition à la place du timbre n° 5.

Le tirage de ces surcharges se fit par feuilles de 50 timbres (25 à gauche, 25 à droite).

Dans le premier tirage, 750 du 80 cent. et 1,250 du 30 cent. Cérés

furent surchargés. L'erreur GUADELOUPE porte sur le 39^e timbre. Il y eut donc 15 erreurs du 80 cent. et 25 du 30 cent. type Cérès.

Quelques mois après, rentrèrent des petits bureaux de l'île 530 brun et 100 du 80 cent. type Cérès qui reçurent l'impression du troisième tirage. Il n'existe donc que deux 80 cent. avec les erreurs LONPE, LOUEP et BLOUPE : ce sont des raretés de tout premier ordre.

Nous ignorons si toutes les valeurs du type 1881 existent avec toutes les erreurs, nous en doutons toutefois.

Les premiers timbres taxe furent émis à la suite d'un arrêté pris par le gouverneur le 20 novembre 1876 ordonnant la création de timbres taxe de 25 et 40 cent.

Les premiers 40 cent furent tirés sur papier bleu ; mais quelques-uns seulement furent employés car ils furent presque immédiatement remplacés par des 40 cent. tirés comme les 25 cent. sur papier blanc. Ces timbres taxe furent imprimés par feuilles de 20 timbres composés en typographie. Les 20 clichés formaient vingt variétés sur 4 rangs horizontaux et cinq rangs verticaux (fig. 264).

En décembre 1878 le Conseil général de la Guadeloupe vota un abaissement de la taxe à partir du 1^{er} janvier 1879. La conséquence de cette décision fut la création de timbres taxe de 15 et 30 cent. tirés également par feuilles de 20 timbres (4 X 5) avec la même composition typographique que les timbres de l'émission de 1876. On se contenta de changer les chiffres. Les premières feuilles du 30 cent. portaient un timbre sans C : cette erreur fut bientôt corrigée.

Le 17 juin 1884 un arrêté pris à Basse-Terre et signé Laugier créa « POUR SIMPLIFIER LE CONTROLE » une série complète de timbres taxe. La mise en usage date du 1^{er} octobre 1884. Les valeurs émises sont 5, 10, 15, 20, 30, 35, 50 cent. Le journal officiel du 29 août 1884 rendit leur usage obligatoire.

Ces timbres sont imprimés en typographie et présentent dix variétés différentes par les encadrements et les lettres. La planche est de 60 timbres et est formée de deux demi-feuilles de trente timbres chacune (six rangées de cinq timbres). Les deux premières rangées contiennent les 10 variétés. Les troisième et cinquième rangées correspondent à la première et les quatrième et sixième à la deuxième rangée. L'encadrement externe est fait avec les mêmes caractères typographiques que ceux qui servirent à l'encadrement de la surcharge sur les timbres-poste du 22 mars 1889. Le premier 20 cent. présente un 2 en italique. Le même renversement d'une partie du cadre que nous avons rencontré dans l'émission du 22 mars 1889 (variété g) se retrouve ici sur le 50 cent. seulement. Les encadrements externe et interne, les inscriptions à l'exception des chiffres sont identiques pour toutes les valeurs : ce qui prouve qu'on fit une seule et unique composition pour le tirage des sept valeurs et qu'on se contenta seulement de changer les chiffres. Il dut arriver un petit accident au moment de la préparation de la planche du 50 cent. : une partie de l'encadrement externe dut tomber et le metteur en pages remplaça le caractère à l'envers. Ce qui explique la variété g) décrite plus haut et qu'on ne retrouve que sur le 50 cent. Il existe beaucoup de variétés dues à un mauvais serrage de la forme (filets irréguliers, cadre débordant, chevauchement de lettres) ou à une impression défectueuse (manque de lettres, filets non venus). A cette dernière cause il faut attribuer la variété GUADELOUPE sans G sur le 35 centimes, gris sur noir.

Le 25 juin 1885 on procéda à un deuxième tirage de ces timbres taxe en essayant autant que possible de recopier les types primitifs. On composa trois rangées de cinq timbres, qui donnèrent quinze variétés. L'impression se fit par feuilles de 60 timbres, composées de deux demi-feuilles de trente timbres, présentant chacune deux fois les quinze variétés. Les

Timbres taxe

premier tirage des
timbres taxe de
l'émission de
1884.

deuxième tirage

lignes 1 et 4, 2 et 5, 3 et 6 se correspondent. Dans l'émission précédente les ornements des angles étaient exclusivement des « fleurs de lys ». Dans le deuxième tirage, les dix premiers clichés contiennent exclusivement le même ornement, tandis que dans les cinq derniers, on trouve un mélange de fleurs de lys et de l'ornement formé de trois boules que nous avons déjà rencontré dans l'émission du 22 mars 1889. Cette deuxième composition se fit avec moins de soins que la première où l'on ne trouve aucune erreur dans les ornements des angles, alors que dans les dix premiers timbres du deuxième tirage, il y en a déjà deux (deuxième et septième timbres). Ces cinq nouvelles variétés présentent toutes des erreurs que nous avons cataloguées avec soin (voir fig. 271 à 276).

Le deuxième tirage se composa de :

6,000	timbres à 5 cent.		
6,000	—	10	—
6,000	—	15	—
6,000	—	20	—
10,000	—	30	—
6,000	—	50	—

Il y eut enfin un troisième tirage du 50 cent. avec 15 variétés nouvelles qui ne diffèrent des précédentes que par les filets de l'encadrement interne et des inscriptions : l'encadrement externe restant le même et présentant toutes les variétés du deuxième tirage. C'est à ce troisième tirage qu'appartiennent les variétés décrites sous les numéros k. l. m. (p. 291). Le 35 cent. ne subit pas de deuxième tirage soit que cette valeur ne fût pas épuisée, soit qu'on eut reconnu son inutilité (fig. 277).

Réimpression

En 1884 on refit la composition des 25 et 40 cent. sur blanc de 1876 et on en fit un nouveau tirage qu'on vendit sous le nom de réimpression. Cette pseudo réimpression diffère totalement de l'émission originale par le papier et la composition. Elle ne fut d'ailleurs tirée que par planche de huit timbres (quatre sur deux rangs) (fig. 278-279).

Essais

Les timbres taxe de l'émission de 1884 avec double impression sont des feuilles d'essais et de mise en train. On connaît ainsi les 15 et 30 cent. Enfin il existe de toutes les valeurs des essais sur gris, brun et blanc.

GUINÉE FRANÇAISE

Timbres-poste

Timbre colonial au type de novembre 1892, Piq. 13 1/2. C sur teinté.
L'inscription du cartouche est : GUINÉE FRANÇAISE (fig. 284).

1	centime,	noir sur bleu.
2	—	brun Van Dyck sur paille.
4	—	marron sur bleuté.
5	—	vert sur verdâtre.
10	—	noir sur lilas.
15	—	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20	—	rouge brique sur vert.
25	—	noir sur rose.
30	—	brun sur teinté brun.
40	—	vermillon sur jaune clair.
50	—	rose vif sur teinté rose.
75	—	violet foncé sur orange.
1	franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

VARIÉTÉ

a) *Papier teinté des deux côtés.*

20	centimes,	rouge sur vert.
75	—	violet sur orange.

Carte postale

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription « GUINÉE FRANÇAISE » (140×88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec GUINÉE FRANÇAISE (140×88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892, avec GUINÉE FRANÇAISE (132×80).

15	centimes,	bleu sur gris.
25	—	noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec : GUINÉE FRANÇAISE.

5	centimes,	vert.	(116×76)
15	—	bleu sur bleu.	(116×76)
15	—	—	(123×95)
15	—	—	(147×113)
25	—	noir sur rose.	(116×76)
25	—	—	(123×95)
25	—	—	(147×113)

GUYANE FRANÇAISE

Décembre 1886.

Timbres-poste au type colonial de 1876 avec surcharge noire sur trois lignes : *Déc. 1886* — GUY. FRANC. — **0 f 05.** Non piqués (fig. 285).

1° 0 f. 05 sur 2 centimes, vert.

Même surcharge sur type 1881.

2° 0 f. 05 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

VARIÉTÉ

a) *Avec point après 1886 et sans f après le premier 0 de 0 fr. 05.*

0 f. 05 sur 2 centimes, vert.

b) *Sans point après 1886 et sans f.*

0 f. 05 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

c) *Avec double surcharge.*

0 f. 05 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

23 Avril 1887.

Timbres coloniaux des émissions 1872 et 1876 avec surcharge noire sur quatre lignes : *Avril 1887.* — GUY. FRANC. — **0 fr. 25.** (Entre la date et GUY. FRANC. un lirel) (fig. 287).

1° au type 1876.

3° 0 f. 05 sur 2 centimes, vert.

4° 0 f. 20 sur 35 centimes, violet sur orange.

2° au type 1872 (Cérès) (fig. 288).

5° 0 f. 25 sur 30 centimes, brun.

VARIÉTÉS.

a) *AVRIL 1887 en caractères plus petits que dans le type ordinaire, et GUY. FRANC. en caractères plus grands (???)*.

0 f. 05 sur 2 centimes, vert.

b) *Sans point après FRANC*

0 f. 05 sur 2 centimes, vert.

c) *Avec avril 1887 pour AVRIL.*

0 f. 20 sur 35 centimes, violet sur orange.

d) *Avec double surcharge.*

0 f. 20 sur 35 centimes, violet sur orange.

0 f. 20 sur 30 — brun.

e) *Sans point après 1887 et FRANC.*

0 f. 20 sur 35 centimes, violet sur orange.

f) *Avec un point après 1887.*

0 f. 20 sur 30 centimes, brun.

g) *Sans f dans 005.*

0 20 sur 30 centimes, brun.

h) *Sans i à Avril et avec G pour GUY. Point après 1887.*

0 f. 20 sur 30 centimes, brun.

21 Décembre 1887.

Timbres coloniaux au type 1872 et 1876 avec surcharge noire sur quatre lignes : *Déc.* 1887. — un filet — GUY. FRANC. — 5 c. (fig. 286).

1° au type 1872.

6° 5 centimes sur 30 centimes, brun.

2° au type 1876.

7° 5 centimes sur 30 centimes, brun.

VARIÉTÉS.

a) *Avec double surcharge.*

5 centimes sur 30 centimes, brun. (type 1872)

b) *Avec surcharge renversée.*

5 centimes sur 30 centimes, brun. (type 1872)

5 centimes sur 30 centimes, brun. (type 1876)

c) *Sans surcharge, se tenant avec un timbre surchargé.*

5 centimes sur 30 centimes, brun. (type 1872)

11 Février 1888.

Timbres coloniaux au type 1872 et 1876 avec surcharge noire sur quatre lignes : *Février* 1888 — un filet. — GUY. FRANC. — 10.

1° au type 1872 (fig. 289).

8° 5 centimes sur 30 centimes, brun.

2° au type 1876 (fig. 290).

9° 10 centimes sur 75 centimes, rose.

10° 10 centimes sur 75 centimes, groseille.

VARIÉTÉS.

a) *avec FÉVRI — GUY — 5.*

5 centimes sur 30 centimes, brun.

b) *avec FÉVRIER — GUY. F — 5.*

5 centimes sur 30 centimes, brun.

c) *avec FÉVRIER 1888 en grandes capitales maigres (?)*

5 centimes sur 30 centimes, brun.

d) *avec surcharge renversée.*

5 centimes sur 30 centimes, brun.

e) *avec double surcharge.*

5 centimes sur 30 centimes, brun.

f) *avec la surcharge correcte, mais sans le millésime.*

5 centimes sur 30 centimes, brun.

g) *avec 188 au lieu de 1888.*

5 centimes sur 30 centimes, brun.

h) *Deux timbres se tenant en hauteur. Le premier porte* *Février*
GUY. FRANC.
5

Février 1888

le deuxième 5
GUY FRANC avec un chiffre 5 entre les deux surcharges.

5 sur 30 centimes, brun.

i) IER de FÉVRIER et le millésime sont défaut.

10 centimes sur 75 centimes, rose.

j) avec FEVR ER 1888. l'i de FÉVRIER manque.

10 centimes sur 75 centimes, rose.

8 Février 1892.

Timbres coloniaux des diverses émissions avec surcharge diagonale GUYANE de gauche en bas à droite en haut.

1° au type 1871 (Cérès) (fig. 291).

11° 30 centimes, brun.

2° au type 1876.

12° 2 centimes, vert.

13° 35 centimes, violet sur orange.

14° 40 centimes, vermillon.

15° 75 — rose.

16° 1 franc, vert.

3° au type 1881 (fig. 292).

17° 1 centimes, vert.

18° 2 — brun Van Dyck sur paille.

19° 4 — marron sur bleuté.

20° 5 — vert.

21° 10 — noir sur lilas.

22° 15 — bleu.

23° 20 — rouge sur vert.

24° 25 — noir sur rose.

25° 30 — brun.

26° 40 — vermillon.

27° 75 — rose.

28° 1 franc. vert bronze.

VARIÉTÉS.

a) Les mêmes avec point après GUYANE.

1° au type 1872 (Cérès).

30 centimes, brun.

2° au type 1876.

2 centimes, vert.

35 — violet sur orange.

40 — vermillon,

75 — rose.

1 franc, vert bronze.

3° au type 1881.

1 centime, vert.

2 — brun Van Dyck sur paille.

4 — marron sur bleuté.

5 — vert.

10 — noir sur lilas.

15 — bleu.

20 — rouge sur vert.

25 — noir sur rose.

30 — brun

40 — vermillon.

75 — rose.

1 franc. vert bronze.

b) avec la surcharge renversée.

Au type 1876.

40 centimes, noir sur lilas.
75 — rose
1 franc, vert olive.

Au type 1881.

40 centimes, vermillon.

c) avec GUYANE sans N.

4 centimes, marron sur bleuté.

d) avec triple surcharge.

35 centimes, violet sur orange.

5 décembre 1892.

Timbre de 15 centimes de l'émission du 8 février 1892 (surchargé GUYANE.) avec nouvelle surcharge noire sur deux lignes : **Déc. 92**, et **005** en gros chiffres.

005 sur 15 centimes, bleu.

VARIÉTÉS

avec **f** après le premier **0** de **0 fr. 05**.

29° 0 f. 05 sur 15 centimes, bleu.

1893.

Timbre colonial au type de novembre 1892 avec GUYANE dans le cartouche inférieur, piq. 13 mm. 1/2.

30°	4 centime,	noir sur bleu.
31°	2 —	brun Van Dyck sur paille.
32°	4 —	marron sur bleuté.
33°	5 —	vert sur verdâtre.
34°	10 —	noir sur lilas.
35°	15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu
36°	20 —	rouge brique sur vert.
37°	25 —	noir sur rose.
38°	30 —	brun sur teinté brun.
39°	40 —	vermillon sur jaune clair.
40°	50 —	rose vif sur teinté rose.
41°	75 —	violet foncé sur orange.
42°	1 franc.	vert olive sur jaune verdâtre.

VARIÉTÉ.

Avec double surcharge GUYANE.

4 centimes, marron sur bleuté.

Carte postale

8 Février 1892.

Carte postale coloniale au type 1881 avec GUYANE en surcharge transversale noire.

10 centimes, noir sur violet.

1893

Carte postale coloniale au type 1892 avec GUYANE dans le cartouche inférieur.

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

8 Février 1892.

Carte postale coloniale avec réponse au type 1881 avec GUYANE en surcharge transversale noire.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1893

Carte postale coloniale avec réponse au type de novembre 1892 avec GUYANE dans le cartouche.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Carte-lettre

8 Février 1892

Carte-lettre de l'émission coloniale au type 1881 avec GUYANE en surcharge transversale noire.

15 centimes, bleu sur bleu pâle.

25 — noir sur rose.

1893.

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec GUYANE (132 × 80).

15 centimes, bleu sur bleu pâle.

25 — noir sur rose.

Enveloppes

1893.

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec GUYANE.

5 centimes, vert	(116 × 76).
15 centimes, bleu sur bleu	(116 × 76).
15 — —	(123 × 95).
15 — —	(147 × 113).
25 — noir sur rose	(116 × 76).
25 — —	(123 × 95).
25 — —	(147 × 113).

Historique

L'arrêté qui autorisa l'émission de *décembre 1886* nous est inconnu. Ces timbres tout en étant imprimés sous presse, ont une surcharge souvent mal venue. Cela tient à ce que ces timbres reçurent la surcharge alors qu'ils étaient déjà gommés. Tel ne fut pas le cas pour l'émission de *décembre 1887* dont la surcharge est d'une netteté irréprochable. Chacune des deux valeurs fut tirée à 900 exemplaires.

Le 23 avril 1887 le « Moniteur de la Guyane française » journal officiel de la colonie publia un arrêté du gouverneur Le Cardinal, daté du 18 avril, dans lequel il était dit.

« Vu l'insuffisance de l'approvisionnement de timbres poste coloniaux « de 5, 20, et 25 cent., etc. il sera délivré au public des timbres de 2 cent. « transformés en timbres de 5 cent., des timbres de 30 cent. transformés en timbres de 25 cent. et des timbres de 35 cent. en timbres de 20 cent. »

Le même arrêté fixait le nombre de timbres surchargés. Le voici.

3,000 timbres de	2 cent.
10,000	— 30 cent.
5,000	— 35 cent.

Nouveau manque de timbres de 5 cent. en décembre 1887. L'arrêté du 21 décembre reproduit le 24 décembre dans le « Moniteur de la Guyane française » ordonne qu'il sera « délivré au public des timbres de 30 cent. transformés en timbres de 5 cent. » 6,000 timbres de 30 cent. furent ainsi surchargés.

En février 1888 un nouvel arrêté constatait l'insuffisance des timbres poste de 5 et 10 cent. et décidait la transformation de 6,000 timbres de 75 cent. Ces derniers sont groseille ou carmin en nombre à peu près égal.

Le 8 février 1892 un arrêté ordonnait de surcharger transversalement du nom de la colonie le stock des timbres existant. Ces timbres furent émis le 20 février.

Le 5 décembre 1892 un nouvel arrêté transforme en timbres de 0,05 cent. 10,000 timbres de 15 cent. du type 1881.

Enfin en 1893 la colonie fut pourvue de timbres spéciaux au type colonial de 1892.

Une seule imitation fut faite des timbres émis en décembre 1886. Elle est reconnaissable à ce que la ligne O,05 a 15 mm. de largeur au lieu de 14 et que la lettre F est plus grande que dans l'original.

L'erreur de VVRIL dans le 20/35 du 23 avril 1887 est beaucoup plus commune que le type régulier. Les 3/4 au moins des timbres portent cette variété. Nous n'en savons pas la raison.

L'arrêté du 31 décembre 1887 n'indique qu'une sorte de timbres de 30 cent. et la surcharge fut cependant faite sur des timbres du type Cérés et du type 1876. Cela doit provenir d'une erreur: une ou deux feuilles au type allégorie se seront trouvées dans les feuilles du type Cérés et auront été imprimées en même temps. L'impression terminée, les formes défaits, on laissa passer cette irrégularité qui ne lésait en somme ni les comptes du Trésor, ni ceux de l'administration de la Guyane. On estime à 300 le nombre de timbres ainsi surchargés.

Le tirage du 8 février 1872 se fit par feuilles de 50 timbres, (25 à gauche et 25 à droite). Dans la feuille du 1 fr. il y a quatre surcharges renversées qui se trouvent dans le bloc de 25 de droite les n° 46, 47, 48 et 49. Il n'y a qu'un 40 cent. au type 1881 avec surcharge renversée: c'est le dixième timbre, par conséquent le dernier de la deuxième rangée du bloc de gauche. Les positions des autres nous sont inconnues.

Décembre 1886.

Surcharge noire sur 3 lignes.

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 1 ^{re} ligne: Déc. 1886 | { 13 mm. avec le point. |
| | { 12 1/2 sans le point. |
| 2 ^e ligne: GUY. FRANC, | (14 mm.). |
| 3 ^e ligne: O f. 05 | (hauteur 4 mm. largeur 14 mm.). |

Avril 1887.

Surcharge noire sur 4 lignes.

- 1° Avril 1887 14 à 15 mm. avec point.
- 2° Un tiret —.
- 3° Guy. Franc. 10 mm. dans le 0 fr. 20 sur 35 cent.
11 mm. avec le point dans les deux autres timbres.
- 4° 0 fr. 05 — Hauteur 4 mm. Largeur 14 mm. 1/2.
0 fr. 20 — — — 15 mm.
0 fr. 25 — — — 14 mm. 1/2.

La hauteur totale des 4 lignes est de 15 mm. 1/2.

Décembre 1887.

Surcharge noire sur 4 lignes.

- 1° Déc. 1887 11 mm. avec point.
- 2° Un filet court.
- 3° GUY. FRANC. en capitales, 17 mm.
- 4° 5^c 3 mm.

Hauteur totale des 4 lignes 11 mm. forts.

Février 1888.

Surcharge noire sur 4 lignes.

- 1^{er} Février 1888 { 17 mm. avec point.
16 mm. sans point.
- 2° Un filet court.
- 3° Guy. Franç. 15 mm.
- 4° 5 a 4 mm. de haut et le chiffre 10 7 mm. de large et 7 mm. de haut.

La ligne Guy. Franç n'a jamais de point après Franç.

Février 1892.

Surcharge noire sur une ligne oblique.

- Guyane } 13 mm. 1/2 ou 13 3/4. avec point.
 } sans point. 13 mm.



INDES FRANÇAISES

Timbre colonial au type de novembre 1892. Fig. 13 1/2. C sur teinté.
L'inscription du cartouche est ETABLISSEMENTS DE L'INDE (fig. 295).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

Carte postale

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription ETABLISSEMENTS DE L'INDE (140 — 88).

40 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec ETABLISSEMENTS DE L'INDE (140 — 88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec ETABLISSEMENTS DE L'INDE (132 — 80).

45 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec ETABLISSEMENTS DE L'INDE.

5 centimes,	vert.	(116 — 76).
15 centimes,	bleu sur bleu	(116 — 76).
15 —	—	(123 — 95).
15 —	—	(147 — 113).
25 —	noir sur rose	(116 — 76).
25 —	—	(123 — 95).
25 —	—	(147 — 113).

INDO-CHINE

8 Janvier 1889.

Timbre colonial type 1881 avec surcharge rouge sur quatre lignes : INDO-CHINE — 1889 — 5 — R-D (fig. 296).

1° 5 sur 35 centimes, violet sur orange.

VARIÉTÉS

- a) 1889 a 2 mm. de hauteur au lieu de 2 mm. 1/2 (fig. 297).
5 sur 35 centimes, violet sur orange.
- b) Surcharge renversée. 1889 a 2 mm. 1/2 de hauteur.
5 sur 35 centimes, violet sur orange.
- c) Surcharge renversée. 1889 a 2 mm. de hauteur (fig. 298).
5 sur 35 centimes, violet sur orange.

10 Janvier 1889.

Timbre colonial au type 1881 avec surcharge noire sur trois lignes. Indo-Chine 89 — 5 — R D (fig. 299).

2° 5 sur 35 centimes, violet sur orange.

VARIÉTÉS

- a) Sans le millésime 89.
5 sur 35 centimes, violet sur orange.
- b) Avec le millésime 89 plus petit.
5 sur 35 centimes, violet sur orange.
- c) Avec la surcharge renversée.
5 sur 35 centimes, violet sur orange.

1893.

Timbres au type de novembre 1892. Fig. 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est INDO-CHINE (fig. 300).

4°	1	centime, noir sur bleu.
5°	2	centimes, brun Van Dyck sur paille.
6°	4	— marron sur bleuté.
7°	5	— vert sur verdâtre.
8°	10	— noir sur lilas.
9°	15	— bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
10°	20	— rouge brique sur vert.
11°	25	— noir sur rose.
12°	30	— brun sur teinté brun.
13°	40	— vermillon sur jaune clair.
14°	50	— rose vif sur teinté rose.
15°	75	— violet foncé sur orange.
16°	1	franc, vert olive sur jaune verdâtre.

Carte postale

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription INDO-CHINE. (140 - 88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec INDO-CHINE. (140 - 88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec INDO-CHINE (132 - 80).

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec INDO-CHINE.

5 centimes, vert	(116 - 76).
15 — bleu sur bleu	(116 - 76).
15 — —	(123 - 95).
15 — —	(147 - 113).
25 — noir sur rose	(116 - 76).
25 — —	(123 - 95).
25 — —	(147 - 113).

Au commencement de 1889 les timbres de 5 cent. vinrent à manquer. Le gouverneur Richaud prit un arrêté le 8 janvier 1889 autorisant la transformation de timbres à 35 cent. en timbres à 5 cent.

La première surcharge fut faite en rouge et porta

INDO-CHINE

1889

5

R - D

On en fit un tirage de 12,000 timbres, par feuilles de 50 timbres de deux blocs horizontaux de 25 timbres chacun. Les timbres n° 1, 6, 11 ont la date en chiffres de 2 mm. de hauteur seulement.

La couleur rouge ne fit pas bon effet sur le fond orange du timbre et l'on continua le travail en tirant en noir la surcharge ainsi transformée.

INDO-CHINE. 89

5

R - D

Elle fut également tirée par tiers de feuille entière; le 50^e timbre ne porte pas le chiffre 89.

Les lettres R - D sont les initiales de M. Richaud gouverneur général et Démars directeur des postes à Saïgon.

Depuis 1893 la colonie se sert des timbres au type 1892 avec une valeur supplémentaire de 5 francs.

Les timbres portant INDO-CHINE. — *Timbre COLIS POSTAUX* sont fiscaux quoique oblitérés postalement.

horique

ication des
res R. D.

res pour
postaux.

MADAGASCAR

(voir aussi page 199).

Mars 1889.

Timbres coloniaux au type 1881 avec valeur en surcharge noire faite au tampon de bois (8 mm. \times 5 mm.) (fig. 301-302).

- 1° 05 sur 10 centimes, noir sur violet.
- 2° 25 sur 40 centimes, vermillon.

VARIÉTÉS

- a) *avec la surcharge renversée.*
05 sur 10 centimes, noir sur violet.
25 sur 40 centimes, vermillon.
- b) *avec 25 au lieu de 05.*
25 sur 10 centimes, noir sur violet.
- c) *avec surcharge. 5.*
05 sur 10 centimes, noir sur violet.
- d) *avec surcharge 5.*
05 sur 10 centimes, noir sur violet.
- e) *avec double surcharge 5 et 25.*
5 + 25 sur 10 centimes, noir sur violet.
- f) *avec double surcharge.*
25 sur 40 centimes, vermillon.

8 Décembre 1889.

Même surcharge sur timbre colonial de 25 centimes, au type 1881.

- 3° 05 sur 25 centimes, noir sur rose.

VARIÉTÉ.

- a) *Surcharge renversée.*
05 sur 25 centimes, noir sur rose.

Avril 1891.

Timbres coloniaux au type 1881 avec valeur en surcharge noire, semblable à la surcharge de Mars 1889, mais de taille différente (9 mm. et $8\frac{1}{2} \times 7$) (fig. 304-305).

- 4° 05 sur 40 centimes, vermillon.
- 5° 15 sur 25 — noir sur rose.

VARIÉTÉS.

- a) *avec double surcharge.*
05 sur 40 centimes, vermillon.
- b) *avec surcharge de bas en haut.*
15 sur 25 centimes, noir sur rose.
- c) *avec chiffre 5 plus bas ou plus haut que O.*
05 sur 40 centimes, vermillon.

Juin 1891.

Timbres coloniaux au type 1881 avec grand chiffre 5 en surcharge noire (4 x 10 mm.) (fig. 303).

- 6° 5 sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 7° 5 sur 25 — noir sur rose.

VARIÉTÉS.

- a) *La surcharge est oblique de gauche en haut à droite en bas.*
5 sur 25 centimes, noir sur rose.
- b) *Surcharge renversée.*
5 sur 25 centimes, noir sur rose.
- c) *Double surcharge.*
5 sur 10 centimes, noir sur lilas.
5 sur 25 — noir sur rose.

29 Juin 1891.

Timbres provisoires composés et tirés en typographie, en noir sur papier de couleur. Encadrement rectangulaire formé d'ornements typographiques. En haut POSTES FRANÇAISES, — au milieu; la valeur en gros chiffres entre deux doubles filets pointillés — en bas MADAGASCAR. Non piqués (10 variétés) (fig. 311).

- 8° 5 centimes, noir sur vert.
- 9° 10 — noir sur bleu.
- 10° 15 — bleu sur azur.
- 11° 25 — brun sur chamois.
- 12° 1 franc, noir sur jaune.
- 13° 5 — noir sur violet.

Les 1 et 5 francs ont un fond ornementé tiré dans la couleur du papier.

Timbres taxe

Type des timbres-taxe coloniaux tirés en couleurs sur blanc et surcharge de couleur sur trois lignes : MADAGASCAR - et - DÉPENDANCES (fig. 306).

- 5 centimes, bleu.
- 40 — brun rouge.
- 20 — jaune.
- 30 — carmin rosé.
- 40 — lilas.
- 50 — violet.
- 1 franc, vert.

En Mars 1889, l'Administration des Postes manquant de timbres de 5 et 25 cent., créa en vertu d'un décret régulier, les deux surcharges 05/10 et 25/40. On imprima 1200 (?) surcharges de chaque valeur.

Nous nous contenterons de ne donner pour les nombreux provisoires de ce pays que la date des décrets et le chiffre de tirage.

Arrêté du 8 décembre 1889.	05 s. 25 centimes.	2000 timbres émis.
— (?) avril 1891.	05 s. 40 —	9500 —
	15 s. 25 —	9500 —
-- Juin 1891.	5 s. 10 —	3000 —
	5 s. 25 —	3000 —

Les 2,000 timbres 05 s. 25 du 8 *Décembre 1889* furent tirés 800 à Tananarive et 1200 à Tamatave. Ils furent en usage du 8 au 29 décembre 1889.

Le 29 Juin 1891, les timbres manquent absolument. Un décret pris à cette date autorise la création de vignettes typographiées, imprimées par feuilles de 10 timbres (2 x 5) présentant 10 types, surtout différenciés par les lignes de séparations pointillées. La même composition dont on ne fit que changer la valeur servit pour les six valeurs.

Il y eut :

18.000	exemplaires de	5	centimes.
12.000	—	10	—
12.000	—	15	—
3.000	—	25	—
2.000	—	1	franc.
1.000	—	5	—

Moens aurait vu un bloc de 6 timbres de 10 cent. surchargés, ayant la disposition suivante :

25	—	50	—	05
50	—	05	—	05

(Voir Madagascar au chapitre Bureaux français établis à l'étranger page 199).

MAJUNGA

28 Février 1895.

Timbre-poste de France, type 1876.

1° Surcharge 0.15 à la plume à l'encre rouge (fig. 307).

1° 0.15 sur 25 centimes, noir sur rose.

2° 0,15 sur 1 franc, vert bronze.

2° Surcharge à la plume insuffisamment effacée à l'éponge, et surcharge à l'encre grasse par dessus (fig. 308 et 309).

3° 15 sur 25 centimes, noir sur rose.

4° 15 sur 1 franc, vert bronze.

3° Surcharge à l'encre grasse seule (fig. 310).

5° 15 sur 25 centimes, noir sur rose.

Voici la copie de la pièce officielle qui légitime ces surcharges peu connues.

MADAGASCAR

SERVICE POSTAL

Majunga, le 28 Février 95.

BUREAU DE MAJUNGA

Le 24 Février, avant le départ du courrier pour l'Europe, le bureau postal de Majunga avait comme timbres à

0.05	0,10	0.15	0.25	0.40	1.00
500	580	néant	3.524	271	500

Deux heures avant la fermeture des sacs, la provision des timbres à 0,05 était complètement épuisée et je ne pouvais plus constituer le timbre à 0,15 pour les militaires qui n'avaient point encore la franchise postale. Le public réclamait impérieusement le timbre à 15 c. sachant très bien qu'il m'obligerait ainsi à employer la surcharge. Je cédaï, et je transformai en timbres à 0,15 mi partie à l'encre rouge, mi partie à l'encre grasse.

1° 400 timbres à 1 fr.

2° 250 — à 0,25.

Ces 250 timbres ne suffisant pas, pour éviter une spéculation qui s'annonçait, je déclarai ne plus délivrer des timbres surchargés. Cependant, la correspondance devait partir Je m'entendis avec les expéditeurs et leur proposai un timbre de 0,25 sans surcharge pour 15 centimes de monnaie. On accepta et 152 timbres furent vendus à ce prix-là. Je croyais ménager de cette manière les intérêts du service car le bureau ne possède aucune griffe « port payé » ou autre semblable pouvant indiquer que l'affranchissement était payé.

Je compte sur la bienveillance de l'administration supérieure pour ne pas m'imputer ces différences d'argent produites par ce cas de force majeure qui s'est passé comme il est relaté ci-dessus.

Majunga, 28 Février 95.

Signé PELLENO.

Le chef de bataillon, commandant Bélin, chargé par le chef de la division navale d'assister aux arrivées et aux départs déclare exacte la déclaration ci-dessus.

Signé BELIN.

Récapitulation.

1°	100 timbres de 1 fr.	surchargés 15 centimes.
2°	150 —	0,25 —
3°	152 —	0,25 vendus à 15 centimes, sans surcharge.

MARTINIQUE

18 Juillet 1886

Timbres coloniaux au type 1881 avec surcharge horizontale **MARTINIQUE** (13 3/4 — 2 1/2 mm.) et valeur en gros chiffres en-dessous. (Hauteur du chiffre 5 1/2. largeur 4 1/2 — l'espace entre **MARTINIQUE** et le chiffre mesure 6 mm. 1/2. (fig. 313)

1° 5 sur 20 centimes, rouge sur vert.

VARIÉTÉS

- a) *Avec double surcharge 5.*
5 sur 20 centimes, rouge sur vert.
- b) *L'écartement entre **Martinique** et 5 est de 7 mm. 3/4.*
5 sur 20 centimes, rouge sur vert.
- c) *Le mot **MARTINIQUE** se trouve à cheval sur deux timbres. Chaque timbre porte **QUE MARTIN**. Le chiffre 5 se trouve dans le coin droit en bas (fig. 327).*
5 sur 20 centimes, rouge sur vert.
- d) *Le chiffre 5 est plus petit et est suivi d'un **O**. (Longueur totale de la surcharge 5 mm, hauteur du 5 : 4 mm. 1/2, hauteur du **O** : 1 mm. 3/4 (fig. 314).*
5 centimes sur 20 centimes, rouge sur vert.

2 Mai 1887.

Timbre colonial de 20 cent. au type 1881 avec **MARTINIQUE** (13 3/4 — 2 1/2 mm.) et valeur en gros chiffres (15 mm. — 6 mm.) (fig. 318)

2° 15 sur 20 centimes, brique sur vert.

Les mêmes avec **MQE** (13 mm. — 5 3/4) et petit chiffre **15 c** en surcharge noire. (Longueur totale à partir de la base du **1** à l'extrémité droite du point : 9 mm. 1/2. Hauteur 2 mm) (fig. 319).

3° 15 sur 20 centimes, brique sur vert.

VARIÉTÉS

- a) *Avec la surcharge entière renversée.*
15 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
- b) *MQE est moins haut (13 mm. — 5 mm.) (fig. 320).*
15 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
- c) *Avec 15 cent. en haut et MQE en bas.*
15 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
- d) *Variété b avec surcharge renversée.*
15 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

6 Mai 1888.

Timbre colonial de 1881 avec **MARTINIQUE** (13 3/4 — 2 1/2) et valeur en surcharge noire (hauteur du **1** : 6 mm.) (fig. 315 et 317).

4° 01 sur 20 centimes, rouge sur vert.

5° 15 sur 20 centimes, rouge sur vert.

VARIÉTÉS

- a) *Avec surcharge renversée.*
01 sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 sur 20 centimes, rouge sur vert.

11 Mai 1888.

Même type (MARTINIQUE 13 3/4 — 2 1/2). (Hauteur des chiffres 6 mm)

- 6° 05 sur 20 centimes, rouge sur vert (fig. 316).
- 7° 05 sur 4 centimes, marron sur bleuté.

Juin 1888.

Timbres coloniaux de 1881 avec MARTINIQUE (13 3/4 — 2 1/2) et valeur *suivie d'un c* en surcharge noire (hauteur 6 mm., longueur totale pour 05 c. et 15 c. 13 mm. 1/2. La mesure pour 0,05 c. est prise sur une ligne horizontale passant sous le point et la longueur de 15 c. est mesurée suivant une ligne un peu oblique de l'extrémité du premier jambage de 1 à la partie externe du point) (fig. 322).

- 8° 15 c. sur 20 centimes, brique sur vert.
- 9° 15 c. sur 4 centimes, marron sur bleuté.

VARIÉTÉS

a) Avec MARTINIQUE en bas et 15 c. en haut.

15 c. sur 20 centimes, brique sur vert.

b) Sans le mot MARTINIQUE.

15 c. sur 20 centimes, brique sur vert.

Octobre 1888.

- 10° 01 c. sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
- 11° 01 c. sur 4 centimes, marron sur bleuté.

Février 1891.

- 12° 05 c. sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 13° 05 c. sur 20 — rouge sur vert (fig. 321).
- 14° 05 c. sur 30 — brun sur foncé.
- 15° 05 c. sur 30 — brun jaune.
- 16° 05 c. sur 35 — violet sur orange.
- 17° 05 c. sur 35 — violet sur jaune.
- 18° 05 c. sur 40 — vermillon.
- 19° 15 c. sur 20 — rouge sur vert.
- 20° 15 c. sur 25 — noir sur rose.
- 21° 15 c. sur 75 — rose pâle.

VARIÉTÉS

a) Sans point après C (voir planche fig. 331 .

- 01 c. sur 2 centimes. brun Van Dyck sur paille.
- 01 c. sur 4 — marron sur bleuté.
- 05 c. sur 20 — brique sur vert.
- 05 c. sur 10 — noir sur lilas.
- 05 c. sur 30 — brun foncé.
- 05 c. sur 30 — brun jaune.
- 05 c. sur 35 — violet sur orange.
- 05 c. sur 35 — violet sur jaune.
- 05 c. sur 40 — vermillon.
- 15 c. sur 20 — rouge sur vert.
- 15 c. sur 25 — noir sur rose.
- 15 c. sur 75 — rose pâle.

b) *Le point après le c est en haut (C⁺).*

01 c. sur 2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
01 c. sur 4 centimes,	marron sur bleuté.
05 c. sur 20	— brique sur vert.
05 c. sur 10	— noir sur lilas.
05 c. sur 20	— rouge sur vert.
05 c. sur 30	— brun foncé.
05 c. sur 30	— brun jaune.
05 c. sur 35	— violet sur orange.
05 c. sur 35	— violet sur jaune.
05 c. sur 40	— vermillon.
15 c. sur 20	— rouge sur vert.
15 c. sur 25	— noir sur rose.
15 c. sur 75	— rose pâle.

c) *La partie terminale du c est cassée.*

01 c. sur 2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
01 c. sur 5 centimes,	marron sur bleuté.

d) *Chiffre 1 est creux en haut et en bas (fig. 324).*

01 c. sur 2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
-----------------------	---------------------------

e) *Surcharge renversée.*

05 c. sur 35 centimes,	violet sur orange (fig. 325).
15 c. sur 25 centimes,	noir sur rose.

f) *Chiffre 5 penché à droite (fig. 326).*

05 c. sur 40 centimes,	noir sur lilas.
05 c. sur 20 centimes,	brique sur vert.
05 c. sur 30	— brun.
05 c. sur 35	— violet sur orange.
05 c. sur 40	— vermillon.
15 c. sur 20	— brique sur vert.
15 c. sur 25	— noir sur rose.
15 c. sur 75	— rose.

g) *Queue du 5 cassée.*

5 c. sur 10 centimes,	noir sur lilas.
5 c. sur 20	— brique sur vert.
5 c. sur 30	— brun.
5 c. sur 35	— violet sur orange.
5 c. sur 40	— vermillon.
15 c. sur 20	— brique sur vert.
15 c. sur 25	— noir sur rose.
15 c. sur 75	— rose.

h) *Surcharge MARTINIQUE en bas. La surcharge 0,05 c. manque.*

05 c. sur 35 centimes,	violet sur orange.
------------------------	--------------------

i) *La surcharge MARTINIQUE et 0,05 c. porte sur deux timbres.*

05 c. sur 35 centimes,	violet sur orange.
------------------------	--------------------

j) *Double surcharge.*

15 c. sur 25 centimes,	noir sur rose.
------------------------	----------------

Mai 1891.

Timbres-taxe coloniaux avec surcharge noire sur trois lignes. TIMBRE POSTE (14 1/2 mm.) — La valeur suivie de c — MARTINIQUE (15 mm.)

22° 05 c. sur 15 centimes, noir (fig. 332).

23° 15 c. sur 20 centimes, noir.

24° 15 c. sur 30 centimes, noir.

VARIÉTÉS

- a) *Surcharge renversée.*
15 c. sur 20 centimes, noir.
15 c. sur 30 centimes, noir.
- b) *Avec point après le c en haut (C·) (fig. 332).*
05 c. sur 15 centimes, noir.
15 c. sur 20 centimes, noir.
15 c. sur 30 centimes, noir.
- c) *Avec MARTINIQUE. — TIMBRE-POSTE — 05 c. Martinique est en haut au lieu d'être en bas.*
05 c. sur 15 centimes, noir.
- d) *Avec 05 c. — MARTINIQUE. (TIMBRE-POSTE manque) (fig. 339).*
05 c. sur 15 centimes, noir.
- e) *Avec TIMBRE-POSTE — 05 c. (Martinique manque).*
05 c. sur 15 centimes, noir.
- f) *avec le 5 penché à droite (fig. 340).*
05 c. sur 15 centimes, noir.
15 c. — 30 — —
- g) *avec T de TIMBRE chevauchant vers le haut ou vers le bas (fig. 334 et 343).*
05 c. sur 15 centimes, noir.
15 c. sur 30 centimes, noir.
- h) *sans le C après la valeur.*
05 c. sur 15 centimes, noir.
- i) *avec IMBRE-POSTE pour TIMBRE (fig. 338).*
05 c. sur 15 centimes, noir.
15 c. — 30 — —
- j) *avec 05 c. — MARTINIQUE — IMBRE POSTE.*
05 c. sur 15 centimes, noir.
- k) *avec chiffres chevauchant vers le bas.*
05 c. sur 15 centimes, noir.
15 c. — 30 — —
- l) *avec un écartement de 2 mm 1/2 entre TIMBRE et POSTE au lieu de 2 mm.*
05 c. sur 15 centimes, noir.
- m) *avec TIMBL pour TIMBRE.*
15 c. sur 20 centimes, noir.
- n) *avec POSUE pour POSTE (???)*
05 c. sur 15 centimes, noir.
- o) *avec la queue du 5 cassée.*
15 c. sur 20 centimes, noir.
- p) *avec ARTINIQUE pour MARTINIQUE.*
15 c. sur 30 centimes, noir.
- q) *avec T de TIMBRE chevauchant vers le bas*
15 c. sur 30 centimes, noir.
- r) *variété r) et chiffre 5 penché.*
15 c. sur 30 centimes, noir.
- s) *avec M de MARTINIQUE chevauchant vers le haut (fig. 336).*
05 c. sur 15 centimes, noir.
15 c. — 30 — —
- t) *avec MAR TINIQUE en deux mots.*
15 c. sur 50 centimes, noir.

- u) avec POSTE sans TIMBRE (???)
15 c. sur 30 centimes, noir.
- v) avec MBRE-POSTE. Ti manquent.
05 c. sur 15 centimes, noir.

Mai 1891.

Les mêmes avec même surcharge mais en rouge (fig. 341).

25°	05 c. sur 10 centimes, noir,	surcharge rouge.			
26°	05 c. — 15	—	—	—	—
27°	15 c. — 20	—	—	—	—
28°	05 c. — 10	—	—	—	brun rouge.
29°	05 c. — 15	—	—	—	—
30°	15 c. — 20	—	—	—	—

VARIÉTÉS

- a) avec point en haut après le C (C')
05 c. sur 10 centime noir.
05 c. — 15 — —
15 c. — 20 — —
- b) avec MBRE pour TIMBRE.
05 c. sur 10 centimes, noir.
05 c. — 15 — —
- c) avec TIMBRE et POST.
05 c. sur 10 centimes, noir.
- d) la surcharge est appliquée en biais.
05 c. sur 10 centimes, noir.
- e) la surcharge porte sur deux timbres et se présente de plusieurs façons.
05 c. sur 10 centimes, noir.
- f) avec MARTINIQUE (en haut) — TIMBRE-POSTE 05 c.
05 c. sur 10 centimes, noir.
- g) avec 05 c. (en haut) — MARTINIQUE — TIMBRE-POSTE.
05 c. sur 10 centimes, noir.
- h) surcharge renversée.
15 c. sur 20 centimes, noir.

Juillet 1891.

Timbre colonial au type 1881 avec la surcharge appliquée sur les timbres-taxe de Mai 1891. TIMBRE-POSTE — 01 c — MARTINIQUE.

31° 01 c. sur 2 centimes, brun rouge sur paille.

VARIÉTÉS.

- a) la surcharge porte sur deux timbres.
01 c. sur 2 centimes, brun rouge sur paille.
- b) le chiffre 1 a un creux à la base.
01 c. sur 2 centimes, brun rouge sur paille

Fin 1891.

Type de la surcharge de Juin 1888. MARTINIQUE et 01 c. Timbre identique au n° 10 d'Octobre 1888 avec changement de nuance. Le timbre est brun rouge au lieu d'être brun Van Dyck.

32° 01 c. sur 2 centimes, brun rouge sur paille.

1892.

Timbre-poste colonial au type 1881 avec surcharge noire sur trois lignes : 1892 — MARTINIQUE — valeur en gros caractères (Mêmes mesures que précédemment : 1892 à 5 mm. 1/2 de long et 2 mm. de haut.

33° 05 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

34° 15 c. sur 25 centimes, —

VARIÉTÉS.

a) avec le **5** penché (fig. 328).

05 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

15 c. — 25 — —

b) avec le **1** de 1892 plus petit que les autres chiffres.

05 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

15 c. — 25 — —

c) avec petit **2**.

15 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

15 c. — 25 — —

d) sans **C** après la valeur.

05 sur 25 centimes, noir sur rose.

1892.

Même surcharge sur les mêmes timbres avec une modification : MARTINIQUE se trouve sous la valeur. La surcharge se lit ainsi : 1892 — Valeur — MARTINIQUE (fig. 329)

35° 05 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

36° 15 c. — 25 — —

VARIÉTÉS.

a) avec le **5** penché à droite.

05 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

15 c. — 25 — —

b) sans **C** après la valeur.

05 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

c) avec 1882 au lieu de 1892 (fig. 329-330).

05 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

15 c. — 25 — —

d) avec **95 c.** au lieu de 05 c. (fig. 341).

15 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

1892.

Surcharge sur trois lignes de Mai 1891 (TIMBRE-POSTE — 05 c. — MARTINIQUE) sur timbre-taxe colonial de 0.05 cent. (planche fig. 342).

37° 05 c. sur 5 centimes, noir.

VARIÉTÉS.

a) avec PCSTE pour POSTE (fig. 335).

05 c. sur 5 centimes, noir.

b) avec MARTINIQUE en haut.

05 c. sur 5 centimes, noir.

- c) avec point entre TIMBRE et POSTE au lieu d'un trait d'union (fig. 337).
05 c. sur 5 centimes, noir.
- d) avec 5 penché à droite (fig. 342).
05 c. sur 5 centimes, noir.
- e) Avec TIMBRE : M B en caractères plus grands.
05 c. sur 5 cent. noir.
- f) Avec T de TIMBRE chevauchant vers le haut.
05 c. sur 5 centimes, noir.
- g) Avec MARTINIQUE TIMBRE-POSTE 05 c. (MARTINIQUE e t haut).
05 c. sur 5 centimes, noir.

1893.

Timbre-poste au type de novembre 1882. Piq. 13 1/2. Couleur sur teinté. L'inscription du cartouche est: MARTINIQUE (fig. 323).

38°	1 centime,	noir sur bleu.
39°	2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
40°	4 —	marron sur bleuté.
41°	5 —	vert sur verdâtre.
42°	10 —	noir sur lilas.
43°	15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
44°	20 —	rouge brique sur vert.
45°	25 —	noir sur rose.
46°	30 —	brun sur teinté brun.
47°	40 —	vermillon sur jaune clair.
48°	50 —	rose vif sur teinté rose.
49°	75 —	violet foncé sur orange.
50°	1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

VARIÉTÉS

Sur papier teinté au recto et au verso.

5 centimes, vert.

Cartes postales

Mai 1882.

Formule sans timbre et sans encadrement. Carton rose au recto, blanc au verso. Impression noire. Inscriptions sur quatre lignes: — MARTINIQUE — un filet orné — CARTE POSTALE — *Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse.* Deux lignes pour l'adresse. En haut à droite petit trait noir indiquant la ligne de séparation pour deux cartes. De 130 à 133 mm. sur 90 à 91 mm. (fig. 344).

Noir sur rose.

VARIÉTÉ

La même: le filet orné entre MARTINIQUE et CARTE POSTALE est déplacé vers la droite.

Noir sur rose.

Février 1884.

Formule avec encadrement formé d'une grecque. Les angles gauche supérieur et droits inférieur et supérieur portent au lieu de grecque un rectangle vertical. Cadre réservé à droite pour le timbre. Inscriptions sur les côtés semblables à celles qu'on trouve sur les formules de 1872 de la métropole. En haut MARTINIQUE — un petit filet — Carte postale — *Prix*

pour l'intérieur de la colonie 10 cent. — Prix pour tous les pays, etc.
Quatre lignes pour l'adresse. Carton ou papier épais. Recto en couleur,
verso blanc (fig. 345).

Noir sur vert jaune (carton).
— (papier épais blanc).
Noir sur vert bleu —
— (papier épais azuré).
— (papier épais chamois).

VARIÉTÉ.

La même carte avec un rectangle horizontal dans l'angle droit supérieur de l'encadrement.

Noir sur vert jaune (carton).
— (papier épais blanc).
Noir sur vert bleu —
— (papier épais azuré).
— (papier épais chamois).

25 Janvier 1885.

1° POUR L'INTÉRIEUR

Même carte qu'en février 1884 avec une seule ligne d'inscription sous
CARTE POSTALE. *Prix pour l'intérieur de la colonie 10 centimes.* L'avis
de droite est supprimé (fig. 346).

Noir sur vert jaune.
Noir sur vert bleu.

VARIÉTÉ

*L'ornement de l'angle inférieur gauche est formé d'un rectangle vertical
au lieu d'une grecque.*

Noir sur vert jaune.
Noir sur vert bleu.

2° POUR L'EXTÉRIEUR

Même carte que précédemment, la légende est : *Prix pour tous les
pays compris dans l'Union ou assimilés aux pays de l'Union 10 centimes*
L'avis de droite est rétabli (fig. 347).

Noir sur rose vif.

VARIÉTÉ

*L'ornement de l'angle supérieur droit est un rectangle vertical au lieu
d'être un rectangle horizontal.*

Noir sur rose vif.

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec
inscription MARTINIQUE (140 - 88).

40 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec
MARTINIQUE (140 - 88).

40 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec MARTINIQUE (132 - 80).

45 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec MARTINIQUE.

5 centimes, vert	(116 - 76).
15 — bleu sur bleu	(116 - 76).
15 — —	(123 - 95).
15 — —	(147 - 113).
25 — noir sur rose	(116 - 76).
25 — —	(123 - 95).
25 — —	(147 - 113).

Historique

Il est certain que la Martinique partagea avec la Guadeloupe dès 1850, la faveur d'être dotée de timbres de la métropole, mais, comme pour la Guadeloupe, la provision une fois épuisée, ne fut pas renouvelée et cette colonie dut attendre l'émission au type aigle pour pouvoir affranchir sa correspondance au moyen de timbres-poste. Par contre il semble qu'elle fut toujours la première pourvue des nouvelles émissions coloniales, car les lettres qui parvinrent en France du 25 décembre 1871 au 15 janvier 1872 étaient déjà affranchies de timbres non piqués au type Cérès de 10, 20, 40 cent. et de timbres à l'effigie laurée non piqués de 30 et 80 cent.

Le cachet oblitérant de cette colonie, un losange en pointes avec MQE au centre, fait aisément reconnaître les lettres originaires de cette colonie.

De 1886 à 1888 cette colonie nous envoya 13 surcharges. Les premières motivées par l'épuisement de certaines valeurs, furent bien vite accaparées par des collectionneurs et des marchands et obligèrent l'administration (ce qui semble d'ailleurs lui avoir été une douce violence) à en créer d'autres pour satisfaire aux exigences du service.

Voici par ordre chronologique la date d'émission et le nombre des exemplaires émis.

1886 18 Juillet	5 s. 20 cent. brique sur vert.	Tirage	6.250
	5 c. s. 20	—	250
1887 2 Mai	0.15 s. 20	—	?
	MQE 15 c. s. 20	—	?
1888 6 Mai	01 s. 20	—	60.000
	15 s. 20	—	30.000
1888 11 Mai	05 s. 20	—	60.000
	05 s. 4	—	400
1888 Juin	15 c. s. 20	—	?
	15 c. s. 4 marron	—	50
1888 Octobre	01 c. s. 2 brun sur paille	—	30.000
	01 c. s. 4 marron	—	30.000
	05 c. s. 20 brique sur vert	—	30.000

En février 1890, nouvelles fournées de surcharges, aussitôt enlevées qu'é émises.

05 c. s. 10 futtiré à	30,000	exemplaires.
05 c. s. 20 —	15,000	—
05 c. s. 30 —	25,000	—

05 c. s. 35	fut tiré à	35,000	exemplaires.
05 c. s. 40	—	25,000	—
15 c. s. 20	—	3,000	—
15 c. s. 25	—	118,000	--
15 c. s. 75	—	5,000	—

Le stock des timbres-poste une fois épuisé, on dut se rabattre sur les timbres taxe qu'on surchargea en noir et en rouge des mots MARTINIQUE TIMBRE POSTE et qui furent transformés : les 15 cent. en 05 c., les 20 et 30 cent. en 15 cent.

En 1891 on manqua de timbres à 01 c. et l'on transforma les timbres-poste de 2 c. en timbres à 1 c. au moyen d'une surcharge.

Enfin en 1892 on émit trois nouvelles surcharges dont les deux premières présentent chacune une variété.

1° Avec Martinique au-dessus de la valeur.

60,000 exemplaires du 05 c. s. 25.
60,000 exemplaires du 15 c. s. 25.

2° Avec Martinique au-dessous de la valeur.

7,000 exemplaires du 05 c. s. 25.
35,000 exemplaires du 15 c. s. 25.

Tableau synoptique des premières émissions surchargées de la Martinique.

	Surcharge Martinique en antiques de 1/3 mm. 3/4 sur 2 mm. 1/2.				Surcharge M Q E.
	Gros chiffre non suivi de C.	Petit chiffre de 4 mm. 1/2 de haut, suivi de C.	Gros chiffres précédés d'un O non suivis d'un C.	Gros chiffres suivis d'un C et précédés d'un O.	
18 Juillet 1886. . .	5 sur 20 cent.	5 c. sur 20 cent.			
2 Mai 1887 . . .			015 sur 20 cent.		15 c. sur 20 cent. (1 ^{er} type). 15 c. sur 20 cent. (2 ^e type).
1 ^{er} Mai 1888. . .			05 sur 20 cent. 05 — 4 —		
Juin 1888. . .				15 c. sur 20 cent. 15 c. — 4 —	
Octobre 1888. . .				01 c. sur 2 cent. 01 c. — 4 — 05 c. — 20 — — — 10 — — — 20 — — — 30 — — — 35 — — — 40 — 15 c. sur 20 cent. — — 25 — — — 75 —	

Les surcharges faites dans cette colonie du 18 Juillet 1886 à Mai 1888 furent imprimées sur feuilles de 25 timbres (5 X 5). A partir de Mai 1888, l'imprimerie gouvernementale disposa de moyens typographiques un peu plus complets, et les surcharges purent être tirées à la fois sur deux blocs de 25 timbres se tenant horizontalement. Pendant cette seconde période, la feuille comprend 50 exemplaires.

Les variétés des surcharges de cette colonie peuvent se diviser en deux classes bien distinctes : les erreurs accidentelles et celles que l'on retrouve d'une façon permanente sur toutes les feuilles normales. Les premières sont dues à un défaut de serrage des clichés, ou aux défectuosités des caractères ou du tirage ; les autres sont des fautes de composition. Nous nous réservons d'en faire le tri plus tard.

La variété d) du n° 1 ne se trouve qu'une fois par feuille de 25 timbres : d'après certains renseignements officiels, la faute fut corrigée pendant le tirage. Il en existerait donc moins de 250 exemplaires, puisqu'il ne fut imprimé que 250 feuilles de 5 sur 20 cent.

La variété b) du n° 3 existe deux fois l'une sous l'autre sur le bord droit de la feuille : ce sont probablement les 15^e et 20^e timbres. Cette erreur, comme la précédente paraît due à l'insuffisance du matériel.

La surcharge 15 c. sur 4 c. de Juin 1888 est due à une véritable erreur. Une feuille de timbres à 4 cent. qui se trouvait dans le paquet des feuilles de 20 cent. à surcharger, fut passée avec elles sous la presse. Il n'existe donc que 50 exemplaires de cette erreur.

Dans l'émission d'Octobre 1888, nous avons pu relever sur une feuille les erreurs suivantes.

Les 7^e et 14^e timbres n'ont pas de point après C.

Le n° 49 présente un chiffre 1 fendu en haut et en bas.

Le point après le C du n° 24 est en haut.

Le C est cassé dans les 17^e et 20^e timbres. Nous passons sous silence les nombreuses variétés dans les chiffres 1 et dans les lettres de *Martinique*.

N'ayant pu voir une feuille entière des timbres émis en Février 1891, nous ne pouvons donner aucun renseignement sur la place des différentes variétés. Un lecteur complaisant nous rendrait service en nous renseignant.

La même composition ayant servi à faire les trois surcharges noires de Mai 1891, nous pourrons par l'examen d'une planche du 05 c. sur 15 cent. déterminer la place de toutes les variétés de cette émission.

La variété b) (C^e) est le 24^e timbre. Le 5 penché à droite se trouve sur le 19^e timbre. Les n° 16 et 27, ont le T qui chevauche vers le haut. La variété m est sur le 30^e timbre.

L'M chevauche vers le haut sur le 4^e timbre. Toutes les autres variétés ne sont pas constantes.

L'erreur TIM RE-POST sur le 05 c. sur 10 c. surcharge rouge porte sur le 5^e timbre.

Dans l'émission de 1892 les erreurs se rencontrent sur les timbres suivants :

N° 10 et 19	portent le chiffre 5 penché.
38	— 95 c. au lieu de 05 c.
19	— 1882 — 1892.

Enfin les variétés de surcharges sur le timbre taxe de 05 c. de 1892 offrent les positions suivantes.

Il y a deux chiffres 5 penchés par feuille ; le premier est sur le 6^e ou 31^e timbre, le second sur le 10^e ou 35^e timbre. N'ayant que des bouts de feuilles à notre disposition nous n'avons pu déterminer exactement la position de ces erreurs. Ce qui est certain c'est qu'il n'y a qu'une erreur par demi-feuille de 25 exemplaires et qu'elle porte sur les 6^e ou 10^e tim-

Etude
surcharges

émission d: 1892

taxe 05 c.
5 centimes

bre de chaque bloc. Ces deux erreurs se différencient encore entre elles par la longueur du mot *Timbre-Poste* qui mesure 15 mm. dans un type et 16 dans l'autre (le 10^e timbre) par suite d'un écartement entre *R* et *E* de *timbre* qui se trouve écrit *TIMBR E*.

Timbres-taxe

Cartes postales

Les timbres taxe surchargés **MARTINIQUE** en rouge n'ont rien d'officiel et sont les produits sans valeur d'un facélieux receveur des postes.

Les cartes de la Martinique furent également en usage à la Guadeloupe. De l'émission de janvier 1885 il ne dut être émis que 1,000 cartes pour l'intérieur et 500 pour l'extérieur (?)

MAYOTTE

Timbres-poste

Timbre au type de novembre 1892. Fig. 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est MAYOTTE (fig. 312).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

Carte postale

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec MAYOTTE. (140 — 88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec MAYOTTE. (140 — 88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec MAYOTTE (132 — 80).

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec MAYOTTE.

5 centimes,	vert.	(116 — 76).
15 —	bleu sur bleu	(116 — 76).
15 —	—	(123 — 95).
15 —	—	(147 — 113).
25 —	noir sur rose	(116 — 76).
25 —	—	(123 — 95).
25 —	—	(147 — 113).

NOSSI-BÉ

Mai 1889.

Timbres coloniaux de 40 centimes au type 1876 et 1881 avec grand chiffre 25 en surcharge horizontale bleue sur l'ancienne valeur (fig. 348).

A. Sur timbre du type 1876 (Groupe allégorique).

1° 25 sur 40 centimes, vermillon.

B. Sur timbre du type 1881 (fig. 349).

2° 25 sur 40 centimes, vermillon.

VARIÉTÉS.

a) *La surcharge est renversée.*

25 sur 40 centimes, vermillon, (type 1876).
25 sur 40 — — — (type 1881).

b) *La surcharge va de bas en haut.*

25 sur 40 centimes, vermillon, (type 1876).
25 sur 40 — — — (type 1881).

c) *La surcharge va de haut en bas.*

25 sur 40 centimes, vermillon, (type 1876).

d) *Double surcharge.*

25 sur 40 centimes, vermillon, (type 1876).

5 Juin 1889.

Timbres coloniaux français aux types 1876 et 1881 avec petits chiffres de 4 mm. 1/2 suivis de C en surcharge horizontale bleue sur l'ancienne valeur.

A. Sur type 1876 (fig. 350).

3° 25 c. sur 40 centimes, vermillon.

B. Sur type 1881 (fig. 351).

4° 5 c. sur 10 centimes, noir sur lilas.

5° 5 c. sur 20 — rouge sur vert.

VARIÉTÉS.

a) *Surcharge renversée.*

5 c. sur 40 centimes, vermillon, (type 1876).
5 c. sur 10 — noir sur lilas (type 1881).
5 c. sur 20 — rouge sur vert (type 1881).

b) *Surcharge de haut en bas.*

5 c. sur 10 centimes, noir sur lilas.

c) *Surcharge de bas en haut.*

5 c. sur 10 centimes, noir sur lilas.

25 Juillet 1889.

Même surcharge que la précédente, mais les chiffres ont 6 mm 1/2.

6° 5 c. sur 10 centimes, noir sur lilas (fig. 352).

7° 15 c. — 20 — rouge sur vert (fig. 353).

8° 25 c. — 30 — brun. (fig. 354).

VARIÉTÉS

a) *Double surcharge.*

25 c. sur 30 centimes, brun.

b) *Surcharge renversée.*

15 c. sur 20 centimes, brique sur vert.
25 c. — 30 — brun.

23 Octobre 1890.

Timbres coloniaux au type 1881 avec NSB, 25 c. et ornements typographiques en surcharge noire. Trois types par feuille.

1^{er} type : Surcharge sur trois lignes. N S.B en caractères allongés — un filet de séparation — 25 c. en gros chiffres (fig. 355).

2^e type : Cadre presque carré à double filet. Surcharge sur deux lignes NSB en caractères plus petits et gras — 25 sans C (fig. 356).

3^e type : Pas d'encadrement. Surcharge sur trois lignes — NSB du même caractère que dans la 2^e variété. — un filet ornementé — 025 en grands chiffres allongés (fig. 357).

9°	25 c. sur 20 centimes, brique sur vert,	(1 ^{er} type).
10°	25 — 20 — —	(2 ^e type).
11°	025 — 20 — —	(3 ^e type).
12°	25 c. sur 75 centimes. rose,	(1 ^{er} type).
13°	25 — 75 — —	(2 ^e type).
14°	025 — 75 — —	(3 ^e type).
15°	25 c. sur 1 franc, vert bronze,	(1 ^{er} type).
16°	25 — 1 franc, —	(2 ^e type).
17°	025 — 1 franc. —	(3 ^e type).

3 Février 1893.

Timbres coloniaux au type 1881 avec NOSSI BÉ (en lettres allongées) — un filet — la valeur (en gros chiffres) en surcharge noire sur trois lignes (fig. 358).

Mesures : Nossi Bé longueur : 13 mm. 1/2 ; hauteur du N : 4 mm 1/2 ; longueur du filet : 17 mm. ; hauteur des chiffres : 7 mm.

18°	25 sur 20 centimes, rouge sur vert.
19°	50 — 10 — noir sur lilas.
20°	75 — 15 — bleu.
21°	1 f. s. 5 — vert.

VARIÉTÉS.

L'o de Nossi Bé est un c renversé (c).

50 sur 40 centimes, noir sur lilas.
1 f. s. 5 — vert.

Mai 1893.

Timbres coloniaux au type 1881 avec NOSSI BÉ en surcharge de couleur. La surcharge est en majuscules sur le 20 cent. et en minuscules (excepté N et B) sur les deux autres valeurs (fig. 359).

22°	10 centimes noir sur lilas,	surcharge vermillon.
23°	10 — — —	— carmin.
24°	15 — bleu,	— noire.
25°	20 — rouge sur vert	— bleue.

VARIÉTÉ

Surcharge renversée portant sur deux timbres (fig. 360).

15 centimes, bleu, surcharge noire.

1^{er} Janvier 1894.

Timbres au type colonial de novembre 1892. Piq 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est NOSSI BÉ (fig. 361).

26°	1 centime,	noir sur bleu.
27°	2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
28°	4 —	marron sur bleuté.
29°	5 —	vert sur verdâtre.
30°	10 —	noir sur lilas.
31°	15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
32°	20 —	rouge brique sur vert.
33°	25 —	noir sur rose.
34°	30 —	brun sur teinté brun.
35°	40 —	vermillon sur jaune clair.
36°	50 —	rose vif sur teinté rose.
37°	75 —	violet foncé sur orange.
38°	1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

TIMBRES NON ÉMIS.

Type de la surcharge de Mai 1893 sur timbres de l'émission coloniale de 1891.

1 centime,	noir sur violet,	surcharge noire.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille,	— —
4 —	marron sur bleuté,	— —
5 —	vert,	— —
10 —	noir sur lilas,	— —
15 —	bleu,	— —
15 —	bleu,	— rouge.
15 —	bleu,	— bleue.
20 —	rouge sur vert.	— noire.
20 —	—	— rouge.
30 —	brun,	— noire.
35 —	violet sur orange,	— —
40 —	vermillon,	— —
1 franc,	vert bronze,	— —
1 —	—	— bleue.

Timbres taxe

5 Août 1891.

Timbres coloniaux au type 1881 avec surcharge noire sur quatre lignes. **Nossi Bé** — *chiffre taxe* — la valeur en chiffres allongés — A PERCEVOIR.

1° **Nossi Bé** est en petits caractères gras (fig. 362).

0.20	sur 1 centime,	noir sur bleu.
0.30	— 2 —	brun sur paille:
0.50	— 30 —	brun

2° **Nossi Bé** en caractères maigres allongés (fig. 364).

0.35	sur 4 centimes,	marron sur bleuté.
0.35	— 20 —	rouge sur vert.
1 f.	— 35 —	violet sur orange.

VARIÉTÉS.

a) *La surcharge est renversée.*

0.20	sur 1 centime,	noir sur bleu.
0.30	— 2 —	brun sur paille.
0.50	— 30 —	brun.
0.35	sur 4 centimes,	marron sur bleuté.
0.35	— 20 —	rouge sur vert.
1 f.	— 35 —	violet sur orange.

b) *La surcharge est au verso (???)*.

0.20	sur 1 centime,	noir sur bleu.
0.30	— 2 —	brun sur paille.
0.50	— 30 —	brun.
0.35	sur 4 centimes,	marron sur bleuté.
0.35	— 20 —	rouge sur vert.
1 f.	— 35 —	violet sur orange.

· 15 Octobre 1891.

Timbres coloniaux au type 1881 avec surcharge noire sur quatre lignes : **Nossi Bé** — un filet de séparation — la valeur en lettres allongées — A PERCEVOIR. Cette surcharge est identique à la précédente, sauf que les mots CHIFFRES TAXE ont été supprimés et remplacés par un filet et que la valeur est suivie d'un **C**.

1° **Nossi Bé** en petits caractères gras (fig. 363).

5 c.	sur 20 centimes,	rouge sur vert.
10 c.	sur 15 —	bleu.
15 c.	sur 10 —	noir sur violet.
25 c.	sur 5 —	vert.

2° **Nossi Bé** en lettres allongées (fig. 363).

5 c.	sur 20 centimes,	rouge sur vert.
10 c.	sur 15 —	bleu.
15 c.	sur 10 —	noir sur violet.
25 c.	sur 5 —	vert.

VARIÉTÉ.

La surcharge est renversée.

1° **Nossi Bé** en petits caractères gras.

5 c.	sur 20 centimes,	rouge sur vert.
10 c.	sur 15 —	bleu.
15 c.	sur 10 —	noir sur violet.
25 c.	sur 5 —	vert.

2° **Nossi Bé** en lettres allongées.

5 c.	sur 20 centimes,	rouge sur vert.
10 c.	sur 15 —	bleu.
15 c.	sur 10 —	noir sur violet.
25 c.	sur 5 —	vert.

16 Novembre 1891.

Même surcharge que celle de l'émission du 15 Octobre 1891, avec les différences suivantes : **Nossi Bé** est au type n° 2 en lettres allongées. La valeur n'est plus suivie d'un **C** mais précédée d'un zéro (fig. 366).

010	sur 5 centimes,	vert.
015	sur 20 —	rouge sur vert.
025	sur 75 —	rose.

VARIÉTÉ.

La surcharge est renversée.

025 sur 75 centimes, rose.

ERREUR.

La surcharge est 025 au lieu de 015 (fig. 367).

025 sur 20 centimes, rouge sur vert.

Carte postale

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription NOSSI BÉ (140 × 88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale avec réponse de l'émission coloniale de novembre 1892 avec NOSSI BÉ (140 × 88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes lettres de l'émission coloniale de novembre 1892, avec NOSSI BÉ (132 × 80).

15 centimes, bleu sur gris.

25 — noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892, avec NOSSI BÉ.

5 centimes, vert,	(116 — 76).
15 — bleu sur bleu,	(116 — 76).
15 — —	(123 — 95).
15 — —	(147 — 113).
25 — noir sur rose,	(116 — 76).
25 — —	(123 — 95).
25 — —	(147 — 113).

Historique

Il n'est pas facile de se débrouiller dans les premiers arrêtés de Nossi-Bé, et d'attribuer aux différentes surcharges émises leur véritable rang chronologique.

Nous allons essayer de le faire, en discutant les arrêtés.

Les timbres émis sont :

Grande surcharge	25 sur 40 cent.,	type 1876.
—	15 — 20 —	type 1881.
—	25 — 30 —	—
—	25 — 40 —	—
—	5 c — 10 —	—
Petite surcharge	5 c — 10 —	—
—	5 c — 20 —	—
—	25 c — 40 —	type 1876.

Les deux premiers arrêtés qui nous sont connus, sont ceux des 6 juin et 25 juillet 1889. Voici ce qu'ils disent.

Arrêté du 5 juin 1889.... Attendu que l'approvisionnement des timbres poste en coupures de 0,05 et de 0,25 est complètement épuisé .., etc. il sera délivré au public au prix de 5 et 25 cent. des timbres de 10, 20, 40 cent.

Une commission sera chargée de suivre l'opération des transformations à apporter aux timbres-poste au fur et à mesure des besoins du service.

Arrêté du 25 juillet 1889.... Vu notre arrêté en date du 5 juin 1889... Considérant que les figurines de 0,40 sont complètement épuisées et qu'il y a lieu de transformer les timbres-poste de 0,30, 0,20 et 0,10 en timbres de 25, 15 et 0,05 cent. etc. Cette transformation aura également lieu au fur et à mesure des besoins du service....

En étudiant de près les dates d'oblitérations et en rapportant aux deux décrets les timbres inscrits dans notre tableau on peut tout d'abord classer les six valeurs suivantes :

Arrêté du 5 juin 1889

Petite surcharge 5 c. sur 10 cent., type 1881.
 — 5 c. — 20 — —
 — 25 c. — 40 — type 1876.

Arrêté du 25 juillet 1889

Grande surcharge 25 sur 30.
 — 15 — 20.
 — 5 — 10.

Reste à déterminer la date d'émission des
 Grande surcharge 25 sur 40 cent., type 1876.
 — 25 — 40 — type 1881.

La surcharge sur le type de 1876 est certainement antérieure au décret du 5 juin, car on connaît une oblitération authentique sur un de ces timbres du 30 mai 1889. Le décret ordonnant cette surcharge est donc inconnu à moins qu'il n'existe même pas.

La surcharge sur le type 1881 ne peut rentrer sous le décret du 25 juillet qui dit formellement que les figurines de 40 cent sont épuisées. Faut-il l'attribuer au décret du 5 juin ? Nous ne le pensons pas. Toutes les surcharges de cette date sont petites et suivies d'un c, tandis que la surcharge qui nous occupe est grande et est semblable à celle des timbres de 40 cent. type 1876. Il est à présumer que les premiers timbres émis en vertu du décret inconnu furent des timbres de 1881 en petit nombre et qu'on compléta l'émission par des timbres au type 1876 dont on était assez amplement pourvu, pour pouvoir y faire une nouvelle surcharge en exécution du décret du 5 juin 1889.

L'arrêté du 25 juillet signé J. François porte en outre que les lettres circulant dans la colonie seront considérées comme affranchies par l'application du timbre humide PP.

Nous devons signaler un 15 cent. sur 25 cent. jaune non piqué que M. Astruc a trouvé dans un lot de timbres coloniaux venant de Nossi-Bé.

Le 23 octobre 1890 un nouvel arrêté ordonna la transformation en timbres de 25 cent. des timbres de 20 cent., 75 cent. et 1 fr. au type 1881. Ces timbres n'étaient pas vendus au public et l'affranchissement devait se faire au guichet. Nous trouvons trois variétés de surcharges.

1° Grand NSB — (8 mm. 1/2 de long sur 3 mm. 1/2 de haut: trait horizontal coupé à droite en sifflet — valeur 25 cent. en grands chiffres (6 mm. de haut, 12 de large).

2° Cadre rectangulaire à double filet (17 mm. 3/4 × 18 3/4). Surcharge sur deux lignes a) NSB en caractères majuscules gras petits (2 mm. 1/4 × 9 mm.) b) 25 en petits chiffres.

3° Pas de cadre, Surcharge sur trois lignes a) NSB comme dans le 2° type. b) filet ornementé, c) valeur en grands chiffres 0,25.

Ces surcharges étaient tirées par feuilles de 50 timbres composée chacune de deux blocs horizontaux de 25 timbres. Les trois types de surcharges se trouvent sur la même feuille et sont ainsi répartis.

Les deux premières rangées sont au 1^{er} type.

La troisième au 2^e type.

Et les quatrième et cinquième rangées au 3^e type.

Il y eut 1,000 séries émises, ce qui fait donc pour chaque valeur

400 timbres aux 1^{er} et 3^e types.
 200 — 2^e type.

Les variétés qu'on signale et qui sont les suivantes.

1° 2° type avec petite valeur 25 cent. en surcharge et sans cadre (fig. 368).

2° 2° type avec grande valeur 25 cent. suivie d'un c (fig. 369).

3° 3° type avec petite valeur 25 cent. en surcharge et filet ornementé terminé en pointe ne sont que des mises en train ou des essais de surcharges.

A partir de ce moment les surcharges de Nossi-Bé sont purement spéculatives.

L'arrêté du 8 février 1893 porte ce renversant considérant « attendu que les anciennes figurines ne peuvent plus s'écouler ». Malgré l'arrivée de l'approvisionnement envoyé de France, il ordonnait les surcharges suivantes, dont nous donnons en même temps le chiffre officiel de tirage.

25 sur 20 cent.	émis au nombre de	6,500.
50 — 10 —	—	3,000.
75 — 15 —	—	1,500.
1 fr. 5 —	—	1,000.

En mai 1893 nouvel arrêté, nouvelles surcharges qui ne transforment pas la valeur des timbres mais indiquent seulement le lieu d'origine par la mention NOSSI-BE en diagonale appliquée au moyen d'un timbre à main.

7,300	10 cent.	reçoivent la surcharge.
6,300	15 —	—
4,400	20 —	—

Enfin le 1^{er} janvier 1894 l'arrivée de l'émission générale du type 1892 remet tout en ordre.

Il nous reste à parler des timbres taxe.

Les premiers émis le furent en vertu de l'arrêté du 5 août 1891. « Considérant que contrairement au règlement sur le service des postes, le receveur ne possède pas de chiffres taxe pour apposer sur les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies, arrêtons : Art. 1^{er}. A partir du 10 août, il sera transformé 3,000 timbres de 0,01, 0,02, 0,04, 0,20, 0,30 et 0,35 existant en approvisionnement en chiffres taxes de 0,20 0,30, 0,35, 0,50, 0,75 et 1 fr. »

Contrairement aux termes de l'arrêté, il ne fut pas fait de 75 cent. sur 30 cent., ni de 50 cent. sur 20 cent. Le chiffre taxe de 75 cent. ne fut même pas créé et la surcharge du 50 cent. fut appliquée sur le 30 cent. et non sur le 20 cent.

Il y eut	300 timbres de	20 cent. sur	1 cent.
—	300 —	30 —	2 —
—	1,200 —	50 —	30 —
—	250 —	35 —	4 —
—	250 —	35 —	20 —
—	700 —	1 franc sur	35 —

On remarquera que des 20 cent. deviennent des 35 cent., des 35 cent. des 1 fr. et des 20 cent. C'est le gâchis.

Le 15 octobre 1891 nouvelle série de surcharges, portant Nossi-Bé en lettres grandes ou petites. Ces timbres furent imprimés par groupe de dix sur deux rangées horizontales de cinq timbres chacune. Celle du haut porte NOSSI-BE en grandes lettres, celles du bas en petits caractères.

Ici encore l'émission n'est pas conforme à l'arrêté qui dit : « En attendant l'arrivée dans la colonie des chiffres-taxe demandés en France il sera transformé sur place 5,000 timbres de 0,05, 0,10, 0,15 et 0,20 en chiffres taxe de 0,05, 0,10, 0,15, 0,25. » L'émission aurait dû être comme suit : 0,05/5, 0,10/10, 0,15/15, 0,20/25.

Il y eut 1.000 timbres de 5 cent. sur 20 cent.

—	1,000	—	10	—	15	—
—	1,500	—	15	—	10	—
—	1,500	—	25	—	5	—

pour les deux types, c'est à dire 500 ou 750 pour chacun d'eux.

Enfin le 16 novembre 1891 un dernier décret transforme

5,000 timbres de 5 cent. en timbres de 10 cent.

4,500	—	20	—	—	15	—
500	—	75	—	—	25	—

Ces timbres furent également imprimés par 10 sur deux rangées de 5. Après qu'on eut fait un tirage de quelques feuilles on s'aperçut que le dernier timbre de la rangée supérieure dans les feuilles de 15/20 portait par erreur 25. On corrigea la faute. Inutile de dire que cette erreur est excessivement rare.

NOUVELLE CALÉDONIE

1859.

Timbre rectangulaire lithographié. Non piqué. Effigie non laurée de profil à gauche de l'empereur Napoléon III sur fond octogonal blanc. Encadrement rectangulaire tout autour du timbre : contenant sur les côtés des ornements sous forme de cercles, en haut, la légende NOUVELLE CALEDONIE, en bas, 10 c. POSTES 10 c. Feuille de cinquante timbres absolument différents par le dessin. Verso non gommé (fig. 370):

1° 10 centimes, noir sur blanc.

1^{er} Juin 1881.

Timbre colonial au type 1876 avec surcharge noire NCE en caractères épais et 25 en gros chiffres encadrés en haut et en bas par deux filets épais. (NCE a 14 mm. 1/2 de longueur) (fig. 371).

2° 25 sur 35 centimes, violet sur orange.

VARIÉTÉ

a) *Surcharge renversée.*

25 sur 35 centimes, violet sur orange.

21 Octobre 1882.

Timbres coloniaux au type 1876, avec même surcharge que pour l'émission précédente (NCE mesure 14 1/2) (fig. 372).

3° 5 sur 40 centimes, vermillon.

4° 25 sur 75 — rose.

VARIÉTÉ

b) *Surcharge renversée.*

5 sur 40 centimes, vermillon.

25 sur 75 — rose

15 Mars 1883.

Timbre colonial au type 1876 avec même surcharge (NCE : 14 1/2). La valeur est précédée d'un O (fig. 373).

05 sur 40 centimes, vermillon.

28 Décembre 1883.

Timbre colonial au type 1876 avec même surcharge noire, toutefois, la longueur des lettres NCE est de 18 mm.

5° 5 sur 75 centimes, groseille.

6° 5 sur 75 — carmin.

VARIÉTÉS

a) *La surcharge est renversée.*

5 sur 75 centimes, groseille.

5 sur 75 — carmin.

b) *Le chiffre 5 est sous l'E de la surcharge (?).*

5 sur 75 centimes, groseille.

29 Janvier 1884.

Timbre colonial au type 1876 avec même surcharge noire. NCE mesure 18 mm. (fig. 374).

7° 5 sur 40 centimes, vermillon.

VARIÉTÉS

a) *Les deux barres horizontales sont au haut du timbre* (fig. 375).

5 sur 40 centimes, vermillon.

b) *La surcharge est renversée* (fig. 378).

5 sur 40 centimes, vermillon.

c) *La surcharge est renversée et présente la disposition de la variété a).*

5 sur 40 centimes, vermillon.

d) *La barre horizontale inférieure manque.*

5 sur 40 centimes, vermillon.

e) *La variété d) avec surcharge renversée* (fig. 376).

5 sur 40 centimes, vermillon.

f) *La surcharge porte sur deux timbres : sur chacun on lit CE N ou E NC.*

5 sur 4) centimes, vermillon.

g) *Double surcharge dans la hauteur imprimée entre deux moitiés de timbres.*

5 sur 40 centimes, vermillon.

29 Juin 1886.

Timbre colonial au type 1881 avec surcharge noire sur deux lignes NCE en capitales à triple filet et 5 c. en chiffres gras (fig. 379).

8° 5 c. sur 1 franc, vert bronze.

VARIÉTÉS

a) *La surcharge est renversée.*

5 c. sur 1 franc, vert bronze.

b) *Double surcharge, l'une sur l'autre.*

5 c. sur 1 franc, vert bronze.

c) *Double surcharge, l'une sous l'autre.*

5 c. sur 1 franc, vert bron

d) *Surcharge tête bêche.*

5 c. sur 1 franc, vert bronze.

AOÛT 1886.

A. Timbre colonial au type 1831 avec même surcharge, mais les lettres NCE sont en antiques maigres à un filet (fig. 380).

9° 5 c. sur 1 franc, vert bronze.

VARIÉTÉS.

a) *La surcharge est renversée.*

5 c. sur 1 franc, vert bronze.

b) *Double surcharge tête bêche.*

B. Timbre colonial au type 1876, avec la même surcharge (fig. 377).

10° 5 c. sur 1 franc, vert bronze.

23 Décembre 1891.

Timbres coloniaux aux types 1876 et 1881 avec surcharge noire sur deux lignes : N.-C.E. en antiques et 10 c. en chiffres gras. Les bords du timbre sont encadrés par des ornements typographiques formés de deux boules accolées et reliées par des filets en arcs de cercle. Aux quatre angles des ornements spéciaux.

- 1° sur type de 1876 (fig. 382).
 11° 10 c. sur 40 centimes, vermillon.
 2° type de 1881 (fig. 381).
 12° 40 c. sur 40 centimes, vermillon.

VARIÉTÉS

- a) *La surcharge est renversée* (fig. 385-385').
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876)
 10 c. sur 40 — — (type 1881).
- b) *Sans point après N.*
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- c) *Sans point après C de N.C.E.* (fig. 384).
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- d) *Sans point après C de 10 c.*
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- e) *Avec nombreuses variations dans les ornements typographiques de l'encadrement qui sont renversés ou intervertis* (fig. 387).
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- f) *La surcharge porte sur deux timbres.*
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- g) Variétés b, c, d, e, f, avec surcharge renversée.
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- h) *Surcharge renversée : NCE manque ainsi que la partie inférieure de l'encadrement.*
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- i) *Sans trait d'union après N.*
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).
- j) *Double surcharge tête bêche.*
 40 c. sur 40 centimes, vermillon (type 1876).
 40 c. sur 40 — — (type 1881).

25 Mai 1892.

Timbre de 30 centimes au type 1881 avec surcharge noire sur trois lignes : N.-CE, en antiques — un gros chiffre 10 (7 mm. de hauteur et 11 mm. 1/2 de largeur) le mot centimes (9 mm. de long). Un cadre formé d'ornements typographiques, court sur les bords du timbre (fig. 383).

- 13° 40 sur 30 centimes, brun.

VARIÉTÉS.

- a) *Surcharge renversée.*
10 sur 30 centimes, brun.
- b) *Sans point après N.*
10 sur 30 centimes, brun.
- c) *Sans point après C.*
10 sur 30 centimes, brun.
- d) *Sans points après N et C.*
10 sur 30 centimes, brun.
- e) *Sans trait d'union après N.*
10 sur 30 centimes, brun.
- f) *La partie supérieure du 1 de 10 au lieu d'être légèrement incurvée est droite et taillée en biseau.*
10 sur 30 centimes, brun.
- g) *L's final de centimes est plus grand que les autres caractères du mot.*
10 sur 30 centimes, brun.
- h) *Double surcharge, les deux surcharges sont droites (fig. 388).*
10 sur 30 centimes, brun.
- i) *Double surcharge : l'une est droite, l'autre renversée.*
10 sur 30 centimes, brun.

24 Juin 1892.

Timbres coloniaux au type 1876 et 1881 avec surcharge noire sur trois lignes de gauche en bas à droite en haut en grandes capitales NELLE — CALEDONIE — un filet. (22 mm. — 3 mm).

1° Sur type 1876 (fig. 389).

14°	2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
15°	4 —	marron sur bleuté.
16°	20 —	rouge sur vert.
17°	35 —	violet sur orange.
18°	40 —	vermillon.
19°	75 —	rose.
20°	1 franc,	vert bronze.

2° Sur type 1881 (fig. 390).

21°	4 centime,	noir sur bleuté.
22°	2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
23°	4 —	marron sur bleuté.
24°	5 —	vert.
25°	10 —	noir sur lilas.
26°	15 —	bleu.
27°	20 —	rouge sur vert.
28°	25 —	ocre jaune sur jaune.
29°	25 —	noir sur rose.
30°	30 —	brun.
31°	35 —	violet sur orange.
32°	40 —	vermillon.
33°	75 —	rose.
34°	1 franc,	vert bronze.

VARIÉTÉS

- a) *Surcharge renversée.*
25 centimes, ocre jaune sur jaune (1).
- b) *Avec surcharge de gauche en haut à droite en bas.*
5 centimes, vert.
15 centimes, bleu.
25 centimes, ocre sur jaune.

5 Décembre 1892.

Timbre colonial au type 1881 avec surcharge de couleur N-C-E en lettres ornementées inscrites dans une banderolle ornementée et au-dessous grand chiffre 5 (fig. 391).

35°	5 sur 75 centimes, rose.	surcharge	noire.
36°	5 — —	—	bleue.
37°	10 sur 1 franc, vert bronze.	—	noire.
38°	10 — —	—	bleue.

VARIÉTÉ

- a) *Avec surcharge renversée*
5 sur 75 centimes, rose. surcharge noire.
5 — — — bleue.
10 — — — bleue.

ERREUR

Timbre au type 1876 avec la surcharge précédente (fig. 392)
39° 10 sur 1 franc, vert bronze, surcharge noire.

17 Février 1893.

Même surcharge appliquée sur timbre de 20 cent. au type 1881.
40° 5 sur 20 centimes, rouge sur vert, surcharge noire.

VARIÉTÉS.

- a) *Avec surcharge renversée.*
5 sur 20 centimes, rouge sur vert.
- b) *Avec double surcharge.*
5 sur 20 centimes, rouge sur vert.

1893

Timbres au type de novembre 1892. Piq. 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est NOUVELLE CALEDONIE (fig. 393).
ET DEPENDANCES.

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleu.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc.	vert olive sur jaune verdâtre.

(1) Les 1, 4, et 35 cent. avec surcharge renversée sont faux. Il suffit de comparer deux exemplaires pour voir du premier coup que LLE de NILE diffère absolument des originaux dans la falsification.

Timbres provisoires

Janvier 1876.

Timbre humide triangulaire portant sur sept lignes les inscriptions suivantes. PD — AFFRANCHI — EN NUMERAIRE — FAUTE DE — TIMBRES COLONIAUX — un filet — SCE DES POSTES N^{ELLE} CALED^{ONIE}.

Noir gris.

REPRODUCTIONS.

Même genre Le filet d'encadrement est interrompu sous ALE de CALED^{ONIE}. et à gauche entre les cinquième et septième lignes (fig. 394).

Noir foncé.
Rouge brun.
Rouge.
Bleu.

Timbres taxe provisoires

Mai 1894.

Timbres coloniaux au type 1892 avec  en surcharge noire.

5 centimes, vert.
10 — noir sur lilas.
15 — bleu.
20 — rouge sur vert.
25 — noir sur rose.

Timbres pour imprimés

Mai 1876.

Timbre humide formé d'un cercle à un seul filet, au milieu duquel on lit sur 3 lignes : POSTES — ART. 46 — 10 C. (fig. 395).

10 centimes, noir.

Carte Postale

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription NOUVELLE CALEDONIE ET DEPENDANCES.

40 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec NOUVELLE CALEDONIE ET DEPENDANCES.

40 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec NOUVELLE CALEDONIE ET DEPENDANCES (132 — 80).

15 centimes, bleu sur gris.
25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec
NOUVELLE CALEDONIE
ET DEPENDANCES.

5 centimes, vert	(416 — 76).
15 — bleu sur bleu	(116 — 76).
15 — —	(123 — 95).
15 — —	(147 — 113).
25 — noir sur rose	(116 — 76).
25 — —	(123 — 95).
25 — —	(147 — 113).

Timbres de franchise pour la correspondance militaire

1893.

Timbre rectangulaire en hauteur non piqué. Au centre un drapeau tricolore déployé la hampe à gauche. Au-dessus **NOUVELLE CALEDONIE** en italique, au-dessous **CORRESPONDANCE** M^{me} 10 centimes. Lithographié. Noir sur blanc à l'exception du drapeau qui est rouge, blanc et bleu. Chaque timbre porte un numéro de 1 à 25. Type I (fig. 396).

1° 10 centimes, noir sur blanc, drapeau tricolore.

1893.

Même genre ; la valeur est supprimée : les mots **CORRESPONDANCE MILITAIRE** sont écrits en entier. Chaque timbre porte un numéro de 1 à 25. N^{lle} ne touche pas la hampe. Type II (fig. 397).

2° Noir sur blanc, drapeau tricolore.

1893.

Même type que précédemment : les numéros sont supprimés, les lettres sont dorées. N^{lle} touche la hampe et *Correspondance* est en italique. Type III (fig. 398).

3° Noir sur blanc, drapeau tricolore.

1893.

Même genre. Au centre, deux drapeaux croisés, entre les hampes, un trapèze contenant un numéro (de 1 à 25). Légendes : en haut sur deux lignes **NOUVELLE CALEDONIE**, en bas également sur deux lignes **CORRESPONDANCE MILITAIRE**. Lithographiés non piqués. Couleur sur blanc ou couleur sur couleur. Type IV (fig. 399).

- 4° Rouge vermillon sur blanc.
- 5° Rouge sur bleu vert.
- 6° Bleu sur vert clair.
- 7° Bleu sur rose carmin.

ESSAIS.

Essai du type II sans coule au pavillon.

Noir sur blanc.

Essais au type III

a) Sans couleurs au pavillon.

- Noir bleuté sur blanc.
- Noir gris —
- Rouge —
- Gris violet —
- Gris vert —

b Le pavillon est colorié en rouge et en bleu

Rouge sur blanc.
Noir gris sur blanc.
Bleu sur blanc.

Essai des couleurs du pavillon, Pavillon tricolore sur blanc sans aucune inscription et avec léger filet d'encadrement.

Rouge et bleu sur blanc.

L'authenticité du timbre lithographié de 1859 n'est plus discutable. MM. Mahé et Maury, dans leurs journaux avaient discuté et résolu la question, quand M. E. Cheval, négociant et philatéliste habitant Nouméa parvint à force de recherches à retrouver l'acte de naissance de ces timbres. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire deux extraits de son intéressante correspondance.

« J'ai fait des recherches dans nos papiers de famille et j'ai retrouvé une lettre du notaire de ma famille à Nouméa, adressée à mon père à Saint-Vincent (80 kilomètres de Nouméa) Cette lettre n'était pas dans une enveloppe ; aussi, à mon grand regret, pour ne pas déchirer le document, très important pour moi, ai-je été obligé de décoller les timbres, au nombre de quatre, se tenant.

« Une autre lettre, à la même adresse, provenant d'un commerçant de Nouméa, était affranchie de la même manière. Le commis qui l'avait expédiée avait fixé les timbres sur la lettre au moyen de pains à cacheter ; or, les insectes avaient mangé les timbres pour arriver au pain à cacheter, ce qui prouve par A × B qu'il n'y avait pas de gomme.

« Sur ce sujet, M. Mamelin qui est encore ici, me dit :

« Quand Triquerat a lithographié ces timbres, nous n'avions pas de » cachets d'oblitération ; pour en tenir lieu, moi qui vendais les timbres « au guichet, j'avais imaginé de couper un bouchon en croix dans le « milieu. J'étais fourrier dans la marine, détaché à la capitainerie du « port, chargé de la poste et de la vente des timbres, et jusqu'à l'arrivée « des aigles, de France, par la frégate *la Néréide*, je me suis servi de ce « cachet et de celui des petits points dont je vous ai parlé.

« Une autre preuve qu'il n'y avait pas de colle sur ces timbres, continue » M. Mamelin, c'est que j'avais mis sur la planche du guichet un pot de « gomme arabique muni d'un pinceau, à l'usage du public, et je me « rappelle très bien ce souvenir : la plupart des acheteurs de timbres « étaient des soldats, assez maladroits, qui ne remarquaient pas que le « manche du pinceau laissé dans la colle se prenait avec le pot ; de sorte « que ce dernier chavira souvent sur mon bureau où il y avait toujours « des papiers de service que j'étais obligé de refaire. »

« Ce petit détail prouve l'exactitude des souvenirs de M. Mamelin et démontre à suffisance l'absence de gomme sur les timbres, contrairement à l'assertion du correspondant officiel du *Timbre Poste*.

« E. CHEVAL. »

« M. Foucher, qui fut jadis commissaire de la Marine, Ordonnateur de la Nouvelle-Calédonie, faisait fonction de gouverneur par intérim pendant l'absence de M. Saisset, capitaine de vaisseau, arrivé à Nouméa à bord de *la Provençale*, le 22 mai 1850, et revint en France le 2 avril 1860.

« Un de mes amis correspondants, M. Noël, capitaine d'infanterie de marine, connu parfaitement à Cherbourg, M. Foucher qui lui donna tous les détails concernant les timbres de Triquerat.

Voici d'ailleurs un extrait de sa lettre en date du 4 février 1891 :

« ...J'ai aussi deux authentiques de Nouvelle-Calédonie ; ces timbres me viennent de M. Foucher, qui est mort à Cherbourg il y a plus d'un an comme sous-commissaire en retraite et qui, étant en 1852 comme aide-commissaire et ordonnateur à Nouméa, a fait briser en sa présence « la planche qui a servi au sergent Triquerat pour fabriquer ses timbres. »

« Enfin, dernièrement, un de mes grands amis passait à Paris, se rendant au Tonkin pour y chercher des travailleurs chinois pour la colonie ; il alla visiter, pour l'éprouver, le grand négociant X... qui lui dit posséder la planche originale. Mon ami, M. de Greslan, qui savait à quoi s'en tenir car il habitait comme moi Nouméa quand M. Foucher la fit détruire, se fit alors montrer les 10 c. Napoléon III et put constater qu'ils ne ressemblaient pas du tout aux authentiques. Ils n'étaient même pas imprimés sur le même papier, car on ne les trouve ici que sur papier écolier blanc et non pas jaunâtre, contrairement à ce que beaucoup prétendent.

Après une recherche de six mois dans les archives de la Nouvelle-Calédonie, autorisé par M. le gouverneur de la colonie, M. Noël Pardon, nous avons retrouvé l'acte de naissance de ce timbre, et aussi l'acte de décès, tous deux signés de deux différents gouverneurs.

Il n'y a pas eu plus de 1500 de ces timbres de frappés, car, comme me le dit M. Mamelin (négociant ici et conseiller municipal maintenant, qui en 1859 était fourrier de la flotte détachée à la poste de Nouméa) :

« Nous n'avions pas de timbres dans le pays et comme le gouverneur avait établi un service de poste pour la Calédonie, l'on a fait demander dans l'infanterie de marine s'il y avait un lithographe. Le sergent Triquerat se présenta et fut nommé par une décision du gouverneur, directeur de l'imprimerie du gouvernement.

« Je vous fais remarquer que tous les actes, papiers avec entête, et le journal officiel étaient lithographiés, il n'y avait pas encore d'imprimerie.

« Le gouverneur Durand, chef de bataillon d'infanterie de marine, prend les fonctions du 20 mars 1859 au 1^{er} juin 1860 et c'est pendant ce gouvernement que Triquerat fit les timbres Napoléon III sur papier ordinaire écolier à 50 par feuille, sans gomme. »

Voici pris sur l'*Officiel* la teneur de la naissance de ce timbre :

Service postal dans l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie.

DÉCISION du directeur de l'Intérieur en date du 4 août 1859, créant un service postal entre Port-de-France et Canala.

« Les lettres sont affranchies au moyen d'un timbre de 10 centimes, fabriqué spécialement pour cet usage, dans la colonie même, l'ordre est donné au directeur de l'imprimerie à avoir dans le plus bref délai à lithographier ces timbres, à les faire passer par une commission composée du trésorier-payeur, de l'ordonnateur et du contrôleur colonial.

« Ces timbres ne seront frappés qu'au fur et à mesure des besoins de la poste. »

Comme à ce moment il n'y avait à Canala que deux colons, la correspondance n'était pas grosse, bien qu'il y eut aussi 25 soldats d'infanterie de marine ; aussi, dit M. Mamelin, il n'y a eu en tout que 1500 timbres de frappés. Chaque fois que j'avais besoin d'un timbre, il fallait que je fisse une demande au directeur de l'intérieur, cette demande était signée du directeur de l'intérieur, de l'ordonnateur, du trésorier et du gouverneur ; l'on n'en demandait pas plus de cent à la fois et cela n'a duré que très peu de temps, car nous avons reçu de France les aigles. Aussi M. Foucher, commissaire de la marine faisant les fonctions de gouverneur par intérim fit poncer la pierre lithographique où ces timbres étaient, pour s'en servir, la pierre lithographique manquant dans le pays.

M. O. Berger Levrault, dont l'autorité n'est pas discutable, adressa dès 1868 la lettre suivante au « Stamp Collector's Magazine ».

Les timbres de Nouvelle-Calédonie furent dessinés sur pierre par un sous-officier de marine et lithographiés à Port-de-France par ordre du gouverneur de la colonie.

Leur principal emploi fut de payer le port de Port-de-France à Sydney des lettres de Nouvelle-Calédonie qui, à leur arrivée à Sydney étaient données, en outre, par le consulat français à la Nouvelle-Galles du Sud.

En quittant Port-de-France, les lettres pour l'Europe étaient affranchies ainsi :

1° Au moyen d'un timbre de Nouvelle-Calédonie de 10 centimes représentant le port jusqu'à Sydney.

2° Au moyen de timbres de Nouvelle-Galles du Sud pour le montant du port de Sydney, à destination.

J'ai reçu moi-même en 1860, deux lettres qui m'étaient adressées directement de Port-de-France par un lieutenant de la marine impériale française, et qui étaient affranchies de cette manière.

Sur chacune j'ai trouvé un 10 c. de Nouvelle-Calédonie et un 1 rouge pâle de Nouvelle-Galles du Sud. Un de ces derniers et deux exemplaires du timbre de Nouvelle-Calédonie sont encore dans ma collection qui contient, en outre, deux autres exemplaires reçus directement sur lettres vers la même époque par quelques-uns de mes amis.

L'organisation du service postal étant encore très primitive en Nouvelle-Calédonie à cette époque, ces quatre timbres ne furent pas oblitérés, mais j'ai vu fréquemment dans une des plus belles collections françaises un exemplaire oblitéré avec les lettres P. F., lequel exemplaire doit être maintenant dans la collection Ph.

Je crois pouvoir dire que j'ai été le premier à posséder les timbres de Nouvelle-Calédonie et c'est principalement d'après mes exemplaires qu'ils ont été décrits par le catalogue de M. Potiquet.

Aussitôt que je recus les timbres en question, j'écrivis en Nouvelle-Calédonie pour demander encore quelques exemplaires, mais l'officier auquel je m'adressai était parti pour prendre part à la campagne de Chine. Je suis d'ailleurs, en position d'expliquer la suppression de ces timbres, qui eut lieu en 1861.

En 1861, j'étais à Paris, pendant les mois d'avril et mai, je crois, et j'eus l'occasion de voir, à l'hôtel ou administration des postes, le chef du département des timbres poste.

Causant de timbres, généralement avec lui, je lui décrivis ces timbres de Nouvelle-Calédonie, dont il ne connaissait pas préalablement l'existence.

Ce fut en voyant mes timbres que l'Administration des Postes décida que les fonctionnaires néo-calédoniens avaient outrepassé leurs droits en émettant un timbre sans que la permission fût d'abord accordée par l'administration centrale, et que le timbre devait être supprimé.

Cette décision eut son effet en 1861, et le timbre fut remplacé par la série bien connue, avec aigle au centre, en usage dans toutes les colonies françaises.

Il résulte de ce qui précède, que les explications données dans l'article signé « Wild Hunter », sont complètement erronées. Je ne puis comprendre quelle raison a le journal qu'il cite, pour annoncer que j'ai indiqué l'année 1852 pour date d'émission. Je ne sais pas si, oui ou non les feuilles entières trouvées dans un certain nombre de collections, furent imprimés après la suppression des timbres, tout ce que je puis dire, c'est que les feuilles entières furent, incontestablement tirées sur la pierre originale et que je n'ai pu découvrir aucune différence appréciable entre

le papier de mes quatre timbres et celui d'une feuille entière qui me fut envoyée de Nouvelle-Calédonie en 1866 par un officier français.

Il était impossible de se procurer cette feuille à la poste, et ce fut seulement après six mois de recherches qu'il arriva à l'obtenir d'un négociant qui n'avait jamais, d'aucune façon fait le commerce de timbres.

(O. B. L.)

Le fait suivant vient encore confirmer les affirmations de MM Mahé, Maury, Cheval, etc.

En 1862 en Algérie, un soldat revenant d'Océanie, avait affranchi une lettre avec deux timbres de Nouvelle Calédonie. La lettre fut saisie. Une enquête eut lieu. Le soldat déclara avoir acheté ces timbres à Nouméa et comme preuve montrait un restant de feuille qui fut saisie. L'enquête soigneusement menée, fit reconnaître la validité de ces timbres et la feuille resta entre les mains de l'administration des Postes qui en distribua des exemplaires aux Administrations postales étrangères. La feuille ne fut épuisée qu'en 1868 : Cette feuille était gommée.

Enfin nous même, nous possédons la feuille originale vendue par M. Mahé il y a une trentaine d'années et nous avons sur lettre un exemplaire indiscutable oblitéré du cachet PP.

Le grand adversaire de ce timbre fut un Allemand, le Docteur Moshkau, qui avait prétendu entre autres assertions que le sergent Triquerat était un faussaire, arrêté et condamné comme tel en Nouvelle Calédonie. Toutes ces affirmations furent controuvées et du réquisitoire du docteur allemand il ne reste plus rien.

On sait que le sergent Trinquerat prit la peine de dessiner chaque timbre sur la pierre lithographique : ce qui naturellement fit qu'il y eut autant de types que de timbres. La feuille se compose de cinq rangées horizontales de 10 timbres chacune. Les timbres sont placés côte à côte sans laisser de blanc entre eux. Décrire les différents types est œuvre impossible, et nous devons nous contenter de renvoyer nos lecteurs à la reproduction de notre planche (fig.).

La première surcharge date de 1881. L'arrêté *du 1^{er} Juin* qui ordonne la transformation des timbres de 35 cent. en timbres de 25 cent. est signé de la main du regretté amiral Courbet. Cette surcharge fut souvent contrefaite. Les mesures que nous avons données précédemment serviront à reconnaître facilement les fraudes.

Le 21 Octobre 1892, un nouvel arrêté motivé par l'insuffisance de l'approvisionnement de timbres-poste de 5 et 25 cent., autorisa le déclassement des timbres de 40 et 75 en timbres de 5 et 25 cent. Cette 2^e surcharge est semblable à celle du 1^{er} Juin 1881, en ce qui concerne les lettres NCE dont la longueur est aussi de 14 mm. 1/2. La surcharge 5 sur 40 cent. fut vite épuisée et en mars 1883, l'administration postale fit surcharger de nouveau un certain nombre de timbres de 40 cent. sans prendre un nouvel arrêté et en se basant simplement sur celui du 21 octobre 1882. La nouvelle valeur ne fut plus indiquée par un simple 5, mais devint O5. La longueur de NCE restait la même. Un nouvel arrêté pris le 28 Décembre 1883, ordonna la mise en cours pour le 31 Décembre de timbres de 0,75 cent. dont la valeur avait été abaissée à 5 cent. La longueur de la surcharge NCE fut portée à 17 mm. 1/2.

Un arrêté du 29 Janvier 1884, vu l'épuisement des timbres de 5 sur 75, ordonnait pour la troisième fois une surcharge de 5 c. sur les timbres de 40 cent. Cette surcharge se différencie de celle du 21 Octobre 1882 par la longueur des lettres NCE qui mesurent 17 mm. 1/2 au lieu de 14 mm. 1/2.

Un timbre de 25 sur 30 cent. fut jeté sur le marché vers 1883 : ce timbre n'a jamais existé et n'est qu'une tentative de filouterie.

Jusqu'en 1886 l'approvisionnement en timbres poste fut normal. Une nouvelle pénurie de timbres à 5 cent. obligea l'administration par *arrêté du 29 Juin.* à surcharger les timbres de 1 fr. au type 1881 et à les transformer en timbres-poste à 5 cent., les lettres NCE sont à filet double

15000 timbres de 1 fr. au type de 1881 devinrent encore en *Août 1886* des timbre de 5 c. Cette fois NCE est formé de lettres à simple filet. Par erreur, une feuille de 1 fr. au type 1876, se trouva parmi les feuilles surchargées.

Calme plat jusqu'*au 23 Décembre 91*, date à laquelle le gouverneur A. N. Gaillard prit un arrêté, toujours motivé par les mêmes causes, en vertu duquel les 40 cent. au type 1881 et 1876 eurent leur valeur modifiée et rabaisée à 10 cent. L'amateur de variétés peut s'en donner à cœur joie. L'encadrement de ces timbres est formé d'ornements typographiques accolés les uns à côté des autres. Il y en a quatre spéciaux pour les angles, et d'autres pour les espaces intermédiaires, 9 en hauteur, et 6 en largeur. Tous ces petits ornements peuvent occuper nombre de positions les uns par rapport aux autres Nous avons trouvé quatre positions différentes pour celui des angles. Quelquefois cet ornement spécial manque et est remplacé par un ornement intermédiaire. Les lettres **NCE** sont généralement suivies d'un point et entre N et C il y a en plus un tiret : or, point et tiret peuvent manquer en totalité ou en partie.

Les combinaisons on le voit sont multiples. La surcharge porta sur 11,000 timbres à l'émission de 1876 et sur 4,800 au type 1881.

Le 25 mai 1892 c'est le tour des 30 cent. de 1881, qui deviennent des 10 cent. au moyen d'une surcharge analogue à celle qui servit le 23 décembre 1891. Le tirage total fut de 50,000 exemplaires dont 25,000 à surcharge droite et 25,000 à surcharge renversée.

Un mois plus tard, *le 24 juin 1892*, en vertu d'un arrêté signé du gouverneur et sur un ordre venu du ministère, tout le stock de timbres-poste restant fut surchargé en diagonale des mots *Nouvelle Calédonie*. Voici le nombre des timbres surchargés.

Type 1876

2 cent.	50
4 —	100
20 —	600
35 —	3,000
40 —	100
75 —	50
1 franc	15,000

De cette dernière valeur, 150 auraient été surchargés en bleu (???)

Type 1881

1 cent.	100
2 —	100
4 —	100
5 —	68,100
10 —	2,000
15 —	21,150
20 —	25,000
25 — jaune	157,350
25 cent., noir sur rose	
30 —	2,950
35 —	5,550
40 —	100
75 —	43,800
1 franc	25,200

Le 5 décembre 1892 les 68,100 cinq centimes étaient épuisés et l'on transforma des 75 cent. en timbres de 5 cent. et des timbres de 1 fr. au type 1881 en 10 cent. Une feuille de 100 exemplaires du 1 fr. 1876 fut également surchargée. Nous connaissons ce timbre sur lettre partie de Nouméa le 17 janvier 1893.

Cette surcharge existe en bleu et en noir. Le tirage fut de

15.000 timbres de 75 cent.		surcharge bleue	}	surcharge droite.
15,000	75	—		
18,000	1 franc	—	bleue	}
12,000	1 —	—	noire	
100	1 — (type 1876)	—	bleue	}
150	75 cent.	—	noire	
150	75 —	—	bleue	}
15	1 franc	—	bleue	

Enfin la dernière surcharge 5 sur 20 cent au type précédent fut créée en vertu de l'arrêté du 17 février 1893.

Un mois après la colonie était pourvue de l'émission au type 1892.

Étude
des surcharges

La surcharge du 1^{er} juin 1881 fut contrefaite d'une façon presque parfaite. A première vue elle présente tous les caractères des timbres originaux. Il est pourtant aisé de la reconnaître par les signes suivants. La surcharge NCE mesure dans les vrais 14 mm. 1/2 et n'a que 13 mm. dans les faux. Ce signe est suffisant : il en est encore un autre. La petite boucle supérieure du 5 est très déliée dans les originaux tandis qu'elle est épaisse et courte dans les faux.

L'impression des surcharges du 21 octobre 1882 au 25 mai 1892 inclusivement fut faite par feuilles de cinquante timbres, composées chacune de deux blocs horizontaux de 25 timbres (5 × 5). Toutes les surcharges de la demi feuille de gauche sont droites. celles de la demi feuille de droite sont renversées. Il y eut donc autant de surcharges droites que de surcharges renversées.

Comme on l'a vu, le 40 cent. du type 1876 fut surchargé trois fois de la valeur 5 centimes. Ces trois émissions se différencient très facilement de la façon suivante.

2 octobre 1882 NCE en lettres rapprochées, mesure 14 mm 1/2. La surcharge est 5.

15 mars 1883 NCE en lettres rapprochées, mesure 14 mm. 1/2. La surcharge est 05.

29 janvier 1884 NCE en lettres écartées, mesure 18 mm. La surcharge est 5.

Timbre provisoire

Le timbre provisoire que nous cataloguons p. 339 fut émis en mai 1876. Les inscriptions qu'il renferme indiquent suffisamment son origine. Il ne servit que pour la correspondance destinée à l'île et fut surtout appliqué sur des bandes de journaux et d'imprimés. Les exemplaires authentiques sont d'une grande rareté. Il en fut fait en 1893 une réimpression ou plutôt une imitation facilement reconnaissable aux signes que nous avons décrits p. 339.

Timbres taxe
provisoires

La lettre que nous reproduisons ci-dessous légitime oplement l'émission des timbres-taxe provisoires que nous avons catalogués. Bien qu'aucun arrêté n'eut été pris, ces timbres valent à notre avis bien mieux que que beaucoup d'autres timbres surchargés possédant un acte de naissance officiel.

NOUVELLE-CALÉDONIE

et

DÉPENDANCES

Nouméa le 28 Décembre 1894.

Postes et Télégraphes

CHEF DU SERVICE

N° 165.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 22 Décembre courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que pendant quelques jours le bureau de Poste de Nouméa a manqué de chiffres-taxe de petite valeur ; on a alors employé les timbres ordinaires en les oblitérant au moyen du timbre afin de ne pas les confondre avec les timbres d'affranchissement. Mais cela n'a été pratiqué que sur quelques rares timbres, au fur et à mesure des besoins et sans aucun caractère officiel.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef du Service des Postes et Télégraphes,
Signature illisible.

Le timbre que nous avons décrit est un timbre à taxe réduite et il fait l'office de véritable timbre poste. Il était appliqué sur la correspondance envoyée par les agents du fisc, par les percepteurs, par les comptables du trésor, etc. Nous donnons ci-dessous la teneur de l'Art. 46 extrait du « Bulletin officiel de la Nouvelle-Calédonie ».

CHAPITRE III, SECTION II.

TAXES ET TARIFS. — *Du paiement et du refus de paiement du port et des lettres, journaux, imprimés et objets divers à prix réduits.*

Art. 46. — Sont admis à l'affranchissement, au prix du tarif réduit, les livres et brochures sur la couverture ou l'une des feuilles desquels est placée une dédicace ou un hommage manuscrit ; les premiers avertissements, les sommations sans frais et les avis officieux adressés par les percepteurs aux contribuables ; les contraintes décernées par les agents de poursuites, et les avis officieux adressés aux débiteurs par les comptables du Trésor, alors même que ces pièces contiendraient les indications manuscrites que leur texte comporte.

Les avis de conciliation devant le juge de paix et les autres convocations judiciaires émanant des greffiers et des syndics de faillite seront affranchis, vu la recommandation dont ils sont l'objet, au prix uniforme de 15 centimes.

Sauf les exceptions ci-dessus indiquées, les imprimés présentés à l'affranchissement, ou affranchis en timbres-poste et déposés dans les boîtes, ne devront contenir aucune écriture à la main, si ce n'est la date et la signature, ni présenter le caractère de correspondance personnelle.

Les timbres de franchise furent créés par l'administration militaire. Nous avons déjà vu (page 159) que les troupes de terre et de mer jouissaient d'une franchise totale ou limitée. La franchise est limitée à 10 centimes pour les troupes stationnant dans nos colonies et qui ne font pas partie d'un corps expéditionnaire. Tel est le cas de soldats et marins détachés à la Nouvelle-Calédonie qui payent 15 centimes pour le port simple d'une lettre. La correspondance expédiée dans ces conditions doit être pourvue d'un contre seing, qui est représenté par la signature ou le cachet du chef de corps. L'administration militaire pour simplifier les choses, décida de créer un timbre spécial faisant l'office de contre seing et qui devait être collé sur la correspondance militaire par les soins des vaguemestres.

Timbres
imprimés

Timbres de fran-
chise pour la
correspondance
militaire.

Cette innovation fut peu goûtée par l'administration des Postes qui fit tout d'abord supprimer comme abusive, l'indication de valeur sur ces timbres. La circulation de vignettes sans indication de valeur fut ensuite acceptée, ou plutôt tolérée, bien que l'administration des Postes ne leur accordât aucune valeur. Les employés les oblitéraient quand elles se trouvaient sur le recto de la lettre à côté du timbre poste, mais ils ne taxaient pas les lettres (ainsi que nous avons pu le constater par l'examen de différentes enveloppes) quand elles ne portaient pas de timbre de franchise. Cela prouve bien que l'emploi de ces timbres n'avait rien d'obligatoire ni d'officiel. Leur usage disparut aussitôt que les intéressés purent se convaincre que les collectionneurs ne mordaient pas à l'appât.

NOUVELLES HÉBRIDES

ESSAIS

1893

Horrible vignette lithographiée de 30 mm. sur 55 mm. A gauche dans un cercle: caricatures de profil du président Carnot et de la reine Victoria posées face à face avec légende au-dessus: *Honni soit qui mal y pense*, et au-dessous R F répété six fois A droite du cercle sur quatre lignes et dans des compartiments diversement colorés les inscriptions suivantes: PROTECTORAT — ANGLO-FRANCAIS — N^{LES} HEBRIDES — 2 1/2 P: 25 c. (fig. 400).

25 centimes, rouge jaune, cercle bleu.

25 centimes, vert rouge, cercle jaune.

Ces essais furent faits en 1893 par l'administration militaire de Nouvelle-Calédonie, la même qui dota cette colonie de timbres de franchise. Ces horribles caricatures devaient servir de timbres de franchise pour les troupes stationnées aux Nouvelles-Hébrides, mais l'administration des postes et l'autorité militaire ne purent tomber d'accord et le projet fut abandonné.

OBOCK

1^{er} Février 1892.

Timbres coloniaux au type 1881 avec Obock en surcharge noire horizontale. Fig. 13 1/2.

1° La surcharge est cintrée (12 mm. 1/2 en prenant comme mesure une ligne horizontale commençant à l'O et se terminant dans l'angle formé par la réunion des deux jambages terminaux de K) (fig. 401).

1°	1 centime,	noir sur azur.
2°	2 —	brun Van Dyck sur paille.
3°	4 —	marron sur bleuté.
4°	5 —	vert.
5°	10 —	noir sur lilas.
6°	15 —	bleu.
7°	25 —	noir sur rose.
8°	35 —	violet sur orange.
9°	40 —	vermillon.
10°	75 —	rose.
11°	1 franc,	vert bronze.

2° La surcharge est droite (longueur 13 mm. depuis le commencement de l'O dans sa partie la plus renflée jusqu'à l'extrémité droite du jambage inférieur de K (fig. 402).

12°	1 centime,	noir sur azur.
13°	2 —	brun Van Dyck sur paille.
14°	4 —	marron sur bleuté.
15°	5 —	vert.
16°	10 —	noir sur lilas.
17°	15 —	bleu.
18°	20 —	rouge sur vert.
19°	25 —	noir sur rose.
20°	40 —	vermillon.
21°	75 —	rose.
22°	1 franc,	vert bronze.

TIMBRES NON ÉMIS.

- 30 centimes, brun.
- 35 centimes, violet sur orange.

VARIÉTÉS.

DE LA SURCHARGE N° 2

a) *Surcharge renversée* (fig. 403).

1 centime,	noir sur azur.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu.
20 —	rouge sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun.
35 —	violet sur orange.
40 —	vermillon.
75 —	rose.
1 franc,	vert bronze.

b) *Double surcharge.*

	5 centimes,	vert.
10	—	noir sur lilas.
15	—	bleu,
20	—	rouge sur vert.
25	—	noir sur rose,
40	—	vermillon.
75	—	rose.
	1 franc,	vert bronze.

c) *Surcharge OBOC pour OBOCK.*

5 centimes, vert.

d) *Surcharge OBOCKC.*

5 centimes, vert.

e) *Surcharge OBCKK pour OBOCK.*

4 centimes, marron sur bleuté.
10 centimes, noir sur lilas.

f) *Surcharge OBCK (C renversé pour O).*

4 centimes, marron sur bleuté.

g) *OBOCK en caractères très gras.*

4 centimes, marron sur bleuté.

23 Février 1892.

Timbres de l'émission coloniale au type 1881 avec surcharge noire n° 2 du 1^{er} février 1892 et gros chiffre en surcharge de couleur (fig. 411).

23°	1 sur 25 centimes,	noir sur rose	surcharge de la valeur	rouge.
24°	2 sur 15 centimes,	bleu	—	rouge.
25°	4 sur 15 centimes,	bleu	—	noire.

25 Mars 1892.

26°	1 sur 25 centimes,	noir sur rose	surcharge de la valeur	rouge.
27°	2 sur 15 centimes,	bleu	—	bleue.
28°	4 sur 25 centimes,	noir sur rose	—	noire.
29°	5 sur 25 centimes,	—	—	rouge.
30°	35 sur 25 centimes,	--	—	rouge.
31°	75 sur 1 franc,	vert bronze	—	rouge.

6 Avril 1892.

32°	1 sur 25 centimes,	noir sur rose	surcharge de la valeur	rouge.
33°	2 sur 10 centimes,	noir sur lilas	—	rouge.
34°	20 sur 10 centimes,	—	—	rouge.
35°	30 sur 10 centimes,	—	—	rouge.
36°	35 sur 25 centimes,	noir sur rose	—	rouge.
37°	75 sur 1 franc,	vert bronze.	--	rouge.
38°	5fr. sur 1 franc,	—	—	bleue.

VARIÉTÉS

a) *Avec OBOC pour OBOCK.*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.

b) *Double surcharge 2.*

22 sur 10 centimes, noir sur rose.

c) *Double surcharge 2 : la seconde surcharge est superposée à la première.*

22 sur 10 centimes, noir sur rose.

OBOCK

1^{er} Février 1892.

Timbres coloniaux au type 1881 avec Obock en surcharge noire horizontale. Piq. 13 1/2.

1° La surcharge est cintrée (12 mm. 1/2 en prenant comme mesure une ligne horizontale commençant à l'O et se terminant dans l'angle formé par la réunion des deux jambages terminaux de K) (fig. 401).

1°	1 centime,	noir sur azur.
2°	2 —	brun Van Dyck sur paille.
3°	4 —	marron sur bleuté.
4°	5 —	vert.
5°	10 —	noir sur lilas.
6°	15 —	bleu.
7°	25 —	noir sur rose.
8°	35 —	violet sur orange.
9°	40 —	vermillon.
10°	75 —	rose.
11°	1 franc,	vert bronze.

2° La surcharge est droite (longueur 13 mm. depuis le commencement de l'O dans sa partie la plus renflée jusqu'à l'extrémité droite du jambage inférieur de K) (fig. 402).

12°	1 centime,	noir sur azur.
13°	2 —	brun Van Dyck sur paille.
14°	4 —	marron sur bleuté.
15°	5 —	vert.
16°	10 —	noir sur lilas.
17°	15 —	bleu.
18°	20 —	rouge sur vert.
19°	25 —	noir sur rose.
20°	40 —	vermillon.
21°	75 —	rose.
22°	1 franc,	vert bronze.

TIMBRES NON ÉMIS.

30 centimes, brun.

35 centimes, violet sur orange.

VARIÉTÉS.

DE LA SURCHARGE N° 2

a) *Surcharge renversée* (fig. 403).

1 centime,	noir sur azur.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu.
20 —	rouge sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun.
35 —	violet sur orange.
40 —	vermillon.
75 —	rose.
1 franc,	vert bronze.

b) *Double surcharge.*

	5 centimes,	vert.
40	—	noir sur lilas.
15	—	bleu,
20	—	rouge sur vert.
25	—	noir sur rose,
40	—	vermillon.
75	—	rose.
	1 franc,	vert bronze.

c) *Surcharge OBOC pour OBOCK.*

5 centimes, vert.

d) *Surcharge OBOCKC.*

5 centimes, vert.

e) *Surcharge OBCKK pour OBOCK.*

4 centimes, marron sur bleuté.

10 centimes, noir sur lilas.

f) *Surcharge OBCKK (C renversé pour O).*

4 centimes, marron sur bleuté.

g) *OBOCK en caractères très gras.*

4 centimes, marron sur bleuté.

23 Février 1892.

Timbres de l'émission coloniale au type 1881 avec surcharge noire n° 2 du 1^{er} février 1892 et gros chiffre en surcharge de couleur (fig. 411).

23°	1 sur 25 centimes,	noir sur rose	surcharge de la valeur	rouge.
24°	2 sur 15 centimes,	bleu	—	rouge.
25°	4 sur 15 centimes,	bleu	—	noire.

25 Mars 1892.

26°	1 sur 25 centimes,	noir sur rose	surcharge de la valeur	rouge.
27°	2 sur 15 centimes,	bleu	—	bleue.
28°	4 sur 25 centimes,	noir sur rose	—	noire.
29°	5 sur 25 centimes,	—	—	rouge.
30°	35 sur 25 centimes,	--	—	rouge.
31°	75 sur 1 franc,	vert bronze	—	rouge.

6 Avril 1892.

32°	1 sur 25 centimes,	noir sur rose	surcharge de la valeur	rouge.
33°	2 sur 10 centimes,	noir sur lilas	—	rouge.
34°	20 sur 10 centimes,	—	—	rouge.
35°	30 sur 10 centimes,	—	—	rouge.
36°	35 sur 25 centimes,	noir sur rose	—	rouge.
37°	75 sur 1 franc,	vert bronze.	—	rouge.
38°	5 fr. sur 1 franc,	—	—	bleue.

VARIÉTÉS

a) *Avec OBOC pour OBOCK.*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.

b) *Double surcharge 2.*

22 sur 10 centimes, noir sur rose.

c) *Double surcharge 2 : la seconde surcharge est superposée à la première.*

22 sur 10 centimes, noir sur rose.

- d) *Double surcharge 2.*
22 sur 15 centimes, bleu.
- e) *Surcharge 4 renversée (fig. 405).*
4 sur 25 centimes, noir sur rose.
- f) *Double surcharge 4 (fig. 406).*
44 sur 25 centimes, noir sur rose.
- g) *Sans le mot Obock.*
4 sur 25 centimes, noir sur rose,
- h) *Surcharge 4 renversée.*
4 sur 15 centimes, bleu.
- i) *Le 5 de 35 sur 25 manque (fig. 407).*
3 sur 25 centimes, noir sur rose.
- j) *Avec 3 de 35 renversé.*
g5 sur 25 centimes, noir sur rose.
- k) *Le 5 de 75 sur 1 franc manque (fig. 408).*
7 sur 1 franc, vert bronze.
- l) *Surcharge 75 renversée (fig. 409).*
75 sur 1 franc, vert bronze.
- m) *Timbres par paires surchargés OBOCK, un seul seulement portant la valeur en surcharge (fig. 410 et 413).*
- | | |
|------------------------------------|------------------|
| 1 sur 25 centimes, noir sur rose | surcharge rouge. |
| 2 sur 15 centimes, bleu | — rouge. |
| 4 sur 15 centimes, bleu | — noire. |
| 4 sur 25 centimes, noir sur rose | — rouge. |
| 5 sur 25 centimes, | — rouge. |
| 30 sur 10 centimes, noir sur lilas | — rouge. |
- n) *Avec double surcharge OBOCK.*
- | |
|-----------------------------------|
| 1 sur 25 centimes, noir sur rose. |
| 2 sur 15 — bleu. |
| 4 sur 25 — noir sur rose. |
| 5 sur 25 — — |
| 75 sur 1 franc, vert bronze. |
- o) *Avec double surcharge Obock, l'une droite, l'autre renversée.*
2 sur 15 centimes, bleu
- p) *Avec surcharge OBOCK droite et la valeur renversée.*
- | |
|------------------------------------|
| 2 sur 10 centimes, noir sur lilas. |
| 30 sur 10 — — |
| 35 sur 25 — noir sur rose |
- q) *Avec 5 droit et F renversé (fig. 412).*
5 F sur 1 franc, vert bronze.

Fig 1892.

Timbre colonial de novembre 1892 avec OBOCK dans le cartouche inférieur. *Piq. 13 1/2.*

39°	1 centime,	noir sur bleu.
40°	2 centimes.	brun Van Dyck sur paille.
41°	4 —	marron sur bleuté.
42°	5 —	vert sur verdâtre.
43°	10 —	noir sur lilas.
44°	15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
45°	20 —	rouge brique sur vert.
46°	25 —	noir sur rose.
47°	30 —	brun sur teinté brun
48°	40 —	vermillon sur jaune clair.
49°	50 —	rose vif sur teinté rose.
50°	75 —	violet foncé sur orange.
51°	1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

VARIÉTÉ.

Avec double surcharge Obock dans le cartouche inférieur.

75 centimes, violet sur orange.

1893.

Grand timbre triangulaire non piqué avec ligne ondulée simulant la dentelure. Encadrement très ornémenté portant les inscriptions : en bas RF, sur les côtés. COLONIES — POSTES en bas : 18 — OBOCK 93. — Dans le triangle intérieur limité par l'encadrement : un méhari monté placé en plein désert. Papier quadrillé (fig. 233).

5 francs, carmin.

1894.

Timbre rectangulaire en largeur de 37 mm. sur 25 mm. Non piqué, avec simulacre de dentelure. Tiré sur papier quadrillé. Encadrement très ornémenté sur lequel on lit : en haut REPUBLIQUE — la valeur dans un cercle — FRANCAISE; en bas dans un cartouche, OBOCK 1893-1894; sur les côtés, *Colonies-Postes*. Au centre se trouve représenté un groupe de sept indigènes accroupis et armés. Le timbre est imprimé en deux couleurs dont l'une pour la valeur, les inscriptions indigènes et le cartouche (fig. 415).

1 centime, fond noir,	surcharge rouge.
2 — — noir,	— vert
4 — — violet,	— orange.
5 — — vert,	— brun.
10 — — noir,	— vert.
15 — — bleu,	— rouge.
20 — — orange brun,	— violet.
25 — — noir,	— bleu.
30 — — brun,	— vert.
40 — — vermillon,	— bleu.
50 — — rose,	— bleu.
75 — — violet,	— rouge.
1 franc, — vert olive,	— brun.

1894.

Timbre semblable au 5 fr. de 1893 mais en réduction.

2 francs, vert bronze.

1894.

Grands timbres triangulaires semblables au timbre de 5 fr. de 1893. L'inscription COLONIES-POSTES est plus petite, la valeur est plus grande. OBOCK est dans un cartouche cintré. Le méhari est tourné à gauche et accompagné d'un indigène à pied (fig. 419).

2 francs, orange et violet.
5 — rose et bleu.
10 — rouge et lilas.
25 — brun et bleu.
50 — lilas et vert.

Timbres-taxe

1892.

Timbres-taxe coloniaux avec surcharge noire cintrée (N° 1) du 1^{er} Février 1892 (fig. 416).

5 centimes, noir.
10 — —
30 — —
60 — —

RÉIMPRESSION.

5 centimes, noir (fig. 418).

1892.

Les mêmes avec surcharge droite (N° 2.) (fig. 417).

5 centimes, noir.		
10	—	—
15	—	—
20	—	—
30	—	—
40	—	—
60	—	—
1	franc, brun rouge.	
2	—	—
5	—	—

1893.

1 centime, noir.		
2	—	—
3	—	—
4	—	—

VARIÉTÉS

a) *Avec double surcharge.*

10 centimes, noir.		
30	—	—

b) *Avec surcharge renversée.*

1 centime, noir.		
2 centimes, noir.		
3	—	—
4	—	—
5	—	—
10	—	—
20	—	—
30	—	—
40	—	—
60	—	—
1	franc, brun rouge.	
2	—	—
5	—	—

Cartes postales

1892.

Carte postale coloniale au type 1881 avec OBOCK en surcharge noire cintrée (N° 1).

10 centimes, noir sur violet.

1892.

La même avec OBOCK en surcharge noire droite.

10 centimes, noir sur violet.		
10	—	noir sur chamois.

1893.

Carte postale coloniale au type 1892 avec Obock dans le cartouche inférieur.

10 centimes, noir sur verdâtre.

1894

Même carte. Le timbre colonial au type 1892 est remplacé par le timbre rectangulaire d'Obock 1894.

10 centimes, noir sur vert pâle.

Cartes postales avec réponse

1892.

Carte postale coloniale avec réponse au type 1881 et OBOCK en surcharge cintrée.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1892.

La même avec OBOCK en surcharge droite.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1893.

Type de la carte postale coloniale de Novembre 1892 avec Obock dans le cartouche inférieur.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

1894.

Type de la carte simple de 1894.

10 + 10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

1893.

Type de la carte lettre coloniale de novembre 1892 avec Obock dans le cartouche inférieur.

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

1894.

La même avec timbre rectangulaire d'Obock de 1894.

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

1893.

Enveloppes au type colonial de novembre 1892 avec Obock dans le cartouche inférieur.

5 centimes, vert, petit format.

15 centimes, bleu, grand format.

15 centimes, bleu, moyen format.

15 centimes, bleu, petit format.

1894.

Les mêmes avec timbre rectangulaire d'Obock de 1894.

5 centimes, vert, petit format.

15 centimes, bleu, petit format.

15 centimes, bleu, moyen format.

15 centimes, bleu, grand format.

25 centimes, noir sur rose, petit format.

25 centimes, —, moyen format.

25 centimes, —, grand format.

Historique

Nous avons déjà dit ailleurs qu'une décision ministérielle avait autorisé chaque colonie à surcharger de son nom les timbres poste qu'elle avait dans ses bureaux. Cette mesure était prise pour éviter les spéculations sur les différences de change.

C'est en se basant sur cette décision que M. Lagarde, gouverneur d'Obock prit l'arrêté du 1^{er} février 1892 dont voici la teneur.

« Vu la décision ministérielle portant création d'un timbre spécial pour chaque colonie.

« Considérant que l'approvisionnement existant doit être écoulé dans les meilleures conditions,

« Arrête

« Les timbres-poste ancien modèle délivrés dans la colonie seront à compter de ce jour surchargés du mot *Obock.* »

La surcharge fut d'abord cintrée, puis horizontale et il est à présumer que les deux types furent simultanément mis en cours, car dès le 29 février ainsi qu'on le verra plus loin, l'approvisionnement des 4 cent. qui était épuisé existe aux deux types : surcharge droite et surcharge cintrée.

Fin février le stock de timbres de 1, 2, 4 était complètement épuisé. L'approvisionnement des 15 et 25 cent. était assez considérable. Par arrêté pris le 29 février 1892, le trésorier payeur était autorisé à faire transformer les timbres de 25 cent. en timbres de 1 cent. et ceux de 15 cent. en timbres de 2 et 4 cent., il devait les remettre par groupes de 7,000 à une commission au fur et à mesure des besoins

L'approvisionnement des timbres de 5, 15, 35 et 75 cent. était devenu insuffisant. L'arrêté du 25 mars 1892 créa les nouvelles surcharges suivantes en en limitant le nombre.

7,000 de 0,25	sont transformés en timbres de	0,01
3,500 de 15	—	0,02
7,000 de 25	—	0,04
7,000 de 25	—	0,05
1,000 de 25	—	0 35
1,000 de 1 franc	—	0,75

Enfin le 6 avril 1892 les dernières surcharges furent faites. L'arrêté du gouverneur ne contient pas les raisons qui motivèrent cette nouvelle émission : il se contente de rappeler les arrêtés des 29 février et 25 mars 1892.

L'article 1 spécifie les couleurs des surcharges.

1 à l'encre rouge sur les timbres de	0,25
2	10
20	10
30	10
35	25
75	1 franc.
5 fr.	1 —

L'article 2 détermine le nombre de timbres à surcharges.

1,000 de 0,25	seront transformés en timbres de	0,01
2,000 de 10	—	02
1,000 de 10	—	20
1,000 de 10	—	30
1,000 de 25	—	35
600 de 1 franc	—	75
600 de 1 —	—	5 fr.

Toutes les surcharges faites dans cette colonie, furent appliquées à la main au moyen de tampons en caoutchouc ou en bois.

Pour les valeurs en surcharge, 35, 75, 5 fr., chaque chiffre était imprimé séparément : c'est ce qui explique les nombreuses variétés et erreurs que nous avons cataloguées précédemment et dont quelques-unes doivent être uniques.

Les différents arrêtés ne parlent pas de la transformation des timbres-taxe qui subirent la même surcharge que les timbres poste. Cela n'a pas lieu de nous surprendre : les timbres taxe ne devant pas être vendus au public, il n'y avait aucune raison de l'informer de cette transformation.

Fin 1892 l'approvisionnement au type 1892 parvint à la colonie.

Dès 1892 on avait songé à établir entre la côte des Somalis et Obock un service postal fait à dos de méharis. Le prix de transport fut fixé à 5 fr pour une lettre de 50 grammes et au-dessous. Ce fut pour doter ce service de timbres-poste qu'on créa le timbre n° 3⁸, qui fut prestement enlevé par les collectionneurs et remplacé par le timbre de 5 fr. triangulaire commandé et imprimé à Paris.

La série se compléta par l'apparition des fortes valeurs de 10, 25 et 50 fr. et par la création d'une série allant du 1 cent. jusqu'au 2 fr. Ces derniers timbres sont autant fiscaux que postaux. La série au type 1892 reste en tout cas en circulation et nous ne nous expliquons pas très bien l'emploi de deux séries différentes pour un même service.

En 1893 Djibouti et Obock furent réunis sous le nom de Côte des Somalis. Jusqu'ici il n'a pas encore été fait de séries spéciales à ce nom au type de l'émission de novembre 1892.

La réimpression de la surcharge cintrée sur le 5 cent. taxe fut faite avec le cachet original, mais par suite de la chaleur, il s'était desséché et raccourci. Il est donc facile de distinguer la réimpression des originaux par la longueur de la surcharge.

La surcharge OBOCK fut appliquée sur les 30 et 35 cent. bien après que le stock en magasin eut été surchargé : c'est pour cette raison que nous cataloguons ces deux timbres comme non émis.

Etude
des surcharges

Service postal
par méharis

Réimpression
à 5 cent. taxe

Océanie

Timbres au type de novembre 1892. Piq. 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est : **ETABLISSEMENTS DE L'OCEANIE** (fig. 420).

1 centime,	noir sur bleu.
2 —	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

Carte postale

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription « **ETABLISSEMENTS DE L'OCEANIE** » (140×88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec **ETABLISSEMENTS DE L'OCEANIE** (140×88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892, avec **ETABLISSEMENTS DE L'OCEANIE** (132×80).

15 centimes, bleu sur gris.

25 — noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec : **ETABLISSEMENTS DE L'OCEANIE**.

5 centimes, vert.	(116×76)
15 — bleu sur bleu.	(116×76)
15 — —	(123×95)
15 — —	(147×113)
25 — noir sur rose.	(116×76)
25 — —	(123×95)
25 — —	(147×113)

PONDICHÉRY

Timbres coloniaux de 1881 avec PONDICHÉRY en surcharge transversale noire de l'angle inférieur gauche à l'angle supérieur droit (fig. 421).

5 centim	vert.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu.
25 —	noir sur rose.
40 —	vermillon.
75 —	rose.
1 franc,	vert bronze.

Ces timbres furent créés en 1892. Nous n'avons pu obtenir l'arrêté qui ordonna leur création. Aussi les considérons-nous jusqu'à plus ample informé comme étant des vignettes sans aucun caractère officiel.

RÉUNION

10 Décembre 1851.

Timbres rectangulaires en hauteur composés typographiquement. Deux compositions différentes pour chaque valeur. Encadrement formé de trois filets. Légende: en haut ILE DE LA RÉUNION; en bas TIMB. POSTE 15 ou 30 c. non piqués (fig. 422 à 429). Tirés sur papier à lettre azuré, légèrement glacé.

- 1° 15 centimes, noir sur azur.
- 2° 30 — noir sur azur.

RÉIMPRESSION.

- 15 centimes, noir sur azur (fig. 430).
- 30 — noir sur azur.

10 Décembre 1885.

Timbres coloniaux de 40 et 30 cent. des différentes émissions, surchargés en noir sur deux lignes de 5, 10, ou 25 c. et d'un R. Non pi jués.

A. Type aigle (fig. 431).

- 3° 5 c. sur 40 centimes, vermillon.
- 4° 25 c. sur 40 — —

B. Type effigie laurée (fig. 432).

- 5° 5 c. sur 30 centimes, brun clair.
- 6° 5 c. sur 30 — brun foncé.

C. Type Cérès.

- 7° 5 c. sur 40 centimes, orange.
- 8° 5 c. sur 40 — —

D. Type 1876 (fig. 433).

- 9° 5 c. sur 40 centimes, vermillon.
- 10° 10 c. sur 40 — —

VARIÉTÉS.

a) *avec surcharge renversée.*

- 5 c. sur 30 centimes, type B.
- 5 c. sur 40 — — A.
- 5 c. sur 40 — — C.
- 5 c. sur 40 — — D.
- 10 c. sur 40 — — D.
- 25 c. sur 40 — — A.

b) *Type C avec les deux variétés du 4 décrites page 29.*

- 5 c. sur 40 centimes, (Cérès).

c) *Double surcharge.*

- 25 c. sur 40 centimes, vermillon (type A).
- 5 c. sur 30 — brun (type B).
- 5 c. sur 40 — vermillon (type C).
- 5 c. sur 40 — — (type D).
- 10 c. sur 40 — — (type D).

d) *Double chiffre en surcharge.*

- 5 c. sur 30 centimes, brun (type B).

e) R *au-dessus et au-dessous du chiffre*,
5 c. sur 40 centimes, vermillon (type D).

f) *Gros chiffre 1 avec trait horizontal en bas*.
10 c. sur 40 centimes, vermillon (type D).

20 Mai 1886.

Timbre colonial au type 1876 avec même surcharge (fig. 434).

11° 5 c. sur 30 centimes, brun.

12° 20 c. sur 30 — —

VARIÉTÉS

a) *Surcharge renversée*.
20 c. sur 30 centimes, brun.

b) *Deux timbres surchargés se tenant : surchargés l'un de 5 c., l'autre de 20 c.*

5 c. et 20 c. sur 30 centimes, brun.

c) *Double surcharge*.
5 c. sur 30 centimes, brun.

d) *Double surcharge tête-bêche*.
5 c. sur 30 centimes, brun.

28 Juin 1891.

Timbres coloniaux de différentes émissions avec REUNION en surcharge noire diagonale de gauche en haut, à droite en bas. (Longueur: 15^m/₂; hauteur: 2^m/_{1/2}).

A. Type Cérés (fig. 435 et 436).

13° 40 centimes, orange.

14° 80 — carmin.

B. Type 1876 (fig. 437).

15° 30 centimes, brun.

16° 40 — vermillon.

17° 75 — carmin.

18° 1 franc, vert olive.

C. Type 1881 (fig. 438).

19° 1 centime, noir sur azur.

20° 2 — brun Van Dyck sur paille

21° 4 — marron sur bleuté.

22° 5 — vert.

23° 10 — noir sur lilas.

24° 15 — bleu.

25° 20 — rouge sur vert.

26° 25 — noir sur rose.

27° 35 — violet sur orange.

28° 35 — violet sur jaune.

29° 40 — vermillon.

30° 75 — carmin.

31° 1 franc, vert bronze.

VARIÉTÉS.

a) *Les mêmes avec accent sur l'E de RÉUNION* (fig. 436).

40 centimes, orange. Type A.

80 — carmin. —

30 — brun. Type B.

40 — vermillon. —

75 — carmin. —

1 franc, vert olive. —

1 centime,	noir sur azur,	Type C.
2 —	brun Van Dyck sur paille,	—
4 —	marron sur bleuté,	—
5 —	vert,	—
10 —	noir sur lilas,	—
15 —	bleu,	—
20 —	rouge sur vert,	—
25 —	noir sur rose,	—
35 —	violet sur orange,	—
35 —	violet sur jaune,	—
40 —	vermillon,	—
75 —	carmin,	—
1 franc,	vert bronze,	—

b) *Avec* ÉUNION pour RÉUNION.

40 centimes,	orange,	Type A.
80 —	carmin,	—
5 —	vert,	Type C.

c) *Avec* UNION.

40 centimes,	orange,	Type A.
80 —	carmin,	—

d) *Avec* RÉUNIONR (fig. 441).

80 centimes,	rose,	(type A).
30 —	brun,	(type B).
40 —	vermillon,	(type C).

e) *Avec* RFUNION.

40 centimes,	vermillon,	(type B).
1 franc,	vert bronze,	—

f) *Avec* RIUNION (fig. 440).

40 centimes,	vermillon,	(type B).
1 franc,	vert bronze,	—
15 centimes,	bleu,	(type C).

g) *Avec* RLUNION.

40 centimes,	vermillon,	(type B).
1 franc,	vert bronze,	—
1 centime,	noir sur azur,	(type C).
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille,	—
4 —	marron sur bleuté,	—
5 —	vert,	—
10 —	noir sur lilas,	—
15 —	bleu,	—
20 —	rouge sur vert,	—
25 —	noir sur rose,	—
35 —	violet sur orange,	—
40 —	vermillon,	—
75 —	carmin,	—

h) *Avec* REUN ON (*l'I manque*).

1 centime,	noir sur azur,	(type C).
2 —	brun Van Dyck sur paille,	—
4 —	marron sur bleuté,	—
5 —	vert,	—
25 —	noir sur rose,	—
35 —	violet sur jaune,	—

i) Avec RUNION (*l'E manque*) (fig. 439).

1 centime,	noir sur azur,	(type C).
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille,	—
4 —	marron sur bleuté,	—
5 —	vert,	—
40 —	noir sur lilas,	—
15 —	bleu,	—
20 —	rouge sur vert,	—
25 —	noir sur rose.	—
35 —	violet sur jaune,	—
40 —	vermillon,	—
75 —	carmin,	—
1 franc,	vert bronze.	—

j) Avec double surcharge.

1 centime,	noir sur bleu,	(type C).
5 —	vert,	—
10 —	noir sur lilas,	—
20 —	brique sur vert,	—
30 —	brun,	—

k) Avec REUNOIN.

10 centimes,	noir sur violet,	(type C).
35 —	violet sur orange,	—
75 —	carmin,	—

l) Avec ÉRUNION.

2 centimes,	brun Van Dyck,	(type C.)
-------------	----------------	-----------

m) Avec RUENION.

15 centimes,	bleu,	(type C).
--------------	-------	-----------

n) Avec REUNIO.

10 centimes,	noir sur lilas,	(type C).
--------------	-----------------	-----------

o) L'R *chevauche fortement vers le haut.*

10 centimes,	noir sur lilas,	(type C).
15 —	bleu,	—
25 —	noir sur rose,	—

p) Avec RE N.

10 centimes,	noir sur lilas,	(type C).
--------------	-----------------	-----------

q) Avec R \bar{U} UNION (*E retourné*).

35 centimes,	violet sur orange,	(type C).
--------------	--------------------	-----------

r) Surcharge renversée (fig. 442-443).

2 centimes,	brun Van Dyck sur paille,	(type C).
10 —	noir sur lilas,	—
15 —	bleu,	—
25 —	noir sur rose,	—

s) Avec REUN^{NI}ON (*NI chevauche fortement vers le haut*).

2 centimes,	brun Van Dyck sur paille,	(type C).
-------------	---------------------------	-----------

t) Avec REUN^{NION} (*NION chevauche fortement vers le haut*.)

2 centimes,	brun Van Dyck sur paille,	(type C).
-------------	---------------------------	-----------

u) Avec REU NION. *La surcharge est séparée en deux tronçons.*

25 centimes,	noir sur rose.
--------------	----------------

v) Avec PEUNION (*P au lieu de R*) (fig. 444).

2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
25 —	noir sur rose.

x) Avec Reuniou (*l'n final est renversé*).

1 centime,	noir sur azur.
------------	----------------

4 Juillet 1891.

Timbres coloniaux de 1881 avec surcharge RÉUNION de 1891 et nouvelle valeur en surcharge (fig. 445).

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

VARIÉTÉS.

a) Avec PEUNION (*Pau lieu de R*).

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

b) *La valeur n'est pas suivie de c.*

02 sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 sur 20 — —

c) *Surcharge renversée.*

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

d) Avec RLUNION.

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

e) Avec REUNI N (*l'O manque.*)

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

f) Avec RUNION.

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

g) Avec RIUNION.

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

h) *Avec l'N final chevauchant à gauche.*

15 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

i) Avec PEUNI N.

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

j) *Les chiffres chevauchent en haut ou en bas (fig. 447).*

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

k) *Le mot REUNION mesure 14 mm. au lieu de 15 mm. (R et O sont plus petits.*

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

l) *Le C est au-dessus de la valeur (02^c).*

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

m) *Le C est juste après la valeur (02 c.).*

02 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

n) *Le C est au-dessous de la valeur (02_c) (fig. 446).*

02 s. sur 20 centimes, rouge sur vert.
15 c. sur 20 — —

3 Décembre 1891.

Timbre au type colonial de 1881 avec RÉUNION (de gauche en bas à droite en haut) et chiffre 2 en surcharge noire. Trois types principaux pour la valeur.

A. Le 2 est court et épais. La tête commence par une boucle effilée au lieu d'un point. La barre transversale inférieure est épaisse, droite, et se termine à angle droit par une petite barre verticale (fig. 447).

2 sur 20 centimes, brique sur vert.

B. Le 2 est plus grand. La tête commence par un gros point. La barre inférieure est encore épaisse et elle se termine aussi à angle droit par une petite barre verticale (fig. 448).

2 sur 20 centimes, brique sur vert.

C. Le 2 est grand. Il présente partout la même épaisseur et tous les angles sont arrondis. La tête commence par un petit point. La barre inférieure est mince et recourbée (fig. 449).

2 sur 20 centimes, brique sur vert.

VARIÉTÉS

- a) RÉ de RÉUNION *chevauche vers le bas.*
- b) Avec RUENION (fig. 450).
- c) La barre transversale inférieure du 2 ne mesure que 2 ³/₄ au lieu de 3 ³/₄ et elle se coupe en angle obtus avec le petit trait vertical.
- d) Avec REUNION.
- e) Avec PEUNION.
- f) ON de RÉUNION *chevauche vers le haut.*

2 sur 20 centimes, brique sur vert (type A.)

- a) Avec REUNION *sans accent sur E.*
- b) Avec REUNI ON (ON espacé).
- c) Avec REUNION (*REU chevauche vers le bas*) (sans accent sur l'E).
- d) Variété c) avec accent sur É.
- e) Avec REUNION.

2 sur 20 centimes, brique sur vert (type B.)

- a) Avec RÉUNION (*RÉ chevauche vers le bas*).
- b) NION *chevauche vers le haut.*
- c) Sans accent sur E.

2 sur 20 centimes, brique sur vert (type C.)

1893.

Timbre colonial au type de novembre 1892. Piq. 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est RÉUNION (fig. 451).

- 1 centime, noir sur bleu.
- 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
- 4 — marron sur bleuté.
- 5 — vert sur verdâtre.
- 10 — noir sur lilas.
- 15 — bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
- 20 — rouge brique sur vert.
- 25 — noir sur rose.
- 30 — brun sur teinté brun.
- 40 — vermillon sur jaune clair.
- 50 — rose vif sur teinté rose.
- 75 — violet foncé sur orange.
- 1 franc, vert olive sur jaune verdâtre.

VARIÉTÉS.

a) *Double surcharge REUNION dans le cartouche inférieur* (fig. 452).

50 centimes, rose, surcharge rose et bleue.
75 — violet sur orange, double surcharge orange.

b) *Papier teinté des deux côtés.*

75 centimes, violet sur orange.

1894.

Timbre colonial de 1881 avec valeur 2 c en surcharge sans nom de pays. Trois variétés pour la valeur (fig. 453).

2 c. sur 20 centimes, brique sur vert (I Type).
2 c. sur 20 — — (II Type).
2 c. sur 20 — — (III Type).

VARIÉTÉ.

Sans point après C.

2 c. sur 20 centimes, brique sur vert.

Timbres taxe

1889.

Timbres provisoires imprimés typographiquement en noir sur blanc. Non piqués. Double filet d'encadrement (l'externe est épais, l'interne est mince). Deux filets horizontaux divisent les timbres en trois compartiments. Dans celui du haut, on lit: REUNION; dans celui du bas: POSTES. Le compartiment du milieu, qui est le plus grand, porte entre deux lignes horizontales d'ornements typographiques variés: à gauche la valeur en grands chiffres, à droite sur trois lignes: centimes — à — percevoir (fig. 454, 455, 456, 457).

5 centimes, noir sur jaunâtre
10 — —
20 — —
30 — —

VARIÉTÉS.

a) *Avec centimes à gauche en haut, i en bas* (n° 7).

b) *Avec petits à centimes* (n° 1).

c) *Avec centimes et percevoir. Grand i à centimes* (n° 2).

5 centimes, noir.
10 — —
20 — —
30 — —

1892.

Même type. Papier plus rugueux: impression moins soignée (fig. 458, 459, 460).

5 centimes, noir sur blanc.
10 — —
15 — —
30 — —

VARIÉTÉS.

a) *Avec Centimes ti manque, et sans à* (timbre n° 2).

5 centimes, noir sur blanc.
15 — —

b) *Avec RÉUNION* (timbre n° 2).

10 centimes, noir sur blanc.
30 — —

Cartes Postales

Juin 1874.

Formule avec cadre formé d'un filet épais. Place réservée à droite pour le timbre. Inscription sur sept lignes : **Ile de la Réunion** — CARTE POSTALE — *destinée à circuler, etc.* — Prix 5 centimes — M — à Saint (fig. 461).

Noir sur blanc.

1875.

Formule avec cadre festonné. Pour la description, (voir fig. 462).

Noir sur blanc.

Fin 1876.

Même genre. Voir fig. 463 pour la description.

Noir sur blanc.

1876.

Même genre sans indication de lieu d'origine (voir fig. 464).

Noir sur blanc azuré.

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription RÉUNION (140 — 88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale avec réponse de l'émission coloniale de novembre 1892 avec RÉUNION (140 — 88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec RÉUNION (132 — 80).

45 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec RÉUNION.

5 centimes, vert.	(116 — 76).
15 centimes, bleu sur bleu	(116 — 76).
15 — —	(123 — 95).
15 — —	(147 — 113).
25 — — noir sur rose	(116 — 76).
25 — —	(123 — 95).
25 — —	(147 — 113).

Dès 1864, les deux timbres émis en 1852 étaient très recherchés. Jusqu'à cette date, ils étaient à peu près inconnus, et leur existence était bien souvent niée. L'oubli dans lequel étaient tombés ces timbres s'explique par ce fait qu'ils servaient exclusivement pour le service intérieur de la colonie.

Ils furent créés en vertu d'un arrêté du 10 Décembre 1851, que nous publions ci-dessous. Leur mise en cours était fixée au 1^{er} janvier 1852. Ils furent retirés en 1860 et ce qui restait fut détruit.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous, Gouverneur de l'île de la Réunion,

Vu l'article 11 de la loi du 24 avril 1833 sur le régime législatif des colonies ;

Vu les dépêches ministérielles des 13 juin et 14 août derniers, n^{os} 230 et 330, concernant l'affranchissement facultatif des lettres à destination de la France et de l'étranger et l'usage des *timbres-poste* ;

Sur le rapport du Directeur de l'intérieur,

Le Conseil privé entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1^{er}. — A compter du 1^{er} janvier prochain, l'affranchissement des lettres pour la France et les pays étrangers auxquels la France sert d'intermédiaire, pourra avoir lieu au moyen de l'usage de timbres-poste, conformément aux tarifs A et C, annexés au présent arrêté, soit que les lettres soient acheminées par la voie des navires de commerce se rendant en France, ou transmises par la voie britannique.

2. — Toute lettre expédiée de la Colonie pour la France par les bâtiments du commerce doit, savoir :

1^o La taxe applicable en France aux lettres circulant à l'intérieur de bureau à bureau, et dont le tarif est fixé ainsi qu'il suit :

Pour les lettres pesant	7 1/2 grammes et au-dessous	fr. 0 25
ditto	de 7 1/2 gr. à 15 gr.	0 50
ditto	de 15 gr. à 40 gr.	1 00
ditto	de 40 gr. à 200 gr.	2 00

Et ainsi de suite, en ajoutant 1 fr. en sus pour chaque poids ou fraction de poids de 100 grammes.

2^o Un droit fixe de 10 c. pour port de voie de mer depuis le lieu d'embarquement jusqu'au port de débarquement en France.

3 — Les lettres de la Colonie pour la France transportées par les paquebots britanniques sont passibles du droit suivant :

1 fr. si la lettre pèse 7 1/2 grammes.
2 fr. si la lettre pèse de 7 1/2 gr. à 15 gr.
3 fr. si la lettre pèse de 15 gr. à 22 1/2 gr.

Et ainsi de suite, en ajoutant une taxe simple ou 1 fr. en sus de 7 1/2 gr. en 7 1/2 gr.

Cette taxe représente tous les frais de port dus à l'Angleterre et à la France depuis Alexandrie jusqu'à destination.

Les lettres expédiées de la Colonie pour les pays auxquels la France sert d'intermédiaire, pourront être affranchies en timbres-poste aux conditions énoncées aux tableaux A et C, ci-joints, savoir :

1^o Celles expédiées par la voie des bâtiments du commerce aux conditions énoncées au tableau A ; plus le droit fixe de voie de mer de 10 c. par lettre.

2^o Celles expédiées par la voie de Suez aux conditions énoncées au tableau C.

4 — La taxe de 10 c pour la voie de mer n'est point applicable aux lettres adressées en France par les sous-officiers et soldats, militaires et marins, lorsque ces lettres ne sont point acheminées par une voie étrangère.

5. — L'affranchissement pour les lettres parcourant la Colonie pourra également avoir lieu au moyen de timbres-poste de 30 c. pour les lettres simples de 7 1/2 gr. et au-dessous.

Les lettres pesant plus de 7 1/2 gr. payeront proportionnellement à leur poids à raison de 30 c. par 7 1/2 gr. en sus sans portion de poids.

6. — Si l'affranchissement était reconnu insuffisant, le surplus de la taxe serait dû par le destinataire.

7. — La taxe locale relative à l'affranchissement des lettres pour l'extérieur reste fixé à 15 c., quel que soit le poids de la lettre. L'affranchissement pourra aussi avoir lieu au moyen de timbres-poste qui seront fournis par l'administration à quiconque voudra en faire usage, moyennant paiement préalable de 15 c. pour chaque timbre.

8. — Les timbres-poste seront délivrés dans tous les bureaux de distribution des lettres contre leur valeur en argent.

Il y aura des timbres de 10 c., 25 c. et 1 fr. pour les lettres destinées à la France ou à l'étranger, et des timbres de 15 et 30 c. pour le service intérieur de la Colonie.

9. — Quiconque aura fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi, sera puni des peines de simple police.

10. — Les taxes ci-dessus, pour l'extérieur, sont indépendantes de celles dues aux postes anglaises pour les lettres expédiées par la voie d'Égypte jusqu'à Alexandrie.

11. — Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et enregistré et inséré au *Bulletin officiel* de la Colonie.

Saint-Denis, le 10 décembre 1851.

DORET.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur,

ED. MANÈS.

NOTA. — Toute lettre qui parviendra en France revêtue de timbres-poste français, quelle que soit d'ailleurs sa destination et la voie par laquelle elle aura été acheminée, sera considérée comme affranchie et traitée en conséquence si ces timbres représentent une somme au moins égale à celle qu'aura à payer le destinataire de la lettre en cas de non enregistrement. Si les timbres-poste ne couvraient qu'une partie de cette somme et que la lettre fût à la destination de la France, de l'Algérie ou des bureaux français du Levant, l'administration ferait payer au destinataire la différence existant entre la valeur des timbres et la somme due pour la taxe d'affranchissement jusqu'à destination. Mais dans le cas où la lettre devrait être livrée à un office étranger, elle serait considérée comme non affranchie conformément à ce que prescrit l'arrêté du Président de la République du 4 juillet 1849, relativement aux lettres de la France pour l'étranger, insuffisamment affranchies en timbres-poste.

Cet arrêté annonce donc en même temps que la mise en cours des timbres au type spécial de 15 et 30 cent., la vente de timbres au type de la métropole de 10, 25 cent. et 1 fr. (Art. 8).

La taxe des lettres circulant à l'intérieur était fixée à 0,30 si elles étaient à destination de la Réunion et à 15 cent. outre l'affranchissement prévu par les articles 2 et 3, si la lettre devait sortir de la colonie : ces 15 cent. représentaient donc la taxe de la lettre jusqu'au port d'embarquement. La nécessité de créer ces deux valeurs de 15 et 30 cent. est donc suffisamment démontrée puisque dans l'approvisionnement envoyé de France il ne se trouvait que des 10, 25 cent. et 1 fr.

Ces timbres rencontrèrent peu de faveur auprès du public parce qu'ils n'étaient pas gommés. Ils eurent cours pendant 10 ans, jusqu'au 1^{er} Janvier 1860. Ils furent si peu employés que le directeur des postes de Saint-Denis n'en vendit pas pour plus de 8 francs pendant ce long espace de temps.

Jusqu'en 1885, la Réunion se servit des timbres coloniaux envoyés par la métropole. En décembre de cette année, les timbres 5 et 25 centimes vinrent à manquer et le 10 décembre, le gouverneur signa un arrêté publié le 29 décembre ordonnant la démonétisation de 300.000 timbres de 40 et 30 centimes.

167.500 timbres furent transformés en	5 centimes.
82 500 —	10 —
50.000 —	25 —

Ces surcharges portèrent sur les 30 cent. type Napoléon et les 40 cent. des types aigle et Cérès et du type de 1876. Les 30 cent. devinrent des 5 cent., les 40 cent. des 5, 10 et 25 centimes.

Falsifications
Le 52 c. sur 40 cent.

L'inspecteur général des Postes de la Nouvelle-Calédonie voyant une source de richesse à exploiter, se fit tirer quatre feuilles de 100 timbres au type aigle portant 52 c. au lieu de 25 c. Il chercha à écouler sa marchandise mais fut rapidement démasqué et dut disparaître.

Dans les 40 cent. au type Cérès on retrouve la variété du 4 penché que nous avons déjà signalée dans les émissions de 1849 et 1871 de France et dans l'émission coloniale.

Citons encore une falsification qui vit le jour en 1885. Une bande de jeunes gens fit de fausses surcharges qu'on paya jusqu'à 100 francs pièce. Ces timbres portent en toutes lettres en haut « *La Réunion* », et en bas, la valeur 5 sur 2 cent., 5 sur 4 cent., et 25 sur 20 cent.

Le 20 mai 1888, un arrêté ordonna la surcharge de 80.000, 30 cent. brun au type 1876. On transforma 56.000 timbres en timbres à 5 cent. et 25.000 en 20 cent. Les deux surcharges furent imprimées sur la même feuille de 50 exemplaires 7 rangées de 5 timbres reçurent la surcharge 5 c., et trois autres celle de 20 cent. Nous possédons deux timbres se tenant, appartenant l'un à la rangée inférieure d'un carré de 25 et l'autre à la rangée supérieure, c'est-à-dire séparés par un espace blanc non imprimé portant l'un la surcharge 5 cent. et l'autre 20 cent.

Par arrêté du 28 juin 1891, le stock des timbres poste fut surchargé du mot RÉUNION en diagonale de gauche en haut à droite en bas, et les timbres au type 1881 furent démonétisés à partir du 15 juillet. Naturellement de nombreuses erreurs se glissèrent dans la planche.

Le 4 juillet 1891, 200.000 timbres de 20 cent. peu employés par le service reçurent la surcharge 02 c. et 15 c. (Arrêté du 28 juin 1891).

Le 3 décembre de la même année, 200.000 timbres à 0.20 c. furent encore en vertu d'un arrêté régulier, transformés en 2 cent. par l'application du chiffre 2. On y relève trois variétés du chiffre de 2, quant au caractère employé, et de nombreuses différences dans la grosseur et la place de cette surcharge. De plus, le mot RÉUNION est imprimé en diagonale de gauche en bas à droite en haut.

En 1893, la Réunion reçut les timbres encore actuellement en cours.

Enfin, en 1894, par arrêté du 7 décembre 1894, le 2 cent. venant encore à manquer, l'on surchargea 300.000 timbres de 20 cent. du chiffre 2 c. Ces timbres ne portent pas le nom du pays d'émission. On y trouve encore trois variétés de 2.

Étude des variétés
Les timbres de
1859.

Actuellement, on connaît quatre variétés des 15 et 30 cent. de 1852. Nous allons rapidement les passer en revue. Les ornements typographiques formant le cadre intérieur du 15 c. sont composés alternativement d'ovales et de boules. Les boules contiennent chacune un croissant

c'est la position de ce croissant qui va nous permettre de classer les quatre types connus de 15 cent. Théoriquement les croissants inférieurs devraient avoir les cornes tournées vers le haut et celles des croissants supérieurs devraient être tournées vers le bas.

Pour simplifier la description, nous désignerons les quatre croissants des angles par les lettres suivantes :

S G	qui signifient	cornes du croissant	supérieur de gauche.
S D	—	—	supérieur de droite.
I G	—	—	inférieur de gauche.
I D	—	—	inférieur de droite.

1^{re} Variété. — I G à droite ; I D vers le bas. La disposition des quatre angles est donc la suivante :  *Timb. poste* sont séparés par deux points au lieu de l'être par un point et un trait d'union.

2^{re} Variété. — I D et S D sont dirigés à gauche, leur position est donc 

3^{re} Variété — S D est tourné vers la gauche, S G vers la droite, comme l'indique le schéma ci-contre 

4^{re} Variété. — Un seul croissant est mal placé. S G est dirigé vers la droite. La disposition est donc 

Les quatre variétés du 30 cent. sont plus difficiles à décrire. Les ornements typographiques centraux sont formés d'X couchés ou droits terminés par des boules et enfermés dans des ovales entrelacés. Aux quatre angles il y a des ornements spéciaux

1^{re} Variété. — L'X couché qui se trouve à la partie inférieure gauche externe, juste au-dessus de l'ornement du coin inférieur gauche, présente une disposition défectueuse. Les deux branches de l'X ne se touchent pas et sont presque parallèles.

2^{re} Variété. — Le même ornement est régulièrement constitué. Le c de 30 c. est légèrement penché à droite.

3^{re} Variété. — Les deux bras de l'X ne se touchent pas, mais ne paraissent pas parallèles.

4^{re} Variété. — La partie comprise entre les ornements typographiques formant encadrement est composée, ainsi qu'on peut s'en rendre compte sur nos figures, de deux rangées verticales d'X ornementés couchés. Dans la quatrième variété, les deux X supérieurs de la rangée de gauche sont *verticaux*.

La mesure de ces timbres n'est pas la même pour les deux valeurs. Le 15 cent. mesure 23^m/₁₀ de hauteur sur 18^m/₁₀ de large. Le 30 cent. ne mesure que 22 1/2 sur 17^m/₁₀ 1.2.

La disposition des clichés est inconnue. Il est probable que la feuille comprenait huit timbres en deux rangées de quatre chacune. L'une des rangées devait contenir les quatre clichés du 15 cent. et l'autre les clichés du 30 cent.

Il n'y eut qu'un seul tirage de 7,500 exemplaires pour chaque valeur, qui, au moment du retrait de ces timbres, furent presque tous brûlés.

L'oblitération de ces timbres fut toujours faite à la plume, quand elle se faisait, car bien souvent les employés de la Réunion négligeaient

d'annuler ces timbres. A leur arrivée en France, ils furent quelquefois oblitérés par le bureau d'arrivée. On connaît une lettre portant un 15 et un 30 cent. oblitérés du cachet à losanges petits chiffres n° 2221 qui est le numéro du bureau de Nantes.

Réimpressions

En 1866, M. Moëns obtint le droit de faire exécuter une réimpression sur les planches originales, déposées depuis longtemps dans une cave. Les clichés étaient quelque peu endommagés par la rouille, deux d'entre eux (les quatrièmes variétés) étaient inutilisables. Ces réimpressions furent tirées sur feuilles de papier azuré non glacé, par planches de six ; la rangée supérieure de trois timbres contenait les trois premières variétés du 15 cent., la rangée inférieure les variétés du 30 cent. Les filets d'encadrements furent remplacés. Au lieu d'un encadrement de trois filets (un épais entre deux filets minces), on se contenta de deux filets, l'un externe épais, l'autre interne mince.

Les falsifications sont nombreuses. Les décrire serait oiseux. Ces timbres ont suffisamment de valeur pour que les collectionneurs désireux de les acquérir prennent la peine de s'adresser à un expert consciencieux.

Emission de 1891

Quoique nous ayons décrit un nombre considérable de variétés pour l'émission de 1891, nous avons fait certainement des omissions involontaires. La plupart de ces variétés proviennent d'un serrage défectueux des formes et surtout de la mauvaise qualité du matériel employé. Même pendant le tirage, un certain nombre de lettres furent cassées. Ce sont ces accidents qui transformèrent des E en L et en I, et des R en P et en I. Il dut y avoir plusieurs tirages.

Emission du 3 décembre 1891.

Une feuille entière de la surcharge du 9 décembre 1891 nous permet d'étudier la disposition des erreurs et des variétés que nous avons cataloguées. Cette surcharge fut tirée par feuilles de 150 timbres, divisées en six blocs de 25 timbres chacun. La feuille se compose donc de deux blocs horizontaux répétés trois fois en hauteur. Nous numérotions les blocs de 1 à 6 (1 et 2 étant les deux blocs supérieurs de gauche et de droite), etc., et les timbres de chaque bloc de 1 à 25.

Le premier bloc ne comprend que des surcharges 2 au type A. La disposition des erreurs est la suivante :

Variété a) se trouve sur le 1 ^{er} et 4 ^e timbre.		
RUENION	—	6° timbre.
REUNION	—	11° —
PEUNION	—	24° —
Variété c)	—	8° —
Variété f)	—	13° —

Le deuxième bloc n'offre presque rien de particulier. Le timbre n° 1 a la surcharge 2 au type C et les vingt-quatre autres sont au type A.

Le troisième bloc est exclusivement formé de surcharges au type B.

Le 3^e timbre appartient à la variété a) { voir page 365.
Le 8^e et 10^e — — — c)

Il y a encore d'autres variétés trop peu importantes pour être cataloguées.

Les surcharges du quatrième bloc sont encore au type B, excepté celle du 14^e timbre qui est au type A.

La variété b) (REUNION) se trouve sur le 23^e timbre

Dans le cinquième bloc, quatre surcharges appartiennent au type A, ce sont celles des timbres n°s 4, 5, 9, 10, les autres sont au type B.

Variété c) se trouve sur le 17 ^e timbre.		
— d)	—	20° —
— e)	—	22° — (REUNION).

Le sixième bloc ne comprend que des surcharges au type C.

La variété a) est sur le 1^{er} timbre.

— b) — 3^e —
— c) — 22^e —

En résumé, la répartition des différents types du 5 est ainsi faite :

Bloc	Type A	Type B	Type C
I	25		
II	24		1
III		25	
IV	1	24	
V	4	21	
VI			25
	<hr/> 54	<hr/> 70	<hr/> 26

Par ordre de rareté, le type C vient le premier, puis le type A et enfin le type B.

Dans l'émission de 1894, on trouve encore trois variétés de 2. Il existe par blocs de 25 timbres un seul grand chiffre 2., 18 avec le 2 bien formé et 6 dont la boucle du 2 forme un peu le crochet.

Il y eut deux tirages des timbres-taxe provisoires, l'un en 1889, l'autre en 1892.

Le tirage de 1889 se composa de

10000	timbres à	5 centimes.
10000	— à	10 —
10000	— à	20 —
15000	— à	30 —

En 1892, on imprima

5000	timbres à	5 centimes
6000	—	10 —
6000	—	15 —
6000	—	30 —

Les deux émissions sont tirées par planches de dix timbres (deux rangées de cinq timbres). Pour l'émission de 1889, il n'y eut qu'une seule composition qui servit à la confection des quatre valeurs. Les planches sont composées avec des caractères et des ornements typographiques : il y a donc pour chaque planche dix variétés que nous ne pouvons décrire, car les différences sont très peu sensibles. En examinant avec attention chaque timbre, on constatera de nombreuses variétés dans les caractères. Les lettres ne sont pas du même point, c'est-à-dire sont de grandeurs différentes ; elles n'appartiennent pas non plus au même type de caractère, cela est surtout sensible dans les *p* et les *c*. Le premier tirage fut fait assez soigneusement sur papier jaunâtre. Il n'en est plus de même du deuxième, où l'on se servit indiscutablement de la première composition quelque peu remaniée. L'impression est défectueuse, les formes ne sont pas serrées, le papier est blanc, plus rugueux et de moins bonne qualité. Le tirage se fit dans l'ordre suivant. Les 5 et 15 cent. furent imprimés d'abord, et l'on corrigea ensuite la faute *con mes* avant de commencer le tirage des 10 et 30 cent. Durant la correction, le typographe glissa un espace entre les lettres O et N de REUNION du même cliché, ce qui substitua une nouvelle faute à l'ancienne. Comme pour l'émission de 1889, il y a dix types à la feuille.

Nous sommes convaincus qu'il se fait constamment à la Réunion ou ailleurs des réimpressions de ces timbres sur des clichés authentiques ou non. Nous ignorons ce dernier point, ne possédant aucune de ces réimpressions. Mais le fait est indiscutable, car nous avons vu des feuilles de ces timbres composées de six clichés, disposition qui ne fut jamais adoptée ni en 1886, ni en 1892.

Emission de 1894

Timbres taxe

Falsifications

SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR

Timbres au type colonial de novembre 1892. Piq. 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR (fig. 465).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

Carte postale

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR (140 — 88).

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR (140 — 88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR (132 — 80).

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR.

5 centimes,	vert,	(116 × 76).
15 —	bleu sur bleu,	(116 × 76).
15 —	—	(123 × 95).
15 —	—	(147 × 113).
25 —	noir sur rose,	(116 × 76).
25 —	—	(123 × 95).
25 —	—	(147 × 113).

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

6 Janvier 1885.

Timbre colonial de 1881 avec surcharge noire sur deux lignes : 5 en chiffres 8 mm. 1/2 de hauteur et S. P. M. en petites antiques (2 mm. 1/2 de haut et 13 mm. 1/2 de long) (fig. 466).

5 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

VARIÉTÉS.

a) *Surcharge renversée.*

5 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

b) *Avec 5 au recto et S. M. P. au verso (?)*

5 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

c) *Surcharge renversée. Le 5 est oblique dans le coin gauche inférieur.*

5 sur 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.

7 Mars 1885.

Timbre colonial de 1876 avec surcharge noire sur deux lignes : 25 en chiffres gros — et S. M. P. en petites antiques (fig. 467-468).

A. La tête du 2 et du 5 est droite.

25 sur 1 franc, vert bronze.

B. La tête du 2 et du 5 est recourbée.

25 sur 1 franc, vert bronze.

VARIÉTÉS.

a) *S. M. P. est en haut et la valeur en bas.*

25 sur 1 franc, vert bronze, (variété A).

b) *Avec la surcharge de bas en haut.*

25 sur 1 franc, vert bronze, (variété A).

25 sur 1 — — (variété B).

c) *S. P. M. est en haut, le chiffre 25 est imprimé verticalement de bas en haut.*

25 sur 1 franc, vert bronze, (variété A).

d) *Avec la surcharge de haut en bas.*

25 sur 1 franc, vert bronze, (variété A).

25 sur 1 — — (variété B).

e) *Avec la surcharge renversée.*

25 sur 1 franc, vert bronze, (variété A).

25 sur 1 — — (variété B).

25 Mars 1885.

Timbre colonial au type 1881 avec surcharge noire sur deux lignes : 5 (la tête est recourbée) — S. P. M. (fig. 469).

5 sur 4 centimes, marron sur bleuté.

VARIÉTÉ

Surcharge renversée.

5 sur 4 centimes, marron sur bleuté.

27 Juillet 1885.

Timbres coloniaux de 1876 avec surcharge noire sur trois lignes : valeur en chiffres — un long filet de séparation — **s p m.** (fig. 469-470).

05 sur 40 centimes, vermillon, (17 Décembre).
10 sur 40 — —
15 sur 40 — —

VARIÉTÉS

a) *L'm est renversé.*

10 sur 40 centimes, vermillon.

L'g est à 2 mm de p m.

10 sur 40 centimes, vermillon.
15 sur 40 — —

c) *Surcharge renversée.*

10 sur 40 centimes, vermillon.
15 sur 40 — —

d) *Le filet est coupé en deux parties.*

5 sur 40 centimes, vermillon.

e) *Le filet est épais.*

* 5 sur 40 centimes, vermillon.
10 sur 40 — —
15 sur 40 — —

f) *Avec grand chiffre 10 (4 1/2 mm.)* (fig. 469).

10 sur 40 centimes, vermillon.

g) *La queue transversale supérieure du 5 est plus longue et plus déliée* (fig. 470).

15 sur 40 centimes, vermillon.

21 Décembre 1885.

Timbres coloniaux de 1876 avec surcharge noire sur trois lignes : **05** — un long filet — **S. P. M.** (fig. 471).

05 sur 75 centimes, carmin.
05 sur 1 franc, vert bronze.

31 Décembre 1885.

Timbres coloniaux de 1876 et 1881 avec surcharge du 21 Décembre 1885.

05 sur 20 centimes, rouge sur vert (type 1881).
05 sur 35 — violet sur orange (type 1876).

22 Janvier 1886.

Timbre humide, portant sur trois lignes. **PD** — un filet — la valeur (?????) (fig. 472).

5 centimes, noir.
10 — —
15 — —

27 Avril 1891.

Timbres coloniaux de 1881 avec surcharge noire sur trois lignes : **15 c** — un filet de séparation — **SPM.** (fig. 473).

15 c. sur 30 centimes, brun.
15 c. sur 35 — violet sur orange.
15 c. sur 40 — vermillon.

VARIÉTÉS

a) *Surcharge renversée.*

15 c. sur 30 centimes, brun.
 15 c. sur 35 — violet sur orange.
 15 c. sur 40 — vermillon

b) *Petit c après la valeur.*

15 c. sur 30 centimes, brun.
 15 c. sur 40 — vermillon.

c) *Variété b) avec surcharge renversée.*

15 c. sur 40 centimes, vermillon.

d) **15 c.** *est de plus petite dimension (fig. 474).*

15 c. sur 35 centimes, violet sur orange.

e) *Variété d) avec surcharge renversée (fig. 475).*

15 c. sur 35 centimes, violet sur orange.

15 Octobre 1891.

Timbres coloniaux de 1881 avec SAINT-PIERRE M - ON en surcharge noire diagonale fig. 476.

1 centime, noir sur bleu
 2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
 4 — marron sur bleuté.
 5 — vert.
 10 — noir sur lilas.
 15 — bleu.
 20 — rouge sur vert.
 25 — noir sur rose.
 30 — brun.
 35 — violet sur orange.
 40 — vermillon.
 75 — rose.
 1 franc. vert bronze

Timbre colonial au type 1876 avec même surcharge (??) (fig. 477).

1 franc, vert bronze.

Les mêmes avec surcharge rouge.

1 centime, noir sur bleu.
 2 — brun Van Dyck sur paille.
 4 — marron sur bleuté.
 10 — noir sur lilas.

VARIÉTÉ

a) *Surcharge renversée (fig. 478).*

1 centime,	noir sur bleu.		surch. noire.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille,	--	--
4	marron sur bleuté,	--	--
4	—	--	rouge.
10	noir sur lilas,	--	--
35	noir sur rose,	--	noire.
75	rose,	--	--
1 franc,	vert bronze,	--	--

b) *Sans S à ST (fig. 479).*

4 centimes,	marron sur bleuté,	surcharge rouge.
4	—	noire.
5	vert,	—
15	bleu,	—
20	rouge sur vert,	—
25	noir sur rose,	—
30	brun,	—
75	rose,	—
1 franc,	vert bronze.	—
35 centimes,	violet sur orange,	surcharge noire renversée.
75	rose,	—
1 franc,	vert bronze,	—

- c) Avec ST = PIERRE (double trait d'union).
4 centimes, marron sur bleuté, surcharge noire.
- d) L'espace entre M et ON est de 2 mm. au lieu de 2 mm 1/2.
1 centime, noir sur azur, surcharge noire.
1 — — — rouge.
- e) Dans M - ON, ON est très espacé (M - O N).
1 centime, noir sur azur, surcharge noire.
- f) La surcharge M-ON est M-ON par suite d'une espace relevée (fig. 480).
4 centimes, marron sur bleuté, surcharge noire.
- g) Deux surcharges portent sur un seul timbre. Dans l'angle gauche supérieur ST- dans l'angle droit inférieur PIERRE M-ON.
10 centimes, noir sur lilas, surcharge rouge.
- h) Avec ST-PIERRE dans l'angle gauche supérieur et M-ON dans l'angle droit inférieur (La surcharge porte en réalité sur deux timbres).
15 centimes, bleu.
25 — noir sur rose.
- i) Avec MON au lieu de M-on (Mon en lettres serrées).
5 centimes, vert.
15 — bleu.

24 Novembre 1891.

Timbres surchargés du 15 Octobre 1891 avec valeur en surcharge noire. La surcharge est : valeur en chiffres — ST-PIERRE M-ON — cent. Le tout posé en diagonale de gauche en bas à droite en haut (fig. 481-482).

1 c. sur 5 centimes, vert.
2 c. sur 10 — noir sur lilas.
4 c. sur 20 — rouge sur vert.

VARIÉTÉS

- a) Sans trait d'union entre ST et PIERRE.
1 c. sur 5 centimes, vert.
2 c. sur 10 — noir sur lilas.
4 c. sur 20 — rouge sur vert.
- b) Sans trait d'union entre M on.
1 c. sur 5 centimes, vert.
2 c. sur 10 — noir sur lilas.
4 c. sur 20 — rouge sur vert.
- c) Sans s à ST PIERRE.
1 c. sur 5 centimes, vert.
2 c. sur 10 — noir sur lilas.
4 c. sur 20 — rouge sur vert.
- d) Sans ST.
1 c. sur 5 centimes, vert.
2 c. sur 10 — noir sur lilas.
4 c. sur 20 — rouge sur vert.
- e) Avec n plus grand à M on.
1 c. sur 5 centimes, vert.
2 c. sur 10 — noir sur lilas.
4 c. sur 20 — rouge sur vert.

f) *La surcharge porte plus ou moins sur deux timbres verticaux de telle sorte qu'une partie se trouve en haut, l'autre en bas du timbre.*

- 1 c. sur 5 centimes, vert.
- 2 c. sur 10 — noir sur lilas.
- 4 c. sur 20 — rouge sur vert.

g) *Double surcharge.*

- 2 sur 10 centimes, noir sur lilas.

29 Décembre 1891.

- 1 c. sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 2 c. sur 15 — bleu.
- 4 c. sur 30 — brun (fig. 483).
- 4 c. sur 40 — vermillon.

VARIÉTÉS

a) *Sans trait d'union entre ST et PIERRE.*

- 1 c. sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 2 c. sur 15 — bleu.
- 4 c. sur 30 — brun.
- 4 c. sur 40 — vermillon.

b) *Sans trait d'union entre M et ON.*

- 1 c. sur 10 centimes, noir sur lilas.
- 2 c. sur 15 — bleu.
- 4 c. sur 30 — brun.
- 4 c. sur 40 — vermillon.

c) *Sans ST.*

- 40 centimes, vermillon.

d) *La surcharge porte sur deux timbres (variété f de l'émission précédente).*

- 40 centimes, vermillon.

20 Juin 1892.

- 1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
- 2 c. sur 25 — —
- 4 c. sur 25 — —

VARIÉTÉS

a) *Le trait d'union manque entre ST et PIERRE.*

- 1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
- 2 c. sur 25 — —
- 4 c. sur 25 — —

b) *Le trait d'union manque entre M et ON.*

- 1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
- 2 c. sur 25 — —
- 4 c. sur 25 — —

c) *ON de M - ON sont très espacés (M - O N).*

- 1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
- 2 c. sur 25 — —
- 4 c. sur 25 — —

d) *Le trait d'union entre M et ON est remplacé par un point.*

- 1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
- 2 c. sur 25 — —
- 4 c. sur 25 — —

e) *Acc M O (sans n).*

1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
2 c. sur 25 — —
4 c. sur 25 — —

f) *Avec grand espace (2^m/^m 1/2 à 3^m/^m au lieu de 2^m/^m) entre M et on.*

1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
2 c. sur 25 — —
4 c. sur 25 — —

g) *La surcharge porte plus ou moins sur deux timbres verticaux.*

1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
2 c. sur 25 — —
4 c. sur 25 — —

h) *Triple surcharge.*

4 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

i) *Acc St PIERRE M (sans on).*

4 c. sur 25 centimes, noir sur rose.

4 Novembre 1892.

Timbres coloniaux surchargés du 15 octobre 1891 avec nouvelle valeur en surcharge noire placée en biais de gauche à droite sur la surcharge ST-PIERRE M-on.

A. *La surcharge comporte de grands chiffres à trait simple (fig. 484).*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

B. *Les chiffres sont à doubles traits (fig. 485).*

1 sur 5 centimes, vert.
2 — —
4 — —

VARIÉTÉS

Type A.

a) *Surcharge double.*

2 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
4 c. sur 25 — —

b) *La surcharge porte sur deux timbres verticaux. Sur un seul exemplaire, le commencement de la surcharge se trouve dans le coin gauche supérieur et le reste dans le coin droit inférieur.*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

c) *La surcharge en chiffres est appliquée verticalement.*

1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
2 c. sur 25 — —

d) *Acc PIERRE M-on (sans St) (fig 486).*

1 c. sur 25 centimes, noir sur rose.
2 sur 25 — —
4 — 25 — —

e) *Sans trait d'union entre St et PIERRE.*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

f) *Sans trait d'union entre M et on.*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

g) *Avec M-o n (on très espacés).*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

h) *Avec m- n (sans o).*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

i) *La surcharge 4 est dans le coin gauche inférieur.*

4 sur 25 centimes, noir sur rose.

j) *La surcharge 4 est dans l'angle droit supérieur.*

4 sur 25 centimes, noir sur rose.

k) *La surcharge est ST-PIERRE M (sans on) (fig. 487).*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

l) *Avec IERRE pour PIERRE.*

4 sur 25 centimes, noir sur rose.

m) *Le chiffre 2 est plus épais.*

2 sur 25 centimes, noir sur rose.

n) *Avec ST PIERRE M-o (sans n) (fig. 488).*

1 sur 25 centimes, noir sur rose.
2 — —
4 — —

o) *Avec la surcharge en chiffres mal tenus.*

2 sur 25 centimes, noir sur rose.
4 — —

VARIÉTÉS

Type B

a) *Double surcharge.*

1 sur 5 centimes, vert.
2 — —
4 — —

b) *Avec ST- IERRE M-o . (P et n manquent).*

1 sur 5 centimes, vert.
2 — —
4 — —

c) *Avec ST- IERRE M-ON (P manque).*

1 sur 5 centimes, vert.
2 — —
4 — —

d) *Avec MON sans trait d'union. Les lettres sont serrées.*

1 sur 5 centimes, vert.
2 — —
4 — —

e) *Sans trait d'union entre ST et PIERRE.*

1	sur 5 centimes, vert.
2	— —
4	— —

f) *Sans trait d'union entre M et on.*

1	sur 5 centimes, vert.
2	— —
4	— —

1^{er} Décembre 1892.

Timbres-taxe coloniaux avec surcharge transversale de couleur sur trois lignes T — ST-PIERRE M-on — P. Non piqués (fig. 489).

10 centimes, noir,	surcharge rouge.
20 — — — —	— — — —
30 — — — —	— — — —
40 — — — —	— — — —
60 — — — —	— — — —
1 franc, brun rouge,	— — — — noire.
2 — — — —	— — — —
5 — — — —	— — — —

VARIÉTÉS

a) *Sans trait d'union entre M et on.*

10 centimes, noir,	surcharge rouge.
20 — — — —	— — — —
30 — — — —	— — — —
40 — — — —	— — — —
60 — — — —	— — — —
1 franc, brun rouge,	— — — — noire
2 — — — —	— — — —
5 — — — —	— — — —

b) *Sans trait d'union entre ST et PIERRE.*

10 centimes, noir,	surcharge rouge.
20 — — — —	— — — —
30 — — — —	— — — —
40 — — — —	— — — —
60 — — — —	— — — —
1 franc, brun rouge,	— — — — noire.
2 — — — —	— — — —
5 — — — —	— — — —

c) *Avec Mon au lieu de M-on (sans espace ni trait d'union entre M et on).*

10 centimes, noir,	surcharge rouge.
20 — — — —	— — — —
30 — — — —	— — — —
40 — — — —	— — — —
60 — — — —	— — — —
1 franc, brun rouge,	— — — — noire.
2 — — — —	— — — —
5 — — — —	— — — —

d) *Avec M - o n (o et n espacés).*

10 centimes, noir,	surcharge rouge.
20 — — — —	— — — —
30 — — — —	— — — —
40 — — — —	— — — —
60 — — — —	— — — —
1 franc, brun rouge,	— — — — noire.
2 — — — —	— — — —
5 — — — —	— — — —

e) *Avec St et PIERRE très rapprochés.*

10 centimes, noir,		surcharge rouge.	
20 — — —	—	—	—
30 — — —	—	—	—
40 — — —	—	—	—
60 — — —	—	—	—
1 franc,	brun rouge,	—	noire.
2 — — —	—	—	—
5 — — —	—	—	—

f) *Avec on de M-on plus grand.*

60 centimes, noir.

1893.

Timbres au type colonial de novembre 1892. Fig. 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est SAINT-PIERRE ET MIQUELON (fig. 490).

1 centime, noir sur bleu.
2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
4 — — marron sur bleuté.
5 — — vert sur verdâtre.
10 — — noir sur lilas.
15 — — bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 — — rouge brique sur vert.
25 — — noir sur rose.
30 — — brun sur teinté brun.
40 — — vermillon sur jaune clair.
50 — — rose vif sur teinté rose.
75 — — violet foncé sur orange.
1 franc, vert olive sur jaune verdâtre.

Timbres taxe

Timbres-taxe coloniaux avec surcharge transversale en couleur du 15 octobre 1891 (fig. 491).

5 centimes, noir,		surcharge rouge.	
10 — — —	—	—	—
15 — — —	—	—	—
20 — — —	—	—	—
30 — — —	—	—	—
40 — — —	—	—	—
60 — — —	—	—	—
1 franc,	brun rouge,	—	noire.
2 — — —	—	—	—

VARIÉTÉS.

a) *Sans trait d'union entre St et PIERRE.*

5 centimes, noir,		surcharge rouge.	
10 — — —	—	—	—
15 — — —	—	—	—
20 — — —	—	—	—
30 — — —	—	—	—
40 — — —	—	—	—
60 — — —	—	—	—
1 franc,	brun rouge,	—	noire.
2 — — —	—	—	—

b) *Sans trait d'union entre M et on (fig. 492).*

5 centimes, noir,		surcharge rouge.	
10 — — —	—	—	—
15 — — —	—	—	—
20 — — —	—	—	—
30 — — —	—	—	—
40 — — —	—	—	—
60 — — —	—	—	—
1 franc,	brun rouge,	—	—
2 — — —	—	—	—

Cartes postales

Juillet 1892.

Carte postale coloniale au type 1881 avec S. P. M., surcharge horizontale noire (149 × 89).

40 centimes, noir sur lilas.

VARIÉTÉS.

a) *Avec surcharge oblique.*

40 centimes, noir sur lilas.

b) *Avec double surcharge.*

40 centimes, noir sur lilas.

c) *Avec triple surcharge.*

40 centimes, noir sur rose.

d) *M chevauche vers le bas.*

40 centimes, noir sur rose.

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription SAINT-PIERRE ET MIQUELON (140 - 88).

40 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SAINT-PIERRE ET MIQUELON (140 - 88).

40 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Juillet 1892.

Carte-lettre coloniale au type 1881 avec S P M en surcharge horizontale noire (132 × 80).

A. Le piquage est au type I (page 136 .

25 centimes, noir sur rose.

B. Le piquage est au type III (page 137).

15 centimes, bleu sur gris.

25 — noir sur rose.

VARIÉTÉ.

a) *Avec double surcharge.*

25 centimes, noir sur rose.

1893.

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SAINT-PIERRE ET MIQUELON (132 - 80).

15 centimes, bleu sur gris.

25 centimes, noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SAINT-PIERRE ET MIQUELON (132 × 80).

5 centimes, vert,	(116 — 76).
15 — bleu sur bleu,	(116 — 76).
15 — —	(123 — 95).
15 — —	(147 — 113).
25 — noir sur rose,	(116 — 76).
25 — —	(123 — 95).
25 — —	(147 — 113).

Il est impossible d'étudier en détail les arrêtés pris dans cette colonie pour légitimer les nombreuses surcharges qui y ont vu le jour. Quelques-unes sont très sérieuses surtout les premières, mais combien d'autres cachent une spéculation éhontée plus encore de marchands que d'employés de la Poste.

Nous nous contenterons de donner rapidement la date des arrêtés et le nombre de timbres émis.

6 Janvier 1885,	5 sur 2 cent. type Déesse assise,	300 exemplaires.
7 Mars —	25 sur 1 franc type 1876,	3.600 —
26 Mars —	5 sur 4 — type Déesse assise,	900 —
27 Juillet —	10 sur 40 — type 1876,	20.000 —
— —	15 sur 40 — —	20.000 —
— —	5 sur 40 — —	6.500 —
21 Décemb. —	05 sur 1 franc —	13.500 —
— —	05 sur 75 cent. —	1.800 —
31 Décemb —	05 sur 35 — —	1.500 —
— —	05 sur 20 — —	13.500 —

Toutes ces surcharges jusqu'au 21 Décembre 1885 se firent à la main soit avec un composteur, soit avec un cachet en bois grossièrement fabriqué, comme pour l'émission du 27 Juillet 1885.

Le timbre de 5 cent. sur 40 prévu par l'arrêté du 27 Juillet 1885 ne parut que le 17 Décembre.

L'abondance des surcharges avait absolument épuisé l'approvisionnement de la colonie. Le 22 Janvier 1886, le comte de Saint-Phalle dut prendre un arrêté qui décida que : « Jusqu'à la réception des timbres poste de France « les lettres pour l'intérieur de la colonie seraient affranchies au guichet « de Poste au moyen de la mention PD ».

Le 17 Février, la poste en s'appuyant sur ce décret émit une série de carrés de papier portant PD et la valeur (5, 10, 15 cent.) en surcharge noire. Nous ne saurions admettre ces vignettes comme suffisamment justifiées par l'arrêté du 22 Janvier qui ordonnait simplement, ainsi que cela se fit maintes fois, l'apposition du cachet PD sur la lettre même et nous considérons jusqu'à preuve du contraire, ces vignettes comme des produits purement spéculatifs.

Le 27 Avril 1891, nouvel arrêté qui transforme en 15 cent.

7.500	30 cent. type 1881.
850	35 cent. — (grande surcharge).
50	35 cent. — (petite surcharge).
5.000	40 cent. —

Par arrêté du 15 Octobre 91, on fit surcharger tout le stock de timbres existants des mots ST-PIERRE M-on. Le même arrêté annonça qu'à partir du 1^{er} Novembre, tous les timbres non surchargés n'auraient plus cours dans la colonie.

Voici les quantités émises :

1 centime, type déesse assise,	28.650.
2 — — —	16.650.
4 — — —	15.150.
5 — — —	164.400.
10 — — —	49.950.
15 — — —	25.350.
20 — — —	28.330.
25 — — —	314.100.
30 — — —	7.500.
35 — — —	900.
40 — — —	7.500.
75 — — —	5.100.
1 franc, — — —	2.400.
1 — — type 1876,	50.

Ces surcharges furent imprimées sur deux presses par feuilles de 50 exemplaires. Une des formes contenait des clichés régulièrement disposés, dans l'autre, il y avait une surcharge renversée à chaque ligne allant en diagonale du coin gauche inférieur au coin gauche supérieur. Dans chaque bloc de 25, la surcharge était renversée sur les n^{os} 5, 9, 13, 17 et 21. Le 24^e timbre n'a pas d'S à ST-PIERRE.

A peine parues, ces surcharges furent falsifiées. On les reconnaît facilement aux caractères suivants :

Les vraies ont 23 mm. 7, les fausses, 24 mm. 6. L'encre des fausses est verdâtre. M-on est plus grand et plus haut et l'o est rond au lieu d'être oval.

Les spéculateurs se ruèrent sur ces timbres et les petites valeurs furent rapidement épuisées ; de nouveaux arrêtés firent combler les vides.

Le 23 novembre 1891, on décida la création de

23.000,	1 cent. sur les timbres de 5 cent.		
23.000,	2 cent.	—	10 —
23.000,	4 cent.	—	20 —

En Janvier 1892, il ne restait plus rien de ces timbres à St-Pierre et Miquelon et par un nouvel arrêté daté du 9 Janvier 1892 :

17.800	10 centimes deviennent des	1 cent.
17.300	15 — — —	2 —
7.500	30 — — —	4 —
7.500	40 — — —	4 —

Le 20 Juin 1892, on émet 150.000, 1, 2 et 4 cent. sur 25 cent. noir sur rose (50.000 pour chaque valeur).

L'arrêté du 4 Novembre crée deux types de surcharges l'une par les timbres de 25 cent. et l'autre par les timbres de 5 centimes transformés en 1, 2, 4 cent. On fit un tirage de 50.000 pour chaque valeur. 300.000 timbres firent de la sorte le bonheur des spéculateurs.

La colonie se retrouve pour la deuxième fois sans timbres poste. On se rabat sur les timbres-taxe qui par arrêté du 1^{er} Décembre 1892 se voient baptisés timbres poste par l'application des lettres T. P.

Enfin, l'arrivée des timbres poste au type 1892 mit fin à cette débauche de surcharges.

Timbres taxe

On profita de la transformation des timbres-taxe en timbres poste pour surcharger le 1^{er} Décembre 1892 les timbres-taxe des mots ST-PIERRE M-on.

Étude
des surcharges

Nous avons déjà dit que les surcharges des premières émissions furent appliquées en une ou plusieurs fois sur les exemplaires isolés : ce qui explique suffisamment les variations de position qu'on y observe. La

plupart des catalogues signalent un 5 sur 4 centimes (voir page 375) avec les lettres S. P. M. plus écartées. Nous doutons fort de l'authenticité de ce timbre, car il nous semble tout à fait improbable que pour un tirage de 900 exemplaires, l'administration ait fait confectionner un deuxième cachet.

La surcharge gothique du 27 Juillet 1885 semble avoir été imprimée à la presse avec des caractères en bois et en métal, malgré l'avis général qui veut que ces surcharges aient été faites à la main. Il suffit d'examiner les deux blocs de quatre timbres que nous reproduisons, pour s'en rendre compte et constater en même temps qu'il y a des variétés de chiffres très sensibles.

Les émissions comprenant la surcharge ST-PIERRE MON offrent de nombreuses variétés, les unes constantes, les autres accidentelles dues à des lettres cassées, relevées ou tombées. Nous ne cataloguons que les variétés que nous avons vues : mais il n'y a aucune raison que les séries entières n'existent pas avec toutes les erreurs. Cette surcharge primitive du 15 Octobre 1891 servit à la confection des nouvelles petites valeurs, ou paraît même avoir été refaite. La surcharge de la valeur s'appliqua sans grand ordre sur la surcharge primitive. Les chiffres n'occupent jamais la même place et comme les feuilles étaient gommées, l'impression se fit plus ou moins bien. Il est aussi probable que toutes les variétés que nous avons signalées pour des timbres isolés existent sur toutes les valeurs.

SÉNÉGAL

8 Avril 1887.

Timbre colonial de 20 cent. de 1881 avec chiffre en surcharge noire.
Nombreuses variétés (fig. 493 à 498).

15 sur 20 centimes, rouge sur vert, (1 variété).	
15 sur 20 — — — — —	2 —
15 sur 20 — — — — —	3 —
15 sur 20 — — — — —	4 —
15 sur 20 — — — — —	5 —
15 sur 20 — — — — —	6 —

Mai 1887.

5 sur 20 centimes, rouge sur vert, (1 variété) (fig. 499 à 503).	
5 sur 20 — — — — —	2 —
5 sur 20 — — — — —	3 —
5 sur 20 — — — — —	4 —
5 sur 20 — — — — —	5 —
10 sur 20 centimes, rouge sur vert (1 variété) (fig. 504 à 511).	
10 sur 20 — — — — —	2 —
10 sur 20 — — — — —	3 —
10 sur 20 — — — — —	4 —
10 sur 20 — — — — —	5 —
10 sur 20 — — — — —	6 —
10 sur 20 — — — — —	7 —
10 sur 20 — — — — —	8 —
15 sur 20 centimes, rouge sur vert (7 ^e variété) (fig. 512 à 515).	
15 sur 20 — — — — —	8 —
15 sur 20 — — — — —	9 —
15 sur 20 — — — — —	10 —

Fin 1887.

5 sur 30 centimes, brun. (1 variété) (fig. 516).	
5 sur 30 — — — — —	2 —
5 sur 30 — — — — —	3 —
10 sur 4 centimes, marron sur bleuté (1 variété) (fig. 517 à 520).	
10 sur 4 — — — — —	2 —
10 sur 4 — — — — —	3 —
10 sur 4 — — — — —	4 —

Mai 1892.

Timbre colonial au type 1881 avec SÉNÉGAL en surcharge de couleur oblique de gauche à droite, et valeur en gros chiffres barrant l'ancienne valeur (fig. 521 à 523).

A. Avec la surcharge SÉNÉGAL en rouge.

75 sur 15 centimes, bleu.
4 f. sur 5 — — vert.

B. Avec la surcharge SÉNÉGAL en noir.

75 sur 15 centimes, bleu.
4 f. sur 5 — — vert.

VARIÉTÉS.

Avec triple surcharge Sénégal l'une sur l'autre.

1° Sénégal en petite surcharge noire de 11 mm. de longueur.

2° Sénégal en surcharge rouge de 13 mm. 1/2.

3° Sénégal en surcharge noire de 13 mm. 1/2.

15 sur 5 centimes, vert.

1890.

Timbres au type colonial de novembre 1892. Piq 13 1/2. C sur teinté. L'inscription du cartouche est SÉNÉGAL ET DEPENDANCES (fig. 524).

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

1888.

NON ÉMIS.

Timbres coloniaux de 1876 et 1881 avec SÉNÉGAL en surcharge de couleur.

A. Type 1876.

35 centimes,	violet sur orange, surch. noire de bas en haut.
40 —	vermillon, — bleue —
75 —	rose, — noire de haut en bas.
1 franc,	vert bronze. — bleue —

B. Type 1881.

1 centime,	noir sur azur, surch. noire de bas en haut.
2 —	brun Van Dyck. — noire —
4 —	marron s. bleuté, — noire renversée dans l'angle droit sup.
4 —	— — — bleue renv. en biais de gauche à droite.
5 —	vert, — — noire verticale de bas en haut.
10 —	noir sur lilas, — — —
15 —	bleu, — — noire en diagonale de bas en haut.
20 —	rouge sur vert, — bleue —
25 —	noir sur rose, — — noire renv. dans l'angle gauche sup.
30 —	brun, — — noire en diagonale de bas en haut.

Cartes Postales

1884.

Formule avec cadre fleuroné formé de trois filets. Inscriptions à gauche et à droite semblables à celles des cartes de France de 1872. En haut, SÉNÉGAL et DÉPENDANCES — CARTE POSTALE. — trois lignes d'inscriptions, et cinq lignes pour l'adresse dont deux précédées de M et de à (fig. 525).

Noir sur vert

VARIÉTÉ

La même sans point après CARTE POSTALE et sans accent sur à.

Noir sur vert.

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription SÉNÉGAL ET DEPENDANCES (140 × 88)

10 centimes, noir sur verdâtre.

Cartes postales avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES (140 × 88).

10 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892, avec SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES (132 × 80).

15 centimes, bleu sur gris.

25 — noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892, avec SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES.

5 centimes, vert,	(116 × 76).
15 — bleu sur bleu,	(116 × 76).
15 — —	(123 × 95).
15 — —	(147 × 113).
25 — noir sur rose,	(116 × 76).
25 — —	(123 × 95).
25 — —	(147 × 113).

Historique

Nous n'avons pu trouver traces des arrêtés relatifs aux surcharges émises dans cette colonie. Ces arrêtés existent pourtant et les timbres sont parfaitement authentiques et comptent parmi les plus sérieux de nos colonies.

En 1887, on créa cinq surcharges qui sont :

5 sur 20 centimes.	
5 sur 30 —	—
10 sur 4 —	—
10 sur 20 —	—
15 sur 20 —	—

qui comptent de nombreuses variétés

La première, le 15 sur 20 cent. fut émise le 8 avril 1887 et imprimée par feuilles de 150 comptant 6 variétés qu'on retrouve ainsi distribués.

1 ^{re} variété	5 exemplaires.
2 ^e —	10 —
3 ^e —	20 —
4 ^e —	30 —
5 ^e —	35 —
6 ^e —	50 —

En mai 1887, on créa des 5 et 10 cent. dont on était dépourvu et l'on refit un tirage du 15 sur 20 cent. qui donna quatre nouvelles variétés.

Enfin, fin de cette même année, les surcharges 5 et 10 furent appliquées sur les 30 et 4 centimes.

Les timbres sur- chargés SÉNÉGAL

En 1888 parut une série de timbres aux types 1876 et 1881 portant en diagonale noire, bleue ou rouge, droite ou renversée, le mot SÉNÉGAL

Ces timbres longuement discutés ne sont pas des falsifications, mais tout simplement des timbres oblitérés dans les bureaux militaires qui n'avaient pas de cachet à date à leur disposition, mais seulement des cachets portant le mot SÉNÉGAL. Naturellement la spéculation s'en mêla et elle obtint par complaisance des feuilles entières oblitérées de ce cachet militaire qu'elle chercha à écouler comme des timbres spéciaux à la colo-

nie. Il est même hors de doute que le bureau de Dakar vendit à sa clientèle de ces timbres qu'on n'avait probablement pas pu écouler.

Nous en avons vu oblitérés en 1888 sur des lettres que nous adressait M. Guichard, directeur du comptoir de la côte occidentale d'Afrique. M. Guichard n'était pas philatéliste et nous écrivait pour affaires privées. En 1892, on émit à Dakar et spécialement pour cette ville qui compte d'importantes maisons de commerce, deux surcharges, un 75 cent. sur le 15 cent. et un 1 fr. sur le 5 cent. Primitivement, ces timbres ne devaient porter que la valeur en surcharge, qui fut imprimée à l'imprimerie gouvernementale. Quand on soumit un spécimen à l'administration, la surcharge ne la satisfit pas et le chef de service fit appliquer le mot SÉNÉGAL composé au composteur en petits caractères sur quelques uns de ces timbres. L'effet n'était pas heureux, la surcharge trop petite. On refit une nouvelle composition un peu plus grande et l'on se servit de l'encre rouge en usage pour le cachet CHARGE.

Les quelques exemplaires qui avaient reçu la petite surcharge noire reçurent également la surcharge rouge. L'essai avait également donné des résultats défectueux aussi le stock fit-il retour à l'imprimerie qui appliqua sur les feuilles la surcharge noire SÉNÉGAL, que nous connaissons 50 exemplaires du 75 sur 15 cent. et 150 exemplaires du 1 fr. sur 5 cent. reçurent la surcharge rouge. La variété à triple surcharge que nous cataloguons se trouve dans notre collection. Le timbre est sur enveloppe des *Postes et Télégraphes. Modèle n° 5. Service du Sénégal*, adressées à M. de Beaufond, commis des douanes à Rufisque. La lettre est partie de Saint-Louis le 11 Octobre 1891.

Les timbres de quittance gris de 10 centimes, qu'on trouve communément oblitérés au Sénégal, n'ont jamais servi postalement, mais proviennent de formules de colis postaux où ils sont employés concurremment avec des timbres et servent d'impôt de lettres de voiture.

75 c. et 1 fr.
sur les 15 et
5 cent. de 1881.

Timbres
de quittance

SOUDAN FRANÇAIS

12 Avril 1894.

Timbres poste des colonies au type 1881, avec surcharge noire sur deux lignes : SOUDAN FRANÇAIS et valeur 0,15 ou 0.25. Piqués 13 1/2.

0,15 sur 75 centimes, rose.
0,25 sur 1 franc, olive.

Même surcharge sur timbre de l'émission 1876 non piqué (???) (fig. 526).

0,15 sur 75 centimes, rose.

Mai 1894.

Timbre poste colonial au type de 1892 portant dans un cartouche : SOUDAN FRANÇAIS sur deux lignes Piq. 13 1/2 (fig. 527).

1 centime, noir sur bleu.
2 centimes, brun Van Dyck sur paille.
4 centimes, marron sur bleuté.
5 — vert sur verdâtre.
10 — noir sur lilas.
15 — bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 — rouge brique sur vert.
25 — noir sur rose.
30 — brun sur teinté brun.
40 — vermillon sur jaune clair.
50 — rose vif sur teinté rose.
75 — violet foncé sur orange.
1 franc, vert olive sur jaune verdâtre.

Carte postale

1893.

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec inscription SOUDAN FRANÇAIS

10 centimes, noir sur verdâtre.

Carte postale avec réponse

Type de la carte postale de l'émission coloniale de novembre 1892 avec SOUDAN FRANÇAIS (140×88).

40 centimes, noir sur bleu.

Cartes-lettres

Type des cartes-lettres de l'émission coloniale de novembre 1892, avec SOUDAN FRANÇAIS (132×80).

15 centimes, bleu sur gris.
25 — noir sur rose.

Enveloppes

Type des enveloppes de l'émission coloniale de novembre 1892 avec :
SOUDAN FRANÇAIS.

5 centimes, vert,	(116× 76)
15 — bleu sur bleu,	(116× 76)
15 — —	(123× 95)
15 — —	(147×113)
25 — noir sur rose,	(116× 76)
25 — —	(123× 95)
25 — —	(147×113)

Par arrêté du 12 avril 1894, M. Grodet, gouverneur du Soudan français, en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement de timbres de 15 et 25 cent., fit transformer

1000 timbres de 0 75 cent. en timbres-poste de 15 centimes.
950 — 1 franc en — de 25 —

Ces surcharges furent tirées en lithographie par planches de 50 : 25 à gauche et 25 à droite. Seulement, au lieu de reporter 50 clichés sur la pierre, c'est-à-dire 5 rangées de 5 clichés pour la demi-feuille de gauche et autant pour la demi-feuille de droite, on fit 5 rangées de 11 clichés : ce qui explique que les cinq espaces compris entre les deux demi-feuilles portent également la surcharge. La surcharge en lettres et en chiffres fut exactement reportée 55 fois, et le trait qui sépare les deux lignes *fut fait à la main après coup sur la pierre même.*

Nous appuyons sur ce fait, car il nous servira à prouver que le 0 15 sur 0 75 non piqué est un timbre faux.

Les surcharges une fois imprimées, la pierre lithographique fut brisée. Un officier se trouvait là qui put sauver du désastre un petit bout de pierre portant encore un cliché entier. Quand il revint à Paris, il surchargea 100 ou 150 timbres de 75 cent. non piqués et les vendit au prix fort à M. B. . . , qui, de bonne foi, les écoula et semble encore convaincu de l'authenticité de ces timbres. Voici les raisons qui nous les font considérer comme une falsification. Tout d'abord, l'arrêté de M. Grodet ne parle pas de deux types du 75 cent., mais seulement de timbres de 0 75 en cours. Ce n'est certes pas une preuve suffisante mais déjà un avertissement d'avoir à se défier de ces timbres. La preuve convaincante, la voici : Nous avons dit que les filets qui séparaient les deux lignes de la surcharge avaient été tracés directement à la plume sur la pierre lithographique. Le soin apporté à ce travail ne fut pas des plus attentifs et il suffit d'avoir deux ou plusieurs exemplaires de ces timbres à sa disposition pour voir que ces filets diffèrent totalement les uns des autres par suite de la pression inégale exercée par la main, de bavures ou de différences de longueur. Or, si l'on examine attentivement la barre qui se trouve dans les exemplaires du 0 15 sur 75 cent. non piqué, on verra qu'elle commence toujours par une petite ligne brisée et qu'elle est absolument identique dans tous les exemplaires. La conclusion est facile à tirer. Les surcharges sur les timbres dentelés ont été faites avec des planches entières, tandis que pour les exemplaires du 75 cent. non piqués, on s'est servi *d'un seul et unique cliché*, dont l'origine n'est pas douteuse, et nous pouvons classer sans crainte dans les ingénieuses falsifications les exemplaires du 0 15 sur 75 cent. non piqué.

Historique

surcharge du
75 c. non piqué.

TAHITI

Fin 1882.

Timbre colonial au type 1876 avec valeur **25 c.** entre deux filets épais en surcharge noire (fig. 528).

25 c. sur 35 centimes, noir sur orange.

12 Juin 1884.

Timbre colonial au type 1881 avec surcharge horizontale noire sur quatre lignes : un filet épais — TAHITI — 5 c. — un filet épais (fig. 529).

5 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

VARIÉTÉS

a) *Surcharge de haut en bas.*

5 centimes sur 20 centimes, rouge sur vert.

b) *Surcharge de bas en haut.*

5 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

c) *Surcharge renversée.*

5 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

30 Juillet 1884.

5 c. sur 20 centimes, rouge sur vert (2^e tirage).

10 c. sur 20 — — — — —
25 c. sur 1 franc, vert bronze.

VARIÉTÉS

a) *Surcharge de haut en bas.*

10 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

25 c. sur 1 franc, vert bronze.

b) *Surcharge de bas en haut.*

10 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

25 c. sur 1 franc, vert bronze.

c) *Surcharge renversée* (fig. 530).

10 c. sur 20 centimes, rouge sur vert.

25 c. sur 1 franc, vert bronze.

5, 8, 12 Août 1884.

Surcharges précédentes $\left(\begin{array}{c} \text{TAHITI} \\ 5 \text{ c} \end{array} \right)$ de 5, 10 et 25 cent. appliquées seules ou par deux sur des bandes, cartes, enveloppes (fig. 531-532).

	5 centimes, noir.		
	10	—	—
	25	—	—
5 +	25	—	—
5 +	10	—	—
10 +	10	—	—

1^{er} Juillet 1893.

Timbres coloniaux de 1881 avec TAHITI en surcharge transversale noire de l'angle gauche inférieur à l'angle droit supérieur (fig. 533).

1 centime,	noir sur azur.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu.
20 —	rouge sur vert.
25 —	noir sur rose.
25 —	ocre jaune.
35 —	violet sur orange.
75 —	carmin.
1 franc,	vert bronze.

VARIÉTÉ.

Les mêmes avec surcharge diagonale de l'angle gauche supérieur à l'angle droit inférieur.

1 centime,	noir sur azur.
2 centimes,	brun sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
25 —	ocre jaune.
35 —	violet sur orange.
75 —	carmin.
1 franc,	vert bronze.

27 Août 1893.

Timbres coloniaux de 1881 avec surcharge noire horizontale sur deux lignes : 1893 — TAHITI (fig. 534).

1 centime,	noir sur azur.
2 centimes,	brun Van Dick sur paille.
4 —	marron sur bleuté
5 —	vert.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu.
20 —	rouge sur vert.
25 —	noir sur rose.
25 —	ocre jaune.
35 —	violet sur orange.
75 —	carmin.
1 franc,	vert bronze.

Timbres taxe

1^{er} Juillet 1893.

Timbres-taxe coloniaux avec la surcharge TAHITI appliquée le 1^{er} juillet 1893 sur les timbres-poste (fig. 535).

1 centime,	noir.
2 centimes,	—
3 —	—
4 —	—
5 —	—
10 —	—
15 —	—
20 —	—
30 —	—
40 —	—
60 —	—
1 franc,	brun rouge.
2 —	—

27 Août 1893.

Les mêmes avec la surcharge noire horizontale : 1893 — TAHITI (fig. 534).

1 centime,	noir.
2 centimes,	—
3	—
4	—
5	—
10	—
15	—
20	—
30	—
40	—
60	—
1 franc,	brun rouge.
2	—

Carte Postale

1^{er} Juillet 1893.

Carte postale au type 1881 avec TAHITI en surcharge transversale noire de bas en haut.

10 centimes, noir sur violet.

VARIÉTÉ.

Avec surcharge de haut en bas.

10 centimes, noir sur violet.

27 Août 1893.

Carte postale type 1881 avec 1893 TAHITI en surcharge horizontale noire.

10 centimes, noir sur violet.

Cartes-lettres

1^{er} Juillet 1893.

Carte lettre coloniale type 1881 avec TAHITI en surcharge transversale noire de bas en haut.

25 centimes, noir sur rose.

27 Août 1893.

Carte-lettre coloniale type 1881 avec 1893 et TAHITI en surcharge horizontale noire.

35 centimes, noir sur rose.

Historique

La première surcharge émise dans cette colonie à Papete doit dater du commencement de 1882. Le décret, qui la légitime, est encore inconnu. Elle fut appliquée sur le 35 cent. de 1876 au moyen d'un cachet en bois portant le chiffre 25 entre deux traits horizontaux.

On rencontre aussi cette surcharge sur le 40 cent., le 1 fr. de l'émission coloniale de 1876 et sur le 35 cent. type colonial 1881. Ce dernier timbre fut fabriqué par le directeur des Postes de Papete qui en affranchit sa correspondance pour faire plaisir aux amis et connaissances. Le 25 sur 1 fr. a la même origine et n'a pas plus de valeur.

Le 25 cent. sur 40 cent., est admis comme authentique par quelques marchands et collectionneurs parce qu'il se trouve dans les collections Vervelle et Ferrari. Il n'aurait été tiré qu'à 50 exemplaires. Nous ne pouvons pour le moment considérer ce timbre comme plus authentique que les deux autres et nous sommes convaincus qu'il sort de la même officine que les précédents. Ceci est un avis personnel et la découverte seule du décret de 1882 pourra tirer la question au clair.

Ce qui paraît encore nous donner raison, c'est que le même directeur des Postes en 1884, toujours pour obliger des amis, appliqua la surcharge du 1 fr. non piqué sur quelques exemplaires du 1 fr, piqué de 1881.

En Juin 1884, les 5 cent. vinrent à manquer, M. Gerville Réache prit un arrêté le 12 Juin 1884 ordonnant la détaxe de 1500 timbres à 20 cent. en timbres de 5 cent. par l'apposition d'une surcharge.

Le stock des timbres de la colonie s'épuisait : les 10 et 25 cent. manquaient, et la provision des 5 centimes surchargés le 12 décembre diminuait également aussi un nouveau décret pris le 30 Juillet 1884 ordonna-t il un nouveau tirage du 5 sur 20 c. et il compléta les valeurs manquantes par des 10 sur 20 cent. et des 25 sur 1 franc au type 1876. Le chiffre du tirage fut ainsi fixé

400	exemplaires de 5 sur 20 centimes.
400	— de 10 sur 20 —
1.820	— de 25 sur 1 franc.

Toutes ces surcharges furent encore faites au moyen de tampons de bois qu'on appliqua un peu à tort et à travers: ce qui nous valut de nombreuses variétés.

L'affranchissement des journaux et des lettres se fit directement les 5, 8 et 12 Août 1884 au moyen des tampons en bois ayant servi à faire les surcharges précédentes. Les journaux ne furent pas affranchis autrement et l'on trouve couramment des bandes portant deux cachets pour faire les affranchissements : par exemple 5 + 10, 25 + 5, 25 + 10. Ces bandes sont très rares et atteignent un prix élevé.

En 1893, Tahiti suivit l'exemple des autres colonies et surchargea son stock du nom de la colonie d'abord par l'apposition du simple mot TAHITI en diagonale et ensuite en y imprimant sur deux lignes TAHITI et 1893. La première surcharge date du 1^{er} Juillet 1893. Voici la liste des quantités émises :

	Tahiti de bas en haut.	Tahiti de haut en bas.
1 cent.	100	100
2 —	100	100
4 —	100	100
5 —	13 000	100
10 —	8.300	
15 —	20.590	
20 —	4.500	
25 — noir sur jaune,	100	
25 — noir sur rose,	17.400	100
35 —	75	75
75 —	2.540	9.000
1 franc.	1.630	2.000

En réalité, quatre mille sept cents 75 cent. avec la surcharge TAHITI de haut en bas furent mis en vente, car le 27 avril 1895, 4.300 exemplaires furent retournés au Ministère de la Marine.

Les timbres taxe furent aussi surchargés mais de *haut en bas* seulement.

200 du 1 centimes.	
150 — 2	—
100 — 3	—
100 — 4	—
100 — 5	—
100 — 10	—
100 — 15	—
500 — 20	—
100 — 30	—
100 — 40	—
100 — 60	—
100 — 1 franc.	
100 — 2	—

La deuxième surcharge TAHITI 1893 sur deux lignes horizontales date du 27 août 1893. Il y a là abus évident car rien n'obligeait à modifier la première surcharge.

Voici les quantités émises :

1 cent.	200
2 —	200
4 —	200
5 —	550
10 —	850
15 —	20 300
20 —	4.400
25 — noir sur rose,	100
25 — jaune,	6.700
35 —	150
75 —	16.340
1 franc,	3 000

10.700 exemplaires du 75 cent. furent renvoyés au Ministère ce qui réduit le nombre des timbres mis en circulation à 5.640 exemplaires.

Les timbres-taxe qui reçurent la même surcharge se décomposent ainsi :

100 du 1 centimes.	
150 — 2	—
200 — 3	—
200 — 4	—
200 — 5	—
200 — 10	—
200 — 15	—
1.500 — 20	—
200 — 30	—
200 — 40	—
200 — 60	—
200 — 1 franc.	

Depuis 1893, Tahiti se sert des timbres au type 1892 portant dans le cartouche : « Etablissement de l'Océanie ».

QUATORZIÈME PARTIE



Documents divers

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

DOCUMENTS DIVERS

Sous ce titre nous nous contentons de publier pour le moment quelques documents intéressants et peu connus. Nous aurions voulu étendre ce chapitre davantage, malheureusement l'espace nous fait défaut.

Nous nous réservons de publier plus tard tous les documents originaux lois, décrets, ordonnances, que nous aurons cités au cours de notre ouvrage et qui, sommes toutes, sont le corollaire nécessaire de l'histoire des timbres-poste français et coloniaux, et comme l'acte de naissance et de légitimation des différentes émissions.

Ce travail sera considérable et il dépendra un peu de la façon dont le public accueillera ce volume, pour qu'il soit mené rapidement à bonne fin.

LA POSTE A PARIS EN 1759

Déclaration du roi portant établissement d'une poste de ville à Paris, donnée à Versailles le 6 Juillet 1759.

Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront : Salut.

La nécessité où nous sommes de pourvoir au bien de l'Etat, Nous a fait rechercher pour y parvenir, les moyens qui nous ont paru être les moins onéreux à nos peuples : dans cette vûe Nous nous sommes fait rendre compte de ceux de nos droits qui, en affectant le moins la fortune de nos Sujets, seraient susceptibles d'une augmentation modérée ; Nous avons reconnu que les Ports de Lettres ont continué d'être taxés sur le pied du Tarif de l'année 1703, malgré l'augmentation du prix des denrées et des dépenses de l'exploitation de cette Ferme et malgré l'augmentation numéraire des espèces, Nous nous sommes portés à augmenter le tarif dans une proportion générale qui sera encore au dessous de cette augmentation numéraire, de manière que les ports de lettres continueront de coûter moins intrinséquement qu'en 1703 ; cette disposition nous a paru d'autant plus convenable que les Tarifs des Ports de Lettres sont encore plus forts dans la plupart des Etats voisins : ayant également reconnu qu'il seroit utile et commode aux Habitants de notre Capitale d'établir dans l'enceinte des Barrières, une communication plus facile et moins coûteuse que celle qui se fait par les voyes ordinaires des Lettres qu'ils ont à s'écrire par l'établissement d'une Poste intérieure dont chacun seroit libre d'user ou de ne pas user à son gré, et que cet établissement pourroit en même temps accroître le revenu de notre Ferme des Postes. Nous nous sommes décidés à former le dit établissement, dont l'administration sera faite pour notre compte par le Fermier de nos Postes.

A ces causes et autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, nous avons dit déclaré et ordonné et par ces Présents signés de notre main disons déclarons et ordonnons, voulons et nous plait ce qui suit :

Il sera établi dans notre Ville de Paris différents Bureaux pour porter d'un quartier dans un autre, dans l'Anceinte des barrières des lettres et paquets sur le pied de deux sols pour une lettre simple, billet ou carte au-dessous d'une once, soit qu'il y ait enveloppe ou qu'il n'y en ait pas et de trois sols l'once pour les paquets et à l'effet de prévenir les abus le port sera payé d'avance, les lettres et les paquets seront timbrés du timbre particulier à chaque Bureau dont ils seront partis, toutes les lettres et paquets seront apportés à un Bureau général pour être de là distribués dans la Ville et ne pourra aucun distributeur se charger en chemin d'aucune lettre ou paquet, ni rendre aucune lettre ou paquet non timbré, sous peine de punition corporelle ; n'entendons néanmoins en aucun cas empêcher les particuliers de faire porter leurs lettres ou paquets dans la Ville et les Faubourgs de Paris, par telles personnes qu'ils jugeront à propos.

Poste intérieure de Paris

Les lettres simples, billets et cartes, paieront 2 s.

L'once pour les paquets paiera 3 s.

Le port sera payé d'avance, sinon les lettres seront remises au rebut.

Donné à Versailles le huitième jour de juillet l'an de grâce mil sept cent cinquante neuf et de notre règne la quarante-quatrième signé Louis et plus bas : par le roi, Phelipeaux. Vu au conseil, de silhouette, scellé du grand sceau de cire jaune.

Registrée ce requérant le Procureur Général du Roi pour être exécutée selon sa forme et teneur ; et copies collationnées envoyées aux Baillages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lue, publiée et registrée : enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans le mois et sera le Roi très humblement supplié à la cessation de la guerre, de faire cesser ou de diminuer les Impositions les plus onéreuses à ses peuples, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris en Parlement toutes chambres assemblées, le dix-sept juillet mil sept cent cinquante-neuf.

Signé : YSABEAU.

Ce curieux document est la propriété de M. Schwab, ingénieur à la manufacture de Sèvres.

Fabrication des Timbres-poste français en 1849

D'après une lettre adressée par M. Hulot, le 25 Septembre 1851,
à M. Speiser de Bâle.

« La maison Perkins proposait au Ministre des Finances, en septembre 1848, d'organiser en six mois l'application de ses procédés, et lui faisait des conditions onéreuses. Mais la loi portant la réforme postale était exécutoire du 1^{er} janvier 1849. Je pensais arriver en temps utile en appropriant mon système à ce travail; mes preuves d'ailleurs étant faites par l'entière réussite des billets de la banque de France et des cartes à jouer. D'un autre côté, je ne faisais aucune condition à l'administration, organisant les ateliers nécessaires à mes frais et promettant une économie de plus de 200,000 francs sur les frais de la première commande de la Poste, calculée au prix de M. Perkins. Le ministre me chargea du travail.

Les procédés dont je dispose se prêtaient également à la multiplication de tout genre de gravure en taille douce comme en taille de relief; j'avais le choix entre l'impression en taille douce et l'impression typographique. De nombreuses expériences faites autrefois à la demande de MM. les Ministres des finances Humann et Loplagne sur la contrefaçon des timbres légaux m'avaient démontré que la gravure en relief ou typographique est celle qui offre le plus de garanties contre le faux, en admettant qu'elle soit exécutée dans certaines conditions spéciales, et imprimée de manière à rendre à la fois le report sur pierre lithographique et sur métal absolument impropre à produire des épreuves, et à paralyser complètement les procédés anastatiques, électro-chimiques et photographiques.

Certain d'atteindre un tel résultat pour mes timbres, je m'arrêtais au système typographique. J'étais encore confirmé dans ce choix par l'exemple de la banque de France, dont les billets, en taille de relief, ne sont point contrefaits sérieusement, quand ceux en taille douce des autres pays le sont si fréquemment et si facilement.

Le coin type fut gravé en cinq semaines. Dans un temps égal, les ateliers de fabrication furent créés et les planches portant 300 timbres exécutées. Quelques jours de tirage avec des presses à bras ordinaires, à raison de 1.200,000 timbres par jour, me suffirent pour livrer à la direction générale des postes l'approvisionnement abondant de tous ses bureaux, les timbres purent être répandus dans toutes les communes de France, en Corse et en Algérie, avant le 1^{er} janvier 1849, bien qu'il en resta près de 10 millions en magasin.

Les timbres-poste, aujourd'hui de cinq valeurs différentes, sont imprimés en couleurs distinctes, sur des papiers teints en diminutif de la couleur de l'impression. L'impression noire est abandonnée dans un intérêt de service (*Le noir est réservé pour l'annulation*).

Le gommage des feuilles, qui s'opère d'une manière très simple, n'a rien de malsain ni de repoussant comme celui des *postage stamps* anglais. Il ne rend pas la gravure indistincte en la noircissant par la transparence du papier comme cela arrive le plus souvent aux timbres poste anglais et ceux de l'Union américaine et d'ailleurs. Il adhère facilement et très parfaitement aux lettres en conservant toujours beaucoup de flexibilité.

L'oblitération ou annulation qui se pratique dans les bureaux de poste à l'aide d'une encre typographique noire très commune, est complètement et entièrement à l'abri du lavage; des expériences multipliées et très décisives l'ont prouvé.

Un des caractères particuliers du timbre-poste typographique qui le ferait distinguer au premier coup d'œil de toute imitation par tout procédé de gravure, c'est la fermeté des tailles et du trait et la netteté de l'impression ; ces qualités précieuses qui font résister le papier et la gravure à l'action noircissante du gommage et au froissement réitéré de la circulation, permettant toujours aux employés des postes et au public l'examen véritable des petites images. Ce caractère manque tout à fait aux timbres dus au système de la maison Perkins, dont la garantie consiste en beaucoup de finesse et de douceur, qualités inappréciables pour les employés et le public qui n'examinent pas à la loupe, et que la mauvaise fabrication remplace le plus souvent par un ton douteux et sali favorable à la contrefaçon. Ce défaut provient encore de l'imperfection du gommage ou du moindre froissement entre des papiers et dans les poches.

Avec quelque talent et de la patience, il est incontestable que le timbre en taille douce peut être contrefait par la taille douce ou par le report anastatique. Il n'est pas douteux, d'un autre côté que toute contrefaçon de mes timbres typographiques est impossible par le report, et que toute imitation par un procédé de gravure en taille douce quelconque ou de lithographie sera toujours reconnu à l'aspect seul, c'est-à-dire sans examen minutieux. La distribution de l'encre offre d'ailleurs un caractère essentiel et convaincant pour l'expert.

La *gravure d'épargne et en relief* sur acier d'un timbre typographique présentant les garanties que je cherche, exige un graveur habile et expérimenté ; on en compte peu en France, moins encore à l'étranger. Le graveur, auteur du type primitif, ne se copierait pas exactement, quel que fut d'ailleurs son talent.

D'un autre côté, la contrefaçon par feuilles de timbres paraît seule capable de tenter la cupidité d'un faussaire habile ; or, en admettant un type contrefait, il faudrait encore composer une planche ; et *mon procédé est l'unique qui permette de multiplier IDENTIQUEMENT des planches en gravure d'épargne, comme celle des billets de Banque de France, des cartes à jouer et des timbres-poste. En outre, mes planches d'un seul morceau de métal, capables de tirer plusieurs centaines de millions de timbres, sans altération* sont composées de timbres espacés entre eux avec une rigueur toute mathématique et suivant des lignes absolument droites et perpendiculaires entre elles, résultat que ne peut atteindre aucun moyen mécanique ou artistique connu. Il y a donc lieu de penser et de dire que si mon système typographique est supérieur au procédé de taille douce sidérographique dans la pratique postale, il le dépasse également en garantie sous le rapport économique. »

Signification des lettres qu'on trouve sur les cachets à losanges

ML	Marseille à Lyon
ML 1°	Marseille à Lyon 1 ^{er} départ
ML 2°	Marseille à Lyon 2° id.
LM	Lyon à Marseille
LM 1°	id. 1 ^{er} départ
LM 2°	id. 2° id.
P. L.	Paris à Lyon
PL 1°	id. 1 ^{er} départ
PL 2°	id. 2° id.
LP	Lyon à Paris.
LP 1°	id. 1 ^{er} départ.
LP 2°	id. 2° id.
MENT. M	Menton à Marseille
M. MENT	Marseille à Menton
P. CL	Paris à Clermont
CL. P	Clermont à Paris
P M	Paris à Marseille
M P.	Marseille à Paris
C. P.	Calais à Paris
P. C.	Paris à Calais
P N.	Nantes à Paris
N. P	Paris à Nantes
P. P.	Périgueux à Paris
P-P	Paris à Périgueux
P. B.	Paris à Bordeaux
P B 1°	Paris à Bordeaux 1 ^{er} départ
P B 2°	id. 2° id.
B. P.	Bordeaux à Paris
BP 1°	id. 1 ^{er} départ
BP 2°	id. 2° id.
P V	Paris Vierzon
V P	Vierzon Paris
P A	Paris Auxerre
A P	Auxerre Paris
Q. N.	Quimper à Nantes
N. Q.	Nantes Quimper
P B ^t	Paris Brest
P B ^t 1°	Paris Brest 1 ^{er} départ
P B ^t 2°	id. 2° id.
B ^r P.	Brest Paris
B ^r P 1°	id. 1 ^{er} départ
B ^r P 2°	id. 2° id.
CH P	Cherbourg Paris
P CH	Paris à Cherbourg
AV. P. 1°	Avricourt Paris 1 ^{er} départ
P. AV. 2°	Paris Avricourt 2° id.
S ^t D LUN	St-Dié à Lunéville
LUN S ^t D	Lunéville à St-Dié
BEL P.	Belfort à Paris
P. BEL	Paris Belfort
P. B.	Paris Belfort
B. P.	Belfort Paris

P BES	Paris Besançon
BES. P.	Besançon Paris
C. T.	Cette Tarascon
T. C.	Tarascon Cette
GR. L.	Grenoble Lyon
L. GR.	Lyon Grenoble
St - M. R.	St-Malo Rennes
R. St - M.	Rennes St-Malo
C ^N . P.	Caen Paris
P. C ^N .	Paris Caen
P. GR.	Paris Granville
GR. P.	Granville Paris
BR. GUIN.	Brest Guingamp
GUIN. BR.	Guingamp Brest
L R P	La Rochelle Paris
P L R	Paris la Rochelle
L ^A R. P.	La Rochelle Paris
P. L ^A R.	Paris la Rochelle
LIL. P.	Lille Paris
P. LIL.	Paris Lille
B C	Bordeaux Cette
C B	Cette Bordeaux
I B	Irun à Bordeaux
B I	Bordeaux Irun
TOUL P.	Toulouse Paris
P. TOUL	Paris Toulouse
P. R.	Paris Rennes
R. P.	Rennes Paris
P. A.	Pontarlier Auxerre
A. P.	Auxerre Pontarlier
H. P.	Hâvre Paris
P. H.	Paris Hâvre
M. C. M.	Mont-Cenis à Mâcon
M. M. C.	Mâcon à Mont-Cenis
A R P	Arras à Paris
P A R	Paris à Arras
Belf. P.	Belfort à Paris
LIM. P.	Limoges à Paris
P. LIM.	Paris à Limoges
P. AM.	Paris Amiens
AM. P.	Amiens Paris
P C ^c	?
S P	Strasbourg Paris
P S	Paris Strasbourg
R. EP	Remiremont Epinal
EP. R	Epinal Remiremont
T B	Tarascon Bordeaux
B T	Bordeaux Tarascon
P. N.	Paris Nancy
N. P.	Nancy à Paris
P OR	Paris Orléans
OR P	Orléans Paris
P R	Paris à Rouen (?)
R P	Rouen à Paris
L MED	Lyon Méditerranée
MED L	Méditerranée Lyon

Cette liste sera longue à compléter car malheureusement, si les timbres oblitérés avec ces cachets sont communs, les lettres entières deviennent rares. Nous conseillons aux collectionneurs de consigner soigneusement leurs observations et de nous les transmettre si cela n'est pas trop leur demander.

Il serait également intéressant de rechercher la signification des lettres sur les cachets des convoyeurs (fig. XV, p. 163) qui sont supprimées depuis peu d'années.

Le sens des lettres suivantes reste à trouver.

F, H, D, A, B, E, P, G, K, N, C
DS3, ES1, BS2, FS, AS, CS, DS1, GS, CP, Pp, EP, LPP, DG, PE,
GER. BES.

Nous avons tiré ces lettres de l'ouvrage de M. Schaupmeier. Il nous semble que les lettres uniques appartiennent non aux bureaux ambulants mais aux bureaux de Paris et que les lettres suivies de S avec ou sans chiffres comme DS, DS1 viennent des bureaux supplémentaires de Paris DS1 voudrait donc dire Bureau supplémentaire D n° 1. Resterait à trouver la signification des lettres CP, Pp, etc.

Liste alphabétique des départements

Avec indication du n° d'ordre postal attribué à chacun d'eux
avant 1871

1 Ain	30 Haute-Garonne	59 Orne
2 Aisne	31 Gers	60 Seine
3 Allier	32 Gironde	61 Pas-de-Calais
4 Hautes-Alpes	33 Hérault	62 Puy-de-Dôme
5 Basses-Alpes	34 Ile-et-Vilaine	63 Basses Pyrénées
6 Ardèche	35 Indre	64 Hautes-Pyrénées
7 Ardennes	36 Indre-et-Loire	65 Pyrénées-Orientales
8 Ariège	37 Isère	76 Haut-Rhin
9 Aube	38 Jura	67 Bas Rhin
10 Aude	39 Landes	68 Rhône
11 Aveyron	40 Loir-et-Cher	69 Haute-Saône
12 Bouches-du-Rhône	41 Loire	60 Saône-et-Loire
13 Calvados	42 Loire-Inférieure	71 Sarthe
14 Cantal	43 Loiret	72 Seine-et-Oise
15 Charente	44 Lot	73 Seine-et-Marne
16 Charente-Inférieure	45 Lot-et-Garonne	74 Seine-Inférieure
17 Cher	46 Lozère	75 Deux-Sèvres
18 Corrèze	47 Maine-et-Loire	76 Somme
19 Corse	48 Manche	77 Tarn
20 Côte-d'Or	49 Marne	78 Var
21 Côtes-du-Nord	50 Haute-Marne	79 Vendée
22 Creuse	51 Mayenne	80 Vienne
23 Dordogne	52 Meurthe	81 Haute-Vienne
24 Doubs	53 Meuse	82 Vosges
25 Drôme	54 Morbihan	83 Yonne
26 Eure	55 Moselle	84 Loire
27 Eure-et-Loir	56 Nièvre	85 Tarn-et-Garonne
28 Finistère	57 Nord	86 Vaucluse
29 Gard	58 Oise	87 Alpes-Maritimes

Depuis 1870.

- 52 Meurthe-et-Moselle.
66 Territoire de Belfort.
-

Documents relatifs au Un franc vermillon

Circulaire ordonnant le renvoi à l'administration du 1 franc vermillon.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DES POSTES

Paris, le 1^{er} décembre 1849.

Renvoi à l'administration des timbres-postes à 1 franc imprimés en rouge d'une nuance claire, et pouvant se confondre avec les timbres nouveaux à 40 centimes en couleur orange.

Monsieur,

L'administration des Postes a, dans le mois de décembre dernier, approvisionné plusieurs bureaux de postes de timbres à 1 franc imprimés en couleur rouge de nuance beaucoup plus claire que celle des timbres de même catégorie, mais d'un tirage postérieur.

La différence légère qui existe dans la nuance des uns et des autres a pu jusqu'à ce jour ne présenter aucun inconvénient ; cependant les timbres à 40 centimes dont l'émission est prochaine, ayant été imprimés en couleur orange, d'après une décision de M. le ministre des finances, j'ai craint que la nuance de ces derniers timbres fût confondue avec celle rouge claire des premiers timbres-poste à 1 franc, et devint, par suite, un motif d'erreurs préjudiciables aux intérêts du trésor.

En conséquence, j'ai décidé que les timbres à 1 franc de couleur rouge claire conforme au modèle ci-contre n° 1 seraient renvoyés à l'administration, qui les remplacera immédiatement par des figurines d'une teinte plus foncée conforme au n° 2.

Les directeurs auront à examiner avec attention la couleur des timbres à 1 franc qui forment leur provision, et à me renvoyer sous la forme de chargement, ceux qui seulement se trouveraient d'un rouge pâle, c'est-à-dire pareils quant à la nuance, au modèle n° 1 précité.

La sortie momentanée de ces figurines ne devra donner lieu à aucune opération de comptabilité sur le livre-journal n° 797 bis, l'Administration devant les remplacer immédiatement. Néanmoins il sera pris note exacte par les directeurs de l'envoi fait à l'Administration, afin de pouvoir expliquer, dans le cas d'une vérification de caisse, l'absence tout exceptionnelle de leurs timbres à 1 franc.

Je compte sur l'exactitude des directeurs et le zèle des inspecteurs pour assurer l'exécution de ces dispositions nouvelles.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Directeur de l'Administration
générale des postes,*

E. J. THAYER.

L'Administration tenait beaucoup à voir disparaître les timbres de 1 franc vermillon, puisqu'elle adressa encore une circulaire à ses inspecteurs.

« Je suis informé, Monsieur, que nonobstant les recommandations contenues dans ma circulaire sans numéro, du 1^{er} décembre 1849, quelques directeurs continuent à délivrer au public des timbres à 1 franc de couleur rouge clair provenant des premières émissions. Ces timbres pouvant être confondus avec les nouveaux timbres à 40 cent. imprimés en couleur orange, il conviendra que vous examiniez avec attention, dans tous les bureaux que vous inspecterez cette année, l'approvisionnement existant en magasin des figurines de 1 franc, et que vous fassiez renvoyer, sous vos yeux, à l'Administration celles qui ne seraient pas conformes au modèle n° 2, fourni en marge de ma lettre précitée du 1^{er} décembre 1849 ».

Il ne dut y avoir qu'un seul tirage du 1 franc vermillon orange, fait en décembre 1848 ou janvier 1849, car dès février 1849 on trouve des lettres portant des timbres de 1 franc rouge brique. Je possède dans ma collection une lettre partie d'Arras le 23 mars 1849, et affranchie d'un timbre de 1 fr. rouge brun, presque carmin. Il est donc indiscutable que le vermillon, dans sa vraie et première nuance, n'eut qu'une durée très éphémère et que la circulaire reproduite plus haut ne vise que les exemplaires des timbres de 1 franc du premier approvisionnement qui restaient encore dans les bureaux.

horizontalement et verticalement ; ils sont plus rares. Le 10 c., bistre ligné est encore plus rare, ainsi que le 15 c., bistre, petits chiffres. Quant au 25 c., bleu, il est presque introuvable, et le fond ligné est très mal venu.

L'émission Empire (1862-1870) aurée, possède aussi quelques timbres lignés : le 2 c., brun ; le 30 c., marron, lignés horizontalement ; le 4 c., gris, et le 40 c., orange, lignés verticalement.

De l'émission Empire non aurée, dentelée (1862), je ne connais que trois types : le 5 c., vert ; le 40 c., orange, lignés verticalement ; le 10 c., bistre ligné horizontalement.

L'émission Empire non aurée, non dentelée (1853), possède un seul type qui, je crois, n'a pas encore été signalé et est excessivement rare, relativement aux autres. J'en ai examiné plus de 10,000 et je n'en ai trouvé que quelques-uns. C'est le 20 c., bleu.

A quelle cause attribuer ce fond ligné ? Jusqu'à présent, les quelques écrivains timbrologiques ont passé sous silence cette anomalie. Je crois pouvoir expliquer ainsi ce genre d'impression.

En se reportant aux procédés d'impression photographique, la photozincographie, la phototypie, par exemple, on a reconnu que l'encre ne prend régulièrement que si la planche (zinc, verre ou cuivre) a sur la surface un lignage ou striage imperceptible qui laisse des pleins et des creux qui mordent mieux l'encre, tandis que la couleur appliquée sur l'espace, relativement grand, laissé autour de l'effigie du timbre, est susceptible de ne pas mordre et laisser alors des parties blanches qui, tout en étant presque imperceptibles, empêchent la vivacité de la nuance.

Je crois que c'est là l'explication du fond ligné. Je donne mon opinion pour ce qu'elle vaut, jusqu'à ce que quelque philatéliste plus au courant des trucs de l'imprimeur vienne donner des explications plus officielles, ce que j'espère, pour l'accroissement des connaissances philatéliques.

TIMBRES DE RETOUR

Depuis 1892, la France possède de véritables timbres de retour indiquant les raisons de la non remise des correspondances.

Ces timbres sont au nombre de huit. Ce sont des étiquettes gommées ou non gommées, imprimées typographiquement en noir sur blanc. Elles se composent d'un encadrement rectangulaire horizontal de 2 centimètres 1/2 de large sur 1 centimètre 1/2 de haut (fig. I) portant en antiques les indications suivantes sur une ou plusieurs lignes :

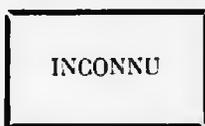


Fig. I.

Inconnu.

Refusé.

Adresse incomplète (2 lignes).

Décédé.

Parti sans laisser d'adresse (3 lignes).

Nom commun à plusieurs personnes (3 lignes).

Non réclamé.

Parvenu sans adresse (2 lignes).

Par arrêté ministériel du 29 janvier 1892, tous les bureaux de France devaient être pourvus avant le 1^{er} juillet 1892 de timbres ou étiquettes marquant la non remise des correspondances. Jusqu'en 1892, Paris seul en était pourvu et s'en servait exclusivement pour la correspondance d'origine extérieure en exécution de l'art. XXII du règlement de détail du service des postes. A partir du 1^{er} juillet 1892, la mesure fut étendue à toutes les correspondances restées en souffrance, quelque fut leur origine.

ADDITIONS

Dans ce chapitre, nous réunissons les renseignements nouveaux qui sont arrivés à notre connaissance pendant l'impression du présent ouvrage ou que nous avons omis.

Ajouter page 34.

Même type. La partie postérieure de la tête est limitée par une ligne blanche.

1 centime,	olive.
2 centimes,	brun rouge.
4 —	gris lilas.
5 —	vert.
10 —	jaune bistre.
20 —	bleu (type I).
20 —	bleu —
20 —	bleu —
30 —	brun.
40 —	vermillon.
80 —	carmin.

Ces timbres forment une variété bien tranchée dont la cause nous échappe encore. Dans la plupart des timbres de l'émission de Bordeaux, la tête est aplatie sur le fond de couleur et ne présente aucun relief ; dans d'autres (ce sont ceux qui nous occupent) le contour de la chevelure est entièrement limité à partir des épis de blé jusqu'à la nuque par une ligne blanche qui détache l'effigie du fond uni. J'ai retrouvé pour toutes les valeurs cette variété signalée par M. Renouard. Elle se trouve toujours sur les timbres bien imprimés. Ceci est une indication certaine pour rejeter de prime abord l'idée d'un nouveau type. Cette variété intéressante pour le spécialiste est probablement due à un encrage plus soigné ou à l'emploi de clichés en bon état. Elle semble être commune sur le 30 cent. et rare sur les 1, 10 et 20 cent.

A ajouter page 164.

L'emploi des différents cachets d'oblitération a fait l'objet de circulaires spéciales qui imposent et déterminent leur usage. Les voici.

La circulaire du 20 décembre 1849 ordonne l'annulation au moyen de timbres à date.

La circulaire du 3 janvier 1849 prescrit l'annulation à la plume au cas où l'encre d'imprimerie ferait défaut, ou lorsque l'oblitération à date paraîtrait insuffisante.

La circulaire du 25 janvier 1849 impose la grille et proscriit tout autre mode d'annulation.

Par circulaire du 1^{er} janvier 1852 et en vertu d'une décision prise le 4 août 1851, la grille fait place au cachet à losange avec chiffres au centre pour les cachets en usage en province, ou avec lettres pour les bureaux ambulants. Paris est muni du cachet à étoile.

La circulaire du 1^{er} juin 1857 annonce la création du cachet *ancré* et en détermine l'usage.

A ajouter page 93 après Essais de l'émission de 1876 :

Une note manuscrite qui se trouve en tête du volume que nous avons entre les mains donne les intéressants détails suivants :

Émission
de Bordeaux

Les circulaires
relatives à l'em-
ploi des cachets
d'oblitération.

Essais de 1876

Note préliminaire.

Les timbres-poste fabriqués à la Monnaie avant 1876 s'obtenaient en imprimant les timbres sur papier de couleur. Pour préserver ces timbres-poste contre le report sur pierre, M. Hulot étendait typographiquement comme le fait la Banque pour ses billets, une encre incolore sur toute la surface du papier.

Si la Banque avait adopté le même procédé, il lui aurait fallu chercher pour les 15 catégories de timbres employés actuellement 15 sortes de papier de différentes couleurs, ce qui aurait eu l'inconvénient au point de vue de l'économie, d'entraîner l'accumulation d'un stock considérable de papier.

Pour éviter cet inconvénient, la Banque s'est décidée à n'avoir qu'un même papier blanc pour tous les timbres et à employer pour donner la couleur voulue au timbre une impression en encre de couleur convenable obtenue typographiquement comme l'était l'impression en encre blanche des anciens timbres-poste.

Les épreuves désignées par la lettre B pour chaque catégorie donnent le résultat de l'impression des timbres sur le papier blanc.

Les épreuves A indiquent les couleurs données au papier par les teintes plates qu'on y dépose.

Enfin les épreuves C montrent l'aspect des timbres terminés quand les deux impressions sont superposées.

A ajouter page 20.

VARIÉTÉS

Effigie laurée
dite à la corne.

Timbre au type II. Au-dessus du nez de l'empereur se trouve une tache blanche allongée.

20 centimes, bleu.

Cette variété connue depuis longtemps est dite à la *corne*. Dès son apparition, elle fit la joie des adversaires de l'empire. Elle est due uniquement à une perte de substance dans un des clichés. Ce trou vient naturellement en blanc à l'impression. Il y eut une variété par feuille : le cliché defectueux fut supprimé dès qu'on s'aperçut de l'effet peu gracieux qu'il faisait sur le nez de l'empereur.

A ajouter page 2.

Emission de 1849

A propos des mots *Timbres-cachets*, le docteur Legrand a signalé que le décret porte *Timbres ou cachets* et que l'avis affiché en Octobre 1848 emploie à la fois les dénominations : *timbres ou cachets* et *timbres-cachets*.

L'S à *timbres postes* (circulaire relative au 1 franc vermillon et carmin) s'explique par l'usage à cette époque d'écrire avec un S le mot similaire *malles-postes*.

A ajouter page 3.

20 cent. de 1849

D'après le D^r Legrand, la nuance des 20 centimes tient à l'emploi de papiers sortant de fabriques différentes.

A ajouter page 15.

Piquages de l'émission de 1853-1860.

Nous nous apercevons que nous avons donné deux appellations vicieuses à deux variétés de piquages de l'émission de 1853-1860. Les timbres classés sous le n° 2 *Percés en scie* doivent prendre le nom de *dentelés à grosses pointes* (ne pas confondre avec points) et ceux du n° 6 *Percés en arcs* sont en réalité *percés en scie*.

Les premiers présentent un piquage semblable à celui des timbres de St-Thomas. Les dentelures sont très grandes (voir fig. 22), tandis que le piquage des seconds est fin et présente bien la forme des dents d'une scie.

Nous avons fait suivre d'un point d'interrogation le 10 cent piqué à grosses pointes. Ce timbre existe à deux exemplaires dans la collection

de M. Hervé Gruyer. Les exemplaires de M. Gruyer sont oblitérés à Moulins Engilbert dans la Nièvre.

Un exemplaire que nous possédons dans notre collection vient d'Yvetot, un deuxième est oblitéré à Clamecy (Nièvre.)

A ajouter au bas de la page 111.

Après le concours infructueux de 1894, le ministre donna directement à M. Grasset la commande d'une gravure nouvelle, que l'artiste exécuta (fig. 87) mais qui, jugée insuffisante, fut refusée.

A ajouter page 351 après Variété g).

RÉIMPRESSION.

Obock en surcharge cintrée. Le deuxième O d'OBOCK a 4 mm. au lieu de 3 mm. 1/2 (fig. 404).

4 centimes, marron sur bleuté.

A ajouter page 338 après 1893.

VARIÉTÉS

Avec NOUVELLE CALÉDONIE ET DÉPENDANCES au lieu de CES.

1 centime,	noir sur bleu.
2 centimes,	brun Van Dyck sur paille.
4 —	marron sur bleuté.
5 —	vert sur verdâtre.
10 —	noir sur lilas.
15 —	bleu sur blanc ou légèrement teinté bleu.
20 —	rouge brique sur vert.
25 —	noir sur rose.
30 —	brun sur teinté brun.
40 —	vermillon sur jaune clair.
50 —	rose vif sur teinté rose.
75 —	violet foncé sur orange.
1 franc,	vert olive sur jaune verdâtre.

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..



BIBLIOGRAPHIE

- Le Questionneur timbrophilique, (MAHÉ).
Le catalogue de timbres-poste, par O BERGER-LEVRULT.
Les catalogues de MOENS.
L'Union Postale (V. ROBERT 1892-1894).
Le timbre-poste (MOENS 1863-1897).
L'ami des timbres, (ROUSSIN).
L'Echo de la timbrologie.
La Gazette des timbres, (MAHÉ 1872-1875).
Le Philatéliste français, (LEMAIRE 1892-1897).
La Gazette timbrologique, (abbé PONCIN 1892-1897).
Das Vertauliche Correspondenzblatt, 1890-1897.
La Revue philatélique française, 1890-1897.
Die Illustrierte Briefmarken Zeitung, (HEITMANN).
Manuel de l'amateur de timbres, (D^r LEGRAND).
Le collectionneur de timbres-poste, (MAURY).
Histoire du timbre-poste français, (LEROY).
Le Timbrophile, (MAHÉ 1864-1871).
Travaux de M. LANGLOIS.
Journal officiel, 1849-1897.
Bulletin des lois.
Bulletin administratif des Postes et Télégraphes.
Etc., etc.
-

- Page 317, 8^e ligne : lire fig. 330 au lieu de 328.
Page 317, 31^e ligne : lire 328-329 au lieu de 329-330.
Page 318, après *Var. g.*, lire fig. 333.
Page 334, 33^e ligne : après *N C E est de 8 mm.*, ajouter fig. 373 *bis*.
Page 335, 3^e ligne : lire 378 et non 374.
Page 335, 9^e ligne : remplacer fig. 378 par 374.
Page 344, 34^e ligne : lire fig. 370.
Page 352, après *fn 1892*, ajouter fig. 414.
Page 352, 4^e ligne : ajouter fig. 404 *bis*.
Page 396, 3^e ligne : lire fig. 536.

ERRATA DE L'ATLAS

Les planches 276 et 277 sont interverties.
La figure après 392 doit porter le n° 394 et non le n° 328.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Les timbres poste de la Métropole.

	Pages.
<i>Emission de 1849-1850.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Le 1 fr. vermillon et le 1 fr. rouge terne. — Le 20 centimes, le 40 centimes.	1
<i>Emission de 1850.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Le 20 cent. bleu. — Cachet taxe. — Le 15 cent. vert. — Disposition des timbres en feuilles. — Falsifications. — Faux usés postalement. — Réimpressions.	7
<i>Emission de 1852.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Falsifications. — Oblitérations	8
<i>Emission de 1853.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Les 10, 40, 25 cent. et 1 fr.	9
<i>Emission de 1854-1860.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Le 20 cent. sur papiers teintés. — Papiers. — Oblitérations	11
<i>Les piquages de l'émission de 1853-1860.</i>	
Percés en points — Percés en lignes. — Procédé Ridoux. — Percage offi- ciel. — Procédé Susse.	15
<i>Emission de 1862.</i>	
Nomenclature. — Oblitérations. — Oblitérations des corps expéditionnaires .	18
<i>Emission de 1863-1870.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Les deux types de cette émission. — Types du 30 centimes. — Types du 5 fr. — Timbres dits de Rothschild. — Le 20 cent. lauré non piqué. — Timbres projetés. — Oblitérations. — Faux pour servir	20
<i>Poste par ballons montés 1870.</i>	
Historique. — Nomenclature des ballons. Cartes et lettres en usage. — Des- cription des lettres par ballons montés.	24
<i>Emission de 1870 dite du siège de Paris.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Différenciation de l'émission de 1849 de celle de 1870. — Les trois types du 40 cent. — Les 40 et 20 centimes. . .	28
<i>1870. Dépêches par pigeons voyageurs.</i>	
Historique. — Procédé Blaise. — Procédé Dagron. — Projets divers. . . .	30
<i>1870. Emission de Bordeaux.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Oblitérations. — Tirage. — Caractères dis- tinctifs de l'émission de Bordeaux. — Les types du 20 cent. — Variétés. — 2 cent. 2 ^e type. — Piquages divers, nomenclature. — Faux pour servir. — Démonétisation. — Falsifications. — Emission de Tours.	31

	Pages.
<i>1870. Autres modes d'affranchissements pendant la guerre.</i>	
Historique. — Timbres coupés en deux. — Vignette Suisse. — Timbre fiscal usé poste	39
<i>1871. La Poste sous la Commune.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Agence de la Bourse. — Agence Moreau. — Agence Maury-Lorin.	40
<i>Emission de 1871 au type Cérés.</i>	
Nomenclature. — Historique. — 5 cent. sur azur. — 10 cent. lauré surchargé 10. — 15 cent. bistre. — Faux	43
<i>Emission de 1872-1873.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Erreur du 45 cent. brun sur rose. — Falsifications — Oblitérations.	45
<i>Emission de 1876.</i>	
Nomenclature des timbres émis au premier type	49
<i>Emission de 1876-1877.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Les deux types de l'émission de 1876 . . .	51
<i>Emission de 1877-1878.</i>	
Nomenclature. — Historique. — 20 cent. bleu. — 15 cent. jaune.	54
<i>Emission de 1879-1880.</i>	
Nomenclature. — Historique.	57
<i>Emission de 1884-1890.</i>	
Historique. — Disposition des timbres en feuilles. — Oblitérations	58
<i>Têtes bèches</i>	
Nomenclature. — Historique. — Place des têtes-bèches. — Têtes-bèches des Colonies.	62
<i>Variétés diverses</i>	
Variétés de piquages de l'émission au type 1876. — Timbres spécimens. — Timbres de fantaisie	65
<i>Timbres français non piqués</i>	
Emission de 1870-1873. — Timbres au type 1876.	67

DEUXIÈME PARTIE

Les chiffres taxe.

Emission de 1859-1878

Nomenclature. — Historique. — Taxe d'Alsace-Lorraine. — Taxe de 5 c. sur lettres venant d'Espagne. — Distinction des 10 et 15 cent. lithographiés et typographiés. — Falsifications. — Variétés et types	72
<i>Emission de 1880-1882.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Les deux types de l'émission. — Fraudes. — 30 cent. saumon. — 4 fr. saumon. — Falsifications. — Oblitérations. . .	75

TROISIÈME PARTIE

Les Essais.		Pages.
INTRODUCTION		81
A) Timbres au type adopté.		
<i>Epreuves d'artistes et de graveurs</i>		82
<i>Essais de papier</i>		84
<i>Essais de couleurs</i>		85
Nomenclature. — Timbres taxe. — Timbres de journaux — Timbres coloniaux. — Historique. — Doubles impressions. — Emission de Bor- deaux. — Timbres de journaux. — Essais de l'émission de 1876.		94
<i>Essais d'annulation.</i>		
Procédés Charrier. — De Limancey. — Timbre à l'effigie de Minerve. . . .		95
<i>Spécimens et essais d'étude.</i>		
Essais Hulot. — Essais Barre. — Essai Hulot. — Essais officiels. — Essai Hulot		97
B) Timbres proposés.		
<i>En vue de modifier les procédés de fabrication.</i>		
Projet X. — Projet Borde. — Projet Chezeaud. — Projet de la Banque de France		99
<i>Essais d'annulation.</i>		
Projet Mellet et Pichot. — Essai de Cayenne. — Projet Morel. — Projet Morel de Péronne. — Projet Rives de Seine. — Projet Fichet. — Projets Morel, Muller, Spiers		101
<i>Essais en vue d'un changement de type.</i>		
Projets divers. — Essai du Prince impérial. — Essai de timbres taxe. — Projet X. — Projet Gaiffe. — Projet X. — Essai de la Commune. — Pro- jet Cordier et Mouchon.		103
<i>Essais d'enveloppes.</i>		
Essais Barre. — Contrefaçons Hulot. — Essais de bandes. — Projet Ber- thou. — Projet Renard.		106
<i>Essais de cartes postales</i>		110
C) Timbres projetés.		
<i>Concours de 1875 et 1894.</i>		
Projet Chaplain. — Projet Picault. — Projet Daniel-Dupuis. — Projet Mouchon. — Projet Lechevrel. — Projet Bourgoïn. — Projet « Spes ». . .		111

QUATRIÈME PARTIE

Les timbres de journaux.	
Nomenclature. — Historique. — Le timbre de 1/2 centime	115
Les timbres télégraphes.	
Nomenclature. — Historique.	119
Les timbres téléphone.	
Nomenclature. — Historique	121

CINQUIÈME PARTIE

Les cartes postales.

Cartes postales simples.

Nomenclature. — Erreurs. — Historique. — Monstres.

Cartes postales avec réponse.

Nomenclature. — Historique

Carte postale du siège de Strasbourg.

Historique,

Cartes postales commémoratives

Les cartes lettres.

Cartes lettres simples.

Nomenclature. — Historique. — Cartes lettres réclames.

Cartes lettres avec réponse.

Nomenclature

Les enveloppes.

Enveloppes.

Nomenclature. — Historique.

Les Bandes.

Bandes.

Nomenclature. — Historique. — Erreur

SIXIÈME PARTIE

La Poste par tubes pneumatiques.

Cartes simples.

Nomenclature. — Historique. — Surcharges.

Cartes pneumatiques avec réponse.

Nomenclature. — Historique

Cartes et feuilles pour remboursement.

Nomenclature

Cartes lettres pneumatiques.

Nomenclature

Cartes lettres pneumatiques avec bon de réponse.

Nomenclature

Enveloppes pneumatiques.

Nomenclature. — Historique

SEPTIÈME PARTIE

Correspondance circulant en franchise.

Cartes postales de service.

Historique. — Franchise temporaire. — Cartes du Choléra. — Administratives. — Franchise accordée aux fonctionnaires. — Franchise accordée au public

Marques et cachets de Postes.

	Pages.
<i>Les cachets d'origine.</i>	
<i>Les cachets de départ.</i> -- Cachets des gares. — Cachets des bureaux de distribution. — Cachets de courriers convoyeurs. — Cachets des bureaux ambulants	161
<i>Les cachets d'arrivée.</i> — Historique. — Description	163
<i>Les cachets d'oblitération.</i>	
Nomenclature. — Oblitérations des paquebots poste. — Oblitérations spéciales. — Oblitérations des timbres taxe	164
<i>Les cachets d'affranchissements</i>	
Historique. — Cachets PP, PD, PF.	167
<i>Les cachets taxe.</i>	
Historique. — Cachets taxe de 25 et 30 cent. — Cachets taxe de 15 et 40. — Cachets taxe à date. — Nomenclature	168
<i>Les Marques postales.</i>	
Description. — Cachets divers	170

HUITIÈME PARTIE

Alsace-Lorraine.

*Timbres étrangers émis en France.**

Nomenclature. — Historique. — 1 ^{re} Période. — 2 ^e Période. — Oblitérations. — Cachets des bureaux du grand Etat-major. — Cachets des bureaux divisionnaires. — Cachets des bureaux régimentaires. — Cachets définitifs allemands. — Variétés de cachets. — Cachets d'essais. — Cachets des gares. — Nomenclature des cachets français. — Nomenclature des bureaux ambulants. — Nomenclature des cachets au type primitif. — Nomenclature des cachets des gares. — Cachets d'essai. — Cachets provisoires ou de fortune. — Burelages droits et burelages renversés. — Falsifications	477
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

NEUVIÈME PARTIE

Bureaux français du Levant.

<i>Levant français</i>	491
<i>Cavalle</i>	491
<i>Dédéagh.</i>	491
<i>Port Lagos.</i>	492
<i>Vathy.</i>	492
Historique. — Nomenclature des Bureaux français du Levant. — Oblitérations	492

DIXIÈME PARTIE

Bureaux français établis à l'étranger.

Bureaux français.

Introduction. — Nomenclature des Bureaux français établis à l'étranger. . .	197
<i>Chine</i>	198
<i>Madagascar</i>	199
Nomenclature. — Historique.	

	<i>Maroc.</i>	Pages,
Nomenclature. — Historique. — Essais		201
	<i>Zanzibar.</i>	
Nomenclature. — Historique		202

ONZIÈME PARTIE

Bureaux étrangers régis par l'administration française.

	<i>Monaco.</i>	
Nomenclature. — Historique		207
	<i>Tunisie.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Réimpression. — Timbres-taxé		210

DOUZIÈME PARTIE

Colonies françaises. Emission générale.

	<i>Timbres de la Métropole usés aux colonies.</i>	
Nomenclature. — Historique (page 221).		217
	<i>Emission de 1859-1866 (type aigle)</i>	
Nomenclature. — Historique. — Tête-bêche. — Piquages. — Faux pour servir. — Timbres de la Métropole usés aux colonies. — Oblitérations . .		218
	<i>Emission de 1871 (type Empire).</i>	
Nomenclature. — Historique. — Le 5 cent. colonial type Empire non lauré .		223
	<i>Emission 1871-1877 (type Cérés).</i>	
Nomenclature. — Historique. — Timbres percés en lignes. — Falsifications. 40, 2, 4 centimes. — Oblitérations. — Têtes-bêches		224
	<i>Emission de 1876 (type groupe allégorique).</i>	
Nomenclature. — Historique		227
	<i>Emission de 1878-1880.</i>	
Nomenclature. — Divers. — Gommage.		228
	<i>Emission de 1881 (type déesse assise).</i>	
Nomenclature. — Historique		229
	<i>Emission de 1892 (type Commerce et Navigation).</i>	
Nomenclature. — Historique. — Erreur. — Auteur.		232
	<i>Réimpressions de 1887 (dites de Granet).</i>	
Nomenclature. — Historique. — Caractères distinctifs des réimpressions . .		236
	<i>Timbres-taxé.</i>	
Nomenclature. — Timbres-taxé de 1, 2, 5 fr. noir. — Oblitérations.		238
	<i>Essais.</i>	
Nomenclature. — Essais de surcharges.		240

TREIZIÈME PARTIE

	Pages.
Colonies françaises. Emissions spéciales des Colonies.	
INTRODUCTION	245
<i>Anjouan.</i>	
Nomenclature	247
<i>Annam et Tonkin.</i>	
Nomenclature. — Classification. — Historique	248
<i>Bénin.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Etudes des surcharges.	255
<i>Cochinchine.</i>	
Nomenclature. — Timbres de la métropole émis aux colonies. — Historique. — Timbres-taxe faux.	261
<i>Congo Français.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Classement des surcharges par émission. — Variétés. — Congo ENR 10 centimes. — Etude détaillée des surcharges et mesures	263
<i>Côte d'Ivoire.</i>	
Nomenclature	269
<i>Diégo Suarez.</i>	
Nomenclature	272
Timbres-taxe. — Mesures. — Historique. Etude des surcharges	
<i>Djibouti.</i>	
Nomenclature. — Historique	277
<i>Gabon.</i>	
Nomenclature — Historique. — Etude des surcharges.	279
<i>Guadeloupe.</i>	
Nomenclature, — Timbres-poste, timbres-taxe. — Historique. — Etude de l'émission du 23 Février 1884. — Etude de l'émission du 31 Décembre 1888. — Etude de l'émission du 22 Mars 1889. — Etude de l'émission du 5 Août 1891. — Timbres-taxe premier tirage. — Deuxième tirage. — Réimpressions. — Essais	283
<i>Guinée française.</i>	
Nomenclature	297
<i>Guyane française.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Falsifications — Etudes des surcharges. — Mesures des surcharges.	298
<i>Indes françaises.</i>	
Nomenclature	305
<i>Indo-Chine.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Signification des lettres R. D. — Timbres de colis-postaux.	306
<i>Madagascar.</i>	
Nomenclature. — Historique.	308
<i>Majunga.</i>	
Nomenclature. — Historique.	311

	Pages.
<i>Martinique.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Tableau synoptique des premières surcharges. — Etude des surcharges. — Emission de 1892. — Le timbre de 05 c. sur 5 cent. Timbres-taxé. — Cartes-postales.	812
<i>Mayotte.</i>	
Nomenclature	325
<i>Nossi-Bé.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Timbres non émis. — Timbres-taxé	326
<i>Nouvelle-Calédonie.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Le timbre lithographié de 1859. — Etude des surcharges. — Timbre provisoire. — Timbres-taxé provisoires. — Timbres pour imprimés. — Timbres de franchise pour la correspondance militaire.	334
<i>Nouvelles-Hebrides</i>	
Essais. — Historique	349
<i>Obock.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Etudes des surcharges. — Service postal par méharis. — Réimpression du 5 cent. taxe	350
<i>Océanie.</i>	
Nomenclature	358
<i>Pondichéry.</i>	
Nomenclature. — Historique	359
<i>Réunion</i>	
Nomenclature. — Historique. — Les timbres de 1852. — Falsifications, le 52 c sur 40 cent. — Etude des variétés. — Les types des timbres de 1852. — Réimpressions. — Emission de 1891. — Emission du 3 décembre 1891. — Emission de 1894. — Timbres-taxé. — Falsifications	360
<i>Sainte-Marie-de-Madagascar.</i>	
Nomenclature.	374
<i>Saint-Pierre-et-Miquelon.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Timbres-taxé. — Etude des surcharges . .	375
<i>Sénégal.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Les timbres avec surcharge transversale SENEGAL. — Les 75 c. et 1 fr. sur le 45 et 5 cent 1881. — Timbres de quittance.	388
<i>Soudan français.</i>	
Nomenclature. — Historique. — La surcharge du 75 cent. non piqué . . .	392
<i>Tahiti.</i>	
Nomenclature. — Historique. — Tirages.	394

QUATORZIÈME PARTIE

Documents divers.

<i>Introduction</i>	401
<i>La Poste à Paris en 1759.</i>	
Déclaration du roi portant établissement d'une poste de ville à Paris donnée à Versailles le 6 Juillet 1759.	402

<i>Fabrication des timbres-poste français en 1849.</i>		Pages.
Lettre de M. Hulot du 25 Septembre 1851		404
<i>Signification des lettres qu'on trouve sur les cachets à losanges.</i>		404
<i>Liste alphabétique des départements.</i>		
Avec indication du numéro d'ordre postal attribué à chacun d'eux avant 1871		409
<i>Documents relatifs au un franc vermillon.</i>		
Circulaire ordonnant le renvoi à l'administration du un franc vermillon. . .		410
<i>Les timbres français à fond ligné</i>		
Nomenclature. — Etude.		412
<i>Les timbres de retour.</i>		
Nomenclature		414
<i>Additions.</i>		
Emission de Bordeaux. — Les circulaires relatives à l'emploi des cachets d'oblitération. — Essais de 1876. — Effigie laurée dite à la corne. — Emission de 1849. — 20 cent. de 1849. — Piquages de l'émission de 1853-1860. Essai de Grasset. — Réimpression d'Obock. — Nouvelle-Calédonie . . .		415
<i>Bibliographie</i>		419
<i>Errata</i>		421
<i>Table des matières</i>		423



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

NANCY, IMPRIMERIE L. KREIS, 51, RUE SAINT-GEORGES



ATLAS

DES

VIGNETTES POSTALES

DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

publié par

F. MARCONNET

Secrétaire de la *Société Philatélique Lorraine*

PREMIERE EDITION

NANCY

Clichés de la maison *H. Barbier et H. Paulin*

4 -- Quai Choiseul -- 4

La Maison A. Barbier & Paulin tient à la disposition de M. M. les Amateurs,
dans le cas où ils le désireraient les clichés de la collection ci-incluse



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



20



19



21



23



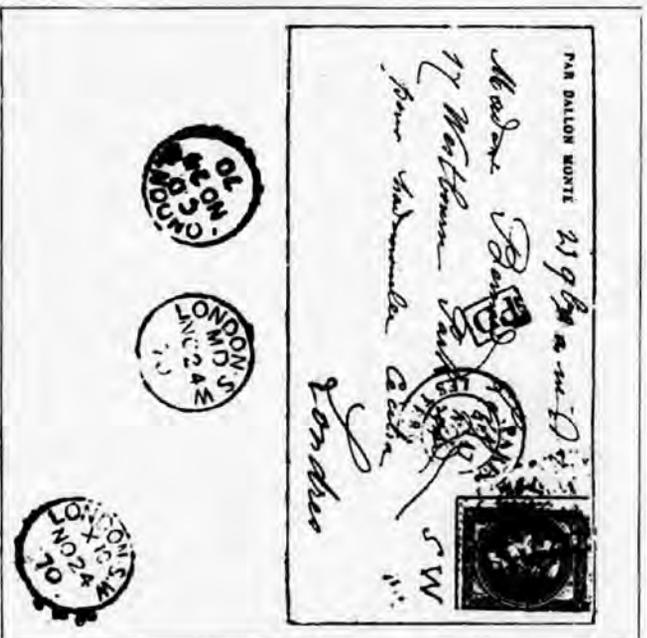
22



24



25



PARAIT

les Mercredi et Samedi

A 10 H DU MATIN

LETTRE-JOURNAL

DE PARIS

Gazette des Absents

Prix : 15 centimes.

EN VENTE A PARIS

Rue Saint-Hippolyte, 338

et au bureau du Figaro

RUE ROSSINI, 1

SAMEDI 23 Octobre 1870. — RAPPORT MILITAIRES :
21 Octobre, 7 A. 45 soir. Une sortie a été faite au-
 jourd'hui par le général Ducrot, dans la direction
 de Rueil, la Malmaison, la Jonchère et le château
 de Busanval. Après une canonnade très-vive de trois
 heures, nos troupes se sont avancées avec le plus
 grand entrain sur tous les points, repoussant les li-
 gnières ennemis jusque dans l'épaulement qui borde
 les hauteurs de la Jonchère. Dans ces positions, les
 obus de notre artillerie allaient les foudroyer, forçant
 l'ennemi à renouveler cinq fois les détachements
 qui les occupaient ; ce fait permit de mesurer les
 pertes considérables qu'il a éprouvées. L'action
 ne s'est terminée qu'à la nuit close, et, par consé-
 quent, les détails n'ont pu encore être recueillis ;
 le rapport du général Ducrot les fera connaître de-
 main. Sur la rive gauche, entre Ivry et Issy, le gé-
 néral Vinoy a fait, pendant ce temps, déployer ses
 troupes sur la route stratégique. Son artillerie, celle
 des forts et les canonniers de Billancourt ont cou-
 vert d'obus toutes les positions de l'ennemi. Le gé-
 néral de Bellière a été, d'autre part, porté de
 Saint-Denis sur Gennevilliers et Colombes, pour
 couvrir la droite de l'opération du général Ducrot.
 — **Informations et faits divers.** — *Dépêche* reçue
 de Tours, annonçant le départ de M. Gambetta pour
 Besançon, et la grande démoralisation de l'armée em-
 bême. — *Emprunt.* Le versement du premier tiers
 de l'emprunt a commencé le 20 et a amené au Trésor
 une somme assez considérable pour qu'il ait été
 difficile de recevoir tous les versements. En consé-
 quence, il a été décidé que les tickets du Trésor
 resteraient ouverts, même le dimanche 23 de ce mois,
 aux porteurs de certificats.

DIMANCHE 23 Octobre. — RAPPORT MILITAIRES.
23 Octobre, 4 A. soir. (L'espace trop restreint que
 nous avons à notre disposition ne nous permet pas
 de reproduire en entier le rapport militaire du 23.
 Nous le donnerons par extraits et par analyse.) Une
 sortie composée de trois troupes (général Berthaud,
 Noël, et colonel Chailion) a été faite hier,
 sous les ordres du général Ducrot, sur le pays situé
 entre la station de Rueil et la ferme de Fouilleuse,
 comprenant Busanval, la Malmaison, la Jonchère et
 Rogival. Nous avons mis en ligne 6350 hommes
 d'infanterie, 3 escadrons de cavaliers, et 48 bouches
 à feu. Le combat a duré de 1 heure à 3 heures. Nous
 avons eu devant nous la 9^e division du 5^e corps prus-
 sien, une fraction du 4^e corps et un régiment de la
 garde. Ces troupes ne nous ont opposé qu'une force
 d'artillerie inférieure à la nôtre. En résumé, le bal
 a été atterré, c'est-à-dire que nous avons enlevé les
 premières positions de l'ennemi, que nous l'avons
 forcé à faire entrer en ligne des forces considérables,
 qui, exposées pendant presque toute l'action au feu
 formidable de notre artillerie, ont dû éprouver de
 grandes pertes ; le fait est d'ailleurs constaté par
 les débris de quelques prisonniers que nous avons

pu ramener. Mais ce que je me plains surtout a recon-
 naître avec un sentiment de grande satisfaction, c'est
 l'excellente attitude de nos troupes à zouaves, gardes
 mobiles, infanterie de ligne, tirailleurs Dumas, francs-
 tireurs des Terres, francs-tireurs de la ville de Paris,
 tout le monde a fait son devoir. Le rapport accorde
 une mention toute particulière aux tirailleurs Fran-
 chet, placés dans les différentes colonnes, et qui,
 « comme toujours, se sont montrés aussi dévoués
 qu'intelligents et intrépides. » — L'état général de
 nos pertes pour la journée du 21 consiste en : officiers,
 2 tués, 15 blessés, 11 disparus ; troupe, 32 tués,
 230 blessés et 153 disparus. Total : 463. — *Ordre*
du Gouverneur : Le Gouverneur de Paris félicite le
 14^e corps de la régularité parfaite avec laquelle il a
 exécuté, dans la journée d'hier, ses manœuvres pré-
 paratoires et pris ses positions de combat, de la
 vigueur avec laquelle il a attaqué, de l'ordre dans
 lequel, à la nuit close, il a rallié ses cantonnements.
 C'est par de telles opérations, bien conduites et bien
 exécutées, que les troupes se préparent aux grands
 efforts de la guerre. Je dois des éloges particuliers
 à l'artillerie, dont quelques batteries ont marché à
 l'ennemi avec beaucoup d'audace, trop d'audace en
 certains cas. A dater du combat d'hier, le 14^e corps
 a conquis sa place parmi les meilleures troupes de
 l'armée de la défense. — *Informations et faits divers.*
 — *Dépêches.* Nous avons reçu la dépêche de
 M. Gambetta nous annonçant la constitution de l'ar-
 mée de la Loire et l'occupation d'Orléans par les
 Prussiens, ainsi que les mouvements de nos troupes
 dans la Franche-Comté, les Vosges et l'Ouest. —
Portes. Nous allons pouvoir envoyer par les ballons
 des mandats de poste jusqu'à la somme de 200 fr.
 On nous parle aussi de la possibilité d'avoir des re-
 sponses à nos lettres en appliquant à la correspon-
 dance privée le système de la codéonographie pho-
 tographique employé pour les dépêches du gouver-
 nement. — *Les Chronos.* La souscription pour la
 fabrication des canons, dit *le Temps*, marche avec ac-
 tivité ; l'argent nécessaire pour un grand nombre de
 pièces est dès aujourd'hui entre les mains de la So-
 ciété chimique et des Comités scientifiques des vingt
 arrondissements. Société chimique et Comités se sont
 entendus pour réuser leurs efforts et leurs com-
 mandes. Le ministre des travaux publics a mis les
 marchés, plans et dessins à leur disposition, et le
 zèle des fondeurs ne fait pas défaut. — *Chemins de*
fer. On a occupé déjà, dans les différents com-
 pagnons de chemins de fer, des travaux nécessaires
 au rétablissement des communications pour le cas
 probable ou les événements militaires qui se pré-
 sentent permettraient de libérer prochainement les
 lignes.

LUNDI, 24 Octobre. — RAPPORT MILITAIRES. 23 oc-
 tobre, 60 A. 40 matin. Ce matin, à deux heures,
 un poste avancé croisé, sur la route de Neuilly-sur-
 Marne, a fait devant une patrouille de la garde





28



30



29



31



32



33



34



36



37



35

1^{er} TYPE.

NOTE. DÉPÊCHE-RÉPONSE.

(Décret du Gouvernement de la défense nationale en date du 10 novembre 1870.)

Les réponses doivent être imprimées par tout ou par moi dans les colonnes à 7, elles ne peuvent excéder le nombre de 5 : la taxe à franchissement des réponses, qu'elle atteignent ce nombre ou qu'elle y soient inférieures, est uniformément fixée à 5 francs.

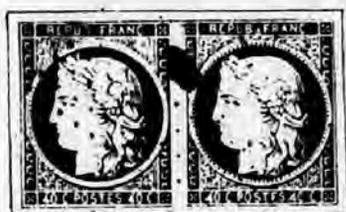
La remise de la présente notice est accordée à son titre de 5 cent. qui doit être représenté au moyen d'un timbre-poste de cette valeur qui sera placé dans le cadre ci-dessous.

NOM DU PAYS ou AÉRIEN L'ESPÉRIENCE	LETTRES ou PAROLES ou de l'espérier	NOM ET DOMICILE (ou Adresse télégr.) du DESTINATAIRE.	RÉPONSES		
			1 ^{re} question	2 ^e question	3 ^e question

38



38 bis



39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



49



50



51



52



53



54



55



56

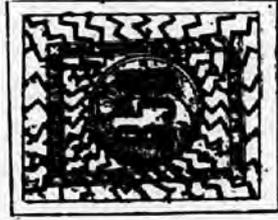
CARTE POSTALE.	
<p>PREY pour la FRANCE, l'ALGERIE, les COLONIES FRANÇAISES et les PAYS ÉTRANGERS avec lesquels l'échange des Cartes postales est autorisé : 20 centimes.</p>	
<p><i>M</i> _____</p>	
<p>_____</p>	
<p><i>a</i> _____</p>	
<p>Département _____</p>	
<p>ou _____</p>	
<p>Pays: _____</p>	
<p><small>Le timbre doit être sur le côté de la carte. L'autre côté est réservé à la correspondance.</small></p>	
<p><small>Les cartes postales doivent être envoyées par la poste. Elles ne sont pas remboursées. Les cartes postales envoyées par la poste sont soumises à la taxe de 20 centimes. Les cartes postales envoyées par la poste sont soumises à la taxe de 20 centimes. Les cartes postales envoyées par la poste sont soumises à la taxe de 20 centimes.</small></p>	

Mars - 1906. (100)

56 bis



58



60



63



64



57



59



62



65



66



67



68



69



70



71



73



72



74



75



76



78



79



77



80



81



82 bis



82



83



84



85



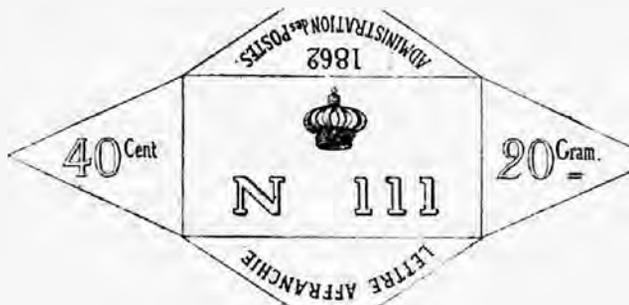
86



87







90 91 92

MINISTÈRE des POSTES et des TÉLÉGRAPHES

TELEPHONES

Bulletin de Conversation

DE 5 MINUTES

Service téléphonique international



94



93



95



96



97



98



99



100



101



101 bis



102



102 bis



103



104



105



105 bis

CARTE POSTALE

La cote est réservée exclusivement à l'adresse



M _____

La carte et-jointe est destinée à la réponse.

106

SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS  MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

COMITÉ AUXILIAIRE DE STRASBOURG.

A M _____

à _____

M _____

107

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE LETTRE



M _____

Pour ouvrir la carte-lettre, déchirer en suivant le pointillé.

108

Pour ouvrir la carte lettre, déchirer en suivant le pointillé.

 **CARTE-LETTRE**
La carte ci-jointe est destinée à la réponse.

CARTE-LETTRE
RÉPONSE



à _____

Pour ouvrir la carte-lettre, déchirer en suivant le pointillé.


 Direction Générale des Postes et des Télégraphes

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE
 (REMBOURSEMENTS)
 Rue St-Romain n° 6
 PARIS


BUREAU DE POSTE N° XXXXXXXXXX
 PARIS

116

114

TUBES PNEUMATIQUES
 Depuis le 1^{er} Février 1884, tous les quartiers de Paris
 sont munis de service des Cartes pneumatiques
 à l'exception des parties ombrees.

(Ce code est autorisation d'envoi à l'étranger)
SERVICE TELEGRAPHIQUE

CARTE-TELEGRAMME


PARIS

(Note: The card shows a shaded area representing a non-service zone in Paris.)

115

TUBES PNEUMATIQUES
 Depuis le 1^{er} Février 1884, tous les quartiers de Paris
 sont munis de service des Cartes pneumatiques
 à l'exception des parties ombrees.

(Ce code est autorisation d'envoi à l'étranger)
SERVICE TELEGRAPHIQUE

CARTE-TELEGRAMME


PARIS

(Note: The card is filled with handwritten text, including 'Monsieur le Directeur', '101 Rue de la Harpe', and a signature.)

TUBES PNEUMATIQUES

La perforation en rouge (sans nul compte au service des Cartes-Télégrammes) depuis le 1^{er} Février 1902. Les parties ombrées laissent subsister.

Le prix est de 1 franc.



PARIS

112

Les bureaux de Télégraphie Centrale de Paris sont : Le Trésorier, les bureaux des Bureaux de Recette et de Réception et toute la ligne des bureaux de Recette, Réception et de Distribution de Courriers jusqu'à celle de Courrier passant par le plan de Tréves et le pont de Bercy.

Le prix est de 1 franc.

PARIS
Télégraphie de France

(Ce tarif est exclusivement réservé à l'étranger.)
SERVICE TELEGRAPHIQUE
TUBES PNEUMATIQUES.
CARTE-TELEGRAMME.
Ne pouvant servir que dans les bureaux de l'étranger central de Paris.

X



110

TUBES PNEUMATIQUES

La perforation en rouge (sans nul compte au service des Cartes-Télégrammes) depuis le 1^{er} Février 1902. Les parties ombrées laissent subsister.

Le prix est de 1 franc.



PARIS

113

Les bureaux de Télégraphie Centrale de Paris sont : Le Trésorier, les bureaux des Bureaux de Recette et de Réception et toute la ligne des bureaux de Recette, Réception et de Distribution de Courriers jusqu'à celle de Courrier passant par le plan de Tréves et le pont de Bercy.

Le prix est de 1 franc.

PARIS
Télégraphie de France

(Ce tarif est exclusivement réservé à l'étranger.)
SERVICE TELEGRAPHIQUE
TUBES PNEUMATIQUES A TRES SECURITE
CARTE-TELEGRAMME.
Ne pouvant servir que dans les bureaux de l'étranger central de Paris.

X



111

Pour ouvrir le télégramme, déchirer en suivant le pointillé.

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse

SERVICE TELEGRAPHIQUE
TUBES PNEUMATIQUES
TELEGRAMME

N° pouvoir circuler que dans les limites de l'ancien octroi de Paris, et devant être clos par l'expéditeur lui-même.

XX _____

Le prix est gratis.
 Le nombre des mots n'est pas limité.

AVIS.

Ce côté est exclusivement réservé aux indications de service. L'expéditeur ne doit rien y écrire.

Il ne peut être inséré dans ce télégramme ni feuille de papier, ni objet d'une nature quelconque. Le télégramme qui aurait un poids supérieur à celui de la feuille vendue, serait mis à l'office à la poste.

117

Pour ouvrir le télégramme, déchirer en suivant le pointillé.

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse

SERVICE TELEGRAPHIQUE
TELEGRAMME

N° pouvoir circuler que dans les limites de l'ancien octroi de Paris, et devant être clos par l'expéditeur lui-même.

XX _____

Le prix est gratis.
 Le nombre des mots n'est pas limité.

AVIS.

Ce côté est exclusivement réservé aux indications de service. L'expéditeur ne doit rien y écrire.

Il ne peut être inséré dans ce télégramme ni feuille de papier, ni objet d'une nature quelconque. Le télégramme qui aurait un poids supérieur à celui de la feuille vendue, serait mis à l'office à la poste.

Valable pour Paris

TUBES PNEUMATIQUES
 Dépôt: 10, boulevard des Capucines, au service de la Direction des Postes et des Télégraphes.

118

Pour ouvrir le télégramme, déchirer en suivant le pointillé.

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse

SERVICE TELEGRAPHIQUE
TELEGRAMME

N° pouvoir circuler que dans les limites de l'ancien octroi de Paris, et devant être clos par l'expéditeur lui-même.

XX _____

Le prix est gratis.
 Le nombre des mots n'est pas limité.

AVIS.

Ce côté est exclusivement réservé aux indications de service. L'expéditeur ne doit rien y écrire.

Il ne peut être inséré dans ce télégramme ni feuille de papier, ni objet d'une nature quelconque. Le télégramme qui aurait un poids supérieur à celui de la feuille vendue, serait mis à l'office à la poste.

Valable pour Paris

TUBES PNEUMATIQUES
 Dépôt: 10, boulevard des Capucines, au service de la Direction des Postes et des Télégraphes.

119

Pour ouvrir le télégramme, déchirer en suivant le pointillé.

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse

SERVICE TELEGRAPHIQUE
TELEGRAMME

Avec réponse payée d'avance.

XX _____

PARIS

AVIS

Ce côté est exclusivement réservé aux indications de service. L'expéditeur ne doit rien y écrire.

Le port de ce télégramme est gratis.

Le nombre des mots n'est pas limité.

Ce télégramme peut circuler, à Paris, dans les limites de l'ancien octroi de Paris, si son poids ne dépasse pas celui de la feuille vendue, et si son poids ne dépasse pas celui de la feuille vendue, et si son poids ne dépasse pas celui de la feuille vendue.

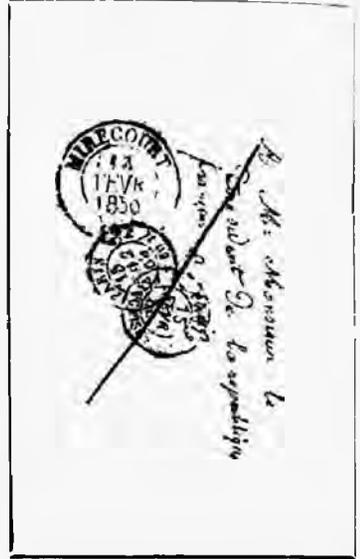
Il ne peut être inséré dans ce télégramme ni feuille de papier, ni objet d'une nature quelconque. Le télégramme qui aurait un poids supérieur à celui de la feuille vendue, serait mis à l'office à la poste.

Le présent télégramme sera remis à son adresse avec une formule ordinaire (sauf le cas) où le destinataire sera libre d'employer pour libérer la réponse payée d'avance.

Plan de Réponse.

Le présent coupon sera d'usage par le bureau des télégrammes qui l'inscrira à son dos, à 300, pour servir de la somme d'une carte réponse (et autres cartes).

120





124



124 bis



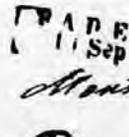
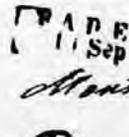
125

Brouses de  Cuisse
 Monsieur Ham. 
 18 Rue de la Republique
 (en face de la Hotel d'Anjou) 
 France - Paris 18th 84

126

79
 La Roche Service  (11)
 Madame 
 Madame de la Roche
 vingt-neuf rue de la Roche
 La Roche Service
 18 MAI 84

127

  
 Monsieur Maurice
 L. Mache  P. D.
 Furblancie et 
 rue de grand Sirey 11.
 Strasbourg

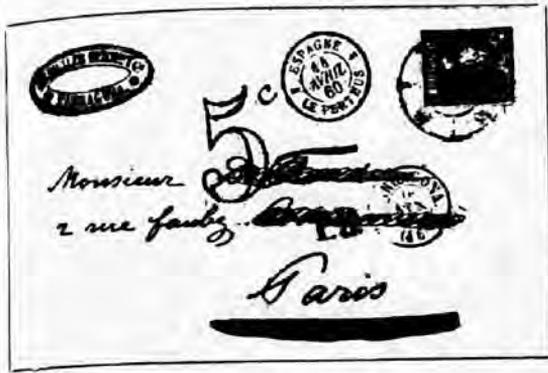
128

A Monsieur  
 Monsieur Bricard
 M. Labouderie
 par Châteauneuf

129

25 
 Monsieur Gault
 en bijou - France
 64 Boulevard Richard Lenoir

129 bis



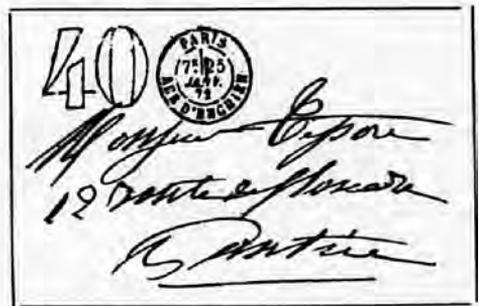
130



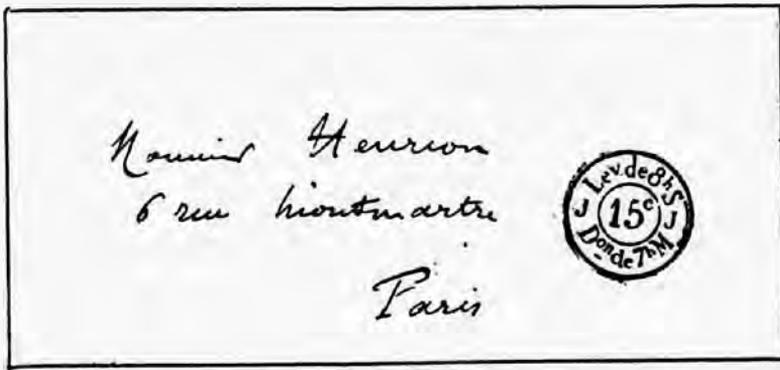
131



132



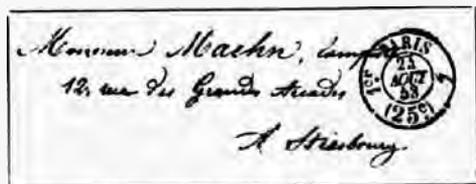
133



134



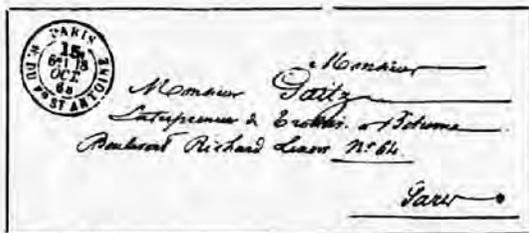
135



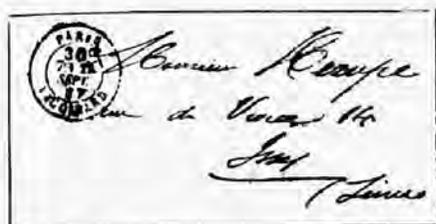
136



137



138



139



140



141



142



143



144



145



145 bis



146



146 bis

Nota. — Les figures 147 à 163 se trouvent page suivante.



164



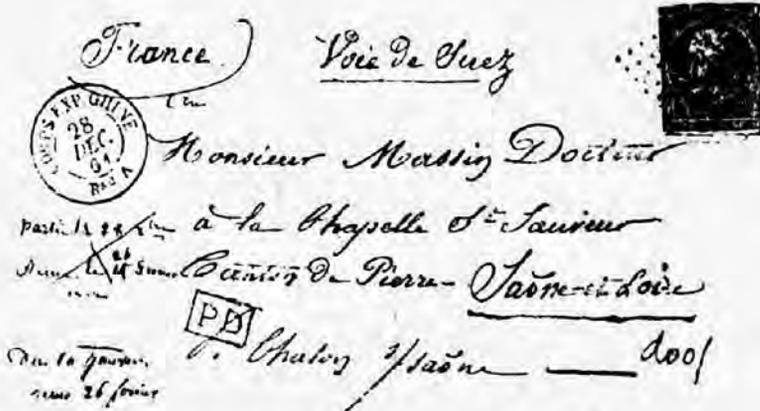
165



166



167



168



169



170



171



172



173



174



175



176



147



148



149



150



151



154-155



152



157



153



158



159



156



160



162



161



163



177



178



179



181



182

A & T
L



180



183



184



185



186



187



188



189



190



191



192



194



193



196



195



198



200



197



202



199



201



203



205



206



204



207



208



209



210



211





212



213



214



215



216



217



218



219



220



221



222



223



220 bis



224



225



226



227



228



231



229



230



233



232



234



235



236



237



238



239



240



241





242



243



244



245

246



247



248



249



250



251



252

12 0 11



253



254



255



256



257



259



258



260



261



262



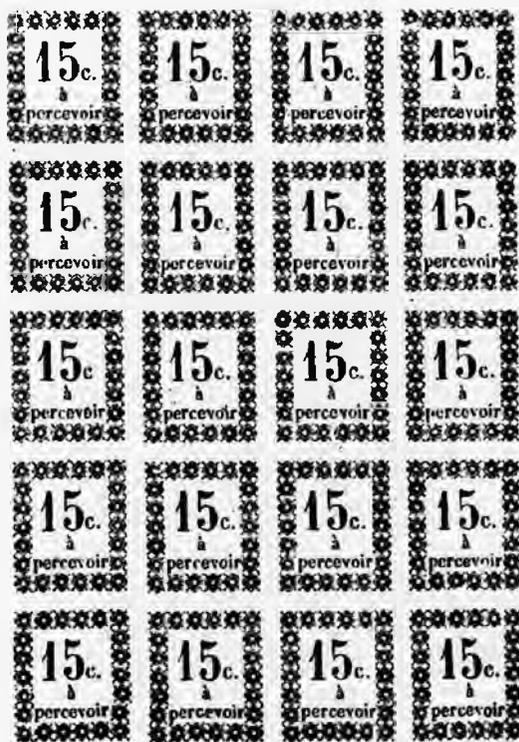
263



265

voir 264 page suivante





264



266

fig: 265 page suivante.





267



267 bis



268





L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

CARTE POSTALE.

Prix pour la France, l'Algérie, la Martinique, St-Thomas, St-Jean et St-Croix (antilles danoises), Dominique, Antigua, Nevis, Montserrat et Saint-Kitts..... 10 centimes.
Prix pour l'Inde et la colonie..... 10 centimes.
Prix pour tous les pays compris dans l'union ou assimilés aux pays de l'union, à l'exception de ceux désignés ci-dessous..... 15 centimes.

Destination
Pays

Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

CARTE POSTALE.

Prix pour la France, l'Algérie, la Martinique, St-Thomas et St-Jean (Antilles danoises), Dominique, Antigua, Nevis, Montserrat et Saint-Kitts..... 10 centimes.
Prix pour l'Inde et la colonie..... 10 centimes.
Prix pour la Martinique et Saint-Thomas..... 15 centimes.

Destination
Pays

Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.





285



286



298



287 bis



288



289



290



291



292



293



294



295



296



297



299



298



285



286



298



287 bis



288



289



290



291



292



293



294



295



296



297



299



298



313



312



310



309



308



307



306



305



304



303



302



301



300





314



315



316



317



318



319



320



321



322



323



324



325



326



329



327



330



328





332



333



335



336



337



338



339



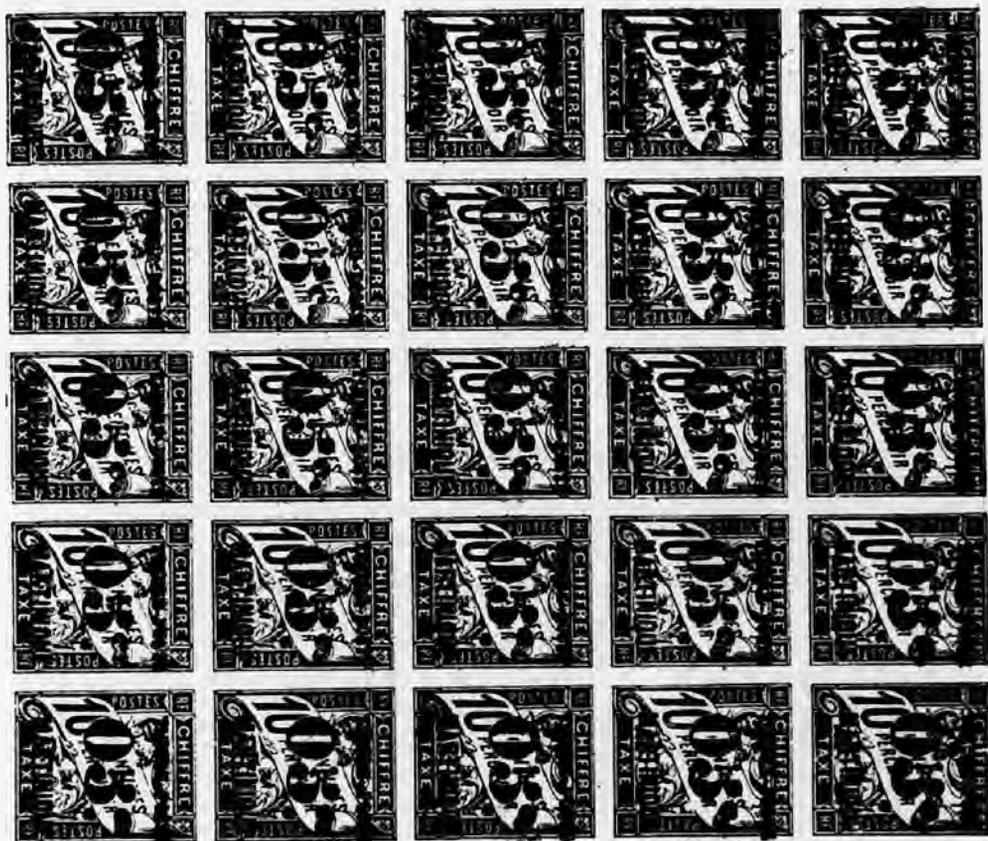
343



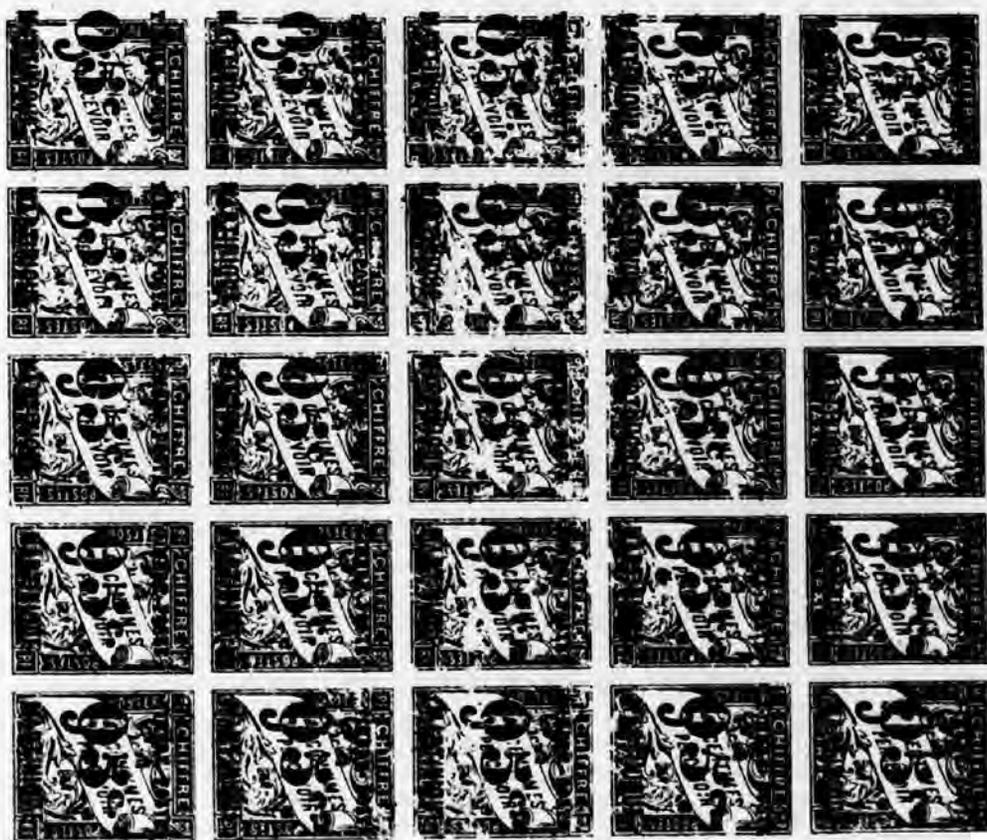
341



340



341 bis



342

MARTINIQUE.

CARTE POSTALE.

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse.

M

344

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

MARTINIQUE.

CARTE POSTALE.

Prix pour l'intérieur de la colonie..... 10 centimes.
Prix pour tous les pays compris dans l'Union
ou assimilés aux pays de l'Union..... 10 centimes.

M

A

Departement
ou
Pays :

Lorsque la carte est à destination
d'une ville, indiquer très exactement
le nom et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une
commune rurale, indiquer le nom de
la commune rurale qui la domine.

345

MARTINIQUE.

CARTE POSTALE.

Prix pour tous les pays compris dans l'Union
ou assimilés aux pays de l'Union..... 10 centimes.

M

A

Departement
ou
Pays :

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

Lorsque la carte est à destination
d'une ville, indiquer très exactement
le nom et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une
commune rurale, indiquer le nom de
la commune rurale qui la domine.

346

347





348



349



350



351



352



353



354



355



356



357



358



359



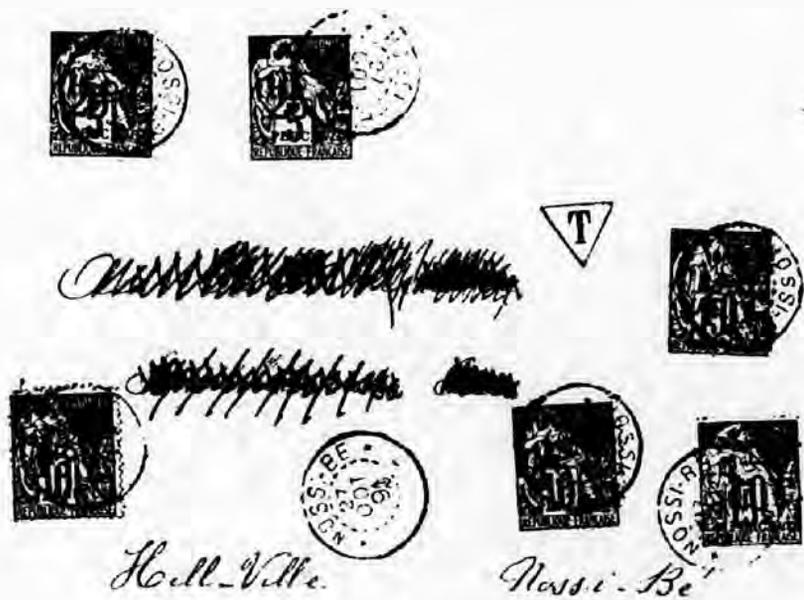
361



360



362



363



364



365



366



367



368



369



371

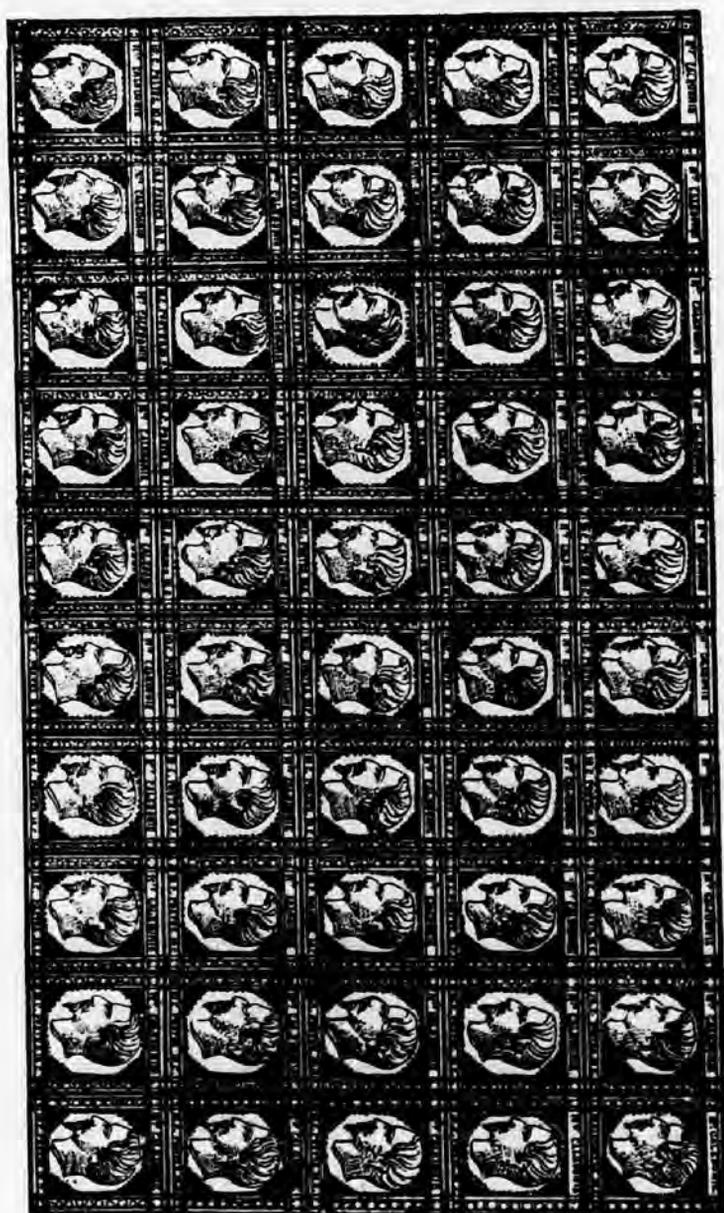


372





373



373 bis



374

370



375



376



377



378



379





380



381



382



383



384



385-386



387



388



389



390



391



393



392



328



396



395



397



398



400



399



401



402



403



404



404 bis



405



406



407



408

421



419



420



418



415



417



416



414



412



411



410



409



413





422



423



424



425



426



427



428



429



430



431



432



433



434



435



436



437



438



439



440



441



442



443



444



445



446



447



447-448



449



450



451



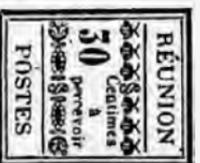
453



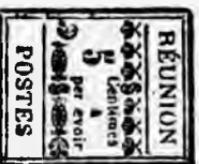
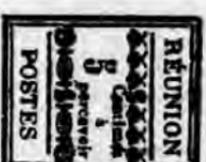
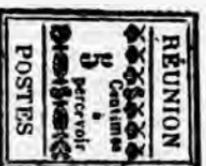
452



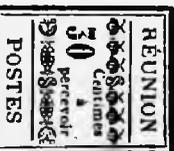
455



457



458



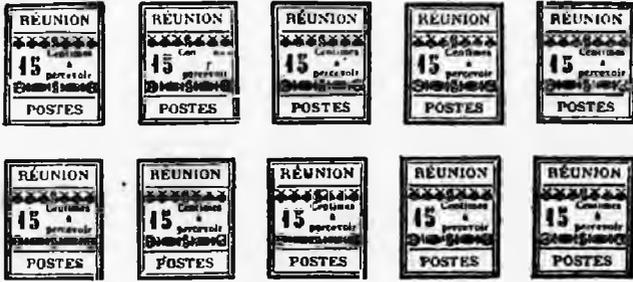
456



459







460

ILE DE LA RÉUNION

CARTE POSTALE

destinée à circuler à découvert dans la circonscription
du même bureau.

Prix : 5 centimes.

A

à Saint

461

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

ILE DE LA RÉUNION
CARTE POSTALE

Prix 5 centimes pour la même ville ou la circonscription du même bureau;
10 centimes de bureau à bureau.

M

à Saint

Quand la carte est à destination d'une ville, indiquer très-nettement la rue et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une colonie, même rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.

462

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

CARTE POSTALE

Prix pour la FRANCE, l'ALGÉRIE, les COLONIES FRANÇAISES
et les PAYS ÉTRANGERS avec lesquels l'échange des Cartes postales
est autorisé : 30 centimes.

M

Indiquer le nom de la ville, le département ou le pays.

Longue la carte est à destination d'une ville, indiquer très-nettement la rue et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une colonie, même rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.

463



465



464



466



467



468



469



471



469 bis

470



P D
5



472



473

474



475



476



477



478



479



478 bis



480



481



482



483



484



485



487



486



489



488



490



491



492



493



494





512



513



514



515



516



516 bis



517



518



519



522



520



521



523



524

SENEGAL ET DEPENDANCES.

CARTE POSTALE.

Prix pour la FRANCE, l'ALGERIE, les COLONIES FRANCAISES et les PAYS ETRANGERS avec lesquels l'échange des Cartes postales est autorisé : 10 centimes.

N^o _____

a _____

Departement } _____
ou
Pays : }

Lorsque la carte est destinée à l'étranger, indiquer avec exactitude la rue et le numéro de la maison. Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.

L'adresse postale doit être mise de ce côté de la carte. L'adresse est à rebours de la correspondance.

525



526



527



528



529



530



531



532



533



534



535



536



LES
VIGNETTES POSTALES
DE LA FRANCE

ET DE SES COLONIES

CATALOGUE HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE

TOUTES LES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINES ET COLONIALES

Depuis le 1^{er} Janvier 1849 jusqu'au 1^{er} Juillet 1897

PUBLIÉ PAR

F. MARCONNET,

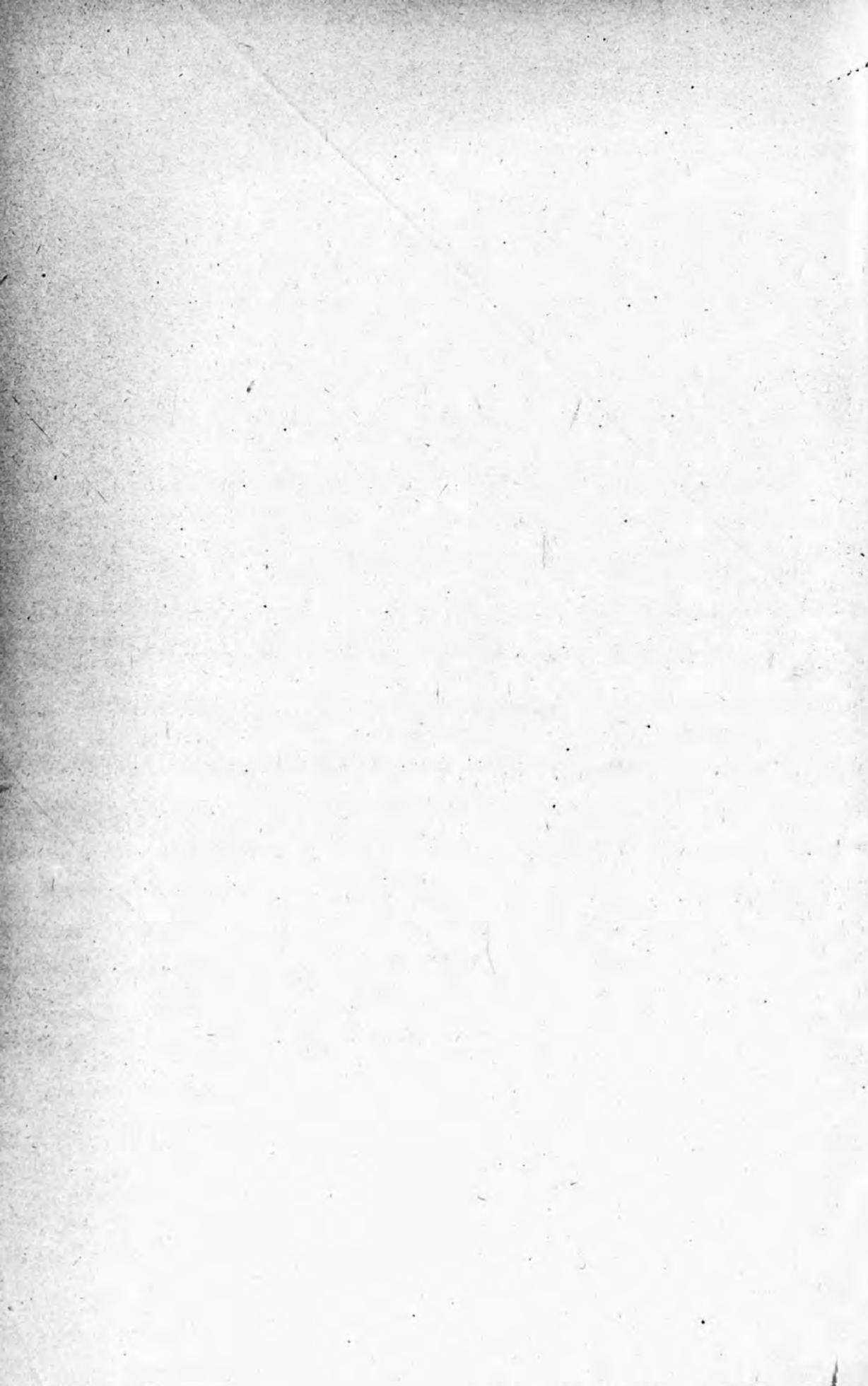
Secrétaire de la *Société Philatélique Lorraine*

PREMIÈRE ÉDITION



NANCY
IMPRIMERIE LOUIS KREIS, RUE SAINT-GEORGES, 51.

1897



LES
VIGNETTES POSTALES
DE LA FRANCE
ET DE SES COLONIES

ATLAS
DU CATALOGUE HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE
TOUTES LES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINES ET COLONIALES

Depuis le 1^{er} Janvier 1849 jusqu'au 1^{er} Juillet 1897

PUBLIÉ PAR

F. MARCONNET,

Secrétaire de la *Société Philatélique Lorraine*

PREMIÈRE ÉDITION



NANCY
IMPRIMERIE LOUIS KREIS, RUE SAINT-GEORGES, 51.

1897

